

FUSION-ABSORPTION DE



PAR



Document E établi à l'occasion de la fusion par absorption de Société Financière de Participation Industrielle (« SFPI ») par Edition Multi Media Electroniques (« EMME ») (la « Fusion ») et de l'admission aux négociations des actions ordinaires d'EMME à émettre dans le contexte de la Fusion (les « Actions Nouvelles »).



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-34, l'Autorité des marchés financiers a apposé sur le présent document le numéro d'enregistrement E.15-071 en date du 24 septembre 2015. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le numéro d'enregistrement a été attribué, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code monétaire et financier, après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié que le document est complet et compréhensible, et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Il atteste que l'information contenue dans ce document correspond aux exigences réglementaires en vue de l'admission ultérieure sur Euronext Paris des titres qui, sous réserve de l'accord de l'assemblée générale des actionnaires d'EMME, seront émis en rémunération des apports.

Le présent document est une annexe au rapport du Conseil d'administration d'EMME, qui sera présenté à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'EMME devant se tenir le 10 novembre 2015.

Le présent document est une annexe au rapport du Conseil d'administration de SFPI, qui sera présenté à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de SFPI devant se tenir le 10 novembre 2015.

L'avis de réunion de l'assemblée générale d'EMME appelée à statuer sur la Fusion et contenant les projets de résolutions qui lui seront soumises sera publié au Bulletin des annonces légales obligatoires du 5 octobre 2015.

Le présent document (le « **Document** ») incorpore par référence :

- le rapport financier annuel d'EMME au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012 ;
- le rapport financier annuel d'EMME au titre de l'exercice clos le 30 juin 2013 ; et
- le rapport financier annuel d'EMME au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014.

Le Document est disponible gratuitement au siège de la société EMME (20, rue de l'Arc de Triomphe - 75017 Paris) et sur les sites Internet d'EMME (www.emme-finance.groupesfpi.com:94/investisseurs) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

La Fusion fait suite au dépôt par SFPI d'une offre publique d'achat simplifiée portant sur les actions EMME. Les documents afférents à cette offre publique sont disponibles aux adresses indiquées ci-avant, ainsi que sur le site de SFPI (www.groupe-sfpi.com).

RESUME DU « DOCUMENT E »

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au présent Document.

Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de la Fusion doit être fondée sur un examen exhaustif du présent Document E en son entier par l'investisseur.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le présent Document est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du présent Document avant le début de la procédure judiciaire.

1. Présentation des sociétés

Société Absorbante	<p>Edition Multi Média Electroniques, société anonyme de droit français dont le siège social est situé 20, rue de l'Arc de Triomphe, 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393 588 595, au capital de 2 516 990 euros (ci-après « EMME » ou la « Société Absorbante » ou la « Société »).</p> <p>Cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris, EMME est une société qui n'emploie aucun salarié et ne développe aucune activité opérationnelle depuis le 31 mars 2015.</p>
Société Absorbée	<p>Société Financière de Participation Industrielle, société anonyme de droit français dont le siège social est situé 20, rue de l'Arc de Triomphe, 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 349 385 930, au capital de 24 986 535 euros (ci-après « SFPI » ou la « Société Absorbée »).</p> <p>Créée en 1985 par Monsieur Henri MOREL, SFPI est un holding industriel ayant vocation à investir dans les biens d'équipements, dans les secteurs du bâtiment et de l'industrie et, plus particulièrement, dans les systèmes de sécurité, d'ouvertures et de fermetures pour le bâtiment (ci-après le « Groupe » ou le « Groupe SFPI »).</p> <p>Le Groupe SFPI est organisé autour de deux grandes branches d'activité : le bâtiment et l'industrie.</p> <p><u>La branche « Bâtiment »</u> regroupe les pôles DOM SECURITY (anciennement SECURIDEV), ERYMA et MAC.</p> <p>DOM SECURITY est un pôle dédié aux serrures et systèmes de sécurité tant pour les professionnels que le grand public. Essentiellement présente sur le marché européen, DOM SECURITY commercialise, sous des marques variées et reconnues (DOM, DENY FONTAINE, PICARD, TITAN, etc.), des serrures mécaniques, électroniques et des systèmes de contrôle d'accès.</p> <p>Le pôle ERYMA propose des solutions globales de sécurité, de l'analyse des risques à la conception, fabrication et mise en œuvre de celles-ci.</p> <p>Le pôle MAC regroupe des sociétés à forte notoriété sur le marché national (France Fermetures, Franciaflex, Faber, etc.) spécialisées dans les fermetures pour l'habitat (fenêtres, portes de garage, etc.), la menuiserie industrielle, les stores et les volets.</p> <p><u>La branche « Industrie »</u> regroupe les pôles MMD et NEU.</p> <p>Le pôle MMD est organisé autour des échangeurs thermiques pour l'industrie (BARRIQUAND), la pasteurisation et la stérilisation industrielle (STERIFLOW), et les machines industrielles dédiées à la transformation alimentaire, à la protection de l'environnement et au forage pétrolier (SPOMASZ WRONKI).</p> <p>Le pôle NEU est dédié à l'amélioration de la qualité de l'air en milieu industriel, les ventilateurs industriels, le transport pneumatique, et à la recherche de solutions destinées aux dépôts ferroviaires.</p>

Liens en capital	SFPI détient 2.455.138 actions EMME, soit 97,54% du capital et des droits de vote de cette dernière, suite à (i) l'acquisition hors marché le 31 mars 2015, auprès d'Avanquest SA, d'un bloc d'actions EMME et à (ii) l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions EMME. Concomitamment à l'acquisition dudit bloc par SFPI, Avanquest a acquis, via une filiale détenue à 100%, les éléments d'actif d'EMME et a pris en charge les passifs résiduels. L'offre publique d'achat simplifiée visant les actions EMME initiée par SFPI au prix de 3,20 euros par action a été déclarée conforme par l'AMF le 7 juillet 2015.
Dirigeants communs	<p>Monsieur Henri MOREL est Président Directeur Général et administrateur d'EMME. Il occupe des positions identiques au sein de SFPI.</p> <p>Monsieur Jean-Bertrand PROT est directeur général délégué et administrateur d'EMME. Il occupe des positions identiques au sein de SFPI.</p> <p>Monsieur Hervé HOUDART est administrateur d'EMME et de SFPI.</p>
Facteurs de risques des sociétés	<p>EMME n'ayant plus d'activité, elle ne présente pas à ce jour de facteurs de risques particuliers (se reporter au paragraphe 3.1.4 du présent Document).</p> <p>Néanmoins, suite à la Fusion décrite dans le présent Document, EMME sera exposée aux facteurs de risques de SFPI, tels que décrits au paragraphe 5.6 du présent Document et résumés ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Risques liés à la stratégie du Groupe SFPI</u> : le succès du Groupe SFPI à long terme dépend en partie de sa faculté du Groupe à améliorer et étoffer en permanence son offre de produits et de services sur l'ensemble de ses métiers et à élargir ses zones géographiques d'intervention. La mise en œuvre de cette stratégie dépend, en partie, de la capacité du Groupe à identifier des cibles attractives, à réaliser ses acquisitions à des conditions satisfaisantes et à les intégrer avec succès dans ses opérations ou sa technologie ; - <u>Risques liés à la structure de holding de SFPI</u> ; - <u>Risques de dépendance liée aux hommes clefs</u> ; - <u>Risques liés à l'environnement économique</u> : une partie importante des activités du Groupe est liée à l'investissement dans les secteurs de l'industrie et du bâtiment (construction neuve et rénovation), qui suivent généralement le caractère cyclique de la conjoncture économique ; - <u>Risques liés à l'environnement concurrentiel</u> : les marchés sur lesquels les sociétés du Groupe se positionnent sont relativement fragmentés avec de nombreux acteurs aussi bien généralistes, que spécialisés dans la conception, fabrication et commercialisation de certains produits et équipements. Le Groupe fait notamment face à de grandes entreprises internationales, mais aussi à des concurrents indépendants, également spécialisés par produits et services, bénéficiant d'une présence locale établie et d'un fort relationnel client ; - <u>Risques liés aux évolutions technologiques</u> : l'activité du Groupe est fonction de son savoir-faire qui contribue à la forte valeur ajoutée de ses produits et services. La capacité de ses filiales à mener une politique de recherche et développement active constitue un facteur important de succès, susceptible d'impacter l'activité du Groupe et son développement ;

	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Risques de dépendance à l'égard des principaux fournisseurs</u> ; - <u>Risques sur les matières premières et énergies</u> : le cours des énergies consommées par le Groupe ainsi que le prix des matières premières nécessaires à la conduite de ses activités fluctuent ; - <u>Risques liés aux commandes publiques</u> ; - <u>Risques juridiques</u> : <ul style="list-style-type: none"> o <u>Risques liés à l'environnement réglementaire</u> : pour certaines filiales du Groupe, le niveau de commande des produits et services est dépendant des systèmes d'incitation fiscale et d'aides financières que les différents Etats mettent en place au niveau local ; o <u>Risques liés aux normes industrielles et à leurs évolutions</u> : les activités du Groupe sont soumises à diverses réglementations en France et à l'étranger, notamment en matière de normes industrielles, dont la bonne application est étroitement contrôlée. Ces normes sont complexes et susceptibles d'évoluer ; o <u>Risques liés à la protection des droits de propriété intellectuelle du Groupe</u> ; o <u>Risques liés aux procédures judiciaires et d'arbitrage</u> ; - <u>Risques financiers</u> : <ul style="list-style-type: none"> o Risques sur actions ; o Risques de taux d'intérêt ; o Risques de liquidité ; o Risques de change ; o Risques lié aux engagements hors bilan ; o Risques liés aux impayés ou à la solvabilité des clients du Groupe.
--	---

2. Présentation de l'opération

<p>Motifs et objectifs de la Fusion - Principales conséquences de la Fusion</p>	<p>La fusion-absorption de SFPI par EMME (ci-après la « Fusion ») est envisagée en vue de permettre l'admission aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris des activités portées par SFPI. Cette opération se traduira par une « réorientation » de l'activité d'EMME (cette dernière aura, postérieurement à la date de réalisation de la Fusion, l'objet social de SFPI).</p> <p>La Fusion aura pour conséquence la transmission universelle du patrimoine de SFPI à EMME et ledit patrimoine de SFPI sera dévolu à EMME dans l'état où il se trouve à la date de réalisation définitive de la Fusion.</p> <p>Au terme de la Fusion, les actions EMME continueront d'être admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris et le flottant du nouveau groupe sera reconstitué dans un calendrier compatible avec les conditions de marché.</p> <p>Dans le cadre de cette reconstitution du flottant, les actionnaires actuels de SFPI envisagent, en fonction des conditions de marché, de céder de 10% à 15% du capital de l'entité fusionnée, étant précisé qu'ils n'ont pas l'intention à ce stade, et pour les douze prochains mois, de céder plus de 20% du capital de l'entité fusionnée. Dans ce contexte, les titres offerts par le groupe Naxicap et CM CIC Développement devraient représenter entre deux-tiers et quatre-cinquième de l'ensemble des titres mis sur le marché, le solde des titres offerts étant réparti entre les fondateurs (Messieurs Henri Morel et Jean-Bertrand Prot) et BNP Paribas Développement. Ainsi, le contrôle majoritaire de l'entité fusionnée ne sera pas modifié à l'issue des reclassements de titres envisagés. A ce jour, il n'existe aucun engagement de conservation imposé aux actionnaires de SFPI.</p> <p>Des modifications statutaires portant notamment sur le changement de dénomination sociale et d'objet social d'EMME, ainsi que sur des mises à jour relatives à la</p>
--	--

	<p>réglementation applicable, seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'EMME appelée à autoriser la Fusion et devant se tenir le 10 novembre 2015. Certaines modifications additionnelles de mise à jour de ces statuts seront également proposées à ladite assemblée générale.</p>
Opération de Fusion	<p>En rémunération de l'apport effectué par SFPI dans le cadre de la Fusion, les actionnaires de SFPI recevront les actions EMME admises à la négociation sur le marché réglementé Euronext Paris. La parité d'échange retenue, dans le cadre d'un projet de traité de fusion en date du 26 juin 2015, est de 105 actions EMME à émettre pour 2 actions SFPI existantes.</p> <p>Préalablement à l'opération de Fusion, EMME procèdera à une réduction de son capital social non motivée par des pertes, réalisée par voie de réduction de la valeur nominale des actions EMME, qui passera de 1,00€ à 0,90€. Le capital sera ainsi porté de 2 516 990€ à 2 265 291€.</p> <p>Cette opération de réduction de capital sera réalisée afin de satisfaire à l'obligation juridique de libération du capital résultant d'une opération d'apport (l'actif net comptable de SFPI apporté dans le cadre de la Fusion donnant lieu, en l'absence de cette réduction de capital, et compte tenu du rapport d'échange arrêté sur la base de valeurs réelles, à une augmentation de capital d'EMME d'un montant supérieur au montant de l'actif net comptable de SFPI).</p> <p>La réduction de capital ne sera réalisée qu'à l'expiration d'un délai de 20 jours calendaires suivant le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Paris du procès-verbal d'assemblée générale d'EMME ayant décidé la réduction de capital. En effet, les créanciers de la Société dont la créance est antérieure à la date du dépôt au greffe du procès-verbal de réduction de capital pourront former opposition à la décision de réduction de capital dans ce délai.</p> <p>A l'issue de la Fusion, EMME augmentera son capital social d'un montant nominal de 78 707 584,80 euros par création de 87 452 872 actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix centimes d'euro (0,90€), qui seront émises en faveur des actionnaires de SFPI, portant ainsi le capital social d'EMME de 2 265 291 euros à 80 972 875,80 euros.</p> <p>Les actions émises porteront jouissance à compter de la réalisation de l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de la Fusion.</p>
Valeur de l'apport	Le montant net de l'apport du patrimoine de SFPI à EMME s'élève à 81 732 133 euros.
Valorisations retenues dans le cadre de la parité d'échange	<p>SFPI : 279 849 192 euros, soit 168 euros par action.</p> <p>EMME : 8 054 368 euros, soit 3,20 euros par action.</p>
Nombre d'actions EMME à émettre	87 452 872 actions de quatre-vingt-dix centimes d'euro (0,90€) de nominal chacune.
Montant de l'augmentation de capital	78 707 584,80 euros.
Prime de fusion	3 024 548,08 euros.
Date et marché de cotation	L'admission aux négociations sur le Compartiment C d'Euronext Paris des actions nouvelles sera demandée dans les meilleurs délais suivant la réalisation de la Fusion.
Réduction de capital par	SFPI est propriétaire de 2 455 138 actions EMME.

annulation d'actions	Si la Fusion se réalise, EMME recevra 2 455 138 ¹ de ses propres actions (représentant 2,73% de son capital social), qui n'ont pas vocation à être annulées.	
Capital social post Fusion et post réduction de capital	A l'issue de la Fusion, le capital social d'EMME sera de 80 972 875,80 euros, composé de 89 969 862 actions d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix centimes d'euro (0,90€).	
Date de signature du projet de traité de fusion	26 juin 2015.	
Conditions suspensives	<p>La Fusion sera définitivement réalisée sous réserve de la réalisation cumulative des conditions suspensives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement du Document E par l'AMF ; - Approbation par l'assemblée générale des actionnaires d'EMME (x) de la réduction préalable du capital social par réduction de la valeur nominale des actions EMME de 1,00 € à 0,90 € et (y) de la Fusion (cette assemblée devant notamment approuver la valeur des apports, la parité d'échange et l'augmentation de capital d'EMME en rémunération de la Fusion) ; - Réalisation de la réduction de capital d'EMME à l'issue du délai d'opposition des créanciers de 20 jours calendaires ; et - Approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SFPI de la Fusion (cette assemblée devant notamment approuver la parité d'échange retenue dans le cadre du projet de traité de fusion). 	
Date de réalisation de la Fusion	Les assemblées générales extraordinaires de SFPI et EMME appelées à approuver la Fusion se tiendront le 10 novembre 2015.	
Date d'effet de la Fusion	Effet rétroactif comptable et fiscal au 1 ^{er} janvier 2015.	
Commissaires à la fusion	<p>Monsieur Didier KLING – 28, avenue Hoche, 75008 Paris, et</p> <p>Monsieur Maurice NUSSENBAUM – 11, rue Leroux, 75116, Paris.</p>	
Extrait de la conclusion des rapports des commissaires à la fusion	<p>« Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenus s'élevant à 81 732 133 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société absorbante, majoré de la prime de fusion ».</p> <p>« Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que le rapport d'échange de 105 actions Edition Multi Media Electroniques SA pour 2 actions Société Financière de Participation Industrielle SA arrêté par les parties présente un caractère équitable ».</p>	
Calendrier indicatif des opérations	30 juin 2015	Dépôt du projet de traité de fusion au greffe du Tribunal de Commerce
	2 juillet 2015	Récépissé de dépôt du projet de traité de fusion au greffe du Tribunal de Commerce
	24 septembre 2015	Enregistrement du Document par l'AMF
	5 octobre 2015	Convocation des assemblées générales ordinaires et extraordinaires d'EMME et de SFPI
	30 octobre 2015	Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Paris du rapport des commissaires à la fusion sur la valeur des apports
	10 novembre 2015	Assemblée générale ordinaire et extraordinaire d'EMME devant approuver la réduction de capital puis la Fusion

¹ Il s'agit du nombre d'actions EMME détenues par SFPI à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par SFPI et ouverte du 10 juillet 2015 au 23 juillet 2015 (ie, après acquisition de titres dans le cadre de ladite offre publique).

	<p>10 novembre 2015 Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de SFPI devant approuver la Fusion</p> <p>12 novembre 2015 Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Paris du procès-verbal de réduction du capital d'EMME non motivée par des pertes</p> <p>3 décembre 2015 Clôture du délai d'opposition des créanciers – Constatation de la réalisation de la réduction de capital d'EMME et de la Fusion</p> <p>3 décembre 2015 Avis Euronext relatif à l'admission des actions nouvelles</p>																
Chiffres clés de SFPI	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Clôture de l'exercice</th> <th>Chiffre d'affaires consolidé (M€)</th> <th>ROC (M€)</th> <th>Effectifs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>31 décembre 2012</td> <td>487,1</td> <td>25,6</td> <td>4 027</td> </tr> <tr> <td>31 décembre 2013</td> <td>495,4</td> <td>23,5</td> <td>3 967</td> </tr> <tr> <td>31 décembre 2014</td> <td>491,8</td> <td>22,5</td> <td>3 880</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Source : SFPI</i></p>	Clôture de l'exercice	Chiffre d'affaires consolidé (M€)	ROC (M€)	Effectifs	31 décembre 2012	487,1	25,6	4 027	31 décembre 2013	495,4	23,5	3 967	31 décembre 2014	491,8	22,5	3 880
Clôture de l'exercice	Chiffre d'affaires consolidé (M€)	ROC (M€)	Effectifs														
31 décembre 2012	487,1	25,6	4 027														
31 décembre 2013	495,4	23,5	3 967														
31 décembre 2014	491,8	22,5	3 880														
Historique des dividendes et politique de dividendes future de SFPI	<p>L'historique des dividendes de SFPI sur les trois derniers exercices est indiqué ci-après :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Clôture de l'exercice</th> <th>Dividende</th> <th>Dividende par action</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>31 décembre 2012</td> <td>1 998 922,80 €</td> <td>1,20 €</td> </tr> <tr> <td>31 décembre 2013</td> <td>1 998 922,80 €</td> <td>1,20 €</td> </tr> <tr> <td>31 décembre 2014</td> <td>1 998 922,80 €</td> <td>1,20 €</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Source : SFPI</i></p> <p>En fonction de ses résultats futurs et des sommes distribuables, SFPI pourra décider de procéder au versement de dividendes.</p>	Clôture de l'exercice	Dividende	Dividende par action	31 décembre 2012	1 998 922,80 €	1,20 €	31 décembre 2013	1 998 922,80 €	1,20 €	31 décembre 2014	1 998 922,80 €	1,20 €				
Clôture de l'exercice	Dividende	Dividende par action															
31 décembre 2012	1 998 922,80 €	1,20 €															
31 décembre 2013	1 998 922,80 €	1,20 €															
31 décembre 2014	1 998 922,80 €	1,20 €															
Droits de vote double	<p>Il n'existe pas de droit de vote double aux termes des statuts de SFPI. Les statuts d'EMME qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire d'EMME en date du 10 novembre 2015 prévoient que conformément à la réglementation applicable, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.</p>																

3. Evolution de l'actionariat

A la date d'enregistrement du présent Document, l'actionariat d'EMME est le suivant :

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
SFPI	2 455 138	97,54%	2 455 138	97,54%
Flottant	61 852	2,46%	61 852	2,46%
Total	2 516 990	100,00%	2 516 990	100,00%

Postérieurement à la réduction de la valeur nominale des actions EMME et après l'opération de Fusion, l'actionariat de l'entité fusionnée serait le suivant :

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Arc Management ⁽¹⁾	46 146 870	51,29%	46 146 870	51,29%
Monsieur Henri Morel	5 104 207	5,67%	5 104 207	5,67%
Sous-total Monsieur Henri Morel	51 251 077	56,96%	51 251 077	56,96%
Spring Management ⁽²⁾	11 606 122	12,90%	11 606 122	12,90%
Monsieur Jean-Bertrand Prot	1 175 790	1,31%	1 175 790	1,31%
Sous-total Monsieur Jean-Bertrand Prot	12 781 912	14,21%	12 781 912	14,21%
FPCI Naxicap Coinvest I	3 701 512	4,11%	3 701 512	4,11%
Naxicap Secondary Opportunities III	1 975 943	2,20%	1 975 943	2,20%
Naxicap Secondary Opportunities I	1 772 610	1,97%	1 772 610	1,97%
Financière Vecteur	580 335	0,65%	580 335	0,65%
Naxicap Partners	53	0,00%	53	0,00%
Sous-total Naxicap	8 030 453	8,93%	8 030 453	8,93%
CM-CIC Investissement	11 673 217	12,97%	11 673 217	12,97%
BNP Paribas Développement	3 716 107	4,13%	3 716 107	4,13%
Auto-détention	2 455 138	2,73%	2 455 138	2,73%
Madame Alice Morel	53	0,00%	53	0,00%
Monsieur Hervé Houdart	53	0,00%	53	0,00%
Public	61 852	0,07%	61 852	0,07%
Total	89 969 862	100,00%	89 969 862	100,00%

(1) La société Arc Management est contrôlée par Monsieur Henri Morel.

(2) La société Spring Management est contrôlée par Monsieur Jean-Bertrand Prot.

4. Données financières sélectionnées

Préambule

Contexte

EMME a poursuivi son activité opérationnelle jusqu'au 31 mars 2015, date à laquelle SFPI a acquis 2 455 131 actions EMME, soit 97,54% du capital et des droits de vote.

Concomitamment à cette prise de contrôle d'EMME par SFPI, les actifs et passifs d'EMME ont été cédés à une filiale d'Avanquest. Depuis le 31 mars 2015, EMME est donc une coquille vide.

La Fusion entraînera notamment la dissolution de SFPI et la transmission universelle du patrimoine de SFPI à EMME. Elle aura pour conséquence la reprise de l'activité actuelle de SFPI par EMME, qui aura après la date de réalisation de la Fusion, pour objet social, l'objet social actuel de SFPI.

Incidences comptables et sur l'information pro forma

Suite à la cession de ses actifs et passifs, la société EMME est une coquille vide et n'a ni activité, ni patrimoine représentant un intérêt économique autre que son statut de société cotée. En substance (analyse menée conformément aux dispositions d'IAS 8, § 10 et 12), SFPI a acquis un véhicule de cotation. Les opérations décrites en introduction et ci-après permettent la concrétisation de son projet de cotation.

En outre, même si le rapprochement de SFPI et EMME (suivi de leur fusion) ne peut être qualifié de « regroupement d'entreprises » au sens de la norme IFRS 3 (la société EMME étant une coquille vide), ces opérations suivent néanmoins la logique d'une « acquisition inversée » dans laquelle :

- la société EMME, qui émettra les actions en rémunération des apports à l'issue de la fusion, est l'acquéreur légal ;
- la société EMME apparaît, au plan comptable, comme étant la société acquise et la société SFPI comme l'acquéreur comptable.

A l'issue de ces opérations, les futurs comptes consolidés 2015 de EMME seront donc établis dans la continuité des comptes consolidés de SFPI.

Par conséquent, dans ces futurs comptes consolidés, la fusion-absorption envisagée ne constituera pas comptablement une acquisition de SFPI par EMME, mais une restructuration juridique interne au groupe SFPI (EMME étant une filiale de SFPI).

Les flux économiques et le patrimoine présentés dans ces comptes consolidés seront ceux du groupe SFPI (à l'exception du capital social qui correspondra, à l'issue de ces opérations, à celui de la société EMME, nouvelle tête de groupe). Dans ce contexte, et au regard de la substance des opérations décrite ci-avant, la différence entre le coût d'acquisition des titres EMME et les différents éléments identifiés acquis s'analyse comme un coût de cotation comptabilisé en charges.

De même, l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés 2015 de EMME présentera la situation financière et les flux consolidés de SFPI au titre de la période de 12 mois close au 31 décembre 2014.

L'information financière pro forma consolidée condensée présentée ci-dessous permet de faire le lien entre les données issues des comptes consolidés historiques de la société EMME et les futurs comptes consolidés de EMME, qui seront établis dans la continuité de ceux de la société SFPI. Pour ce faire, cette information financière pro forma consolidée condensée couvre la période de 12 mois close au 31 décembre 2014, correspondant à la période comparative des futurs comptes consolidés.

Introduction

L'information financière pro forma consolidée et condensée présentée dans ce chapitre, est destinée à illustrer, à titre indicatif, les effets des opérations décrites ci-dessous (ci-après ensemble, les « **Opérations** »), sur le bilan au 31 décembre 2014 et sur le compte de résultat de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, comme si les Opérations étaient intervenues au 31 décembre 2014 pour le bilan et au 1^{er} janvier 2014 pour le compte de résultat :

- la prise de contrôle d'EMME par SFPI ;
- la décomptabilisation des actifs et des passifs et des flux d'EMME, dans le cadre de la cession des actifs et des passifs de la société EMME à ses anciens actionnaires ;
- la réduction du capital social d'EMME, visant à faciliter la réalisation de la fusion ;
- la fusion-absorption de SFPI par EMME, qui, pour mémoire, est soumise à la réalisation de conditions suspensives ;
- l'augmentation de capital d'EMME en rémunération de la fusion ; et
- les frais liés à ces opérations.

L'information financière pro forma condensée consolidée a été préparée conformément aux dispositions de l'Annexe II de la réglementation européenne relative aux prospectus no. 809/2004, « Module d'informations financières pro forma », aux recommandations publiées par l'ESMA dans sa recommandation n°2013/319 du 20 mars 2013, aux questions/réponses de l'ESMA et à la recommandation n°2013-08 publiée par l'AMF sur les Informations Financières Pro Forma.

L'information financière pro forma est présentée à titre d'illustration et peut ne pas être représentative des résultats, de la situation financière, et de la performance qui auraient été observés si les Opérations avaient été réalisées au 31 décembre 2014 pour le bilan et au 1^{er} janvier 2014 pour le compte de résultat. Cette information financière pro forma n'intègre pas de synergies attendues. L'information financière pro forma condensée consolidée ne reflète pas non plus ni les résultats opérationnels futurs ni la situation financière future de la société.

Elle est établie sur la base des conditions de l'opération et a été préparée conformément aux bases de préparation décrites dans les « Notes à l'information financière pro forma condensée consolidée ». Les ajustements pro forma sont basés sur les informations disponibles et sur certaines hypothèses que la direction d'EMME juge raisonnables.

Les ajustements pro forma décrits dans les notes qui suivent traduisent les effets des événements qui sont (i) directement attribuables aux Opérations précédemment mentionnées et (ii) étayés par des faits.

L'information financière pro forma consolidée condensée est constituée :

- *D'un bilan pro forma consolidé condensé au 31 décembre 2014,*
- *D'un compte de résultat pro forma consolidé condensé couvrant la période de 12 mois du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.*

L'information financière pro forma condensée consolidée est établie en milliers d'euros.

L'information financière pro forma condensée consolidée a été établie à partir :

- *Des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 de SFPI SA, préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne (« IFRS ») et certifiés par les commissaires aux comptes de la société,*
- *Des comptes consolidés semestriels condensés au titre du semestre clos le 31 décembre 2014 d'EMME SA, préparés en conformité avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire (« IAS 34 »), ayant fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes de la société,*
- *Des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014 d'EMME SA, préparés conformément aux IFRS et certifiés par les commissaires aux comptes de la société,*
- *Des comptes consolidés semestriels condensés au titre du semestre clos le 31 décembre 2013 d'EMME, préparés en conformité avec la norme IAS 34, ayant fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes de cette société,*

et doit donc être lue conjointement à ces documents.

Bilan pro forma consolidé condensé au 31 décembre 2014 :

Au 31 décembre 2014 (K€)	EMME consolidé 01/01/2014 au 31/12/2014		Décomptabilisation des actifs et passifs de EMME	Ajustements pro forma	EMME information financière pro forma	Ref
	Note 1	Note 2				
Goodwill	2 503	33 453	(2 503)	-	33 453	
Immobilisations Incorporelles	49	8 748	(49)	-	8 748	
Immobilisations Corporelles	149	59 744	(149)	-	59 744	
Participations dans les entreprises associées	-	1 151	-	-	1 151	
Autres actifs financiers non courants	47	4 419	-	-	4 466	
Impôts différés Actifs	10	18 029	(10)	-	18 029	
Actifs non courants	2 758	125 544	(2 711)	-	125 591	
Stocks et En Cours	801	62 674	(801)	-	62 674	
Créances Clients et Comptes Rattachés	4 497	105 969	(4 497)	-	105 969	
Autres actifs financiers courants	1 415	26 237	(1 415)	-	26 237	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 817	91 076	5 321	(9 165)	89 049	e
Total des actifs courants	8 530	285 956	(1 392)	(9 165)	283 929	
Total de l'actif	11 288	411 500	(4 103)	(9 165)	409 520	

Au 31 décembre 2014 (K€)	EMME consolidé 01/01/2014 au 31/12/2014		Décomptabilisation des actifs et passifs de EMME	Ajustements pro forma	EMME information financière pro forma	Ref
	Note 1	Note 2				
Capital	2 517	24 987	-	53 469	80 973	a, b
Réserves Consolidées / Part Groupe	3 563	116 395	1 083	(60 616)	60 425	a, b
Résultat Part Groupe	1 087	8 626	(1 065)	(1 647)	7 001	c
Capitaux propres Part Groupe	7 167	150 008	18	(8 795)	148 398	
Intérêts minoritaires	-	29 332	-	-	29 332	
Capitaux Propres consolidés	7 167	179 340	18	(8 795)	177 730	
Provisions non courantes	29	51 801	(29)	-	51 801	
Dettes financières à long terme	-	20 071	-	-	20 071	
Impôts différés Passifs	-	2 447	-	-	2 447	
Passifs non Courants	29	74 319	(29)	-	74 319	
Provisions courantes	71	13 156	(71)	-	13 156	
Dettes Financières à court terme	639	16 013	(639)	-	16 013	
Dettes fournisseurs	2 445	57 946	(2 445)	-	57 946	
Passifs d'impôts exigibles	260	2 082	(260)	(370)	1 712	d
Autres passifs financiers	677	68 644	(677)	-	68 644	
Total des Passifs Courants	4 092	157 841	(4 092)	(370)	157 471	
Total du Passif	11 288	411 500	4 103	(9 165)	409 520	

Compte de résultat pro forma consolidé condensé au titre de la période de 12 mois du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 :

Au 31 décembre 2014 (K€)	EMME consolidé 01/01/2014 au 31/12/2014		Décomptabilisation des actifs et passifs de EMME	Ajustements pro forma	EMME information financière pro forma
	SFPI consolidé				
	Note 1	Note 2	Note 3	Note 4	
Chiffre d'affaires net	8 984	491 764	(8 984)		491 764
Production stockée		(102)	-		(102)
Achats consommés y compris sous-traitance	(4 304)	(189 901)	4 304		(189 901)
Marge brute	4 680	301 761	(4 680)	-	301 761
% production	1	1	1		1
Charges Externes	(724)	(83 986)	724		(83 986)
Impôts, Taxes & assimilés	(2)	(6 271)	2		(6 271)
Frais de Personnel	(1 319)	(175 522)	1 319		(175 522)
Dotation aux amortissements et provisions	701	(12 228)	(701)		(12 228)
Autres produits et charges opérationnels courant	(1 885)	(1 227)	1 885		(1 227)
Résultat opérationnel courant	1 451	22 527	(1 451)	-	22 527
Coût des Restructurations		(4 331)			(4 331)
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	(90)	(128)	108	(2 017)	(2 127)
Dépréciation goodwill et pertes de valeur		(736)			(736)
Résultat opérationnel	1 361	17 332	(1 343)	(2 017)	15 333
Produits financiers	42	2 425	(38)		2 429
Charges financières	(78)	(3 544)	78		(3 544)
Résultat financier	(36)	(1 119)	40	-	(1 115)
Résultat des activités destinées à être cédées					-
Résultat avant impôt	1 325	16 213	(1 303)	(2 017)	14 218
Impôt société	(238)	(6 629)	238	370	(6 259)
Résultat mis en équivalence		24			24
Résultat consolidé	1 087	9 608	(1 065)	(1 647)	7 983
Résultat consolidé part des minoritaires		982			982
Résultat consolidé part du groupe	1 087	8 626	(1 065)	(1 647)	7 001

Notes à l'information financière pro forma condensée consolidée

Dans la mesure où les futurs comptes consolidés 2015 de EMME seront établis dans la continuité des comptes consolidés de SFPI, les règles et méthodes comptables appliquées pour l'élaboration de l'information financière pro forma condensée consolidée sont celles décrites dans l'annexe aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 de SFPI SA, préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Note 1

La société EMME SA ayant eu un exercice social clôturant au 30 juin 2014, une reconstitution a été faite afin de préparer une information financière historique sur 12 mois sur une période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Cette reconstitution a été réalisée à partir des comptes semestriels consolidés semestriels condensés au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014, ainsi que des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014. Un tableau de passage est présenté en Note 5.

Note 2

Dès lors que la fusion-absorption envisagée ne constituera pas comptablement une acquisition de SFPI par EMME et que les futurs comptes consolidés 2015 de EMME seront établis dans la continuité des comptes consolidés de SFPI, les ajustements pro forma visés par la note 2 reflètent la reprise de la situation financière et des flux consolidés de SFPI au titre de la période de 12 mois close au 31 décembre 2014 tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 de SFPI.

Note 3

Les ajustements pro forma visés par la note 3 reflètent la décomptabilisation des actifs et des passifs et des flux de EMME à leur valeur nette comptable ainsi que le montant de 5 900 K€ encaissé par EMME dans le cadre de la cession des actifs et des passifs de la société EMME à ses anciens actionnaires.

Note 4

(a) Constatation de la réduction du capital social de EMME visant à faciliter la réalisation de la fusion :

Préalablement à l'opération de fusion-absorption, EMME procédera à une réduction de son capital social non motivée par des pertes, réalisée par voie de réduction de la valeur nominale des actions EMME, qui passera de 1€ à 0,90€. Le capital sera ainsi porté de 2 517 K€ à 2 265 K€ et les réserves de 4 500 K€ à 4 751 K€.

(b) Constatation de l'augmentation de capital résultant de la fusion-absorption

En rémunération de l'apport effectué par SFPI, les actionnaires de SFPI recevront les actions EMME admises à la négociation sur le marché réglementé Euronext Paris. La parité d'échange retenue est de 105 actions EMME à émettre pour 2 actions SFPI existantes.

Si elle se réalise,

- la fusion-absorption de SFPI par EMME donnera lieu à une augmentation du capital de EMME d'un montant nominal de 78 708 K€, montant auquel s'ajoute une prime de fusion de 3 025 K€ selon le traité de fusion, portant ainsi le capital social d'EMME de 2 265 K€ à 80 973 K€ et les réserves de 4 751 K€ à 7 776 K€.
- EMME recevra 2 455 138 de ses propres actions. Comme indiqué dans le présent document, elle n'envisage pas de procéder à la réduction de son capital social par voie d'annulation des titres auto détenus. EMME envisage de conserver ces titres qui représenteront 2,73 % de son capital. Les titres auto-détenus sont présentés en moins des réserves consolidés.

Les ajustements pro forma sur le capital et les réserves de 53 469 K€ et 60 616 K€ respectivement correspondent à l'incidence nette des opérations de réduction et d'augmentation de capital décrites ci-avant et se décomposent en :

Pour ce qui concerne les ajustements pro forma sur le capital :	En milliers d'euros
• Réduction de capital de EMME	(252)
• Augmentation de capital de EMME consécutive à la fusion	78 708 (i)
• Annulation du capital existant de SFPI	(24 987) (ii)
Ajustements pro forma sur le capital d'un montant total de :	53 469

Pour ce qui concerne les ajustements pro forma sur les réserves consolidées :

• Annulation des réserves consolidées de SFPI à due concurrence de (i) et (ii)	(53 721)
• Impact de la réduction de capital	252
• Annulation des titres auto-détenus (y compris OPAS)	(8 055)
• Frais d'opérations	907
Ajustements pro forma sur les réserves consolidées d'un montant total de :	(60 616)

(c) Constatation des frais liés à ces opérations

Dans les comptes consolidés 2015 de EMME, la prise de contrôle de EMME par SFPI et la fusion-absorption de SFPI par EMME se traduira par une charge de 907 K€ correspondant à la différence entre les montants décaissés au titre de l'acquisition des actions de EMME (y compris dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée) et encaissés au titre de la cession des titres et des actifs aux anciens actionnaires de EMME et par une charge de 1 110 K€ correspondants aux frais liés à la prise de contrôle, l'offre publique d'achat simplifiée consécutive à la prise de contrôle et à la Fusion - absorption. Les ajustements liés à ces frais ne sont pas supposés avoir une incidence prolongée sur les comptes de la société.

(d) Il s'agit de l'effet impôt des ajustements décrit au 4 (c) ci-avant.

(e) Les ajustements pro forma relatifs à la trésorerie comprennent 7 856 K€ de décaissements liés à l'acquisition de 97,54% de EMME, 198 K€ liés à l'offre publique d'achat simplifiée ainsi qu'une charge de 1 110 K€ liés aux frais d'opération.

Note 5

Détermination de l'information financière historique sur 12 mois sur une période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 de EMME

EMME CONSOLIDÉ En K€	31/12/13 6 mois	31/12/14 6 mois	30/06/14 12 mois	31/12/14 12 mois ajusté
	A	B	C	B+C-A
Chiffre d'affaires net	5 778	6 012	8 750	8 984
Achats consommés	-2 738	-3 208	-3 834	-4 304
Charges externes	-979	-404	-1 299	-724
Impôts, taxes et assimilés	-6	-2	-6	-2
Frais de personnel	-668	-675	-1 312	-1 319
Dotation aux amortissements et provisions nettes	-146	245	310	701
Autres charges et produits opérationnels courants	-791	-895	-1 781	-1 885
Résultat opérationnel courant	450	1 073	828	1 451
Autres charges et produits opérationnels	-20	0	-110	-90
Résultat opérationnel	430	1 073	718	1 361
Produits financiers	10	12	40	42
Charges financières	-9	-42	-45	-78
Résultat financier	1	-30	-5	-36
Résultat avant impôt	431	1 043	713	1 325
Impôt société	-126	-213	-151	-238
QP entreprises associées				0
Résultat net des entreprises consolidées	305	830	562	1 087

Cette information a été déterminée à partir des comptes semestriels consolidés semestriels condensés au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014, ainsi que des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014.

Note 6

Synthèse des impacts des Opérations sur les capitaux propres part du groupe :

Capitaux propres Part du Groupe d'EMME historiques	7 167
Capitaux propres Part du Groupe de SFPI historique 2014	150 008
Décomptabilisation des actifs et passifs de EMME	18
Annulation des titres auto détenus	-8 055
Frais liés aux opérations décrits en 4 (c)	-1 110
Impôt courant sur les frais d'opérations	370
Capitaux propres Part du Groupe selon l'information pro forma	148 398

SOMMAIRE

Résumé du « Document E »	2
CHAPITRE I - PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT	23
1.1 POUR EMME – SOCIETE ABSORBANTE, BENEFICIAIRE DES APPORTS	23
1.1.1 Responsable du Document	23
1.1.2 Attestation du responsable	23
1.1.3 Responsables du contrôle des comptes	23
1.1.4 Responsable de l'information	24
1.2 POUR SFPI DONT LES TITRES FONT L'OBJET DES APPORTS	23
1.2.1 Responsable du Document	24
1.2.2 Attestation du responsable	25
1.2.3 Responsables du contrôle des comptes	25
CHAPITRE II - RENSEIGNEMENTS SUR L'OPÉRATION ET SES CONSÉQUENCES	26
2.1 ASPECTS ECONOMIQUES DE LA FUSION	26
2.1.1 Liens préexistants entre les entités en cause	26
2.1.1.1 Liens en capital	26
2.1.1.2 Autres liens	26
2.1.2 Motifs et buts de la Fusion	27
2.1.2.1 Intérêt de l'opération pour la société bénéficiaire des apports et ses actionnaires	27
2.1.2.2 Intérêt de l'opération pour la société apporteuse	27
2.2 ASPECTS JURIDIQUES DES OPERATIONS	27
2.2.1 Description de la Fusion	27
2.2.1.1 Date du projet de Traité de Fusion	27
2.2.1.2 Date d'arrêtés des comptes utilisés pour la détermination des valeurs d'apport	27
2.2.1.3 Date de rétroactivité de la Fusion	28
2.2.1.4 Date des décisions des conseils d'administration ayant approuvé la Fusion	28
2.2.1.5 Date de dépôt du projet de Traité de Fusion au Tribunal de Commerce	28
2.2.1.6 Régime fiscal de la Fusion	28
2.2.1.6.1 <i>En matière d'impôt sur les sociétés</i>	28
2.2.1.6.2 <i>En matière de droits d'enregistrement</i>	28
2.2.1.7 Réduction de capital	28
2.2.2 Contrôle de la Fusion	29
2.2.2.1 Dates des assemblées générales appelées à approuver la Fusion	29
2.2.2.2 Commissaires à la Fusion	29
2.2.2.3 Experts désignés par le Tribunal de Commerce le cas échéant	29
2.2.2.4 Mission spéciale confiée par l'AMF aux commissaires aux comptes	29
2.2.3 Rémunération des apports	29
2.2.3.1 Augmentation de capital	29
2.2.3.2 Réduction de capital	30
2.2.3.3 Titres EMME détenus par SFPI	30
2.2.3.4 Affectation de la prime de fusion	30
2.2.4 Calendrier indicatif des opérations	30
2.3 COMPTABILISATION DES APPORTS	31
2.3.1 Désignation et valeur des actifs apportés et des éléments de passifs pris en charge	31
2.3.2 Actif apporté	31
2.3.3 Passif pris en charge	31
2.3.4 Actif net apporté sur la base des comptes au 31 décembre 2014.	31
2.3.5 Différence entre la valeur d'apport et la valeur comptable	32

2.3.6	Expertise des valeurs d'apport	32
2.3.7	Détail du calcul de la prime de fusion	32
2.4	REMUNERATION DE LA FUSION	33
2.4.1	Description des méthodes mises en œuvre pour l'évaluation des titres EMME	33
2.4.1.1	Nombre d'actions	33
2.4.1.2	Passage de la valeur d'entreprise à la valeur des capitaux propres	33
2.4.1.3	Principales hypothèses du plan d'affaires 2015-2021 d'EMME	34
2.4.1.4	Méthode d'évaluation retenue	34
2.4.1.4.1	<i>Transaction récente sur le capital d'EMME / OPAS</i>	34
2.4.1.4.2	<i>Actif net comptable et réévalué / transaction récente sur les actifs d'EMME</i>	35
2.4.1.4.3	<i>Multiplés de sociétés cotées comparables à EMME</i>	36
2.4.1.4.4	<i>Actualisation des flux de trésorerie disponibles d'EMME</i>	37
2.4.1.5	Méthodes d'évaluation écartées	38
2.4.1.5.1	<i>Objectif de cours</i>	38
2.4.1.5.2	<i>Actualisation des dividendes</i>	38
2.4.1.5.3	<i>Transactions comparables</i>	39
2.4.1.5.4	<i>Analyse du cours de bourse d'EMME</i>	40
2.4.1.6	Synthèse de l'évaluation d'EMME	42
2.4.1.7	Intervention de l'expert indépendant et conclusion de ses travaux	43
2.4.1.8	Résultats de l'OPAS	44
2.4.2	Description des méthodes mises en œuvre pour l'évaluation des titres SFPI	44
2.4.2.1	Nombre d'actions	44
2.4.2.2	Passage de la valeur d'entreprise à la valeur des capitaux propres	44
2.4.2.3	Principales hypothèses du plan d'affaires 2015-2018 de SFPI	45
2.4.2.4	Méthode d'évaluations retenues	45
2.4.2.4.1	<i>Multiplés de sociétés cotées comparables à SFPI</i>	45
2.4.2.4.1.1	Rappel de la méthode	45
2.4.2.4.1.2	Présentation des sociétés comparables	45
2.4.2.4.1.3	Détermination des ratios pertinents	45
2.4.2.4.1.4	Synthèse de la méthode des comparables boursiers	46
2.4.2.4.2	<i>Transactions comparables</i>	46
2.4.2.4.2.1	Rappel de la méthode	46
2.4.2.4.2.2	Détermination des ratios pertinents	46
2.4.2.4.2.3	Synthèse de la méthode des transactions comparables	48
2.4.2.4.3	<i>Actualisation des flux de trésorerie disponibles de SFPI</i>	48
2.4.2.4.3.1	Rappel de la méthode	48
2.4.2.4.3.2	Détermination du taux d'actualisation et de la valeur terminale	48
2.4.2.4.3.3	Synthèse de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie	49
2.4.2.5	Méthodes d'évaluation écartées	50
2.4.2.5.1	<i>Actualisation des dividendes</i>	50
2.4.2.5.2	<i>Cours de bourse / objectif de cours</i>	50
2.4.2.5.3	<i>Actifs nets comptables et réévalués</i>	50
2.4.2.6	Synthèse de l'évaluation de SFPI	50
2.4.3	Tableau présentant l'application chiffrée des critères, globalement et pour une action, ainsi que le rapport d'échange découlant de ces critères	51
2.4.4	Rappel des valorisations retenues pour chacune des sociétés concernées, lors d'opérations récentes	51
2.5	CONSEQUENCES DE LA FUSION	51
2.5.1	Conséquences des apports pour EMME et ses actionnaires	51
2.5.1.1	Tableau faisant ressortir l'impact de la Fusion sur les capitaux propres sociaux d'EMME	51
2.5.1.2	Actionnariat d'EMME avant et après la Fusion	52
2.5.1.3	Changement envisagé dans la composition des organes d'administration, de direction et de contrôle	52

2.5.1.4	Evolution de la capitalisation boursière d'EMME.....	53
2.5.1.5	Incidence sur le bénéfice net par action	53
2.5.1.6	Orientations nouvelles envisagées.....	53
2.5.1.7	Prévisions à court et moyen termes concernant l'activité et d'éventuelles restructurations, les résultats et la politique de distribution de dividendes	53
2.5.2	Conséquences pour la société absorbée et ses actionnaires	54
CHAPITRE III - PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ BENEFICIAIRE DES APPORTS		55
3.1.	DOCUMENT DE REFERENCE.....	55
3.1.1	Personnes responsables	55
3.1.2	Contrôleurs légaux des comptes	55
3.1.3	Informations financières sélectionnées.....	55
3.1.3.1	Informations financières sélectionnées historiques	55
3.1.3.2	Informations financières sélectionnées pour les périodes intermédiaires.....	57
3.1.3.3	Principaux faits marquants au cours de l'exercice 2014/2015	58
3.1.3.4	Informations boursières sélectionnées	59
3.1.4	Facteurs de risque	61
3.1.4.1	Risques liés à l'environnement économique et réglementaire	61
3.1.4.2	Facteurs de risques liés à la Fusion.....	61
3.1.4.3	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	61
3.1.5	Informations concernant la Société Absorbante	61
3.1.5.1	Histoire et évolution de la Société Absorbante	61
3.1.5.1.1	<i>Dénomination sociale</i>	61
3.1.5.1.2	<i>Registre du commerce et des sociétés, code NAF, code SIRET</i>	61
3.1.5.1.3	<i>Date de constitution et durée de la Société Absorbante</i>	61
3.1.5.1.4	<i>Siège social, forme juridique de la Société Absorbante et législation régissant ses activités</i>	61
3.1.5.1.5	<i>Exercice social</i>	61
3.1.5.1.6	<i>Événements importants dans le développement des activités de la Société Absorbante</i>	62
3.1.5.2	Investissements	62
3.1.5.2.1	<i>Principaux investissements réalisés par la Société Absorbante</i>	62
3.1.5.2.2	<i>Principaux investissements de la Société Absorbante en cours</i>	62
3.1.5.2.3	<i>Principaux investissements futurs de la Société Absorbante</i>	62
3.1.6	Aperçu des activités.....	63
3.1.7	Organigramme.....	63
3.1.7.1	Description d'EMME	63
3.1.7.2	Filiales importantes de la Société Absorbante.....	63
3.1.8	Propriétés immobilières, usines et équipements	63
3.1.8.1	Immobilisation corporelle.....	63
3.1.8.2	Questions environnementales concernant les immobilisations corporelles de la Société Absorbante	63
3.1.9	Examen de la situation financière et du résultat	63
3.1.9.1	Situation financière.....	63
3.1.9.2	Résultat d'exploitation	63
3.1.9.2.1	<i>Facteurs importants, événements inhabituels, nouveaux développements</i>	64
3.1.9.2.2	<i>Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets</i>	64
3.1.9.2.3	<i>Stratégie ou autres facteurs pouvant influencer sur les opérations de la Société Absorbante</i>	64
3.1.10	Trésorerie et capitaux.....	64
3.1.10.1	Informations sur les capitaux de la Société Absorbante.....	64
3.1.10.2	Source et montant des flux de trésorerie de la Société Absorbante	64
3.1.10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement de la Société Absorbante	64
3.1.10.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux.....	64
3.1.10.5	Sources de financement attendues	64
3.1.11	Recherche et développement, brevets et licences.....	64

3.1.12	Informations sur les tendances	65
3.1.12.1	Principales tendances ayant affecté l'activité de la Société Absorbante.....	65
3.1.12.2	Tendances et événements divers susceptibles d'affecter l'activité de la Société Absorbante.....	65
3.1.13	Prévisions ou estimations du bénéfice	65
3.1.14	Organes d'administration et de direction.....	65
3.1.14.1	Composition du Conseil d'administration et de la direction générale.....	65
3.1.14.1.1	<i>Déclaration concernant les organes d'administration</i>	66
3.1.14.1.2	<i>Biographies des administrateurs et du directeur général</i>	67
3.1.14.1.3	<i>Autres fonctions ou mandats exercés par les administrateurs et directeurs généraux</i>	68
3.1.14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction de la Société Absorbante	69
3.1.15	Rémunérations et avantages.....	69
3.1.15.1	Rémunération des dirigeants mandataires sociaux.....	70
3.1.15.2	Rémunération des membres du Conseil d'administration	72
3.1.15.3	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages.....	73
3.1.15.4	Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux post Fusion	73
3.1.16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	75
3.1.16.1	Durée des mandats.....	75
3.1.16.2	Informations sur les contrats de service.....	75
3.1.16.2.1	<i>Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012</i>	75
3.1.16.2.2	<i>Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2013</i>	75
3.1.16.2.3	<i>Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014</i>	75
3.1.16.2.4	<i>Au titre de l'exercice en cours</i>	75
3.1.16.3	Informations sur les comités	75
3.1.16.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise.....	76
3.1.16.5	Contrôle interne	78
3.1.16.5.1	<i>Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur le contrôle interne de l'exercice clos le 30 juin 2014</i>	78
3.1.16.5.2	<i>Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président portant sur le contrôle interne de l'exercice clos le 30 juin 2014</i>	81
3.1.17	Salariés.....	83
3.1.17.1	Nombre de salariés.....	83
3.1.17.2	Participations et stock-options	83
3.1.17.3	Accords de participation et d'intéressement du personnel.....	83
3.1.18	Principaux actionnaires.....	83
3.1.18.1	Répartition du capital et des droits de vote	83
3.1.18.2	Droits de vote	83
3.1.18.3	Opération récente modifiant la répartition du capital de la Société Absorbante.....	83
3.1.18.4	Contrôle de la Société Absorbante	84
3.1.18.5	Accords portant sur le contrôle	84
3.1.18.6	Pactes d'actionnaires.....	84
3.1.19	Opérations avec des apparentés	84
3.1.20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société Absorbante	84
3.1.20.1	Informations financières historiques.....	84
3.1.20.2	Informations financières intermédiaires	84
3.1.20.3	Informations financières pro-forma	96
3.1.20.4	Politique de dividendes	96
3.1.20.5	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	96
3.1.20.6	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale depuis les derniers états financiers intermédiaires	96
3.1.21	Informations complémentaires	96

3.1.21.1	Capital social.....	96
3.1.21.1.1	Capital souscrit	96
3.1.21.1.2	Actions non représentatives du capital.....	96
3.1.21.1.3	Actions détenues par la Société Absorbante – Programme de rachat d’actions	96
3.1.21.1.4	Titres donnant accès au capital	97
3.1.21.1.5	Capital autorisé non émis, engagements d’augmentation de capital	97
3.1.21.1.6	Capital de la Société Absorbante faisant l’objet d’une option ou d’un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	97
3.1.21.1.7	Evolution du capital social des trois derniers exercices.....	97
3.1.21.2.1	Objet social	97
3.1.21.2.2	Dispositions statutaires concernant les organes d’administration et de direction de la Société	98
3.1.21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions.....	101
3.1.21.2.4	Dispositions concernant les assemblées générales et les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	102
3.1.21.2.5	Clauses susceptibles d’avoir une influence sur le contrôle	102
3.1.21.2.6	Franchissements de seuils.....	103
3.1.21.2.7	Modifications du capital social	103
3.1.21.2.8	Modifications des statuts.....	103
3.1.22	Contrats importants	103
3.1.23	Informations provenant de tiers, déclarations d’experts et déclarations d’intérêts	104
3.1.24	Documents accessibles au public.....	104
3.1.25	Informations sur les participations	104
3.2	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	105
3.2.1	Etat comptable prévu par l’article R. 236-3 4° du Code de commerce.....	105
3.2.2	Facteurs de risques liés à l’Opération.....	108
3.2.3	Déclaration sur le fonds de roulement net.....	108
3.2.4	Capitaux propres et endettement de la Société Absorbante	108
3.2.5	Intérêt des personnes physiques et morales participant à la Fusion.....	109
3.2.6	Dépenses liées à la Fusion	109
3.2.7	Dilution	109
3.2.7.1	Incidence de la Fusion sur la quote-part des capitaux propres pour le titulaire de 1 action EMME préalablement à la Fusion	109
3.2.7.2	Incidence de la Fusion sur la participation dans le capital d’un actionnaire détenant 1% du capital social d’EMME préalablement à celle-ci	110
3.2.8	Structure de l’actionnariat d’EMME	110
3.2.9	Informations complémentaires	110
CHAPITRE IV - INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA		111
4.1	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA d’EMME-SFPI.....	111
4.2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA.....	117
CHAPITRE V - PRESENTATION DE LA SOCIETE DONT LES ACTIONS SONT APPORTEES		119
5.1	RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT SFPI.....	119
5.1.1	Dénomination sociale et siège social.....	119
5.1.2	Date de constitution et durée de la société absorbée.....	119
5.1.3	Législation relative à la société absorbée et forme juridique.....	119
5.1.4	Résumé de l’objet social	119
5.1.5	Numéro d’inscription au registre du commerce et des sociétés – Code NAF.....	119
5.1.6	Direction	119
5.1.7	Rémunérations et avantages en nature attribués aux administrateurs	119
5.1.8	Rémunérations et avantages en nature attribués aux dirigeants mandataires sociaux.....	120
5.1.9	Commissaires aux comptes	120
5.1.10	Conventions réglementées.....	120

5.1.11	Lieu où les documents et informations relatifs à SFPI peuvent être consultés	120
5.2	INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AU CAPITAL DE SFPI.....	121
5.2.1	Montant du capital souscrit, nombre et catégories de titres financiers qui le constituent avec mention de leurs principales caractéristiques	121
5.2.2	Caractéristiques des instruments financiers donnant accès au capital social	121
5.2.3	Droits de vote double et actions auto-contrôlées	121
5.2.4	Répartition du capital et des droits de vote	121
5.2.5	Etat des capitaux propres sur les cinq derniers exercices.	125
5.2.6	Pacte d'actionnaires	125
5.3	RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE DE SFPI	125
5.3.1	Présentation générale du Groupe SFPI et de ses principales activités	125
5.3.2	Stratégie du Groupe SFPI.....	127
5.3.3	Atouts et opportunités de développement du Groupe.....	127
5.3.4	Historique	128
5.3.5	Organigramme du Groupe SFPI	129
5.3.5.1	Organisation du Groupe SFPI	129
5.3.5.2	Données caractéristiques sur l'activité des filiales et des sous-filiales de SFPI	129
5.3.6	Chiffres clés du Groupe SFPI.....	130
5.3.6.1	Montant net du chiffre d'affaires du Groupe au cours des trois derniers exercices.....	130
5.3.6.2	Evolution des effectifs de SFPI et de son Groupe au cours des trois derniers exercices	131
5.3.6.3	Rapports de gestion de SFPI sur les exercices clos le 31 décembre 2012, le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014.....	132
5.3.7	Description des principales activités et des principales catégories de produits et/ou services rendus dans la branche Industrie.....	132
5.3.7.1	Présentation générale de la branche d'activité Industrie.....	132
5.3.7.2	Présentation du pôle NEU	132
5.3.7.2.1	<i>Données financières du pôle NEU</i>	133
5.3.7.2.2	<i>Effectifs du pôle NEU</i>	134
5.3.7.2.3	<i>Description des principales activités et catégories de produits et services du pôle NEU</i>	134
5.3.7.3	Présentation du pôle MMD	139
5.3.7.3.1	<i>Données financières du pôle MMD</i>	140
5.3.7.3.2	<i>Effectifs du pôle MMD</i>	140
5.3.7.3.3	<i>Description des principales activités et catégories de produits et services du pôle</i>	141
5.3.7.4	Recherche et développement, brevets et licences au sein de la branche Industrie	145
5.3.8	Description des principales activités et des principales catégories de produits et/ou services rendus dans la branche d'activité Bâtiment.....	146
5.3.8.1	Présentation générale de la branche d'activité Bâtiment	146
5.3.8.2	Présentation du pôle ERYMA.....	147
5.3.8.2.1	<i>Données financières du pôle ERYMA</i>	147
5.3.8.2.2	<i>Effectifs du pôle</i>	148
5.3.8.2.3	<i>Description des principales activités et catégories de produits et services du pôle ERYMA</i>	148
5.3.8.3	Présentation du pôle DOM SECURITY (ex SECURIDEV).....	150
5.3.8.3.1	<i>Données financières du pôle DOM SECURITY</i>	150
5.3.8.3.2	<i>Effectifs du pôle DOM SECURITY</i>	151
5.3.8.4	Présentation du pôle MAC	151
5.3.8.4.1	<i>Données financières du pôle MAC</i>	152
5.3.8.4.2	<i>Effectifs du pôle MAC</i>	153
5.3.8.4.3	<i>Présentation du contexte économique</i>	153
5.3.8.4.4	<i>Description des principales activités et catégories de produits et services du pôle MAC</i>	154
5.3.8.5	Recherche et développement, brevets et licences au sein de la branche bâtiment	158
5.4	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS AU SEIN DE SFPI ET SES FILIALES	160

5.5	INDICATION DE TOUT LITIGE OU FAIT EXCEPTIONNEL SUSCEPTIBLE D'AVOIR OU AYANT EU DANS UN PASSE RECENT UNE INCIDENCE SIGNIFICATIVE SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE APPORTEE OU DE SON GROUPE	160
5.6	FACTEURS DE RISQUE.....	160
5.6.1	Risques liés au Groupe.....	160
5.6.1.1	Risques liés à la stratégie du Groupe.....	160
5.6.1.2	Risques liés à la structure de holding de la Société	161
5.6.1.3	Risque de dépendance liée aux hommes clefs.....	161
5.6.2	Risques liés aux marchés	162
5.6.2.1	Risques liés à l'environnement économique.....	162
5.6.2.2	Risques liés à l'environnement concurrentiel	162
5.6.3	Risques liés aux activités du Groupe.....	162
5.6.3.1	Risques liés aux évolutions technologiques	162
5.6.3.2	Risques de dépendance à l'égard des principaux fournisseurs	162
5.6.3.3	Risques sur les matières premières et énergies	163
5.6.3.4	Risques liés aux commandes publiques	163
5.6.4	Risques juridiques.....	163
5.6.4.1	Risques liés à l'environnement réglementaires.....	163
5.6.4.2	Risques liés aux normes industrielles et à leurs évolutions.....	163
5.6.4.3	Risques liés à la protection des droits de propriété intellectuelle du Groupe.....	164
5.6.4.4	Risques liés aux procédures judiciaires et d'arbitrage.....	164
5.6.5	Risques financiers	164
5.6.5.1	Risques sur actions	164
5.6.5.2	Risques de taux d'intérêt.....	164
5.6.5.3	Risque de liquidité	165
5.6.5.4	Risque de change.....	165
5.6.5.5	Risque lié aux engagements hors bilan	165
5.6.5.6	Risques liés aux impayés ou à la solvabilité des clients du Groupe.....	165
5.6.6	Assurances.....	165
5.7	RENSEIGNEMENTS FINANCIERS.....	167
5.7.1	Comptes consolidés résumés de SFPI sur les trois derniers exercices, et rapports sur les comptes consolidés, rapports généraux et rapports spéciaux sur les conventions et engagements réglementés des commissaires aux comptes	167
5.7.1.1	Comptes annuels consolidés de SFPI au 31 décembre 2012	168
5.7.1.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012	199
5.7.1.3	Comptes annuels consolidés de SFPI au 31 décembre 2013	200
5.7.1.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013	228
5.7.1.5	Comptes annuels consolidés de SFPI au 31 décembre 2014	229
5.7.1.6	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014	255
5.7.1.7	Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour les exercices clos au 31 décembre 2012, 2013 et 2014	256
5.7.2	Extraits significatifs des annexes nécessaires à l'appréciation correcte des données extraites du compte de résultats et du bilan	264
5.7.3	Tableaux des filiales et participations.....	275
5.7.3.1	Organigramme juridique du Groupe SFPI.....	275
5.7.3.2	Filiales et participations.....	275
5.7.4	Comptes intermédiaires du semestre écoulé lorsque la demande est présentée plus de trois mois après la fin du premier semestre	275
5.8	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE DE SFPI	275
Table des Annexes		276

CHAPITRE I - PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT

1.1 POUR EMME – SOCIETE ABSORBANTE, BENEFICIAIRE DES APPORTS

1.1.1 Responsable du Document

Monsieur Henri MOREL, Président Directeur Général d'EMME.

1.1.2 Attestation du responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document et concernant EMME sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document concernant EMME ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Les informations financières historiques et pro forma présentées dans le Document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux ci-dessous, sans réserve ni observation, à l'exception du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés semestriels de la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2014 qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 7 de l'annexe – événements postérieurs à la clôture – qui mentionne : (i) la cession de la totalité des actions de la société détenues par AVANQUEST et, (ii) la création de la société EMME SAS, filiale à 100% d'Avanquest en vue de la reprise des actifs opérationnels de la société EMME SA », figurant au paragraphe 3.1.20.2 du présent Document. »

1.1.3 Responsables du contrôle des comptes

▪ **Commissaires aux comptes titulaires :**

- RSA
11-13 avenue de Friedland
75008 PARIS
- APLITEC
Les Patios Saint Jacques
4-14 rue Ferrus
75014 PARIS

Les commissaires aux comptes titulaires d'EMME sont entrés en fonction à l'occasion de l'Assemblée générale du 31 décembre 2013 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019. Les commissaires aux comptes titulaires ont démissionné par courrier en date du 23 juin 2015.

Lors de l'assemblée générale des actionnaires réunie en séance extraordinaire du 18 juin 2015, il a été proposé la nomination de deux nouveaux commissaires aux comptes titulaires à savoir :

- **DELOITTE ET ASSOCIES**
Représenté par Philippe SOUMAH
185 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE
- **KPMG SA**
Représenté par Nahid SHEIKHALISHAHI
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 PARIS LA DEFENSE Cedex

Les mandats des nouveaux commissaires aux comptes titulaires ont été donnés pour une période de six (6) exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

▪ **Commissaires aux comptes suppléants :**

Monsieur FOURCADE Jean-Louis
11-13 avenue de Friedland
75008 PARIS

Monsieur Jean-Pierre LARROZE
Les Patios Saint Jacques
4-14 rue Ferrus
75014 PARIS

Les commissaires aux comptes suppléants d'EMME sont entrés en fonction lors de de l'Assemblée générale du 31 décembre 2013 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019. Les commissaires aux comptes suppléants ont démissionné par courrier en date du 23 juin 2015.

Lors de l'assemblée générale des actionnaires réunie en séance extraordinaire du 18 juin 2015, il a été proposé la nomination de deux nouveaux commissaires aux comptes suppléants à savoir :

- **BEAS**
7-9 Villa Houssay
92200 NEUILLY SUR SEINE

- **Salustro REYEL**
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 PARIS LA DEFENSE Cedex

Les mandats des commissaires aux comptes titulaires ont été donnés pour une période de six (6) exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

1.1.4 Responsable de l'information

Monsieur Nicolas LOYAU, Directeur Financier du groupe SFPI.

1.2 POUR SFPI, SOCIETE ABSORBEE, DONT LES ACTIFS ET LES PASSIFS FONT L'OBJET DES APPORTS

1.2.1 Responsable du Document

Monsieur Henri MOREL, Président Directeur Général de SFPI.

1.2.2 Attestation du responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document et concernant SFPI sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document concernant SFPI ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Les informations financières historiques présentées dans le Document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux ci-dessous, sans réserve ni observation, figurant aux paragraphes 5.7.1.2, 5.7.1.4 et 5.7.1.6 du présent Document. »

1.2.3 Responsables du contrôle des comptes

▪ Commissaires aux comptes titulaires :

DELOITTE ET ASSOCIES
Représenté par Philippe SOUMAH
185 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

KPMG SA
Représenté par Nahid SHEIKHALISHAHI
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 PARIS LA DEFENSE Cedex

Les mandats des commissaires aux comptes titulaires, arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014, il a été proposé à l'Assemblée générale du 23 juin 2015 de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

▪ Commissaires aux comptes suppléants :

BEAS
7-9 Villa Houssay
92200 NEUILLY SUR SEINE

SALUSTRO REYDEL
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 PARIS LA DEFENSE Cedex

Les mandats des commissaires aux comptes suppléants arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014, il a été proposé à l'Assemblée générale du 23 juin 2015 de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

Cependant, en ce qui concerne le suppléant de KPMG Sa, Monsieur Jean-Marie Dequeker, qui n'est plus actif, il est proposé de nommer en lieu et place, la société Salustro Reydel Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - 92066 PARIS LA DEFENSE Cedex.

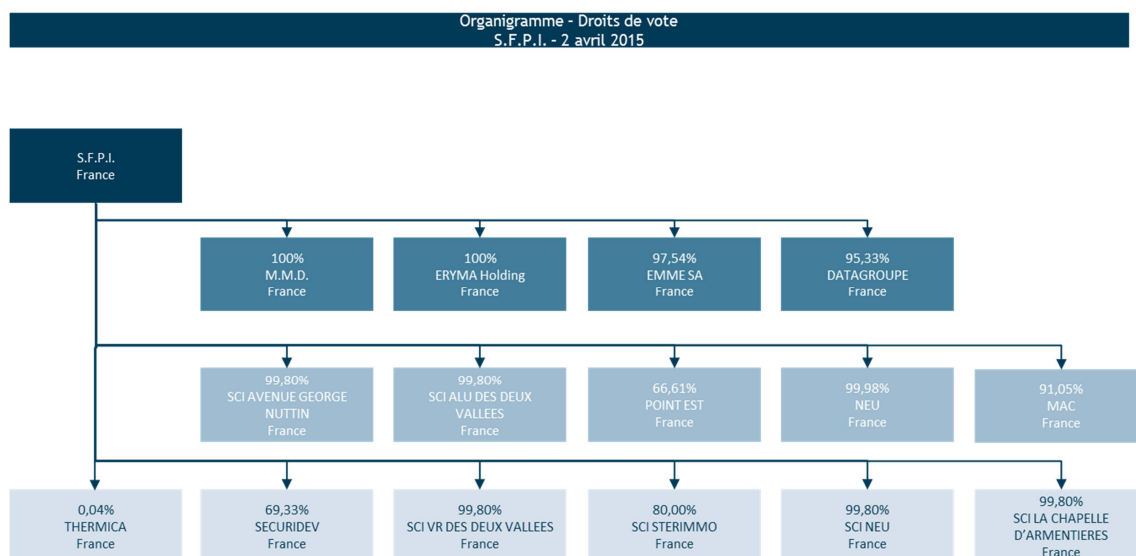
CHAPITRE II - RENSEIGNEMENTS SUR L'OPÉRATION ET SES CONSÉQUENCES

2.1 ASPECTS ECONOMIQUES DE LA FUSION

2.1.1 Liens préexistants entre les entités en cause

2.1.1.1 Liens en capital

A la date du présent Document, SFPI détient 2 455 138 actions EMME représentant 97,54 % du capital et des droits de vote d'EMME. A cette même date, EMME ne détient directement ou indirectement aucune action de SFPI.



2.1.1.2 Autres liens

(i) *Cautions*

Néant.

(ii) *Dirigeants communs*

Monsieur Henri MOREL est Président Directeur Général et administrateur d'EMME et de SFPI.

Monsieur Jean-Bertrand PROT est directeur général délégué et administrateur d'EMME et de SFPI.

Monsieur Hervé HOUDART est administrateur d'EMME et de SFPI.

(iii) *Filiales détenues en commun et dépendance à l'égard d'un même groupe*

Néant.

(iv) *Accords techniques ou commerciaux*

Les sociétés EMME et SFPI ont signé une convention centralisée de gestion de trésorerie le 31 mars 2015 ayant pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie d'EMME, la diminution du coût moyen pondéré de ses financements et la juste rémunération des excédents de trésorerie.

2.1.2 Motifs et buts de la Fusion

2.1.2.1 Intérêt de l'opération pour la Société Absorbante et ses actionnaires

Préalablement à l'opération de Fusion, EMME est un véhicule coté dépourvu d'activité et d'actifs opérationnels. L'opération de Fusion se traduira par une « réorientation » de l'activité sociale d'EMME qui aura pour objet social après la date de réalisation de la Fusion, et suite à la modification de ses statuts, l'objet social actuel de SFPI et pour activité opérationnelle celle conduite par SFPI et ses filiales.

2.1.2.2 Intérêt de l'opération pour la Société Absorbée

EMME ayant cédé l'intégralité de ses éléments d'actif au groupe Avanquest le 31 mars 2015, elle est, depuis cette date, une coquille vide. La Fusion aura pour conséquence la transmission universelle du patrimoine de SFPI à EMME et ledit patrimoine de SFPI sera dévolu à EMME dans l'état où il se trouve à la date de réalisation définitive de la Fusion.

Enfin, en rémunération de l'apport effectué par SFPI, les actionnaires de SFPI recevront les actions EMME admises à la négociation sur le marché réglementé Euronext Paris.

L'opération de Fusion envisagée permettra en pratique l'admission aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris des activités portées par SFPI.

Au terme de la Fusion, les actions EMME continueront d'être admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris et le flottant du nouveau groupe sera reconstitué dans un calendrier compatible avec les conditions de marché.

Dans le cadre de cette reconstitution du flottant, les actionnaires actuels de SFPI envisagent, en fonction des conditions de marché, de céder de 10% à 15% du capital de l'entité fusionnée, étant précisé qu'ils n'ont pas l'intention à ce stade, et pour les douze prochains mois, de céder plus de 20% du capital de l'entité fusionnée. Dans ce contexte, les titres offerts par le groupe Naxicap et CM CIC Développement devraient représenter entre deux-tiers et quatre-cinquième de l'ensemble des titres mis sur le marché, le solde des titres offerts étant réparti entre les fondateurs (Messieurs Henri Morel et Jean-Bertrand Prot) et BNP Paribas Développement. Ainsi, le contrôle majoritaire de l'entité fusionnée ne sera pas modifié à l'issue des reclassements de titres envisagés. A ce jour, il n'existe aucun engagement de conservation imposé aux actionnaires de SFPI.

2.2 ASPECTS JURIDIQUES DES OPERATIONS

2.2.1 Description de la Fusion

2.2.1.1 Date du projet de Traité de Fusion

Le projet de Traité de Fusion a été signé le 26 juin 2015 et figure en **Annexe 4** du présent Document.

2.2.1.2 Date d'arrêté des comptes utilisés pour la détermination des valeurs d'apport

Les comptes utilisés pour la détermination des valeurs d'apport sont :

- en ce qui concerne EMME, la situation nette de la société au 31 mars 2015 arrêtée par Monsieur Henri MOREL en date du 29 juin 2015 figurant au paragraphe 3.2.1 du présent Document.
- en ce qui concerne SFPI, les comptes annuels de la société clos le 31 décembre 2014 arrêtés par le Conseil d'administration en date du 13 mai 2015 (voir paragraphe 5.7.1.5 du Document). Ces comptes ont été audités par les commissaires aux comptes de SFPI (voir paragraphe 5.7.1.6 du Document).

2.2.1.3 Date de rétroactivité de la Fusion

Conformément aux dispositions de l'article L.236-4 du Code de commerce, il est prévu que la Fusion aura, d'un point de vue comptable et fiscal, un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R.236-1 du Code de commerce, les opérations réalisées par SFPI à compter du 1^{er} janvier 2015 et jusqu'à la date de réalisation de la Fusion, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte d'EMME, qui supportera exclusivement les résultats de l'exploitation des biens transmis.

2.2.1.4 Date des décisions des Conseils d'administration ayant approuvé la Fusion

Le projet de Traité de Fusion a été examiné et approuvé lors des réunions des Conseils d'administration respectifs d'EMME et de SFPI, en date du 22 juin 2015.

2.2.1.5 Date de dépôt du projet de Traité de Fusion au Tribunal de Commerce

Le projet de Traité de Fusion a fait l'objet d'un dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 30 juin 2015, un récépissé de dépôt ayant été obtenu le 2 juillet 2015.

2.2.1.6 Régime fiscal de la Fusion

2.2.1.6.1 *En matière d'impôt sur les sociétés*

La Fusion est placée sous le régime de faveur prévu par les dispositions de l'article 210 A du Code général des impôts (ci-après "CGI"), aux termes desquelles la société absorbée n'est pas imposée sur les plus-values réalisées lors de la Fusion, sous réserve notamment que la Société Absorbante prenne certains engagements. En application de ces dispositions, EMME a pris les engagements prévus à l'article 210 A du CGI.

2.2.1.6.2 *En matière de droits d'enregistrement*

En matière de droits d'enregistrement, la Fusion est placée sous les dispositions de l'article 816 du Code général des impôts et donnera lieu au paiement d'un droit fixe de 500 euros.

2.2.1.7 Réduction de capital

Une assemblée générale extraordinaire d'EMME qui statuera sur la Fusion, soumettra également aux actionnaires une résolution visant à procéder à une réduction de son capital social non motivée par des pertes, réalisée par voie de réduction de la valeur nominale des actions EMME, qui passera de 1,00€ à 0,90€. Le capital sera ainsi porté de 2 516 992 € à 2 265 291€.

Cette opération de réduction de capital sera réalisée afin de satisfaire à l'obligation juridique de libération du capital résultant d'une opération d'apport (l'actif net comptable de SFPI apporté dans le cadre de la Fusion donnant lieu, en l'absence de cette réduction de capital, et compte tenu du rapport d'échange arrêté sur la base de valeurs réelles, à une augmentation de capital d'EMME d'un montant supérieur au montant de l'actif net comptable de SFPI).

L'assemblée générale extraordinaire d'EMME devant approuver la réduction de capital susvisée se tiendra le 10 novembre 2015 préalablement au vote de la résolution devant approuver la Fusion.

La réduction de capital ne sera réalisée qu'à l'expiration d'un délai de 20 jours calendaires suivant le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Paris du procès-verbal d'assemblée générale d'EMME ayant décidé la réduction de capital. En effet, les créanciers de la Société dont la créance est antérieure à la date du dépôt au greffe du procès-verbal de réduction de capital pourront former opposition à la décision de réduction de capital dans ce délai.

2.2.2 Contrôle de la Fusion

2.2.2.1 Dates des assemblées générales appelées à approuver la Fusion

La Fusion sera définitivement réalisée sous réserve de la réalisation cumulative des conditions suspensives suivantes :

- Enregistrement du Document E par l'AMF ;
- Approbation par l'assemblée générale des actionnaires d'EMME (x) de la réduction préalable du capital social par réduction de la valeur nominale des actions EMME de 1,00€ à 0,9€ et (y) de la Fusion (cette assemblée devant notamment approuver la valeur des apports, la parité d'échange et l'augmentation de capital d'EMME en rémunération de la Fusion) ;
- Réalisation de la réduction du capital d'EMME à l'issue du délai d'opposition des créanciers de 20 jours calendaires ; et
- Approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SFPI de la Fusion (cette assemblée devant notamment approuver la parité d'échange retenue dans le cadre du projet de traité de fusion).

Les assemblées générales extraordinaires d'EMME et SFPI autorisant la Fusion se tiendront le 10 novembre 2015.

2.2.2.2 Commissaires à la Fusion

Par ordonnance en date du 22 avril 2015, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a nommé, dans le cadre de la Fusion, en qualité de commissaires à la fusion :

- Monsieur Didier KLING - demeurant 28, avenue Hoche, 75008 Paris, et
- Monsieur Maurice NUSSENBAUM - demeurant 11, rue Leroux, 75116 Paris.

Les rapports des commissaires à la fusion relatifs à la valeur des apports et aux conditions de la Fusion ont été établis le 8 juillet 2015.

Les rapports des commissaires à la fusion sont reproduits en **Annexes 1 et 2** du présent Document.

2.2.2.3 Experts désignés par le Tribunal de Commerce le cas échéant

Aucun expert n'a été désigné par le Tribunal de Commerce dans le cadre des opérations d'apports objet du Document.

2.2.2.4 Mission spéciale confiée par l'AMF aux commissaires aux comptes

Aucune mission spéciale n'a été confiée par l'Autorité des marchés financiers aux commissaires aux comptes.

2.2.3 Rémunération des apports

2.2.3.1 Augmentation de capital

En rémunération des apports effectués au profit d'EMME dans le cadre de la Fusion, EMME attribuera aux actionnaires de SFPI, 87 452 872 actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») de quatre-vingt-dix centimes d'euro (0,90€) de valeur nominale chacune, entièrement libérées, représentant 97,20 % du capital d'EMME.

Le capital d'EMME augmentera ainsi de 78 707 584,80 euros et sera porté de 2 265 291 euros à 80 972 875,80 euros.

Les 87 452 872 Actions Nouvelles porteront jouissance à compter de la réalisation effective de la Fusion et seront entièrement assimilées aux actions anciennes.

Conformément à l'article L.228-10 du Code de commerce, les Actions Nouvelles émises en rémunération des apports seront négociables à compter du jour de la réalisation de l'augmentation de capital corrélative.

L'admission des Actions Nouvelles sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sera demandée dans les meilleurs délais et devrait intervenir, sous réserve de la réalisation définitive de l'opération, le 3 décembre 2015, dans les conditions qui seront précisées dans un avis publié par Euronext.

2.2.3.2 Réduction de capital

Voir paragraphe 2.2.1.7 ci-dessus.

2.2.3.3 Titres EMME détenus par SFPI

SFPI est propriétaire de 2 455 138 actions EMME.

Si la Fusion se réalise, EMME recevra 2 455 138 de ses propres actions. EMME ne procédera pas à la réduction de son capital social par voie d'annulation des 2 455 138 titres auto-détenus. EMME conservera donc ses propres titres qui représenteront 2,73 % de son capital.

2.2.3.4 Affectation de la prime de fusion

La différence entre le montant de l'actif net transféré par SFPI (soit 81 732 132,88 euros) et le montant nominal de l'augmentation de capital d'EMME (soit 78 707 584,80 euros), constitue une prime de fusion d'un montant de 3 024 548,08 euros qui sera inscrite au passif du bilan d'EMME et sur laquelle porteront les droits des actionnaires d'EMME.

2.2.4 Calendrier indicatif des opérations

30 juin 2015	Dépôt du projet de traité de fusion au greffe du Tribunal de Commerce
2 juillet 2015	Récépissé de dépôt du projet de traité de fusion au greffe du Tribunal de Commerce
24 septembre 2015	Enregistrement du Document par l'AMF
5 octobre 2015	Convocation des assemblées générales ordinaires et extraordinaires d'EMME et de SFPI
30 octobre 2015	Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Paris du rapport des commissaires à la fusion sur la valeur des apports
10 novembre 2015	Assemblée générale ordinaire et extraordinaire d'EMME devant approuver la réduction de capital puis la Fusion
10 novembre 2015	Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de SFPI devant approuver la Fusion
12 novembre 2015	Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Paris du procès-verbal de réduction du capital d'EMME non motivée par des pertes
3 décembre 2015	Clôture du délai d'opposition des créanciers – Constatation de la réalisation de la réduction de capital d'EMME et de la Fusion
3 décembre 2015	Avis Euronext relatif à l'admission des actions nouvelles

2.3 COMPTABILISATION DES APPORTS

2.3.1 Désignation et valeur des actifs apportés et des éléments de passifs pris en charge

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-03, titre VII, du 5 juin 2014 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, s'agissant d'une opération de fusion entre sociétés sous contrôle commun, les éléments d'actifs transmis et de passif pris en charge ont été repris dans le projet de fusion pour leur valeur nette comptable, telle qu'elle figure dans les comptes de SFPI au 31 décembre 2014.

2.3.2 Actif apporté

Les actifs transférés par SFPI à EMME dans le cadre de la Fusion comprennent notamment les biens, droits et valeurs ci-après désignés tels qu'ils figurent au bilan de SFPI au 31 décembre 2014 :

Actif immobilisé	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	630 823,66	532 166,36	98 657,30
Immobilisations corporelles	1 000 754,94	369 907,71	630 847,23
Immobilisations financières	87 117 692,76	11 114 501,27	76 003 191,49
Total actif immobilisé	88 749 271,36	12 016 575,34	76 732 696,02
Actif circulant	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Créances	19 489 616,97	128 941,44	19 360 675,53
Divers (disponibilités et valeurs mobilières de placement)	10 153 478,14	-	10 153 478,14
Comptes de régularisation	192 141,97	-	192 141,97
Total actif circulant	29 835 237,08	128 941,44	29 706 295,64
Montant total des actifs transférés	118 584 508,44	12 145 516,78	106 438 991,66

2.3.3 Passif pris en charge

EMME prendra en charge, et acquittera en lieu et place de SFPI, la totalité du passif de cette dernière dont le montant dans les comptes au 31 décembre 2014 est ci-après indiqué. Il est précisé que les engagements hors bilan de SFPI listés à l'annexe 1 du projet de traité de fusion figurant en **Annexe 4** du Document, seront pris en charge par EMME. En tant que de besoin, la prise en charge ci-avant ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit d'éventuels créanciers, lesquels seront tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Passif pris en charge	Montant au 31-12-2014
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 900 208,78
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 451 997,96
Dettes fiscales et sociales	4 373 891,10
Autres dettes	981 838,08
Total du passif	22 707 935,92

2.3.4 Actif net apporté sur la base des comptes au 31 décembre 2014.

La valeur de l'actif net transmis par SFPI à EMME dans le cadre de la Fusion s'élève à :

Montant total des actifs apportés	106 438 991,66
Montant total du passif pris en charge	22 707 935,92
Actif net apporté (avant distribution de dividendes)	83 731 055,68

Le montant net de l'apport s'élève donc à 81 732 132,88 euros, déduction faite du montant du dividende de 1 998 922,80 euros (1,20 euro par action) voté, avant la Fusion, par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 23 juin 2015 de SFPI et qui sera versé au plus tard le 30 septembre 2015.

En raison de la transmission à EMME de l'intégralité du patrimoine de SFPI dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la Fusion, tous les autres biens (y inclus les immeubles), ainsi que les droits ou obligations de SFPI de quelque nature que ce soit, seront transférées à EMME à la date de réalisation de la Fusion.

2.3.5 Différence entre la valeur d'apport et la valeur comptable

Néant.

2.3.6 Expertise des valeurs d'apport

Monsieur Didier KLING et Monsieur Maurice NUSSENBAUM ont été désigné par ordonnance en date 22 avril 2015 de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en qualité de commissaires à la fusion dans le cadre de l'opération de Fusion.

Les rapports sont insérés en **Annexe 1 et 2** du présent Document.

2.3.7 Détail du calcul de la prime de fusion

En rémunération de l'apport des éléments d'actif et de passif de SFPI, soit un actif net apporté de 81 732 132,88 euros, EMME devra émettre à titre d'augmentation de capital, 87 452 872 Actions Nouvelles (sur la base de la parité de 105 actions EMME à émettre pour 2 actions SFPI existantes, d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix centimes d'euro (0,90€) chacune, soit une augmentation de capital de 78 707 584,80 euros.

La différence dégagée entre (i) le montant de l'actif net apporté par SFPI, soit 81 732 132,88 euros et (ii) la valeur nominale des actions créées à titre d'augmentation de capital, soit 78 707 584,80 euros, représente le montant de la prime de fusion qui s'élève à 3 024 548,08 euros.

2.4 REMUNERATION DE LA FUSION

La parité de Fusion, arrêtée dans le cadre du projet de traité de Fusion, est de 105 actions EMME à émettre pour 2 actions SFPI existantes.

Pour les besoins de la détermination de la rémunération de la Fusion, il a été procédé à une évaluation d'EMME et de SFPI selon une approche multicritères.

La détermination des poids relatifs consiste à comparer la valeur des capitaux propres par action de chaque entité obtenue par la combinaison de plusieurs critères d'évaluation.

2.4.1 Description des méthodes mises en œuvre pour l'évaluation des titres EMME

A la date du présent Document, EMME est une « coquille vide » dont les actifs ont été cédés le 31 mars 2015 à une filiale ad hoc d'Avanquest, dénommée EMME SAS, cette dernière ayant également pris en charge les passifs d'EMME.

Le 31 mars 2015, préalablement au transfert susvisé des actifs et passifs d'EMME, un bloc de 2.455.131 actions EMME (ci-après le « **Bloc d'Actions** ») représentant 97,54% du capital et des droits de vote de la Société, a été cédé par Avanquest à SFPI pour un montant en numéraire de 7.856.419,20 €, soit un prix par action EMME de 3,20 €.

Cette transaction plaçait SFPI dans l'obligation d'initier une offre publique d'achat simplifiée (ci-après l'« **OPAS** ») sur les actions EMME existante. Connaissance prise des objectifs et intentions de SFPI, laquelle n'a pas l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire à l'issue de l'OPAS et envisage de procéder à la Fusion à l'issue de l'OPAS, et des conditions dans lesquelles SFPI a acquis sa participation actuelle au capital d'EMME, l'AMF a relevé que le prix auquel est libellé l'offre est conforme aux dispositions de l'article 236-6 du règlement général de l'AMF.

Dans le cadre de l'OPAS :

- Une note d'information contenant les éléments d'appréciation du prix de l'OPAS, égal au prix du Bloc d'Actions, soit 3,20 € par action a été visée par l'AMF le 7 juillet 2015, sous le numéro 15-346 ;
- Une note en réponse dans laquelle est présenté in extenso le rapport de l'expert indépendant, chargé d'établir une attestation d'équité sur les conditions financières de l'OPAS a été visée par l'AMF le 7 juillet 2015, sous le numéro 15-347.

La synthèse relative aux travaux d'évaluation des titres EMME ci-dessous est directement tirée de l'approche « *stand alone* » mise en œuvre dans le cadre des éléments d'appréciation du prix de l'OPAS.

2.4.1.1 Nombre d'actions

Le nombre d'actions EMME utilisé dans le cadre de l'évaluation correspond au nombre d'actions composant le capital de la Société au 30 juin 2014 par homogénéité avec la date retenue pour la trésorerie nette.

A la date du présent Document, il n'existe aucun instrument dilutif au capital de la Société ni aucune action auto-détenue.

Ainsi, le nombre d'actions retenu pour l'analyse est de 2.516.990.

2.4.1.2 Passage de la valeur d'entreprise à la valeur des capitaux propres

La trésorerie nette d'EMME ressort à 1,6 M€ au 30 juin 2014 et se compose :

- De disponibilités et de valeurs mobilières de placement pour un montant de 0,8 M€ ;
- Du compte courant dû par Avanquest pour un montant de 0,8 M€.

A la trésorerie nette au 30 juin 2014 sont retranchées les provisions pour litiges pour un montant de 0,3 M€ à la même date.

En conséquence, dans le cadre des méthodes d'évaluation par l'actualisation des flux de trésorerie disponibles et par les multiples boursiers, la valeur des capitaux propres d'EMME est obtenue en ajoutant 1,3 M€ à la valeur d'entreprise.

2.4.1.3 Principales hypothèses du plan d'affaires 2015-2021 d'EMME

Le plan d'affaires 2015-2021 utilisé repose sur les prévisions établies par Aforge Degroof Finance après échanges avec le management d'Avanquest et d'Avanquest Software Publishing. Il est précisé qu'il s'agit d'un plan d'affaires à périmètre constant avant cession des actifs d'EMME à Avanquest (via sa filiale ad hoc EMME SAS).

L'établissement d'un plan d'affaires demeure un exercice particulièrement théorique, l'activité dépendant essentiellement d'opportunités commerciales dont l'occurrence est aléatoire, en particulier durant la période des fêtes de fin d'année.

Actuellement, le management d'Avanquest Software Publishing témoigne non seulement de l'absence d'opportunités commerciales mais également du manque de moyens financiers, ce qui contraint fortement les perspectives de développement.

Le plan d'affaires prévoit :

- Une extinction progressive des ventes de CD-ROM, DVD-ROM et cartouches de jeux vidéo à travers des canaux de distribution grand public en France à l'horizon 2017 ;
- L'arrêt des activités au sein de la filiale allemande, en liquidation.

Deux scénarii ont été retenus pour modéliser le déclin des activités d'EMME exclusivement localisées au Royaume-Uni à compter de 2017 :

- Un scénario n°1 (ci-après le « **Scénario n°1** »), avec une décroissance annualisée estimée à 10,0% sur la période 2017-2021 ;
- Un scénario n°2 (ci-après le « **Scénario n°2** »), avec une décroissance annualisée estimée à 15,0% sur la période 2017-2021.

Sous réserve d'une rationalisation de la structure de coûts, la marge opérationnelle pourrait se maintenir à 10,0% au Royaume-Uni.

La variation du besoin en fonds de roulement ressort à environ -0,4 M€ en 2015 et 2016, -0,2 M€ en 2017, et -0,1 M€ de 2018 à 2021. Ce flux correspond à une récupération du BFR dans son intégralité sur le périmètre français et pour partie au Royaume-Uni, de manière cohérente avec la réduction de l'activité.

Il est précisé que les investissements d'EMME, essentiellement composés de matériel de bureau et de maintenance des entrepôts au Royaume-Uni, sont égaux aux dotations aux amortissements sur l'horizon du plan d'affaires.

Le taux d'impôt normatif retenu ressort à 20,0% et ne s'applique qu'à l'activité au Royaume-Uni.

2.4.1.4 Méthode d'évaluations retenues

2.4.1.4.1 *Transaction récente sur le capital d'EMME / OPAS*

Il est préalablement rappelé que, par un communiqué en date du 19 février 2015, Avanquest a annoncé avoir conclu le 17 février 2015 avec SFPI un accord portant sur la cession des 2.455.131 actions EMME qu'elle détenait, représentant 97,54% du capital et des droits de vote d'EMME. En date du 20 février 2015, l'AMF a publié un avis de pré-offre sous la référence 215C0230.

La réalisation du Bloc d'Actions était notamment conditionnée par l'obtention de la levée du nantissement consenti par Avanquest sur une partie de ces titres au profit de l'une de ses banques de financement. Cette condition suspensive a pu être levée et l'acquisition du Bloc d'Actions a pu être réalisée le 31 mars 2015, comme annoncé par un second communiqué.

L'acquisition du Bloc d'Actions a été réalisée par SFPI pour un montant en numéraire de 7.856.419,20 €, soit un prix par action EMME de 3,20 €.

Concomitamment à la réalisation de l'acquisition du Bloc d'Actions, Avanquest a (i) remboursé le solde de son compte courant ouvert dans les livres d'EMME et (ii) consenti une avance en compte courant de 5,4 M€ environ à sa nouvelle filiale détenue à 100%, EMME SAS, afin que celle-ci acquière les actifs opérationnels d'EMME en ce compris les titres composant le capital social de sa filiale anglaise Avanquest Software Publishing, et prenne en charge les passifs d'EMME.

Consécutivement, le 23 juin 2015, SFPI a déposé un projet d'OPAS sur le solde des actions EMME non détenues par SFPI, au prix de 3,20 € par action. L'OPAS a été déclarée conforme par l'AMF et la note d'information de SFPI a reçu le visa numéro 15-346 en date du 7 juillet 2015.

2.4.1.4.2 Actif net comptable et réévalué / transaction récente sur les actifs d'EMME

Concomitamment à la cession par Avanquest à SFPI du bloc majoritaire au capital d'EMME, telle que décrite ci-dessus, Avanquest a :

- remboursé le solde de son compte courant ouvert dans les livres d'EMME, à hauteur de 1.261.371€; et
- consenti une avance en compte courant à une société ad hoc, filiale détenue à 100%, et dénommée EMME SAS.

EMME SAS a immédiatement procédé à l'acquisition des principaux actifs d'EMME, à savoir :

- 100% des titres composant le capital social d'Avanquest Software Publishing, filiale anglaise d'EMME, pour un prix de 5.400.000 € ;
- 100% des titres composant le capital social d'EMME Deutschland, filiale allemande d'EMME, en cours de liquidation, pour 1 € symbolique ; et
- les autres actifs opérationnels d'EMME, nets des passifs d'EMME pris en charge par Avanquest, pour un prix de 24.206 €.

A l'issue de ces opérations, le bilan social d'EMME faisait apparaître une trésorerie de 7.100.001 €, qui correspondait à la somme :

- du solde du compte courant remboursé par Avanquest ;
- du prix des actifs cédés à EMME SAS ; et
- de la trésorerie avant le closing, à savoir 414.422 €.

Ce même bilan social faisait apparaître des immobilisations financières pour 47.489 € et des créances d'exploitation pour 52.281 € compensées par des dettes fiscales et sociales du même montant, non transférées à EMME SAS.

L'actif net comptable du bilan social d'EMME au 31 mars 2015, était de 7.147.490 € ou 2,84 € par action EMME, qui correspondait également à l'actif net réévalué d'EMME au prix de cession des actifs.

Le prix offert par SFPI dans le cadre de l'OPAS faisait ressortir une prime de 12,7% sur cet actif net.

Il est précisé que l'actif net comptable par action issu du bilan consolidé au 31 décembre 2014 était de 2,85 €.

2.4.1.4.3 Multiples de sociétés cotées comparables à EMME

Cette méthode consiste à évaluer EMME par analogie, à partir de multiples d'évaluation de sociétés comparables cotées, tels qu'ils ressortent d'une part de leur cours de bourse au 12 juin 2015, et d'autre part des agrégats comptables estimés par le consensus d'analystes financiers Bloomberg.

Les sociétés comparables sont Digital Bros et Innelec Multimedia.

Digital Bros est un éditeur et distributeur de jeux vidéo. Le chiffre d'affaires 2014 de 133,1 M€ se répartit comme suit : 54% dans l'édition, 38% dans la distribution en Italie et 8% dans le mobile. Digital Bros réalise 38% de son chiffre d'affaires en Italie et 62% à l'étranger (dont 42% sur le continent américain).

Innelec Multimedia est un distributeur spécialisé dans les domaines des logiciels de loisirs pour PC et Mac (jeux, éducatifs, culturels, vie pratique), de consoles, jeux vidéo pour consoles et accessoires, des logiciels professionnels, des DVD-ROM et des collecteurs (cartes, figurines). Le chiffre d'affaires 2014 de 125,7 M€ se répartit comme suit : 85% dans les consoles, jeux vidéo et accessoires, 7% dans les DVD, CD audio et divers, 4% dans les logiciels de loisirs, 4% dans les logiciels professionnels. Innelec Multimedia réalise la quasi-totalité de son chiffre d'affaires en France.

Dans le cadre de l'évaluation décrite dans la présente section, les multiples VE²/EBITDA et VE/EBIT³ ont été retenus. Ont en revanche été écartés :

- Le multiple VE/CA⁴, qui ne prend pas en compte la différence entre la structure de coûts d'EMME par rapport aux autres comparables ;
- Le PER⁵ qui, en fonction des structures financières des comparables d'une part et d'EMME d'autre part, peut biaiser l'évaluation.

Par souci de cohérence avec les agrégats financiers d'EMME, les agrégats de comparables retenus (chiffre d'affaires, EBITDA et EBIT) ont été recalendariés au 30 juin.

Calcul de la valeur par action – Scénario n°1 :

L'application des multiples VE/EBITDA 2016 et 2017 respectivement aux EBITDA 2016 et 2017 d'EMME, issus du plan d'affaires, à périmètre constant avant cession des actifs à EMME SAS, extériorise une valeur par action comprise entre 1,42 € et 1,85 €.

L'application des multiples VE/EBIT 2016 et 2017 respectivement aux EBIT 2016 et 2017 d'EMME, issus du plan d'affaires, à périmètre constant avant cession des actifs à EMME SAS, extériorise une valeur par action comprise entre 1,50 € et 2,73 €.

Calcul de la valeur par action – Scénario n°2 :

L'application des multiples VE/EBITDA 2016 et 2017 respectivement aux EBITDA 2016 et 2017 d'EMME, issus du plan d'affaires, à périmètre constant avant cession des actifs à EMME SAS extériorise une valeur par action comprise entre 1,38 € et 1,85 €.

L'application des multiples VE/EBIT 2016 et 2017 respectivement aux EBIT 2016 et 2017 d'EMME, issus du plan d'affaires, à périmètre constant avant cession des actifs à EMME SAS extériorise une valeur par action comprise entre 1,45 € et 2,73 €.

² Valeur d'entreprise.

³ *Earnings Before Interest and Taxes*, soit le résultat opérationnel.

⁴ Chiffre d'affaires.

⁵ *Price Earnings Ratio*, soit le rapport entre la capitalisation boursière et le résultat net part du groupe.

La méthode des multiples boursiers appliquée au 31 mars 2015, date de réalisation des opérations conclues entre SFPI, Avanquest et EMME, aurait conduit à des valeurs par action EMME inférieures à celles obtenues ci-dessus.

2.4.1.4.4 Actualisation des flux de trésorerie disponibles d'EMME

Cette méthode, dite intrinsèque, consiste à actualiser et sommer les flux de trésorerie disponibles susceptibles d'être générés à l'avenir par EMME.

Suivent les hypothèses retenues par Aforge Degroof Finance pour le calcul du flux normatif (exercice 2022), où seule subsiste l'activité britannique :

Calcul du flux normatif - Scénario 1 :

- Chiffre d'affaires normatif de l'ordre de 4,0 M€ ;
- Marge opérationnelle d'environ 10,0% ;
- Taux d'imposition de 20,0%, identique à celui utilisé sur 2015-2021 ;
- Variation du besoin en fonds de roulement nulle ;
- Investissements de l'ordre de 0,1 M€ par an.

Calcul du flux normatif - Scénario 2 :

- Chiffre d'affaires normatif de l'ordre de 3,0 M€ ;
- Marge opérationnelle d'environ 10,0% ;
- Taux d'imposition de 20,0%, identique à celui utilisé sur 2015-2021 ;
- Variation du besoin en fonds de roulement nulle ;
- Investissements de l'ordre de 0,1 M€ par an.

Malgré la décroissance rentable observable sur l'horizon du plan d'affaires, il apparaît raisonnable de retenir un taux de croissance à l'infini de 1,0% en valeur centrale, en ligne avec la croissance attendue en moyenne à long terme sur la zone géographique concernée.

L'actualisation des flux de trésorerie disponibles consolidés d'EMME est effectuée en date du 30 juin 2015 au coût du capital, qui tient compte de la rémunération attendue par les pourvoyeurs de fonds d'EMME :

- Le taux sans risque de 2,18% correspond au taux moyen sur les trois dernières années des obligations d'Etat à 10 ans du Royaume-Uni ;
- Dans la mesure où le coefficient de corrélation relatif au bêta d'EMME est faible, ce dernier n'a pas été retenu en tant que tel. De manière similaire, les coefficients de régression relatifs aux bêtas des comparables Digital Bros et Innelec Multimedia sont faibles et ont donc été écartés. Le bêta retenu est de 1,13⁶ (Unlevered beta corrected for cash) et correspond au bêta de l'échantillon « Software - Entertainment » (zone Europe) de Damodaran ;
- La prime de risque de marché de 5,10% est déterminée par Duff & Phelps (Recommended Long-term Equity Risk Premium, 2015) ;
- Plusieurs travaux académiques font ressortir que le rendement attendu est proportionnel à la taille de l'entreprise, et supérieur à celui exigé par la formule du MEDAF⁷. La prime de taille est ainsi estimée à 3,74% pour les sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à environ 300 M\$ (Duff & Phelps, Valuation Handbook, 2015).

⁶ Janvier 2015.

⁷ Modèle d'évaluation des actifs financiers.

Coût du capital	
Taux sans risque	2,18%
Beta économique	1,13
Prime de risque	5,10%
Prime de taille	3,74%
Coût du capital	11,7%

Le coût du capital d'EMME ressort ainsi à 11,7%.

Calcul de la valeur par action – Scénario n°1 :

Après actualisation des flux de trésorerie disponibles du plan d'affaires 2015-2021 et du flux de trésorerie normatif croissant à perpétuité de 1,0% par an⁸, la valeur d'entreprise d'EMME ressort à 5,6 M€, soit une valeur des capitaux propres de 6,9 M€ ou 2,74 € par action.

		Taux d'actualisation				
		10,7%	11,2%	11,7%	12,2%	12,7%
Taux de croissance perpétuel	0,00%	2,79	2,74	2,68	2,63	2,59
	0,50%	2,83	2,76	2,71	2,66	2,61
	1,00%	2,86	2,80	2,74	2,68	2,63
	1,50%	2,90	2,83	2,77	2,71	2,65
	2,00%	2,94	2,87	2,80	2,74	2,68

En introduisant une sensibilité de +/- 0,50% sur le coût moyen pondéré du capital ou sur le taux de croissance à l'infini retenu, la valeur par action EMME s'établit dans une fourchette de 2,68 € à 2,80 €.

Calcul de la valeur par action – Scénario n°2 :

Après actualisation des flux de trésorerie disponibles du plan d'affaires 2015-2021 et du flux de trésorerie normatif croissant à perpétuité de 1,0% par an, la valeur d'entreprise d'EMME ressort à 5,0 M€, soit une valeur des capitaux propres de 6,3 M€ ou 2,51 € par action.

		Taux d'actualisation				
		10,7%	11,2%	11,7%	12,2%	12,7%
Taux de croissance perpétuel	0,00%	2,56	2,52	2,48	2,44	2,40
	0,50%	2,59	2,54	2,49	2,45	2,42
	1,00%	2,61	2,56	2,51	2,47	2,43
	1,50%	2,64	2,59	2,54	2,49	2,45
	2,00%	2,67	2,61	2,56	2,51	2,47

En introduisant une sensibilité de +/- 0,50% sur le coût moyen pondéré du capital ou sur le taux de croissance à l'infini retenu, la valeur par action EMME s'établit dans une fourchette de 2,47 € à 2,56 €.

2.4.1.5 Méthodes d'évaluation écartées

2.4.1.5.1 Objectif de cours

Le titre EMME n'est suivi par aucun analyste de recherche.

2.4.1.5.2 Actualisation des dividendes

La méthode qui consiste à actualiser les dividendes futurs n'a pas été retenue, en l'absence de visibilité sur la politique de distribution. En tout état de cause, cette méthode ne permet pas d'appréhender la totalité des flux de trésorerie générés par les activités d'EMME, à la différence de la méthode DCF qui a, quant à elle, été retenue.

⁸ Formule dite de « Gordon-Shapiro ».

EMME n'a distribué aucun dividende depuis son introduction sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris, à l'exception d'un dividende exceptionnel d'un montant de 2,22 € par action versé le 10 avril 2013. Cette distribution avait alors permis le remboursement du compte courant consenti par EMME à Avanquest (à hauteur de 5,4 M€).

2.4.1.5.3 Transactions comparables

Cette méthode consiste à évaluer EMME par analogie, à partir de multiples d'évaluation ressortant, d'une part, des prix de transactions récentes sur des sociétés appartenant aux secteurs d'activité d'EMME et, d'autre part, de leurs derniers agrégats comptables publiés lors des transactions.

La difficulté de cette méthode réside généralement dans le choix des transactions retenues comme base de référence :

- Le prix payé lors d'une acquisition peut refléter un intérêt stratégique spécifique à un acquéreur ou inclure une prime reflétant la présence de synergies industrielles qui varient d'une opération à une autre ;
- Cette méthodologie dépend fortement de la qualité et de la fiabilité de l'information disponible pour les transactions retenues dans l'échantillon (variant en fonction du statut des sociétés rachetées - cotées, privées, filiales d'un groupe - et du niveau de confidentialité de la transaction) ;
- Cette méthodologie suppose que les cibles des transactions retenues dans l'échantillon soient comparables à la société évaluée (par l'activité, la croissance, la profitabilité, la présence géographique, la taille, etc.).

De surcroît, la disparité significative des multiples induits par les rares transactions recensées au cours des cinq dernières années disqualifie cette méthode.

A titre alternatif et indicatif sont présentées ci-après les primes payées sur l'actif net comptable (ANC) par les acquéreurs de blocs de contrôle au capital de sociétés dites « coquilles », sans activité opérationnelle.

Transactions sur « coquilles »

Date	Cible	Acquéreurs	Prime payée sur l'ANC (en M€) ⁽¹⁾
Mars. 2015	Emme	Groupe SFPI	0,9
Nov. 2013	Medea	Artea	0,5
Avr. 2012	Foncière 7	Ingefin	1,4
Janv. 2012	MB Retail Europe	Eurasia Groupe	1,0
Juil. 2011	FIPP	Acanthe	1,3
Nov. 2009	Duc Lamothe Participations	Foncière des Jeromis Associés	3,1
Juil. 2008	Intexa	Casino, Guichard-Perrachon	4,0
Mai. 2008	Foncière 7	MSREF VI Spirit Sarl	1,8
Mai. 2008	Altarea	Fromageries Paul Renard	2,1
Avr. 2008	Imecom Group	Mandarine Group	1,3
Fév. 2008	Aldeta	SIHMP (Groupe Galeries Lafayette)	3,2
Sept. 2007	Foncière Volta	SCBSM	1,8
Juil. 2007	Orosdi Back	CEREP	5,5
Janv. 2007	Cie Française des Etablissements Gaillard	Foncière Saint-Honoré	1,1

⁽¹⁾ Différence entre le prix payé pour l'acquisition du bloc de contrôle (valeur pour 100% des capitaux propres) et l'actif net comptable (ANC)

Au cours de la période 2011-2013, les transactions sur « coquilles » font ressortir une prime moyenne de 1,1 M€ par rapport à l'ANC, à comparer à 0,9 M€ pour l'acquisition d'EMME par SFPI.

2.4.1.5.4 Analyse du cours de bourse d'EMME

EMME a été introduite sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris en avril 2000. Les actions EMME sont aujourd'hui admises sur le marché Euronext Paris (compartiment C).

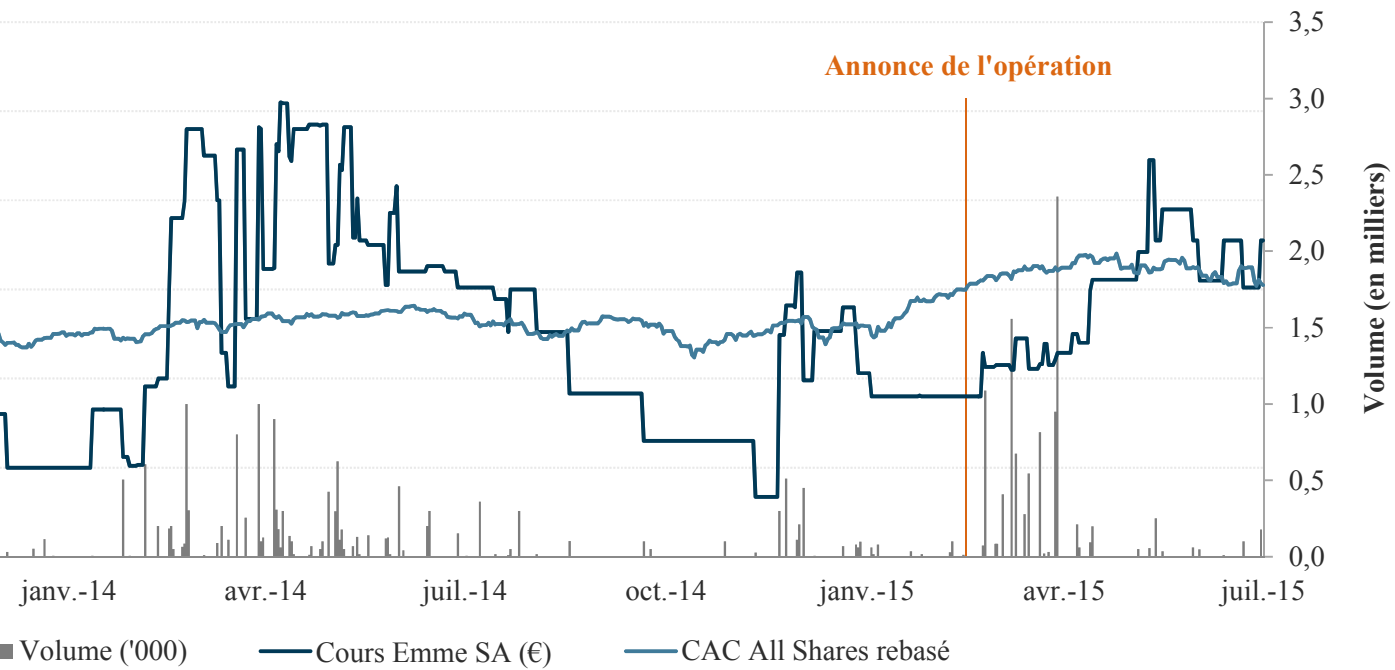
Le cours de bourse d'EMME pris comme référence est celui du dernier jour de cotation avant l'annonce de la conclusion d'un protocole d'accord portant sur l'acquisition par SFPI du bloc de contrôle majoritaire détenu par Avanquest au capital d'EMME, soit le cours de clôture du 16 février 2015 (2,8 €).

Au cours des 250 précédents jours de négociation :

- Les volumes d'actions EMME échangées sur le marché Euronext Paris se sont élevés à moins de 50 titres en moyenne par séance ;
- Aucune action n'a été échangée sur le marché pendant 177 séances ;
- Le taux de rotation du flottant du titre ressort à seulement 19,0% ;
- Le cours a connu à 7 reprises une variation de plus de 30% pour un volume quotidien d'environ 260 titres échangés en moyenne.

Cette situation caractérise l'illiquidité du cours de bourse d'EMME dont l'analyse est par conséquent présentée ici à titre indicatif.

iers mois :



A titre informatif, le tableau ci-dessous présente les primes qu'extériorise le prix offert par SFPI dans le cadre l'OPAS.

17-févr.-15	Spot	20 jours	60 jours	120 jours	250 jours
Cours moyen pondéré par les volumes (en €) ⁽¹⁾	2,80	2,80	3,43	3,30	4,59
Prime / (Décote) induite par le prix de l'OPAS	+14,3%	+14,3%	(6,8%)	(3,1%)	(30,2%)
Cours le plus haut (en €)		2,81	4,19	4,19	6,10
Prime / (Décote) induite par le prix de l'OPAS		+13,9%	(23,6%)	(23,6%)	(47,5%)
Cours le plus bas (en €)		2,80	1,67	1,67	1,67
Prime / (Décote) induite par le prix de l'OPAS		+14,3%	+91,6%	+91,6%	+91,6%
Volumes moyens (en nombre d'actions)		10	37	21	53
Volumes cumulés (en nombre d'actions)		193	2 243	2 520	13 146
% du capital		0,0%	0,1%	0,1%	0,5%
% du flottant ⁽²⁾		0,3%	3,6%	4,1%	21,3%

(1) Moyenne pondérée par les volumes quotidiens des cours de clôture

(2) Flottant considéré pour les besoins de l'exercice : 2,46% du capital

Source : Bloomberg

Le prix offert par SFPI dans le cadre de l'OPAS extériorise une prime de 14,3% par rapport au cours de clôture du 17 février 2015 et une décote de 6,8% par rapport à la moyenne pondérée des cours par les volumes sur les 60 derniers jours de négociation.

Depuis l'annonce de l'opération, le cours de bourse d'EMME a varié entre 2,80 € (cours le plus bas, en date du 20 février 2015) et 5,45 € (cours le plus haut, en date du 12 mai 2015). La moyenne pondérée par les volumes quotidiens des cours de clôture est égale à 3,35 € entre le 20 février et le 3 juillet 2015. Sur cette même période, il est également précisé que le cours a connu à 4 reprises une variation de plus de 15% pour un volume quotidien d'environ 76 titres échangés en moyenne.

2.4.1.6 Synthèse de l'évaluation d'EMME

La valeur par action EMME retenue dans le cadre de la rémunération de la Fusion est de 3,20 €, soit 8.054.368 € pour 100% des capitaux propres d'EMME, et correspond :

- Au prix unitaire d'acquisition par SFPI des 2.455.131 actions EMME détenues par Avanquest, en date du 31 mars 2015 (soit 97,54% du capital et des droits de vote d'EMME) ;
- Au prix de l'OPAS initiée par SFPI sur les actions EMME.

Le tableau ci-dessous présente les résultats des évaluations au 30 juin 2015 issus des méthodes retenues :

	Valeur par action Emme	Prime induite sur la valeur par action d'Emme retenue
Transaction récente sur le capital d'Emme / prix de l'OPAS	3,20 €	-
Actif net comptable et réévalué / transaction récente sur les actifs d'Emme	2,84 €	+12,7%
Multiples des sociétés cotées comparables		
Scénario 1		
VE/EBITDA 2016	1,85 €	+73,2%
VE/EBITDA 2017	1,42 €	+124,6%
VE/EBIT 2016	2,73 €	+17,4%
VE/EBIT 2017	1,50 €	+113,3%
Scénario 2		
VE/EBITDA 2016	1,85 €	+73,2%
VE/EBITDA 2017	1,38 €	+131,6%
VE/EBIT 2016	2,73 €	+17,4%
VE/EBIT 2017	1,45 €	+121,3%
Actualisation des flux de trésorerie (DCF)		
Scénario 1		
Borne basse	2,68 €	+19,3%
Valeur centrale	2,74 €	+17,0%
Borne haute	2,80 €	+14,5%
Scénario 2		
Borne basse	2,47 €	+29,4%
Valeur centrale	2,51 €	+27,2%
Borne haute	2,56 €	+24,9%

2.4.1.7 Intervention de l'expert indépendant et conclusion de ses travaux

En application des dispositions de l'article 261-1 I 1° et 4° du règlement général de l'AMF, le Conseil d'administration d'EMME a désigné, en date du 31 mars 2015, le cabinet Sorgem Evaluation, représenté par Messieurs Maurice NUSSENBAUM et Teddy GUERINEAU, en qualité d'expert indépendant chargé d'établir une attestation d'équité sur les conditions financières de l'OPAS.

Les conclusions de l'expert indépendant rappellent que : « Nos travaux font apparaître que le Prix d'Offre de 3,20 euros :

- est équivalent au prix payé dans le cadre de la transaction avec Avanquest ;
- extériorise une prime comprise entre 8% et 32% par rapport à la valeur obtenue par la méthode DCF en considérant que la société aurait conservé ses Actifs opérationnels ;
- extériorise une prime comprise entre 11% et 50% par rapport à la valeur obtenue par la méthode des multiples boursiers en considérant que la société aurait conservé ses Actifs opérationnels ;
- Nous considérons que le Prix d'offre de 3,20 euros est équitable pour les actionnaires minoritaires dans le cadre de l'Offre.

2.4.1.8 Résultats de l'OPAS

Le 23 juillet 2015, Banque Degroof SA a fait connaître à l'AMF que, pendant la durée de l'OPAS visant les actions EMME, soit du 10 juillet 2015 au 23 juillet 2015 inclus, SFPI a acquis, au prix unitaire de 3,20 €, 7 actions EMME. A la clôture de l'OPAS, SFPI détient 2 455 138 actions EMME représentant autant de droits de vote, soit 97,54% du capital et des droits de vote d'EMME (cf. avis de résultat sous la référence 215C1123).

2.4.2 **Description des méthodes mises en œuvre pour l'évaluation des titres SFPI**

Il est préalablement rappelé que SFPI a mandaté Aforge Degroof Finance pour établir l'évaluation de SFPI, étant précisé qu'EMME a pris connaissance de ces travaux d'évaluation.

SFPI a été évalué par la somme des parties, méthode consistant à appliquer plusieurs méthodes d'évaluation aux deux principales branches d'activité du groupe SFPI, à savoir :

- La branche d'activité « Industrie » composé de MMD et Neu (décrite à la section 5.3.7 du présent Document) ;
- La branche d'activité « Bâtiment » composée de Dom Security (anciennement Sécuridev), Mac et Eryma (décrite au paragraphe 5.3.8 du présent Document).

Dans ses travaux d'évaluation, Aforge Degroof Finance a pris en compte les hypothèses suivantes :

- Plans d'affaires 2015-2018 de ces deux branches d'activité, fournis par la direction générale de SFPI ;
- Eléments de passage de la valeur d'entreprise à la valeur des capitaux propres retenus au 31 décembre 2014 (en ce compris notamment la trésorerie financière nette consolidée, les participations dans les entreprises associées, les intérêts minoritaires et la provision pour retraites après impôt normatif) ;
- Absence de dividendes au titre de l'exercice 2014.

Il est précisé que l'évaluation a été établie en date du 20 mars 2015.

2.4.2.1 Nombre d'actions

Le nombre d'actions SFPI utilisé dans le cadre de l'évaluation correspond au nombre d'actions composant le capital société au 31 décembre 2014 par homogénéité avec la date retenue pour la dette nette.

A la date du présent Document, il n'existe aucun instrument dilutif au capital de SFPI ni aucune action auto-détenue.

Ainsi, le nombre d'actions retenu pour l'analyse est de 1.665.769.

2.4.2.2 Passage de la valeur d'entreprise à la valeur des capitaux propres

La dette nette de SFPI ressort à 21,8 M€ au 31 décembre 2014 et se compose :

- De dettes financières pour un montant de 36,1 M€ ;
- D'intérêts minoritaires estimés à hauteur de 52,2 M€⁹ au 31 décembre 2014 ;
- D'une provision pour retraites après impôt normatif à hauteur de 31,9 M€ au 31 décembre 2014.

A la dette nette au 31 décembre 2014 sont retranchées :

- Des disponibilités et de valeurs mobilières de placement pour un montant de 91,4 M€ ;
- Des participations dans les entreprises associées estimées à hauteur de 0,5 M€¹⁰ au 31 décembre 2014 ;

⁹ Valeur de marché des intérêts minoritaires calculée sur la base d'un PER moyen de 17,3x (PER moyen des comparables cotés de référence Allegion, Kaba Holding et Assa Abloy).

- La valeur de l'immobilier des SCI estimée à 6,5 M€ en appliquant la méthode par capitalisation, soit le rapport entre le chiffre d'affaires 2014 des SCI (582 K€) et un taux de rendement de 9%¹¹.

En conséquence, dans le cadre des méthodes d'évaluation par l'actualisation des flux de trésorerie disponibles et par les multiples boursiers, la valeur des capitaux propres de SFPI est obtenue en retranchant 21,8 M€ à la valeur d'entreprise.

2.4.2.3 Principales hypothèses du plan d'affaires 2015-2018 de SFPI

Le plan d'affaires 2015-2018 utilisé repose sur les prévisions établies par la direction générale de SFPI. Il est précisé qu'il s'agit d'un plan d'affaires à périmètre constant.

Le plan d'affaires a été établi par branche d'activité. Il prévoit une forte progression de l'EBITDA avec un impact significatif sur la branche d'activité Bâtiment.

Le besoin en fonds de roulement prévisionnel est déterminé par branche d'activité et en pourcentage du chiffre d'affaires 2014, et ce, sur toute la durée du plan d'affaires.

Le maintien de la base d'actifs existante (investissements récurrents) requiert une enveloppe moyenne de l'ordre de 13 M€ sur la période 2015-2018 (dont environ 11 M€ concernent la branche d'activité Bâtiment).

Le taux d'impôt normatif retenu ressort à 32,3% pour la branche d'activité Bâtiment et 35,0% pour la branche d'activité Industrie.

2.4.2.4 Méthode d'évaluations retenues

2.4.2.4.1 *Multiples de sociétés cotées comparables à SFPI*

2.4.2.4.1.1 Rappel de la méthode

Cette méthode consiste à évaluer SFPI par analogie, à partir de multiples d'évaluation de sociétés comparables cotées, tels qu'ils ressortent d'une part de leur cours de bourse au 20 mars 2015, et d'autre part des agrégats comptables estimés par le consensus d'analystes financiers Bloomberg.

2.4.2.4.1.2 Présentation des sociétés comparables

L'échantillon constitué pour évaluer la branche d'activité Bâtiment comprend 14 sociétés dans l'univers des équipements des marchés du bâtiment, en ce compris, Assa Abloy, Legrand, Fortune Brands Home & Security, Allegion, Somfy, Kaba Holding, Tarkett, Tyman, Agta Record, Groupe Samse, PGT, Gunnebo, Deceuninck et Nedap.

L'échantillon constitué pour évaluer la branche d'activité Industrie comprend 15 sociétés dans l'univers des équipements des marchés de l'industrie, en ce compris, Emerson, Ingersoll, Pentair, Alfa Laval, Masco, GEA, Leggett & Platt, Aalberts Industries, LISI, Systemair, Lindab International, Graham Corporation, Le Bélier, Gerard Perrier Industrie et Hamon & Cie.

2.4.2.4.1.3 Détermination des ratios pertinents

Dans le cadre de la présente évaluation, les multiples VE/EBIT¹² ont été retenus. Ont en revanche été écartés :

- Le multiple VE/CA¹³, qui ne prend pas en compte la différence entre la structure de coûts de SFPI par rapport aux autres comparables ;
- Le multiple de VE¹⁴/EBITDA, qui ne prend pas en compte la politique d'investissements et d'amortissements par rapport aux autres comparables.

¹⁰ Valeur de marché des intérêts minoritaires calculée sur la base d'un PER moyen de 17,3x (PER moyen des comparables cotés de référence Allegion, Kaba Holding et Assa Abloy).

¹¹ Taux de rendement locatif (locaux d'activités en France) au 1^{er} juillet 2014 (source : CBRE).

¹² *Earnings Before Interest and Taxes*, soit le résultat opérationnel.

¹³ Chiffre d'affaires.

- Le PER¹⁵ qui, en fonction des structures financières des comparables d'une part et de SFPI d'autre part, peut biaiser l'évaluation.

Par souci de cohérence avec les agrégats financiers de SFPI, les agrégats des comparables retenus (chiffre d'affaires, EBITDA et EBIT) ont été recalendariés au 31 décembre. Par ailleurs, les EBITDA et EBIT de SFPI des comparables ont été retraités des coûts liés aux provisions pour retraites (dernières données disponibles).

Les multiples moyens d'EBIT 2015 et 2016 ont été retenus pour l'évaluation de la branche d'activité Bâtiment.

En raison de l'écart entre les EBIT 2015 et 2016 pour cette branche d'activité, a été retenue la moyenne des valeurs d'entreprise obtenues par l'application des multiples d'EBIT 2015 et 2016.

Les multiples moyens d'EBIT 2015 et 2016 ont été retenus pour l'évaluation de la branche d'activité Industrie.

2.4.2.4.1.4 Synthèse de la méthode des comparables boursiers

En synthèse, la méthode des comparables boursiers dans l'univers des équipements des marchés du bâtiment et de l'industrie, extériorise des multiples de résultat opérationnel 2015 et 2016 de respectivement 12,2x et 11,1x (branche d'activité Bâtiment) et 10,7x et 9,7x (branche d'activité Industrie).

Cette méthode fait ressortir une valeur par action SFPI comprise entre 178,7 € et 193,2 €.

2.4.2.4.2 Transactions comparables

2.4.2.4.2.1 Rappel de la méthode

Cette méthode consiste à évaluer SFPI par analogie, à partir de multiples d'évaluation ressortant, d'une part, des prix de transactions récentes sur des sociétés appartenant aux secteurs d'activité de SFPI et, d'autre part, de leurs derniers agrégats comptables publiés lors des transactions.

La difficulté de cette méthode réside généralement dans le choix des transactions retenues comme base de référence :

- Le prix payé lors d'une acquisition peut refléter un intérêt stratégique spécifique à un acquéreur ou inclure une prime reflétant la présence de synergies industrielles qui varient d'une opération à une autre ;
- Cette méthodologie dépend fortement de la qualité et de la fiabilité de l'information disponible pour les transactions retenues dans l'échantillon (variant en fonction du statut des sociétés rachetées - cotées, privées, filiales d'un groupe - et du niveau de confidentialité de la transaction) ;
- Cette méthodologie suppose que les cibles des transactions retenues dans l'échantillon soient comparables à la société évaluée (par l'activité, la croissance, la profitabilité, la présence géographique, la taille, etc.).

2.4.2.4.2.2 Détermination des ratios pertinents

Dans le cadre de la présente évaluation, les multiples VE¹⁶/EBITDA et VE/EBIT¹⁷ ont été retenus. A en revanche été écarté le multiple VE/CA¹⁸, qui ne prend pas en compte la différence entre la structure de coûts de SFPI par rapport aux autres comparables.

Présentation de l'échantillon de transactions comparables – Branche d'activité Bâtiment

¹⁴ Valeur d'entreprise.

¹⁵ *Price Earnings Ratio*, soit le rapport entre la capitalisation boursière et le résultat net part du groupe.

¹⁶ Valeur d'entreprise.

¹⁷ *Earnings Before Interest and Taxes*, soit le résultat opérationnel.

¹⁸ Chiffre d'affaires.

Les spécialistes "Sécurité/Bâtiment"

Date	Cible	Pays	Description de l'activité	Acquéreur	% Acquis	VE (M€)	CA (M€)	Multiples		
								CA	EBITDA	EBIT
août-14	Simonton Windows	Etats-Unis	Fabrication de fenêtres et portes en vinyle	Ply Gem Industries	100%	98	218	0,4x	--	--
avr.-14	Gamrat Wykładziny	Pologne	Production et distribution de revêtements de sol en vinyle	Tarkett	100%	22	20	1,1x	--	--
janv.-14	Schlage Lock de Colombia	Colombie	Fabrication de fermetures mécaniques	Allegion	100%	4	9	0,4x	--	--
sept.-13	Mercor	Pologne	Division systèmes de protection coupe-feu de Mercor	Assa Abloy	100%	48	35	1,4x	-	-
mai-13	Giga Industria e Comercio de Produtos de Segurancia Electronica	Brésil	Conception de systèmes de sécurité	Somfy	51%	14	8	1,7x	--	--
mai-13	Truth Hardware Corp	Etats-Unis	Fabrication de matériels et composants pour portes et fenêtres	Tyman	100%	153	95	1,6x	9,0x	10,8x
déc.-12	Allegion	Irlande	Fournisseur de produits et solutions en matière de sécurité	Ingersoll-Rand	100%	3 257	2 021	1,6x	8,2x	9,1x
août-12	Window Fabrication & Fixing Supplies	Royaume-Uni	Fabrication et distribution de matériels et composants pour portes et fenêtres	Grouphomesafe	100%	18	18	1,0x	7,0x	7,7x
mai-12	Helton Industries	Canada	Fabrication de composants pour portes à destination des particuliers et industriels	Assa Abloy	100%	54	42	1,3x	--	-
avr.-12	Chubb Fire & Security	Etats-Unis	Fournisseur de solutions de systèmes de sécurité	ComVest Investment	100%	84	193	0,4x	--	--
déc.-11	Overland Products	Etats-Unis	Fournisseur d'équipements d'emboutissage pour fenêtres	Amesbury Group	100%	11	7	1,5x	--	--
oct.-11	Albany Doors Systems	Allemagne	Fabrication de portes industrielles	Assa Abloy	100%	92	47	2,0x	--	27,0x
sept.-11	The ADT Corporation	Etats-Unis	Fournisseur de solutions de sécurité électronique pour les particuliers et les professionnels	Tyco International	100%	7 253	1 879	3,9x	7,8x	19,8x
janv.-11	Kaba Gilgen	Suisse	Fabrication de portes automatiques pour les industriels	Nabtesco Corporation	100%	172	142	1,2x	--	12,6x
janv.-11	Moller Undall	Norvège	Conception de systèmes de verrouillage et de commande de portes	Kaba Holding	100%	34	30	1,1x	12,3x	19,7x
déc.-10	Cardo	Suède	Fabrication de portes industrielles, systèmes logistiques et systèmes de traitement de l'air	Assa Abloy	100%	1 245	860	1,4x	14,5x	24,1x
déc.-10	LaserCard Corporation	Etats-Unis	Fabrication et distribution de serrures et systèmes de sécurité	Assa Abloy	100%	39	43	0,9x	5,8x	8,2x
oct.-10	Agta Record	Suisse	Développement et fabrication de systèmes de portes automatiques pour particuliers et industriels	Assa Abloy	33%	327	222	1,5x	11,3x	16,5x
Moyenne								1,4x	7,7x	11,6x

Présentation de l'échantillon de transactions comparables – Branche d'activité Industrie

Les spécialistes "Industrie"										
Date	Cible	Pays	Description de l'activité	Acquéreur	% Acquis	VE (M€)	CA (M€)	Multiples		
								CA	EBITDA	EBIT
août-14	PIMAS Plastik Insaat Malzemeleri	Turquie	Fabrication de tuyaux en PVC	Deceuninck	81%	25	60	0,4x	4,6x	6,6x
avr.-14	GEA Heat Exchangers	Allemagne	Fabrication et commercialisation de systèmes de climatisation, de chauffage, de ventilation	Triton Partners	100%	1 300	1 609	0,8x	7,8x	10,0x
avr.-13	Walter Meier	Allemagne	Fabrication de systèmes de climatisation	Swegon	100%	16	53	0,3x	2,3x	3,4x
sept.-12	KSW	Etats-Unis	Fabrication et commercialisation de systèmes de climatisation, de chauffage, de ventilation	The Related Companies	100%	15	53	0,3x	6,8x	7,2x
août-12	Goodman Global	Etats-Unis	Fabrication et commercialisation de systèmes de climatisation, de chauffage, de ventilation	Daikin Industries	100%	2 954	1 620	1,8x	--	--
avr.-12	Centrum Klimat	Pologne	Fabrication et commercialisation de systèmes de climatisation, de chauffage, de ventilation	Lindab	100%	30	21	1,4x	9,7x	12,7x
août-11	Deltak	Etats-Unis	Fabrication de turbines à combustion permettant la récupération de chaleur	Hamon USA	100%	22	28	0,8x	--	--
août-11	Carrier Latin America	Argentine	Fabrication et commercialisation de systèmes de climatisation	Midea Electric Netherlands	51%	308	464	0,7x	--	11,8x
avr.-11	Cardo Flow Solutions	Suède	Fournisseur de pompes et équipements associés d'assainissement des eaux	Sulzer	100%	656	357	1,8x	12,8x	14,9x
juil.-08	Cie Industrielle Applications Thermiques	France	Fabrication de systèmes de climatisation / chauffage et de systèmes de traitement de l'air	Somfy	40%	84	316	0,3x	--	--
Moyenne								1,1x	10,1x	13,1x

Les transactions retenues dans le calcul du multiple sont encadrées ci-dessus.

En raison d'éléments non récurrents en 2014, les multiples moyens aux agrégats combinés 2015 de SFPI ont été retenus.

2.4.2.4.2.3 Synthèse de la méthode des transactions comparables

En synthèse, la méthode des transactions comparables dans le même univers extériorisent des multiples d'EBITDA et de résultat opérationnel « spot » de respectivement 7,7x et 11,6x (branche d'activité Bâtiment) et 10,1x et 13,1x (branche d'activité Industrie).

Cette méthode fait ressortir une valeur par action SFPI comprise entre 149,0 € et 179,1 €.

2.4.2.4.3 Actualisation des flux de trésorerie disponibles de SFPI

2.4.2.4.3.1 Rappel de la méthode

Cette méthode, dite intrinsèque, consiste à actualiser et sommer les flux de trésorerie disponibles susceptibles d'être générés à l'avenir par SFPI.

La première étape de cette méthode, réside dans l'établissement d'un plan d'affaires permettant d'anticiper les flux de trésorerie futurs.

Dans ses travaux d'évaluation, Aforge Degroof Finance a pris en compte les hypothèses suivantes :

- Plans d'affaires 2015-2018 de ces deux branches d'activité, fournis par la direction générale de SFPI ;
- Eléments de passage de la valeur d'entreprise à la valeur des capitaux propres retenus au 31 décembre 2014 (en ce compris notamment la trésorerie financière nette consolidée, les participations dans les entreprises associées, les intérêts minoritaires et la provision pour retraites après impôt normatif) ;
- Absence de dividende au titre de l'exercice 2014.

2.4.2.4.3.2 Détermination du taux d'actualisation et de la valeur terminale

L'actualisation des flux de trésorerie disponibles de SFPI est effectuée en date du 31 décembre 2014 au coût du capital, qui tient compte de la rémunération attendue par les pourvoyeurs de fonds de SFPI :

- Le taux sans risque est de 3,15% et tient compte de l'implantation géographique notamment européenne de SFPI ;
- Le bêta retenu pour la branche d'activité « Industrie » est de 1,0 et correspond aux coefficients de régression relatifs aux bêtas des comparables de cette branche. En revanche, ceux relatifs aux bêtas des comparables de la branche « Bâtiment » sont faibles et ont donc été écartés. Le bêta retenu pour cette branche est de 1,2 et correspond aux coefficients de régression relatifs aux bêtas de comparables liquides (Saint-Gobain, Vinci, Bouygues, Lafarge, Imerys et Vicat) ;
- La prime de risque de marché de 5,80% est déterminée par Duff & Phelps (Recommended Long-term Equity Risk Premium, 2014) ;
- Plusieurs travaux académiques font ressortir que le rendement attendu est proportionnel à la taille de l'entreprise, et supérieur à celui exigé par la formule du MEDAF¹⁹. Dans le cas de SFPI, aucune prime de taille n'a été retenue dans la mesure où la valeur des capitaux propres est estimée proche de 300 M\$.

Calcul du coût moyen pondéré du capital – Branche d'activité Bâtiment

Taux sans risque (a)	3,15%	Banque de France (moyenne 10 ans)
Prime de risque (b)	5,80%	Duff & Phelps (Equity Risk Premium)
Beta (c)	1,2	Comparables liquides (Saint-Gobain, Vinci, Bouygues, Lafarge, Imerys, Vicat)
Coût des fonds propres = (a) + (b) x (c) + (d)	10,3%	
Gearing cible		
Fonds propres	100%	
Dette financière nette	0%	
Coût moyen pondéré du capital	10,3%	

Calcul du coût moyen pondéré du capital – Branche d'activité Industrie

Taux sans risque (a)	3,15%	Banque de France (moyenne 10 ans)
Prime de risque (b)	5,80%	Duff & Phelps (Equity Risk Premium)
Beta (c)	1,0	Bêta moyen (échantillon "Industrie")
Coût des fonds propres = (a) + (b) x (c) + (d)	9,0%	
Gearing cible		
Fonds propres	100%	
Dette financière nette	0%	
Coût moyen pondéré du capital	9,0%	

Le coût moyen pondéré du capital de SFPI ressort ainsi à 10,3% pour la branche d'activité Bâtiment et 9,0% pour la branche d'activité Industrie.

Dans le cadre du calcul de la valeur terminale, le taux de croissance à l'infini retenu est de 1,5%, en ligne avec les prévisions de l'économie à long terme et compte tenu de l'implantation géographique notamment européenne de SFPI.

2.4.2.4.3.3 Synthèse de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie

En synthèse, la méthode d'actualisation des flux de trésorerie fait ressortir une valeur par action SFPI comprise entre 170,3 € et 194,4 €.

¹⁹ Modèle d'évaluation des actifs financiers.

2.4.2.5 Méthodes d'évaluation écartées

2.4.2.5.1 *Actualisation des dividendes*

La méthode qui consiste à actualiser les dividendes futurs n'a pas été retenue, en l'absence de visibilité sur la politique de distribution. En tout état de cause, cette méthode ne permet pas d'appréhender la totalité des flux de trésorerie générés par les activités de SFPI, à la différence de la méthode DCF qui a, quant à elle, été retenue.

2.4.2.5.2 *Cours de bourse / objectif de cours*

Cette méthode n'a pas été retenue dans la mesure où SFPI n'est pas coté.

2.4.2.5.3 *Actifs nets comptables et réévalués*

Bien que ce critère ne permette pas d'appréhender la rentabilité de l'exploitation de SFPI, il convient de noter que l'actif net comptable (ANC consolidé) de SFPI ressort au 31 décembre 2014 à 90,0 € par action.

Le calcul de l'actif net réévalué (ANR) consiste à corriger l'ANC des plus ou moins-values latentes identifiées à l'actif, au passif ou hors-bilan, et donc à évaluer séparément les actifs et passifs (hors capitaux propres) en tenant compte de l'ensemble des éléments non reflétés par le bilan. Cette méthode, souvent utilisée pour évaluer les sociétés de certains secteurs (holdings, foncières, etc.), est particulièrement adaptée aux entreprises dont les principaux actifs ont une valeur sur un marché indépendamment de leur inclusion dans un processus d'exploitation, ce qui n'est pas le cas de SFPI.

2.4.2.6 Synthèse de l'évaluation de SFPI

La valeur par action SFPI ressort à 168 € par action. Les méthodes d'évaluation suivantes ont été appliquées :

- Méthode des flux de trésorerie disponibles actualisés (DCF), avec un coût moyen pondéré du capital de 10,3% (branche d'activité Bâtiment) et de 9,0% (branche d'activité Industrie) ;
- Méthode des comparables boursiers dans l'univers des équipements des marchés du bâtiment et de l'industrie, extériorisant des multiples de résultat opérationnel 2015 et 2016 de respectivement 12,2x et 11,1x (branche d'activité Bâtiment) et 10,7x et 9,7x (branche d'activité Industrie) ;
- Méthode des transactions comparables dans le même univers extériorisant des multiples d'EBITDA et de résultat opérationnel « spot » de respectivement 7,7x et 11,6x (branche d'activité Bâtiment) et 10,1x et 13,1x (branche d'activité Industrie).

Le tableau de synthèse ci-dessous présente les valeurs par action SFPI issues des travaux d'évaluation.

	Valeur par action SFPI	Prime / (Décote) induite sur la valeur par action de SFPI retenue
Méthode des flux de trésorerie disponibles actualisés (DCF)		
Bas de la fourchette	170,3 €	(1,3%)
Milieu de la fourchette	182,3 €	(7,9%)
Haut de la fourchette	194,4 €	(13,6%)
Méthode des comparables boursiers		
Bas de la fourchette	178,7 €	(6,0%)
Milieu de la fourchette	186,0 €	(9,7%)
Haut de la fourchette	193,2 €	(13,1%)
Méthode des transactions comparables		
Bas de la fourchette	149,0 €	12,8%
Milieu de la fourchette	164,0 €	2,4%
Haut de la fourchette	179,1 €	(6,2%)

2.4.3 Tableau présentant l'application chiffrée des critères, globalement et pour une action, ainsi que le rapport d'échange découlant de ces critères

Valeur par action Emme	3,20 €
Valeur par action SFPI	168 €
Rapport d'échange (pour 2 actions SFPI existantes)	105
Nombre de titres Emme à créer	87 452 872
Montant nominal de l'augmentation de capital d'Emme (par action)	0,90 €

2.4.4 Rappel des valorisations retenues pour chacune des sociétés concernées, lors d'opérations récentes

EMME a fait l'objet d'une offre publique d'achat simplifiée au mois de juillet 2015 telle que décrite au paragraphe 2.4.1 ci-dessus. Les valorisations retenues dans le cadre de cette opération sont présentées au paragraphe 2.4.1.4.

2.5 CONSEQUENCES DES APPORTS

2.5.1 Conséquences des apports pour EMME et ses actionnaires

2.5.1.1 Tableau faisant ressortir l'impact de la Fusion sur les capitaux propres sociaux d'EMME²⁰

Comptes sociaux d'EMME	Nombre d'actions	Capital social	Prime de fusion	Primes, réserves et report à nouveau	Total des capitaux propres
Situation avant réalisation des apports	2 516 990	2 516 990 €	12 451 882	7 952 151 €	7 016 721 €
Situation après réalisation des apports	89 969 862	80 972 875, 80 €	3 024 548,08	64 521 576,28 €	145 494 452 €
Conséquence du nombre de titres créés	87 452 872	78 707 584, 80 €	3 024 548,08	3 024 548,08 €	83 731 056 €

²⁰ Capitaux propres d'EMME au 30 juin 2014 et avant la réduction de capital sur laquelle les actionnaires d'EMME sont appelés à statuer lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 novembre 2015.

2.5.1.2 Actionnariat d'EMME avant et après la Fusion

Les tableaux ci-après présentent, sur la base de la répartition du capital social d'EMME au 1^{er} avril 2015, la structure actionnariale avant et après la Fusion.

(i) *Actionnariat d'EMME à la date du présent Document.*

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
SFPI	2 455 138	97,54%	2 455 138	97,54%
Flottant	61 852	2,46%	61 852	2,46%
Total	2 516 990	100,00%	2 516 990	100,00%

(ii) *Organigramme de l'actionnariat d'EMME après la réalisation de la Fusion*

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Arc Management ⁽¹⁾	46 146 870	51,29%	46 146 870	51,29%
Monsieur Henri Morel	5 104 207	5,67%	5 104 207	5,67%
Sous-total Monsieur Henri Morel	51 251 077	56,96%	51 251 077	56,96%
Spring Management ⁽²⁾	11 606 122	12,90%	11 606 122	12,90%
Monsieur Jean-Bertrand Prot	1 175 790	1,31%	1 175 790	1,31%
Sous-total Monsieur Jean-Bertrand Prot	12 781 912	14,21%	12 781 912	14,21%
FPCI Naxicap Coinvest I	3 701 512	4,11%	3 701 512	4,11%
Naxicap Secondary Opportunities III	1 975 943	2,20%	1 975 943	2,20%
Naxicap Secondary Opportunities I	1 772 610	1,97%	1 772 610	1,97%
Financière Vecteur	580 335	0,65%	580 335	0,65%
Naxicap Partners	53	0,00%	53	0,00%
Sous-total Naxicap	8 030 453	8,93%	8 030 453	8,93%
CM-CIC Investissement	11 673 217	12,97%	11 673 217	12,97%
BNP Paribas Développement	3 716 107	4,13%	3 716 107	4,13%
Auto-détention	2 455 138	2,73%	2 455 138	2,73%
Madame Alice Morel	53	0,00%	53	0,00%
Monsieur Hervé Houdart	53	0,00%	53	0,00%
Public	61 852	0,07%	61 852	0,07%
Total	89 969 862	100,00%	89 969 862	100,00%

(1) La société Arc Management est contrôlée par Monsieur Henri Morel.

(2) La société Spring Management est contrôlée par Monsieur Jean-Bertrand Prot.

2.5.1.3 Changement envisagé dans la composition des organes d'administration, de direction et de contrôle

(i) *EMME*

Le Conseil d'administration d'EMME est à ce jour composé de :

- Monsieur Henri MOREL, Président Directeur Général,
- Monsieur Jean-Bertrand PROT, Administrateur, Directeur Général Délégué
- Monsieur Hervé HOUDARD, Administrateur,
- Madame Valérie LAUDE, Administrateur,
- Mademoiselle Sophie MOREL, Administrateur.

(ii) *SFPI*

Le Conseil d'administration de SFPI est à ce jour composé de :

- Monsieur Henri MOREL, Président Directeur Général,

- Monsieur Jean-Bertrand PROT, Administrateur, Directeur Général Délégué,
- Monsieur Hervé HOUDARD, Administrateur,
- NAXICAP PARTNERS, représentée par Monsieur Cyrille SEYDOUX.

CM-CIC INVEST et NAXICAP PART, actionnaires de SFPI, ont indiqué qu'ils souhaitaient pouvoir disposer d'un représentant permanent au Conseil d'administration d'EMME après l'opération de Fusion. Les organes d'administration et de direction d'EMME sont décrits au paragraphe 3.1.14 du Document.

Aucune autre évolution au sein du Conseil d'administration d'EMME après la Fusion n'est actuellement envisagée.

2.5.1.4 Evolution de la capitalisation boursière d'EMME

Le tableau ci-dessous présente l'évolution théorique de la capitalisation boursière d'EMME avant et après réalisation de la Fusion :

	Avant Fusion	Après Fusion
Nombre d'actions hors auto-détention	2 516 990	87 514 731
Valeur de référence par action (€) ⁽¹⁾	3,20	3,20
Valeur des capitaux propres (€)	8 054 368	280 047 139
Flottant (€) ⁽²⁾	197 949	197 949

(1) Prix de l'offre publique d'achat simplifiée.

(2) Soit 2,46% du capital d'Emme et 0,07% du capital de SFPI. Pour les besoins de l'exercice, aucun actionnaire de SFPI n'a été considéré comme appartenant au "flottant" du nouveau groupe.

2.5.1.5 Incidence sur le bénéfice net par action

Le tableau ci-dessous présente l'incidence sur le calcul du bénéfice net par action sur la base du dernier exercice clos, pour EMME et SFPI avant la Fusion et pour EMME après la Fusion :

	Avant Fusion	Après Fusion
Nombre d'actions hors auto-détention	2 516 990	87 514 724
Résultat net part du groupe au 31 décembre 2014 (K€) ⁽¹⁾	1 087	7 001
Résultat net part du groupe par action au 31 décembre 2014 (€)	0,43	0,08

(1) Résultat net part du groupe de SFPI au 31 décembre 2014 post ajustements pro forma

2.5.1.6 Orientations nouvelles envisagées

Cf. paragraphe 2.1.2 ci-dessus.

2.5.1.7 Prévisions à court et moyen termes concernant l'activité et d'éventuelles restructurations, les résultats et la politique de distribution de dividendes

Néant.

2.5.1.8 Modifications statutaires envisagées après la Fusion

Des modifications statutaires portant notamment sur le changement de dénomination et de l'objet social d'EMME, ainsi que sur des mises à jour relatives à la réglementation applicable, seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'EMME appelée à autoriser la Fusion et devant se tenir le 10 novembre 2015. Certaines modifications additionnelles de mise à jour de ces statuts seront également proposées à ladite assemblée générale. Certaines dispositions des statuts tels qu'elles résulteront des modifications statutaires (sous réserve de leur vote par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire d'EMME en date du 10 novembre 2015) sont présentées à l'article 3.1.21.2 du présent Document.

2.5.2 Conséquences pour la Société Absorbée et ses actionnaires

A l'issue de l'opération de Fusion, les actionnaires actuels de SFPI deviendront actionnaires d'EMME.

Faisant suite à cette opération, et dans le cadre de la reconstitution du flottant d'EMME (cette dernière ayant fait l'objet de l'offre publique d'achat simplifiée déposée par SFPI le 23 juin 2015), certains actionnaires de SFPI pourraient décider de céder tout ou partie de leurs titres, sans que le contrôle majoritaire de l'entité fusionnée n'en soit affecté.

Dans le cadre de cette reconstitution du flottant, les actionnaires actuels de SFPI envisagent, en fonction des conditions de marché, de céder de 10% à 15% du capital de l'entité fusionnée, étant précisé qu'ils n'ont pas l'intention à ce stade, et pour les douze prochains mois, de céder plus de 20% du capital de l'entité fusionnée. Dans ce contexte, les titres offerts par le groupe Naxicap et CM CIC Développement devraient représenter entre deux-tiers et quatre-cinquième de l'ensemble des titres mis sur le marché, le solde des titres offerts étant réparti entre les fondateurs (Messieurs Henri Morel et Jean-Bertrand Prot) et BNP Paribas Développement. Ainsi, le contrôle majoritaire de l'entité fusionnée ne sera pas modifié à l'issue des reclassements de titres envisagés. A ce jour, il n'existe aucun engagement de conservation imposé aux actionnaires de SFPI.

Des modifications statutaires portant notamment sur le changement de dénomination et de l'objet social d'EMME, ainsi que sur des mises à jour relatives à la réglementation applicable, seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'EMME appelés à autoriser la Fusion le 10 novembre 2015. Aucune modification statutaire additionnelle n'est envisagée à ce stade.

CHAPITRE III - PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ BENEFICIAIRE DES APPORTS

3.1. DOCUMENT DE REFERENCE

Aucun document de référence relatif au bénéficiaire des apports n'ayant été déposé à l'AMF, au titre de récents exercices, les informations prévues par l'Annexe I du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004 figurent ci-après.

Toutefois, les rapports annuels d'EMME pour les exercices 2012, 2013 et 2014 sont disponibles sur son site internet (www.emme-finance.groupefpi.com:94/investisseurs).

3.1.1 Personnes responsables

Se reporter aux paragraphes 1.1.1 et 1.1.2 ci-dessus.

3.1.2 Contrôleurs légaux des comptes

Se reporter au paragraphe 1.1.3 ci-dessus

3.1.3 Informations financières sélectionnées

3.1.3.1 Informations financières sélectionnées historiques

Les données financières au 30 juin 2012, au 30 juin 2013 et au 30 juin 2014, présentées ci-dessous, sont issues des comptes annuels consolidés produits par EMME, qui ont été préparés suivant les règles et principes comptables français.

Compte de résultat EMME SA En K€	30/06/2014	30/06/2013	30/06/2012
Chiffre d'affaires	8 750	11 766	15 534
Matières premières et achats de marchandises	(3 834)	(5 798)	(5 509)
Autres achats et charges externes	(1 299)	(2 335)	(2 600)
Impôts et versements assimilés	(6)	(11)	(18)
Charges de personnel	(1 312)	(1 770)	(2 386)
Dot aux amortissements et provisions	310	150	(147)
Autres charges	(1 781)	(1 859)	(2 967)
Résultat opérationnel courant	828	143	1 907
Autres charges et produits opérationnels	(110)	(796)	(848)
Résultat opérationnel	718	(653)	1 059
Résultat financier	(5)	48	246
Charge d'impôts	(151)	(42)	(415)
Quote-part de résultat des entreprises associées	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	562	(647)	889
Résultat après impôts	562	(647)	889
Différence de conversion sur activités à l'étranger	261	(228)	430
Ecart de conversion sur investissements nets à l'étranger	-	-	-
Gains/Pertes sur opérations de couverture	-	-	-
Actions propres	-	-	-
Résultat global	823	(875)	1 319

ACTIF	30/06/2014	30/06/2013	30/06/2012
(en K€)	Net	Net	Net
Écarts d'acquisition	2 448	2 323	2 653
Immobilisations incorporelles	65	144	719
Immobilisations corporelles	171	117	168
Actifs financiers	47	49	
Impôts différés	10	26	
Actif non courant	2 741	2 659	3 633
Stocks	826	988	1 090
Clients et comptes rattachés	3 690	3 076	3 735
Autres créances à moins de 1 an	1 233	1 568	7 802
Royalties prépayées et divers	453	1 144	1 429
Trésorerie et équivalents de trésorerie	810	639	1 250
Actif circulant	7 012	7 415	15 306
Total actif	9 753	10 074	18 939

PASSIF	30/06/2014	30/06/2013	30/06/2012
(en K€)	Net	Net	Net
Capital social	2 517	2 517	2 517
Primes d'émission	12 437	12 437	18 025
Réserves consolidées	(8 061)	(7 414)	(8 316)
Écarts de conversion	(1 227)	(1 488)	(1 260)
Résultat net part du groupe	562	(647)	889
Capitaux propres part des propriétaires de la société mère	6 228	5 405	11 855
Intérêts minoritaires	-	-	-
Total des Capitaux propres	6 228	5 405	11 855
Provisions non courantes	190	931	887
Total Passif non courant	190	931	887
Provisions courantes	151	-	169
Dette fournisseurs et comptes rattachés	2 634	3 084	3 992
Passifs d'impôts exigibles	85	16	169
Autres dettes	465	638	1 868
Passif courant	3 335	3 738	6 198
Total Passif	9 753	10 074	18 939

3.1.3.2 Informations financières sélectionnées pour les périodes intermédiaires

Des données comparatives couvrant les périodes du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012, 2013 et 2014 figurent ci-après :

Compte de résultat EMME SA En K€	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'affaires	6 012	5 778	6 678
Matières premières et achats de marchandises	(3 208)	(2 738)	(2 892)
Autres achats et charges externes	(404)	(979)	(1 344)
Impôts et versements assimilés	(2)	(6)	(8)
Charges de personnel	(675)	(668)	(907)
Dot aux amortissements et provisions	245	(146)	(105)
Autres charges	(894)	(791)	(1 145)
Résultat opérationnel courant	1 073	450	277
Autres charges et produits opérationnels	-	(20)	(379)
Résultat opérationnel	1 073	430	(102)
Résultat financier	(30)	1	36
Charge d'impôts	(213)	(126)	(35)
Quote-part de résultat des entreprises associées	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	830	305	(101)
Résultat après impôts	830	305	(101)
Différence de conversion sur activités à l'étranger			
Ecart de conversion sur investissements nets à l'étranger	109	112	(45)
Gains/Pertes sur opérations de couverture	-	-	-
Actions propres	-	-	-
Résultat global	939	417	(146)

ACTIF	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
(en K€)	Net	Net	Net
Écarts d'acquisition	2 503	2 374	2 413
Immobilisations incorporelles	49	94	668
Immobilisations corporelles	149	95	126
Actifs financiers	47	49	49
Impôts différés	10	27	41
Actif non courant	2 758	2 639	3 297
Stocks	801	943	1 014
Clients et comptes rattachés	4 497	3 827	4 520
Actifs d'impôts exigibles	3	-	-
Autres créances à moins de 1 an	1 133	1 387	7 367
Royalties prépayées et divers	279	1 147	1 368
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 817	1 574	1 822
Actif circulant	8 530	8 851	16 091
TOTAL ACTIF	11 288	11 490	19 388

PASSIF	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
(en K€)	Net	Net	Net
Capital social	2 517	2 517	2 517
Primes d'émission	12 437	12 437	18 025
Réserves consolidées	(7 499)	(8 061)	(7 427)
Écarts de conversion	(1 118)	(1 376)	(1 305)
Résultat net part du groupe	830	305	(101)
Capitaux propres part des propriétaires de la société mère	7 167	5 822	11 709
Intérêts minoritaires	-	-	-
Total des Capitaux propres	7 167	5 822	11 709
Dettes financières à plus d'un an	-	-	-
Passifs d'impôt différés	-	-	-
Provisions non courantes	29	175	1 004
Total Passif non courant	29	175	1 004
Provisions courantes	71	744	-
Dettes financières à moins d'un an	639	-	205
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 445	3 468	3 985
Passifs d'impôts exigibles	260	115	44
Autres dettes	677	1 166	2 441
Passif courant	4 092	5 493	6 675
TOTAL PASSIF	11 288	11 490	19 388

3.1.3.3 Principaux faits marquants au cours de l'exercice 2014/2015

Les principaux faits marquants au cours de l'exercice 2014/2015 sont les suivants :

- **Situation financière et résultat du 1er juillet au 31 décembre 2014 (ces éléments ayant trait à l'activité d'EMME avant la cession le 31 mars 2015 de la totalité de ses actifs opérationnels)**

Au cours de la période courant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014, les ventes *retail* en France ont diminué de moitié. Mais, grâce à une très bonne performance des ventes des nouveaux titres de jeu Nintendo et Playstation 4/ Xbox, notamment en Angleterre, le chiffre d'affaires d'EMME a enregistré une croissance de 4% par rapport à la même période de l'exercice 2013-2014.

Le résultat opérationnel courant de 1,1 millions d'euros s'améliorerait sur la période en raison d'une bonne performance de la filiale anglaise et de l'arrêt de l'activité déficitaire en Allemagne qui a permis de créer les conditions de retour à la rentabilité.

Après impôts, le résultat net s'établit à 0,83 million d'euros.

Les fonds propres d'EMME ressortiraient en hausse à 7,2 millions d'euros. EMME ne possédant pas, sur cette période, de dettes financières à long terme et la trésorerie nette demeurerait excédentaire à 1,2 millions d'euros.

- **Changement d'exercice social**

EMME clôturait son exercice social le 30 juin de chaque année et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2014 ont été certifiés par les commissaires aux comptes le 2 février 2015 et approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires réunie le 31 mars 2015.

Par délibération en date du 31 mars 2015 les actionnaires d'EMME ont procédé à la modification de cette date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre, et ce, afin de s'aligner sur celle de SFPI. Ainsi, à titre exceptionnel, l'exercice social en cours aura une durée de dix-huit (18) mois soit du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2015.

- **Opération de cession par Avanquest de ses titres EMME**

Un accord a été conclu entre Avanquest, anciennement Avanquest Software SA, et SFPI le 17 février 2015, portant sur la cession par Avanquest Software à SFPI de l'intégralité de sa participation dans EMME, soit 2.455.131 actions représentant 97,54% du capital et des droits de vote d'EMME. La cession du bloc majoritaire susvisé a été réalisée le 31 mars 2015 pour un montant de 7.856.419,20 euros, soit un prix par action d'EMME de 3,20 euros.

Ces opérations de cession de titres et d'acquisition d'actifs se sont déroulées à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires d'EMME réunie le 31 mars 2015, qui a notamment statué sur l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social clos le 30 juin 2014, la modification de la date de clôture de cet exercice social et la nomination de cinq nouveaux administrateurs, représentants de SFPI, en remplacement des actuels membres du Conseil d'administration d'EMME, qui ont remis leurs démissions à l'issue de ladite assemblée. Cette assemblée générale a également statué sur l'opération de cession des actifs opérationnels au profit d'EMME SAS.

La société EMME SAS, filiale à 100% d'Avanquest, créée en mars 2015, a repris les actifs opérationnels de EMME, après la cession effective d'EMME au groupe SFPI.

Dans le cadre de la cession du bloc d'actions susvisé à SFPI, Avanquest a (i) remboursé le solde de son compte courant ouvert dans les livres d'EMME et (ii) consenti une avance en compte courant de 5,4 M€ environ à sa nouvelle filiale détenue à 100%, EMME SAS, afin que celle-ci acquière les actifs opérationnels d'EMME, en ce compris les titres de la filiale anglaise de cette dernière, à savoir Avanquest Software Publishing.

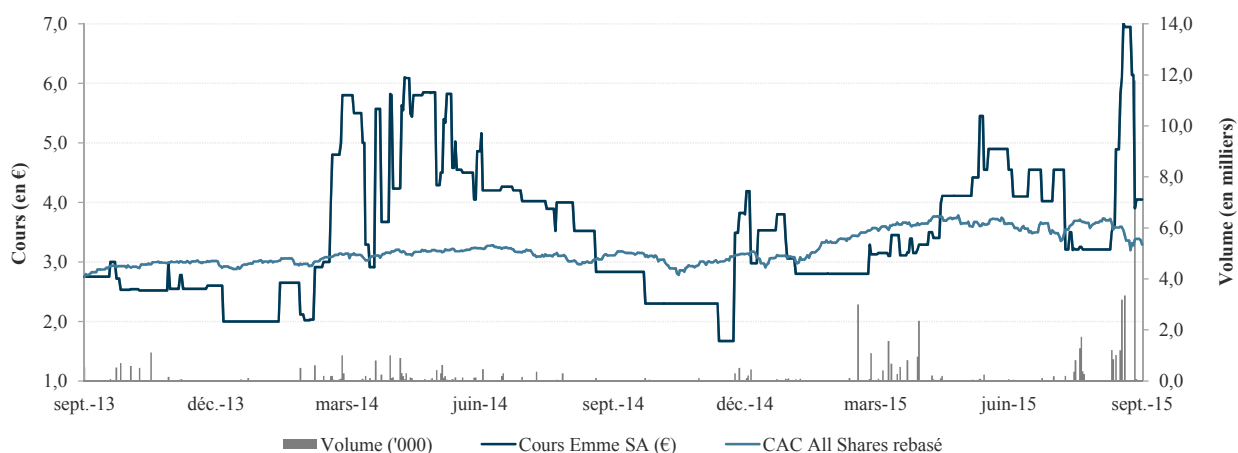
3.1.3.4 Informations boursières sélectionnées

EMME a réalisé son introduction en bourse en 2000.

Les actions EMME sont cotées sur le compartiment C d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0004155000.

- **Evolution du cours de l'action EMME**

Evolution du cours de l'action et des volumes échangés



Autres informations boursières

17-févr.-15	Spot	20 jours	60 jours	120 jours	250 jours
Cours moyen pondéré par les volumes (en €) ⁽¹⁾	2,80	2,80	3,43	3,30	4,59
Prime / (Décote) induite par le Prix de l'Offre	+14,3%	+14,3%	(6,8%)	(3,1%)	(30,2%)
Cours le plus haut (en €)		2,81	4,19	4,19	6,10
Prime / (Décote) induite par le Prix de l'Offre		+13,9%	(23,6%)	(23,6%)	(47,5%)
Cours le plus bas (en €)		2,80	1,67	1,67	1,67
Prime / (Décote) induite par le Prix de l'Offre		+14,3%	+91,6%	+91,6%	+91,6%
Volumes moyens (en nombre d'actions)		10	37	21	53
Volumes cumulés (en nombre d'actions)		193	2 243	2 520	13 146
% du capital		0,0%	0,1%	0,1%	0,5%
% du flottant ⁽²⁾		0,3%	3,6%	4,1%	21,3%

(1) Moyenne pondérée par les volumes quotidiens des cours de clôture

(2) Flottant considéré pour les besoins de l'exercice : 2,46% du capital

Source : Bloomberg

Depuis l'annonce de l'opération le 17 février 2015, le cours de bourse d'EMME a varié entre 2,80 € (cours le plus bas, en date du 20 février 2015) et 7,00 € (cours le plus haut, en date du 19 août 2015). La moyenne pondérée par les volumes quotidiens des cours de clôture est égale à 4,18 € entre le 20 février et le 1^{er} septembre 2015. Sur cette même période, il est également précisé que le cours a connu à 8 reprises une variation de plus de 15% pour un volume quotidien d'environ 195 titres échangés en moyenne.

3.1.4 Facteurs de risques

EMME a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après. La réalisation de ceux-ci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur EMME, son activité financière, ses résultats ou son développement. En outre, d'autres risques, dont elle n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle considère comme non significatifs à ce jour, pourraient avoir le même effet défavorable significatif.

3.1.4.1 Risques liés à l'environnement économique et réglementaire

A ce jour, EMME n'ayant plus d'activité opérationnelle depuis le 31 mars 2015, la Société Absorbante n'est pas exposée à des risques liés à l'environnement économique et réglementaire.

3.1.4.2 Facteurs de risques liés à la Fusion

Suite à la Fusion, l'activité et les principaux actifs d'EMME seront constitués des actifs et activités décrits au paragraphe 5.3 ci-dessous. Par conséquent, le développement des activités d'EMME pourrait être significativement affecté par les évolutions défavorables des facteurs de risques portant sur les activités du groupe SFPI (se reporter au paragraphe 5.6 du Document).

3.1.4.3 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la connaissance d'EMME, il n'existe pas d'autre événement exceptionnel ou de litige susceptible d'affecter substantiellement son activité, son patrimoine, ses résultats ou sa situation financière.

3.1.5 Informations concernant la Société Absorbante

3.1.5.1 Histoire et évolution de la Société Absorbante

3.1.5.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société Absorbante est EDITION MULTI MEDIA ELECTRONIQUES. Son sigle est « EMME ».

3.1.5.1.2 Registre du commerce et des sociétés, code NAF, code SIRET

EMME est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393 588 595. Le code NAF d'EMME est 5821Z et son SIRET est le numéro 393 588 595 00065.

3.1.5.1.3 Date de constitution et durée de la Société Absorbante

EMME a été constituée sous la forme de société anonyme le 11 janvier 1994.

La durée d'EMME est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

3.1.5.1.4 Siège social, forme juridique de la Société Absorbante et législation régissant ses activités

Le siège social d'EMME est sis 20 rue de l'Arc de Triomphe, 75017 Paris.

La Société Absorbante est une société anonyme de droit français, à conseil d'administration, régie par les dispositions du Code de commerce.

3.1.5.1.5 Exercice social

La date de clôture de son exercice social est le 31 décembre de chaque année. Cette date de clôture d'exercice était précédemment fixée au 30 juin de chaque année. Par décision de l'assemblée générale des actionnaires d'EMME en date du 31 mars 2015, la date de clôture a été fixée au 31 décembre. Ainsi, à titre exceptionnel, l'exercice social en cours aura une durée de dix-huit (18) mois soit du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2015.

3.1.5.1.6 *Evénements importants dans le développement des activités de la Société Absorbante*

EMME a été fondée en 1994 par Philippe Guttières-Lasry. EMME a alors pour objet social l'édition, la production et la diffusion de CD-ROM culturels éducatifs destinés au grand public. EMME proposait un catalogue extensif dans les domaines de l'art de la connaissance et de l'éducatif.

A la fin des années 90, EMME Interactive et Infogrames Entertainment se sont rapprochés et Infogrames a alors confié à EMME la diffusion de son catalogue culturel et éducatif et a pris une participation de 26% au capital d'EMME.

Suite à sa prise de contrôle par un groupe d'investisseurs animés par Monsieur Jean Guetta, un nouveau management a été constitué en 1996 autour d'Olivier Wright afin d'entreprendre le développement d'EMME sur la base d'une stratégie alliant la maîtrise de l'accès au contenu et au marché. Le développement international d'EMME s'est opéré par le biais d'acquisitions de sociétés en Belgique (Mediamix en 1998), en Grande-Bretagne (GSP en 2000) et en Espagne (Wings en 2001). EMME s'est implanté aux Etats Unis en 2001 lors de l'acquisition de GSP North. Ces implantations internationales ont permis à EMME d'avoir un accès direct aux réseaux de distribution dans chacun des pays où il est implanté et de développer des synergies, en particulier au niveau des catalogues de titres. En 2001, EMME a repris la société Ingenimage, renforçant ainsi sa diversification vers le marché porteur des prestations multimedia à destination des entreprises.

EMME a pu développer ses activités auprès de l'Education Nationale par le biais de la création de la société Educinvest qui a repris les actifs de la société Jériko en août 2004.

EMME est cotée depuis avril 2000 sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Suite à la mise en œuvre d'une offre publique d'achat initiée par la société Avanquest en avril 2007, cette dernière a acquis 97,54% du capital et des droits de vote d'EMME.

Suite à la conclusion d'un contrat d'acquisition d'actions en date du 17 février 2015 entre Avanquest Software SA en qualité de cédant et SFPI en qualité de cessionnaire, SFPI a acquis 97,54% du capital d'EMME le 31 mars 2015. A cette même date, EMME a cédé à EMME SAS, filiale d'Avanquest SA, l'ensemble de ses éléments d'actifs et a pris en charge une partie du passif. Ainsi, à compter du 31 mars 2015, EMME est devenue une coquille vide.

3.1.5.2 Investissements

3.1.5.2.1 *Principaux investissements réalisés par la Société Absorbante*

EMME n'a réalisé aucun investissement significatif au cours des trois derniers exercices.

3.1.5.2.2 *Principaux investissements de la Société Absorbante en cours*

EMME n'a aucun investissement en cours.

3.1.5.2.3 *Principaux investissements futurs de la Société Absorbante*

Néant.

3.1.6 Aperçu des activités

Jusqu'à la cession de ses actifs opérationnels au 31 mars 2015, EMME était l'un des principaux éditeurs européens de logiciels spécialisés dans les contenus de multimédias interactifs. Cette société proposait au grand public, via ses différents canaux de distribution, un vaste catalogue d'œuvres multimédias à thèmes culturels, éducatifs et relatifs à la vie pratique. Le métier d'EMME intégrait l'ensemble de la chaîne de valeur :

- La production et l'accès au contenu (seul ou avec ses partenaires)
- Le développement technique (réalisé par ses studios internes ou sous-traités)
- L'édition et le marketing (pour les produits développés en interne ou pris en licence)
- La commercialisation sous forme de ventes de boîtes et de ventes de licences.

Ces œuvres multimédias étaient essentiellement vendues sous forme de CD-ROM et de DVD-ROM à travers des canaux de distribution grand public. EMME éditait jusqu'à la cession de ses actifs opérationnels au 31 mars 2015, plus de 1200 titres actifs en CD-ROM et DVD-ROM. Néanmoins, ces œuvres étant totalement numériques, elles pouvaient également être distribuées sur tout support off-line, présent ou futur, ou diffusés via tout canal numérique « on line », Internet et la télévision interactive notamment.

Depuis le 31 mars 2015 et la cession de ses activités opérationnels, EMME n'emploie aucun salarié et n'exerce aucune activité.

3.1.7 Organigramme

3.1.7.1 Description d'EMME

Préalablement à la Fusion, EMME était une filiale de SFPI détenue à 97,54%.

3.1.7.2 Filiales importantes de la Société Absorbante

Suite à la dissolution d'EMME Deutschland et à la cession le 31 mars 2015 de Avanquest Software Publishing, EMME ne détient aucune filiale.

3.1.8 Propriétés immobilières, usines et équipements

3.1.8.1 Immobilisations corporelles

Néant.

3.1.8.2 Questions environnementales concernant les immobilisations corporelles de la Société Absorbante

Néant.

3.1.9 Examen de la situation financière et du résultat

3.1.9.1 Situation financière

La situation financière d'EMME a été présentée dans le rapport financier annuel de l'exercice clos le 30 juin 2014, disponible sur le site internet de la Société, ainsi que dans le rapport financier semestriel couvrant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014, ce dernier figurant au paragraphe 3.1.20.2 du présent Document.

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014, le chiffre d'affaires d'EMME a été exclusivement généré par la distribution de ses produits par l'intermédiaire d'Avanquest, anciennement Avanquest Software SA.

Se reporter au rapport de gestion et aux comptes consolidés d'EMME de l'exercice clos le 30 juin 2014 inclus dans le rapport financier annuel de cette dernière.

3.1.9.2 Résultat d'exploitation

Cf. paragraphe ci-avant pour les reports aux documents publics existant.

3.1.9.2.1 Facteurs importants, événements inhabituels, nouveaux développements

L'exercice clos le 30 juin 2014 a été marqué par l'arrêt en octobre 2013 de l'activité de la filiale allemande déficitaire d'EMME, EMME Deutschland, dont la liquidation a été engagée après la clôture de l'exercice.

3.1.9.2.2 Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets

Depuis la cession de l'intégralité des actifs d'EMME au profit d'EMME SAS en date du 31 mars 2015, la Société Absorbante ne réalise plus de chiffre d'affaires et n'enregistre plus de produits nets.

3.1.9.2.3 Stratégie ou autres facteurs pouvant influencer sur les opérations de la Société Absorbante

Néant.

3.1.10 Trésorerie et capitaux

3.1.10.1 Informations sur les capitaux de la Société Absorbante

Se reporter aux comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2014 inclus dans le rapport financier annuel d'EMME et aux comptes semestriels clos au 31 décembre 2014, inclus dans le rapport financier semestriel d'EMME présenté au paragraphe 3.1.20.2 du présent Document.

3.1.10.2 Source et montant des flux de trésorerie de la Société Absorbante

Se reporter aux comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2014 inclus dans le rapport financier annuel d'EMME et aux comptes semestriels clos au 31 décembre 2014, inclus dans le rapport financier semestriel d'EMME présenté au paragraphe 3.1.20.2 du présent Document.

3.1.10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de la Société Absorbante

Se reporter aux comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2014 inclus dans le rapport financier annuel d'EMME et aux comptes semestriels clos au 31 décembre 2014, inclus dans le rapport financier semestriel d'EMME présenté au paragraphe 3.1.20.2 du présent Document.

3.1.10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux

Se reporter aux comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2014 inclus dans le rapport financier annuel d'EMME et aux comptes semestriels clos au 31 décembre 2014, inclus dans le rapport financier semestriel d'EMME présenté au paragraphe 3.1.20.2 du présent Document.

3.1.10.5 Sources de financement attendues

Se reporter aux comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2014 inclus dans le rapport financier annuel d'EMME et aux comptes semestriels clos au 31 décembre 2014, inclus dans le rapport financier semestriel d'EMME présenté au paragraphe 3.1.20.2 du présent Document.

Du fait de l'acquisition de 97,54% du capital et des droits de vote d'EMME par SFPI et dans le cadre de la Fusion, les sources de financement attendues pour EMME sont celles du groupe SFPI.

3.1.11 Recherche et développement, brevets et licences

Néant.

3.1.12 Informations sur les tendances

3.1.12.1 Principales tendances ayant affecté l'activité de la Société Absorbante

Néant.

3.1.12.2 Tendances et événements divers susceptibles d'affecter l'activité de la Société Absorbante

Suite à la Fusion, EMME développera les activités de SFPI et aura pour objet social, suite à la modification de ses statuts, l'objet social actuel de SFPI.

3.1.13 Prévisions ou estimations du bénéfice

Néant.

3.1.14 Organes d'administration et de direction

3.1.14.1 Composition du Conseil d'administration et de la direction générale

L'assemblée générale mixte, à titre d'assemblée ordinaire, des actionnaires d'EMME en date du 31 mars 2015 a nommé les administrateurs suivants :

Dénomination des membres	Fonction exercée dans EMME	Date d'entrée au conseil	Date de fin de mandat en cours
Henri MOREL	Président du Conseil d'administration – Président Directeur Général	31 mars 2015	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Jean-Bertrand PROT	Directeur général délégué	31 mars 2015	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Hervé HOUDART	Administrateur	31 mars 2015	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Valentine LAUDE	Administrateur	31 mars 2015	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Sophie MOREL	Administrateur	31 mars 2015	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Le Conseil d'administration du 31 mars 2015 a décidé d'opter pour l'unicité des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. La direction générale d'EMME est donc assurée depuis le 31 mars 2015 par Monsieur Henri MOREL en sa qualité de Président Directeur Général d'EMME.

L'adresse professionnelle des administrateurs et du Président Directeur Général est le siège social d'EMME.

Sophie MOREL est la fille d'Henri MOREL et Valentine LAUDE, née PROT, est la fille de Jean-Bertrand PROT. Il n'existe aucun autre lien familial entre les administrateurs et le Président Directeur Général.

Le Conseil d'administration considère que Monsieur HOUDARD bénéficie de la qualité d'administrateur indépendant au sens des critères visés par le Code MiddleNext.

Il sera proposé à l'assemblée générale d'EMME qui se tiendra le 10 novembre 2015, de nommer comme administrateurs, Naxicap Partners représenté par Monsieur Cyrille SEYDOUX ainsi que CM-CIC Investissement représenté par Monsieur Thierry WENDLING, pour une durée de trois ans. Monsieur Cyrille SEYDOUX représentant de Naxicap Partners et Monsieur Thierry WENDLING représentant de CM-CIC Investissement ont indiqué accepter ces fonctions d'administrateur au cas où ils seraient nommés.

Conformément aux recommandations du Code Middledext de gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration considère que les critères retenus pour apprécier l'indépendance de ses membres seraient les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou du Groupe ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années ;

étant précisé qu'il appartient au Conseil d'administration d'examiner au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus. Sous réserve de justifier sa position, le Conseil d'administration peut considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ;

CM-CIC Investissement et Naxicap Partners sont actionnaires de SFPI depuis 2007. Ils représentent respectivement 8,28% et 12,97% du capital et des droits de vote de SFPI. Ces entités ne sont pas des clients, fournisseurs ou banquiers significatifs du groupe SFPI. Par ailleurs, aucun des représentants de Naxicap Partners et CM-CIC au conseil d'administration n'a été salarié ou mandataire social dirigeant du groupe SFPI ou d'une société du groupe SFPI, ni n'a de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence.

Dans ce contexte, dans la mesure où Monsieur Cyrille SEYDOUX et Monsieur Thierry WENDLING ne sont pas les représentants d'« *actionnaires de référence* » (Naxicap Partners et CM-CIC Investissement ayant la qualité d'actionnaires minoritaires), le Conseil d'administration considère que Naxicap Partners et CM-CIC Investissement peuvent être qualifiés d'administrateurs indépendants au sens du Code MiddleNext.

Aucune autre évolution au sein du Conseil d'administration d'EMME après la Fusion n'est actuellement envisagée.

3.1.14.1.1 Déclaration concernant les organes d'administration

Au cours des cinq dernières années, aucun administrateur :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été associé, en qualité de membre d'un conseil d'administration, de direction ou de surveillance, d'associé commandité, de fondateur ou de directeur général à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris par des organismes professionnels désignés) ; et

- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction, ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

3.1.14.1.2 *Biographies des administrateurs et du directeur général*

Monsieur Jean-Bertrand PROT est né le 6 juin 1945. Diplômé de l'Ecole Navale et titulaire d'un MBA obtenu à HEC en 1975, il exerce des fonctions au sein du groupe SFPI depuis 1993, lorsque la société Spring Management, qu'il avait créée et dirigée, est entrée au capital dudit groupe. Administrateur de plusieurs sociétés du groupe SFPI, Monsieur PROT exerce la fonction de Directeur Général Délégué de SFPI, depuis le 17 février 1993 et y siège en qualité d'administrateur depuis le 9 mars 1993.

Monsieur Henri MOREL est né le 27 mai 1957. Il s'est spécialisé dans le rachat d'entreprises les secteurs de l'habitat et de l'industrie dès la sortie de son MBA à HEC en 1983. Président du Conseil d'administration de SFPI depuis 1985, il en est également le Directeur Général depuis le 10 avril 2007.

Monsieur Hervé Houdart est né le 28 juillet 1951, est également administrateur de la société SFPI. Il est chef d'entreprise (société H2 Consultant), étant précisé que H2 Consultant n'a pas de lien capitalistique ou commercial avec SFPI.

Madame Valentine LAUDE, née PROT, le 1er juin 1978. Elle est directrice de clientèle dans le groupe Coca Cola ainsi qu'administrateur de la société DOM SECURITY, société du groupe SFPI.

Mademoiselle Sophie MOREL est née le 16 juillet 1985. Elle est juriste au sein de SFPI et exerce un mandat d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la société DOM SECURITY, société du groupe SFPI.

Monsieur Cyrille SEYDOUX est né le 29 juin 1966 à Paris (75017). Il est Directeur de Participations chez NAXICAP Partners, au sein de l'équipe Mid-caps Paris.

Monsieur Thierry WENDLING est né le 10 juin 1964 à Strasbourg. Il est Directeur Exécutif de CM-CIC Investissement.

3.1.14.1.3 Autres fonctions ou mandats exercés par les administrateurs et directeurs généraux

Monsieur Henri MOREL :

Société concernée	Mandat / fonction exercé(e) dans la société concernée
FEVI SAS FEVI INTERNATIONAL SA	Administrateur
SECURIDEV SA – NEU SA SOREMEC SA	Président Directeur Général
PICARD-SERRURES SAS – DOM-MÉTALUX SAS DÉNY FONTAINE SAS - ERYMA HOLDING SAS DELTA NEU SAS - LA FONCIERE NEU SAS ARC MANAGEMENT SAS - TELESKI DES VIEUX PRES SAS AUBERGE HAZEMANN SAS – RONIS SAS NEU INTERNATIONAL PROCESS SAS – OMNITECH SECURITY SAS	Président
SCI B.G.M. - MP ASSOCIES SARL SCI AVENUE GEORGE NUTTIN SCI NEU – SCI LA CHAPELLE D'ARMENTIERES SCI HOTEL DU CHAMP DU FEU – SCI 1896	Gérant

Monsieur Jean-Bertrand PROT :

Société concernée	Mandat / fonction exercé(e) dans la société concernée
SÉCURIDEV SA NEU SA	Administrateur
FRANCE FERMETURES SAS – FRANCIAFLEX SAS MMD SAS – ASET SAS – FINANCIERE BARRIQUAND SAS ERYMA SAS – MAC INDUSTRIES SAS SPRING MANAGEMENT SAS – LB SAS BARRIQUAND ECHANGEURS SAS – SIPA MENUISERIES SAS	Président
ERYMA HOLDING SAS	Directeur Général
MAC SAS	Président du Conseil de Surveillance
SECURIDEV SA STORISTES DE FRANCE SA - BAIE OUEST SA SCI ALU DES DEUX VALLEES SCI STERIMMO SCI LUZECH	Représentant permanent au Conseil d'administration Gérant

Monsieur Hervé HOUDART :

Société concernée	Mandat / fonction exercé(e) dans la société concernée
DATAGROUPE SA	Administrateur
H2 CONSULTANT SAS	Président

Madame Valentine LAUDE:

Société concernée	Mandat / fonction exercé(e) dans la société concernée
NÉANT	

Madame Sophie MOREL :

Société concernée	Mandat / fonction exercé(e) dans la société concernée
SOREMEC SA	Administrateur

Monsieur Cyrille SEYDOUX :

Société concernée	Mandat / fonction exercé(e) dans la société concernée
BERTRAND DEVELOPPEMENT SAS FINANCIERE UN JOUR AILLEURS NEWCO GB - SPC	Représentant permanent au Conseil de Surveillance
BURGER KING FRANCE SAS - FUJA HOLDING LA CHAISE LONGUE – NEWCO JVC FINANCIERE DE CORTON - FUJATRIA	Représentant permanent au Comité de Surveillance
CD 17	Représentant permanent à la Présidence du Conseil de Surveillance
CONCERTO FINANCE	Membre du Conseil de Surveillance

Monsieur Thierry WENDLING

Société concernée	Mandat / fonction exercé(e) dans la société concernée
ARAMIS SAS D.L FINANCES SAS SDE INVEST SAS	Représentant permanent à la Présidence de la société
CIDSAS	Administrateur

3.1.14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction de la Société Absorbante

A la connaissance d'EMME, il n'existe pas, à la date d'enregistrement du présent Document, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard d'EMME, des membres du Conseil d'administration et du directeur général et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

3.1.15 Rémunérations et avantages

La présentation des rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux est réalisée conformément à « l'Annexe 2 » de la « Position-recommandation AMF n°2014-14 – Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes – DOC -2014-14 ».

Les tableaux 4 à 10 prévus par la recommandation ne sont pas applicables dans la mesure où il n'existe pas de plan d'attribution d'actions gratuites, ni de plan d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions au sein d'EMME.

3.1.15.1 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

- **Tableau 1 : Rémunérations et options attribuées à chaque dirigeant mandataire social :**

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)			
	Exercice clos le 30/06/2014	Depuis le 31/03/2015 (date de nomination)	A compter de la Fusion Soit du 1 ^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015
M. Henri MOREL (Président Directeur Général)			
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	Néant	Néant	103.342,40 ⁽¹⁾
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	103.342,40 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Montant annuel brut calculé sur une base prorata temporis du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015, correspondant à une rémunération mensuelle brute de 34.447,47 euros, intégrant les éléments de rémunération décrits dans la note ⁽¹⁾ mais n'intégrant pas les éléments figurant dans la note ⁽³⁾ du Tableau 2 ci-après portant sur Monsieur Henri MOREL.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social			
	Exercice clos le 30/06/2014	Depuis le 31/03/2015 (date de nomination)	A compter de la Fusion Soit du 1 ^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015
M. Jean-Bertrand PROT (Directeur Général Délégué)			
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	Néant	Néant	Néant ⁽¹⁾
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant

⁽¹⁾ Ce tableau n'intègre pas les éléments décrits dans la note ⁽¹⁾ du Tableau 2 ci-après portant sur Monsieur Jean-Bertrand PROT.

- **Tableau 2 : Rémunération de chaque dirigeant mandataire social**

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)						
M. Henri MOREL (Président Directeur Général)	Exercice clos le 30/06/2014		Depuis le 31/03/2015 (date de nomination)		A compter de la Fusion Soit du 1 ^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	0	0	0	0	103.342,40 ^{(1) (3)}	Néant
Rémunération variable annuelle	0	0	0	0	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0	Néant	Néant
Jetons de présence	0	0	0	0	Néant	Néant
Avantages en nature	0	0	0	0	5.582,50 ⁽²⁾	Néant
TOTAL	0	0	0	0	128.924,90	Néant

⁽¹⁾ Montant annuel brut calculé sur une base prorata temporis du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015, correspondant à une rémunération mensuelle brute de 34.447,47 euros, intégrant les éléments de rémunération décrits ci-après dont bénéficie Monsieur Henri MOREL dans le cadre des fonctions exercées par lui au sein du Groupe SFPI :

- En sa qualité de Président Directeur Général de SFPI SA, Monsieur Henri MOREL a perçu une rémunération brute annuelle de 277 942,47 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- Monsieur Henri MOREL a également perçu, en sa qualité de Président de DENY FONTAINE SAS (filiale de SFPI SA) une rémunération brute annuelle au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, de 135 427,15€.

⁽²⁾ Montant calculé sur une base prorata temporis du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015 - En sa qualité de Président Directeur Général de SFPI SA, dans le cadre de l'assurance chômage des dirigeants et de la retraite complémentaire (GSC) dont Monsieur Henri MOREL bénéficie, SFPI SA a cotisé à une somme de 18 892€. Par ailleurs, en sa qualité de Président de DENY FONTAINE SAS, Monsieur MOREL bénéficie d'une assurance chômage des dirigeants et d'une retraite complémentaire (GSC) représentant un montant de de 3 438 €.

⁽³⁾ Ce tableau n'intègre pas les honoraires perçus en 2015 par Arc Management SAS, société contrôlée par Monsieur Henri MOREL, aux termes du contrat de consultant conclu entre Arc Management SAS et la société NEU, étant précisé que le montant annuel hors taxe correspondant aux prestations réalisées pour l'exercice 2014 est de 222.072 euros.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social						
M. Jean-Bertrand PROT (Directeur Général Délégué)	Exercice clos le 30/06/2014		Depuis le 31/03/2015 (date de nomination)		A compter de la Fusion Soit du 1 ^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	0	0	0	0	Néant ⁽¹⁾	Néant ⁽¹⁾
Rémunération variable annuelle	0	0	0	0	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0	Néant	Néant
Jetons de présence	0	0	0	0	Néant	Néant
Avantages en nature	0	0	0	0	Néant	Néant
TOTAL	0	0	0	0	Néant	Néant

⁽¹⁾ Ce tableau n'intègre pas les honoraires perçus en 2015 par Spring Management, société contrôlée par Monsieur Jean-Bertrand PROT, dans le cadre des prestations de services rendues au Groupe SFPI. Il est précisé que:

- Aux termes d'un contrat de consultant conclu entre SPRING MANAGEMENT SAS et la société SFPI SA, SPRING MANAGEMENT SAS a perçu une rémunération forfaitaire hors taxes annuelle de 360.000 euros au titre des prestations exécutées au cours de l'exercice 2014.
- Aux termes d'un contrat de consultant conclu entre SPRING MANAGEMENT SAS et la société ERYMA HOLDING SAS, filiale de SFPI SA, SPRING MANAGEMENT SAS a perçu une rémunération forfaitaire hors taxes annuelle de 196.200 euros au titre des prestations exécutées au cours de l'exercice 2014.
- Aux termes d'un contrat de consultant conclu entre SPRING MANAGEMENT SAS et la société MMD, filiale de SFPI SA, SPRING MANAGEMENT SAS a perçu une rémunération forfaitaire hors taxes annuelle de 240.000 euros au titre des prestations effectuées au cours de l'exercice 2014.

3.1.15.2 Rémunérations des membres du Conseil d'administration

- **Tableau 3 : Jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants**

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants			
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice clos le 30/06/2014	Montants versés Depuis le 31/03/2015 (date de nomination)	A compter de la Fusion Soit du 1er octobre 2015 au 31 décembre 2015
M. Hervé HOUDART			
Jetons de présence 1	0	0	0
Autres rémunérations 1	0	0	0
Mme. Sophie MOREL			
Jetons de présence 2	0	0	0
Autres rémunérations 2	0	0	0
Mme. Valentine LAUDE			
Jetons de présence 3	0	0	0
Autres rémunérations 3	0	0	0
TOTAL	0	0	0

Le montant des jetons de présence alloué aux mandataires sociaux non dirigeants d'EMME au titre de l'exercice 2016 sera fixé lors de la prochaine assemblée générale statuant sur l'approbation des comptes 2015.

3.1.15.3 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages

- **Tableau 11**

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à la clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Henri MOREL	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Jean-Bertrand PROT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

⁽¹⁾ SFPI cotise annuellement à une somme de 18 892€ au titre de de l'assurance chômage des dirigeants et de la retraite complémentaire (GSC) dont Monsieur Henri MOREL bénéficie. A compter de la Fusion, en sa qualité de Président Directeur Général d'EMME, Monsieur Henri MOREL bénéficiera de cette même retraite complémentaire (GSC).

3.1.15.4 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux post Fusion

L'ensemble des éléments de rémunération qui seront applicables aux dirigeants mandataire sociaux à compter de la Fusion sont décrits ci-après. Il n'existe pas d'autres éléments de rémunération. Un Conseil d'administration se tiendra postérieurement à la Fusion aux fins de confirmer les éléments de rémunération présentés au présent article.

- **Monsieur Henri MOREL**

M. Henri MOREL (Président Directeur Général)	A compter de la Fusion Sur une base annuelle (en euros)
Rémunération fixe	413.370 ^{(1) (2)}
Rémunération variable annuelle	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant
Jetons de présence	Néant ⁽³⁾
Avantages en nature	22.330 ⁽⁴⁾
TOTAL	435.700

⁽¹⁾ Montant annuel brut, correspondant à une rémunération mensuelle brute de 34.447,47 euros, intégrant les éléments de rémunération décrits ci-après dont bénéficie Monsieur Henri MOREL dans le cadre des fonctions exercées par lui au sein du Groupe SFPI :

- En sa qualité de Président Directeur Général de SFPI SA, Monsieur Henri MOREL a perçu une rémunération brute annuelle de 277 942,47 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

- Monsieur Henri MOREL a également perçu, en sa qualité de Président de DENY FONTAINE SAS (filiale de SFPI SA) une rémunération brute annuelle au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, de 135 427,15€. ²¹

⁽²⁾ Ce tableau n'intègre pas les honoraires perçus par Arc Management SAS, société contrôlée par Monsieur Henri MOREL, aux termes du contrat de consultant conclu entre Arc Management SAS et la société NEU, étant précisé que le montant annuel hors taxe correspondant aux prestations réalisées pour l'exercice 2014 est de 222.072 euros. Le contrat de consultant susvisé fera l'objet de la procédure applicable aux conventions réglementées.

⁽³⁾ Le montant des jetons de présence éventuellement alloué aux mandataires sociaux dirigeants d'EMME au titre de l'exercice 2016 sera fixé lors de la prochaine assemblée générale statuant sur l'approbation des comptes 2015.

⁽⁴⁾ En sa qualité de Président Directeur Général de SFPI SA, dans le cadre de l'assurance chômage des dirigeants et de la retraite complémentaire (GSC) dont Monsieur Henri MOREL bénéficie, SFPI SA a cotisé à une somme de 18 892€. Par ailleurs, en sa qualité de Président de DENY FONTAINE SAS, Monsieur MOREL bénéficie d'une assurance chômage des dirigeants et d'une retraite complémentaire (GSC) représentant un montant de de 3 438 €.

- **Monsieur Jean-Bertrand PROT**

M. Jean-Bertrand PROT (Directeur Général Délégué)	A compter de la Fusion Sur une base annuelle (en euros)
Rémunération fixe	Néant ⁽¹⁾
Rémunération variable annuelle	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant
Jetons de présence	Néant ⁽²⁾
Avantages en nature	Néant
TOTAL	Néant

⁽¹⁾ Ce tableau n'intègre pas les honoraires perçus en 2015 par Spring Management, société contrôlée par Monsieur Jean-Bertrand PROT, dans le cadre des prestations de services rendues au Groupe SFPI. Il est précisé que:

- Aux termes d'un contrat de consultant conclu entre SPRING MANAGEMENT SAS et la société SFPI SA, SPRING MANAGEMENT SAS a perçu une rémunération forfaitaire hors taxes annuelle de 360.000 euros au titre des prestations exécutées au cours de l'exercice 2014.
- Aux termes d'un contrat de consultant conclu entre SPRING MANAGEMENT SAS et la société ERYMA HOLDING SAS, filiale de SFPI SA, SPRING MANAGEMENT SAS a perçu une rémunération forfaitaire hors taxes annuelle de 196.200 euros au titre des prestations exécutées au cours de l'exercice 2014.
- Aux termes d'un contrat de consultant conclu entre SPRING MANAGEMENT SAS et la société MMD, filiale de SFPI SA, SPRING MANAGEMENT SAS a perçu une rémunération forfaitaire hors taxes annuelle de 240.000 euros au titre des prestations effectuées au cours de l'exercice 2014.

⁽²⁾ Le montant des jetons de présence éventuellement alloué aux mandataires sociaux dirigeants d'EMME au titre de l'exercice 2016 sera fixé lors de la prochaine assemblée générale statuant sur l'approbation des comptes 2015.

²¹ Il est précisé qu'il n'est pas envisagé que Monsieur Henri Morel perçoive de rémunération liée à la convention de prestations de services conclue entre SFPI et Omnitech Security.

3.1.16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

3.1.16.1 Durée des mandats

Les informations relatives à la date d'entrée en fonction de chaque administrateur et dirigeant, la date d'expiration du mandat actuel de ces personnes et, le cas échéant, la période durant laquelle elles sont restées en fonction figurent au paragraphe 3.1.14.1 ci-dessus.

A ce titre, l'article 11.1 des statuts « Conseil d'administration » tel qu'il sera soumis à l'approbation de l'assemblée extraordinaire d'EMME en date du 10 novembre 2015, stipule que « *La durée des fonctions des administrateurs est de trois années, l'année étant la période qui sépare deux assemblées générales ordinaires annuelles consécutives. Le mandat d'un administrateur prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.*

Les administrateurs sont toujours rééligibles ; ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires. »

Par ailleurs, l'article 11.2 des statuts tel qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée extraordinaire d'EMME en date du 10 novembre 2015, stipule que « *le président du conseil ne peut être âgé de plus de 75 ans* ».

L'article 14 des statuts « Direction générale » stipule quant à lui que « *Lorsque le directeur général a la qualité d'administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.* »

3.1.16.2 Informations sur les contrats de service

3.1.16.2.1 *Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012*

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012, une convention avec une partie liée a été conclue :

- Convention de prestations de services, dans le cadre de l'accord de distribution exclusif conclu avec la société Micro Application, filiale d'Avanquest ; ces prestations représentent un produit de 1.341K€ dans les comptes d'EMME au titre de cet exercice.

3.1.16.2.2 *Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2013*

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2013, une convention avec une partie liée a été conclue :

- Convention de prestations de services, dans le cadre de l'accord de distribution exclusif conclu avec la société Micro Application, filiale d'Avanquest ; ces prestations représentent un produit de 700K€ dans les comptes d'EMME au titre de cet exercice.

3.1.16.2.3 *Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014*

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014, une convention avec une partie liée a été conclue :

- Convention de prestations de services, dans le cadre de l'accord de distribution exclusif conclu avec la société Micro Application et repris par Avanquest suite à la transmission universelle de patrimoine de Micro Application ; ces prestations représentent un produit de 900 k€ dans les comptes d'EMME au titre de cet exercice.

3.1.16.2.4 *Au titre de l'exercice en cours*

Compte-tenu de la récente acquisition d'EMME par SFPI auprès d'Avanquest, il n'existe plus, à la date d'enregistrement du présent Document, de contrats de service liant les membres du Conseil d'administration ou de la direction générale de la Société Absorbante prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

3.1.16.3 Informations sur les comités

Les statuts d'EMME ne prévoient actuellement aucune modalité de création de comités.

Concernant le comité d'audit visé à l'article L.823-19 du code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, en application de l'article L.823-20 4° du code de commerce, compte tenu de la taille d'EMME avant la Fusion, et du nombre d'administrateurs, que les fonctions dudit comité visées à l'article L.823-19 du Code de commerce seront dans les mois suivant la Fusion remplies par le Conseil d'administration qui est ainsi chargé du suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes,
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

3.1.16.4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise

Dans le rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise de l'exercice clos le 31 décembre 2014, inséré au paragraphe 3.1.16.5.1 ci-dessous, EMME déclare que « *Le code de gouvernance auquel EMME se réfère est le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de décembre 2009. Ce Code peut notamment être consulté sur le site internet de MiddleNext (www.middlenext.com). Le Conseil d'administration a pris connaissance des points de vigilance de ce Code.* »

A l'issue de la réalisation de la Fusion, dans un souci de transparence et d'information du public, la Société va engager une réflexion d'ensemble relative à ses pratiques de gouvernement d'entreprise, notamment dans la perspective de l'évolution de son actionnariat et de son flottant.

A cet égard, la Société entend se référer au Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, dans la mesure où les principes qu'il contient sont compatibles et pertinents au regard de l'organisation, la taille, l'activité, les moyens et la structure actionnariale de cette dernière, étant précisé qu'elle se mettra en conformité de manière progressive et adaptée à sa taille ainsi qu'à son activité.

Recommandation du Code Middlenext	Déjà adoptée et sera maintenue	En cours de réflexion	Ne sera pas adoptée
1. Le pouvoir exécutif			
R1 : Cumul contrat de travail et mandat social	x		
R2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	x		
R3 : Indemnités de départ	x		
R4 : Régime des retraites supplémentaires	x		
R5 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	x		
2. Le pouvoir de « surveillance »			
R6 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil		x	
R7 : Déontologie des membres du Conseil	x		
R8 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil	x		

R9 : Choix des administrateurs	x		
R10 : Durée des mandats des membres du Conseil	x		
R11 : Information des membres du Conseil	x		
R12 : Mise en place des Comités		x	
R13 : Réunions du Conseil et des Comités	x		
R14 : Rémunération des administrateurs	x		
R15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil		x	

Si à ce jour la Société n'est pas en conformité avec l'ensemble des recommandations édictées par ledit code, en particulier s'agissant de la mise en place de comités ou d'un règlement intérieur au conseil d'administration, la Société entend favoriser dans les douze prochains mois la mise en place de bonnes pratiques de gouvernance telles que visées ci-dessus, complémentaires à celles existantes à ce jour, qui seront cohérentes avec ses ambitions de développement.

3.1.16.5 Contrôle interne

3.1.16.5.1 *Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur le contrôle interne de l'exercice clos le 30 juin 2014*

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL ET LA REPRESENTATION EQUILIBREE DES
HOMMES ET DES FEMMES, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION
DES TRAVAUX
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE
MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Exercice clos le 30 juin 2014

En application des dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce, le président du Conseil d'administration de la Société a établi le présent rapport relatif (i) aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, (ii) aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société et (iii) aux éventuelles limitations apportées par le conseil aux pouvoirs du directeur général.

A— GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le code de gouvernance auquel la Société EMME se réfère est le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de Décembre 2009. Ce Code peut notamment être consulté sur le site internet de MiddleNext (www.middlenext.com). Le Conseil d'administration a pris connaissance des points de vigilance de ce code.

• **Rôle et composition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.
En outre, le Conseil d'administration exerce les pouvoirs spéciaux qui lui sont conférés par la loi.

Pendant la durée de son mandat chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la société. Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est d'office réputé démissionnaire s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

La société EMME étant détenue à plus de 97 % par la société Avanquest Software, elle entretient ainsi avec cette dernière des liens de capitaux, rendant difficile l'atteinte de l'exigence d'indépendance requise pour une partie des membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration comprend actuellement les 3 administrateurs suivants :

IDENTITE	ENTREE EN FONCTION	ECHEANCE DU MANDAT
Monsieur Bruno VANRYB, Président du Conseil d'administration	10.06.2010	AGOA 2016
Avanquest Software, Administrateur, dont le représentant permanent est Madame Eléonore BRENOT	28/07/2010	AGOA 2016
Monsieur Pierre CESARINI, Administrateur	25/09/2013	AGOA 2019

Le Conseil ne comprend pas d'administrateur élu par les salariés.

Lors de la séance du 25 septembre 2013, le Conseil d'administration a procédé à la cooptation à titre provisoire de Pierre CESARINI en remplacement de Monsieur Christophe PEYROT pour la durée du mandat de Monsieur Christophe PEYROT, démissionnaire restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 31 décembre 2013, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013.

Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 2013 qui a par la même occasion renouvelé le mandat de Monsieur Pierre CESARINI arrivant à échéance, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019.

Le Conseil a pris acte des dispositions de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et compte désormais Madame Eléonore Brenot en qualité de représentante permanente de la société Avanquest Software.

La notification de ce changement intervenue le 23 septembre 2013 a été constatée par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 25 septembre 2013.

Ainsi, sur un total de 3 administrateurs, une femme siège au Conseil d'administration de la Société. Conformément aux dispositions de la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011, la proportion de 20% de femmes au Conseil d'administration de la Société, devant être respectée à partir du 1^{er} janvier 2014, est atteinte. La Société envisage que la composition de son Conseil d'administration sera, en 2017, en conformité avec cette même loi qui exige une représentation équilibrée des hommes et des femmes, soit une proportion de 40% de femmes.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration sont celles prévues par la législation en vigueur.

Présidence du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique. Il détermine la durée de ses fonctions, qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur, et peut le révoquer à tout moment. Le conseil fixe sa rémunération. Le président organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le Président du Conseil ne peut être âgé de plus de 70 ans. Si le Président atteint cette limite d'âge au cours de son mandat de président, il est réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolonge cependant jusqu'à la réunion la plus prochaine du Conseil d'administration au cours de laquelle son successeur sera nommé. Sous réserve de cette disposition, le Président du Conseil est toujours rééligible.

Lors de sa séance tenue le 25 septembre 2013, le conseil a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Le Conseil d'administration a en conséquence décidé de nommer Monsieur Pierre CESARINI Directeur Général, Monsieur Bruno VANRYB conservant la fonction de Président du Conseil d'administration de la Société.

• Règlement intérieur du Conseil d'administration

Il n'existe pas de règlement intérieur du Conseil d'Administration.

• Bilan des travaux du conseil au cours de l'exercice écoulé

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par le Président. La convocation peut être faite par tous moyens, par écrit ou oralement. Le directeur général peut également demander au président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. De plus, les administrateurs représentant au moins un tiers des membres du conseil peuvent valablement convoquer le Conseil. En ce cas, ils doivent indiquer l'ordre du jour de la séance.

La société Emme n'a pas mis en place de comité d'audit spécifique, le Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Les réunions du Conseil ont lieu soit au siège social soit en tout autre endroit en France ou hors de France. Pour la validité des délibérations du Conseil, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié des membres.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante. Il est précisé que toute décision d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions à un administrateur titulaire d'un contrat de travail, au Président ou au Directeur Général Délégué de la société, dans le cadre d'une autorisation consentie par l'assemblée générale extraordinaire conformément aux dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de Commerce sera prise à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, l'administrateur intéressé, ainsi que tout autre administrateur susceptible de se voir consentir des options de souscription ou d'achat d'actions, ne pouvant prendre part au vote.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et de son mandat et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Au cours de l'exercice 2013-2014 écoulé, le Conseil d'administration d'EMME s'est réuni 2 fois. Le taux de présence des administrateurs sur l'exercice est de 100%.

Différents thèmes ont été abordés lors des réunions du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a comme chaque année procédé à l'arrêté et l'approbation des comptes annuels, semestriels et trimestriels.

Il a décidé de la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général et procédé à la nomination du Directeur Général ainsi qu'à la cooptation d'un administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire.

Le Conseil a approuvé le rapport du Président sur la composition, les travaux du conseil, le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise, ainsi que le rapport de gestion du Conseil.

Il a en outre abordé à chaque réunion la marche des affaires de la Société.

- **Direction Générale**

Le Conseil d'administration du 25 septembre 2013 a approuvé la dissociation des fonctions de Président du conseil et de Directeur Général. Il a ainsi, suite à la démission de Monsieur Bruno VANRYB de ses fonctions de Directeur général, décidé de nommer Monsieur Pierre CESARINI à ce poste pour une durée de six ans. Monsieur Bruno VANRYB demeure ainsi, Président du Conseil d'administration et Monsieur Pierre CESARINI prend la Direction Générale de la société.

Le Conseil n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général.

Le Directeur Général est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances, au nom de la Société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 29 mars 2013 a constaté la démission de Monsieur Christophe PEYROT, du poste qu'il occupait en qualité de Directeur Général délégué. Aucun remplacement n'a été pourvu par le Conseil pour ce poste.

- **Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux**

La société EMME n'a versée aucune rémunération aux mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé.

Néanmoins, conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, il est rendu compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, par des sociétés contrôlées ou qui contrôle la Société au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce :

Rémunérations brutes dues au titre de 2013/2014					
Données en €	Part fixe	Part Variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Total
Bruno VANRYB	241 277	-	1 532	4 000	246 809
Pierre CESARINI	251 669	131 250	15 000		397 919
Christophe PEYROT	68 121	17 505	700		86 326

M. PEYROT a également reçu une indemnité au moment de son départ de 138 727€.

Rémunérations brutes dues au titre de 2012/2013					
Données en €	Part fixe	Part Variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Total
Bruno VANRYB	331 311	60 109	6 419	4 000	401 839
Roger POLITIS	73 453	2 664	3 593		79 709
Philippe OLIVIER	125 004		2 217	4 000	131 221
Pierre CESARINI	31 557	21 875	1 935		55 367
Christophe PEYROT	114 821	16 000			131 437

Roger POLITIS a également reçu une indemnité au moment de son départ d'un montant de 372 168€.

3.1.16.5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président portant sur le contrôle interne de l'exercice clos le 30 juin 2014

RSA
11-13 avenue de Friedland
75008 PARIS

APLITEC SAS
4-14, rue Ferrus
75014 PARIS

COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRES DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

EMME
Société anonyme au capital de 2.516.990 €
Siège social : 91 Bld National - Immeuble Vision Defense
92250 LA GARENNE COLOMBES

393 588 595 RCS NANTERRE

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société EMME

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société EMME et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 2 février 2015

Les Commissaires aux Comptes

RSA

Isabelle COUTERET

APLITEC SAS

Pierre LAOT

3.1.17 Salariés

3.1.17.1 Nombre de salariés

EMME n'emploie à ce jour aucun salarié.

3.1.17.2 Participations et stock-options

Néant.

3.1.17.3 Accords de participation et d'intéressement du personnel

Néant.

3.1.18 Principaux actionnaires

3.1.18.1 Répartition du capital et des droits de vote

A la date de l'établissement du présent Document, l'actionnariat d'EMME est le suivant ⁽¹⁾:

Actionnariat	Actions	% en capital	Droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% de droits de vote exerçables en AG
SFPI	2.455.138	97,54	2.455.138	97,54	2.455.138	97,54
Flottant	61.852	2,46	61.852	2,46	61.852	2,46
Total	2.516.990	100	2.516.990	100	2.516.990	100

⁽¹⁾ Ce tableau prend pour hypothèse à ce stade l'absence d'apport par le public d'actions à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par SFPI sur le capital d'EMME.

3.1.18.2 Droits de vote

Les actions sont toutes de même catégorie. Chaque action donne droit à un droit de vote.

Toutefois et conformément à la réglementation applicable, les statuts d'EMME qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire d'EMME en date du 10 novembre 2015 prévoient qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

3.1.18.3 Opération récente modifiant la répartition du capital de la Société Absorbante

Suite à l'acquisition par SFPI de l'intégralité des actions et droits de vote détenus par Avanquest dans EMME le 31 mars 2015, soit 97,54% du capital et des droits de vote de la Société Absorbante, pour un prix total de 7.856.419,20 euros, SFPI est l'actionnaire majoritaire d'EMME.

SFPI a fait une déclaration de franchissement de seuil le 7 avril 2015 auprès de l'AMF suite à l'acquisition visée ci-dessus, ainsi qu'auprès d'EMME, conformément aux dispositions statutaires.

Le 23 juillet 2015, Banque Degroof SA a fait connaître à l'AMF que, pendant la durée de l'OPAS visant les actions EMME, soit du 10 juillet 2015 au 23 juillet 2015 inclus, SFPI a acquis, au prix unitaire de 3,20 €, 7 actions EMME. A la clôture de l'OPAS, SFPI détient 2 455 138 actions EMME représentant autant de droits de vote, soit 97,54% du capital et des droits de vote d'EMME (cf. avis de résultat sous la référence 215C1123).

3.1.18.4 Contrôle de la Société Absorbante

EMME est contrôlée par SFPI, elle-même contrôlée par Monsieur Henri MOREL, Président Directeur Général de SFPI (directement à hauteur de 5,84% et indirectement à hauteur de 52,77 %, par l'intermédiaire de la société Arc Management qu'il contrôle à 100%).

Afin de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive, le Conseil d'administration de SFPI a décidé qu'une fois la Fusion réalisée, EMME continuerait de se référer au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de décembre 2009 tel que décrit au paragraphe 3.1.16.4 ci-dessus.

3.1.18.5 Accords portant sur le contrôle

Néant.

3.1.18.6 Pactes d'actionnaires

Néant.

3.1.19 Opérations avec des apparentés

Les sociétés EMME et SFPI ont signé une convention centralisée de gestion de trésorerie le 31 mars 2015 ayant pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie d'EMME, la diminution du coût moyen pondéré de ses financements et la juste rémunération des excédents de trésorerie.

Se reporter aux rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour les exercices clos les 30 juin 2012, 30 juin 2013 et 30 juin 2014 figurant dans les rapports financiers annuels d'EMME 2012, 2013 et 2014, incorporés par référence au présent Document et disponibles sur le site internet d'EMME.

Se reporter aux rapports spéciaux des commissaires aux comptes de SFPI sur les conventions réglementées pour les exercices clos au 31 décembre 2012, 2013 et 2014, figurant au paragraphe 5.7.1.7 du présent Document.

3.1.20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société Absorbante

3.1.20.1 Informations financières historiques

Les états financiers consolidés au 30 juin 2012, au 30 juin 2013 et au 30 juin 2014 sont respectivement dans le Rapport Financier Annuel de l'exercice clos le 30 juin 2012, le Rapport Financier Annuel de l'exercice clos le 30 juin 2013, et le Rapport Financier Annuel de l'exercice clos le 30 juin 2014, ces derniers étant incorporés par référence au présent Document.

3.1.20.2 Informations financières intermédiaires

Le rapport financier semestriel au 31 décembre 2014 intégrant le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels au 31 décembre 2014 est reproduit à la présente section.

▪ Etats financiers au 31 décembre 2014 :

ACTIF	Notes	31-déc.-14	30-juin-14
Écarts d'acquisition	3.1	2 503	2 448
Immobilisations incorporelles		49	65
Immobilisations corporelles		149	171
Actifs financiers		47	47
Impôts différés		10	10
ACTIF NON COURANT		2 758	2 741

Stocks et en cours		801	826
Clients et comptes rattachés		4 497	3 690
Actifs d'impôts exigibles		3	-
Autres créances à moins de 1 an		1 133	1 233
Royalties prépayées et divers		279	453
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.2	1 817	810
ACTIF COURANT		8 530	7 012
TOTAL ACTIF		11 288	9 753

PASSIF	Notes	31-déc.-14	30-juln-14
Capital social		2 517	2 517
Prime d'émission, de fusion, d'apport		12 437	12 437
Réserves consolidées		(7 499)	(8 061)
Ecart de conversion		(1 118)	(1 227)
Résultat net part du groupe		830	562
CAPITAUX PROPRES PART DES PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE	4.1	7 167	6 228
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	4.1	7 167	6 228
Dettes financières à plus d'un an	4.2	-	-
Passifs d'impôts différés		-	-
Provisions non courantes		29	190
TOTAL PASSIF NON COURANT		29	190
Provisions courantes		71	151
Dettes financières à moins d'un an	4.2	639	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 445	2 634
Passifs d'impôts exigibles		260	85
Autres dettes		677	465
PASSIF COURANT		4 092	3 335
TOTAL PASSIF		11 288	9 753

- **Rapport financier semestriel – Période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014**

INDEX

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE	
2. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES AU 31 DECEMBRE 2014	
2.1.1. Etat du Résultat Global	
2.1.2. Etat de Situation Financière	
2.1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidé	
2.1.4. Tableau de variations des capitaux propres	
2.1.5. Annexe aux comptes consolidés condensés	
2.1.6. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	
3. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2014 DU GROUPE EMME	

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

La Garenne-Colombes, le 31 mars 2015

Pierre CESARINI

Directeur Général

2. COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS CONDENSES AU 31 DECEMBRE 2014

Toutes les données sont exprimées en milliers d'euros sauf mention contraire.

2.1.1. Etat du Résultat Global

	Notes	2014/2015 Juillet-Déc (6 mois)	2013/2014 Juillet-Déc (6 mois)
Chiffre d'affaires net	5.1	6012	5778
Matières premières et achats de marchandises		(3208)	(2738)
Autres achats et charges externes		(404)	(979)
Impôts, taxes et versements assimilés		(2)	(6)
Charges de personnel		(675)	(668)
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	5.2	245	(146)
Autres charges et produits opérationnels courants		(894)	(791)
Résultat opérationnel courant		1073	450
Autres charges et produits opérationnels	5.3	0	(20)
Résultat opérationnel		1073	430
Coût de l'endettement financier net		(1)	-
Autres charges financières		(41)	(9)
Autres produits financiers		12	10
Résultat financier	5.4	(30)	1
Charge d'impôts	5.5	(213)	(126)
Quote-part de résultat des entreprises associées		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		830	305
Résultat par action			
Résultat net part du groupe par action (en €)		0,33	0,12
Résultat net part du groupe par action après dilution potentielle (en €)		0,33	0,12
Résultat après impôt		830	305
<i>Autres éléments du résultat global</i>			
Différences de conversion sur activités à l'étranger		109	112
Ecarts de conversion sur investissements nets à l'étranger		-	-
Gains/Pertes sur opérations de couverture		-	-
Actions propres		-	-
Total des autres éléments du résultat global		109	112
Résultat global		939	417
Part des propriétaires de la société mère		939	417

2.1.2. Etat de Situation Financière

	Notes	31-déc.-14	30-juin-14
Écarts d'acquisition	3.1	2503	2448
Immobilisations incorporelles		49	65
Immobilisations corporelles		149	171
Actifs financiers		47	47
Impôts différés		10	10
ACTIF NON COURANT		2758	2741
Stocks et en cours		801	826
Clients et comptes rattachés		4497	3690
Actifs d'impôts exigibles		3	-
Autres créances à moins de 1 an		1 133	1 233
Royalties prépayées et divers		279	453
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.2	1 817	810
ACTIF COURANT		8530	7012
TOTAL ACTIF		11288	9753

	Notes	31-déc.-14	30-juin-14
Capital social		2517	2517
Prime d'émission, de fusion, d'apport		12437	12437
Réserves consolidées		(7499)	(8061)
Ecart de conversion		(1 118)	(1 227)
Résultat net part du groupe		830	562
CAPITAUX PROPRES PART DES PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE	4.1	7167	6228
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	41	7167	6228
Dettes financières à plus d'un an	4.2	-	-
Passifs d'impôts différés		-	-
Provisions non courantes		29	190
TOTAL PASSIF NON COURANT		29	190
Provisions courantes		71	151
Dettes financières à moins d'un an	4.2	639	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2445	2634
Passifs d'impôts exigibles		260	85
Autres dettes		677	465
PASSIF COURANT		4092	3335
TOTAL PASSIF		11288	9753

2.1.3. Tableau des flux de trésorerie consolidé

	2014115 Juillet-Déc (6 mois)	2013114 Juillet-Déc (6 mois)
Opérations d'exploitation		
Résultat net de l'ensemble consolidé	830	305
Quate-part dans le résultat des entreprises associées	-	-
<i>Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation:</i>		
• Amortissements et provisions nets (hors provisions courantes) *	(195)	75
• Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	-	-
• Coût de l'endettement financier net comptabilisé	1	-
• Variations des justes valeurs des instruments financiers	-	-
• Effet net des regroupements d'entreprises	-	-
• Charge d'impôts (y compris impôts différés) comptabilisée	213	126
• Autres éléments	0	8
<i>Capacité d'autofinancement</i>	849	514
Variation du besoin en fonds de roulement	(441)	427
Impôts payés	(44)	(28)
Intérêts financiers nets payés	(1)	-
Aux de trésorerie provenant de l'exploitation	363	913
Opérations d'investissement		
Acquisitions immobilisations incorporelles	-	(11)
Acquisitions immobilisations corporelles	(4)	-
Cessions immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Acquisitions d'actifs financiers	-	-
Cessions d'actifs financiers	-	-
Incidence des variations de périmètre	-	-
Aux de trésorerie net lié à l'investissement	14	III
Opérations de financement		
Augmentation de capital	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
Encaissements liés aux emprunts	-	-
Décaissements liés aux emprunts	-	-
Aux de trésorerie net lié au financement	-	-
<i>Variation de trésorerie</i>	359	902
Trésorerie à ouverture ^{III}	810	639
Variation de taux de change sur la trésorerie	9	6
Trésorerie à la clôture ⁽²⁾	1178	1 547

(1) 810 K€ (actif) - 0 (passif); (2) : 1817K€ (actif) - 639K€ (concours bancaires et solde créditeurs de banques) * impact des reprises sur provisions France + 0.3 M€ (clients et royalties)

2.1.4. Tableau de variations des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Prime d'émission	Réserves de conversion	Réserves consolidées	Résultat	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Au JO juin 2013	2517	12437	(1488)	(7414)	(647)	5405		5405
Actions propres								-
Écarts de conversion			112			112		112
Autres éléments du résultat global			112			112		112
Résultat de l'exercice					305	305		305
Résultat global			112		305	417		417
Augmentation de capital								-
Affectation du résultat en				(647)	647			-
Distribution de dividendes								-
Paiement fondé sur des actions								-
Au 31 décembre 2013	2517	12437	(1376)	(8061)	305	5822		5822
Actions propres								-
Écarts de conversion			149			149		149
Autres éléments du résultat global			149		-	149		149
Résultat de l'exercice					257	257		257
Résultat global			149		257	406		406
Augmentation de capital								-
Affectation du résultat en								-
Distribution de dividendes								-
Paiement fondé sur des actions								-
Au JO juin 2014	2517	12437	(1227)	(8061)	562	6228		6228
Actions propres								-
Écarts de conversion			109			109		109
Autres éléments du résultat global			109		-	109		109
Résultat de l'exercice					830	830		830
Résultat global			109		830	939		939
Augmentation de capital								-
Affectation du résultat en				562	(562)			-
Distribution de dividendes								-
Paiement fondé sur des actions								-
Au 31 décembre 2014	2517	12437	(1118)	(7499)	830	7167		7167

2.1.5. Annexe aux comptes consolidés condensés

1. FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE

Au cours du premier semestre de l'exercice 2014-2015, les ventes retail en France ont diminué de moitié. Mais, grâce à une très bonne performance des ventes de nouveaux titres de jeux Nintendo et Playstation 4 1 Xbox, notamment en Angleterre, le chiffre d'affaires du groupe EMME a enregistré une croissance de 4% par rapport au premier semestre de l'exercice 2013-2014.

Le résultat opérationnel courant 1,1 millions d'euros s'améliore grâce à la bonne performance de la filiale anglaise et à l'arrêt de l'activité déficitaire en Allemagne qui a permis de créer les conditions de retour à la profitabilité

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés d'EMME au 31 décembre 2014 comprennent la société Emme SA et ses filiales (l'ensemble désigné "Le Groupe").

Les comptes consolidés condensés au 31 décembre 2014 sont établis selon la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire et disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/internal_markeUaccounting/ias/index_fr.htm

Les principes comptables et les modalités de calcul adoptés pour établir les comptes consolidés condensés au 31 décembre 2014 sont identiques à ceux adoptés dans les comptes consolidés au 30 juin 2014, publiés le 2 février 2015, à l'exception des normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2014 (la description de ces principes et modalités est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2014).

Les nouvelles normes et interprétations dont l'application est obligatoire au 1er juillet 2014 sont les suivantes:

- Notes relatives aux méthodes de consolidation:

IFRS 10 « États financiers consolidés » ; IFRS 11 « Partenariats » ;

IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ; Amendements à IFRS 10,11 et 12 « Dispositions transitoires » ;

IAS 28 amendée « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

- Autres normes et interprétations

IAS 32 amendée « Compensation d'actifs et de passifs financiers » ;

IAS 39 amendée « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » ; IAS 36 amendée « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».

IFRIC 21 « Droits et taxes »

L'application de ces normes est sans impact significatif sur les comptes de la période.

Les nouvelles normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er juillet 2014 n'ont pas fait l'objet d'application anticipée au 31 décembre 2014, il s'agit de:

- IAS 19 amendée « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;

- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012 ;
- Améliorations annuelles, cycle 2011-2013.

Aucun impact significatif n'est attendu de l'application de ces normes.

Les comptes consolidés semestriels condensés au 31 décembre 2014 ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration en date du 31 mars 2015.

Conformément à la norme, l'annexe présentée se limite aux notes significatives.

Principaux jugements et estimations retenus pour l'arrêté semestriel

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations communiquées sur les passifs éventuels.

Les principales hypothèses et estimations ayant affecté l'établissement des états financiers du semestre sont inchangées par rapport à celles utilisées pour l'exercice clos le 30 juin 2014. Pour mémoire, celles-ci concernaient les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur.

Ces estimations ont été établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent ensuite être révisées si des éléments nouveaux surviennent. Les réalisations pourraient différer de ces estimations.

Information sectorielle

Basée sur l'analyse des critères de risques, de rentabilité et de l'organisation interne du groupe, l'information sectorielle est présentée par zone géographique. Les zones géographiques retenues sont les suivantes:

France

Royaume-Uni Allemagne

Les données financières présentées pour l'information sectorielle suivent les mêmes régies comptables que celles utilisées pour les états financiers globaux. La norme IFRS 8 n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés dans la mesure où l'activité des différentes sociétés du Groupe Emme est uniforme, orientée vers le secteur Retail.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ACTIF DU BILAN

3.1. ECARTS D'ACQUISITION FIGURANT A L'ACTIF

Les écarts d'acquisition s'élèvent à 2,5 millions d'euros en valeur nette.

La revue des situations intermédiaires n'a pas conduit à remettre en cause la valorisation des écarts d'acquisition effectuée au 30 juin 2014.

Il est rappelé qu'au 30 juin 2014, les principales hypothèses utilisées pour l'établissement de l'actualisation des flux futurs de trésorerie de ASP UK ont été un taux de 10,8% et un taux de croissance perpétuelle estimé de 2%. Les tests de dépréciation ont été réalisés sur la base du budget pour l'année 2014/2015 en prenant en considération le risque lié à la baisse de l'activité *retail*.

UGT	Ecarts d'acquisition nets au 30/06/2013	Ecarts d'acquisition au 30/06/2014	Mouvements de l'exercice	Ecart de change	Ecarts d'acquisition nets au 31/12/2014
GSP Ltd	2 323	2 448		55	2 503
TOTAL	2 323	2 448	-	55	2 503

3.2. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie (1,8 millions d'euros au 31/12/2014 et 0,8 millions d'euros au 30/06/2014) est essentiellement composée de comptes bancaires et de placements monétaires dont la valeur de réalisation est identique à la valeur dans les livres.

Trésorerie au 31/12/2014 Trésorerie au 31/12/2014		
	(Euro)	(Devise)
Euro	502	502
GB Pounds	1 316	1025
TOTAL	1817	

Trésorerie au 30/06/2014 Trésorerie au 30/06/2014		
	(Euro)	(Devise)
Euro	438	438
GB Pounds	372	299
TOTAL	810	

4. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU PASSIF DU BILAN

4.1. CAPITAUX PROPRES

- Capital

Le capital social d'EMME S.A. est constitué au 31 décembre 2014 de 2.516.990 actions d'une valeur nominale de 1 Euro, soit 2516990 euros.

- Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe pas d'autre titre donnant accès au capital.

4.2. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières correspondent à un concours bancaire de 0,6 millions d'euros chez ASP UK Ltd.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur d'activité est un sous-ensemble d'une entreprise qui est exposé à des risques et à une rentabilité qui sont différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Au niveau du groupe, il n'a été déterminé qu'un seul secteur d'activité correspondant à l'édition de contenus multimédias interactifs.

Les principes comptables retenus pour la détermination des résultats des différentes zones géographiques sont identiques à ceux qui sont présentés dans les états financiers.

Les zones géographiques correspondent aux pays où sont implantées les sociétés du Groupe:

Les données au 31 décembre 2014 sont les suivantes:

Zone géographique	France	UK	Allemagne	Ehm mations	Total
Chiffre d'affaires	323	5748	-	(59)	6012
Résultat opérationnel courant	1	1062	10	-	1073
Autres charges et produits opérationnels	(1)	-	1	-	0
Résultat opérationnel	0	1062	11	-	1073

Les données au 31 décembre 2013 sont les suivantes:

Zone géographique	France	UK	Allemagne	Ehm mations	Total
Chiffre d'affaires	674	4128	1099	(123)	5778
Résultat opérationnel courant	107	563	(220)	-	450
Autres charges et produits opérationnels	(6)	-	(14)	-	(20)
Résultat opérationnel	101	563	(234)	-	430

5.2. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS NETTES

Le net des dotations et reprises sur provisions d'exploitation a été favorable de + 0.2 M€ :

les reprises sur amortissements et provisions + 0.4 M€ (principalement nettoyage des comptes clients; régularisation des royalties en France et stocks en Allemagne)

les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à - 0.2 M€

5.3. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

Les autres produits et charges opérationnels sont nuls.

5.4. ANALYSE DU RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'inscrit en perte de (30) milliers d'euros provenant pour (39) milliers d'euros des écarts de change net et pour 9 milliers d'euros de charges et produits financiers divers.

5.5. IMPOTS SUR LES BENEFICES

Au 31 décembre 2014, la charge d'impôt comptabilisée résulte de l'impôt exigible d'ASP UK Ltd. Les autres sociétés bénéficiaires du Groupe ont des reports déficitaires pour lesquels aucun actif d'impôt n'est reconnu.

6. NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Aucun changement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice précédent.

7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Un accord a été conclu par Avanquest Software le 17 février 2015 avec la Société Financière de Participation Industrielle (SFPI) portant sur la cession des 2.455.072 actions de la Société qu'elle détient, représentant 97,54% du capital et des droits de vote de notre Société. L'acquisition de ce bloc majoritaire sera réalisée par SFPI pour un montant de 7.856.230,40 euros, soit un prix par action de la Société de 3,20 euros. Le contrat de cession a été signé le 31 mars 2015.

La société EMME SAS, filiale à 100% d'Avanquest Software, a été créée en mars 2015, en vue de la reprise des actifs opérationnels de la société EMME SA.

2.1.6 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre l'Assemblée Générale et en application de l'article L 451-1-2111 du Code Monétaire et Financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société EMME SA, relatifs à la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charges des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit

Sur la base de notre examen limité; nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 7 de l'annexe - événements postérieurs à la clôture- qui mentionne:

- la cession de la totalité des actions de la société détenues par AVANQUEST et,
 - la création de la société EMME SAS, filiale à 100% d'Avanquest en vue de la reprise des actifs opérationnels de la société EMME SA.

II. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à PARIS, le 31 Mars 2015

Les Commissaires aux comptes

RSA

APLITEC

Isabelle COUTERET

Pierre LAOT

3.1.20.3 Informations financières pro-forma

Les comptes pro-forma d'EMME au 31 décembre 2014 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes pro-forma d'EMME au 31 décembre 2014 figurent respectivement aux sections 4.1 et 4.2 du présent Document.

3.1.20.4 Politique de dividendes

3.1.20.4.1 Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

L'historique des dividendes de SFPI sur les trois derniers exercices est indiqué ci-après :

Clôture de l'exercice	Dividende	Dividende par action
31 décembre 2012	1 998 922,80 €	1,20 €
31 décembre 2013	1 998 922,80 €	1,20 €
31 décembre 2014	1 998 922,80 €	1,20 €

Source : SFPI

3.1.20.4.2 Politique de distribution

En fonction de ses résultats futurs et des sommes distribuables, la Société pourra décider de procéder au versement de dividendes.

3.1.20.5 Procédures judiciaires et d'arbitrage

EMME étant une coquille vide depuis le 31 mars 2015, aucune procédure judiciaire ou d'arbitrage est actuellement en cours.

S'agissant des procédures judiciaires et d'arbitrage du Groupe SFPI, se reporter au paragraphe 5.5 du présent Document.

3.1.20.6 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale depuis les derniers états financiers intermédiaires

Néant.

3.1.21 Informations complémentaires

3.1.21.1 Capital social

3.1.21.1.1 *Capital souscrit*

Le montant du capital social est de deux millions cinq cent seize mille neuf cent quatre-vingt-dix (2.516.990) euros. Il est divisé en deux millions cinq cent seize mille neuf cent quatre-vingt-dix (2.516.990) actions de un (1) euro chacune, souscrites et intégralement libérées.

Préalablement à la Fusion, EMME procèdera à une réduction de son capital social non motivée par des pertes, réalisée par voie de réduction de la valeur nominale des actions EMME, qui passera de 1,00€ à 0,90€. Le capital d'EMME sera ainsi porté de 2 516 990€ à 2 265 291€ divisé en 2 516 990 actions de 0,90€ de nominal.

A l'issue de la Fusion, et sous réserve de son approbation lors de l'assemblée générale extraordinaire d'EMME en date du 10 novembre 2015, le montant du capital social d'EMME sera de 80 972 875,80 euros. Il sera divisé en quatre-vingt-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille huit cent soixante-deux (89.969.862) actions de quatre-vingt-dix centimes d'euro (0,90 euro) chacune, souscrites et intégralement libérées.

3.1.21.1.2 *Actions non représentatives du capital*

Néant.

3.1.21.1.3 *Actions détenues par la Société Absorbante – Programme de rachat d'actions*

Néant.

3.1.21.1.4 Titres donnant accès au capital

A la date d'établissement du présent Document, il n'existe aucun titre, autre que les actions, donnant accès au capital.

3.1.21.1.5 Capital autorisé non émis, engagements d'augmentation de capital

A la date du présent Document, il n'existe aucune délégation de compétence ou de pouvoir au Conseil d'administration pour augmenter le capital social.

3.1.21.1.6 Capital de la Société Absorbante faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la date du Document, il n'existe pas, à la connaissance d'EMME, de mécanismes optionnels susceptibles d'affecter le capital d'EMME.

3.1.21.1.7 Evolution du capital social des trois derniers exercices

Sur les trois derniers exercices, le capital social d'EMME est de deux millions cinq cent seize mille neuf cent quatre-vingt-dix (2.516.990) euros et divisé en autant d'actions de même catégorie d'un montant d'un (1) euro.

Préalablement à la Fusion, le capital d'EMME sera porté de deux millions cinq cent seize mille neuf cent quatre-vingt-dix (2 516 990) euros à deux millions deux cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-onze (2 265 291) euros en raison de l'opération de réduction du nominal des actions visée au paragraphe 3.1.21.1.1.

3.1.21.2 Acte constitutif et statuts

Les éléments ci-après figurent dans les statuts d'EMME tels qu'ils résulteront des modifications statutaires (sous réserve de leur vote par les actionnaires) proposées à l'assemblée générale extraordinaire d'EMME en date du 10 novembre 2015.

3.1.21.2.1 *Objet social*

« Article 3 – Objet social

La Société a pour objet :

- *la promotion, l'organisation et la gestion de toutes sociétés civiles ou commerciales,*
- *l'étude, la mise au point et la réalisation de tous projets financiers, industriels, commerciaux, agricoles, miniers et immobiliers, prestataires de services de toute nature, touristiques, hôtelières,*
- *l'étude, la recherche, la prise, l'acquisition, le dépôt, la location tant comme locataire que comme bailleuse, l'exploitation de tous brevets, marques, formules, modèles et procédés, l'acquisition, également sous toutes ses formes, l'exploitation, la concession et l'apport de toutes licences de brevets,*
- *l'achat, la vente, le courtage, la gestion et la gérance de tous biens meubles et immeubles,*
- *toutes opérations d'achat, de vente, de négociation sur tous titres et valeurs quelconques, nominatifs ou au porteur, côtés ou non côtés, toutes actions, obligations, droits sociaux et parts d'intérêts et toutes autres valeurs dans toutes sociétés de chemin de fer, canaux, mines, banques, finances, industries et entreprises que ce puisse être, en un mot, telles valeurs mobilières jugées convenables,*
- *toutes souscriptions de valeurs à ces sociétés françaises ou étrangères, financières, immobilières, industrielles, minières, agricoles, mobilières, prestataires de services de toute nature. Tous apports à des sociétés françaises ou étrangères ou d'apports par ces tiers, personnes physiques ou personnes morales et, généralement toutes opérations sur valeurs mobilières,*
- *toutes souscriptions de valeurs, rentes, obligations, emprunts d'état, de régions, de départements, de communes, d'établissements publics,*
- *l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, le tout pour elle-même ou pour le compte des tiers ou en participation, le placement des capitaux de la société en valeur de toute nature,*
- *la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés et entreprises financières, industrielles, commerciales, agricoles, minières ou immobilières, prestataires de services de toute nature, faire toutes nouvelles demandes d'actions, obligations et parts d'intérêts dans toutes entreprises créées ou à créer,*
- *la création et le contrôle sous toutes formes de toutes entreprises financières, industrielles, commerciales, agricoles, minières ou immobilières, prestataires de services de toute nature, touristique ou hôtelière,*
- *le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement,*
- *et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout patrimoine social. »*

« Article 11 – Conseil d'administration »

11.1. Composition

La société est administrée par un conseil composé de personnes physiques ou morales dont le nombre est fixé par l'assemblée générale ordinaire dans les limites de la loi.

Toute personne morale doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique en qualité de représentant permanent au conseil d'administration. La durée du mandat du représentant permanent est la même que celle de l'administrateur personne morale qu'il représente. Lorsque la personne morale révoque son représentant permanent, elle doit aussitôt pourvoir à son remplacement. Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de décès ou démission du représentant permanent.

Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la société.

Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est d'office réputé démissionnaire s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de six mois.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années, l'année étant la période qui sépare deux assemblées générales ordinaires annuelles consécutives. Le mandat d'un administrateur prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles ; ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations effectuées par le conseil, en vertu de l'alinéa ci-dessus, sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire, en vue de compléter l'effectif du conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur dont le mandat n'est pas expiré, ne demeure en fonction que pendant la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir.

Un salarié de la société peut être nommé administrateur. Son contrat de travail doit toutefois correspondre à un emploi effectif. Il ne perd pas, dans ce cas, le bénéfice de son contrat de travail.

Le nombre des administrateurs qui sont liés à la société par un contrat de travail ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction.

Le nombre des administrateurs qui sont âgés de plus de 75 ans ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction. Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, l'administrateur le plus âgé est d'office réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires la plus proche.

11.2. Présidence

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui doit être une personne physique. Il détermine la durée de ses fonctions, qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur, et peut le révoquer à tout moment. Le conseil fixe sa rémunération.

Le président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le président du conseil ne peut être âgé de plus de 75 ans. Si le président atteint cette limite d'âge au cours de son mandat de président, il est réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolonge cependant jusqu'à la réunion la plus prochaine du conseil

d'administration au cours de laquelle son successeur sera nommé. Sous réserve de cette disposition, le président du conseil est toujours rééligible. »

« Article 12 – Réunions du Conseil d'administration

12.1. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

12.2. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par le président. La convocation peut être faite par tous moyens, par écrit ou oralement. Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

De plus, les administrateurs représentant au moins un tiers des membres du conseil peuvent valablement convoquer le conseil. En ce cas, ils doivent indiquer l'ordre du jour de la séance.

Lorsqu'il a été constitué un comité d'entreprise, les représentants de ce comité, désignés conformément aux dispositions du Code du Travail, devront être convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration.

Les réunions du conseil ont lieu soit au siège social soit en tout autre endroit en France ou hors de France.

12.3. Pour la validité des délibérations du conseil, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié des membres.

Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix ; en cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Il est précisé que toute décision d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions à un administrateur titulaire d'un contrat de travail, au président ou au directeur général de la société, si ce dernier est administrateur ou aux directeurs généraux délégués, s'ils sont administrateurs, dans le cadre d'une autorisation consentie par l'assemblée générale extraordinaire conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce sera prise à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, l'administrateur intéressé, ainsi que tout autre administrateur susceptible de se voir consentir des options de souscription ou d'achat d'actions, ne pouvant prendre part au vote.

12.4. Un règlement intérieur éventuellement adopté par le conseil d'administration pourra prévoir, notamment, que seront réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence et de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions visées aux articles L. 232-1 et L. 232-16 du code de commerce.

12.5. Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et de son mandat et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

12.6. Tout administrateur peut donner, même par lettre, télégramme, télex ou télécopie, pouvoir à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil, mais chaque administrateur ne peut disposer au cours d'une séance que d'une seule procuration.

12.7. Les copies ou extraits des délibérations du conseil d'administration sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, le directeur général si ce dernier est administrateur, le ou les directeurs généraux délégués s'ils sont administrateurs, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet. »

« Article 13 – Pouvoirs du Conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

En outre, le conseil d'administration exerce les pouvoirs spéciaux qui lui sont conférés par la loi.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le président représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et assure que ses administrateurs sont en mesure de remplir leurs missions.

Le conseil d'administration peut décider la création de comités d'études chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.»

« Article 14 – Direction générale

14.1.1. La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

14.1.2. Le directeur général ne peut être âgé de plus de 75 ans. Si le directeur général atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus prochaine du conseil d'administration au cours de laquelle le nouveau directeur général serait nommé.

14.1.3. Lorsque le directeur général a la qualité d'administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Si la révocation est décidée sans juste motif; elle peut donner lieu à dommage intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

14.1.4. Sur simple délibération prise à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au premier alinéa du paragraphe 14.1.1. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions légales et réglementaires.

Le choix du conseil d'administration ainsi effectué reste en vigueur jusqu'à une décision contraire du conseil ou, au choix du conseil, pour la durée du mandat du directeur général.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions applicables au directeur général lui sont applicables.

Conformément aux dispositions de l'article 706-43 du code de procédure pénale, le directeur général peut valablement déléguer à toute personne de son choix le pouvoir de représenter la société dans le cadre des poursuites pénales qui pourraient être engagées à l'encontre de celle-ci.

14.2.1. Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le directeur général en qualité de directeur général délégué.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Le conseil d'administration fixe leur rémunération. Lorsqu'un directeur général délégué a la qualité d'administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

A l'égard des tiers, les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général ; les directeurs généraux délégués ont notamment le pouvoir d'ester en justice.

Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut être supérieur à cinq.

Le ou les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration, sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Un directeur général délégué ne peut être âgé de plus de 75 ans. Si un directeur général délégué en fonction atteignait cette limite d'âge, il serait réputé démissionnaire d'office. Son mandat se prolongerait cependant jusqu'à la réunion la plus prochaine du conseil d'administration au cours de laquelle un nouveau directeur général délégué pourrait éventuellement être nommé.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. »

« Article 15 – Collèges des censeurs

L'assemblée générale ordinaire peut, sur proposition du conseil d'administration, nommer des censeurs. Le conseil d'administration peut également en nommer directement, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Les censeurs, dont le nombre ne peut excéder six, forment un collège. Ils sont choisis librement à raison de leur compétence.

Ils sont nommés pour une durée de trois années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le collège de censeurs étudie les questions que le conseil d'administration ou son président soumet, pour avis, à son examen. Les censeurs assistent aux séances du conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative seulement, sans que toutefois leur absence puisse affecter la validité des délibérations.

Ils sont convoqués aux séances du conseil dans les mêmes conditions que les administrateurs.

Le conseil d'administration peut rémunérer les censeurs par prélèvement sur le montant des jetons de présence alloué par l'assemblée générale aux administrateurs. »

3.1.21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

« Article 9 – Droits et obligations attachés aux actions

Les droits et obligations attachés à l'action suivent celle-ci, dans quelque main qu'elle passe et la cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir et, le cas échéant, la quote-part des réserves et des provisions.

La propriété de l'action entraîne, ipso facto, l'approbation par le titulaire des présents statuts ainsi que celle des décisions des assemblées générales d'actionnaires.

En plus du droit de vote que la loi attache aux actions, chacune d'elles donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices, et dans le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions ou valeurs mobilières pour exercer un droit quelconque, les actionnaires ou titulaires de valeurs mobilières font leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou de valeurs mobilières nécessaires. »

« Article 22 – Dividendes

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'approuvés par l'assemblée générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes seront prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice pourra accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

De la même façon, l'assemblée générale ordinaire, statuant dans les conditions prévues à l'article 347 de la loi du 24 juillet 1966, pourra accorder à chaque actionnaire un acompte sur dividendes et pour tout ou partie dudit acompte sur dividende, une option entre le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement en actions, le prix et les conditions d'émission des actions ainsi que la demande de paiement en actions et les conditions de réalisation de l'augmentation de capital seront régis par la loi et les règlements.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié conforme par le ou les commissaires aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des présents statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, le conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice ainsi que d'en fixer le montant et la date de répartition. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice défini au présent alinéa. Dans ce cas, le conseil d'administration ne pourra faire usage de l'option décrite aux alinéas ci-dessus. »

3.1.21.2.4 Dispositions concernant les assemblées générales et les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

« Article 19 – Assemblées générales – Quorum – Vote – Nombre de voix

19.1. Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et réunies dans les formes et délais fixés par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Lorsque la Société souhaite recourir à la convocation par télécommunication électronique en lieu et place d'un envoi postal, elle doit préalablement recueillir l'accord des actionnaires intéressés qui indiqueront leur adresse électronique.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

19.2 Le droit de participer aux assemblées est régi par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier, selon les modalités de l'article R. 225-85 du Code de commerce.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par la partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut aussi se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées générales, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux dispositions légales, adressé à la société dans les conditions fixées par la loi et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Les actionnaires recevront le formulaire unique de vote ou de procuration, joint à l'avis de convocation.

Ainsi, l'actionnaire ne pouvant participer à l'assemblée, pourra choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à un autre actionnaire, à son conjoint, ou à toute autre personne physique ou morale de son choix*
- voter par correspondance, ou*
- adresser une procuration à la société sans indication de mandat,*

dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Le conseil d'administration peut organiser, dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, la participation et le vote des actionnaires aux assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Si le conseil d'administration décide d'exercer cette faculté pour une assemblée donnée, il est fait état de cette décision du conseil dans l'avis de réunion et/ou de convocation. Les actionnaires participant aux assemblées par visioconférence ou par l'un quelconque des autres moyens de télécommunication visés ci-dessus, selon le choix du conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le directeur général, par un directeur général délégué s'il est administrateur, ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents, et acceptant ces fonctions, qui disposent du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

19.3. L'assemblée générale ordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. L'assemblée générale ordinaire réunie sur deuxième convocation délibère valablement quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés.

Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. L'assemblée générale extraordinaire, réunie sur deuxième convocation, ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

19.3. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, par un administrateur exerçant les fonctions de directeur général ou de directeur général délégué ou par le secrétaire de l'assemblée.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires exercent leurs pouvoirs respectifs dans les conditions prévues par la loi.

3.1.21.2.5 Clauses susceptibles d'avoir une influence sur le contrôle

Néant.

3.1.21.2.6 Franchissements de seuils

« Article 8 – Cession et transmission des actions »

Les actions sont librement négociables sous réserve des dispositions légales et réglementaires. Elles se transmettent par virement de compte à compte.

Par ailleurs, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 2% du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la société, dans un délai de quatre jours ouvrés à compter du franchissement de seuil de participation, par lettre recommandée avec avis de réception adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5% du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale.»

3.1.21.2.7 Modifications du capital social

Se reporter à l'article 19 « Assemblées générales – Quorum – Vote – Nombre de voix ».

3.1.21.2.8 Modifications des statuts

Il est envisagé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires d'EMME appelée à se prononcer sur la Fusion des modifications statutaires portant notamment sur le changement de dénomination sociale et d'objet social ainsi que relatives une mise à jour par rapport à la réglementation applicable. Les éléments figurant au paragraphe 3.1.21.2 du Document présentent les dispositions statutaires qui seront proposées à l'assemblée générale extraordinaire d'EMME en date du 10 novembre 2015.

3.1.22 Contrats importants

Néant.

3.1.23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Le rapport des commissaires à la fusion sur la rémunération des apports figure en **Annexe 1** au présent Document.
Le rapport des commissaires à la fusion sur la valeur des apports figure en **Annexe 2** au présent Document.

3.1.24 Documents accessibles au public

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés au siège de la Société (20, rue de l'Arc de Triomphe, 75017 Paris) et sur son site internet d'EMME (www.emme-finance.groupesfpi.com:94/investisseurs).

A ce titre, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés au siège de la Société ou sur son site internet :

- les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document ;
- les informations financières historiques de l'émetteur pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés sur support physique au siège de la Société.

La Société publiera dans les délais légaux et réglementaires les informations suivantes :

- le rapport financier annuel comportant les documents et informations listés à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF ;
- les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel ;
- l'avis au BALO relatif à l'approbation des comptes annuels et la diffusion du rapport financier annuel ;
- le rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise et le rapport des commissaires aux comptes ;
- Le communiqué sur les honoraires des commissaires aux comptes prévu à l'article 222-8 du règlement général de l'AMF ;
- le nombre total d'actions et de droits de vote composant le capital social si ce nombre a varié par rapport à celui publié antérieurement ;
- le descriptif des programmes de rachat ;
- un communiqué précisant les modalités de mise à disposition ou de consultation des informations préparatoires à la tenue de l'assemblée générale ; et
- les autres informations réglementées listées à l'article 223-21 du règlement général de l'AMF.

Le rapport financier semestriel sera publié dans les délais réglementaires. La Société n'envisage pas de procéder, postérieurement à la Fusion, à la publication d'informations financières trimestrielles.

3.1.25 Informations sur les participations

A la date du présent Document, EMME ne détient aucune participation.

3.2 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

3.2.1 Etat comptable prévu par l'article R. 236-3 4° du Code de commerce.

Le bilan comptable d'EMME au 31 mars 2015, reproduit ci-dessous, a été établi selon les mêmes méthodes et selon la même présentation que le dernier bilan annuel et a été arrêté par Monsieur Henri MOREL, en sa qualité de Président Directeur-Général d'EMME.

Bilan actif

Rubriques		Montant brut	Amort. Prov	31/03/2015	31/03/2014
Capital souscrit non appelé	1	AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement		AB	AC		
Frais de développement		CX	ca		
Concessions, brevets, droits similaires		AF	AG		
Fonds commercial (1)		AH	AI		
Autres immobilisations incorporelles		AJ	AK		
Avances, acomptes immob. Incorporelles		AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		AN	AO		
Constructions		AP	AQ		
Installations techniq., matériel, outillage		AR	AS		
Autres jmmobilisations corporelles		AT	AU		
Immobilisations en cours		AV	Alli		
Avances et acomptes		AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations par mise en équivalence		CS	CT		
Autres participations		CU	CV		
Créances rattachées à participations		BB	BC		
Autres titres immobilisés		BD	BE		
Prêts		BF	BG	47 489.00	
Autres jmmobilisations financières		BH	BI		
TOTAL II		BJ	BK	47 489.00	
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements		BL	BM		
En-cours de production de biens		BN	BO		
En-cours de production de services		BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis		BR	BS		
Marchandises		BT	BU		
Avances, acomptes versés/commandes		BV	Bill		
CREANCES					
Créances clients & comptes rattachés (3)		BX	BY	6 737 859.98	
Autres créances (3)		BZ	CA		
Capital souscrit et appelé, non versé		CS	CC		
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement		CD	CE		
(dt actions propres					
Disponibilités		CF	CG	414 422.30	
COM PTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance (3)		CH	a		
TOTAL III		CJ	CK	7 152 282.28	
Frais émission d'emprunts à étaler	IV	OV			
Primes rembours des obligations	V	CM			
Ecart de conversion actif	VI	CN			
TOTAL GENERAL (1 li VI)		CO	IA	7 199 771.28	
Renvois:(1) droit bail					
N-1		(2)Part -1an immo.fin.	CP	(3) Part à + 1 an [CR]	
		N-1		N-1	
Clause réserv. propr.					
Immobilisations :		Stocks :		Créances:	

Bilan passif

Rubriques	31/03/2015	31/03/2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (1)	2 516 990.00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 451 882.37	
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence)		
Réserve légale (3)	270 019.18	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours)	19 774.54	
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig.)		
Report à nouveau	(8 241 944.70)	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	130 768.61	
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
TOTAL I	7 147 490.00	
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres par participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES (4)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		
Emprunts, dettes fin. Divers (dont emp. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cou		
Dettes fournisseurs et acomptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	52 281.28	
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés (3)		
Autres dettes		
COMPTE DE REGULARISATION		
TOTAL IV	52 281.28	
Ecart de conversion passif	V	
TOTAL GENERAL (I) à (V)	7 199 771.28	

Renvois				
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital				
– réserve spéciale de réévaluation (1959)				
(2) Dont				
- Ecart de réévaluation libre				
- Ecart de réévaluation (1976)				
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	52 281.28			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'1 an			52 281.28	
(5) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque, CCP				
Dettes à plus d'un an				
Dettes à moins d'un an				

Compte de résultat

Rubriques	France		Exportation		31/03/2015	31/03/2014
Ventes de marchandises	FA	425 812.13	FB	(8 035.81)	Fe	417 776.32
Production - biens	FD		FE		FF	
vendue - services	FG	46 904.12	FH	580.18	FI	474 84.30
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	FJ	472 716.25	FK	(7 455.63)	FL	465 260.62
Production stockée					FM	
Production immobilisée					FN	
Subventions d'exploitation					FO	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	300 891.32
Autres produits (1) (11)					Fa	11 934.22
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			1		FR	778 086.16
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	
Variation de stock (marchandises)					FT	100 950.00
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)					FU	
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW	289 553.44
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	1 536.85
Salaires et traitements					FY	
Charges sociales (10)					FZ	15.86
DOTATIONS D'EXPLOITATION						
Sur immobilisations : - dotations aux amortissements					GA	
- dotations aux provisions					GB	
Sur actif circulant: dotations aux provisions					Ge	38 000.15
Autres risques et charges: dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE	303 914.67
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)			II		GF	733 970.97
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (1 - II)					GG	44 115.19
OPERATIONS EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée			III		GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré			IV		GI	
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations (5)					GJ	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	618 314.47
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	575 77.60
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	1 924.69
Différences positives de change					GN	19 505.65
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			V		GP	697322.41
Cotations financières aux amortissements et provisions					Ga	2 019.11
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
Différences négatives de change					GS	24.80
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			VI		GU	2 043.91
2. RESULTAT ANANCIER (V - VI)					GV	695 278.50
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-1I+1II-IV+V-VI)					GW	739 393.69

Rubriques		31/03/2015	31/03/2014
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	5 424 207.40	
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	14 132 476.31	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)	VII	19 556 683.71	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	138 013.73	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	20 027 295.06	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)	VIII	20 165 308.79	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII- VIII)	HI	(608 625.08)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX		
Impôts sur les bénéfices	X		
TOTAL DES PRODUITS (1 + III + V + VII)	HL	21 032 092.28	
TOTAL DES CHARGES (II +IV +VI + VIII +IX+X)	HM	20 901 323.67	
5. BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	Ifii	130 768.61	

Renvois			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long tertre	HO		
(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
produits d'exploitation sur exercices antérieurs (8)	(bal) 1G		
(3) Dont:	(bal) HP		
- Crédit-bail mobilier	(bal) HO		
- Crédit-bail immobilier	(bal) 1H		
(4) Dont charges d'exploitation sur exercices antérieurs (8)	(bal) 1J		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	(bal) 1K		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	HX		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (ar1.238 bis du CGI)	AI		
(9) Dont transferts de charges	A2		
(10) Dont cotisations pers. exploitent (13)	A3		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A4		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			
(13) Dont primes & cot.compl.perso.			
	facultatives A6)		
	obligatoires 1 A91	1	
Détail réservé au CERFA; une annexe est prévue pour EdiTdfc, ou si le nombre de lignes est insuffisant			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N		
	Charges	Produits	
Exercice N			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Charges	Produits	

3.2.2 Facteurs de risques liés à l'Opération

Aucun risque spécifique lié à l'Opération n'a été identifié.

Les risques significatifs présentés par EMME et SFPI, tels qu'identifiés par celles-ci, sont exposés respectivement aux paragraphes 3.1.4 ci-dessus et 5.6 ci-dessous du présent Document.

3.2.3 Déclaration sur le fonds de roulement net

EMME atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des douze mois à compter de la date d'enregistrement du présent Document par l'AMF.

De plus, dans le cas où la Fusion serait approuvée dans le cadre d'une assemblée générale devant être tenue le 10 novembre 2015, EMME atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net post-fusion est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze mois à compter de la date d'enregistrement du présent Document par l'AMF.

3.2.4 Capitaux propres et endettement de la Société Absorbante

Conformément aux recommandations de l'ESMA (European Securities and Markets Authority, l'Autorité européenne des marchés financiers) (ESMA/2013/319/paragraphe 127), le tableau suivant présente les informations (non auditées) relatives aux capitaux propres et à l'endettement net de la Société au 30 juin 2015. Il n'y a eu aucun changement significatif dans les capitaux propres et l'endettement net consolidés d'EMME depuis le 30 juin 2015 à l'exception de l'opération objet du Document.

1 Capitaux propres et endettement	
Dettes financières courantes	
Faisant l'objet de garanties	
Faisant l'objet de nantissements	
Sans garanties ni nantissements	
Dettes financières non courantes	
Faisant l'objet de garanties	
Faisant l'objet de nantissements	
Sans garanties ni nantissements	
Capitaux propres part du Groupe	
Capital social	2 516,9
Primes	12 451,9
réserve légale	270
Réserves Réglementées	19,8
Autres réserves	
Report à nouveau	(8 241,9)
Résultat consolidé	78,5
Total capitaux propres	7 095
2 Analyse de l'endettement financier net	
A Trésorerie nette	6,1
B Equivalent trésorerie	
C Titres de placement	
D Liquidités (A+B+C)	6,1
E Créances financières à court terme (comptes courants nettés)	7 151,6
F Dettes bancaires court terme (concours bancaire)	
G Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	
H Autres dettes financières courantes à court terme (intérêts courus)	
I Dettes financières courantes à court terme (F+G+H)	
J Endettement financier net à court terme (I+E-D)	(7 157,7)
K Emprunt bancaire à plus d'un an	
L Obligations émises (part >1an) (emprunt obligataire)	
M Autres emprunts à plus d'un an	
N Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	
O Endettement financier net (J+N)	(7 157,7)

3.2.5 Intérêt des personnes physiques et morales participant à la Fusion

Se reporter au paragraphe 2.1.2.

3.2.6 Dépenses liées à la Fusion

Les dépenses de l'année 2015 liées à l'opération de Fusion (honoraires des conseils et des commissaires à la fusion) et à la reconstitution du flottant sont estimées à 1.110.000 euros et seront supportées par SFPI.

3.2.7 Dilution

3.2.7.1 Incidence de la Fusion sur la quote-part des capitaux propres pour le titulaire de 1 action EMME préalablement à la Fusion

Incidence de la Fusion (après imputation des frais estimés liés à l'opération) sur la quote-part des capitaux propres part du groupe pour le détenteur d'une action EMME préalablement à la réalisation de la Fusion (calcul effectué sur la base des capitaux propres consolidés d'EMME au 31 décembre 2014) :

	Avant Fusion	Après Fusion
Valeur des capitaux propres part du groupe (K€)	7 167	148 398
Nombre d'actions hors auto-détention	2 516 990	87 514 724
Quote-part des capitaux propres (€)	2,85	1,70

3.2.7.2 Incidence de la Fusion sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social d'EMME préalablement à celle-ci

Un actionnaire détenant 1% du capital d'EMME à la date d'enregistrement du Document verrait sa participation dans le capital passer à 0,03% après réalisation des apports.

	Avant Fusion	Après Fusion
Participations de l'actionnaire (%)	1,00%	0,03%

3.2.8 Structure de l'actionariat d'EMME

Le tableau faisant état de la situation de l'actionariat d'EMME avant et après réalisation de la Fusion figure au paragraphe 2.5.1.2 ci-dessus.

3.2.9 Informations complémentaires

Par ordonnance en date du 22 avril 2015, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a nommé, dans le cadre de la Fusion, en qualité de commissaires à la fusion Monsieur Didier KLING - Cabinet KLING situé 28, avenue Hoche, 75008 Paris, et Monsieur Maurice NUSSENBAUM - Cabinet Sorgem Evaluation situé 11, rue Leroux, F 75116 Paris. Les rapports des commissaires à la fusion sont reproduits en **Annexes 1 et 2** du présent Document.

Les commissaires aux comptes d'EMME ont procédé à un examen des informations financières pro-forma au 31 décembre 2014 conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et ont rendu un rapport sur les informations financières pro-forma d'EMME au 31 décembre 2014 reproduit à la section 4.2 du présent Document.

CHAPITRE IV - INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

4.1 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA d'EMME-SFPI

Les informations financières pro forma d'EMME-SFPI figurent ci-après.

Préambule

Contexte

EMME a poursuivi son activité opérationnelle jusqu'au 31 mars 2015, date à laquelle SFPI a acquis 2 455 131 actions EMME, soit 97,54% du capital et des droits de vote.

Concomitamment à cette prise de contrôle d'EMME par SFPI, les actifs et passifs d'EMME ont été cédés à une filiale d'Avanquest. Depuis le 31 mars 2015, EMME est donc une coquille vide.

La Fusion entraînera notamment la dissolution de SFPI et la transmission universelle du patrimoine de SFPI à EMME. Elle aura pour conséquence la reprise de l'activité actuelle de SFPI par EMME, qui aura après la date de réalisation de la Fusion, pour objet social, l'objet social actuel de SFPI.

Incidences comptables et sur l'information pro forma

Suite à la cession de ses actifs et passifs, la société EMME est une coquille vide et n'a ni activité, ni patrimoine représentant un intérêt économique autre que son statut de société cotée. En substance (analyse menée conformément aux dispositions d'IAS 8, § 10 et 12), SFPI a acquis un véhicule de cotation. Les opérations décrites en introduction et ci-après permettent la concrétisation de son projet de cotation.

En outre, même si le rapprochement de SFPI et EMME (suivi de leur fusion) ne peut être qualifié de « regroupement d'entreprises » au sens de la norme IFRS 3 (la société EMME étant une coquille vide), ces opérations suivent néanmoins la logique d'une « acquisition inversée » dans laquelle :

- *la société EMME, qui émettra les actions en rémunération des apports à l'issue de la fusion, est l'acquéreur légal ;*
- *la société EMME apparaît, au plan comptable, comme étant la société acquise et la société SFPI comme l'acquéreur comptable.*

A l'issue de ces opérations, les futurs comptes consolidés 2015 de EMME seront donc établis dans la continuité des comptes consolidés de SFPI.

Par conséquent, dans ces futurs comptes consolidés, la fusion-absorption envisagée ne constituera pas comptablement une acquisition de SFPI par EMME, mais une restructuration juridique interne au groupe SFPI (EMME étant une filiale de SFPI).

Les flux économiques et le patrimoine présentés dans ces comptes consolidés seront ceux du groupe SFPI (à l'exception du capital social qui correspondra, à l'issue de ces opérations, à celui de la société EMME, nouvelle tête de groupe). Dans ce contexte, et au regard de la substance des opérations décrite ci-avant, la différence entre le coût d'acquisition des titres EMME et les différents éléments identifiés acquis s'analyse comme un coût de cotation comptabilisé en charges.

De même, l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés 2015 de EMME présentera la situation financière et les flux consolidés de SFPI au titre de la période de 12 mois close au 31 décembre 2014.

L'information financière pro forma consolidée condensée présentée ci-dessous permet de faire le lien entre les données issues des comptes consolidés historiques de la société EMME et les futurs comptes consolidés de EMME, qui seront établis dans la continuité de ceux de la société SFPI. Pour ce faire, cette information financière pro forma consolidée condensée couvre la période de 12 mois close au 31 décembre 2014, correspondant à la période comparative des futurs comptes consolidés.

Introduction

*L'information financière pro forma consolidée et condensée présentée dans ce chapitre, est destinée à illustrer, à titre indicatif, les effets des opérations décrites ci-dessous (ci-après ensemble, les « **Opérations** »), sur le bilan au 31*

décembre 2014 et sur le compte de résultat de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, comme si les Opérations étaient intervenues au 31 décembre 2014 pour le bilan et au 1^{er} janvier 2014 pour le compte de résultat :

- la prise de contrôle d'EMME par SFPI ;
- la décomptabilisation des actifs et des passifs et des flux d'EMME, dans le cadre de la cession des actifs et des passifs de la société EMME à ses anciens actionnaires ;
- la réduction du capital social d'EMME, visant à faciliter la réalisation de la fusion ;
- la fusion-absorption de SFPI par EMME, qui, pour mémoire, est soumise à la réalisation de conditions suspensives ;
- l'augmentation de capital d'EMME en rémunération de la fusion ; et
- les frais liés à ces opérations.

L'information financière pro forma condensée consolidée a été préparée conformément aux dispositions de l'Annexe II de la réglementation européenne relative aux prospectus no. 809/2004, « Module d'informations financières pro forma », aux recommandations publiées par l'ESMA dans sa recommandation n°2013/319 du 20 mars 2013, aux questions/réponses de l'ESMA et à la recommandation n°2013-08 publiée par l'AMF sur les Informations Financières Pro Forma.

L'information financière pro forma est présentée à titre d'illustration et peut ne pas être représentative des résultats, de la situation financière, et de la performance qui auraient été observés si les Opérations avaient été réalisées au 31 décembre 2014 pour le bilan et au 1^{er} janvier 2014 pour le compte de résultat. Cette information financière pro forma n'intègre pas de synergies attendues. L'information financière pro forma condensée consolidée ne reflète pas non plus ni les résultats opérationnels futurs ni la situation financière future de la société.

Elle est établie sur la base des conditions de l'opération et a été préparée conformément aux bases de préparation décrites dans les « Notes à l'information financière pro forma condensée consolidée ». Les ajustements pro forma sont basés sur les informations disponibles et sur certaines hypothèses que la direction d'EMME juge raisonnables.

Les ajustements pro forma décrits dans les notes qui suivent traduisent les effets des événements qui sont (i) directement attribuables aux Opérations précédemment mentionnées et (ii) étayés par des faits.

L'information financière pro forma consolidée condensée est constituée :

- D'un bilan pro forma consolidé condensé au 31 décembre 2014,
- D'un compte de résultat pro forma consolidé condensé couvrant la période de 12 mois du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

L'information financière pro forma condensée consolidée est établie en milliers d'euros.

L'information financière pro forma condensée consolidée a été établie à partir :

- Des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 de SFPI SA, préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne (« IFRS ») et certifiés par les commissaires aux comptes de la société,
- Des comptes consolidés semestriels condensés au titre du semestre clos le 31 décembre 2014 d'EMME SA, préparés en conformité avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire (« IAS 34 »), ayant fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes de la société,
- Des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014 d'EMME SA, préparés conformément aux IFRS et certifiés par les commissaires aux comptes de la société,
- Des comptes consolidés semestriels condensés au titre du semestre clos le 31 décembre 2013 d'EMME, préparés en conformité avec la norme IAS 34, ayant fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes de cette société,

et doit donc être lue conjointement à ces documents.

Bilan pro forma consolidé condensé au 31 décembre 2014 :

Au 31 décembre 2014 (K€)	EMME consolidé 01/01/2014 au 31/12/2014		Décomptabilisation des actifs et passifs de EMME	Ajustements pro forma	EMME information financière pro forma	Ref
	SFPI consolidé					
	Note 1	Note 2	Note 3	Note 4		
Goodwill	2 503	33 453	(2 503)	-	33 453	
Immobilisations Incorporelles	49	8 748	(49)	-	8 748	
Immobilisations Corporelles	149	59 744	(149)	-	59 744	
Participations dans les entreprises associées	-	1 151	-	-	1 151	
Autres actifs financiers non courants	47	4 419	-	-	4 466	
Impôts différés Actifs	10	18 029	(10)	-	18 029	
Actifs non courants	2 758	125 544	(2 711)	-	125 591	
Stocks et En Cours	801	62 674	(801)	-	62 674	
Créances Clients et Comptes Rattachés	4 497	105 969	(4 497)	-	105 969	
Autres actifs financiers courants	1 415	26 237	(1 415)	-	26 237	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 817	91 076	5 321	(9 165)	89 049	e
Total des actifs courants	8 530	285 956	(1 392)	(9 165)	283 929	
Total de l'actif	11 288	411 500	(4 103)	(9 165)	409 520	

Au 31 décembre 2014 (K€)	EMME consolidé 01/01/2014 au 31/12/2014		Décomptabilisation des actifs et passifs de EMME	Ajustements pro forma	EMME information financière pro forma	Ref
	SFPI consolidé					
	Note 1	Note 2	Note 3	Note 4		
Capital	2 517	24 987	-	53 469	80 973	a, b
Réserves Consolidées / Part Groupe	3 563	116 395	1 083	(60 616)	60 425	a, b
Résultat Part Groupe	1 087	8 626	(1 065)	(1 647)	7 001	c
Capitaux propres Part Groupe	7 167	150 008	18	(8 795)	148 398	
Intérêts minoritaires	-	29 332	-	-	29 332	
Capitaux Propres consolidés	7 167	179 340	18	(8 795)	177 730	
Provisions non courantes	29	51 801	(29)	-	51 801	
Dettes financières à long terme	-	20 071	-	-	20 071	
Impôts différés Passifs	-	2 447	-	-	2 447	
Passifs non Courants	29	74 319	(29)	-	74 319	
Provisions courantes	71	13 156	(71)	-	13 156	
Dettes Financières à court terme	639	16 013	(639)	-	16 013	
Dettes fournisseurs	2 445	57 946	(2 445)	-	57 946	
Passifs d'impôts exigibles	260	2 082	(260)	(370)	1 712	d
Autres passifs financiers	677	68 644	(677)	-	68 644	
Total des Passifs Courants	4 092	157 841	(4 092)	(370)	157 471	
Total du Passif	11 288	411 500	4 103	(9 165)	409 520	

Compte de résultat pro forma consolidé condensé au titre de la période de 12 mois du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 :

Au 31 décembre 2014 (K€)	EMME consolidé 01/01/2014 au 31/12/2014		Décomptabilisation des actifs et passifs de EMME	Ajustements pro forma	EMME information financière pro forma
	Note 1	Note 2			
Chiffre d'affaires net	8 984	491 764	(8 984)		491 764
Production stockée		(102)	-		(102)
Achats consommés y compris sous-traitance	(4 304)	(189 901)	4 304		(189 901)
Marge brute	4 680	301 761	(4 680)	-	301 761
% production	1	1	1		1
Charges Externes	(724)	(83 986)	724		(83 986)
Impôts, Taxes & assimilés	(2)	(6 271)	2		(6 271)
Frais de Personnel	(1 319)	(175 522)	1 319		(175 522)
Dotation aux amortissements et provisions	701	(12 228)	(701)		(12 228)
Autres produits et charges opérationnels courant	(1 885)	(1 227)	1 885		(1 227)
Résultat opérationnel courant	1 451	22 527	(1 451)	-	22 527
Coût des Restructurations		(4 331)			(4 331)
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	(90)	(128)	108	(2 017)	(2 127)
Dépréciation goodwill et pertes de valeur		(736)			(736)
Résultat opérationnel	1 361	17 332	(1 343)	(2 017)	15 333
Produits financiers	42	2 425	(38)		2 429
Charges financières	(78)	(3 544)	78		(3 544)
Résultat financier	(36)	(1 119)	40	-	(1 115)
Résultat des activités destinées à être cédées					-
Résultat avant impôt	1 325	16 213	(1 303)	(2 017)	14 218
Impôt société	(238)	(6 629)	238	370	(6 259)
Résultat mis en équivalence		24			24
Résultat consolidé	1 087	9 608	(1 065)	(1 647)	7 983
Résultat consolidé part des minoritaires		982			982
Résultat consolidé part du groupe	1 087	8 626	(1 065)	(1 647)	7 001

Notes à l'information financière pro forma condensée consolidée

Dans la mesure où les futurs comptes consolidés 2015 de EMME seront établis dans la continuité des comptes consolidés de SFPI, les règles et méthodes comptables appliquées pour l'élaboration de l'information financière pro forma condensée consolidée sont celles décrites dans l'annexe aux comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 de SFPI SA, préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Note 1

La société EMME SA ayant eu un exercice social clôturant au 30 juin 2014, une reconstitution a été faite afin de préparer une information financière historique sur 12 mois sur une période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Cette reconstitution a été réalisée à partir des comptes semestriels consolidés semestriels condensés au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014, ainsi que des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014. Un tableau de passage est présenté en Note 5.

Note 2

Dès lors que la fusion-absorption envisagée ne constituera pas comptablement une acquisition de SFPI par EMME et que les futurs comptes consolidés 2015 de EMME seront établis dans la continuité des comptes consolidés de SFPI, les ajustements pro forma visés par la note 2 reflètent la reprise de la situation financière et des flux consolidés de SFPI au titre de la période de 12 mois close au 31 décembre 2014 tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 de SFPI.

Note 3

Les ajustements pro forma visés par la note 3 reflètent la décomptabilisation des actifs et des passifs et des flux de EMME à leur valeur nette comptable ainsi que le montant de 5 900 K€ encaissé par EMME dans le cadre de la cession des actifs et des passifs de la société EMME à ses anciens actionnaires.

Note 4

(a) Constatation de la réduction du capital social de EMME visant à faciliter la réalisation de la fusion :

Préalablement à l'opération de fusion-absorption, EMME procèdera à une réduction de son capital social non motivée par des pertes, réalisée par voie de réduction de la valeur nominale des actions EMME, qui passera de 1€ à 0,90€. Le capital sera ainsi porté de 2 517 K€ à 2 265 K€ et les réserves de 4 500 K€ à 4 751 K€.

(b) Constatation de l'augmentation de capital résultant de la fusion-absorption

En rémunération de l'apport effectué par SFPI, les actionnaires de SFPI recevront les actions EMME admises à la négociation sur le marché réglementé Euronext Paris. La parité d'échange retenue est de 105 actions EMME à émettre pour 2 actions SFPI existantes.

Si elle se réalise,

- la fusion-absorption de SFPI par EMME donnera lieu à une augmentation du capital de EMME d'un montant nominal de 78 708 K€, montant auquel s'ajoute une prime de fusion de 3 025 K€ selon le traité de fusion, portant ainsi le capital social d'EMME de 2 265 K€ à 80 973 K€ et les réserves de 4 751 K€ à 7 776 K€.
- EMME recevra 2 455 138 de ses propres actions. Comme indiqué dans le présent document, elle n'envisage pas de procéder à la réduction de son capital social par voie d'annulation des titres auto détenus. EMME envisage de conserver ces titres qui représenteront 2,73 % de son capital. Les titres auto-détenus sont présentés en moins des réserves consolidés.

Les ajustements pro forma sur le capital et les réserves de 53 469 K€ et 60 616 K€ respectivement correspondent à l'incidence nette des opérations de réduction et d'augmentation de capital décrites ci-avant et se décomposent en :

Pour ce qui concerne les ajustements pro forma sur le capital :	En milliers d'euros
• Réduction de capital de EMME	(252)
• Augmentation de capital de EMME consécutive à la fusion	78 708 (i)
• Annulation du capital existant de SFPI	(24 987) (ii)
Ajustements pro forma sur le capital d'un montant total de :	53 469

Pour ce qui concerne les ajustements pro forma sur les réserves consolidées :

• Annulation des réserves consolidées de SFPI à due concurrence de (i) et (ii)	(53 721)
• Impact de la réduction de capital	252
• Annulation des titres auto-détenus (y compris OPAS)	(8 055)
• Frais d'opérations	907
Ajustements pro forma sur les réserves consolidées d'un montant total de :	(60 616)

(c) Constatation des frais liés à ces opérations

Dans les comptes consolidés 2015 de EMME, la prise de contrôle de EMME par SFPI et la fusion-absorption de SFPI par EMME se traduira par une charge de 907 K€ correspondant à la différence entre les montants décaissés au titre de l'acquisition des actions de EMME (y compris dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée) et encaissés au titre de la cession des titres et des actifs aux anciens actionnaires de EMME et par une charge de 1 110 K€ correspondants aux frais liés à la prise de contrôle, l'offre publique d'achat simplifiée consécutive à la prise de contrôle et à la Fusion - absorption. Les ajustements liés à ces frais ne sont pas supposés avoir une incidence prolongée sur les comptes de la société.

(d) Il s'agit de l'effet impôt des ajustements décrit au 4 (c) ci-avant.

(e) Les ajustements pro forma relatifs à la trésorerie comprennent 7 856 K€ de décaissements liés à l'acquisition de 97,54% de EMME, 198 K€ liés à l'offre publique d'achat simplifiée ainsi qu'une charge de 1 110 K€ liés aux frais d'opération.

Note 5

Détermination de l'information financière historique sur 12 mois sur une période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 de EMME

EMME CONSOLIDÉ En K€	31/12/13 6 mois	31/12/14 6 mois	30/06/14 12 mois	31/12/14 12 mois ajusté
	A	B	C	B+C-A
Chiffre d'affaires net	5 778	6 012	8 750	8 984
Achats consommés	-2 738	-3 208	-3 834	-4 304
Charges externes	-979	-404	-1 299	-724
Impôts, taxes et assimilés	-6	-2	-6	-2
Frais de personnel	-668	-675	-1 312	-1 319
Dotation aux amortissements et provisions nettes	-146	245	310	701
Autres charges et produits opérationnels courants	-791	-895	-1 781	-1 885
Résultat opérationnel courant	450	1 073	828	1 451
Autres charges et produits opérationnels	-20	0	-110	-90
Résultat opérationnel	430	1 073	718	1 361
Produits financiers	10	12	40	42
Charges financières	-9	-42	-45	-78
Résultat financier	1	-30	-5	-36
Résultat avant impôt	431	1 043	713	1 325
Impôt société	-126	-213	-151	-238
QP entreprises associées				0
Résultat net des entreprises consolidées	305	830	562	1 087

Cette information a été déterminée à partir des comptes semestriels consolidés semestriels condensés au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014, ainsi que des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014.

Note 6

Synthèse des impacts des Opérations sur les capitaux propres part du groupe :

Capitaux propres Part du Groupe d'EMME historiques	7 167
Capitaux propres Part du Groupe de SFPI historique 2014	150 008
Décomptabilisation des actifs et passifs de EMME	18
Annulation des titres auto détenus	-8 055
Frais liés aux opérations décrits en 4 (c)	-1 110
Impôt courant sur les frais d'opérations	370
Capitaux propres Part du Groupe selon l'information pro forma	148 398

4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Le rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma consolidées condensées d'EMME relative à la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 est reproduit ci-après.

Au Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'instruction AMF n°2005-11 et du règlement (CE) n°809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma consolidées condensées de la société Edition Multi Média Electroniques S.A. (« EMME ») relatives à la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 incluses dans le chapitre 4 du document E établi à l'occasion de la fusion par absorption de Société Financière de Participation Industrielle S.A. (« SFPI ») par EMME (la « Fusion ») et de l'admission aux négociations sur le marché réglementé Euronext à Paris des actions ordinaires de la société EMME, à émettre dans le contexte de la Fusion (le « Document E »).

Ces informations financières pro forma consolidées condensées ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que les opérations décrites ci-dessous (ensemble, les « Opérations ») auraient pu avoir sur le bilan consolidé au 31 décembre 2014 et sur le compte de résultat consolidé de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 de la société EMME, si les Opérations avaient pris effet au 31 décembre 2014 pour le bilan consolidé et au 1^{er} janvier 2014 pour le compte de résultat consolidé :

- la prise de contrôle d'EMME par SFPI ;
- la décomptabilisation des actifs et des passifs et des flux d'EMME, dans le cadre de la cession des actifs et des passifs de la société EMME à ses anciens actionnaires ;
- la réduction du capital social de la société EMME, visant à faciliter la réalisation de la Fusion ;
- la Fusion-absorption de SFPI par EMME, qui, pour mémoire, est soumise à la réalisation de conditions suspensives;
- l'augmentation de capital d'EMME en rémunération de la Fusion ; et
- et les frais liés à ces opérations.

De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si les Opérations ou les événements étaient survenus à une date antérieure à celle de leur survenance réelle ou envisagée.

Ces informations financières pro forma consolidées condensées ont été établies sous votre responsabilité en application de l'instruction AMF n°2005-11 et du règlement (CE) n°809/2004 et des recommandations ESMA relatives aux informations financières pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II, point 7, du règlement (CE) n°809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations financières pro forma consolidées condensées, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations financières pro forma consolidées condensées ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux informations financières pro forma consolidées condensées, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la société EMME pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- les informations financières pro forma consolidées condensées ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables de la société SFPI.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'enregistrement du Document E auprès de l'AMF, et, le cas échéant, de l'admission aux négociations sur un marché réglementé, et/ou d'une offre au public, de titres financiers de la société EMME en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels un prospectus, visé par l'AMF, serait notifié, et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Paris La Défense, le 24 septembre 2015

KPMG S.A.

Nahid Sheikhalishahi
Associée

Neuilly-sur-Seine, le 24 septembre 2015

Deloitte & Associés

Philippe Soumah
Associé

CHAPITRE V - PRESENTATION DE LA SOCIETE DONT LES ACTIONS SONT APORTEES

5.1 RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT SFPI

5.1.1 Dénomination sociale et siège social

Dénomination sociale : Société Financière de Participation Industrielle (SFPI).
Le siège social est situé : 20, rue de l'Arc de Triomphe, 75017 Paris.

5.1.2 Date de constitution et durée de la Société Absorbée

Date de constitution : 31 octobre 1984
Date d'immatriculation : 17 avril 1985
Durée : 50 ans

5.1.3 Législation relative à la Société Absorbée et forme juridique

SFPI est une société anonyme de droit français.

5.1.4 Résumé de l'objet social

SFPI est la société holding d'un groupe industriel dont l'objet principal est la conception, la fabrication et la commercialisation de biens d'équipements pour le bâtiment et l'industrie et plus particulièrement, il est spécialisé dans les systèmes de sécurité, d'ouvertures et de fermetures pour le bâtiment.

5.1.5 Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés – Code NAF

SFPI est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 349 385 930.
Elle porte le code NAF 7010Z : activités de sièges sociaux, conseil de gestion.

5.1.6 Direction

La direction de SFPI est assurée par Monsieur Henri MOREL, Président Directeur Général de la Société Absorbée et Monsieur Jean-Bertrand PROT, Directeur Général-délégué.

Au titre de l'exercice 2014, les membres du Conseil d'administration sont Henri MOREL, Jean-Bertrand PROT, Hervé HOUDART et NAXICAP PARTNERS représentée par Cyrille SEYDOUX.

5.1.7 Rémunérations et avantages en nature attribués aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2014, les seules rémunérations versées aux dirigeants mandataires sociaux de la société ont été les suivants :

Nom et prénom de chaque dirigeant mandataire social	Rémunération fixe perçue (brut annuel)	Rémunération variable perçue	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Total
M. Henri MOREL	413.369,62 € ⁽¹⁾⁽³⁾	-	-	22.330 € ⁽²⁾	435.699,62€
M. Jean-Bertrand PROT	- ⁽⁴⁾	-	-	-	-
M. Hervé Houdart	-	-	10 000.00 €	-	10 000.00 €
Naxicap Partners représenté par M. Cyrille SEYDOUX	-	-	5 000.00 €	-	5 000.00 €
Total	413.369,62€	-	15 000.00 €	22.330 €	450.669,62€

Source : SFPI

⁽¹⁾ Montant annuel brut correspondant à une rémunération mensuelle brute de 34.447,47 euros, intégrant les éléments de rémunération décrits ci-après dont bénéficie Monsieur Henri MOREL dans le cadre des fonctions exercées par lui au sein du groupe SFPI :

- En sa qualité de Président Directeur Général de SFPI SA, Monsieur Henri MOREL a perçu une rémunération brute annuelle de 277 942,47 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
- Monsieur Henri MOREL a également perçu, en sa qualité de Président de DENY FONTAINE SAS (filiale de SFPI SA) une rémunération brute annuelle au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, de 135 427,15 €.

(2) En sa qualité de Président Directeur Général de SFPI SA, dans le cadre de l'assurance chômage des dirigeants et de la retraite complémentaire (GSC) dont Monsieur Henri MOREL bénéficie, SFPI SA a cotisé à une somme de 18 892€. Par ailleurs, en sa qualité de Président de DENY FONTAINE SAS, Monsieur MOREL bénéficie d'une assurance chômage des dirigeants et d'une retraite complémentaire (GSC) représentant un montant de de 3 438 €.

(3) Ce tableau n'intègre pas les honoraires perçus en 2015 par Arc Management SAS, société contrôlée par Monsieur Henri MOREL, aux termes du contrat de consultant conclu entre Arc Management SAS et la société NEU, étant précisé que le montant annuel hors taxe correspondant aux prestations réalisées pour l'exercice 2014 est de 222.072 euros.

(4) Ce tableau n'intègre pas les honoraires perçus en 2015 par Spring Management, société contrôlée par Monsieur Jean-Bertrand PROT, dans le cadre des prestations de services rendues au groupe SFPI. Il est précisé que:

- Aux termes d'un contrat de consultant conclu entre SPRING MANAGEMENT SAS et la société SFPI SA, SPRING MANAGEMENT SAS a perçu une rémunération forfaitaire hors taxes annuelle de 360.000 euros au titre des prestations exécutées au cours de l'exercice 2014.
- Aux termes d'un contrat de consultant conclu entre SPRING MANAGEMENT SAS et la société ERYMA HOLDING SAS, filiale de SFPI SA, SPRING MANAGEMENT SAS a perçu une rémunération forfaitaire hors taxes annuelle de 196.200 euros au titre des prestations exécutées au cours de l'exercice 2014.
- Aux termes d'un contrat de consultant conclu entre SPRING MANAGEMENT SAS et la société MMD, filiale de SFPI SA, SPRING MANAGEMENT SAS a perçu une rémunération forfaitaire hors taxes annuelle de 240.000 euros au titre des prestations effectuées au cours de l'exercice 2014.

5.1.8 Rémunérations et avantages en nature attribués aux dirigeants mandataires sociaux

Se reporter au paragraphe 5.1.7 ci-dessus.

5.1.9 Commissaires aux comptes

Nom du commissaire aux comptes	Associé Responsable	Adresse	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat	Terme du mandat
DELOITTE ET ASSOCIES	Philippe SOUMAH	185 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE	26 juin 2003	30 juin 2009	AG 2021
KPMG SA	Nahid SHEIKHALISHAHI	Tour Eqho 2 avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cédex	26 juin 2003	30 juin 2009	AG 2021

5.1.10 Conventions réglementées

Les rapports des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour les exercices clos les 31 décembre 2012, 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014 sont reproduits à la section 5.7.1.7 au présent Document.

Les sociétés EMME et SFPI ont signé une convention centralisée de gestion de trésorerie le 31 mars 2015 ayant pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie d'EMME, la diminution du coût moyen pondéré de ses financements et la juste rémunération des excédents de trésorerie.

5.1.11 Lieu où les documents et informations relatifs à SFPI peuvent être consultés

Les documents et renseignements relatifs à SFPI peuvent être consultés au siège social de la société, au 20, rue de l'Arc de Triomphe, à Paris (75017).

5.2 INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AU CAPITAL DE SFPI

5.2.1 Montant du capital souscrit, nombre et catégories de titres financiers qui le constituent avec mention de leurs principales caractéristiques

Le capital social s'élève à 24 986 535 euros, divisé en 1 665 769 actions d'une valeur nominale de 15 euros chacune, de même catégorie et entièrement libérées.

5.2.2 Caractéristiques des instruments financiers donnant accès au capital social

Néant.

5.2.3 Droits de vote double et actions auto-détenues

SFPI ne détient aucune action en propre et il n'existe pas de droit de vote double.

5.2.4 Répartition du capital et des droits de vote

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de SFPI à la date du Document :

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Arc Management ⁽¹⁾	878 988	52,77%	878 988	52,77%
Monsieur Henri Morel	97 223	5,84%	97 223	5,84%
Sous-total Monsieur Henri Morel	976 211	58,60%	976 211	58,60%
Spring Management ⁽²⁾	221 069	13,27%	221 069	13,27%
Monsieur Jean-Bertrand Prot	22 396	1,34%	22 396	1,34%
Sous-total Monsieur Jean-Bertrand Prot	243 465	14,62%	243 465	14,62%
CM-CIC Investissement	222 347	13,35%	222 347	13,35%
BNP Paribas Développement	70 783	4,25%	70 783	4,25%
FPCI Naxicap Coinvest I	70 505	4,23%	70 505	4,23%
Naxicap Secondary Opportunities III	37 637	2,26%	37 637	2,26%
Naxicap Secondary Opportunities I	33 764	2,03%	33 764	2,03%
Financière Vecteur	11 054	0,66%	11 054	0,66%
Naxicap Partners	1	0,00%	1	0,00%
Madame Alice Morel	1	0,00%	1	0,00%
Monsieur Hervé Houdart	1	0,00%	1	0,00%
Total	1 665 769	100,00%	1 665 769	100,00%

(1) Arc Management est contrôlé par Monsieur Henri Morel.

(2) Spring Management est contrôlé par Monsieur Jean-Bertrand Prot.

A la date du 31 décembre 2014, la répartition du capital de SFPI était la suivante :

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
ARC MANAGEMENT [AMAG]	878 988	52.77%	878 988	52.77%
CM-CIC INVESTISSEMENT [CM-CIC]	222 347	13.35%	222 347	13.35%
SPRING MANAGEMENT [SPM]	221 069	13.27%	221 069	13.27%
BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT [BNPDEV]	70 783	4.25%	70 783	4.25%
FPCI NAXICAP COINVEST I [NAXCO]	70 505	4.23%	70 505	4.23%
NAXICAP SECONDARY OPPORTUNITIES III [NSO FCPI]	37 637	2.26%	37 637	2.26%
NAXICAP SECONDARY OPPORTUNITIES I [NS FCPR]	33 764	2.03%	33 764	2.03%
FINANCIERE VECTEUR [FIVEC]	11 054	0.66%	11 054	0.66%
NAXICAP PARTNERS [NACAP]	1	0.00%	1	0.00%
	1 546 148	92.82%	1 546 148	92.82%
MOREL Henri [HM]	97 223	5.84%	97 223	5.84%
PROT Jean-Bertrand [JBPR]	22 396	1.34%	22 396	1.34%
MOREL Alice [A.M]	1	0.00%	1	0.00%
HOUDART Hervé [HEHO]	1	0.00%	1	0.00%
	119 621	7.18%	119 621	7.18%
Total	1 665 769	100.00%	1 665 769	100.00%

A la date du 31 décembre 2013, la répartition du capital de SFPI était la suivante :

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
ARC MANAGEMENT [AMAG]	878 988	52.77%	878 988	52.77%
CM-CIC INVESTISSEMENT [CM-CIC]	222 347	13.35%	222 347	13.35%
SPRING MANAGEMENT [SPM]	221 069	13.27%	221 069	13.27%
BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT [BNPDEV]	70 783	4.25%	70 783	4.25%
NAXICAP SECONDARY OPPORTUNITIES III [NSO FCPI]	37 637	2.26%	37 637	2.26%
BANQUE POPULAIRE DEVELOPPEMENT [BPD]	37 190	2.23%	37 190	2.23%
NAXICAP SECONDARY OPPORTUNITIES I [NS FCPR]	33 765	2.03%	33 765	2.03%
NAXICAP RENDEMENT 2018 [NR 2018]	33 315	2.00%	33 315	2.00%
FINANCIERE VECTEUR [FIVEC]	11 054	0.66%	11 054	0.66%
	1 546 148	92.82%	1 546 148	92.82%
MOREL Henri [HM]	97 223	5.84%	97 223	5.84%
PROT Jean-Bertrand [JBPR]	22 396	1.34%	22 396	1.34%
MOREL Alice [A.M]	1	0.00%	1	0.00%
HOUDART Hervé [HEHO]	1	0.00%	1	0.00%
	119 621	7.18%	119 621	7.18%
Total	1 665 769	100.00%	1 665 769	100.00%

A la date du 31 décembre 2012, la répartition du capital de SFPI était la suivante :

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CM-CIC INVESTISSEMENT [CM-CIC]	222 347	13.35%	222 347	13.35%
SPRING MANAGEMENT [SPM]	221 069	13.27%	221 069	13.27%
BANQUE POPULAIRE DEVELOPPEMENT [BPD]	74 827	4.49%	74 827	4.49%
BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT [BNPDEV]	70 783	4.25%	70 783	4.25%
NAXICAP SECONDARY OPPORTUNITIES I [NS FCPR]	33 765	2.03%	33 765	2.03%
NAXICAP RENDEMENT 2018 [NR 2018]	33 315	2.00%	33 315	2.00%
FINANCIERE VECTEUR [FIVEC]	11 054	0.66%	11 054	0.66%
	1 546 148	92.82%	1 546 148	92.82%
MOREL Henri [HM]	97 223	5.84%	97 223	5.84%
PROT Jean-Bertrand [JBPR]	22 396	1.34%	22 396	1.34%
MOREL Alice [A.M]	1	0.00%	1	0.00%
HOUDART Hervé [HEHO]	1	0.00%	1	0.00%
	119 621	7.18%	119 621	7.18%
Total	1 665 769	100.00%	1 665 769	100.00%

A la date du 31 décembre 2011, la répartition du capital de SFPI était la suivante :

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
ARC MANAGEMENT [AMAG]	878 988	52.77%	878 988	52.77%
CM-CIC INVESTISSEMENT [CM-CIC]	222 347	13.35%	222 347	13.35%
SPRING MANAGEMENT [SPM]	221 069	13.27%	221 069	13.27%
BANQUE POPULAIRE DEVELOPPEMENT [BPD]	141 907	8.52%	141 907	8.52%
BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT [BNPDEV]	70 783	4.25%	70 783	4.25%
FINANCIERE VECTEUR [FIVEC]	11 054	0.66%	11 054	0.66%
	1 546 148	92.82%	1 546 148	92.82%
MOREL Henri [HM]	97 223	5.84%	97 223	5.84%
PROT Jean-Bertrand [JBPR]	22 396	1.34%	22 396	1.34%
MOREL Alice [A.M]	1	0.00%	1	0.00%
HOUDART Hervé [HEHO]	1	0.00%	1	0.00%
	119 621	7.18%	119 621	7.18%
Total	1 665 769	100.00%	1 665 769	100.00%

A la date du 31 décembre 2010, la répartition du capital de SFPI était la suivante :

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
ARC MANAGEMENT [AMAG]	878 807	47.48%	878 807	47.48%
SPRING MANAGEMENT [SPM]	242 933	13.13%	242 933	13.13%
IDI [IDI]	228 803	12.36%	228 803	12.36%
CM-CIC INVESTISSEMENT [CM-CIC]	190 216	10.28%	190 216	10.28%
BANQUE POPULAIRE DEVELOPPEMENT [BPD]	111 057	6.00%	111 057	6.00%
BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT [BNPDEV]	61 698	3.33%	61 698	3.33%
FINANCIERE VECTEUR [FIVEC]	12 339	0.67%	12 339	0.67%
	1 725 853	93.25%	1 725 853	93.25%
MOREL Henri [HM]	100 000	5.40%	100 000	5.40%
PROT Jean-Bertrand [JBPR]	24 999	1.35%	24 999	1.35%
MOREL Alice [A.M]	1	0.00%	1	0.00%
HOUDART Hervé [HEHO]	1	0.00%	1	0.00%
	125 001	6.75%	125 001	6.75%
Total	1 850 854	100.00%	1 850 854	100.00%

5.2.5 Etat des capitaux propres sur les cinq derniers exercices.

Le montant des capitaux propres sur les cinq derniers exercices sont les suivants :

Clôture de l'exercice	Capitaux Propres
31 décembre 2010	80 738 802 €
31 décembre 2011	77 603 597 €
31 décembre 2012	77 367 275 €
31 décembre 2013	80 174 555 €
31 décembre 2014	83 731 056 €

Source : SFPI, comptes sociaux

5.2.6 Pacte d'actionnaires

Les actionnaires de SFPI ont signé un pacte en date du 3 août 2007 modifié par avenant en date du 19 décembre 2011. Ce pacte prévoit un certain nombre de clauses relatives :

- au droit de préemption réciproque,
- à l'organisation de la direction de SFPI,
- aux informations à communiquer aux investisseurs,
- à la sortie commune,
- au droit de retrait des investisseurs,
- à l'anti-dilution,
- au désengagement des investisseurs,
- à la liquidité,
- au droit de préférence,
- à la non-concurrence,
- à la distribution de dividendes,
- aux propriétés et garanties en cas de transfert des titres,
- au droit de suite réciproque,
- aux règles de majorité pour la prise de décision des investisseurs,
- aux engagements et primauté du pacte, et
- à la gestion des titres, notamment.

Les stipulations du pacte d'actionnaires susvisé seront rendues caduques par la réalisation de la Fusion. A ce stade, les actionnaires existants de SFPI n'envisagent pas de conclure un nouveau pacte à l'issue de la Fusion.

5.3 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE DE SFPI

5.3.1 Présentation générale du Groupe SFPI et de ses principales activités

Fondée en 1985 par Monsieur Henri MOREL, SFPI est un holding industriel entrepreneurial ayant vocation à investir dans les biens d'équipement, en particulier dans les secteurs de l'énergie, du transport, de l'alimentaire et du bâtiment.

Le groupe SFPI est aujourd'hui organisé autour de deux grands secteurs d'activités, l'industrie (pôles NEU et MMD) et le bâtiment (pôles DOM SECURITY, ERYMA et MAC). Il est composé de cinq sous-holdings, portant chacun desdits pôles (ci-après le « **Groupe SFPI** »).

Au sein du secteur industrie :

- Le pôle NEU conçoit, développe, produit, installe et assure le service après-vente de biens d'équipement permettant (i) l'amélioration de la qualité de l'air en milieu industriel (avec la société DELTA NEU et ses filiales), (ii) le transport pneumatique de déchets, de poudres ou de granulés (avec la société NEU INTERNATIONAL PROCESS) et (iii) le service à l'industrie ferroviaire avec NEU INTERNATIONAL RAILWAYS ;

- Le pôle MMD est orienté autour de l'activité d'échangeurs thermiques. Les sociétés ASET et Barriquand conçoivent et fabriquent ces échangeurs afin de répondre à l'ensemble des besoins thermiques à savoir, le réchauffage et refroidissement, la condensation et l'évaporation, ainsi que la récupération de calories. Une autre part de l'activité de ce pôle est la fabrication d'autoclaves (STERIFLOW,) principalement à destination de l'industrie pharmaceutique et alimentaire. Enfin, la société SPOMASZ en Pologne fabrique des centrifugeuses.

Au sein du secteur bâtiment :

- SECURIDEV (devenue en juin 2015 DOM SECURITY) est spécialisée dans les serrures et les systèmes de sécurité à destination de distributeurs professionnels, d'intégrateurs ou dans le cadre de grands projets.
- ERYMA propose des solutions et des systèmes de sûreté pour la prévention, la surveillance, la maintenance et la télégestion de sites. Son savoir-faire lui permet d'intervenir dans différents secteurs d'activité (tertiaire, l'énergie, industrie, collectivités locales, bancaires, défense, etc.).
- MAC est organisé autour des sociétés France Fermetures, Franciflex et Faber. Leurs savoir-faire sont axés sur la menuiserie PVC et aluminium, ainsi que sur l'ensemble des produits permettant l'équipement de la baie (fenêtres, portes d'entrée, volets, stores intérieurs et extérieurs, portes de garage).

5.3.2 Stratégie du Groupe SFPI

SFPI est un holding industriel ayant vocation à poursuivre sa stratégie d'investissement et de croissance organique dans les biens d'équipement, en particulier dans les secteurs de l'énergie, du transport, de l'alimentaire et du bâtiment.

Le Groupe SFPI positionne au cœur de sa stratégie:

- Le développement de technologies et de savoir-faire contribuant à la forte valeur ajoutée de ses produits et services, toujours commercialisés sous leur propre marque ;
- Une politique active en matière de R&D ;
- L'intégration du développement durable dans le processus d'innovation de ses filiales.

SFPI continuera à accompagner ses filiales dans le renforcement de leurs positions sur les marchés où elles sont déjà présentes et sur des marchés proches et ce, grâce à :

- Une politique de croissance externe en fonction des opportunités (par l'acquisition de sociétés et l'accroissement du portefeuille de produits notamment) ;
- Des actions en faveur d'une croissance interne (en améliorant en permanence la relation clients, des produits spécifiques et des techniques répondant aux attentes des marchés notamment).

Ces actions adaptées aux cinq pôles d'activité du Groupe SFPI (DOM SECURITY, MAC, ERYMA, NEU et MMD), impliquent un maintien des marges et un contrôle strict de l'organisation et de l'équilibre du Groupe.

5.3.3 Atouts et opportunités de développement du Groupe

- **Principaux atouts**

➤ *Stabilité actionnariale et managériale*

Le Groupe bénéficie d'un noyau dur d'actionnaires historiques, animés par un fort esprit entrepreneurial, ainsi que des équipes de direction présentes au sein du groupe depuis plusieurs années et connaissant parfaitement ses pôles de compétence.

➤ *Forte implication des équipes de direction dans le déploiement de la stratégie*

Le succès du Groupe repose également sur la capacité de ses dirigeants à piloter le développement de celui-ci au quotidien, tout en étant très impliqués dans la réalisation des opérations de croissance externe ainsi que dans le cadre de l'intégration des entités acquises.

➤ *Secteurs d'activités résilients*

Le Groupe a choisi de se développer sur le marché de biens d'équipement (serrures, ventilateurs, etc.) dont la demande devrait perdurer dans les prochaines années et continuer de nécessiter des évolutions technologiques intégrées par le Groupe SFPI et constituant des opportunités de développement.

➤ *Solidité financière*

Le Groupe dispose d'une solidité financière lui permettant de poursuivre le déploiement de stratégie et d'effectuer des efforts importants en recherche et développement afin de maintenir la maîtrise de l'évolution technologique des produits développés par ses filiales.

➤ *Forte identité des marques du Groupe*

Les filiales du Groupe disposent de marques à forte identité, tant du fait de leur histoire que de la forte valeur ajoutée de leurs produits.

- **Opportunités de développement**

Le Groupe considère que ses principales opportunités de développement portent en particulier sur les nouveaux besoins des particuliers liés à la sécurité des biens et des personnes, ainsi que les besoins croissants inhérents à la lutte contre les différents types de pollution (notamment celle de l'air) et la gestion de l'énergie en milieu industriel.

La stratégie de développement du Groupe imposera également la conquête de marchés à l'international et la poursuite de la rationalisation de son portefeuille de marques de manière générale.

5.3.4 Historique

Suite aux rachats et à la restructuration réussie des sociétés Dupeux (spécialisée dans la calorifuge et la fumisterie industrielle), Dény et Metalux (spécialistes de la serrurerie), Monsieur Henri MOREL crée en 1985 la Société Financière de Participations Industrielles (S.F.P.I) avec deux associés, lesquels ont depuis cette date quitté le Groupe SFPI.

Entre 1985 et 1993, le Groupe SFPI a fait l'acquisition de nombreuses sociétés spécialisées notamment :

- dans le traitement de l'air (acquisition de la société NEU en 1989) ;
- dans la serrurerie (acquisition des sociétés Picard Serrures, Ronis, Euro Elzett) puis création en 1990 de la société Sécuridev (nouvellement dénommée DOM SECURITY en juin 2015);
- dans les échangeurs thermiques (acquisition de Barriquand) et la stérilisation (acquisition de Steriflow) en 1992;
- dans les fermetures pour l'habitat (acquisition de France Fermetures) en 1992.

En 1993, Jean-Bertrand PROT est entré au capital de SFPI via la société SPRING MANAGEMENT qu'il contrôle. Monsieur PROT est à la date du présent Document, l'un des actionnaires principaux et le directeur général délégué de SFPI.

En 1994, Sécuridev a été introduite au second marché de la Bourse de Paris, tandis qu'en 1995 le groupe Forest Liné Industries est créé à partir de la restructuration du groupe Brisard racheté en 1993.

A compter de 1994, le groupe SFPI a dû faire face à sa première crise économique. SFPI s'est alors recentrée sur certains métiers et a procédé à la cession de certaines de ses participations, en consolidant son périmètre autour de deux grands secteurs d'activités : le bâtiment et l'industrie.

En 2005, SFPI a acquis la société allemande DOM, spécialisée dans les systèmes de verrouillage mécanique et électronique, et a acquis en 2006, la société d'équipement de la baie Franciaflex.

De 2007 à 2008, un actionariat financier est venu compléter l'actionariat de la société, avec l'entrée au capital de SFPI de la BNP Développement, du CIC Investissement Est, de la Banque Populaire de Développement et de l'IDI.

En 2010, le groupe SFPI s'est porté acquéreur du groupe Eryma, acteur français de référence en matière de sécurité électronique.

Par ailleurs, en 2010 le groupe SFPI a procédé au rachat de l'entreprise Faber, fabricant de stores, qui est venu renforcer son offre en biens d'équipement pour l'habitat.

En 2011, le groupe Forest Liné Industries, dont l'activité n'était pas le coeur de métier de SFPI, a été cédé au groupe industriel Mag. Au cours de la même année, le groupe SFPI a acquis l'entreprise espagnole de serrures Ucem, qui est venue rejoindre l'ensemble des sociétés regroupées dans Sécuridev, spécialiste européen des serrures et systèmes de sécurité du groupe.

En 2012, la branche industrie s'est enrichie de l'activité TBM, fabricant d'autoclaves, qui intégrait Steriflow, ainsi que de l'entreprise de conception et production de ventilateurs Févi SAS, qui s'est vue rattachée à Delta Neu. La branche bâtiment s'est également vue renforcée, avec l'acquisition d'une nouvelle société de menuiseries, la société Sipa Menuiseries, qui a complété son offre d'équipement de la baie.

En 2013, la branche bâtiment de SFPI a également procédé à l'acquisition de l'activité de la société Telesco (spécialiste des ferme-portes et anti-panique), qui a rejoint Ucem, la filiale espagnole de Sécuridev, ainsi qu'à l'acquisition des activités du groupe Créal, qui ont rejoint Franciaflex et ont renforcé son savoir-faire dans la fabrication de menuiseries en aluminium.

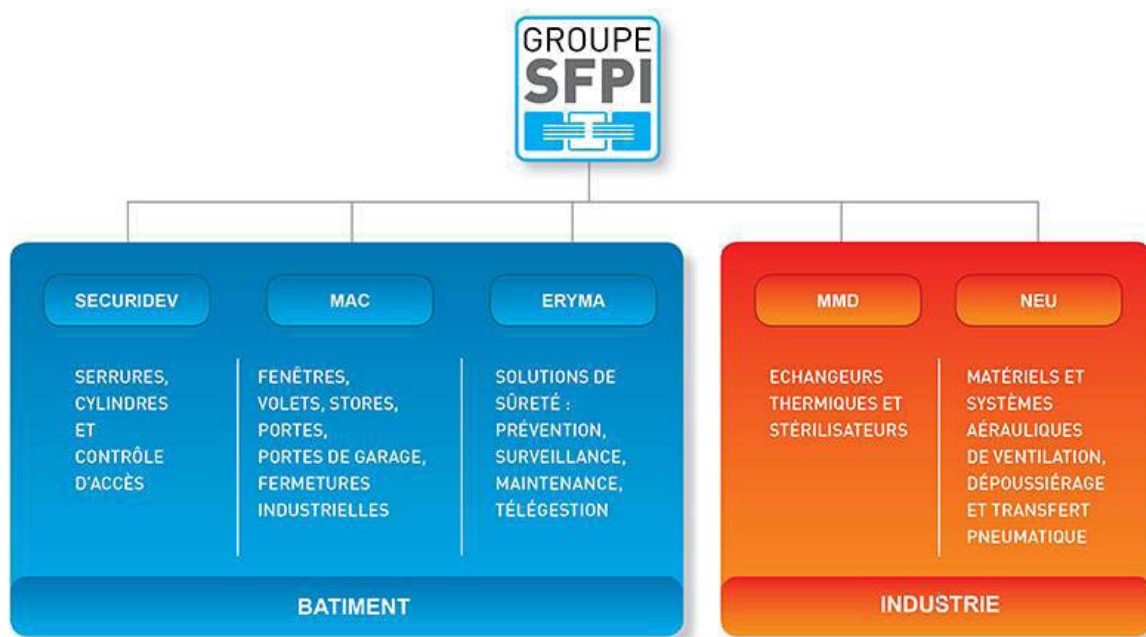
En 2014, le pôle Neu a procédé à l'acquisition de l'activité de la société Biowind (photocatalyse), spécialisée en décontamination de l'air, et Sécuridev acquiert la société Omnitech Security, spécialiste de systèmes de contrôle d'accès intelligents.

Au mois de mai 2015, le groupe SFPI a acquis la société espagnole MCM, fabriquant de cylindres et de serrures mécaniques et électroniques pour le bâtiment.

5.3.5 Organigramme du Groupe SFPI

5.3.5.1 Organisation du Groupe SFPI

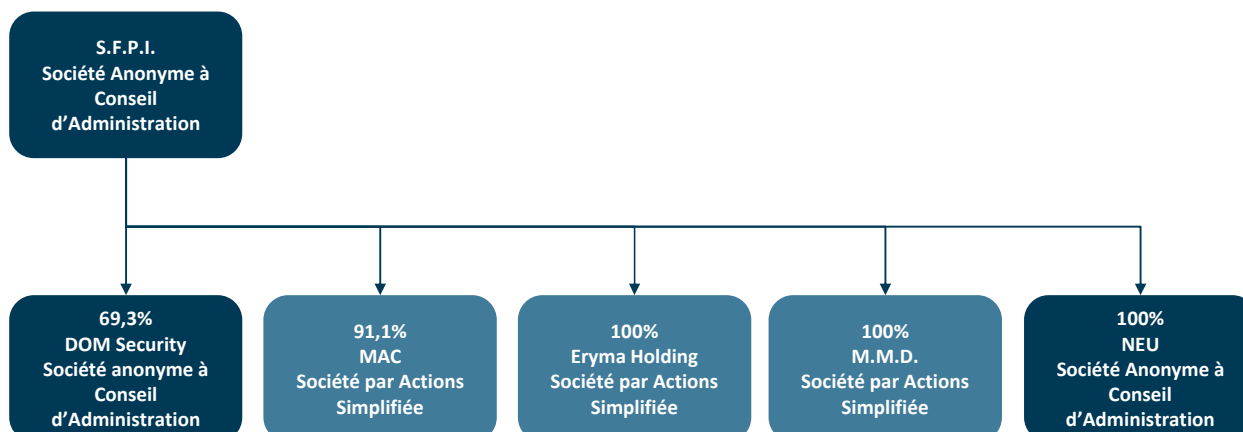
L'organisation du Groupe est résumée ci-dessous.



SECURIDEV est devenu DOM SECURITY en juin 2015

5.3.5.2 Données caractéristiques sur l'activité des filiales et des sous-filiales de SFPI

La liste exhaustive des filiales et participations de SFPI au 31 décembre 2014 est présentée à l'annexe 6 du projet de traité de fusion figurant en **Annexe 4** du Document. L'organigramme simplifié des principales sociétés, tête de pôles, directement contrôlées par SFPI est présenté ci-après.



L'activité des cinq principales filiales de SFPI (appelées « pôles ») est exposée ci-après. Il s'agit de NEU, MMD, ERYMA, DOM SECURITY (ex SECURIDEV) et MAC. Les activités les plus significatives au sein de ces filiales sont présentées ci-dessous.

SFPI SA dispose également d'autres filiales directes et indirectes qui portent notamment certains actifs immobiliers opérationnels et ne sont pas décrits dans le présent Document, en raison de leur faible contribution aux résultats du Groupe.

5.3.6 Chiffres clés du Groupe SFPI

5.3.6.1 Montant net du chiffre d'affaires du Groupe au cours des trois derniers exercices

Comptes consolidés

Au cours des trois derniers exercices, le chiffre d'affaires consolidé réalisé par le groupe SFPI par pôle est le suivant :

Année	Chiffre d'affaires (en K€)	Répartition du CA par pôle (en K€)					
		Dom Security (ex Sécuridev)	Mac	Eryma	Neu	MMD	SFPI & Autres
31 décembre 2012	487 120	147 372	174 394	41 828	72 303	50 964	259
31 décembre 2013	495 421	145 260	189 599	39 277	72 835	48 356	94
31 décembre 2014	491 764	149 721	175 434	37 789	75 253	53 442	125

Année	Chiffre d'affaires (en K€)	Répartition géographique du CA (en K€)	
		France	Export
31 décembre 2012	487 120	327 433	159 687
31 décembre 2013	495 421	338 998	156 423
31 décembre 2014	491 764	324 737	167 027

Au cours des trois derniers exercices, le résultat opérationnel courant réalisé par le groupe SFPI par pôle est le suivant :

Année	ROC (en K€)	Répartition du résultat opérationnel courant par pôle (en K€)				
		Dom Security (ex Sécuridev)	Mac	Eryma	Neu	MMD
31 décembre 2012	25 635	11 364	6 764	1 450	1 959	4 730
31 décembre 2013	23 518	10 871	5 627	1 554	3 204	3 214
31 décembre 2014	22 527	9 591	2 894	648	4 241	6 568

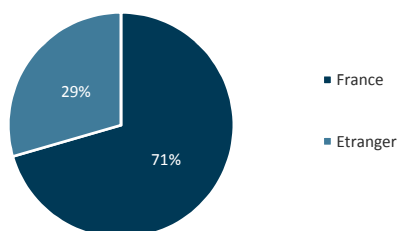
5.3.6.2 Evolution des effectifs de SFPI et de son Groupe au cours des trois derniers exercices

Au cours des trois derniers exercices, l'effectif du groupe SFPI par pôle est le suivant :

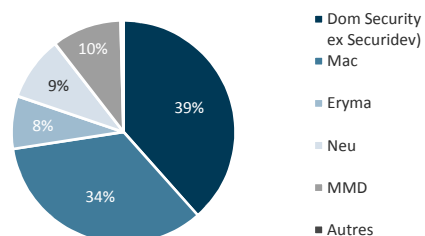
Niveau par pôle au 31 décembre de chaque année

Au 31 décembre 2014	France	Etranger	Total
Dom Security (ex Sécuridev)	565	927	1 492
Mac	1 288	35	1 323
Eryma	297	-	297
Neu	334	27	361
MMD	240	151	391
Autres	13	3	16
Total	2 737	1 143	3 880

Répartition de l'effectif par zone géographique (2014)

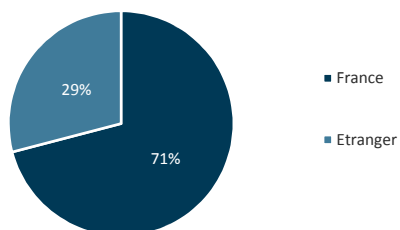


Répartition de l'effectif par pôle (2014)

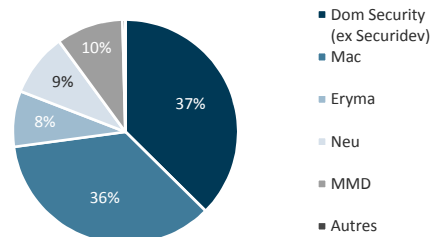


Au 31 décembre 2013	France	Etranger	Total
Dom Security (ex Sécuridev)	537	948	1 485
Mac	1 370	36	1 406
Eryma	319	-	319
Neu	335	23	358
MMD	241	141	382
Autres	13	4	17
Total	2 815	1 152	3 967

Répartition de l'effectif par zone géographique (2013)

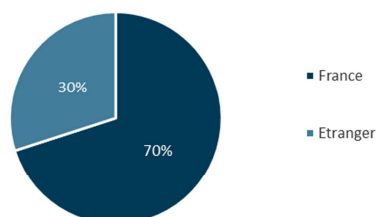


Répartition de l'effectif par pôle (2013)

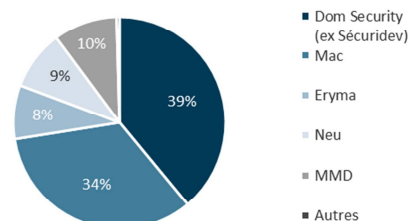


Au 31 décembre 2012	France	Etranger	Total
Dom Security (ex Sécuridev)	574	992	1 566
Mac	1 315	39	1 354
Eryma	330	-	330
Neu	346	21	367
MMD	245	147	392
Autres	13	5	18
Total	2 823	1 204	4 027

Répartition de l'effectif par zone géographique (2012)



Répartition de l'effectif par pôle (2012)



5.3.6.3 Rapports de gestion de SFPI sur les exercices clos le 31 décembre 2012, le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014.

Les rapports de gestion de SFPI portant sur les exercices clos le 31 décembre 2012, le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 sont reproduits en **Annexe 3** au présent Document.

5.3.7 Description des principales activités et des principales catégories de produits et/ou services rendus dans la branche Industrie

5.3.7.1 Présentation générale de la branche d'activité Industrie

La branche industrie de SFPI est composée des activités des pôles NEU et MMD.

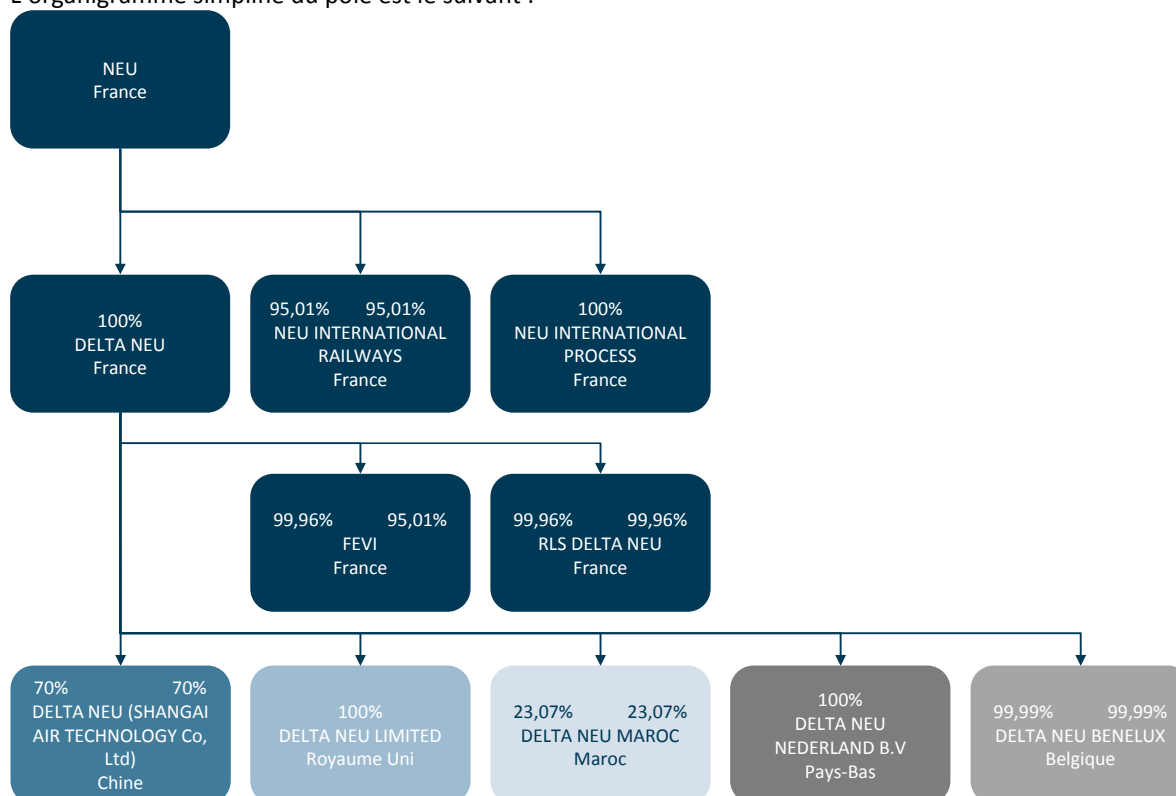
Le pôle NEU a pour principale activité le traitement de l'air. Le pôle MMD relève du domaine de la fabrication des échangeurs thermiques et des autoclaves. Les activités étant fondamentalement différentes, l'activité et les marchés de ces deux pôles sont exposés distinctement dans les paragraphes ci-dessous.

5.3.7.2 Présentation du pôle NEU

Le groupe NEU est composé de plusieurs entités mais est piloté par une direction et des services supports communs. NEU est créé en 1906 par Henri NEU et est intégré au Groupe SFPI en 1989. Le groupe NEU est en particulier spécialisé dans les activités relatives au savoir-faire technique de l'aérotechnique qui sont listées ci-après :

- le dépoussiérage et le conditionnement de l'air (DELTA NEU et filiales),
- le transport pneumatique (Neu International Process), et
- les produits dédiés au secteur ferroviaire : conception d'équipements de dépôt et de véhicules de nettoyage de voies et de tunnel (NEU INTERNATIONAL RAILWAYS).

L'organigramme simplifié du pôle est le suivant :



5.3.7.2.1 Données financières du pôle NEU

Le pôle NEU réalise un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 75 M€. Il s'agit d'une consolidation interne, aucune consolidation n'étant effectuée au niveau de la société à la tête du pôle, NEU SA.

La répartition du chiffre d'affaires des principales entités du pôle est la suivante :

	Société	Chiffre d'affaires Social (K€)		Chiffre d'affaires contributif (K€)	
		2013	2014	2013	2014
Delta Neu dont	Delta Neu France	37 114	37 639	36 196	36,199
	FEVI	11 371	12 741	10 071	11,403
Neu International Process		11 848	10 173	11 755	10 165
Neu International Railways		5 595	5 562	5 007	4 941

La répartition du résultat opérationnel courant contributif des principales entités du pôle est la suivante :

	Société	Résultat opérationnel courant contributif (K€)	
		2013	2014
Delta Neu dont	Delta Neu France	1 450	1 338
	FEVI	339	765
Neu International Process		401	869
Neu International Railways		299	361

5.3.7.2.2 Effectifs du pôle NEU

Les effectifs moyens du pôle NEU au cours des deux derniers exercices se décomposent de la manière suivante :

Effectifs du pôle		
	2013	2014
Pôle NEU	358 personnes	361 personnes

La répartition de l'effectif des principales entités du pôle au 31/12/2014 est la suivante :

Société	Effectifs 2013	Effectifs 2014
Delta Neu France	153	151
FEVI INTERNATIONAL	91	91
Neu International Process	43	43
Neu International Railways	24	24

5.3.7.2.3 Description des principales activités et catégories de produits et services du pôle NEU

Le pôle NEU est notamment composé des sociétés DELTA NEU, Neu International Process et NEU INTERNATIONAL RAILWAYS (filiales les plus significatives en termes de contribution au chiffre d'affaires du pôle).

A. DELTA NEU & ses filiales

a) Présentation générale de la structure et des activités

DELTA NEU, entreprise dédiée à l'amélioration de la qualité de l'air en milieu industriel, a pour vocation d'aider ses clients à assurer la protection de leur environnement externe et interne.

DELTA NEU lutte contre la pollution par l'utilisation avisée de l'air en vue notamment d'éviter la propagation dans l'atmosphère des poussières et vapeurs nocives ou de protéger le personnel des émanations nuisibles à sa santé.

Implantée depuis des dizaines d'années dans le domaine de l'aéroulque, l'entreprise développe des techniques de dépoussiérage, filtration, ventilation et transfert de pneumatique de déchets permettant de lutter efficacement contre les nuisances engendrées par les processus d'exploitation.

DELTA NEU compte parmi ses clients de grandes sociétés françaises et internationales. L'entreprise travaille également avec de nombreuses PME dans tous les secteurs de l'économie.

Elle réunit au total environ 290 personnes, propose ses produits et services dans 70 pays, possède quatre filiales à l'étranger : en Grande Bretagne (DELTA NEU UK), en Belgique, en Hollande et en Chine et deux filiales en France (FEVI pour les ventilateurs et RLS Delta Neu pour la filière bois).

DELTA NEU détient aujourd'hui 51% de FEVI, étant précisé que le reliquat du capital social de cette société fera l'objet d'un rachat par DELTA NEU avant la fin de l'exercice 2015.

Le siège social est basé à La Chapelle d'Armentières, à 16 km de Lille.



b) Le contexte économique

Delta Neu est sensible au contexte économique industriel français ce qui explique la faible croissance du chiffre d'affaires du pôle en France au cours des 3 dernières années.

DELTA NEU UK a un contexte économique plutôt favorable sur son territoire et profite des bons résultats à l'exportation de plusieurs grands groupes anglais dans le secteur du papier-carton et des boites de boissons.

Pour FEVI, le chiffre d'affaires est en croissance en 2014 grâce au changement de direction commerciale qui a été mis en place dès le rachat en 2013.

RLS DELTA NEU est la seule société dans l'industrie du bois. Ce secteur en reprise est de plus soutenu par une action forte des caisses d'assurances retraite et de santé au travail (CARSAT) visant à protéger certains travailleurs du bois contre les risques de développement de maladies professionnelles lié à l'inhalation de poussières de bois.

Le contexte économique pour DELTA NEU Benelux est très proche du contexte économique Français.

La filiale chinoise a été créée en 2013 et a jusqu'à présent surtout traité des commandes de clients français implantés en Chine. La prospection commerciale visant à prendre des commandes auprès de clients chinois est en cours de lancement afin de leur vendre des solutions techniques de Delta NEU dans un contexte de lutte contre la pollution en milieu industriel en Chine.

c) L'environnement concurrentiel

Il n'existe pas, à la connaissance de SFPI, de concurrents sur le marché de l'amélioration de l'air en environnement industriel ayant la taille et l'organisation de DELTA NEU.

Sur le marché Français, la société est confrontée à plusieurs acteurs régionaux (réalisant entre 1 et 4 M€ de CA).

A l'exportation, DELTA NEU est confrontée à plusieurs grands fabricants mondiaux (DONALDSON, CAMFIL, NEDERMAN, CORAL). Sauf cas exceptionnel, ces fabricants n'installent pas leurs matériels mais travaillent avec des engineerings ou des installateurs locaux.

B. NEU INTERNATIONAL PROCESS (NIP)

a) Présentation générale de la structure et des activités.

Le transport pneumatique de produits en vrac pour l'industrie, poudres ou granulés, est le cœur du métier de NEU International Process depuis une centaine d'années, mais tous les procédés associés ont enrichi sa palette de prestations au fil du temps.

NEU International Process conçoit et construit des installations clés en main entièrement automatisées en y intégrant des équipements spécifiques liés au process : dosage, mélange, pesage, tamisage ou le broyage d'un certain nombre d'ingrédients ou encore stockage, déstockage et transfert.

L'entreprise fournit toute une gamme de solutions (conception, installation, formation, pièces de rechange, audit), pour les industries alimentaire, pharmaceutique, plastique, chimique. NEU International Process a également pour objet de trouver des solutions en adéquation avec les normes internationales d'hygiène et de sécurité (ATEX).

NEU International Process réalise une grande partie de son chiffre d'affaires à l'exportation, notamment en Asie du Sud Est, en Chine, au Moyen-Orient.

La société dispose d'une station d'essais, sur le site de La Chapelle d'Armentières près de Lille, qui permet de réaliser des tests à taille industrielle. Ce centre d'études et d'essais est une plate-forme très performante de développement de procédés et de technologies nouvelles



b) Le contexte économique

NEU International Process réalise une grande partie de son chiffre d'affaires en pétrochimie. Ce marché est actuellement très porteur au niveau mondial (29% à 50% du chiffre d'affaires total de la société au cours des trois dernières années).

L'autre partie importante du chiffre d'affaires a été réalisée au cours des trois dernières années dans l'industrie agroalimentaire. Les clients sont des grands groupes internationaux (Nestlé, Danone, Mondelez, Unilever, notamment).

La part chimie et divers du chiffre d'affaires est principalement réalisée en France

c) L'environnement concurrentiel

NEU International Process a des concurrents différents en fonction des marchés.

Sur le marché de la pétrochimie, seuls Neu International Process et deux autres acteurs sont qualifiés par les bailleurs de procédés : ZEPPELIN (société allemande réalisant un chiffre d'affaires de 300 M€ en 2014 et employant 2 500 personnes, COPERION (société allemande réalisant un chiffre d'affaires de 225 M€ en 2014 avec un effectif de 1 400 personnes. Les gros « Engineerings » mondiaux que sont notamment TOYO, TECHNIP et TECHNIMONT choisissent ainsi parmi ces trois fournisseurs potentiels. NEU International Process ne répond qu'aux projets allant jusqu'à 5 M€. Les projets plus importants sont traités par les deux fournisseurs allemands cités ci-dessus.

Sur le marché Agroalimentaire la situation est différente car il n'existe pas de référencement.

Plusieurs concurrents importants pourraient néanmoins être cités :

- GUERIN SYSTEMS : filiale du groupe Suédois TETRAPACK, réalise en France 35 M€ de chiffre d'affaires avec un effectif de 200 personnes.
- GERICKE : filiale du groupe Suisse GERICKE, réalise en France 5 M€ de chiffre d'affaires, son effectif n'est pas communiqué.
- AZO France : filiale du groupe allemand AZO GmbH, réalise en France 3 M€ de chiffre d'affaires avec un effectif de 20 personnes.

C. NEU INTERNATIONAL RAILWAYS

a) Présentation générale de la structure et des activités

NEU International Railways est issue de la scission en 2006 de la société NEU International en 2 entités, NEU international Process (NIP) décrite également dans ce document et NEU international Railways (« NIR »), spécialisée dans l'équipement de dépôts ferroviaires.

NEU International Railways a pour clients les exploitants ferroviaires en direct ou les « *main contractors* » (i.e., les génies civilistes et les constructeurs ferroviaires) intervenant dans le cadre de contrats confiés par les exploitants ferroviaires.

Son portefeuille d'activités couvre deux familles de produits :

- la fourniture des équipements de dépôts suivants :

- Installations fixes et mobiles de remplissage de point sable,
- Installations fixes et mobiles de vidange des WC,
- Installations fixes de lavage,
- Installations fixes d'aspiration intérieure, en toiture et sous châssis.

Dans ce cadre, NIR définit et conçoit les composants nécessaires à la fonction y compris l'ensemble de la partie contrôle commande de l'installation (électricité & automatismes), approvisionne les composants nécessaires (composants issus de standards industriels et composants définis sur mesure dont la fabrication est sous traitée sous spécifications NIR), les assemble et les teste unitairement dans son atelier puis les expédie sur le site Client où ils seront soit implantés par NIR, soit par le Client lui-même ou un sous-traitant du Client sous la supervision de NIR. La réception du montage, la mise en service est toujours assurée par NIR.

- la fourniture de trains de nettoyage des voies et tunnels :

Il s'agit d'une activité de niche, sur laquelle NIR est un des « leaders » dans le monde après avoir inventé le concept il y a 50 ans et livré une quinzaine de trains depuis.

L'objectif de ces machines est de nettoyer la voie des déchets jetés par les usagers et des poussières générées par l'exploitation ferroviaire (issues des systèmes de freinages ou frotteurs de captation d'énergie par exemple). L'objectif des machines est de mécaniser et de rendre beaucoup plus efficace et rapide cette opération de nettoyage, très majoritairement réalisée manuellement par des équipes intervenant sur la voie pendant la période d'arrêt nocturne de l'exploitation.

La machine regroupe deux métiers distincts à savoir la fonction « aéraulique » attachée à la captation des déchets et poussières qui fait partie du savoir historique de NEU et la fonction « ferroviaire » attachée au fait d'embarquer la fonction aéraulique sur un engin ferroviaire soumis à toutes les règles et normes du réseau Client. S'agissant de ce produit, NIR fonctionne depuis 25 ans avec un partenaire historique, la Société SOCOFER basée à Tours et spécialisée dans les trains de travaux, au travers de contrats de consortium mis en place par affaire. En tant que contracteur principal, NIR reçoit les ordres des réseaux clients, assure la gestion du projet global et sous-traite ainsi l'intégration et le montage de sa fonction aéraulique sur un train fabriqué par SOCOFER, déclaré en tant que « sous-traitant » principal.

Le marché de ce produit est mondial et NIR l'adresse au travers des approches suivantes :

- en approche directe s'agissant du marché français et de certains pays tels que la Belgique, le Luxembourg, la Suisse et le Mexique ;
- par le biais de sa filiale américaine NEU Inc. (cf. la description de cette société ci-dessous) pour le marché d'Amérique du Nord (USA, Canada) ;
- par l'intermédiaire d'intégrateurs pour l'Allemagne, le Royaume Uni et l'Australie. Ces partenaires interviennent en direct avec le client, achètent à NIR des composants et les installent sous sa supervision ;
- par l'intermédiaire d'agents commerciaux pour les autres zones couvertes que sont les pays nordiques, l'Italie, l'Espagne, la Pologne, la Turquie, l'Afrique du Nord, le Moyen Orient, l'Amérique Latine et la Chine.

Ces activités, aujourd'hui regroupées sous la structure NIR depuis 2006, existent depuis plusieurs décennies puisqu'elles ont démarré en 1965 pour le premier train aspirateur et au milieu des années 80 pour les équipements de dépôts. Plus de 300 dépôts sont aujourd'hui équipés des solutions NIR dans le monde.

NEU Inc. est une filiale créée aux Etats-Unis en 1997 pour supporter un premier contrat de train aspirateur pour le métro de New York et assurer une représentation locale de l'activité d'équipements de dépôts. Elle est détenue à 50% par NEU SA et 50% par NIR. La société est basée à Hamilton dans le New Jersey et ne comprend qu'un salarié en charge du management des affaires sur le sol nord-américain, des achats locaux et de la relation clients.



b) Le contexte économique

L'activité de NIR est directement corrélée au développement du transport ferroviaire dans le monde.

Ce secteur est en expansion constante, mais a connu un ralentissement des investissements depuis 2008. L'industrie ferroviaire présentant des cycles industriels assez longs, les effets de la crise de 2008 ne se sont pas répercutés immédiatement mais se sont traduits pour NIR par une érosion continue du carnet de commandes entre 2010 et 2013.

Durant cette même période, la France, qui représentait le plus gros marché de NIR, a terminé un programme de redéveloppement du tramway dans les grandes villes puis dans les villes moyennes (ALSTOM TRANSPORT par exemple a équipé 20 villes françaises de son tramway CITADIS entre 1999 et 2012 et NIR a été impliquée dans plus de 90% de ces marchés) et les réseaux publics SNCF et RATP ont également repoussé certains investissements. Cette situation a conduit à une stabilisation du chiffre d'affaires à +/- 5 000 k€ sur la période 2010-2014.

L'entreprise a déployé une grande énergie pour étendre sa zone de chalandise au travers des différentes filières indiquées ci-dessus (filiale américaine, agents commerciaux, intégrateurs). Cette stratégie a permis de réorienter positivement les commandes et a ainsi permis d'augmenter le carnet de commandes à partir de 2013 à la faveur d'un redémarrage « d'après crise » plus précoce sur certaines zones géographiques, notamment aux Etats-Unis et au Canada. Cette situation a modifié la répartition géographique du chiffre d'affaires et la part des exportations est maintenant prédominante. La demande en France, bien que soutenue par un marché de « revamping » des premières installations livrées au début des années 90, reste encore en-dessous de ce que l'entreprise a pu connaître par le passé même si il a pu être constaté que la demande est légèrement plus dynamique ces derniers mois.

c) L'environnement concurrentiel

L'environnement concurrentiel est différent selon les activités et les zones géographiques.

- L'activité 'Distribution de Sable' est peu concurrentielle sur le marché français sur lequel NIR est, selon SFPI, en position de leader en tant qu'inventeur du concept et première structure à opérer. Ces dernières années, des concurrents allemands tel que Klein, espagnols et italiens tel que Bertolotti sont apparus.

Sur les zones Europe, Afrique du nord et Moyen Orient, ces mêmes concurrents allemands, espagnols et Italiens sont systématiquement présents et le marché est réparti à peu près équitablement entre ces acteurs. Le concurrent allemand Klein est également présent face à NIR sur les marchés de grand export tel que l'Australie et l'Amérique du Nord où NIR fait également face à la concurrence de deux acteurs américains, Cyclonair et Dynamicair.

- **L'activité 'Lavage de train'** est la plus concurrentielle et soumise à une pression en termes de prix de marché. Les acteurs y sont multiples tant en France (FDI, ESAM, MSI) que dans les différents pays européens où NIR a trois concurrents directs (la société espagnole Aquafriech et les sociétés allemandes Christ et KSB).

NIR n'a pas d'activité sur les marchés asiatiques que l'entreprise souhaite d'ailleurs pénétrer dans le cadre de ses activités distribution de sable et les trains aspirateur. Toutefois, des acteurs sur ce secteur se créent régulièrement en Chine.

La zone Amérique du Nord est couverte majoritairement par trois acteurs : NIR et deux sociétés américaines (Ross & White, InterClean).

- **L'activité Vidange de toilettes (CET)** : l'environnement concurrentiel inclut deux concurrents en France (Felden Industrie et Laborex), un concurrent belge, deux concurrents allemands (Vogelsang et Evac) et un concurrent espagnol (Aquafriech). L'activité souffre en particulier d'une faiblesse de besoin/demande dans la mesure où seuls les trains régionaux et « intercity » sont équipés de toilettes et en raison du fait que les trains nouveaux dans les pays les plus développés au niveau ferroviaire, ne doivent être équipés de WC en circuit fermé que depuis une quinzaine d'années.

- **L'activité Train aspirateur/VAKTRAK** évolue dans un environnement encore différent avec des volumes faibles. A l'instar de l'activité 'Distribution de Sable' mais 20 ans plus tôt, NEU a inventé le concept et évolué seul sur ce petit marché jusque dans les années 70, date à laquelle la société allemande Schörling s'est positionnée.

En 50 ans d'activités sur ce marché de niche, NEU a livré 15 trains sur un total de 20 machines dans le monde. NIR, aujourd'hui dépositaire de cette activité, se positionne comme un des leaders de ce marché.

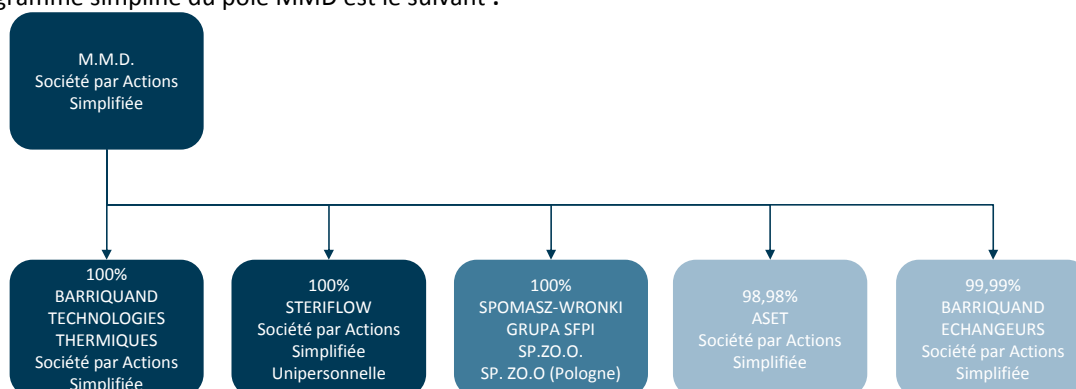
Sur le budget 2015, le chiffre d'affaires réalisé France est moins limité, en partie du fait des opérations de remise en état des premières installations, et la ventilation géographique du chiffre d'affaires apparaît alors comme assez équilibrée. La prédominance de la zone Amérique du Nord est cependant prévue pour les trois futurs exercices sociaux à la faveur des livraisons sur les contrats gagnés ces derniers mois et en particulier le contrat de trains aspirateurs pour le métro de New York.

5.3.7.3 Présentation du pôle MMD

Le pôle MMD s'articule autour de trois principales sociétés :

- Le groupe BARRIQUAND (BATT, BARRIQUAND ECHANGEURS, ASET, Barriquand doBrasil, Financière Barriquand, Barriquand SAS) qui fabrique des échangeurs platulaires et tubulaires ;
- STERIFLOW, qui fabrique des autoclaves de stérilisation ; et
- SPOMASZ spécialisée dans la fabrication de centrifugeuses pour le traitement des eaux usées et de machines spéciales destinées à l'industrie agroalimentaire.

L'organigramme simplifié du pôle MMD est le suivant :



5.3.7.3.1 Données financières du pôle MMD

Le pôle MMD réalise un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 53M€ dont 17,3M€ en France. Il s'agit d'une consolidation interne, aucune consolidation n'étant effectuée au niveau de MMD.

En K€	Chiffre d'affaires du pôle (K€)	
	2013	2014
Pôle MMD	48 356	53 442

La répartition du chiffre d'affaires **des principales entités** du pôle est la suivante :

Entité	Chiffre d'affaires social (K€)		Chiffre d'affaires contributif (K€)	
	2013	2014	2013	2014
BATT	20 044	24 278	19 640	23 777
Spomasz	8 863	9 034	8 863	9 034
Steriflow France	18 095	20 548	17 935	20 379

Il convient de préciser que BATT est la société qui commercialise les produits de Barriquand, Echangeurs et ASET.

La répartition du résultat opérationnel courant des principales entités du pôle est la suivante :

Entité	Résultat opérationnel courant contributif (K€)	
	2013	2014
BATT	194	766
Spomasz	818	761
Steriflow France	908	2 524

5.3.7.3.2 Effectifs du pôle MMD

Les effectifs du pôle MMD sont les suivants :

	Effectifs du pôle	
	2013	2014
Pôle MMD	382 personnes	391 personnes

La répartition des effectifs dans les principales entités du pôle est la suivante :

Entité	Effectifs 2013	Effectifs 2014
Barriquand échangeurs	82	80
BATT	29	28
ASET	28	28
Spomasz	140	150
Steriflow	101	103
Autres	2	2
TOTAL	382	391

5.3.7.3.3 Description des principales activités et catégories de produits et services du pôle MMD

A. BATT, BARRIQUAND ECHANGEURS et ASET

a) Présentation générale de la structure et des activités

Créé en 1936, par deux chaudronniers, Monsieur Jean et Robert BARRIQUAND, BARRIQUAND s'est développé dans la fabrication de ligne d'encollage et de teintures pour l'industrie textile.

Dans les années 1970, un recentrage de ses activités a été opéré sur les échangeurs et les autoclaves. L'échangeur est un système permettant de transférer des calories d'un fluide A à un fluide B sans que ceux-ci ne se mélangent. Le groupe BARRIQUAND est composé de trois structures juridiques distinctes, mais pilotées par une direction et des services supports communs :

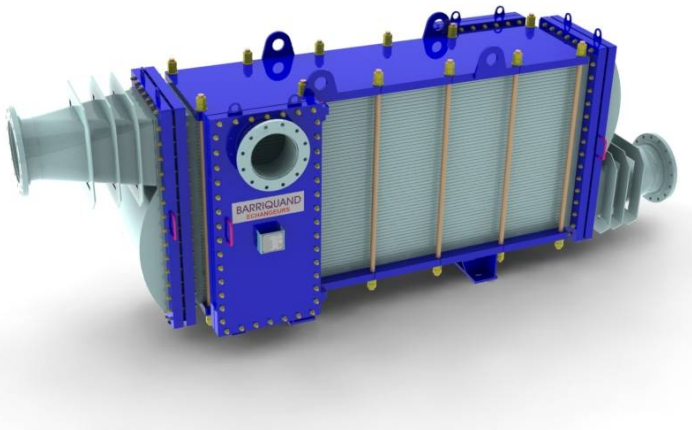
- **Barriquand Technologies Thermiques** (créé en 2005 suite à la fusion des services commerciaux d'ASET et de Barriquand), Ingénierie thermique et commercial, elle assure l'interface entre les clients et les usines de production. Ses deux principales activités sont les suivantes :
 - La réalisation de prestations de conseil portant sur la technologie d'échange thermique la plus pertinente pour un client donné.
 - Le dimensionnement thermique, le chiffrage des devis et la négociation commerciale.
- **ASET** (Appareils Spéciaux et Echangeurs de Température, située à Saint- Priest), a une activité de production au sein de son usine dédiée à la conception et la réalisation des échangeurs tubulaires.
- **Barriquand Echangeurs**, a une activité de production au sein de son usine dédiée à la conception et la fabrication d'échangeurs à plaques soudées située à Roanne.

Les héritiers des fondateurs du groupe BARRIQUAND détiennent 1,5% du groupe BARRIQUAND.

b) Le contexte économique

Longtemps protégée par ses brevets, BARRIQUAND a bâti sa réputation sur la qualité de ses échangeurs à plaques, qui permettent un encombrement réduit et un coefficient d'échange maximal.

Le budget 2015 a été construit sur la base d'une prise de commandes comparable à 2014.



c) *L'environnement concurrentiel*

L'environnement concurrentiel sur le marché des échangeurs est composé de groupes internationaux tels que Alpha Laval, GEA, Hamon, Sondex, SWEP, SPX et de PME françaises que sont Ziemex, ACM, KAPP, ASTRA, Delaunay, Vitherm.

d) *Les principaux marchés et la position concurrentielle*

Agro-industrie.

Ce marché comprend pour Barriguand la sucrerie, l'éthanol et les bio-industries, ainsi que les ensembliers spécialisés dans ces domaines.

Génie Climatique

Ce marché regroupe les échangeurs pour réseaux de chaleur, ceux destinés au chauffage ou à la climatisation, et les réseaux d'eau glycolée. Ce marché utilise toutes les technologies, avec une tendance à l'augmentation des échangeurs à plaques et joints (P&J) liée au passage aux réseaux basse pression. Pour les échangeurs Platulaire® et Secespol, installés sur les réseaux haute pression, l'année 2014 a vu s'amorcer la substitution prévue.

Une activité de service Maintenance a été démarrée en 2012 (démontage/remontage de faisceaux de rechange avec l'aide de partenaires locaux), ce qui a permis de réaliser un chiffre d'affaires additionnel à la seule vente de rechanges.

Ensembliers-Constructeurs

Ce marché comprend EDF, GDF et les industries rattachées au domaine nucléaire, les ingénieries généralistes, les compresseuristes et constructeurs de machines, y compris cogénération, usines d'incinération, production de gaz et d'air et chantiers navals. Compte tenu des pressions de service élevées, les échangeurs tubulaires représentent l'essentiel des commandes de ce marché.

Chimie fine / Pharmacie/ Pétrochimie

Ce marché regroupe la pétrochimie, la chimie de base et la chimie fine, la pharmacie, les niches telles que les cosmétiques, les arômes, la parfumerie. Ce marché migre de plus en plus hors Europe. Une commande importante a été prise en 2014 pour un projet Ethylène aux Etats-Unis lié au développement des projets issus du gaz de schiste pour lesquels des investissements importants sont attendus les prochaines années. Les tubulaires Tecalsa poursuivent leur développement en chimie fine et pharmacie.

Industrie lourde

La société est positionnée sur un marché de renouvellement de gros appareils.

Industries diverses / Environnement

Ce marché regroupe par défaut les industries non citées précédemment, ainsi que les petits ensembliers, négociants multi-secteurs et activités liées à l'environnement.

Ce marché diffus fait d'une multitude de petites affaires dans des domaines très variés, intéresse l'ensemble des lignes de produit. Une perspective intéressante se dessine pour les tubulaires Tecalsa dans le traitement de boues d'épuration.

Intergroupe :

Ce marché concerne essentiellement les ventes d'épingles à Stériflow. Une prise de commande de 500k€ stable est prévue en 2015 en fonction de l'activité de Stériflow.

B. STERIFLOW

a) Présentation générale de la structure et des activités

Steriflow est une entreprise entièrement dédiée à la conception et la fabrication des autoclaves qui consiste en un récipient à parois épaisses et à fermeture hermétique conçu pour réaliser sous pression soit une réaction industrielle, soit la cuisson ou la stérilisation à la vapeur. Les autoclaves Steriflow peuvent s'adapter à de petites et moyennes unités de production, tout autant qu'à des ateliers importants. Le marché agro-alimentaire représente 85% des ventes. Les autoclaves peuvent être conçus pour répondre à des exigences très spécifiques, pour la pharmacie par exemple.



L'historique de la société remonte à 1974 quand une équipe constituée de trois ingénieurs qui brevète le concept Steriflow®. Celui-ci inclut le procédé du ruissellement (ou système à eau surchauffée), un échangeur de chaleur PLATULAIRE® de Barriquand Echangeurs et une fabrication de cuve en acier inoxydable. Un atelier de fabrication est alors utilisé chez Barriquand à Roanne, dans le département de la Loire en France. La société Barriquand fabrique des autoclaves pour l'industrie textile depuis 1936. Ce brevet constitue alors un nouveau départ pour l'entreprise dans l'industrie alimentaire. En 1980, le premier autoclave est produit. Barriquand Steriflow devient l'un des seuls fabricants des deux systèmes continus et discontinus. Le groupe Barriquand est acheté en 1992 par le groupe SFPI – une holding industrielle française - qui en est toujours le propriétaire. Elle est enregistrée comme société en 1990, avec un capital de 1.5 millions euros.

L'équipe actuelle se compose d'une équipe d'ingénieurs commerciaux multilingues de 7 personnes en charge des ventes, d'un bureau d'études de 15 personnes pour la conception et le développement des produits, et de soudeurs qualifiés dans l'atelier de fabrication, disposant des moyens modernes de soudage plasma pour la fabrication des ensembles chaudronniers de qualité et des monteurs expérimentés dans l'atelier d'assemblage.

b) Le contexte économique

Depuis la crise de 2009 /2010, Steriflow profite d'une certaine reprise du marché agro-alimentaire et pharmaceutique. Celle-ci semble relativement fragile néanmoins et dépend des évolutions macro-économiques mondiales. Certaines zones sont aujourd'hui néanmoins plus actives en Europe de l'Ouest, Corée, Mexique, Maroc. Historiquement, un équilibre se fait année après année entre des zones dynamiques et des zones qui le sont moins. Au cours des trois dernières années, le marché des appareils de production discontinue est néanmoins porteur, celui des équipements de stérilisation continue plutôt en décroissance, et celui des lignes aseptiques (essentiellement des produits liquide ou semi-liquide) est en croissance.

c) L'environnement concurrentiel

Steriflow est présent en France et à l'exportation, et fait ainsi face à des concurrents locaux et des exportateurs sur l'ensemble du monde en ce qui concerne les équipements de production discontinue. La société a des concurrents européens, principalement en France, Espagne et Italie; des concurrents américains ainsi que des concurrents en Chine, Inde, Russie, Thaïlande et Taïwan. Tous proposent des équipements similaires à ceux de Steriflow. Son environnement concurrentiel est composé d'entreprises de taille moyenne réalisant entre 5M€ et 15M€ de chiffre d'affaires. Certains concurrents appartiennent à des groupes spécialisés en équipements agro-alimentaires tels que JBT Foodtech, Allpax, Hermasa.

C. SPOMASZ WRONKI

a) *Présentation générale de la structure et des activités*

Créé il y a 65 ans, SPOMASZ Wronki était l'une des 14 unités industrielles du Kombinat SPOMASZ, société étatique de droit polonais spécialisée dans la conception et fabrication de machine pour l'industrie agroalimentaire. Suite aux changements des années 90 engendrés par l'effondrement des pays d'Europe de l'Est, chaque unité est devenue indépendante par privatisation. En 2006, alors détenue par INWESTDRUK, SPOMASZ Wronki Spzoo est reprise dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire par MMD, filiale du Groupe SFPI.

Depuis sa reprise par le Groupe SFPI, SPOMASZ Wronski a connu une forte croissance de son activité avec un chiffre d'affaires d'environ 36 mln de pln en 2014 (9 M€ environ) accompagnée par des investissements productifs constants. Ses bons résultats ont permis d'auto financer une partie des investissements et d'investir dans le développement de ses savoir-faire autour d'un certain nombre de spécialités.

SPOMASZ, compte tenu de son savoir-faire dans la fabrication de centrifugeuses, est devenu en 2004 le sous-traitant du leader mondial de la fourniture d'équipements de traitement des eaux de forage des puits de pétrole.

Dans ce cadre, la société réalise environ 60% de son chiffre d'affaires avec ce groupe, racheté en 2013 par SCHLUMBERGER.

Par ailleurs, SPOMASZ conçoit et réalise des ensembles ou sous-ensembles complexes de centrifugeuses et de machines destinées à l'industrie agroalimentaire vendues principalement en Europe sous sa propre marque.

b) *Le contexte économique*

L'activité de centrifugeuses pour l'industrie pétrolière (Mineral Oil)

Cette activité reste jusqu'en fin 2014, l'activité principale de SPOMASZ. En moyenne, le volume de ce segment de marché a triplé sur les 8 dernières années (pour atteindre jusqu'à 7,1M€ en 2013) et qui représente en moyenne 55% de l'activité (pour plus de 80% il y a 8 ans). La centrifugeuse constitue environ 50% de l'activité de la gamme produite pour l'industrie pétrolière.

SPOMASZ est référencé comme le seul fournisseur de centrifugeuse et est totalement intégré à la chaîne d'approvisionnement de SCHLUMBERGER.

L'activité hors industrie pétrolière

Cette activité est en forte croissance (2,9M€ en 2014 à plus de 4,9M€ anticipés pour 2015). Cette activité est principalement centrée sur l'industrie agroalimentaire d'une part avec la production de produits spécifiques sur des niches que sont notamment :

- Les flocons de pommes de terre avec les tambours chauffants "en alliance avec Tummers, leader mondial de la fourniture de lignes complètes de traitement des pommes de terre;
- La transformation de la viande,
- Le séchage du sang "blood dryer" "centrifuges", Pologne ;
- La transformation de légumes, Pologne ;
- le Ligne de fabrication du collagène ;
- le traitement de l'eau .

Le contexte économique polonais est plutôt stable dans un espace européen fragile, soutenu par une croissance de la Pologne continuant à drainer des investissements européens dans le cadre d'arbitrage compétitif d'une part et soutenu par l'Union européenne. Le segment agro-alimentaire reste quant à lui soutenu, tant en Pologne (pays d'agro industries) qu'à l'international sur les niches.

En termes d'alliance (co-traitance) et de sous-traitance pure, l'avantage compétitif de la Pologne reste significatif avec un marché du travail où le taux horaire inférieur est à 50% au taux français.

c) *L'environnement concurrentiel*

Marché des centrifugeuses pour l'industrie pétrolière

A ce stade, et même si quelques essais ont été réalisés par Schlumberger, soit avec des centrifugeuses chinoises (sur leur propre design), voire même sur le design de centrifugeuses existantes (ALFA LAVAL) à des prix inférieurs aux prix

SPOMASZ, le risque concurrentiel est relativement faible aussi longtemps que le client privilégiera son “design” et aussi longtemps que SPOMASZ gardera un taux de service élevé chez SCHLUMBERGER.

SPOMASZ n’est néanmoins pas à l’abri d’un arbitrage de SCHLUMBERGER qui déciderait de ne plus concevoir et produire ses propres machines, mais de s’approvisionner chez les leaders fournissant déjà certains de ses concurrents. Dans ce cas SPOMASZ aurait à faire face à une concurrence (ALFA LAVAL, GEA, ANDRITZ...) qui disposerait de la capacité d’intégration des volumes sur des unités de productions existantes, y compris en LCC.

Activité hors industrie pétrolière

DRUM DRYER POTATOE : allié à TUMMERS depuis 8 ans, qui conçoit, produit et installe la ligne complète, SPOMASZ produit le Cœur du process. TUMMERS est devenu le leader mondial depuis 4 ans et par voie de conséquence SPOMASZ l’est aussi, sur le tambour chauffant. La société n’a pas de concurrent sur ce segment de par la nature de l’accord conclue avec TUMMERS. Les concurrents de TUMMERS sont principalement KIREMKO(USA) et GMF gouda (filiale de GEA). Le marché semble favorable pour les trois ans à venir.

CENTRIFUGATION : Les leaders du marché sont des groupes internationaux qui intègrent la centrifugeuse dans une ligne complète :

- ALFA LAVAL, GEA en sont les leaders,
- Avec un nombre d’acteurs important : ANDRITZ, HILLER, CENTRYSIS, PIRALESI etc.... ;
- des sociétés spécialisées sur certaines applications : Rousselet Robatel, Noxon

Sur les grands projets de traitement des eaux usées SPOMASZ n’est pas pertinent par rapport aux leaders qui proposent lignes complètes, par contre SPOMASZ le devient sur les petites installations auprès des municipalités polonaises. En Pologne, c’est de façon générale, sur le spécifique que SPOMASZ s’impose, avec un prix placé et des performances très satisfaisantes.

A l’export, SPOMASZ développe une stratégie d’alliances dans le monde de la centrifugation, auprès de société ne disposant pas nécessairement de l’outil pour ces applications et trouvant chez SPOMASZ un savoir-faire et une compétitivité.

5.3.7.4 Recherche et développement, brevets et licences au sein de la branche Industrie

Pôle NEU

a) *Description des politiques de recherche et développement*

Les sociétés du pôle NEU ont une politique de recherche et développement permanente qui fait partie intégrante de la stratégie du pôle décrite plus haut.

b) *Principaux brevets et demandes de brevets*

Si le groupe SFPI mène une politique de protection de ses brevets, le pôle NEU comme les autres pôles du Groupe, n’est pas dépendant d’un brevet en particulier dans la mesure où chaque brevet détenu n’est pas à l’origine d’une part significative du chiffre d’affaires et de l’activité du pôle.

DELTA NEU détient 9 brevets dont l’expiration intervient entre 2018 et 2028. Ces brevets portent pour l’essentiel sur des systèmes d’aspiration, de captation, de dépoussiérage et de décontamination de l’air.

NEU INTERNATIONAL PROCESS ne détient pas de brevets.

NEU INTERNATIONAL RAILWAYS détient 3 brevets dont 2 autour de l’activité de distribution de sable sur les différentes zones géographiques où elle opère et 1 pour une installation pour le dépôtage de camion-citerne (NIP).

c) *Contrats de licence, savoir-faire et marques*

DELTA NEU a déposé et protège près de 70 contrats et marques.

NEU INTERNATIONAL PROCESS ne détient pas de contrats de licence ou de marques déposées.

NEU INTERNATIONAL RAILWAYS protège la Marque NEU et la marque VAKTRAK sur les différentes zones géographiques où elle opère.

Pôle MMD

a) Description des politiques de recherche et développement

BARRIQUAND

La conception des Platulaire® est optimisée de manière continue et adaptée aux besoins et contraintes des applications clients (résistance à l'érosion, à l'encrassement, compromis efficacité thermique / perte de charge). Les développements de nouveaux procédés sont effectués en partenariat avec les grands comptes client tels que RIO TINTO dans l'aluminium, TEREOS en bioéthanol et sucrerie, SOLVAY en chimie et Chopower en incinération de déchets et biomasse avec cogénération.

Barriquand s'appuie sur ses ingénieurs développement et thermicien pour développer son expertise thermique et ses logiciels propriétaires, ainsi que sur des organismes extérieurs : CETIM, IS, CSIRO, GreTh.

STERIFLOW

Steriflow développe plusieurs projets d'importance diverse chaque année, sur la gamme d'appareils et le pilotage / scada.

b) Principaux brevets et demandes de brevets

Si le groupe SFPI mène une politique de protection de ses brevets, le pôle MMD comme les autres pôles du Groupe, n'est pas dépendant d'un brevet en particulier dans la mesure où chaque brevet détenu n'est pas à l'origine d'une part significative du chiffre d'affaires et de l'activité du pôle MMD.

Les brevets chez **BARRIQUAND** sont les suivants :

- 1 brevet dans le domaine public : plaque soudée type X ;
- 2 brevets en cours et exploités: montage à clin des boites sur échangeurs à plaques soudées, plaque d'homogénéisation.

Les brevets chez **STERIFLOW** sont les suivants :

- Installation de stérilisation en continu de produits contenus dans des emballages souples, en vigueur jusqu'en mars 2021 ;
- Structure de tambour rotatif pour un stérilisateur, en vigueur jusqu'en juin 2015 ;
- Système de secouage d'articles à l'intérieur d'un équipement sous pression, en particulier un autoclave, en vigueur jusqu'en octobre 2030 ;
- Système de traitement d'articles (double turbine), en cours de dépôt

c) Contrats de licence, savoir-faire et marques

Pour **BARRIQUAND** sont déposés : Platulaire®, Platular®, Shell & Twist®.

Pour **STERIFLOW** sont déposés :

- Robustex, en vigueur jusqu'en 2023-2024,
- Steriflow en vigueur jusqu'en 2024-2025,
- Steristeam en vigueur jusqu'en 2023-2024

5.3.8 Description des principales activités et des principales catégories de produits et/ou services rendus dans la branche d'activité Bâtiment

5.3.8.1 Présentation générale de la branche d'activité Bâtiment

La branche dite 'bâtiment' du Groupe SFPI regroupe les trois pôles suivants :

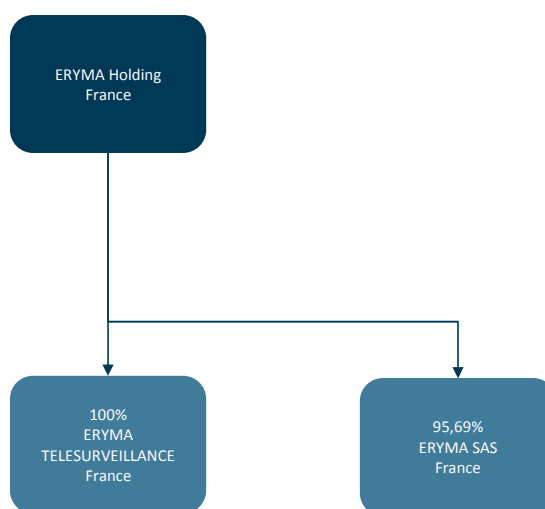
- ERYMA, spécialisé dans la télésurveillance et l'anti intrusion,
- DOM SECURITY (anciennement SECURIDEV) spécialisé dans la serrure,
- MAC spécialisé dans l'équipement de la baie.

Comme pour la branche 'Industrie' du groupe, les produits et les marchés étant très différents pour chaque pôle de la branche 'Bâtiment', ceux-ci feront l'objet d'une analyse et d'une description distincte dans les paragraphes ci-dessous.

5.3.8.2 Présentation du pôle ERYMA

Le pôle ERYMA a rejoint le Groupe SFPI en 2010.

L'organigramme simplifié des principales sociétés du pôle ERYMA, placé sous le contrôle de ERYMA HOLDING est le suivant :



5.3.8.2.1 Données financières du pôle ERYMA

Le chiffre d'affaires du pôle ERYMA s'élève à environ 38 M€ en 2014. Il s'agit d'une consolidation interne, aucune consolidation n'étant effectuée au niveau de ERYMA HOLDING.

En K€	Chiffre d'affaires du pôle (K€)	
	2013	2014
Pôle ERYMA	39 277	37 789

Le chiffre d'affaires des principales entités du pôle est le suivant :

Entité	Chiffre d'affaires social (K€)		Chiffre d'affaires contributif (K€)	
	2013	2014	2013	2014
ERYMA SAS	30 719	28 912	30 486	28 581
ERYMA TELESURVEILLANCE	5 789	5 996	5 769	5 872

La répartition du résultat opérationnel courant **des principales entités** du pôle est la suivante

Entité	Résultat opérationnel courant contributif (K€)	
	2013	2014
ERYMA SAS	208	(651)
ERYMA TELESURVEILLANCE	1 272	1 039

5.3.8.2.2 Effectifs du pôle ERYMA

Le pôle ERYMA emploi en 2014, 297 personnes, toutes salariées en France.

Effectifs du pôle		
	2013	2014
Pôle ERYMA	297 personnes	319 personnes

La répartition des effectifs des principales entités juridiques du pôle est la suivante :

Entité	Effectifs 31/12/2013	Effectifs 31/12/2014
ERYMA SAS	248	238
ERYMA TELESURVEILLANCE	46	36
ANJOU SECURITE	14	12
ALINEA	-	-
ATTI	7	7
CDTM	4	4
ERYMA HOLDING	-	-

5.3.8.2.3 Description des principales activités et catégories de produits et services du pôle ERYMA

a) Présentation générale de la structure et des activités

ERYMA offre une expertise en matière de solutions de sûreté pour la prévention, maintenance, surveillance et télégestion des sites. La stratégie s'articule autour de la maîtrise de la qualité des solutions techniques et des services proposés : une prestation de qualité industrielle et une recherche permanente des améliorations possibles. La synergie entre les différentes sociétés du pôle ERYMA permet de fournir aux clients une solution globale de forte valeur ajoutée.

Les services à distance d'ERYMA Télésurveillance proposent une gamme complète de prestations en milieu sécurisé, adaptée au niveau de risque et de besoin Clients : outils de reporting sur plate-forme Web, synthèse statistique, analyses des dépenses, préconisation de solutions d'amélioration pour un rendement optimal, supervision sur portail Web sécurisé... Les interventions, installation et maintenance sont ainsi réalisées que lorsque la prestation est jugée rentable et de valeur ajoutée, les services à distance nous permettant une réelle pertinence technique mais également économique.

Le groupe SERIS, numéro 2 français du gardiennage détient 12,5% du capital d'ERYMA SAS.

Les trois métiers du groupe ERYMA sont les suivants :

- Intégrateur et installateur de solutions de sûreté (ERYMA & Assimilés) :
 - o Des plates-formes d'intégration avec installation à l'échelle 1 du projet client pour validation et réception;
 - o Veille technologique, tests et sélection des meilleurs produits du marché ;
 - o Etroite collaboration avec les plus grands fabricants de produits pour la formation du personnel;
- Fabricant de systèmes de protection périmétrique (ERYMA & Assimilés) :
 - o Des équipes R&D aux compétences multi-technologiques ;
 - o Une gamme étendue de produits et solutions commercialisées sous la marque SERPE ;
- Concepteur de prestations de services à distance (ERYMA TELESURVEILLANCE) :
 - o Un ensemble de services à distance ;

- Gestions des alarmes, Télémaintenance, Télédiagnostic, Ronde de surveillance, Levée de doute audio et vidéo, Télé-interpellation, Reportings, Analyses, préconisations ;
- 3 plates-formes APSAD de type P3

ERYMA est certifiée ISO 9001 version 2008 par Afnor Certifications.

ERYMA s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de certification de ses services par l'APSAD délivrée par le CNPP (Centre National Prévention et de Protection, expert en prévention et en maîtrise des risques). Les certifications APSAD sont des certifications volontaires délivrées aux entreprises dont la compétence, les moyens et la qualité des prestations techniques sont régulièrement contrôlés.

b) *Le contexte économique*

Le marché est fortement influencé par des décisions politiques sur certaines activités telles que la construction de prisons, la sécurisation des sites nucléaires, des décisions en matière de défense. Le marché dans son ensemble est tendu et connaît aujourd'hui une vraie transformation. Les clients attendent un service de qualité à un prix compétitif. La sûreté doit aujourd'hui participer pleinement à la compétitivité et au développement de leurs entreprises. Au-delà d'une expertise sécuritaire, les clients souhaitent se voir proposer des services (télé gestion, télédiagnostic, analyse, d'optimisation des coûts) permettant d'améliorer leur efficacité, associés à un service de maintenance accompli. Le marché de la télésurveillance est encore en progression sur le marché résidentiel. Cependant, il est notable que la baisse des prix est agressive.

c) *L'environnement concurrentiel*

Le secteur de la sécurité en France regroupe près de 1600 sociétés positionnées sur 23 créneaux pour un chiffre d'affaires de 23 milliards d'euros et près de 252.000 salariés (source Atlas de la sécurité 2014).

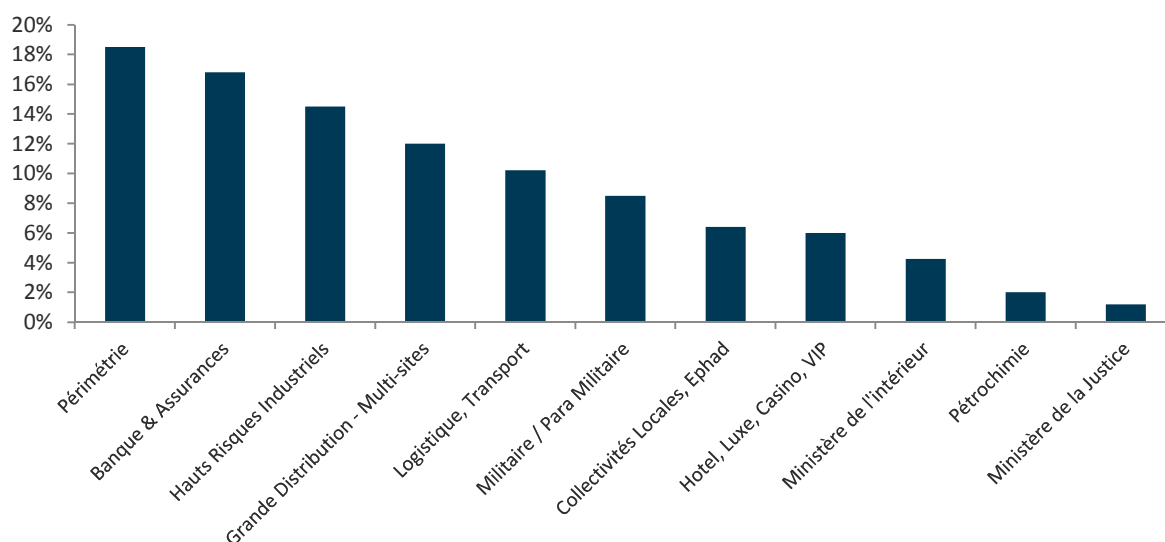
Suivant les créneaux et catégories de produits, Eryma se situe en moyenne dans les 20 premiers du marché.

d) *Présentation des marchés*

L'organisation structurée d'Eryma par marché permet de mieux appréhender les contraintes clients et notamment d'apporter des solutions reproductibles en adéquation avec les spécificités de chaque marché, en assurant les meilleurs choix techniques et de prestations de service, au meilleur coût ; et de mettre en place les méthodes de déploiement des systèmes de sûreté, du maintien en condition d'opération (SAV) et des services à distance.

D'autre part, le réseau composé de 26 implantations nationales permet une proximité relationnelle et géographique complète avec la clientèle.

Répartition du CA par marché en 2014 pour ERYMA SAS



Répartition par typologie de marché pour ERYMA TELESURVEILLANCE

Eryma Télésurveillance est présent et reconnue sur de nombreux secteurs d'activité tels que :

- Résidentiel/particulier ;
- Entreprises/industries ayant une activité de transport, logistique, Luxe
- Grande Distribution/Commerce : cette activité regroupe les banques/assurances avec les agences commerciales et bâtiments centraux, les commerces (épicerie, bureaux de tabac, bijouteries) mais également les magasins de la Grande Distribution.
- Le secteur public tels que les collectivités locales (écoles, crèches, bâtiments administratifs, musées, etc.) ainsi que les établissements publics (caisse primaire d'assurance maladie..).

5.3.8.3 Présentation du pôle DOM SECURITY (ex SECURIDEV)

SECURIDEV a été créé en 1990 avec pour objectif de regrouper les sociétés du Groupe SFPI intervenant dans le même secteur d'activité, celui de la serrure. Lors de sa création, le pôle regroupe les sociétés DENY FONTAINE, EURO ELZETT, METALUX et RONIS.

Depuis sa création, le pôle s'est renforcé avec l'acquisition de sociétés en Espagne, Italie, Slovénie, Pologne, Hongrie et plus récemment en Allemagne avec le rachat en 2005 de la société DOM. En 1994, le groupe est entré en bourse sur le second marché.

En 2014, une réorganisation s'est opérée avec le projet SECURIDEV 200. Cette réorganisation principalement commerciale et marketing a pour objectif d'améliorer l'offre des produits, le service clients et d'accroître l'activité du pôle. L'une des mesures emblématiques a été de rebaptiser en juin 2015 le groupe DOM SECURITY et de regrouper les marques sous la même enseigne DOM à laquelle est ajouté le nom de la marque historique dès lors que sa notoriété le permet.

DOM SECURITY est spécialisé dans les systèmes de sécurité dédiés aux bâtiments et aux équipements. Le savoir-faire de DOM SECURITY est de concevoir, fabriquer et commercialiser :

- Des systèmes de sécurité dédiés pour le bâtiment offrant une large gamme reconnue d'équipements pour les professionnels de la distribution (BU Building trade) ;
- Des systèmes de verrouillages pour équipements destinés aux industriels en fournissant des solutions clés en mains, en liaison avec les bureaux d'études (BU Industry) ;
- Des systèmes mécaniques, électroniques et de contrôle d'accès pour de larges organisations et des sites à risques (BU Project).

Contrairement aux autres pôles du Groupe SFPI, le pôle DOM SECURITY est organisé autour d'une famille de produits complémentaires et ses principales activités et ses marchés peuvent faire l'objet d'un exposé unique ci-après.

Le pôle DOM SECURITY est organisé autour de 24 sociétés basées en Europe et dont 9 sociétés en France, 3 en Hongrie et 3 en Espagne notamment.

Se reporter au rapport financier annuel 2014 publié sur le site internet de la société Securidev (www.securidev.com) pour davantage d'informations sur la société Securidev/Dom Security.

5.3.8.3.1 *Données financières du pôle DOM SECURITY*

En K€	Chiffre d'affaires du pôle (K€)	
	2013	2014
Pôle DOM SECURITY	145 260	149 721

La répartition du chiffre d'affaires des principales entités est la suivante :

	Chiffre d'affaires Social (K€)		Chiffre d'affaires Contributif (K€)	
	2013	2014	2013	2014
DOM Gmbh	51 959	50 441	40 406	44 924
Deny Security	23 676	23 366	23 524	23 029
Picard	16 664	16 134	15 485	17 729
DOM Metalux	13 037	12 813	12 205	11 855
DOM NL	10 441	11 265	10 414	11 249

La répartition du résultat opérationnel courant des principales entités du pôle est la suivante

Entité	Résultat opérationnel courant Contributif (K€)	
	2013	2014
DOM Gmbh	1 912	2 528
Deny Security	4 154	3 579
Picard	2 457	2 110
DOM Metalux	(823)	(1 598)
DOM NL	936	1 407

5.3.8.3.2 Effectifs du pôle DOM SECURITY

L'effectif du pôle DOM SECURITY est le suivant :

Effectifs du pôle		
	2013	2014
Pôle DOM SECURITY	1 485 personnes	1 492 personnes

L'effectif des principales entités du pôle est le suivant :

	Effectif au 31/12/2013	Effectif au 31/12/2014
DOM Gmbh	404	394
Deny Security	148	149
Picard	116	121
DOM Metalux	127	120
DOM NL	29	30

5.3.8.4 Présentation du pôle MAC

Le pôle MAC est dédié à l'équipement de la baie et les fermetures pour l'habitat, le commerce et les petites industries : volets, portes de garage, stores, menuiseries...

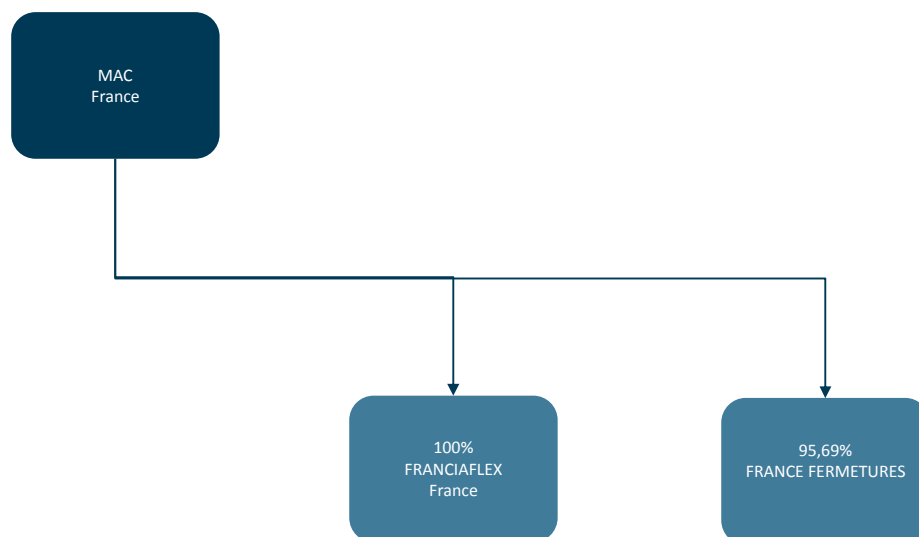
Depuis le rachat de France Fermetures en 1992, le Groupe SFPI a régulièrement fait l'acquisition de sociétés dans ce secteur d'activité.

Aujourd'hui, ce pôle est organisé autour des sociétés suivantes :

- FRANCE FERMETURES fabrique et commercialise des produits essentiellement de fermetures tels que des volets roulants, volets battants, persiennes, des portes de garage sectionnelles, ou encore des grilles et rideaux métalliques pour les fermetures commerciales et industrielles ;
- FABER conçoit et fabrique des stores intérieurs ;
- SIPA conçoit et fabrique des menuiseries PVC et aluminium ainsi que des volets roulants ;
- SIPOSE en lien étroit avec SIPA ; SIPOSE est dédié au traitement des grands chantiers de pose.
- FRANCIAFLEX est multi spécialiste pour l'équipement de la baie sur cinq familles de produits que sont la menuiserie PVC, la menuiserie aluminium, les volets roulants, les stores extérieurs et les stores intérieurs.

Sur les 16 sociétés que compte le pôle, toutes sauf une sont situées en France.

Toutes les sociétés ont une activité industrielle ou commerciale à l'exception de la holding et de 3 SCI. L'organigramme simplifié du pôle est le suivant :



5.3.8.4.1 Données financières du pôle MAC

Le pôle Mac réalise un chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 175M€. Il s'agit d'une consolidation interne, aucune consolidation n'étant effectuée au niveau de la société MAC.

En K€	Chiffre d'affaires du pôle (K€)	
	2013	2014
Pôle MAC	189 599	175 434

La répartition du chiffre d'affaires des principales entités est la suivante :

	Chiffre d'affaires Social (K€)		Chiffre d'affaires Contributif (K€)	
	2013	2014	2013	2014
Franciaflex	104 073	97 077	100 377	92 565
France Fermetures	55 565	52 487	53 527	50 232

La répartition du résultat opérationnel courant des principales entités du pôle est la suivante :

Entité	Résultat opérationnel courant Contributif (K€)	
	2013	2014
Franciaflex	1 276	(468)
France Fermetures	2 885	2 918

5.3.8.4.2 Effectifs du pôle MAC

L'effectif du pôle MAC est le suivant :

Effectifs du pôle		
	2013	2014
Pôle MAC	1 406 personnes	1 323 personnes

L'effectif des principales entités du groupe est le suivant :

	Effectif au 31/12/2013	Effectif au 31/12/2014
Franciaflex	801	754
France Fermetures	352	347

5.3.8.4.3 Présentation du contexte économique

Le résultat du pôle MAC peut s'expliquer par la combinaison de plusieurs facteurs : une croissance économique toujours morose, un blocage de nombreux permis de construire par les maires suite aux élections municipales, une confiance en l'avenir de l'ensemble des acteurs toujours très pessimiste et de nombreuses modifications de l'environnement institutionnel pas nécessairement bien maîtrisées par les pouvoirs publics

Pour 2015, les prévisions sont assez pessimistes avec un nouveau recul de l'activité estimé à 0,4 % hors effet prix.

Bâtiment (ensemble) Agrégat	Prévisions				
	3T14	4T14	1T15	2T15	3T15
Taux de croissance ⁽¹⁾	-2,5%	-4,0%	-4,0%	-2,5%	-1,0%
Tendance ⁽²⁾	-2,1%	-2,7%	-3,2%	-3,3%	-2,9%

⁽¹⁾Par rapport au même trimestre de l'année précédente

⁽²⁾Sur 4 trimestres cumulés

Source : Institut I+C

Sur le secteur de l'artisanat en recul depuis 3 ans, les prévisions 2015 sont incertaines avec un recul moins important qu'en 2014, qui se situerait aux alentours de - 1 % (contre - 2 % en 2014).

Ces tendances mettent en difficulté les marchés adressés par les sociétés du pôle MAC sur son secteur d'activité de « la performance énergétique et confort de la baie ».

De manière générale, les volumes de produits vendus ont diminué de 15% à 20% entre 2008 et 2014 sur les différents marchés sur lesquels sont positionnées les sociétés du pôle MAC.

A. FRANCIAFLEX

a) Présentation générale de la structure et des activités

FRANCIAFLEX se situe dans le secteur du bâtiment et particulièrement sur celui de la rénovation du logement individuel. Historiquement, la société est multi spécialiste, et propose une large gamme de produits dans le secteur d'activité ciblé, celui de la « *performance énergétique et du confort de la baie* ».

Ainsi, La société fabrique et commercialise des menuiseries PVC et Aluminium, des volets roulants, des stores extérieurs ainsi que des stores intérieurs. FRANCIAFLEX propose donc des solutions globales d'optimisation de l'isolation, de protection solaire et de confort.

La société FRANCIAFLEX est composée de cinq filiales et distribue trois marques différentes.

Les cinq filiales de FRANCIAFLEX :

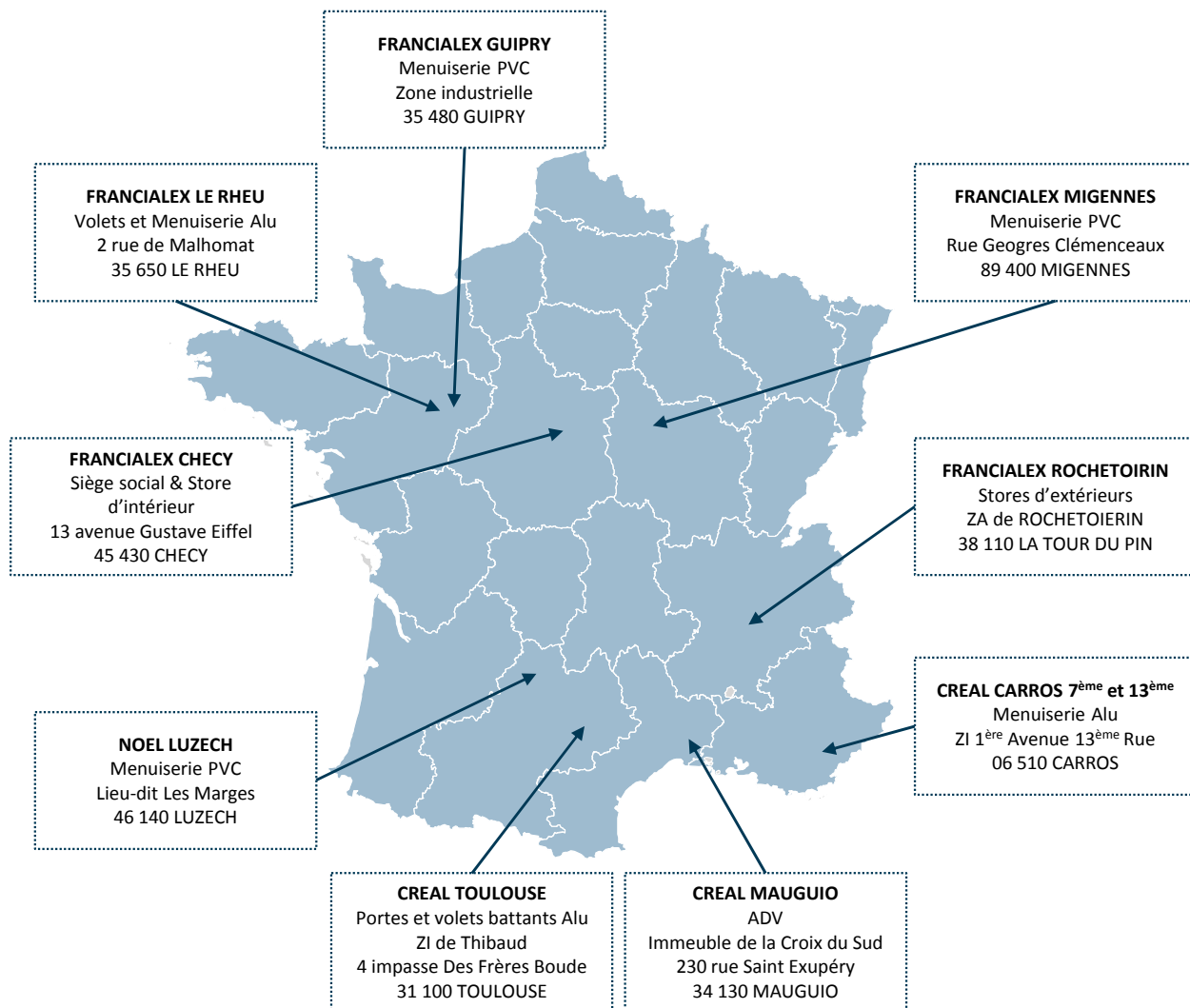
- BAIE OUEST : regroupe 3 magasins indépendants vendant principalement les produits FRANCIAFLEX aux particuliers.
- BOFLEX : filiale située en Belgique spécialisée dans les stores intérieurs et extérieurs. Cette filiale a un petit atelier propre mais vend bien sûr et principalement des produits de FRANCIAFLEX. La gestion de cette filiale est indépendante.
- SMVO : fonderie d'aluminium travaillant à 65% pour FRANCIAFLEX et à 35% pour des clients extérieurs.
- STORISTES DE FRANCE : cette filiale est un réseau de 75 adhérents indépendants intervenant dans la France entière et s'approvisionnant principalement en produits chez FRANCIAFLEX pour ensuite les revendre essentiellement aux particuliers.
- OPEN B : cette filiale est également un réseau de 5 adhérents s'approvisionnant en produits chez FRANCIAFLEX pour ensuite les revendre aux particuliers. C'est une alternative à STORISTES DE France quand la zone géographique est déjà allouée.

En 2012, FRANCIAFLEX a racheté à la barre du Tribunal de GRASSE les actifs de la société CREAL, spécialiste de la menuiserie ALUMINIUM située à Nice et présente par son réseau commercial dans le sud-est de la France renforçant ainsi la présence du Groupe dans ces secteurs.

Cependant le plan de reprise n'a pas donné lieu aux résultats anticipés au regard de la baisse du chiffre d'affaires repris, plus importante que les prévisions établies.

Dès lors, des restructurations ont été mises en œuvre en 2014 et se poursuivent en 2015.

Dans ce contexte, et compte tenu de la baisse de production de menuiseries PVC en France, il a été décidé de réduire les moyens de production de FRANCIAFLEX et d'engager avec ses instances représentatives du personnel des discussions en vue de la mise en place d'un plan social d'ici à la fin de l'exercice 2015.



b) L'environnement concurrentiel

Dans sa position de multi spécialistes sur la fourniture des produits de la baie et de la performance énergétique, Franciflex doit faire face sur chacun de ses segments d'activité à la concurrence de sociétés industrielles spécialisées sur une ou plusieurs de ses gammes de produits.

Menuiserie PVC et Aluminium :

Un marché structurellement sur-capacitaire depuis 6 ans avec un marché adressable qui est passé de 12 à 8 millions de fenêtres depuis 2009 pour la menuiserie PVC et une stabilité du marché pour les menuiseries Aluminium.

Un marché en mutation avec des nouveaux entrants :

- les sociétés de menuiserie PVC spécialisées dans le marché du neuf attaquent le marché de la rénovation, cœur de métier de Franciflex.
- L'apparition d'une concurrence d'Europe de l'Est, qui se positionne sur le segment moyen de gamme avec un positionnement prix très agressif.
- Une Restructuration du marché avec la disparition d'acteurs importants du marché : Simpa, Samic, Goplast...

Sociétés concurrentes :

Menuiserie PVC : Tryba, groupe Lorillard, FPEE, Oknoplast et Fenstar (Sociétés Polonaises).

Menuiserie Aluminium : groupe Liebot (Marque Kline).

Stores Extérieures :

Franciaflex se positionne comme un des leaders français du store extérieur pour les stores bannes et les stores coffres moyen et haut de gamme et se présente comme un « outsider » sur le marché des Brises Soleil Orientables (BSO).

Franciaflex doit faire face à une triple concurrence sur ce type de produit :

- Une concurrence directe d'industriels européens qui se positionnent sur le marché du sur mesure à travers des présences fortes dans les réseaux de ventes spécialisés : Brustor, Matest, TIR, Soliso...
- Une concurrence sur les métiers du chantier avec des produits dédiés : Griesser, Shenker...
- Une concurrence indirecte sur des produits moyen/bas de gammes d'importation diffusée dans les réseaux GSB : Mitjavila.

Stores Intérieurs :

Franciaflex se positionne comme l'un des acteurs français de référence sur le marché du store intérieur sur mesure.

Le marché français s'oriente vers des produits plus haut de gamme et plus « déco » depuis quelques années pour promouvoir des produits comme les stores à enroulement.

Franciaflex doit faire face à une concurrence plus importante sur ce marché, en contraction sur ces 5 dernières années.

Principaux concurrents : Bandalux, Filtersun, Luxaflex, Faber et Mariton.

Volets Roulants :

Franciaflex se positionne comme l'un des acteurs français de référence sur le marché avec une gamme de produits à destination du marché du neuf et de la rénovation.

Pour affirmer sa position sur ce marché mature, Franciaflex a développé une offre domotique spécifique pour se différencier.

Principaux concurrents : Lakal, Bubendorff, Soprofen.



B. France FERMETURES

a) Présentation générale de la structure et des activités

France Fermetures fabrique et commercialise des produits de fermetures sur mesure pour le secteur de l'habitat et pour le secteur du commerce/ industrie.

La production s'organise autour de 5 sites de production spécialisés.

- Vierzon fabrique des persiennes et des jalousies
- Massay fabrique des portes de garage sectionnelles
- Boussac fabrique des Volets roulants pvc et aluminium, des volets battants PVC et la gamme des rideaux et grilles pour le commerce et l'industrie.
- Capdenac fabrique des volets roulants bois, des volets battants bois et aluminium
- Aix en Provence fabrique des volets roulants.

Les productions du groupe sont centralisées sur une plate-forme logistique basée sur le site de Boussac et sont livrés par les transports internes de la société.

Ses clients sont principalement composés d'artisans poseurs indépendants ou organisé en réseaux animés par une force commerciale et une administration des ventes composée de 65 personnes.

b) L'environnement concurrentiel

Dans sa position de multi- spécialistes sur la fourniture des produits de fermetures, France fermetures doit faire face à une concurrence de spécialistes :

- Volet roulant : Lakal, Bubendorff , Soprofen et Evno
- Portes de garages : Hormann, Novoferm
- Persiennes et jalousies : Correze Fermetures
- Volets battants : Thiébaud et Sothoferm

5.3.8.5 Recherche et développement, brevets et licences au sein de la branche bâtiment

Pôle ERYMA

Description des politiques de recherche et développement

La société ERYMA a un programme R&D qui prévoit tout d'abord, le développement de nouveaux produits de sécurité seule ou en collaboration avec des partenaires industriels dans le cadre de projets financés pour partie par des aides au développement.

Principaux brevets et demandes de brevets

La société ERYMA dispose d'un portefeuille de 8 brevets déposés à l'INPI. Ces brevets sont tous issus d'inventions menées à terme par les équipes R&D de l'entreprise.
Ces brevets portent sur les domaines de la sécurité et son instrumentation.

Une liste non-exhaustive figure ci-après:

- Capteur sur clôture, principe de détection par fils tendus : 2 brevets dont un à l'international ;
- Système modulaire multi-source fournissant de l'énergie électrique : 1 brevet ;
- Système anti-grimper, anti-intrusion à réarmement automatique : 1 brevet ;
- Système de détection intrusion sur clôture modulaire avec communication intégrée : 1 brevet ;
- Système de détection et de localisation pour électrification : 1 brevet ;
- Système de verrouillage au sol de ronces défensives : 1 brevet.

Contrats de représentation, savoir-faire et marques,

ERYMA a signé un contrat de représentation avec la société MORPHEAN, société spécialisée dans le développement d'un système de télésurveillance vidéo sécurisé hébergé sur le cloud.

Dans ce cadre, ERYMA a créé une ligne de produits appelée BLUE SECUR.

Les marques : ERYMA détient la marque SERPE et ERYMA TELESURVEILLANCE détient la marque BLUE SECUR.

Pôle DOM SECURITY

Nombre de brevets en cours de validité : 145 brevets
Durée moyenne de validité de ces brevets en 2015 : 10,4 ans
Nombre de brevets nouveaux déposés par an : 1,6 brevet par an

Le concept de « protection du produit » ne se limite pas aux brevets. Certains cylindres sont protégés par copyright. Un sujet est aussi de se protéger contre la copie de clés.

Vu le nombre de brevets et le rythme des brevets nouveaux, il n'y a pas, chez DOM Security, de risque majeur lié à un brevet qui entrerait bientôt dans le domaine public.

Les brevets détenus par les sociétés sont les suivants :

Pôle MAC

FRANCIAFLEX et assimilées

a) Description des politiques de recherche et développement

Franciaflex dispose d'un pôle R&D composé de 15 personnes. Le budget de FRANCIAFLEX est de 1M€ annuel pour la R&D.

b) Principaux brevets et demandes de brevets

Franciaflex détient 35 brevets dont :

- Bras de banne (1.6)
- Dispo de montage d'un VR
- Volet roulant à lames mines jointives

c) Contrats de licence, savoir-faire et marques

La société FRANCIAFLEX regroupe 3 marques que sont :

La marque FRANCIAFLEX est un multi-spécialiste de la « *performance énergétique et du confort de la baie* ». La marque est connue historiquement pour ses stores mais également pour ses volets roulants et sa menuiserie PVC (profil Alphacan).

La marque NOEL est spécialisée dans la fabrication et la vente de menuiserie PVC (profil VEKA). Elle propose néanmoins sa gamme de volets et de menuiserie Aluminium. La société NOEL a été rachetée et intégrée comme marque distincte en 2012 au sein de l'entité FRANCIAFLEX.

La marque CREAL est spécialisée dans la fabrication et la vente de menuiserie Aluminium. Elle peint ses profils issus de la société SAPA. La société CREAL a été rachetée et intégrée comme marque distincte en 2013 au sein de l'entité FRANCIAFLEX. Elle propose néanmoins sa gamme de volets et de menuiserie PVC.

TECHSUN, marque à destination des grandes surfaces de bricolage.

France FERMETURES

a) Description des politiques de recherche et développement

Un bureau d'études de 3 ingénieurs est dédié à la création de nouveaux produits et à l'amélioration des produits existants. Le budget de France FERMETURES est de 500 K€.

b) Principaux brevets et demandes de brevets

France fermetures exploite les brevets barbarella et forfrance détenus par MAC à qui une redevance est payée.

La société détient en propre des brevets relatifs aux volets roulants.

c) Contrats de licence, savoir-faire et marques

France fermetures est une marque déposée.

5.4 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS AU SEIN DE SFPI ET SES FILIALES

Les sociétés des pôles NEU, MMD, Sécuridev, MAC et ERYMA sont généralement propriétaires de leur moyen de production. Les équipements au sein de ces pôles sont nombreux et les investissements réguliers sans pour autant qu'aucun d'entre eux ne pèse significativement sur l'ensemble du Groupe.

Au 31 décembre 2014, les valeurs au bilan des installations techniques, matériels industriels, outillages et autres équipements du Groupe SFPI étaient de 22.9 millions d'euros net pour 196.0 millions d'euros de valeur brute.

En matière immobilière, et sous réserve de certaines exceptions, la politique du Groupe est d'être propriétaire des usines de production, plutôt que de les louer.

SFPI est locataire de son siège social à Paris aux termes d'un contrat de bail conclu avec la SCI BGM dont Monsieur Henri MOREL est le gérant.

Au 31 décembre 2014, les valeurs au bilan des terrains et constructions du Groupe SFPI étaient de 36.9 millions d'euros nets pour 96.2 millions d'euros de valeur brute.

L'activité des sociétés du Groupe suppose selon le pays, une vigilance quant au respect des normes environnementales.

5.5 INDICATION DE TOUT LITIGE OU FAIT EXCEPTIONNEL SUSCEPTIBLE D'AVOIR OU AYANT EU DANS UN PASSE RECENT UNE INCIDENCE SIGNIFICATIVE SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ABSORBEE OU DE SON GROUPE

Au jour de la rédaction du présent Document, il n'existe au sein du Groupe aucun litige susceptible d'avoir une incidence financière significative sur la situation du Groupe.

S'agissant de SFPI et de ses filiales, elles peuvent être parties à des litiges dans le cadre du cours normal de leurs affaires, dont aucun ne peut être considéré comme significatif. S'agissant en particulier de Sécuridev, deux contrôles fiscaux considérés comme non significatifs, sont décrits page 44 au paragraphe 'Faits marquants' du rapport financier annuel 2014 de Securidev disponible sur le site internet de la société (www.securidev.fr).

5.6 FACTEURS DE RISQUES

La présente section décrit les facteurs de risques afférents au Groupe SFPI.

Le Groupe SFPI a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs connus à la date du présent Document, hormis ceux présentés.

5.6.1 Risques liés au Groupe

5.6.1.1 Risques liés à la stratégie du Groupe

Le succès du Groupe à long terme dépend en partie de la faculté du Groupe à améliorer et étoffer en permanence son offre de produits et de services existants par métiers et à élargir ses zones géographiques d'intervention, afin de répondre aux exigences croissantes du marché dans un contexte de pressions concurrentielle et technologique fortes.

Dans ce contexte, le Groupe pourrait être amené à réaliser des acquisitions sélectives de technologies nouvelles, d'activités complémentaires ou des opérations conduisant au renforcement de son portefeuille clients. Ainsi le Groupe a récemment procédé à l'acquisition des sociétés Omnitech Security et MCM dans le pôle DOM SECURITY ou de la société FEVI dans le pôle NEU.

La mise en œuvre de cette stratégie dépend, en partie, de la capacité du Groupe à identifier des cibles attractives, à réaliser ces acquisitions à des conditions satisfaisantes et à les intégrer avec succès dans ses opérations ou sa technologie.

Le Groupe ne peut garantir qu'il sera à même d'identifier les meilleures opportunités et de réaliser ces acquisitions, ni d'intégrer avec succès les activités et les équipes issues de ces opérations de croissance externe.

Tout problème rencontré par le Groupe dans l'intégration d'autres sociétés ou d'autres technologies est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

Par ailleurs, l'acquisition de nouvelles activités, tout comme la conclusion d'autres opérations significatives, pourraient faire peser sur le Groupe des coûts importants. Le Groupe pourrait également avoir à financer de telles acquisitions en contractant des emprunts, ou en émettant des titres financiers spécifiques, ce qui pourrait lui faire prendre des risques financiers et lui imposer certaines restrictions ou avoir un impact dilutif pour ses actionnaires. La survenance de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme.

5.6.1.2 Risques liés à la structure de holding de SFPI

Le Groupe est organisé selon une structure de gestion décentralisée. La stratégie du Groupe consiste en effet à privilégier la prise de décisions et de responsabilités au niveau des filiales afin de permettre une meilleure adaptation aux besoins locaux de ses clients. La croissance du Groupe a été historiquement assurée grâce à des acquisitions, qui ont nécessité l'intégration d'entreprises et d'équipes aux pratiques et politiques très variées. Le Groupe ne peut garantir qu'il parviendra à uniformiser et mettre en œuvre les meilleures pratiques qu'il s'est efforcé de développer pour ses activités en France.

Si le Groupe ne parvenait pas à gérer efficacement cette structure décentralisée, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives et affecter sa réputation.

SFPI SA exerce par ailleurs une activité de société holding, ses principaux actifs consistant en des participations directes ou indirectes dans ses différentes filiales qui génèrent les flux de trésorerie du Groupe. A cet égard, les revenus de la Société proviendront essentiellement des dividendes reçus de ses filiales, de la facturation de prestations de services effectuées pour le compte des filiales, ainsi que des remboursements de prêts intra-groupe par les filiales. De ce fait, les comptes sociaux de la Société et leur évolution d'une année sur l'autre ne traduiront que partiellement la performance du Groupe et ne reflèteront pas nécessairement les mêmes tendances que les comptes consolidés.

En outre, la capacité des filiales à effectuer ces versements au profit de la Société peut être remise en cause en fonction de l'évolution de leur activité ou de limites réglementaires.

Toute réduction des dividendes versés par les filiales du Groupe à la Société, soit à raison d'une dégradation de leurs résultats pourraient ainsi avoir un effet défavorable significatif sur les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

5.6.1.3 Risques de dépendance liée aux hommes clefs

Le succès du Groupe repose en grande partie sur la qualité et la stabilité de ses dirigeants, incluant notamment Messieurs Henri Morel, Président Directeur général de la Société, Jean-Bertrand Prot, Directeur général délégué de la Société, ainsi que les dirigeants des principales filiales opérationnelles du Groupe.

Dans l'hypothèse où les dirigeants de la Société ne seraient plus en mesure d'assurer leurs fonctions, la mise en œuvre de sa stratégie pourrait en être défavorablement affectée. De même, si les dirigeants des principales filiales opérationnelles n'étaient plus en mesure d'assurer leurs fonctions, ou décidaient de quitter le Groupe, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses perspectives et ses résultats.

Il n'y a pas à ce jour d'assurance hommes clés mise en place au sein du groupe.

La poursuite du développement du Groupe, notamment à l'international, le conduira à recruter du personnel. Des profils spécifiques sont recherchés afin de porter la croissance du Groupe sur ses différents marchés. La vive concurrence entre les sociétés du secteur, dont certaines ont une notoriété plus importante que celles des sociétés du Groupe, pourrait réduire la capacité du Groupe à conserver, attirer ou fidéliser des employés clés.

Le Groupe pourrait alors ne plus être en mesure d'atteindre ses objectifs, ce qui aurait un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

5.6.2 Risques liés aux marchés

5.6.2.1 Risques liés à l'environnement économique

La plupart des marchés sur lesquels le Groupe est présent sont cycliques. Une partie importante des activités du Groupe est liée à l'investissement dans les secteurs de l'industrie et du bâtiment (construction neuve et rénovation), qui suivent généralement le caractère cyclique de la conjoncture économique. Les résultats du Groupe sont dès lors sensibles aux conditions macro-économiques des zones géographiques, régionales et locales, dans lesquelles le Groupe est implanté.

La baisse du pouvoir d'achat et du niveau de confiance des consommateurs peuvent conduire les clients à reporter ou réduire les dépenses consacrées aux produits et aux services proposés par le Groupe ou encore affecter leur capacité à les payer, ce qui pourrait affecter la capacité du Groupe à vendre les services associés aux projets de construction ou d'extension de nouveaux équipements ou d'infrastructures.

En France notamment, le marché de la construction neuve et de la rénovation sont en recul, ce qui a impacté les activités bâtiment du Groupe dont le taux de croissance sur l'exercice 2014 est négatif. Pour limiter cet impact, le Groupe a mis en œuvre des mesures de restructuration du secteur bâtiment. Toutefois, une détérioration de l'environnement économique mondial et des marchés financiers pourrait avoir un effet significatif défavorable sur le chiffre d'affaires, les résultats, la capacité d'autofinancement et les perspectives du Groupe.

5.6.2.2 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Les marchés sur lesquels les sociétés du Groupe se positionnent sont relativement fragmentés avec de nombreux acteurs aussi bien généralistes que spécialisés dans la conception, fabrication et commercialisation de certains produits et équipements.

Le Groupe fait notamment face à de grandes entreprises internationales proposant une grande variété de services et produits, aux ressources et aux capacités financières, techniques et marketing plus importantes leur permettent d'adapter des politiques de prix agressives. Par ailleurs, le Groupe est également confronté à des concurrents indépendants, spécialisés par produits et services, bénéficiant d'une présence locale établie et d'un fort relationnel client.

Cette concurrence oblige les sociétés du Groupe à fournir des efforts constants en matière de compétitivité afin de convaincre leurs clients de la qualité et de la valeur ajoutée de leurs produits et services. Le Groupe est également tenu de développer régulièrement de nouveaux services et produits afin de maintenir ou améliorer sa position concurrentielle tout en maintenant la forte identité des sociétés qui le composent.

Le Groupe ne peut pas garantir qu'il parviendra à maintenir la valeur ajoutée de ses produits et services et ses concurrents pourraient donc augmenter leurs parts de marché ce qui pourrait avoir un effet significatif défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats financiers et son développement futur.

5.6.3 Risques liés aux activités du Groupe

5.6.3.1 Risques liés aux évolutions technologiques

Le Groupe se développe dans un souci de maîtrise de la qualité des produits et services rendus aux clients et d'amélioration des technologies et du savoir-faire qui contribuent à la forte valeur ajoutée de ces produits et services. Afin de limiter le risque de voir des concurrents développer des produits plus performants techniquement, plus compétitifs ou commercialisés avant ceux du Groupe, ce dernier mène une politique de recherche et développement active dont les actions dans le domaine technologique sont présentées dans le paragraphe R&D.

Toutefois, si les moyens mis en œuvre par le Groupe s'avéraient insuffisants, ou si le Groupe ne disposait plus des moyens financiers nécessaires pour mener une politique soutenue de R&D, ou si les clients du Groupe ne discernaient pas la qualité et la valeur ajoutée de ses offres par rapport à celles de ses concurrents, les activités et la situation financière du Groupe pourraient en être significativement affectées.

5.6.3.2 Risques de dépendance à l'égard des principaux fournisseurs

Les sociétés du Groupe ont développé des partenariats avec des fournisseurs variés afin de répondre aux besoins spécifiques en matières premières et en services de chacun des pôles d'activité du Groupe. Compte-tenu de la diversification des fournisseurs de ses sociétés, les sociétés du Groupe sont exposées à un faible risque de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs.

Toutefois, les événements de nature à affecter les partenaires des sociétés du Groupe peuvent avoir une incidence sur l'activité du Groupe. Les difficultés ou défaillances de fournisseurs pourraient affecter la chaîne logistique globale, entraîner des surcoûts ou des retards de production qui affecteraient le Groupe. Face à ce risque, les sociétés du Groupe s'efforcent de recourir à au moins deux sources d'approvisionnements solides financièrement pour ses fournitures principales.

Si l'un des fournisseurs significatifs des sociétés du Groupe mettait fin à ses relations d'affaires, venait à contracter avec un concurrent ou à modifier ses quantités ou conditions de livraison, cela pourrait affecter la capacité du Groupe à maintenir son taux de production et à livrer ses produits dans les délais et en quantité suffisante, impacter les ventes et généralement, nuire aux relations commerciales du Groupe. Ces éléments pourraient avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses perspectives.

5.6.3.3 Risques sur les matières premières et énergies

Le Groupe est exposé aux variations du cours des énergies qu'il consomme et des matières premières nécessaires à la conduite de ses activités.

Pour réduire son exposition aux fluctuations de prix des matières qu'il consomme, les sociétés du Groupe peuvent couvrir une partie de leurs achats par le biais d'achats à terme auprès des fournisseurs. Toutefois, si les sociétés du Groupe ne parvenaient plus à gérer leur approvisionnement en matières premières ou si cet approvisionnement devait s'opérer à un coût supérieur, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les coûts de production du Groupe, son activité et sa situation financière.

5.6.3.4 Risques liés aux commandes publiques

Le Groupe réalise une faible part de son chiffre d'affaires auprès de clients gouvernementaux et d'entités locales. En 2014, moins de 5% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe était réalisé auprès de clients gouvernementaux sur les métiers de la serrure, du contrôle d'accès et des trains dépoussiéreurs.

Sur ces marchés, les dépenses publiques font l'objet d'arbitrages, dépendant en particulier de l'environnement géopolitique et de contraintes budgétaires croissantes.

Si certaines sociétés du Groupe ne parvenaient pas à maintenir leur niveau de commandes publiques ou à satisfaire les clients gouvernementaux et les entités locales, le chiffre d'affaire du Groupe pourrait être impacté, ce qui nuirait à sa situation financière et à ses perspectives et pourrait avoir un impact défavorable significatif.

5.6.4 Risques juridiques

5.6.4.1 Risques liés à l'environnement réglementaires

Pour certaines sociétés du Groupe, le niveau de commande des produits et services est dépendant des systèmes d'incitation fiscale et d'aides financières que les différents états mettent en place au niveau local.

Le Groupe réalise une partie de son chiffre d'affaires sur le marché français; or actuellement plusieurs dispositifs d'aide financière ou d'incitation fiscale (e.g crédit d'impôt transition énergétique, aide aux travaux, subventions accordées par les collectivités aux propriétaires) bénéficient aux particuliers et aux organismes d'habitations à loyers modérés. Toute réduction ou suppression de ces aides dans le secteur de la rénovation pour le particulier pourrait occasionner une baisse du volume des ventes de produits et services du secteur bâtiment du Groupe, ce qui aurait un effet défavorable significatif sur les résultats du Groupe et sur sa situation financière.

5.6.4.2 Risques liés aux normes industrielles et à leurs évolutions

Les activités du Groupe sont soumises à diverses réglementations en France et à l'étranger, notamment en matière de normes industrielles, sécurité, santé, hygiène ou encore en matière environnementale. En particulier, ses activités dans le secteur des appareils sous pression (échangeurs et autoclaves, filtres sous pression,...) font l'objet de réglementations très strictes, dont la bonne application est étroitement surveillée.

Ces normes sont complexes et susceptibles d'évoluer. Bien que le Groupe porte une attention particulière au respect de la réglementation en vigueur et des normes de sécurité applicables, il ne peut exclure tout risque de non-conformité.

En outre, le Groupe pourrait être conduit à engager des frais importants afin de se conformer aux évolutions de la réglementation et ne peut garantir qu'il sera toujours en mesure d'adapter ses activités et son organisation à ces évolutions dans les délais nécessaires.

L'incapacité du Groupe à se conformer et à adapter ses activités aux nouvelles réglementations, recommandations, normes nationales, européennes et internationales pourrait en effet avoir un impact défavorable significatif sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

5.6.4.3 Risques liés à la protection des droits de propriété intellectuelle du Groupe

Le Groupe s'appuie pour protéger ses produits et sa technologie sur la protection offerte par des droits de propriété intellectuelle, tels que des marques, les noms de domaine, les brevets, et les codes sources s'agissant des logiciels.

Cette protection passe par le dépôt et le renouvellement régulier de ses droits de propriétés intellectuelles tant en France qu'à l'étranger selon la nature du droit et la zone géographique sur laquelle les produits sont commercialisés.

En tout état de cause, ces moyens n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite des produits ou de la technologie du Groupe.

Si une société du Groupe devait être impliquée dans un litige concernant ses droits de propriété intellectuelle, par un tiers ou un concurrent, sans distinction de son succès ou non devant les juges, la société concernée pourrait être tenue à une procédure judiciaire longue, coûteuse et complexe ou à la souscription de licences onéreuses.

Par ailleurs, les sociétés du Groupe peuvent être amenées à insérer dans leurs contrats vis-à-vis de leurs collaborateurs, des clauses de confidentialité et de propriété dans le but de limiter le risque de révélation d'informations relatives aux savoir-faire développés. Il ne peut cependant y avoir aucune garantie que ces accords contractuels ou que les autres précautions prises par les sociétés du Groupe pour protéger leurs droits de propriété intellectuelle s'avèreront suffisants pour prévenir les détournements de technologies ou de créations intellectuelles utilisées ou pour dissuader une tierce partie de mettre en place des solutions similaires.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou le développement du Groupe.

5.6.4.4 Risques liés aux procédures judiciaires et d'arbitrage

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, administratives, pénales ou arbitrales notamment en matière de responsabilité civile, de concurrence, de propriété intellectuelle, fiscale ou industrielle, environnementale et de discrimination.

Dans le cadre de certaines de ces procédures, des réclamations pécuniaires d'un montant important sont faites ou pourraient être faites à l'encontre d'une ou de plusieurs sociétés du Groupe. Les provisions éventuelles correspondantes, que le Groupe serait amené à enregistrer dans ses comptes, pourraient se révéler insuffisantes.

En outre, il ne peut être exclu que dans le futur de nouvelles procédures, connexes ou non aux procédures en cours, relatives aux risques identifiés par le Groupe ou liées à de nouveaux risques, soient engagées à l'encontre de l'une des sociétés du Groupe. Enfin, bien que le Groupe considère que plusieurs des procédures auxquelles il est partie sont couvertes par des garanties de passif, il ne peut garantir que leur mise en œuvre ne sera pas contestée ou que, tant dans leur calendrier de versement que dans leur montant, les indemnisations correspondantes seront suffisantes pour ne pas impacter négativement le Groupe.

Ces procédures, si elles connaissent une issue défavorable, pourraient ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

5.6.5 Risques financiers

5.6.5.1 Risques sur actions

A la date du présent Document, SFPI détient 97,54% du capital de la société EMME, société dont les actions sont cotées sur le compartiment Euronext C d'Euronext Paris (code ISIN : FR0004155000).

Cette société est actuellement sans activité mais a fait toutefois l'objet d'une offre publique d'achat simplifiée déposée par SFPI décrivant ainsi les activités futures d'EMME une fois l'opération de fusion-absorption réalisée.

5.6.5.2 Risques de taux d'intérêt

Le Groupe n'utilise pas d'instrument de taux sauf en cas de clauses contractuelles l'y obligeant. L'essentiel de la dette financière du Groupe provient de conclusions de cap et des swaps de taux dont la valorisation représente un montant négatif de (-385) milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2014.

5.6.5.3 Risque de liquidité

Le Groupe SFPI a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Au 31 décembre 2014, la trésorerie consolidée de SFPI s'élevait à 91.076 K€ et la dette financière consolidée à 36.084K€. Ainsi, le groupe affiche une situation de trésorerie nette excédentaire de 54.992K€ à cette même date. Se reporter à la note 8 de l'annexe sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014 figurant au paragraphe 5.7.1.5.

5.6.5.4 Risque de change

A ce jour, les sociétés du Groupe réalisent l'essentiel de leurs opérations en euros.

Dans le cadre de son activité export, les contrats en monnaie étrangère sont systématiquement couverts par des contrats de couverture de risque de change. Toutefois, si le Groupe ne parvenait pas à prendre des dispositions de couverture efficaces dans le futur, ses résultats opérationnels pourraient en être altérés.

5.6.5.5 Risque lié aux engagements hors bilan

Le lecteur est invité à se porter à la note 6.2 page 15 de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2014 du Groupe, présentée au paragraphe 5.7.1.5 du présent Document.

5.6.5.6 Risques liés aux impayés ou à la solvabilité des clients du Groupe

Le Groupe compte une grande variété de clients dont certains, jusqu'à présent assez rares, connaissent des difficultés financières, pouvant, le cas échéant, les conduire à une insolvabilité totale. En cas de détérioration importante des marchés du bâtiment et de l'industrie dans les pays où il opère, le Groupe pourrait faire face à un nombre croissant de clients placés dans de telles difficultés, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur les résultats et la trésorerie du Groupe.

Le montant des créances douteuses au 31 décembre 2014 est de 7.627K€ (voir la note 6.7 de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2014, figurant au paragraphe 5.7.1.5 du Document).

5.6.6 Assurances

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie et de franchise qu'il estime compatibles avec la nature de l'activité de ses sociétés.

Le Groupe ne peut garantir que les sociétés du Groupe seront toujours en mesure de conserver, et le cas échéant d'obtenir, des couvertures d'assurance similaires à un coût acceptable, ce qui pourrait les conduire, notamment au fur et à mesure de leur développement, à accepter des polices d'assurance plus onéreuses et / ou à assumer un niveau de risque plus élevé.

Par ailleurs, l'occurrence d'un ou de plusieurs sinistres importants, même s'ils sont couverts par ces polices d'assurances, pourrait sérieusement affecter l'activité du Groupe et sa situation financière compte tenu de l'interruption de ses activités pouvant résulter de tels sinistres, des délais de remboursement par les compagnies d'assurance en cas de dépassement des limites fixées dans les polices et, enfin, en raison du renchérissement des primes qui s'en suivrait.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats ou le développement

Les principales assurances souscrites par le Groupe sont listées dans le tableau ci-dessous. Elles demeureront inchangées à l'issue de la Fusion.

Pôle ou société	Garanties principales
SFPI	Multirisque professionnelle Multirisque informatique Police automobile
DOM-Security	Responsabilité civile Multirisque industrielle Flotte automobile Mission kilométrique

Deny Security	Multirisque construction
Dom Gmbh&Co KG	Police maritime
Dom Ronis	Responsabilité civile pollution
Picard serrures	Responsabilité civile décennale Responsabilité civile bâtiment
Titan	Assurance tremblement de terre
Europe Ouest et Sud	Crédit client
ERYMA	Responsabilité civile Responsabilité civile décennale Multirisque locaux Flotte automobile Mission kilométrique
MAC	Responsabilité civile Responsabilité civile décennale Responsabilité civile décennale « EPERS » Responsabilité civile entreprise du bâtiment Multirisque industrielle Flotte automobile Mission kilométrique Marchandise transportée
France fermeture/ Franciaflex/ Sipa	Crédit client
MMD	Responsabilité civile Multirisque industrielle Flotte automobile Mission kilométrique
Barriquand	Responsabilité civile pollution Marchandise transportée
Barriquand thermique technologie	Crédit client
Stériflow	Crédit client
NEU	Responsabilité civile Multirisque industrielle Flotte automobile Mission kilométrique Marchandise transportée
Delta Neu	Responsabilité civile Responsabilité civile décennale Multirisque industrielle Flotte automobile Mission kilométrique Marchandise transportée
Fevi	Crédit client
Point Est	Responsabilité civile

5.7 RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

5.7.1 Comptes consolidés résumés de SFPI sur les trois derniers exercices, et rapports sur les comptes consolidés, rapports généraux et rapports spéciaux sur les conventions et engagements réglementés des commissaires aux comptes

Les comptes annuels consolidés de SFPI au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014 figurent respectivement aux paragraphes 5.7.1.1, 5.7.1.3 et 5.7.1.5 du Document.

Les rapports des commissaires aux comptes de SFPI sur les comptes consolidés annuels de SFPI pour les exercices clos au 31 décembre 2012, 2013 et 2014 figurent respectivement aux paragraphes 5.7.1.2, 5.7.1.4 et 5.7.1.6 du Document.

5.7.1.1 Comptes annuels consolidés de SFPI au 31 décembre 2012

BILAN CONSOLIDE ACTIF

en K€ - en normes IFRS	31.12.2012	31.12.2011 IFRS	01.01.2011 IFRS
Goodwill	30 908	30 908	30 908
Immobilisations Incorporelles	12 284	13 801	13 514
Immobilisations Corporelles	55 656	48 198	56 610
Participations dans les entreprises associées	1 023	943	1 004
Autres actifs financiers non courants	3 983	4 114	4 089
Impôts différés Actifs	16 910	12 883	15 416
TOTAL des Actifs non courants	120 764	110 847	121 541
Actifs destinés à être cédés	0	0	0
Stocks et En Cours	59 142	59 203	54 240
Créances Clients et Comptes Rattachés	116 704	109 971	110 650
Autres actifs financiers courants	16 328	14 636	14 958
Trésorerie et équivalent de trésorerie	105 343	105 304	109 484
TOTAL des Actifs courants	297 517	289 114	289 332
TOTAL de l'ACTIF	418 281	399 961	410 873

BILAN CONSOLIDE PASSIF

en K€ - en normes IFRS	31.12.2012	31.12.2011 IFRS	01.01.2011 IFRS
Capital	24 987	24 987	27 763
Réserves Consolidées / Part Groupe	99 255	92 793	117 804
Résultat Part Groupe	11 464	14 053	0
Capitaux Part Groupe	135 706	131 834	145 567
Intérêts Minoritaires	40 156	39 627	38 575
Capitaux Propres de l'ensemble Consolidé	175 862	171 460	184 143
Provisions non courantes	48 271	36 893	36 217
Dettes financières à long terme	24 772	31 074	21 928
Impôts différés Passifs	2 908	2 840	4 171
Passifs non Courants	75 951	70 807	62 315
Passifs des activités destinées à être cédées	0	0	0
Provision courantes	12 890	11 511	14 718
Dettes Financières à court terme	20 301	17 717	11 970
Dettes fournisseurs	58 715	53 927	55 068
Passifs d'impôts exigibles	4 048	6 114	7 187
Autres passifs financiers	70 514	68 424	75 471
Passifs Courants	166 468	157 693	164 414
TOTAL du PASSIF	418 281	399 961	410 873

COMPTE DE RESULTAT

en K€ - en normes IFRS	2 012	en % du CA	2 011	en % du CA
= Chiffre d'affaires Net	487 120		486 972	
Production Stockée	-2 960		5 130	
Achats consommés y compris Sous-traitance	-193 308		-199 077	
Marge Brute	290 852		293 025	
% de production	60,07%		59,55%	
Autres produits d'exploitation et subvention	5 607		6 401	
Dotations nettes aux provisions	-1 234		-176	
Charges Externes	-79 585		-77 582	
Impôts, Taxes & assimilés	-5 972		-6 120	
Frais de Personnel (y compris participation et intéressement)	-167 865		-170 276	
Dotation aux Amortissements	-12 171		-11 490	
Autres Charges	-3 997		-5 561	
=RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	25 635	5,26%	28 221	5,80%
Coût des Restructurations	-589		-413	
Cession immobilière				
Autres produits & Charges non Récurrents	576		628	
Dépréciation des goodwill et Variation des Pertes de Valeur	-1 337		-987	
=RESULTAT OPERATIONNEL	24 285	4,99%	27 449	5,64%
Produits financiers	2 799		2 992	
Charges financières	-3 100		-3 404	
= RESULTAT FINANCIER	-301		-412	
=RESULTAT DES ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES	0			
=RESULTAT AVANT IMPOTS	23 984		27 037	
Impôt société	-8 887		-9 195	
Résultat mis en équivalence	26		37	
=RESULTAT NET DES ENTREPRISES CONSOLIDEES	15 123	3,10%	17 879	3,67%
Part des Minoritaires	3 658		3 825	
Part Groupe	11 465		14 054	
Résultat net par action (hors autocontrôle), en €	6,88		8,44	

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

en K€ - en normes IFRS	2 012	2 011
Résultat avant impôt	23 985	26 690
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
-Dotations aux amortissements d'exploitation	12 171	11 627
-Variation des provisions d'exploitation et financière	1 762	446
-Variation des provisions pour perte de valeur et dépréciation goodwill	1 337	987
-Plus ou moins values de cession	-531	-514
Variation du besoin en fonds de roulement		
-Variation des Stocks & Encours	3 478	-9 578
-Variation des Clients	498	-14 632
-Variation des Fournisseurs	-1 600	5 520
-Variation des autres Créances et Dettes	-4 870	14 261
Flux de trésorerie provenant des activités	36 230	34 807
Impôts sur le résultat	-8 321	-9 993
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	27 909	24 814
Cessions d'Immobilisations	2 436	21 499
Acquisition de titres consolidés	-915	-134
Trésorerie provenant des sociétés acquises	-2 483	-96
Incidence des variations de périmètre		-16 895
Acquisitions d'Immobilisations Incorporelles Corporelles	-15 826	-13 087
Acquisitions d'Immobilisations Financières	-663	-1 357
Variation des Dettes sur Immobilisations	1 898	-10 185
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-15 553	-20 255
Augmentation des crédits baux et locations financières	738	157
Augmentation des Dettes auprès des Etablissements de Crédit	4 340	29 229
Augmentation des Autres Dettes Financières	883	766
		0
Remboursement des Crédits baux et locations financières	-1 751	-830
Remboursement des Dettes auprès des Etablissements de Crédit	-16 009	-9 439
Remboursement des Autres Dettes Financières	-1 067	-747
Incidence des rachats de minoritaires		-479
Rachat des titres d'auto-contrôle		-1 354
Réduction de capital de SFPI SA		-20 000
		0
Dividendes versés par SFPI	-3 082	-3 998
Dividendes versés aux Minoritaires des Filiales	-1 481	-1 419
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	-17 428	-8 114
Variation de trésorerie	-5 072	-3 555
Trésorerie à l'ouverture de la période (1)	103 328	107 088
Impact des variations de taux de change	74	-205
Trésorerie à la clôture de la période (1)	98 330	103 328
Variation de trésorerie constatée	-5 072	-3 555
Contrôle	0	0
(*) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	30 403	29 243
(1) La trésorerie se décompose en		
	2 012	2 011
Disponibilités	24 580	24 831
Equivalents de trésorerie	80 763	80 473
Trésorerie active	105 343	105 304
Découverts et crédits spots	-7 013	-1 976
Trésorerie	98 330	103 328

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en K€ - en normes IFRS	Part du groupe				Total	Intérêts minoritaires	Total des CP
	Capital	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat			
Solde au 01.01.2011	27 763	116 727	1 077		145 567	38 575	184 142
Affectation du résultat					0		0
Dividendes versés		-3 998			-3 998	-1 533	-5 531
Augmentation/Reduction de capital	-2 776	-17 224			-20 000		-20 000
Actions autocontrôle					0		0
Annulations des Actions d'autocontrôle		-937			-937	-415	-1 352
<i>Total des transactions avec les actionnaires</i>	<i>-2 776</i>	<i>-22 159</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-24 935</i>	<i>-1 948</i>	<i>-26 883</i>
Variation de périmètre		47	-1 555		-1 508	-708	-2 216
Profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-561	-782		-1 343	-117	-1 460
Résultat de la période				14 053	14 053	3 825	17 878
<i>Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période</i>	<i>0</i>	<i>-561</i>	<i>-782</i>	<i>14 053</i>	<i>12 710</i>	<i>3 708</i>	<i>16 418</i>
Solde au 31/12/2011	24 987	94 054	-1 260	14 053	131 834	39 627	171 461
Affectation du résultat		10 971		-10 971	0		0
Dividendes versés				-3 082	-3 082	-1 481	-4 563
Augmentation/Reduction de capital					0		0
Actions autocontrôle					0		0
Annulations des Actions d'autocontrôle					0		0
<i>Total des transactions avec les actionnaires</i>	<i>0</i>	<i>10 971</i>	<i>0</i>	<i>-14 053</i>	<i>-3 082</i>	<i>-1 481</i>	<i>-4 563</i>
Variation de périmètre					0	46	46
Profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-5 107	597		-4 510	-1 694	-6 204
Résultat de la période				11 464	11 464	3 658	15 122
<i>Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période</i>	<i>0</i>	<i>-5 107</i>	<i>597</i>	<i>11 464</i>	<i>6 954</i>	<i>1 964</i>	<i>8 918</i>
Solde au 31/12/2012	24 987	99 918	-663	11 464	135 706	40 156	175 862

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012

Introduction

Les comptes consolidés du groupe SFPI sont établis pour la première fois dans le référentiel IFRS. Conformément à la norme IFRS 1 « Première application des IFRS », les comptes au 31 décembre 2011, ainsi que le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2011 ont été retraités. Les impacts de changement de référentiel sont présentés de façon détaillée dans la partie « Première application des IFRS : rapprochement avec les bilans et résultats précédemment publiés ».

L'impact sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2011 est une réduction des capitaux propres part du Groupe de 4 M€.

En date du 15 mai 2013, le Conseil d'administration a arrêté les comptes et autorisé la publication des états financiers du groupe SFPI pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les comptes consolidés sont établis en euros. Sauf mention spécifique, tous les chiffres sont donnés en milliers d'euros.

Faits marquants 2012

Pôle SECURIDEV

- Le pôle SECURIDEV a connu une baisse de son chiffre d'affaires de 2% au cours de l'exercice
- Deux opérations juridiques internes au Groupe ont eu lieu mais n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés, toutes les entités étant historiquement consolidées :
 - o les titres de la société DOM France ont été cédés par DOM Participations à la société METALUX. Cette cession a été réalisée à la valeur nette comptable (1 642 K€) et n'a aucune incidence sur les comptes consolidés du Groupe.
- Suite à cette acquisition, les deux sociétés METALUX et DOM France ont, en juillet 2012, fusionné par transmission universelle de patrimoine. Cette réorganisation a eu pour conséquence la fermeture du site de DOM France avec un transfert de l'activité sur le site de production de METALUX à Saint-Dizier.
- o la société EURO-TOOLS a été fusionnée dans la société TITAN au 30 novembre 2012.
- la société SECURIDEV IBERICA a été créée en Espagne dans le but d'y associer les agents commerciaux d'UCEM. Cette société n'a pas eu d'activité en 2012.

Pôle NEU

- Fin juin 2012, la société DELTA NEU France a pris le contrôle de la société FEVI SAS en prenant part à 52,73% de son capital. Le prix d'acquisition des titres s'est élevé à 1 M€, générant un goodwill de 1 M€ qui a été entièrement déprécié sur l'exercice suite au test de valeur de cet actif incorporel.
- FEVI SAS détient les sociétés FEVI International, FEVI GmbH ainsi que deux SCI, SCI FEVI et SCI La Vespierre. Le chiffre d'affaires annuel est d'environ 11 M€.
- Dans le cadre de l'acquisition du groupe FEVI, la société FONCIERE NEU a acquis le crédit bail anciennement détenu par la SCI La Vespierre concernant l'ensemble immobilier industriel.

Pôle MMD

- Le pôle MMD a connu une hausse de son chiffre d'affaires de 4,6 % au cours de l'exercice

Pôle MAC

- Fin juin 2012, la société MAC a acquis les titres des sociétés SIPA Menuiseries SAS et SIPOSE SARL, sociétés spécialisées dans la fabrication et la commercialisation de menuiseries et volets roulants en PVC et en aluminium,
- A la suite de la mise en redressement judiciaire de la société NOËL, la société FRANCIAFLEX a repris l'activité fabrication de menuiseries PVC exploitée à Luzech (46) et la société FRANCE FERMETURES a repris l'activité fabrication de volets battants bois, PVC et aluminium exploitée à Lagardelle (46) pour la rapatrier sur son site de Capdenac.

Pôle ERYMA

- La société ERYMA SAS a procédé à un « coup d'accordéon » afin d'apurer ses pertes. A cette occasion, la société SECURIFRANCE EXPANSION SARL, filiale du groupe SERIS, a souscrit à l'augmentation de capital et détient désormais 4,3% du capital d'ERYMA SAS

Pôle Autres

- La société SFPI a créée six sociétés civiles immobilières (SCI), pour acquérir de nouveaux locaux industriels. Elles ont acquis au cours de l'exercice, les trois usines de la société SIPA MENUISERIES à Cambrai (pôle MAC), et les nouveaux bureaux de STERIFLOW SAS (pôle MMD) à Clichy. Les deux dernières SCI sont constituées en vue de l'extension des surfaces dont le pôle NEU a besoin.

Liste des sociétés consolidées

Nom	Pays	% de contrôle		N° Siren	Activité	Méthode de consolidation
		31/12/2012	31/12/2011			
SFPI	France	Société Mère		349.385.930	Holding	I.G.
SECURIDEV	France	69,33	69,33	378.557.474	Holding du pôle	I.G.
Dény Fontaine	France	99,73	99,73	552 105 603	Serrurerie	I.G.
Metalux	France	99,91	99,84	572 020 394	Serrurerie	I.G.
Picard-Serrures	France	99,99	99,99	341 148 823	Serrurerie	I.G.
Ronis	France	99,99	99,99	345 004 147	Serrurerie	I.G.
Ronis-Dom Ltd	G.B.	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
CR Serrature	Italie	100,00	100,00	5988590013	Serrurerie	I.G.
Elzett-Fek	Hongrie	50,00	50,00	/	Galvanisation	M.E.
Euro-Elzett	Hongrie	100,00	100,00	11404006	Serrurerie	I.G.
Metalplast	Pologne	100,00	100,00	5730003798	Serrurerie	I.G.
Securidev Tchequie	Rép Tché	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Titan	Slovénie	93,57	93,57	34816712	Serrurerie	I.G.
Titan Zagreb	Croatie	30,00	30,00	/	Serrurerie	M.E.
Titan Belgrade	Serbie	49,00	49,00	/	Serrurerie	M.E.
Euro-Tools	Slovénie	-	100,00	/	Outillage	I.G.
TSS Ronis diffusion	France	100,00	100,00	348541798	Serrurerie	I.G.
Dom France	France	-	100,00	732025119	Serrurerie	I.G.
Dom Suisse	Suisse	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Dom Gmbh & Co KG	Allemagne	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.

Dom Participations	France	100,00	100,00	485054860	Holding	I.G.
Dom Polska	Pologne	99,91	99,00	9451999111	Serrurerie	I.G.
Secu Beteiligungs Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Securidev Romania	Roumanie	100,00	100,00		Serrurerie	I.G.
Securidev Hongrie	Hongrie	100,00	100,00		Serrurerie	I.G.
Ucem Sistemas de Seguridad	Espagne	100,00	100,00		Serrurerie	I.G.
Securidev Iberica	Espagne	52,00	-		Serrurerie	I.G.

NEU SA.	France	99,96	99,96	454.500.315	Holding du pôle	I.G.
Neu International Railways	France	95,01	95,01	351.221.361	Traitement de l'air	I.G.
Neu Inc	USA	100,00	100,00		Traitement de l'air	I.G.
Delta Neu	France	99,99	99,99	301.468.146	Traitement de l'air	I.G.
Delta Neu Pays-Bas	Pays-Bas	100,00	100,00		Traitement de l'air	I.G.
RLS Delta Neu	France	99,96	99,96		Traitement de l'air	I.G.
Delta Neu GB	GB	100,00	100,00		Traitement de l'air	I.G.
Institut Technique Neu	France	99,82	99,82	329.529.614	Traitement de l'air	I.G.
Delta Neu Benelux	Belgique	100,00	100,00		Traitement de l'air	I.G.
Fonciere Neu	France	100,00	100,00	433.336.138	Immobilier	I.G.
Neu International Process	France	100,00	100,00	479.988.453	Traitement de l'air	I.G.
Fevi SAS	France	52,73	-		Traitement de l'air	I.G.
Fevi International	France	52,73	-		Traitement de l'air	I.G.
Fevi Gmbh	Allemagne	52,73	-		Traitement de l'air	I.G.
SCI La Vespière	France	52,73	-		Immobilier	I.G.
SCI Fevi	France	52,73	-		Immobilier	I.G.

MMD	France	99,99	99,99	379.575.434	Holding	I.G.
Financière Barriquand	France	97,84	97,84	349.967.836	Holding	I.G.
Barriquand SAS	France	99,84	99,84	405.782.590	Holding	I.G.
Steriflow	France	100,00	100,00	352.960.702	Stérilisateur	I.G.
Barriquand Echangeurs	France	99,99	99,99	352.960.777	Echangeurs	I.G.
Aset	France	98,98	98,98	969.508.217	Echangeurs	I.G.
Barriquand Technologies Thermiques	France	100,00	100,00	479.868.853	Commercial	I.G.
Steriflow Service Maroc	Maroc	75,00	75,00		Stérilisateur	I.G.
Barriquand Do Brasil	Brésil	99,50	99,50		Commercial	I.G.

Spomasz Wronki	Pologne	100,00	100,00		Centrifugeuses	I.G.
----------------	---------	--------	--------	--	----------------	------

MAC	France	67,37	67,37	327.997.714	 Holding	I.G.
France Fermetures	France	100,00	100,00	329.403.422	Fermetures	I.G.
Franciaflex	France	100,00	100,00	433.802.147	Fermetures	I.G.
SMVO	France	100,00	100,00	712.004.076	Fonderie	I.G.
Baie Ouest	France	100,00	100,00	383.336.260	Fermetures	I.G.
Storistes de France	France	96,70	96,70	352.122.675	Animateur Réseau	I.G.
Boflex	Belgique	100,00	100,00	436.158.718	Fermetures	I.G.
GIE FP2X	France	-	-		Fermetures	I.G.
Fabstore	France	100,00	100,00		Fermetures	I.G.
Faber	France	100,00	100,00		Fermetures	I.G.
MAC Industries	France	100,00	100,00		Sans activité	I.G.
OPEN B	France	100,00	-		Animateur Réseau	I.G.
SIPA	France	100,00	-		Fermetures	I.G.
SIPOSE	France	100,00	-		Fermetures	I.G.

Forest-line Industries	France	-	-	397.656.562	 Holding du pôle	Sortie
Forest-Line Albert	France	-	-	377.499.256	Machines-Outils	Sortie 05/2011
Forest-Line Capdenac	France	-	-	343.688.743	Machines-Outils	Sortie 05/2011
Forest-Line Inc	U.S.A	-	-	222.868.005	Machines-Outils	Sortie 05/2011
Forest-Line Beijing	Chine	-	-		Machines-Outils	Sortie 05/2011
4192567 Canada Inc	Canada	-	-		Holding	Sortie 05/2011
Sogelire	Canada	-	-		Holding	Sortie 05/2011
Line Machines Outils Inc	Canada	-	-		Machines-Outils	Sortie 05/2011
Pacific Press	U.S.A	-	-		Sans activité	Sortie 05/2011

Eryma Holding	France	99,99	99,99	381.618.131	 Holding	I.G.
Eryma SAS	France	95,69	100,00			I.G.
Anjou Sécurité	France	100,00	100,00			I.G.
CDTM	France	100,00	100,00			I.G.
ETLS	France	100,00	100,00			I.G.
ATTI	France	100,00	100,00			I.G.

Autres Sociétés

Point Est	France	66,59	66,59	382.591.949	Partenariat Pays de l'Est	I.G.
Datagroupe	France	95,37	95,37	347.812.752	Services	I.G.
Point-Est Polska	Pologne	100,00	100,00	118.001.475 3	Partenariat Pays de l'Est	I.G.
France Investissement	Bulgarie	94,68	94,68	851.322.239	Conseil Négoce Pays de l'Est	I.G.
Expart Développement	France	100,00	100,00		Sans activité	I.G.
SCI NEU	France	100,00	-		Immobilier	
SCI La Chapelle d'Armentières	France	100,00	-		Immobilier	I.G.
SCI STERIMMO	France	100,00	-		Immobilier	I.G.
SCI Georges Nuttin	France	100,00	-		Immobilier	I.G.
SCI VR des 2 Vallées	France	100,00	-		Immobilier	I.G.
SCI ALU des 2Vallées	France	100,00	-		Immobilier	I.G.

Principes comptables, méthodes d'évaluation, options IFRS retenues

1. REFERENTIEL

Les états financiers consolidés couvrent les périodes de douze mois arrêtées aux 31 décembre 2012 et 2011.

LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012 DU GROUPE SFPI ONT ETE PREPARES EN CONFORMITE AVEC LE REFERENTIEL IFRS (INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING STANDARDS) PUBLIE PAR L'IASB (INTERNATIONAL ACCOUNTING STANDARDS BOARD) AU 31 DECEMBRE 2012.

Ce référentiel intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations du comité d'interprétation (SIC et IFRIC) applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2012.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2012 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, à l'exception de l'adoption de l'amendement à la norme IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir. Ce texte vise à améliorer l'information financière liée aux transferts d'actifs financiers. Cet amendement ne modifie pas les modalités actuelles de comptabilisation des opérations de titrisation mais précise les informations devant être publiées. En l'absence de cessions de créances commerciales au cours de l'exercice 2012, l'adoption de ce nouvel amendement n'a pas eu d'impact sur les états financiers présentés.

Le Groupe a anticipé l'application de l'amendement d'IAS 19 – Avantages du personnel – Régime à prestations définies.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Le Groupe SFPI publie des états financiers annuels au 31 décembre 2012 conformément aux principes du référentiel. Les principales conventions de présentation sont les suivantes :

- Regroupement par postes : par nature;
- Classement des actifs et passifs : par ordre croissant de liquidité et d'exigibilité en distinguant les éléments non courants et courants, selon que leur réalisation ou exigibilité est à plus ou moins douze mois après la date de clôture ;
- Classement des produits et charges : par nature et incorporation au coût d'un élément d'actif ou de passif en application d'une norme ou interprétation ;
- Compensation : en application d'une norme ou interprétation pour les actifs et passifs d'une part et les produits et charges d'autre part ;

METHODES COMPTABLES, ERREURS ET ESTIMATIONS

Un changement de méthode comptable n'est appliqué que s'il répond aux dispositions d'une norme ou interprétation ou permet une information plus fiable et plus pertinente. Les changements de méthode comptable sont comptabilisés de manière rétrospective, sauf en cas de disposition transitoire spécifique à la norme ou interprétation. Les états financiers affectés par un changement de méthode comptable sont modifiés pour tous les exercices présentés, comme si la nouvelle méthode avait toujours été appliquée. Une erreur, lorsqu'elle est découverte, est également ajustée de manière rétrospective.

Les incertitudes inhérentes à l'activité nécessitent de recourir à des estimations dans le cadre de la préparation des états financiers. Les estimations sont issues de jugements destinés à donner une appréciation raisonnable des dernières informations fiables

disponibles. Une estimation est révisée pour refléter les changements de circonstances, les nouvelles informations disponibles et les effets liés à l'expérience. Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective : ils affectent l'exercice sur lequel ils sont intervenus et le cas échéant, les exercices suivants.

Les principales estimations réalisées lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour la valorisation et la durée d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et goodwill, le calcul des provisions pour avantages du personnel et des autres provisions. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel stagnant et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture.

2. PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Le Groupe consolide par intégration globale les entités contrôlées, et par mise en équivalence celles sur lesquelles il exerce une influence notable.

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

3. CHANGEMENT DE METHODE

AUCUN CHANGEMENT DE METHODE N'A ETE APPLIQUE CETTE ANNEE.

4. CHANGEMENT DE PRESENTATION

AUCUN CHANGEMENT DE PRESENTATION N'A ETE APPLIQUE CETTE ANNEE.

5. CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES

LES POSTES DU BILAN SONT CONVERTIS AU TAUX DE CHANGE EN VIGUEUR A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

LES CHARGES ET PRODUITS DU COMPTE DE RESULTAT SONT CONVERTIS AU COURS MOYEN DE L'EXERCICE.

LES ECARTS RESULTANT DE CETTE METHODE DE CONVERSION SONT COMPTABILISES DIRECTEMENT DANS L'ETAT DU RESULTAT GLOBAL ET FIGURENT AU BILAN DANS LES CAPITAUX PROPRES AU POSTE « ECARTS DE CONVERSION ».

Les principaux taux utilisés sont les suivants :

	Taux clôture 2012	Taux moyen 2012	Taux clôture 2011	Taux moyen 2011
CHF (Suisse)	1,21	1,21	1,22	1,23
GBP (Angleterre)	0,82	0,81	0,84	0,87
USD (Etats-Unis)	1,32	1,29	1,29	1,39
HUF (Hongrie)	292,3	289,58	314,58	279,45
ZLO (Pologne)	4,10	4,19	4,46	4,11
RON (Roumanie)	4,45	4,45	4,32	4,24

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES COMPRENENT PRINCIPALEMENT DES FRAIS DE DEVELOPPEMENT, LES BREVETS ET LOGICIELS EVALUES. ELLES SONT COMPTABILISEES A LEUR COUT D'ACQUISITION OU DE PRODUCTION DIMINUE DU CUMUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PERTES DE VALEUR.

Les principales durées d'amortissement retenues pour ces immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- Logiciels 1 à 3 ans
- Brevets durée de protection juridique
- Frais de développement 3 ans à compter de la commercialisation
- Autres immobilisations incorporelles 1 à 5 ans

Les frais de développement ne sont immobilisés que s'ils concernent un investissement significatif. Les coûts sont immobilisés à partir du moment où le projet est techniquement faisable, son marché identifié et sa rentabilité calculée avec une fiabilité raisonnable. Les dépenses antérieures ne sont jamais recyclées. Au titre de l'exercice, aucun frais de recherche et développement n'a été immobilisé.

Les fichiers de clientèle, comme ceux d'ETLS dans le pôle d'ERYMA, font l'objet de sortie d'actif partielles lorsque les clients d'origine réduisent leur volume d'activité ou totales lorsqu'ils cessent de commander ou sont cédés. La valeur nette de ces actifs incorporels est testée annuellement et provisionnée si sa valeur devient inférieure aux prix de marché de transactions précédentes de taille similaire

Les marques ou fonds de commerce générés en interne ne sont pas immobilisés. Les marques acquises au travers de rachats d'entreprise ne font pas l'objet d'une identification distincte dans la mesure où elles ne présentent pas un caractère séparable ou mesurable de façon fiable. En effet, deux cas de figure sont envisageables :

- si la marque est vendue avec les savoir-faire techniques, les outillages donnant accès au marché de remplacement et les fichiers du parc installé, la société venderesse se trouve de fait vidée de sa substance et dans l'incapacité de poursuivre son activité. Ce schéma revient à évaluer l'entreprise globalement et non pas sa marque ;
- si, cas irréaliste, la marque est vendue sans les savoir-faire et outillage, l'acquéreur n'ayant pas accès au marché de remplacement en proposera un prix réduit sans rapport avec la perte d'image que subira la société venderesse. Sans marché actif, ni référence à des transactions similaires, la marque n'est pas évaluable de façon fiable et la conséquence directe pour le vendeur s'avère inchiffable.

7. GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée au 1^{er} janvier 2010 :

- Les frais d'acquisition sont désormais comptabilisés en charges ;
- Les intérêts minoritaires peuvent, sur option prise individuellement pour chaque regroupement, être évalués à la juste valeur, en intégrant leur quote-part de goodwill ;
- Les variations de pourcentages d'intérêt dans les filiales sans changement de contrôle sont comptabilisées directement en capitaux propres, sans création de goodwill complémentaire ;
- En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle, cette réévaluation étant enregistrée directement en résultat de l'exercice et non pas en capitaux propres.

LES GOODWILL SONT AFFECTES AU PLUS TARD 12 MOIS APRES LA DATE D'ACQUISITION, AUX ACTIFS, PASSIFS ET PASSIFS EVENTUELS IDENTIFIABLES DE L'ENTREPRISE ACQUISE A LEUR JUSTE VALEUR. LES ACTIFS ACQUIS DESTINES A ETRE CEDES SONT MINORES DES COUTS DE LA RE-VENTE.

L'ECART ENTRE LE COUT DU REGROUPEMENT (PRIX PAYE MAJORE DES FRAIS D'ACQUISITION A L'EXCLUSION DES COUTS DE FINANCEMENT) ET LA QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION REVENANT A L'ACQUEREUR CONSTITUE LE GOODWILL.

LE GOODWILL N'EST PAS AMORTI. IL EST TESTE, AU MOINS UNE FOIS PAR AN, OU PLUS EN CAS D'INDICE DE PERTE DE VALEUR, ET FAIT L'OBJET EVENTUEL D'UNE DEPRECIATION IRREVERSIBLE.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES SONT COMPTABILISEES CONFORMEMENT A LA METHODE DE REFERENCE A LEUR COUT D'ACQUISITION OU DE PRODUCTION DIMINUE DU CUMUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PERTES DE VALEUR.

Le montant amortissable est déterminé après déduction d'une valeur résiduelle généralement nulle car peu importante et significative.

Les amortissements sont calculés principalement selon le mode linéaire en fonction de sa durée d'utilité. Les durées d'amortissements généralement retenues sont les suivantes :

▪ Constructions	20-25 ans
▪ Mobilier, agencements et matériels de bureau	3-10 ans
▪ Matériels de production et équipements	3- 8 ans
▪ Biens d'occasion	2- 3 ans

Les leasings sont immobilisés avec constatation en contrepartie d'une dette financière déterminée d'après les taux d'intérêt du contrat. Ils sont amortis sur les durées suivantes :

▪ Constructions	20 ans
▪ Matériel de production	3- 8 ans

Les locations financières sont retraitées si le contrat a une durée supérieure à deux années et ne concerne pas un véhicule. Le bien est immobilisé pour la valeur actualisée des flux du contrat au taux d'intérêt de celui-ci et par défaut aux taux TEC à 10 ans de l'année majoré de 2 %.

Le bien est amorti sur la durée du contrat sauf pour les locations de moins de quatre ans ne concernant pas du matériel informatique où il est alors considéré que le contrat sera renouvelé une fois.

Les installations de traitement de surface ne font pas l'objet d'une obligation légale de démantèlement entraînant la comptabilisation d'un actif à amortir.

9. PERTE DE VALEUR

Les immobilisations incorporelles, les goodwill et les immobilisations corporelles des sociétés ayant un goodwill font l'objet d'un test de dépréciation calculé au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT). Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux filiales du groupe SFPI.

Ce test, réalisé en fin d'année lorsque les budgets sont connus, peut être anticipé si un indice de perte de valeur est détecté.

La valeur nette comptable d'un actif, ou de l'UGT elle-même, est comparée à sa valeur recouvrable correspondant au montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente (valeur de vente ou de marché moins coût de sortie) et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des cash-flows futurs.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré des capitaux permanents en retenant :

- 40 % d'endettement forfaitaire rémunéré au taux d'intérêt moyen de l'année du TEC à 10 ans majoré de 1 %, puis diminué de la déductibilité fiscale ;
- 60 % de fonds propres à rémunérer au taux sans risque (TEC à 10 ans) plus une prime de risque moyenne publiée majorée d'un coefficient Bêta de risque propre à chaque société variant entre 1,2 et 2,0.

Les flux futurs ont pour point de départ le budget de l'année suivante multiplié par un coefficient de probabilité égal au ratio écarté constaté sur les dix précédentes années entre les résultats d'exploitation réalisés et ceux qui avaient été budgétés.

Ces flux sont, à défaut de perspectives spécifiques, augmentés chaque année de l'inflation sur les quatre années suivantes. La valeur terminale de la cinquième année est obtenue en divisant le flux par le coût moyen pondéré des capitaux permanents sans minoration de l'inflation ce qui revient techniquement à considérer que les résultats s'effriteront chaque année de l'inflation.

Lorsque cela est possible, les terrains et constructions sont soustraits des actifs immobilisés, l'amortissement neutralisé et remplacé par un loyer. Cette correction revient à ne pas justifier de goodwill du fait de bâtiment totalement amorti et inversement à ne pas déprécier les terrains et constructions en dessous de leur valeur nette comptable.

A cette réserve près, il est considéré que la juste valeur des actifs ne peut jamais être connue de façon fiable.

En conséquence, la valeur d'utilité ainsi calculée doit couvrir le montant des actifs immobilisés et du goodwill.

Toute insuffisance entraîne une dépréciation irréversible du goodwill voire, au-delà, une dépréciation réversible sur les actifs immobilisés engagés plafonnée à leur valeur nette comptable.

10. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement, s'il en existe, sont comptabilisés selon la méthode de référence au coût minoré du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

11. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et par ses amendements.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan du Groupe, lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers

La norme IAS 39 distingue quatre catégories d'actifs financiers, faisant l'objet d'un traitement comptable spécifique résultant d'une évaluation spécifique (classement selon IFRS 7) :

- actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- prêts et créances : l'essentiel de la catégorie des prêts et créances correspond aux créances clients résultant des produits des activités ordinaires et à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie
- actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- actifs disponibles à la vente :
 - Les actifs financiers disponibles à la vente sont constitués par les titres de participation non consolidés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Si cette juste valeur n'est pas déterminable de manière fiable, les actifs financiers sont comptabilisés au coût d'acquisition. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres à l'exception des variations négatives constituant des preuves objectives de pertes de valeur qui sont comptabilisées en résultat. La juste valeur est notamment déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité.

Les passifs financiers

La norme IAS 39 distingue plusieurs catégories de passifs financiers, faisant l'objet d'un traitement comptable spécifique :

- passifs financiers évalués à leur juste valeur : les emprunts sont initialement évalués à la juste valeur des montants reçus diminuée des coûts de transactions,
- autres passifs financiers non détenus à des fins de transactions : ils sont évalués au coût amorti.

12. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La catégorie des prêts et créances comprend également la trésorerie, c'est-à-dire les caisses, les dépôts à vue et les équivalents de trésorerie. Ces derniers sont des placements très liquides à trois mois au plus, indexés sur un taux du marché monétaire et dont le montant est connu ou sujet à une incertitude négligeable. Dans l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et équivalents de trésorerie incluent également le poste "Concours bancaires" présenté au passif.

13. STOCKS

Les matières et marchandises sont évaluées selon la règle du FIFO et, par défaut, au dernier coût d'achat, ce qui, compte tenu de la rotation rapide de ces stocks, est proche d'une valorisation de type « premier entré - premier sorti ».

Les produits finis et les encours de productions sont évalués à leur coût de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Par ailleurs, une probabilité d'utilisation des stocks est déterminée d'après le taux de rotation des articles créés depuis plus d'un an.

Lorsque la valeur nette probable de réalisation est inférieure au prix de revient, une provision pour dépréciation est constituée.

14. CRÉANCES

Les créances sont retenues à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

15. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Une provision est comptabilisée lorsque, à la date de clôture, une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers existe, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce dernier sans contrepartie au moins équivalente d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

16. ENGAGEMENTS DE RETRAITE, MÉDAILLES DU TRAVAIL

Ils sont comptabilisés en provisions non courantes.

Les indemnités de fin de carrière et médailles du travail sont évaluées selon une méthode prospective actualisée. Les hypothèses principales retenues en France sont que les départs en retraite se feront à l'initiative des salariés à l'âge de 67 ans pour les cadres et 62 ans pour les non-cadres. Les pensions de retraite complémentaire du personnel de DOM Allemagne sont aussi évaluées selon la même méthode prospective actualisée.

La provision tient compte d'un pourcentage d'espérance de vie et de présence aux dates de réalisation des événements générateurs de paiements.

La norme comptable impose d'appliquer comme taux actuariel les taux de rendement des obligations des sociétés de catégories AA pour des durations reflétant le calendrier des décaissements. Le taux actuariel ainsi retenu est de 2,8 % en 2012, contre 4,62% en 2011. Symétriquement il est pris en compte une inflation (1,7 % environ) et une progression des salaires due aux promotions hors inflation (1,0 % environ), variables par pays.

Les écarts actuariels générés par des changements d'hypothèses sont comptabilisés directement dans le résultat global avant d'être classés en réserves au bilan.

17. CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVICES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les goodwill dégagés lors de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en monnaie étrangère et convertis par la suite au cours de clôture.

18. IMPOT SOCIETE

Le montant des impôts effectivement dû à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés calculés selon la méthode bilancielle, c'est-à-dire sur la base, des différences temporelles existant entre les valeurs comptables telles qu'elles ressortent des comptes consolidés et les valeurs fiscales.

L'excédent des impôts différés actifs, y compris ceux se rapportant au déficit reportable, sur les impôts différés passifs, est constaté dès lors que la probabilité de la réalisation de résultats futurs bénéficiaires est établie dans l'entité fiscale concernée.

La CVAE, répondant à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables ») est incluse à la rubrique « impôt société ».

19. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constaté au moment du transfert de propriété correspondant généralement au transfert des risques et avantages, sauf décalage imposé par le client. Pour les activités ayant des contrats à long terme, le chiffre d'affaires est déterminé en appliquant la méthode dite de l'avancement.

20. DISTINCTION ENTRE RESULTAT OPERATIONNEL ET RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les coûts de restructuration sont présentés sur une ligne distincte, tout comme les autres produits et charges significatifs à caractère non récurrent et les cessions d'actif.

De même, l'incidence de la comparaison entre les valeurs comptables nettes des actifs des sociétés et leur valeur recouvrable est comptabilisée séparément sur une ligne « variation des pertes de valeur » intégrant les dépréciations irréversibles des goodwill ainsi que les variations des dépréciations sur actifs immobilisés.

21. SECTEURS OPERATIONNELS

Les activités du Groupe se partagent entre les différents pôles d'activité :

- le pôle SECURIDEV : serrures, cylindres et contrôles d'accès
- le pôle NEU : matériels et systèmes aérauliques de ventilation, dépoussiérage et transfert pneumatique
- le pôle MMD : échangeurs thermiques et stérilisateurs
- le pôle MAC : fenêtres, volets, stores, portes, portes de garage, fermetures industrielles
- le pôle ERYMA : solutions de sûreté, prévention, surveillance, maintenance, télégestion
- le pôle Autres : holdings et sociétés immobilières

Au cours de l'exercice 2011, le Groupe SFPI a cédé le pôle FLI, fabrication de machines outils.

Le principal décideur opérationnel analyse une information établie par secteur opérationnel qui sert de base à son analyse de la performance du Groupe.

22. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Ce tableau est conçu de manière à faire ressortir les flux opérationnels, les flux d'investissements et les flux de capitaux retraités de toutes les opérations internes au Groupe.

Première application des IFRS : rapprochement avec les bilans et résultats précédemment publiés

En tant que premier adoptant des normes comptables IFRS, les règles spécifiques de la norme IFRS 1 relatives à la première adoption des IFRS ont été appliquées pour l'élaboration du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2011, point de départ des états financiers comparatifs établis conformément aux IFRS et date à laquelle les ajustements de transition entre les principes français et les normes IFRS ont été comptabilisés dans les capitaux propres. Les options retenues pour la première application des normes internationales au 1^{er} janvier 2011, ainsi que la nature et l'incidence des changements et principes et méthodes comptables sur le bilan d'ouverture et de clôture, et le résultat de l'exercice 2011 établis selon le référentiel comptable français sont présentés ci-dessous.

La présente note a pour objet de présenter l'impact du passage entre les comptes établis selon les principes comptables français et ceux préparés conformément aux normes IFRS. Les tableaux de réconciliation ci-dessous présentent l'impact de la transition IFRS sur les bilans au 1^{er} janvier 2011 et 31 décembre 2011, ainsi que sur le compte de résultat 2011.

La présentation des comptes consolidés en normes IFRS adoptée par le Groupe est une présentation générale selon la recommandation du Conseil National de la Comptabilité 2009-R03 du 2 juillet 2009 :

- Le bilan est présenté en distinguant le caractère courant ou non courant des actifs et des passifs ;
- Le compte de résultat est présenté par nature en distinguant le résultat opérationnel courant du résultat opérationnel, les autres produits et charges opérationnels étant constitués des transactions qui, en raison de leur nature, leur caractère inhabituel ou leur non récurrence ne peuvent être considérées comme inhérentes à l'activité du Groupe ;
- L'état du résultat global est présenté séparément du compte de résultat.

Bilan consolidé

	Note	01-01-2011 Normes françaises	Impact IFRS	01-01-2011 Normes IFRS	31-12-2011 Normes françaises	Impact IFRS	31-12-2011 Normes IFRS
Goodwill	A	13 997	16 911	30 908	12 571	18 337	30 908
Immobilisations Incorporelles	A	26 506	-12 992	13 514	27 184	-13 383	13 801
Immobilisations Corporelles	B,D	62 213	-5 603	56 610	53 611	-5 413	48 198
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		1 013	-9	1 004	952	-9	943
Autres actifs financiers non courants		4 089	-	4 089	4 114	-	4 114
Impôts différés Actifs	B,C	11 513	3 903	15 416	9 283	3 600	12 883
TOTAL des Actifs non courants		119 331	2 210	121 541	107 715	3 132	110 847
Actifs destinés à être cédés		-	-	-	-	-	-
Stocks et En Cours		54 240	-	54 240	59 203	-	59 203
Créances Clients et Comptes Rattachés		110 650	-	110 650	109 971	-	109 971
Autres actifs financiers courants		14 957	1	14 958	14 642	-6	14 636
Trésorerie et équivalent de trésorerie		109 484	-	109 484	105 304	-	105 304
TOTAL des Actifs courants		289 331	1	289 332	289 120	-6	289 114
TOTAL de l'ACTIF		408 662	2 211	410 873	396 835	3 126	399 961

	Note	01-01-2011 Normes françaises	Impact IFRS	01-01-2011 Normes IFRS	31-12-2011 Normes françaises	Impact IFRS	31-12-2011 Normes IFRS
Capital		27 763	-	27 763	24 987	-	24 987
Réserves Consolidées / Part Groupe	F	110 373	-3 971	106 402	96 744	-3 951	92 793
Résultat Part Groupe		11 402		11 402	13 474	579	14 053
Capitaux Part Groupe		149 538	-3 971	145 567	135 205	-3 372	131 833
Intérêts Minoritaires	F	39 808	-1 233	38 575	40 424	-797	39 627
Capitaux Propres de l'ensemble Consolidé		189 346	-5 203	184 143	175 629	-4 169	171 460
Provisions non courantes	C	29 064	7 153	36 217	30 020	6 873	36 893
Dettes financières à long terme	D	31 234	-9 306	21 928	46 595	-15 521	31 074
Impôts différés Passifs		4 151	20	4 171	2 820	20	2 840
Passifs non Courants		64 449	-2 134	62 315	79 435	-8 628	70 807
Passifs des activités destinées à être cédées		-	-	-	-	-	-
Provision courantes		14 828	-110	14 718	11 620	-109	11 511
Dettes Financières à court terme	D	2 543	9 427	11 970	2 115	15 602	17 717
Dettes fournisseurs		55 068	-	55 068	53 927	-	53 927
Passifs d'impôts exigibles		7 187	-	7 187	6 114	-	6 114
Autres passifs financiers	E	75 241	230	75 471	67 995	429	68 424
Passifs Courants		154 867	9 547	164 414	141 771	15 922	157 693
TOTAL du PASSIF		408 662	2 211	410 873	396 835	3 126	399 961

Note A : IAS 38 – Immobilisations incorporelles, marques

Pôle Securidev : dans le précédent référentiel, les différences de première consolidation avaient été affectées aux marques, évaluées par un expert indépendant. Etant donné que dans le nouveau référentiel les parts de marché ne peuvent être comptabilisées séparément du goodwill et considérant, comme l'expert le présentait, que les savoir-faire, la marque et les parts de marché forment un tout indissociable, le Groupe SFPI a décidé de comptabiliser globalement les écarts de première consolidation concernés en goodwill. Après annulation des amortissements antérieurement constatés dans un premier temps, puis tests de pertes de valeur selon la méthodologie décrite dans les principes comptables, l'impact sur le bilan d'ouverture est

- Une augmentation des goodwill de 24,6 M€ ;
- Une diminution des immobilisations incorporelles nettes de 18,9 M€.

Pôle MAC : les goodwill net au 31 décembre 2010 ont été testés conformément aux normes IFRS et ont été intégralement dépréciés. L'impact sur le bilan d'ouverture est une diminution des goodwill 1,8 M€.

Pôle Eryma : Les goodwill sur les sociétés ETLS et ATTI initialement constatés en décembre 2010 ont été affecté en immobilisations incorporelles, dans le délai autorisé par les normes.. L'impact sur le bilan d'ouverture est :

- Une diminution des goodwill 5,9 M€ ;
- Une augmentation des immobilisations incorporelles de 5,9 M€.

Sur l'exercice 2011, les dotations aux amortissements constatés dans le référentiel précédent ont été annulées. L'impact sur l'exercice est de +0,6 M€ sur le montant net des goodwill.

De plus, les goodwill négatifs antérieurement comptabilisés ont été repris en capitaux propres, soit un impact de + 0,4 M€.

Ces corrections ont pour incidence un accroissement des capitaux propres de 4,3 M€

Note B : IAS 36 – Perte de valeur

Les actifs incorporels, corporels et les goodwill ont été testés selon la méthodologie décrite dans les principes comptables. L'approche IFRS est beaucoup plus restrictive que le référentiel précédent. IAS 36.33 et 36.44 interdisent d'inclure dans les prévisions futures à la fois les économies d'une restructuration dans laquelle la société n'est pas engagée, et les améliorations de performance des actifs. IAS 36.36 pose comme principe que sauf exception les hypothèses de croissance soient stables ou décroissantes. En définitif, la valeur d'utilité est calculée dans une vision à court terme des activités, dans leur état actuel, avec en France une forte pénalisation liée aux contraintes administratives pour s'adapter.

Enfin, au-delà de la dépréciation des goodwill, le concept de perte de valeur s'étend au provisionnement des actifs immobilisés que la valeur d'utilité ne permet pas de justifier. Auparavant, les flux actualisés devaient seulement justifier la valeur de la marque. Les goodwill s'amortissaient séparément sur une durée stratégique de retour des synergies ; les immobilisations conservaient leur valeur nette comptable. Désormais, les mêmes flux en IFRS doivent couvrir marque, goodwill et actifs immobilisés engagés.

En synthèse, l'application du référentiel conduit à constater plus de perte de valeur du fait :

- d'une vision court terme de la profitabilité en l'état ;
- appliquée à un champ provisionnable plus vaste.

Sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2011, l'impact de ces normes IFRS, en complément des impacts sur les goodwill est le suivant

- une diminution des immobilisations corporelles, par constatation d'une provision pour perte de valeur de 5,6 M€ ;
- une augmentation des impôts différés actifs de 1,4 M€, ces provisions pouvant être reprises ;
- et en contrepartie une diminution des capitaux propres de 4,3 M€

Note C : IAS 19 – Avantages du personnel

Dans l'ancien référentiel, les engagements de retraite étaient comptabilisés en engagements hors bilan, à l'exception de ceux des sociétés intégrées depuis le 1^{er} janvier 2005 qui conformément aux règles de consolidation étaient comptabilisés en provisions, ainsi que de ceux des sociétés ayant comptabilisé directement ces charges dans leurs comptes sociaux.

Les normes IFRS imposent désormais de les comptabiliser, ce qui entraîne au 1^{er} janvier 2011 :

- un accroissement de 7,5 M€ des provisions non courantes,
- un accroissement de 2,5 M€ des impôts différés actifs
- une diminution de 5 M€ des capitaux propres.

Les écarts actuariels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et sont non significatifs sur l'exercice 2011.

Note D : IAS 17 – Location financière

Lorsque la durée d'un contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie d'un actif ou si le transfert de la propriété est prévu au terme du contrat à un prix inférieur à sa juste valeur à ce moment-là, il est présumé que le contrat de location soit en substance un contrat de location financement à retraiter en immobilisant le bien, en créant une dette correspondant à son financement et en substituant au loyer un amortissement et une charge d'intérêt.

L'impact sur le bilan d'ouverture est

- un accroissement de 0,1 M€ des immobilisations corporelles,
- un accroissement de 0,1 M€ des emprunts et dettes financières
- une diminution non significative des capitaux propres.

Note E : IAS 39 – Instruments financiers

La norme IFRS nous impose la comptabilisation à sa juste valeur des instruments financiers utilisés par le Groupe dans le cadre de sa couverture des taux d'intérêts. Les swaps ou cap de taux utilisés sont donc évalués à leur juste valeur et comptabilisés, soit à l'actif soit au passif, avec un impact dans les autres éléments du résultat global.

L'impact sur le bilan d'ouverture est :

- un accroissement de 0,2 M€ des autres passifs financiers
- une diminution de 0,2 M€ des capitaux propres.

Note F : Impact sur les capitaux propres

La somme des impacts du passage aux IFRS précédemment énoncés est de - 5,2 M€ partagé pour 1,2 M€ pour les minoritaires et 4,0 M€ pour la part Groupe, et se répartit comme suit

- Norme IAS 19 sur les avantages du personnel : - 5 M€
- Norme IAS 38 sur les immobilisations incorporelles : +4,3 M€
- Norme IAS 36 sur les pertes de valeur: -4.3 M€
- Norme IAS 39 sur les instruments financiers : -0,2 M€

Compte de résultat consolidé

	Note	2011 Normes françaises	Reclassement IFRS	Impact IFRS	2011 Normes IFRS
= Chiffre d'affaires Net	G	488 528	-1 556		486 972
Production Stockée		5 130			5 130
Achats consommés y compris Sous-traitance		-191 340	-7 737		-199 077
Marge Brute		302 318	-9 293		293 025
% de production		61,24%			59,55%
Autres produits d'exploitation et subvention	H	2 863	3 538		6 401
Dotations nettes aux provisions	I	-805	1 345	-716	-176
Charges Externes		-85 379	7 737	60	-77582
Impôts, Taxes & assimilés	J	-8 090	1 970		-6 120
Frais de Personnel (y compris participation et intéressement)		-170 660	384		-170 276
Dotation aux Amortissements	K	-12 093		603	-11 490
Autres Charges		-2 288	-2 944	-329	-5 561
=RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		25 866	2 737	-382	28 221
Coût des Restructurations		-413			-413
Cession immobilière					0
Autres produits & Charges non Récurrents	I	92	-229	765	628
Variation des Pertes de Valeur et dépréciation des goodwill	K	-695	-353	61	-987
=RESULTAT OPERATIONNEL		24 850	2 155	444	27 449
Produits financiers		2 992			2 992
Charges financières	G	-4 953	1 556	-7	-3 404
= RESULTAT FINANCIER		-1 961	1 556	-7	-412
=RESULTAT DES ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES		0			0
=RESULTAT AVANT IMPOTS		22 889	3 711	437	27 037
Impôt société	H, I, J	-5 672	-3 711	188	-9 195
Résultat mis en équivalence		37			37
=RESULTAT NET DES ENTREPRISES CONSOLIDEES		17 254	0	625	17 879

Note G : IAS 18 – Escompte commercial

Compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêts, les escomptes commerciaux sont assimilés à une réduction du prix de vente. Ils sont donc désormais comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires.

Note H – Autres produits d'exploitation

Les crédits d'impôt recherche sont assimilés selon les normes IFRS à des subventions. Ils sont donc désormais comptabilisés dans les « autres produits d'exploitation », alors que dans le référentiel précédent ils étaient inclus dans le poste « impôt société ».

Note I : IAS 19 – Avantages du personnel

L'impact sur le résultat 2011 correspond à la dotation aux provisions concernant les provisions pour indemnités de retraite relative à l'exercice. Dans le référentiel précédent, cette charge n'était donnée que dans les engagements hors bilan.

L'impact de la comptabilisation en provision non courantes des engagements de retraite a eu également pour conséquence une augmentation de la plus-value consolidée réalisée par SFPI lors de la cession du pôle FLI en mai 2011 (+0,8 M€)

Note J : IAS 12 – Impôt sur les sociétés

Conformément à IAS 12 Impôt sur les sociétés, la CVAE, répondant à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2, est incluse dans la rubrique « impôt société ».

Note K: IAS 36 – Perte de valeur

L'impact sur l'exercice correspond :

- à l'annulation de l'amortissement sur les goodwill pratiqué dans l'ancien référentiel : +0,7 M€
- aux compléments de dépréciations pour perte de valeur et dépréciation des goodwill : -0,6 M€

Note L : Tableau de flux de trésorerie

En termes de présentation, le format du tableau de flux de trésorerie retenu en IFRS est identique à celui utilisé par le Groupe dans le référentiel français.

Les retraitements IFRS n'ont eu aucun impact sur la variation de la trésorerie nette, car ils concernent essentiellement les dotations aux amortissements et provisions.

Autres notes annexes aux états financiers consolidés

Sauf indication contraire, les chiffres ci-après sont exprimés en milliers d'euros.

NOTE 1 – GOODWILL

Les valeurs des goodwill pour chaque Unité Génératrice de Trésorerie au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

	Valeurs brutes 31-12-12	Dépréciation 31-12-12	Valeurs nettes 31-12-12	Valeurs nettes 31-12-11
Pôle SECURIDEV	78 931	48 023	30 908	30 908
<i>Dont PICARD-SERRURES</i>	7 525	2 588	4 937	4 937
<i>Dont METALUX</i>	4 047	2 529	1 518	1 518
<i>Dont DENY FONTAINE</i>	27 814	10 796	17 018	17 018
<i>Dont Groupe DOM</i>	7 435		7 435	7 435
Pôle NEU	1 003	1 003	-	-
<i>Dont Groupe FEVI</i>	1 003	1 003	-	-
Total	79 934	49 026	30 908	30 908

Sur l'exercice 2012, le goodwill relatif au groupe FEVI, acquis en juin 2012 a été intégralement déprécié.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

	31-12-12	31-12-11
Frais de recherche & développement	633	615
Brevets, licences, marques	55 683	53 201
Autres immobilisations incorporelles	10 597	10 827
Immobilisations incorporelles en cours et avances	168	397
Total consolidé	67 081	65 044

La répartition des amortissements est la suivante :

	31-12-12	31-12-11
Frais de recherche & développement	611	610
Brevets, licences, marques	50 886	47 658
Autres immobilisations incorporelles	3 300	2 975
Total consolidé	54 797	51 243
Net	12 284	13 801

La variation de ces immobilisations incorporelles est la suivante :

	31-12-12	31-12-11
Net début d'exercice	13 801	13 513
Investissement (y compris crédit-baux)	674	2 057
Cession / mises au rebut	-489	-414
Amortissement / Dépréciation	-2 067	-1 443
Différence de change	62	-15
Reclassement	-145	152
Variation de périmètre	449	-49
Net	12 284	13 801

La répartition de ces immobilisations nettes par activité est la suivante :

	31-12-12	31-12-11
Pôle Securidev	977	1 398
Pôle NEU	443	430
Pôle MMD	175	128
Pôle MAC	5 470	6 226
Pôle ERYMA	5 021	5 505
Pôle Autres	198	114
Total consolidé	12 284	13 801

La répartition de ces immobilisations nettes par secteur géographique est la suivante :

	31-12-12	31-12-11
France	11 401	12 627
Etranger	883	1 174
Total consolidé	12 284	13 801

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Après incorporation des locations financières, la ventilation des immobilisations corporelles se présente de la façon suivante :

	31-12-12	31-12-11
Terrains et Aménagements	11 052	10 430
Terrains en crédit-bail	211	679
Constructions hors immeubles de placement	68 452	61 848
Constructions en crédit-bail	8 233	9 712
Installations techniques, matériel industriel	147 930	137 278
Matériel & outillage en crédit-bail	3 902	3 817
Autres Immobilisations	29 526	26 866
Immobilisations corporelles en cours et avances	3 290	1 807
Total consolidé	272 594	252 436

La répartition des amortissements, incluant les dépréciations sur actifs dues aux tests de valeur, est la suivante :

	31-12-12	31-12-11
Terrains et aménagements	1 838	1 750
Constructions	47 837	44 325
Constructions en crédit-bail	4 895	6 594
Perte de valeur cumulée	5 130	5 915
Installations et Matériel	130 166	120 765
Matériel & outillage en crédit-bail	3 385	3 287
Autres Immobilisations	23 687	21 601
Total consolidé	216 938	204 237
Net	55 656	48 198

La variation de ces immobilisations corporelles est la suivante :

	31-12-12	31-12-11
Net début d'exercice	48 198	56 612
Investissement (y compris crédit-baux)	15 152	11 030
Cession / mises au rebut	-159	-509
Amortissement / dépréciation	-10 498	-11 149
Différence de change	245	-422
Reclassement	145	-152
Variation de périmètre	2 574	-7 212
Net	55 656	48 198

La répartition de ces immobilisations nettes par activité est la suivante :

	31-12-12	31-12-11
Pôle Securidev	26 686	27 099
Pôle NEU	3 695	1 935
Pôle MMD	4 527	3 838
Pôle MAC	16 339	15 135
Pôle ERYMA	77	75
Pôle Autres	4 332	115
Total consolidé	55 656	48 197

Les investissements se répartissent ainsi :

	31-12-12	31-12-11
Pôle Securidev	5 070	6 987
Pôle NEU	2 021	171
Pôle MMD	1 590	783
Pôle MAC	2 478	2 815
Pôle ERYMA	86	76
Pôle FLI	-	180
Pôle Autres	3 907	18
Total consolidé	15 152	11 030

La répartition de ces immobilisations nettes par secteur géographique est la suivante :

	31-12-12	31-12-11
France	32 439	25 047
Etranger	23 217	23 150
Total consolidé	55 656	48 197

NOTE 4 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Elles correspondent aux sociétés TITAN ZAGREB (257 K€), TITAN BELGRADE (1 K€) et ELZETT-FEK (765 K€).

Leurs données bilancielle, chiffres d'affaires et résultats, avant retraitements de consolidation, pour une détention à 100 %, sont :

	ELZETT FEK		TITAN ZAGREB		TITAN BELGRADE	
	31-12-12	31-12-11	31-12-12	31-12-11	31-12-12	31-12-11
Total des Actifs	3 738	3 216	1 304	1 463	131	116
Situation nette	1 986	1 839	617	690	1	1
Chiffre d'affaires	10 929	11 317	1 522	1 673	160	159
Résultat net	20	37	57	48	-2	8

NOTE 5 - STOCKS

La répartition des stocks est la suivante :

	31-12-12			31-12-11
	Brut	Provisions	Net	Net
Matières premières	45 447	-10 410	35 037	32 928
Encours de productions de biens	13 249	-1 653	11 596	12 947
Produits intermédiaires et finis	10 356	-1 916	8 440	8 022
Marchandises	5 444	-1 375	4 069	5 306
Total	74 496	-15 354	59 142	59 203

NOTE 6 – ACTIFS FINANCIERS - REPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS PAR CLASSE (IFRS 7) ET PAR CATEGORIE (IAS 39)

Catégories d'actifs financiers (IAS 39)	Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et Créances	Hors champ IAS 39	Total 31-12-2012
Classes d'actifs financiers (IFRS 7)	Evalués à la juste valeur	Evalués au coût amorti	Evalués au coût amorti	Hors champs IFRS 7	
Actifs financiers non courants			3 983		3 983
Autres actifs non courants					
Créances clients et autres créances			116 704		116 704
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105 343				105 343
Autres actifs courants			13 868	2 460	16 328

Catégories d'actifs financiers (IAS 39)	Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et Créances	Hors champ IAS 39	Total 31-12-2011
Classes d'actifs financiers (IFRS 7)	Evalués à la juste valeur	Evalués au coût amorti	Evalués au coût amorti	Hors champs IFRS 7	

Actifs financiers non courants			4 114		4 114
Autres actifs non courants					
Créances clients et autres créances			109 971		109 971
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105 304				105 304
Autres actifs courants			12 128	2 508	14 636

NOTE 6.1 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	31-12-12	31-12-11
Autres participations financières	157	192
Autres titres immobilisés	2	2
Prêts, dépôts de couverture des pensions	2 321	2 118
Autres immobilisations financières	1 503	1 802
Total consolidé	3 983	4 114

CES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ONT UNE ECHEANCE SUPERIEURE A UN AN.

NOTE 6.2 – CLIENTS

La rubrique se présente comme suit :

	31-12-12	31-12-11
Brut	126 019	117 644
Provision	-9 315	-7 673
Net	116 704	109 971

NOTE 6.3 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

	31-12-12	31-12-11
Créances d'exploitation	13 868	12 128
Charges constatées d'avance	2 460	2 508
Total consolidé	16 328	14 636

Il n'y a pas de créance à plus d'un an.

NOTE 6.4 – TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

Ils se détaillent comme suit en valeur nette :

	31-12-12	31-12-11
Valeurs mobilières de placement	80 763	80 473
Disponibilités	24 580	24 831
Total consolidé	105 343	105 304

Les valeurs mobilières de placement sont exclusivement constituées de certificat de dépôt auprès de banque de premier ordre, et de Sicav de trésorerie pure.

NOTE 7 – CAPITAUX PROPRES

La répartition des profits et pertes passés dans les capitaux propres et dans le compte de résultat est la suivante pour 2012 :

	Brut	Impôt	Net
Ecarts actuariels sur les engagements du personnel	-9 857	3 123	-6 734
Ecarts de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger	748		748
Juste valeur des instruments financiers de couverture, Variation de l'excédent de réévaluation, Réévaluations d'actifs financiers disponibles à la vente	-217		-217
Autres éléments du résultat global	-9 326	3 123	-6 203

En 2011, elle était la suivante :

	Brut	Impôt	Net
Ecarts actuariels sur les engagements du personnel	77	-26	51
Ecarts de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger	-990		-990
Juste valeur des instruments financiers de couverture, Variation de l'excédent de réévaluation, Réévaluations d'actifs financiers disponibles à la vente	-473		-473
Autres éléments du résultat global	-1 386	-26	-1 412

NOTE 8 - PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Les provisions pour risques et charges inscrites au bilan consolidé ont évolué de la manière suivante :

	31-12-12	31-12-11
Indemnité de fin de carrière et Médailles du travail	46 220	34 875
Droit des représentants en Allemagne	2 051	2 018
a) Provisions non courantes	48 271	36 893
Restructuration	1 247	436
Litiges, réclamations et garanties	10 883	10 428
Divers	760	647
b) Provisions courantes	12 890	11 511
Total Provisions	61 161	48 404

L'augmentation des engagements de retraites s'explique par la forte diminution du taux d'actualisation utilisé dans les calculs actuariels. Ce dernier est passé de 4,62% au 31 décembre 2011 à 2,80% au 31 décembre 2012. Conformément aux règles et méthodes comptables du Groupe, l'impact de cette modification a été intégralement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

Les variations des provisions pour indemnités de fin de carrière et pensions se détaillent comme suit :

	31-12-12
Indemnité de fin de carrière et pensions en début de période	34 875
<i>Eléments comptabilisés dans le compte de résultat</i>	
- Coûts des services de l'exercice	1 212
- Coûts des services passés	-802
- Coûts financiers	1 406
- Prestations versées	-1 046
- Sorties de provisions des personnes ayant quitté le groupe	-368
<i>Impact des variations de périmètre</i>	<i>1 085</i>

<i>Eléments comptabilisés dans les capitaux propres</i>	
- Ecart actuariels	9 857
Indemnité de fin de carrière et pensions en fin de période	46 220

Une hausse de 0,5 point du taux d'actualisation aurait eu pour conséquence une diminution des indemnités de retraite de 3,5 M€. Ce montant aurait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, conformément aux règles appliquées par le Groupe et aurait eu un impact net après impôt de 2,1 M€.

NOTE 9 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts et dettes financières sont des passifs enregistrés au coût amorti. Leur répartition au 31 décembre 2012, par échéance et par catégorie est la suivante :

Emprunts et dettes	Total au 31-12-12			Total au 31-12-12	Total au 31-12-11
	<1an	>1 an à <5 ans	>5 ans	par catégorie	par catégorie
Emprunts	11 168	19 650	1 098	31 917	40 190
Crédits-Baux et locations financières	1 031	2 023	414	3 469	4 326
Intérêts courus sur les emprunts	83	-	-	83	138
Concours bancaires courants	7 014	-	-	7 014	1 977
Auprès des établissements de crédit	19 296	21 673	1 512	42 482	46 631
Autres dettes financières	538	1 065	-	1 603	962
Participation	467	520	-	987	1 198
Auprès d'autres organismes	1 005	1 585	-	2 590	2 160
Total au 31-12-12	20 301	23 259	1 512	45 072	
Total au 31-12-11	17 717	30 492	582		48 791

Risque de liquidités :

Les emprunts et dettes financières ci-dessus sont à rapprocher des liquidités et placements au 31 décembre 2012, soit 105 343 K€ contre 105 304 K€ au 31 décembre 2011.

La trésorerie nette a donc évolué comme suit :

	31-12-12	31-12-11
Disponibilités et autres titres placés	105 343	105 304
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédits	-42 482	-46 549
Trésorerie nette auprès des établissements de crédit	62 861	58 755
Autres dettes financières	-2 590	-2 160
Trésorerie globale nette	60 271	56 595

Il n'y a pas d'emprunts et dettes financières libellés dans des devises autres que celles de la zone de l'euro.

	Pôle Securidev	Pôle NEU	Pôle MAC	Pôle MMD	Pôle ERYMA	SFPI & Autres	Total 31-12-12
Dettes < 1 an	1 817	4 292	6 383	1 660	29	6 120	20 301
Dettes >1an et<5ans	2 455	809	3 467	1 248	-	15 280	23 259
Dettes >5 ans	35		379			1 098	1 512
Total	4 307	5 101	10 229	2 908	29	22 498	45 072
Trésorerie	27 541	10 900	21 892	18 282	4 979	21 749	105 343
Total Trésorerie nette	23 234	5 799	11 663	15 374	4 950	-749	60 271

Risque de taux :

Le Groupe SFPI n'utilise pas d'instrument de couverture de taux sauf lorsque les clauses des contrats d'emprunt l'y obligent. Au 31 décembre 2012, le Groupe a conclu différents instruments (cap et swap de taux). La valorisation des ces derniers s'élève à -530 K€ et est comptabilisé dans les autres passifs financiers. La variation figure dans les autres éléments du résultat global.

Le taux d'intérêt moyen sur l'exercice 2012 s'élève à 2,2 %.

Sûretés réelles :

Les emprunts et dettes financières font l'objet des sûretés réelles suivantes :

Pôle MAC

- Nantissement des titres FRANCIAFLEX et France FERMETURES chez MAC couvrant l'emprunt d'acquisition 2 400 K€ restant dû.

Pôle SECURIDEV

- Nantissement de matériel chez PICARD-SERRURES (415 K€), METALUX (95 K€) et TITAN (1 600 K€). Les emprunts résiduels restant dus s'élèvent à 410 K€.

S.F.P.I.

- Nantissement de 552 327 titres SECURIDEV pour un emprunt résiduel de 11 667 K€
- Nantissements de 633 327 titres ERYMA HOLDING (anciennement Expart Partenaires) par SFPI SA et de 300 100 titres ERYMA SAS par ERYMA HOLDING pour un emprunt résiduel de 8 556 K€.

NOTE 10 – DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les dettes fournisseurs et autres passifs financiers sont des passifs enregistrés au coût amorti.

La répartition par nature est la suivante :

	31-12-12	31-12-11
Dettes Fournisseurs	58 715	53 927
Dettes d'impôt	4 048	6 114
Dettes sur immobilisations	346	445
Dettes sociales et fiscales	41 696	39 494
Autres dettes	5 741	4 493
Avances et acomptes reçus sur commandes	19 109	19 851
Produits constatés d'avance	3 622	4 141
Autres passifs financiers	70 514	68 424

L'échéance des autres passifs financiers est à moins d'un an à l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes et des produits constatés d'avance dont l'échéance peut varier en fonction des termes contractuels.

Les contrats par affaires peuvent s'analyser comme suit :

	31-12-12
Actif	8 303
- Stocks et encours nets	2 260
- Créances clients nets	17 448
- Avances et acomptes reçus sur commande	-10 149
- Provisions courantes	-1 256
Passif	1 785
- Stocks et encours nets	233
- Créances clients nets	5 900
- Avances et acomptes reçus sur commande	-7 603
- Provisions courantes	-315

NOTE 11 – IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs découlent de l'incidence :

	31-12-12	31-12-11
- DES CHARGES TEMPORAIREMENT NON DEDUCTIBLES	4 448	3 748
- DES PROVISIONS SUR ACTIFS LIEES AUX TESTS DE PERTE DE VALEUR	1 296	1 404
- DES DEFICITS FISCAUX REPORTABLES	202	219
- DES RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION SUIVANTS :		
. CREDIT- BAUX ET LOCATIONS FINANCIERES	-364	-328
. MARGES INTERNES	401	489
. RETRAITES ET PENSIONS	8 906	5 865
. AJUSTEMENTS AUX NORMES GROUPE DES TAUX D'AMORTISSEMENT ET DES REGLES DE PROVISIONS DES SOCIETES ETRANGERES	2 017	1 491
. DIVERS	3	-6
TOTAL CONSOLIDE	16 910	12 883

LES IMPOTS DIFFERES PASSIFS SONT PRINCIPALEMENT AFFERENTS A LA REVALORISATION DES ACTIFS DE DOM ALLEMAGNE RESTANT A AMORTIR POUR 2 422 K€ (CONTRE 2 730 K€ AU 31 DECEMBRE 2011).

NOTE 12 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Pôle Securidev	Pôle NEU	Pôle MAC	Pôle MMD	Pôle ERYMA	SFPI & Autres	Total 31-12-12	Total 31-12-11
Cautions données	-	9 778	1 208	6 057	2 417	2 500	21 960	9 589
Cautions reçues	61	989	510	-	3	-	1 563	647
Total consolidé	61	10 767	1 718	6 057	2 420	2 500	23 523	10 236

NOTE 13 – CHIFFRE D'AFFAIRES, MARGE, RESULTAT OPERATIONNEL

La répartition du chiffre d'affaires selon les secteurs opérationnels est la suivante :

	Variation		2012		2011	
	en K€	%	en K€	%	en K€	%
Pôle Securidev	-2 808	-1,9%	147 372	30,3%	150 180	30,8%
Pôle NEU	3 674	5,4%	72 303	14,8%	68 629	14,1%
Pôle MMD	2 210	4,5%	50 964	10,5%	48 754	10,0%
Pôle MAC	7 326	4,4%	174 394	35,8%	167 068	34,3%
Pôle ERYMA	6 419	18,1%	41 828	8,6%	35 409	7,3%
Pôle FLI	-16 778	-100,0%	-	-	16 778	3,4%
Pôle Autres	105	68,2%	259	0,1%	154	0,0%
Total consolidé	148	0,0%	487 120	100,0%	486 972	100,0%

Par zone géographique, la répartition du chiffre d'affaires est la suivante :

	2012		2011	
	France	Etranger	France	Etranger
Pôle Securidev	55 023	92 349	54 628	95 552
Pôle NEU	46 321	25 982	48 811	19 818
Pôle MMD	18 173	32 791	18 958	29 796
Pôle MAC	166 713	7 681	159 859	7 209
Pôle ERYMA	41 044	784	34 004	1 405
Pôle FLI	-	-	3 131	13 647
Pôle Autres	159	100	102	52
Total consolidé	327 433	159 687	319 493	167 479

Le compte de résultat par branche est le suivant :

2012	SECURIDEV	NEU	MMD	MAC	ERYMA	Autres et Retraitements	Total
Chiffre d'affaires	147 518	72 330	51 021	174 394	41 828	29	487 120

Marge	107 508	33 602	28 690	94 053	26 801	198	290 852
en % de production	73,34%	46,55%	56,96%	54,18%	64,71%		60,07%
en % de CA	72,88%	46,46%	56,23%	53,93%	64,07%		59,71%
Résultat opérationnel Courant	11 364	1 959	4 730	6 780	1 450	-648	25 635
Résultat opérationnel	10 137	956	4 729	6 765	1 329	369	24 285
Résultat Financier	57	-80	4	-54	-225	-3	-301
Impôt	-3 547	-853	-1 552	-2 188	-848	101	-8 887
Résultat net	6 673	23	3 181	4 523	256	467	15 123

2011	SECURIDEV	NEU	MMD	MAC	ERYMA	Autres et Retraitements	Total
Chiffre d'affaires	150 180	68 629	48 754	167 068	35 409	16 832	486 972
Marge	110 216	31 388	25 011	91 182	24 347	10 881	293 025
en % de production	73,1%	45,71%	49,74%	54,44%	65,77		59,55%
en % de CA	73,39%	45,74%	51,30%	54,55%	68,76%		60,17%
Résultat Opérationnel Courant	13 241	4 179	4 391	6 860	673	-1 123	28 221
Résultat opérationnel	12 262	4 179	4 165	6 522	673	-352	27 449
Résultat Financier	141	-43	164	-210	-224	-240	-412
Impôt	-4 290	-1611	-1 312	-2 586	-387	991	-9 195
Résultat net	8 150	2 525	3 017	3 726	62	399	17 879

La colonne « Autres et Retraitements » comprend

- L'activité holding du Groupe
- les éliminations entre les secteurs opérationnels,

En 2011, la colonne « Autres et Retraitements » comprend également l'activité du pôle FLI du 1^{er} janvier au 18 mai 2011, date de sa cession.

Répartition des actifs et des passifs

La répartition des actifs nets totaux et des passifs courants en fonction des branches d'activité est la suivante :

	Total des Actifs (valeur nette)		Total des Passifs non courants		Total des Passifs courants	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Pôle Securidev	154 758	153 245	41 486	35 122	34 753	37 947
Pôle NEU	65 003	56 686	3 603	2 154	49 436	40 580
Pôle MMD	42 318	40 518	3 357	3 144	16 687	17 441
Pôle MAC	101 778	95 021	9 645	8 926	44 204	38 725
Pôle ERYMA	25 407	26 200	1 277	1 008	12 235	12 179
Pôle Autres	28 977	28 291	16 583	20 453	9 153	10 821
Total consolidé	418 281	399 961	75 951	70 807	166 468	157 693

NOTE 14 – AMORTISSEMENTS, VARIATION DES PROVISIONS ET PERTE DE VALEUR

a) Amortissements

Les amortissements du résultat opérationnel courant, soit 12 171 K€ comprennent ceux provenant des retraitements de crédits-baux pour 649 K€ ainsi que ceux afférents aux locations financières pour 39 K€.

b) Variation des Provisions

Les valeurs positives indiquent une augmentation de la provision.

	Ouverture	Impact des entrées de périmètre	Dotations/Reprises en Compte de résultat			Dotations/reprises en Capitaux propres		Clôture
			Résultat courant	Résultat opérationnel non courant	Résultat financier	Ecart de conversion	Autres (écarts actuariels)	
Provisions sur Stocks	13 177	615	1 520	-	-	42		15 354
Provisions sur Clients	7 673	2 166	-552			28		9 315
Provisions pour Créances	1 852	836	157		159			3 004
Provisions non courantes	36 893	941	551			29	9 857	48 271
Provisions courantes	11 511	1 442	-443	370		10		12 890
Total	71 106	6 000	1 233	370	159	108	9 857	88 834

c) Variation des pertes de valeur et dépréciation des goodwill

Les dépréciations de goodwill comptabilisés en 2012 concernent le pôle NEU. Il s'agit de la dépréciation de l'intégralité du goodwill constaté cette année lors de l'acquisition de groupe FEVI (cf. faits marquants).

Les calculs décrits en note I.9 ont été effectués sur la base d'une prime de risque de 6,55 %, et d'un taux d'emprunt sans risque de 2,52 % (TEC à 10 ans). Ces taux étaient en 2011 de 6,55% et 3,31%.

Une hausse de 1 % de ces deux taux aurait pour conséquence, dans le pôle SECURIDEV, une dépréciation des goodwill pour 0,7 M€
 Une amélioration de 5 % des EBIT prévisionnels n'aurait pas eu d'impact sur l'exercice. En revanche, une détérioration de 5% des budgets prévisionnels aurait pour conséquence, dans le pôle SECURIDEV, une dépréciation des goodwill pour 0,3 M€

En 2012, les pertes de valeurs sur immobilisations corporelles concernent, en 2012, uniquement le pôle SECURIDEV (334 K€).

NOTE 15 – RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	2012	2011
Produits des placements	1 409	1 129
Produits de change	399	925
Autres produits financiers	991	938
Intérêts et charges financières assimilés	-1 404	-1 454
Intérêts sur crédit-bail	-222	-215
Charges de change	-675	-975
Autres charges financières	-799	-760
Total consolidé	-301	-412

NOTE 16 – IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt net consolidé se décompose ainsi :

	2012	2011
Impôt Sociétés France	5 790	6 533
Impôt Sociétés Etranger	2 531	3 739
Impôt différé net	566	-1 077
Impôt net consolidé	8 887	9 195

Les mouvements du compte d'impôts différés s'analysent comme suit :

	Actif	Passif	Solde
Impôts différés au 31-12-11	12 883	2 840	10 043
Variation de la période			
<i>dont variation sur l'exercice</i>	-498	68	-566
<i>dont variation dans les capitaux propres</i>	4 525	-	4 525
Impôts différés au 31-12-12	16 910	2 908	14 002

Le tableau de ventilation de l'impôt société se présente comme suit :

Résultat avant impôt	23 985
CVAE (inclus dans IS)	-2 238
Crédit d'impôt (inclus dans les subventions)	-1 533
Résultat Imposable	20 214
Charge d'impôt théorique (taux de la mère consolidante 33,33 %)	6 738
CVAE	2 238
Différence de taux d'imposition	-601
Impact des résultats négatifs ⁽¹⁾	741
Impact des différences permanentes	41
Impact sur exercices antérieurs	-90
Impact des déficits reportés non activés	-166
Impact des dépréciations de goodwill	375
Autres (dont impact périmètre)	-389
Charge d'impôt effective	8 887

⁽¹⁾ hors de l'intégration fiscale et dont les déficits ne sont pas activés

Le pourcentage d'impôt société étranger moyen (27 %) est inférieur à celui de la France du fait des taux d'imposition des sociétés étrangères variant entre 12 % et 30 %, sauf en Italie où le taux d'imposition est de 36 %.

NOTE 17 – RESULTAT PAR ACTION

Le nombre d'actions retenues pour ce calcul est égal au nombre total d'actions émises duquel sont déduites les actions détenues en auto-contrôle.

Aucun instrument dilutif du capital n'a été émis par la société.

	31-12-12	31-12-11
Nombre d'actions au capital	1 665 769	1 665 769
Actions d'auto-contrôle	-	-
Nombre d'actions	1 665 769	1 665 769
Résultat net par action en €	6,88	8,44

NOTE 18 – EFFECTIFS

Les effectifs moyens du groupe SFPI se ventilent de la manière suivante :

	2012	2011
Cadres	645	663
Agents de maîtrise et employés	1 463	1 463

Ouvriers	1 790	1 858
Total	3 898	3 984

Les effectifs réels en fin d'année se répartissent comme suit :

	France		Etranger		Total	
	31-12-12	31-12-11	31-12-12	31-12-11	31-12-12	31-12-11
Pôle SECURIDEV	574	574	992	1 052	1 566	1 626
Pôle NEU	346	241	21	21	367	262
Pôle MMD	245	236	147	147	392	383
Pôle MAC	1 315	1 171	39	39	1 354	1 210
Pôle ERYMA	330	315	-	-	330	315
Pôle FLI	-	-	-	-	-	-
Pôle Autres	13	16	5	5	18	21
Total	2 823	2 553	1 204	1 264	4 027	3 817

NOTE 19 - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

La liste des principales filiales et sociétés associées du Groupe figure dans la partie « *Principes comptables, méthode d'évaluation, options IFRS retenues* ».

Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées lors de la consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes.

Les transactions et soldes avec les parties liées et les sociétés associées sont détaillées ci-dessous :

	Produits		Charges		Créances		Dettes	
	2012	2011	2012	2011	31-12-12	31-12-11	31-12-12	31-12-11
Parties liées en amont	-	-	421	381	-	-	125	24
Sociétés associées (mises en équivalence)	1 171	1 251	98	91	307	335	14	19
Total	1 171	1 251	519	472	307	335	139	43

L'unique mandataire social au sens de la norme IAS 24 perçoit une rémunération à court terme dans deux des sociétés du groupe.

Son montant est le suivant :

	2012	2011
Rémunération à court terme hors charges patronales	413	412
Charges patronales sur rémunération	140	140

NOTE 20 – DIVIDENDES PROPOSES

Le dividende qui sera proposé aux Actionnaires lors de l'Assemblée générale du 25 juin 2013 est de 1,20 euros par action.

NOTE 21 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les acquisitions suivantes ont été réalisées depuis le début de l'exercice 2013 :

- Le pôle SECURIDEV a acquis, en février 2013 les actifs de la société espagnole TELESCO, qui était en dépôt de bilan depuis juillet 2012,

Par jugement du 12 avril 2013, le Tribunal de Commerce de Grasse a décidé la cession des actifs et des activités des sociétés du Groupe CREAL au profit

5.7.1.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société S.F.P.I. S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2011 retraitées selon les mêmes règles.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La direction de votre Groupe est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations figurent les goodwill et les actifs à durée de vie indéfinie.

Le Groupe procède à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie selon les modalités décrites dans le paragraphe 9 des principes comptables et dans la note 14 c) des états financiers.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et vérifié que le paragraphe 9 des principes comptables et la note 14 c) des états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 10 juin 2013

Neuilly-sur-Seine, le 10 juin 2013

KPMG Entreprises

Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Nahid Sheikhalishahi

Philippe Soumah

Associée

Associé

5.7.1.3 Comptes annuels consolidés de SFPI au 31 décembre 2013

BILAN CONSOLIDE ACTIF

en K€ - en normes IFRS	Note	31.12.2013	31.12.2012
Goodwill	1	31 028	30 908
Immobilisations Incorporelles	2	9 109	12 284
Immobilisations Corporelles	3	58 209	55 656
Participations dans les entreprises associées	4	1 038	1 023
Autres actifs financiers non courants	6.1	4 306	3 983
Impôts différés Actifs	10	16 992	16 910
TOTAL des Actifs non courants		120 682	120 764
Actifs destinés à être cédés		0	0
Stocks et En Cours	5	58 778	59 142
Créances Clients et Comptes Rattachés	6.2	107 291	116 704
Autres actifs financiers courants	6.3	16 554	16 328
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.4	109 523	105 343
TOTAL des Actifs courants		292 146	297 517
TOTAL de l'ACTIF		412 828	418 281

BILAN CONSOLIDE PASSIF

en K€ - en normes IFRS	Note	31.12.2013	31.12.2012
Capital		24 987	24 987
Réserves Consolidées / Part Groupe		109 655	99 255
Résultat Part Groupe		10 479	11 464
Capitaux Part Groupe		145 121	135 706
Intérêts Minoritaires		30 318	40 156
Capitaux Propres de l'ensemble Consolidé		175 439	175 862
Provisions non courantes	7	48 031	48 271
Dettes financières à long terme	8	27 079	24 772
Impôts différés Passifs	10	2 518	2 908
Passifs non Courants		77 628	75 951
Passifs des activités destinées à être cédées			0
Provision courantes	7	10 264	12 890
Dettes Financières à court terme	8	17 440	20 301
Dettes fournisseurs	9	58 409	58 715
Passifs d'impôts exigibles	9	3 450	4 048
Autres passifs financiers	9	70 198	70 514
Passifs Courants		159 761	166 468
TOTAL du PASSIF		412 828	418 281

COMPTE DE RESULTAT

en K€ - en normes IFRS	Note	2 013	en % du CA	2 012	en % du CA
= Chiffre d'affaires Net	12	495 421		487 120	
Production Stockée		-249		-2 960	
Achats consommés y compris Sous-traitance		-194 642		-193 308	
Marge Brute	12	300 530		290 852	
% de production		60,69%		60,07%	
Autres produits d'exploitation et subvention		4 636		5 607	
Dotations nettes aux provisions	13	-670		-1 234	
Charges Externes		-80 997		-79 585	
Impôts, Taxes & assimilés		-6 703		-5 972	
Frais de Personnel (y compris participation et intéressement)		-175 840		-167 865	
Dotation aux Amortissements	13	-12 396		-12 171	
Autres Charges		-5 042		-3 997	
=RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		23 518	4,75%	25 635	5,26%
Coût des Restructurations		-2 770		-589	
Cession immobilière				576	
Autres produits & Charges non Récurrents		1 136			
Dépréciation des goodwill et Variation des Pertes de Valeur	13	-1 014		-1 337	
=RESULTAT OPERATIONNEL		20 870	4,21%	24 285	4,99%
Produits financiers	14	2 457		2 799	
Charges financières	14	-2 398		-3 100	
= RESULTAT FINANCIER	14	59		-301	
=RESULTAT DES ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES		0		0	
=RESULTAT AVANT IMPOTS		20 929		23 984	
Impôt société		-7 463		-8 887	
Résultat mis en équivalence		30		26	
=RESULTAT NET DES ENTREPRISES CONSOLIDEES		13 496	2,72%	15 123	3,10%
Part des Minoritaires		3 017		3 658	
Part Groupe		10 479		11 465	
Résultat net par action (hors autocontrôle), en €	16	6,29		6,88	

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

	2 013	2 012
Résultat de l'exercice	13 496	15 123
<i>Autres éléments du résultat global pouvant ultérieurement être reclassés dans le résultat consolidé (brut)</i>		
- Ecart de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-230	748
- Instruments financiers, réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente, excédent de réévaluation	289	-217
Impôts sur ces autres éléments du résultat global		
<i>Autres éléments du résultat global définitivement reclassés hors du résultat consolidé (brut)</i>		
- Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	1 738	-9 857
Impôts sur ces autres éléments du résultat global	-570	3 123
= Résultat global total	14 723	8 920
attribuable aux :		
- porteurs de capitaux propres de la société mère	11 461	6 954
- Intérêts minoritaires	3 262	1 966

TABLEAU DE FLUX CONSOLIDÉ

en KE - en normes IFRS	Part du groupe						
	Capital	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat	Total	Intérêts minoritaires	Total des CP
Solde au 01/01/2012	24 987	94 054	-1 260	14 053	131 834	39 627	171 461
Affectation du résultat		10 971		-10 971	0		0
Dividendes versés				-3 082	-3 082	-1 481	-4 563
Augmentation/Reduction de capital					0		0
Actions autocontrôle					0		0
Annulations des Actions d'autocontrôle					0		0
<i>Total des transactions avec les actionnaires</i>	<i>0</i>	<i>10 971</i>	<i>0</i>	<i>-14 053</i>	<i>-3 082</i>	<i>-1 481</i>	<i>-4 563</i>
<i>Variation de périmètre</i>					<i>0</i>	<i>46</i>	<i>46</i>
Profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-5 107	597		-4 510	-1 694	-6 204
Résultat de la période				11 464	11 464	3 658	15 122
<i>Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période</i>	<i>0</i>	<i>-5 107</i>	<i>597</i>	<i>11 464</i>	<i>6 954</i>	<i>1 964</i>	<i>8 918</i>
Solde au 31/12/2012	24 987	99 918	-663	11 464	135 706	40 156	175 862
Affectation du résultat		9 465		-9 465	0		0
Dividendes versés				-1 999	-1 999	-1 180	-3 179
Augmentation/Reduction de capital					0		0
Actions autocontrôle					0		0
Annulations des Actions d'autocontrôle					0		0
<i>Total des transactions avec les actionnaires</i>	<i>0</i>	<i>9 465</i>	<i>0</i>	<i>-11 464</i>	<i>-1 999</i>	<i>-1 180</i>	<i>-3 179</i>
<i>Variation de périmètre</i>					<i>-47</i>	<i>-11 920</i>	<i>-11 967</i>
Profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 153	-171		982	245	1 227
Résultat de la période				10 479	10 479	3 017	13 496
<i>Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période</i>	<i>0</i>	<i>1 153</i>	<i>-171</i>	<i>10 479</i>	<i>11 461</i>	<i>3 262</i>	<i>14 723</i>
Solde au 31/12/2013	24 987	110 536	-881	10 479	145 121	30 318	175 439

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en K€ - en normes IFRS	2 013	2 012	
Résultat avant impôt	20 929	23 985	(*)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie			
-Dotations aux amortissements d'exploitation	12 396	12 171	(*)
-Variation des provisions d'exploitation, financière et non courantes	701	1 762	(*)
-Variation des provisions pour perte de valeur et dépréciation goodwill	1 014	1 337	(*)
-Plus ou moins values de cession	253	-531	(*)
Variation du besoin en fonds de roulement			
-Variation des Stocks & Encours	-276	3 478	
-Variation des Clients	8 354	498	
-Variation des Fournisseurs	-2 956	-1 600	
-Variation des autres Créances et Dettes	-794	-4 870	
Flux de trésorerie provenant des activités	39 621	36 230	
Impôts sur le résultat	-8 556	-8 321	(*)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	31 065	27 909	
Cessions d'immobilisations	1 011	2 436	
Acquisition de titres consolidés	-12 101	-915	
Trésorerie provenant des sociétés acquises	109	-2 483	
Incidence des variations de périmètre			
Acquisitions d'immobilisations Incorporelles et Corporelles	-13 328	-15 826	
Acquisitions d'immobilisations Financières	-1 015	-663	
Variation des Dettes sur Immobilisations	1 827	1 898	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-23 497	-15 553	
Augmentation des crédits baux et locations financières		738	
Augmentation des Dettes auprès des Etablissements de Crédit	16 444	4 340	
Augmentation des Autres Dettes Financières	389	883	
Remboursement des Crédits baux et locations financières	-1 072	-1 751	
Remboursement des Dettes auprès des Etablissements de Crédit	-12 361	-16 009	
Remboursement des Autres Dettes Financières	-602	-1 067	
Dividendes versés par SFPI	-1 999	-3 082	
Dividendes versés aux Minoritaires des Filiales	-1 180	-1 481	
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	-381	-17 428	
Variation de trésorerie	7 187	-5 072	
Trésorerie à l'ouverture de la période (1)	98 330	103 328	
Impact des variations de taux de change	-78	74	
Trésorerie à la clôture de la période (1)	105 439	98 330	
Variation de trésorerie constatée	7 187	-5 072	
Contrôle	0	0	
(*) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	26 737	30 403	
(1) La trésorerie se décompose en			
	2 013	2 012	
Disponibilités	30 707	24 580	
Equivalents de trésorerie	78 816	80 763	
Trésorerie active	109 523	105 343	
Découverts et crédits spots	-4 084	-7 013	
Trésorerie	105 439	98 330	

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

Introduction

En date du 13 mai 2014, le Conseil d'administration de la société anonyme SFPI a arrêté les comptes et autorisé la publication des états financiers consolidés du groupe SFPI pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les comptes consolidés sont établis en euros. Sauf mention spécifique, tous les chiffres sont donnés en milliers d'euros.

Faits marquants

Pôle ERYMA :

- Le pôle ERYMA a connu une baisse de son chiffre d'affaires de 6,1 % par rapport à l'exercice 2012.
- La société ERYMA HOLDING a acquis fin juin 2013, 70% de la société ALINEA, petite structure d'installations de systèmes de surveillance dans le centre de la France. Cette société génère un chiffre d'affaires d'environ 400 K€ par an. Un goodwill a été constaté dans les comptes consolidés pour 120 K€.

Pôle MAC :

- En décembre 2013, la société SFPI a acquis 23,7 % des intérêts minoritaires de sa filiale MAC pour une valeur de 12 Millions d'euros. Elle a emprunté 9 Millions d'euros. Son pourcentage de détention de la société MAC est désormais de 91.05%. L'impact de cette variation dans les comptes consolidés est non significatif, la valeur d'acquisition correspondant à la quote-part de situation nette consolidée du pôle MAC.
- Par jugement du tribunal le 12 avril 2013, la société FRANCIAFLEX a acquis les actifs et activités du groupe CREAL. Afin d'aider Franciافlex à financer son BFR liée à cette acquisition, la société MAC a souscrit un emprunt de 5 M€ dans le cadre de la convention de crédit négociée en décembre 2009 par la société mère SFPI.
- Le pôle MAC a connu une hausse de son chiffre d'affaires de 8,7 % par rapport à l'exercice 2012 liée aux acquisitions des actifs de la société Noël, des sociétés SIPA menuiseries et SIPOSE et des actifs du groupe CREAL. L'impact sur 2013 est un apport de CA complémentaire de 16,5M€. Hors acquisition le CA est stable.

Pôle NEU :

- Le pôle NEU a réalisé un chiffre d'affaires stable par rapport à 2012. En 2012, le groupe FEVI avait été acquis fin juin 2012. L'impact d'une année complète de chiffre d'affaires s'élève à environ 4 M€.
- En fin d'exercice 2013, la société DELTA NEU France a créé une société à Hong Kong, cette dernière ayant participé, à hauteur de 70% à la création d'une société en Chine. Ces deux nouvelles entités n'ont pas eu d'activité sur l'exercice.

Pôle SECURIDEV :

- Le pôle SECURIDEV a connu une baisse de son chiffre d'affaires de 1,4 % par rapport à l'exercice 2012.

Pôle MMD :

- Le pôle MMD a connu une baisse de son chiffre d'affaires de 5,1 % par rapport à l'exercice 2012.

Liste des sociétés consolidées

Nom	Pays	% de contrôle		N° Siren	Activité	Méthode de consolidation
		31/12/2013	31/12/2012			
SFPI	France	Société Mère		349.385.930	 Holding	I.G.
SECURIDEV	France	69,33	69,33	378.557.474	 Holding du pôle	I.G.
Dény Fontaine	France	99,73	99,73	552 105 603	Serrurerie	I.G.
Metalux	France	99,91	99,91	572 020 394	Serrurerie	I.G.
Picard-Serrures	France	99,99	99,99	341 148 823	Serrurerie	I.G.
Ronis	France	99,99	99,99	345 004 147	Serrurerie	I.G.
Ronis-Dom Ltd	G.B.	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
CR Serrature	Italie	100,00	100,00	5988590013	Serrurerie	I.G.
Elzett-Fek	Hongrie	50,00	50,00	/	Galvanisation	M.E.
Euro-Elzett	Hongrie	100,00	100,00	11404006	Serrurerie	I.G.
Metalplast	Pologne	100,00	100,00	5730003798	Serrurerie	I.G.
Securidev Tchequie	Rép Tché	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Titan	Slovénie	93,72	93,57	34816712	Serrurerie	I.G.
Titan Zagreb	Croatie	30,00	30,00	/	Serrurerie	M.E.
Titan Belgrade	Serbie	49,00	49,00	/	Serrurerie	M.E.
Euro-Tools	Slovénie	-	-	/	Outillage	I.G.
TSS Ronis diffusion	France	100,00	100,00	348541798	Serrurerie	I.G.
Dom France	France	-	-	732025119	Serrurerie	I.G.
Dom Suisse	Suisse	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Dom Gmbh & Co KG	Allemagne	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Dom Participations	France	100,00	100,00	485054860	Holding	I.G.
Dom Polska	Pologne	99,91	99,91	9451999111	Serrurerie	I.G.
Secu Beteiligungs Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Securidev Romania	Roumanie	100,00	100,00		Serrurerie	I.G.
Securidev Hongrie	Hongrie	100,00	100,00		Serrurerie	I.G.
Ucem Sistemas de Seguridad	Espagne	100,00	100,00		Serrurerie	I.G.
Securidev Iberica	Espagne	52,00	52,00		Serrurerie	I.G.
NEU SA.	France	99,96	99,96	454.500.315	 Holding du pôle	I.G.

Neu International Railways	France	95,01	95,01	351.221.361	Traitement de l'air	I.G.
Neu Inc	USA	100,00	100,00		Traitement de l'air	I.G.
Delta Neu	France	99,99	99,99	301.468.146	Traitement de l'air	I.G.
Delta Neu Pays-Bas	Pays-Bas	100,00	100,00		Traitement de l'air	I.G.
RLS Delta Neu	France	99,96	99,96		Traitement de l'air	I.G.
Delta Neu GB	GB	100,00	100,00		Traitement de l'air	I.G.
Institut Technique Neu	France	99,82	99,82	329.529.614	Traitement de l'air	I.G.
Delta Neu Benelux	Belgique	100,00	100,00		Traitement de l'air	I.G.
Fonciere Neu	France	100,00	100,00	433.336.138	Immobilier	I.G.
Neu International Process	France	100,00	100,00	479.988.453	Traitement de l'air	I.G.
Fevi SAS	France	52,73	52,73		Traitement de l'air	I.G.
Fevi International	France	52,73	52,73		Traitement de l'air	I.G.
Fevi Gmbh	Allemagne	52,73	52,73		Traitement de l'air	I.G.
SCI La Vespière	France	52,73	52,73		Immobilier	I.G.
SCI Fevi	France	52,73	52,73		Immobilier	I.G.
Lcat Tranding	HK	100,00	-		Traitement de l'air	I.G.
Delta Neu Shangai	Chine	70,00	-		Traitement de l'air	I.G.

MMD	France	99,99	99,99	379.575.434	Holding	I.G.
Financière Barriquand	France	97,84	97,84	349.967.836	Holding	I.G.
Barriquand SAS	France	99,84	99,84	405.782.590	Holding	I.G.
Steriflow	France	100,00	100,00	352.960.702	Stérilisateur	I.G.
Barriquand Echangeurs	France	99,99	99,99	352.960.777	Echangeurs	I.G.
Aset	France	98,98	98,98	969.508.217	Echangeurs	I.G.
Barriquand Technologies Thermiques	France	100,00	100,00	479.868.853	Commercial	I.G.
Steriflow Service Maroc	Maroc	75,00	75,00		Stérilisateur	I.G.
Barriquand Do Brasil	Brésil	99,50	99,50		Commercial	I.G.
Spomasz Wronki	Pologne	100,00	100,00		Centrifugeuses	I.G.

MAC	France	91,05	67,37	327.997.714	Holding	I.G.
France Fermetures	France	100,00	100,00	329.403.422	Fermetures	I.G.
Franciaflex	France	100,00	100,00	433.802.147	Fermetures	I.G.
SMVO	France	100,00	100,00	712.004.076	Fonderie	I.G.
Baie Ouest	France	100,00	100,00	383.336.260	Fermetures	I.G.
Storistes de France	France	96,70	96,70	352.122.675	Animateur Réseau	I.G.

Boflex	Belgique	100,00	100,00	436.158.718	Fermetures	I.G.
Fabstore	France	100,00	100,00		Fermetures	I.G.
Faber	France	100,00	100,00		Fermetures	I.G.
MAC Industries	France	100,00	100,00		Sans activité	I.G.
OPEN B	France	100,00	100,00		Animateur Réseau	I.G.
SIPA	France	100,00	100,00		Fermetures	I.G.
SIPOSE	France	100,00	100,00		Fermetures	I.G.

Eryma Holding	France	99,99	99,99	381.618.131	 Holding	I.G.
Eryma SAS	France	95,69	95,69			I.G.
Anjou Sécurité	France	100,00	100,00			I.G.
CDTM	France	100,00	100,00			I.G.
ETLS	France	100,00	100,00			I.G.
ATTI	France	100,00	100,00			I.G.
ALINEA	France	69,92	-			I.G.

Autres Sociétés

Point Est	France	66,59	66,59	382.591.949	Partenariat Pays de l'Est	I.G.
Datagroupe	France	95,37	95,37	347.812.752	Services	I.G.
Point-Est Polska	Pologne	100,00	100,00	118.001.475 3	Partenariat Pays de l'Est	I.G.
France Investissement	Bulgarie	94,68	94,68	851.322.239	Conseil Négoce Pays de l'Est	I.G.
Expart Développement	France	100,00	100,00		Sans activité	I.G.
SCI NEU	France	100,00	100,00		Immobilier	I.G.
SCI La Chapelle d'Armentières	France	100,00	100,00		Immobilier	I.G.
SCI STERIMMO	France	100,00	100,00		Immobilier	I.G.
SCI Georges Nuttin	France	100,00	100,00		Immobilier	I.G.
SCI VR des 2 Vallées	France	100,00	100,00		Immobilier	I.G.
SCI ALU des 2Vallées	France	100,00	100,00		Immobilier	I.G.

Principes comptables, méthodes d'évaluation, options IFRS retenues

23. REFERENTIEL

Les états financiers consolidés couvrent les périodes de douze mois arrêtées aux 31 décembre 2013 et 2012.

LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013 DU GROUPE SFPI ONT ETE PREPARES EN CONFORMITE AVEC LE REFERENTIEL IFRS (INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING STANDARDS) ADOPTE PAR L'UNION EUROPEENNE AU 31 DECEMBRE 2013.

CE REFERENTIEL INTEGRE LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (IAS ET IFRS) ET LES INTERPRETATIONS DU COMITE D'INTERPRETATION (SIC ET IFRIC) APPLICABLES DE MANIERE OBLIGATOIRE AU 31 DECEMBRE 2013.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2013 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, à l'exception des normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- IAS 19 Révisée « Avantages du personnel »,
- Amendement IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global »,
- Amendements IAS 12 « Recouvrement des actifs sous-jacents »,
- IFRS 13 « Evaluation à la Juste Valeur »,
- Amendements IFRS 1 « Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants »,
- Amendements IFRS 1 « Subventions publiques »,
- Amendements IFRS 7 « Informations à fournir- Compensation des actifs et passifs financiers »,
- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert »,
- Améliorations annuelles des IFRS.

Le Groupe avait anticipé, dans ses états financiers annuels au 31 décembre 2012, l'application de l'amendement d'IAS 19 – Avantages du personnel - Régime à prestations définies.

Les autres textes n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes suivantes :

- Normes sur les méthodes de consolidation :
 - o IFRS 10 « Consolidation »,
 - o IFRS 11 « Accords conjoints »,
 - o IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »,
 - o IAS 27 Révisée « Etats financiers individuels »,
 - o IAS 28 Révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ».

La revue de ces normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 31 décembre 2014 est en cours. Les impacts sur les états financiers ne devraient pas être significatifs.

- Autres normes :
 - o Amendements IAS 32 « Compensation des actifs et passifs financiers »,
 - o IFRIC 21 Taxes.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Le Groupe SFPI publie des états financiers annuels au 31 décembre, conformément aux principes du référentiel. Les principales conventions de présentation sont les suivantes :

- Regroupement par postes : par nature;
- Classement des actifs et passifs : par ordre croissant de liquidité et d'exigibilité en distinguant les éléments non courants et courants, selon que leur réalisation ou exigibilité est à plus ou moins douze mois après la date de clôture ;
- Classement des produits et charges : par nature et incorporation au coût d'un élément d'actif ou de passif en application d'une norme ou interprétation ;
- Compensation : en application d'une norme ou interprétation pour les actifs et passifs d'une part et les produits et charges d'autre part ;

METHODES COMPTABLES, ERREURS ET ESTIMATIONS

Un changement de méthode comptable n'est appliqué que s'il répond aux dispositions d'une norme ou interprétation ou permet une information plus fiable et plus pertinente. Les changements de méthode comptable sont comptabilisés de manière rétrospective, sauf en cas de disposition transitoire spécifique à la norme ou interprétation. Les états financiers affectés par un changement de méthode comptable sont modifiés pour tous les exercices présentés, comme si la nouvelle méthode avait toujours été appliquée. Une erreur, lorsqu'elle est découverte, est également ajustée de manière rétrospective.

Les incertitudes inhérentes à l'activité nécessitent de recourir à des estimations dans le cadre de la préparation des états financiers. Les estimations sont issues de jugements destinés à donner une appréciation raisonnable des dernières informations fiables disponibles. Une estimation est révisée pour refléter les changements de circonstances, les nouvelles informations disponibles et les effets liés à l'expérience. Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective : ils affectent l'exercice sur lequel ils sont intervenus et le cas échéant, les exercices suivants.

Les principales estimations réalisées lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour la valorisation et la durée d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et goodwill, le calcul des provisions pour

avantages du personnel et des autres provisions. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel stagnant et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture.

24. PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Le Groupe consolide par intégration globale les entités contrôlées, et par mise en équivalence celles sur lesquelles il exerce une influence notable.

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

25. CHANGEMENT DE METHODE

AUCUN CHANGEMENT DE METHODE N'A ETE APPLIQUE CETTE ANNEE.

26. CHANGEMENT DE PRESENTATION

AUCUN CHANGEMENT DE PRESENTATION N'A ETE APPLIQUE CETTE ANNEE.

27. CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES

LES POSTES DU BILAN SONT CONVERTIS AU TAUX DE CHANGE EN VIGUEUR A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

LES CHARGES ET PRODUITS DU COMPTE DE RESULTAT SONT CONVERTIS AU COURS MOYEN DE L'EXERCICE.

LES ECARTS RESULTANT DE CETTE METHODE DE CONVERSION SONT COMPTABILISES DIRECTEMENT DANS L'ETAT DU RESULTAT GLOBAL ET FIGURENT AU BILAN DANS LES CAPITAUX PROPRES AU POSTE « ECARTS DE CONVERSION ».

Les taux utilisés sont les suivants :

	Taux clôture 2013	Taux moyen 2013	Taux clôture 2012	Taux moyen 2012
CHF (Suisse)	1,23	1,23	1,21	1,21
GBP (Angleterre)	0,83	0,85	0,82	0,81
USD (Etats-Unis)	1,38	1,32	1,32	1,29
HUF (Hongrie)	297,04	297,86	292,3	289,58
ZLO (Pologne)	4,15	4,2	4,1	4,19

28. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des frais de développement, les brevets et logiciels évalués. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les principales durées d'amortissement retenues pour ces immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- Logiciels 1 à 3 ans
- Brevets durée de protection juridique
- Frais de développement 3 ans à compter de la commercialisation
- Autres immobilisations incorporelles 1 à 5 ans

Les frais de développement ne sont immobilisés que s'ils concernent un investissement significatif. Les coûts sont immobilisés à partir du moment notamment où le projet est techniquement faisable, son marché identifié et sa rentabilité calculée avec une fiabilité raisonnable. Les dépenses antérieures ne sont jamais recyclées. Au titre de l'exercice, aucun frais de recherche et développement n'a été immobilisé.

Les fichiers de clientèle, comme ceux d'ETLS dans le pôle ERYMA, font l'objet de sortie d'actifs partielle lorsque les clients d'origine réduisent leur volume d'activité ou totales lorsqu'ils cessent de commander ou sont cédés. La valeur nette de ces actifs incorporels est testée annuellement et provisionnée si sa valeur devient inférieure aux prix du marché de transactions précédentes de taille similaire.

Les marques ou fonds de commerce générés en interne ne sont pas immobilisés. Les marques acquises au travers de rachats d'entreprise ne font pas l'objet d'une identification distincte dans la mesure où elles ne présentent pas un caractère séparable ou mesurable de façon fiable. En effet, deux cas de figure sont envisageables :

- si la marque est vendue avec les savoir-faire techniques, les outillages donnant accès au marché de remplacement et les fichiers du parc installé, la société vendeuse se trouve de fait vidée de sa substance et dans l'incapacité de poursuivre son activité. Ce schéma revient à évaluer l'entreprise globalement et non pas sa marque ;
- si, cas irréaliste, la marque est vendue sans les savoir-faire et outillage, l'acquéreur n'ayant pas accès au marché de remplacement en proposera un prix réduit sans rapport avec la perte d'image que subira la société vendeuse. Sans marché actif, ni référence à des transactions similaires, la marque n'est pas évaluable de façon fiable et la conséquence directe pour le vendeur s'avère inchiffable.

29. GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée au 1^{er} janvier 2010 :

- Les frais d'acquisition sont désormais comptabilisés en charges ;
- Les intérêts minoritaires peuvent, sur option prise individuellement pour chaque regroupement, être évalués à la juste valeur, en intégrant leur quote-part de goodwill ;
- Les variations de pourcentages d'intérêt dans les filiales sans changement de contrôle sont comptabilisées directement en capitaux propres, sans création de goodwill complémentaire ;
- En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle, cette réévaluation étant enregistrée directement en résultat de l'exercice et non pas en capitaux propres.

Les goodwill sont affectés au plus tard 12 mois après la date d'acquisition, aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur. Les actifs acquis destinés à être cédés sont minorés des coûts de la re-vente.

L'écart entre le coût du regroupement (prix payé majoré des frais d'acquisition à l'exclusion des coûts de financement) et la quote-part des capitaux propres après affectation revenant à l'acquéreur constitue le goodwill.

Le goodwill n'est pas amorti. Il est testé, au moins une fois par an, ou plus en cas d'indice de perte de valeur, et fait l'objet éventuel d'une dépréciation irréversible.

30. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées conformément à la méthode de référence à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le montant amortissable est déterminé après déduction d'une valeur résiduelle généralement nulle car peu importante et significative.

Les amortissements sont calculés principalement selon le mode linéaire en fonction de sa durée d'utilité. Les durées d'amortissements généralement retenues sont les suivantes :

▪ Constructions	20-25 ans
▪ Mobilier, agencements et matériels de bureau	3-10 ans
▪ Matériels de production et équipements	3- 8 ans
▪ Biens d'occasion	2- 3 ans

Les leasings sont immobilisés avec constatation en contrepartie d'une dette financière déterminée d'après les taux d'intérêt du contrat. Ils sont amortis sur les durées suivantes :

▪ Constructions	20 ans
▪ Matériel de production	3- 8 ans

Les locations financières sont retraitées si le contrat a une durée supérieure à deux années et ne concerne pas un véhicule. Le bien est immobilisé pour la valeur actualisée des flux du contrat au taux d'intérêt de celui-ci et par défaut aux taux TEC à 10 ans de l'année majoré de 2 %.

Le bien est amorti sur la durée du contrat sauf pour les locations de moins de quatre ans ne concernant pas du matériel informatique où il est alors considéré que le contrat sera renouvelé une fois.

Les installations de traitement de surface ne font pas l'objet d'une obligation légale de démantèlement entraînant la comptabilisation d'un actif à amortir.

31. PERTE DE VALEUR

Les immobilisations incorporelles, les goodwill et les immobilisations corporelles des sociétés ayant un goodwill font l'objet d'un test de dépréciation calculé au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT). Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux filiales du groupe SFPI.

Ce test, réalisé en fin d'année lorsque les budgets sont connus, peut être anticipé si un indice de perte de valeur est détecté.

La valeur nette comptable d'un actif, ou de l'UGT elle-même, est comparée à sa valeur recouvrable correspondant au montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente (valeur de vente ou de marché moins coût de sortie) et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des cash-flows futurs.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré des capitaux permanents en retenant :

- 40 % d'endettement forfaitaire rémunéré au taux d'intérêt moyen de l'année du TEC à 10 ans majoré de 1 %, puis diminué de la déductibilité fiscale ;
- 60 % de fonds propres à rémunérer au taux sans risque (TEC à 10 ans) plus une prime de risque moyenne publiée majorée d'un coefficient Bêta de risque propre à chaque société variant entre 1,3 et 2,5.

Les flux futurs ont pour point de départ le budget de l'année suivante multiplié par un coefficient de probabilité égal au ratio écarté constaté sur les dix précédentes années entre les résultats d'exploitation réalisés et ceux qui avaient été budgétés.

Ces flux sont, à défaut de perspectives spécifiques, augmentés chaque année de l'inflation sur les quatre années suivantes. La valeur terminale de la cinquième année est obtenue en divisant le flux par le coût moyen pondéré des capitaux permanents sans minoration de l'inflation ce qui revient techniquement à considérer que les résultats s'effriteront chaque année de l'inflation.

Lorsque cela est possible, les terrains et constructions sont soustraits des actifs immobilisés, l'amortissement neutralisé et remplacé par un loyer. Cette correction revient à ne pas justifier de goodwill du fait de bâtiment totalement amorti et inversement à ne pas déprécier les terrains et constructions en dessous de leur valeur nette comptable.

A cette réserve près, il est considéré que la juste valeur des actifs ne peut jamais être connue de façon fiable.

En conséquence, la valeur d'utilité ainsi calculée doit couvrir le montant des actifs immobilisés et du goodwill.

Toute insuffisance entraîne une dépréciation irréversible du goodwill voire, au-delà, une dépréciation réversible sur les actifs immobilisés engagés plafonnée à leur valeur nette comptable.

32. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement, s'il en existe, sont comptabilisés selon la méthode de référence au coût minoré du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

33. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et par ses amendements.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan du Groupe, lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers

La norme IAS 39 distingue quatre catégories d'actifs financiers, faisant l'objet d'un traitement comptable spécifique résultant d'une évaluation spécifique (classement selon IFRS 7) :

- actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- prêts et créances : l'essentiel de la catégorie des prêts et créances correspond aux créances clients résultant des produits des activités ordinaires et à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie
- actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- actifs disponibles à la vente :
 - Les actifs financiers disponibles à la vente sont constitués par les titres de participation non consolidés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Si cette juste valeur n'est pas déterminable de manière fiable, les actifs financiers sont comptabilisés au coût d'acquisition.
 - Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres à l'exception des variations négatives constituant des preuves objectives de pertes de valeur qui sont comptabilisées en résultat. La juste valeur est notamment déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité.

Les passifs financiers

La norme IAS 39 distingue plusieurs catégories de passifs financiers, faisant l'objet d'un traitement comptable spécifique :

- passifs financiers évalués à leur juste valeur : les emprunts sont initialement évalués à la juste valeur des montants reçus diminuée des coûts de transactions,
- autres passifs financiers non détenus à des fins de transactions. Ils sont évalués au coût amorti.

34. TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La catégorie des prêts et créances comprend également la trésorerie, c'est-à-dire les caisses, les dépôts à vue et les équivalents de trésorerie. Ces derniers sont des placements très liquides à trois mois au plus, indexés sur un taux du marché monétaire et dont le montant est connu ou sujet à une incertitude négligeable. Dans l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et équivalents de trésorerie incluent également le poste "Concours bancaires" présenté au passif.

35. STOCKS

Les matières et marchandises sont évaluées selon la règle du FIFO et, par défaut, au dernier coût d'achat, ce qui, compte tenu de la rotation rapide de ces stocks, est proche d'une valorisation de type « premier entré - premier sorti ».

Les produits finis et les encours de productions sont évalués à leur coût de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Par ailleurs, une probabilité d'utilisation des stocks est déterminée d'après le taux de rotation des articles créés depuis plus d'un an.

Lorsque la valeur nette probable de réalisation est inférieure au prix de revient, une provision pour dépréciation est constituée.

36. CREANCES

Les créances sont retenues à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

37. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Une provision est comptabilisée lorsque, à la date de clôture, une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers existe, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce dernier sans contrepartie au moins équivalente d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

38. ENGAGEMENTS DE RETRAITE, MEDAILLES DU TRAVAIL

Ils sont comptabilisés en provisions non courantes.

Les indemnités de fin de carrière et médailles du travail sont évaluées selon une méthode prospective actualisée. Les hypothèses principales retenues sont que les départs en retraite se feront à l'initiative des salariés à l'âge de 67 ans pour les cadres et 62 ans pour les non-cadres. Les pensions de retraite complémentaire du personnel de DOM Allemagne sont aussi évaluées selon la même méthode prospective actualisée.

La provision tient compte d'un pourcentage d'espérance de vie et de présence aux dates de réalisation des événements générateurs de paiements.

La norme comptable impose d'appliquer comme taux actuariel les taux de rendement des obligations des sociétés de catégories AA pour des durations reflétant le calendrier des décaissements. Le taux actuariel ainsi retenu est de 3,0 % en 2013, contre 2,8 % en 2012. Symétriquement il est pris en compte une inflation (1,5 % en 2013) et une progression des salaires due aux promotions hors inflation (1,0 % environ), variables par pays.

Les écarts actuariels générés par des changements d'hypothèses sont comptabilisés directement dans le résultat global avant d'être classés en réserves au bilan.

39. CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVICES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les goodwill dégagés lors de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en monnaie étrangère et convertis par la suite au cours de clôture.

40. IMPOT SOCIETE

Le montant des impôts effectivement dû à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés calculés selon la méthode bilancielle, c'est-à-dire sur la base, des différences temporelles existant entre les valeurs comptables telles qu'elles ressortent des comptes consolidés et les valeurs fiscales.

L'excédent des impôts différés actifs, y compris ceux se rapportant au déficit reportable, sur les impôts différés passifs, est constaté dès lors que la probabilité de la réalisation de résultats futurs bénéficiaires est établie dans l'entité fiscale concernée.

LA CVAE, REpondant a la definition d'un impot sur le resultat telle qu'annoncée par IAS 12.2 (« IMPOTS DUS SUR LA BASE DES BENEFICES IMPOSABLES ») EST INCLUSE A LA RUBRIQUE « IMPOT SOCIETE ».

41. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constaté au moment du transfert de propriété correspondant généralement au transfert des risques et avantages, sauf décalage imposé par le client. Pour les activités ayant des contrats à long terme, le chiffre d'affaires est déterminé en appliquant la méthode dite de l'avancement.

42. DISTINCTION ENTRE RESULTAT OPERATIONNEL ET RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les coûts de restructuration sont présentés sur une ligne distincte, tout comme les autres produits et charges significatifs à caractère non récurrent et les cessions d'actif.

De même, l'incidence de la comparaison entre les valeurs comptables nettes des actifs des sociétés et leur valeur recouvrable est comptabilisée séparément sur une ligne « variation des pertes de valeur » intégrant les dépréciations irréversibles des goodwill ainsi que les variations des dépréciations sur actifs immobilisés.

43. SECTEURS OPERATIONNELS

Les activités du Groupe se partagent entre les différents pôles d'activité :

- le pôle SECURIDEV : serrures, cylindres et contrôles d'accès
- le pôle NEU : matériels et systèmes aérauliques de ventilation, dépoussiérage et transfert pneumatique
- le pôle MMD : échangeurs thermiques et stérilisateurs
- le pôle MAC : fenêtres, volets, stores, portes, portes de garage, fermetures industrielles
- le pôle ERYMA : solutions de sûreté, prévention, surveillance, maintenance, télégestion
- le pôle Autres : holdings et sociétés immobilières

Le principal décideur opérationnel analyse une information établie par secteur opérationnel qui sert de base à son analyse de la performance du Groupe.

44. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Ce tableau est conçu de manière à faire ressortir les flux opérationnels, les flux d'investissements et les flux de capitaux retraités de toutes les opérations internes au Groupe.

Autres notes annexes aux états financiers consolidés

Sauf indication contraire, les chiffres ci-après sont exprimés en milliers d'euros.

NOTE 1 – GOODWILL

Les valeurs des goodwill pour chaque Unité Génératrice de Trésorerie au 31 décembre 2013 sont les suivantes :

	Valeurs brutes 31-12-2013	Dépréciations 31-12-2013	Valeurs nettes 31-12-2013	Valeurs nettes 31-12-2012
Pôle SECURIDEV	78 931	48 023	30 908	30 908
<i>dont PICARD - SERRURES</i>	7 525	2 588	4 937	4 937
<i>dont METALUX</i>	4 047	2 529	1 518	1 518
<i>dont DENYFONTAINE</i>	27 814	10 796	17 018	17 018
<i>dont Groupe DOM</i>	7 435	0	7 435	7 435
Pôle NEU	1 003	1 003	0	0
<i>dont Groupe FEVI</i>	1 003	1 003	0	0
Pôle ERYMA	120	0	120	0
Total	80 054	49 026	31 028	30 908

Aucune dépréciation de goodwill n'a été comptabilisée sur l'exercice 2013.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

	31-12-2013	31-12-2012
Frais de recherche & développement	693	633
Brevets, licences, marques	56 688	55 683
Autres immobilisations incorporelles	7 081	10 597
Immobilisations incorporelles en cours et avances	175	168
Total consolidé	64 637	67 081

La répartition des amortissements est la suivante :

	31-12-2013	31-12-2012
Frais de recherche & développement	685	611
Brevets, licences, marques	52 575	50 886
Autres immobilisations incorporelles	2 268	3 300
Total consolidé	55 528	54 797
Net	9 109	12 284

La variation de ces immobilisations incorporelles nettes est la suivante :

	31-12-2013	31-12-2012
Net début d'exercice	12 284	13 801
Investissements (y compris crédits-baux)	769	674
Cession / mises au rebut	-358	-489
Amortissement	-1 778	-2 067
Différence de change	-6	61
Reclassement	-1 802	-145
Variation de périmètre	0	449
Net	9 109	12 284

La répartition de ces immobilisations nettes par activité est la suivante :

	31-12-2013	31-12-2012
Pôle Securidev	665	977
Pôle NEU	305	443
Pôle MMD	115	175
Pôle MAC	3 188	5 470
Pôle ERYMA	4 671	5 021
Pôle Autres	165	198
Total consolidé	9 109	12 284

La répartition de ces immobilisations nettes par secteur géographique est la suivante :

	31-12-2013	31-12-2012
France	8 599	11 401
Etranger	510	883
Total consolidé	9 109	12 284

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Après incorporation des locations financières, la ventilation des immobilisations corporelles se présente de la façon suivante :

	31-12-2013	31-12-2012
Terrains et Aménagements	11 263	11 052
Terrains en crédit-bail	211	211
Constructions hors immeuble de placement	71 299	68 452
Constructions en crédit-bail	10 078	8 233
Installations techniques, matériel industriel	151 664	147 930
Matériel & outillage en crédit-bail	3 894	3 902
Autres immobilisations	31 371	29 526
Immobilisations corporelles en cours et avances	3 932	3 288
Total consolidé	283 712	272 594

La répartition des amortissements, incluant les dépréciations sur actifs dues aux tests de valeur, est la suivante :

	31-12-2013	31-12-2012
Terrains et Aménagements	1 861	1 838
Constructions	49 799	47 837
Constructions en crédit-bail	5 279	4 895
Perte de valeur cumulée	5 074	5 130
Installations techniques, matériel industriel	135 342	130 166
Matériel & outillage en crédit-bail	3 463	3 385
Autres immobilisations	24 685	23 687
Total consolidé	225 503	216 938
Net	58 209	55 656

La variation de ces immobilisations corporelles nettes est la suivante :

	31-12-2013	31-12-2012
Net début d'exercice	55 656	48 198
Investissements (y compris crédits-baux)	12 559	15 152
Cession / mises au rebut	-143	-159
Amortissement / dépréciation	-11 632	-10 498
Différence de change	-34	244
Reclassement	1 802	145
Variation de périmètre	1	2 574
Net	58 209	55 656

La répartition de ces immobilisations nettes par activité est la suivante :

	31-12-2013	31-12-2012
Pôle Securidev	24 753	26 686
Pôle NEU	4 881	3 695
Pôle MMD	4 676	4 527
Pôle MAC	17 595	16 339
Pôle ERYMA	59	77
Pôle Autres	6 245	4 332
Total consolidé	58 209	55 656

Les investissements se répartissent ainsi :

	31-12-2013	31-12-2012
Pôle Securidev	4 256	5 070
Pôle NEU	1 824	2 021
Pôle MMD	1 221	1 590
Pôle MAC	3 050	2 478
Pôle ERYMA	25	86
Pôle Autres	2 183	3 907
Total consolidé	12 559	15 152

La répartition de ces immobilisations nettes par secteur géographique est la suivante :

	31-12-2013	31-12-2012
France	36 288	32 439
Etranger	21 921	23 217
Total consolidé	58 209	55 656

NOTE 4 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Elles correspondent aux sociétés TITAN ZAGREB (276 K€), TITAN BELGRADE (2 K€) et ELZETT-FEK (760 K€).

Leurs données bilancielle, chiffres d'affaires et résultats, avant retraitements de consolidation, pour une détention à 100 %, sont :

	ELZETT - FEK		TITAN ZAGREB		TITAN BELGRADE	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Total des actifs	3 786	3 738	1 200	1 304	108	131
Situation nette	1 969	1 986	496	617	0	1
Chiffre d'affaires	9 846	10 929	1 507	1 522	152	160
Résultat net	14	20	70	57	4	-2

NOTE 5 - STOCKS

La répartition des stocks est la suivante :

	31-12-2013			31-12-2012
	Brut	Provisions	Net	Net
Matières premières	45 061	10 714	34 347	35 037
Encours de productions de biens	14 287	2 189	12 098	11 596
Produits intermédiaires et finis	9 767	1 603	8 164	8 440
Marchandises	5 561	1 393	4 168	4 069
Total	74 676	15 899	58 777	59 142

NOTE 6 – ACTIFS FINANCIERS - REPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS PAR CLASSE (IFRS 7) ET PAR CATEGORIE (IAS 39)

Catégories d'actifs financiers (IAS 39)	Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Hors champ IAS 39	Total 31-12-2013
Classe d'actifs financiers (IFRS 7)	Evalués à la juste valeur	Evalués au coût amorti	Evalués au coût amorti	Hors champs IFRS 7	
Actifs financiers non courants	109 523		4 306		4 306
Autres actifs non courants			0		
Créances clients et autres créances			107 291		107 291
Trésorerie et équivalents de trésorerie			109 523		109 523
Autres actifs courants			13 996		2 558

Catégories d'actifs financiers (IAS 39)	Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Hors champ IAS 39	Total 31-12-2012
Classe d'actifs financiers (IFRS 7)	Evalués à la juste valeur	Evalués au coût amorti	Evalués au coût amorti	Hors champs IFRS 7	
Actifs financiers non courants	105 343		3 983		3 983
Autres actifs non courants			0		
Créances clients et autres créances			116 704		116 704
Trésorerie et équivalents de trésorerie			105 343		105 343
Autres actifs courants			13 868		2 460

NOTE 6.1 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	31-12-2013	31-12-2012
Autres participations financières	121	159
Prêts, dépôts de couverture de pensions	2 619	2 321
Autres immobilisations financières	1 566	1 503
Total consolidé	4 306	3 983

CES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ONT UNE ECHEANCE SUPERIEURE A UN AN.

NOTE 6.2 – CLIENTS

La rubrique se présente comme suit :

	31-12-2013	31-12-2012
Brut	115 295	126 019
Provision	-8 004	-9 315
Net	107 291	116 704

NOTE 6.3 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

	31-12-2013	31-12-2012
Créances d'exploitation	13 996	13 868
Charges constatées d'avance	2 558	2 460
Total consolidé	16 554	16 328

Il n'y a pas de créance à plus d'un an.

NOTE 6.4 – TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

Ils se détaillent comme suit en valeur nette :

	31-12-2013	31-12-2012
Valeurs mobilières de placement	78 816	80 763
Disponibilités	30 707	24 580
Total consolidé	109 523	105 343

Les valeurs mobilières de placement sont exclusivement constituées de certificat de dépôt auprès de banque de premier ordre, et de Sicav de trésorerie pure.

NOTE 7 - PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Les provisions pour risques et charges inscrites au bilan consolidé ont évolué de la manière suivante :

	31-12-2013	31-12-2012
Indemnités de fin de carrière et Médailles du travail	46 455	46 220
Droits des représentants en Allemagne	1 576	2 051
a/ Provisions non courantes	48 031	48 271
Restructuration	1 089	1 247
Litiges, réclamations et garanties	8 512	10 883
Divers	663	760
b/ Provisions courantes	10 264	12 890
Total Provisions	58 295	61 161

Les variations des provisions pour indemnités de fin de carrière et pensions se détaillent comme suit :

	31-12-2013	31-12-2012
Indemnité de fin de carrière et pensions en début de période	46 220	34 875
<i>Eléments comptabilisés dans le compte de résultat</i>		
Coûts des services de l'exercice	2 382	1 212
Coûts financiers	1 256	1 406
Coûts des services passés		-802
Prestations versées	-1 665	-1 413
<i>Impact des variations de périmètre</i>		
		1 085
<i>Eléments comptabilisés dans les capitaux propres</i>		
Ecart actuariels	-1 738	9 857
Indemnité de fin de carrière et pensions en fin de période	46 455	46 220

Une hausse de 0,5 point du taux d'actualisation aurait eu pour conséquence une diminution des indemnités de retraite de 3,5 M€. Ce montant aurait été comptabilisé pour 2,3 M€ net après impôt dans les autres éléments du résultat global, conformément aux règles appliquées par le Groupe.

NOTE 8 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts et dettes financières sont des passifs enregistrés au coût amorti. Leur répartition au 31 décembre 2013, par échéance et par catégorie est la suivante :

Emprunts et Dettes	Total au 31-12-2013				Total 31-12-2012
	<1 an	>1 an à <5 ans	>5 ans	Total	
Emprunts et Dettes	11 489	21 982	2 281	35 752	31 917
Crédits-baux et locations financières	976	1 048	369	2 393	3 469
Intérêts courus sur les emprunts	6			6	83
Concours bancaires courants	4 084			4 084	7 014
Auprès des établissements de crédit	16 555	23 030	2 650	42 235	42 483
Autres dettes financières	554	1 213		1 767	1 603
Participation	331	186		517	986
Auprès d'autres organismes	885	1 399	0	2 284	2 589
Total	17 440	24 429	2 650	44 519	45 072
Soit à court terme et long terme	17 440	27 079			

Risque de liquidités :

Les emprunts et dettes financières ci-dessus sont à rapprocher des liquidités et placements au 31 décembre 2013, soit 109 523 K€ contre 105 343 K€ au 31 décembre 2012.

La trésorerie nette a donc évolué comme suit :

	31-12-2013	31-12-2012
Disponibilités et autres titres placés	109 523	105 343
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	-42 235	-42 482
Trésorerie nette auprès des établissements de crédits	67 288	62 861
Autres dettes financières	-2 284	-2 590
Trésorerie globale nette	65 004	60 271

Il n'y a pas d'emprunts et dettes financières libellés dans des devises autres que celles de la zone de l'euro.

	Pôle Securidev	Pôle NEU	Pôle MAC	Pôle MMD	Pôle ERYMA	SFPI & Autres	Total 31-12-2013
Dettes < 1 an	1 219	3 123	4 297	855	10	7 936	17 440
Dettes > 1 an et < 5 ans	1 378	1 042	4 102	1 049	15	16 843	24 429
Dettes > 5 ans	13	564	356	0	0	1 717	2 650
Total	2 610	4 729	8 755	1 904	25	26 496	44 519
Trésorerie	33 666	11 200	27 392	16 770	3 830	16 665	109 523
Total Trésorerie nette	31 056	6 471	18 637	14 866	3 805	-9 831	65 004

Risque de taux :

Le Groupe SFPI n'utilise pas d'instrument de couverture de taux sauf lorsque les clauses des contrats d'emprunt l'y obligent. Au 31 décembre 2013, le Groupe a conclu différents instruments (cap et swap de taux). La valorisation des ces derniers s'élève à -215 K€ et est comptabilisé dans les autres passifs financiers. La variation figure dans les autres éléments du résultat global.

Le taux d'intérêt moyen des emprunts ressort à 2,4 % en 2013 contre 2,2 % en 2012.

Sûretés réelles :

Les emprunts et dettes financières font l'objet des sûretés réelles suivantes :

Pôle MAC

- Nantissement de 109 153 titres FRANCIAFLEX chez MAC couvrant un emprunt d'acquisition résiduel de 3 570 K€.
- Nantissement de divers outillages et matériels chez SIPA (595 K€). Les emprunts résiduels restant dus s'élèvent à 156 K€.

Pôle SECURIDEV

- Nantissement de matériel chez PICARD-SERRURES (415 K€), METALUX (95 K€). Les emprunts résiduels restant dus s'élèvent à 32 K€.

S.F.P.I.

- Nantissement de 552 327 titres SECURIDEV pour un emprunt résiduel de 8 334 K€
- Nantissements de 633 327 titres ERYMA HOLDING (anciennement Expert Partenaires) par SFPI SA et de 300 100 titres ERYMA SAS par ERYMA HOLDING pour un emprunt résiduel de 6 112 K€.
- Nantissement de 1 024 titres MAC pour un emprunt résiduel de 9 000 K€

NOTE 9 – DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les dettes fournisseurs et autres passifs financiers sont des passifs enregistrés au coût amorti.

La répartition par nature est la suivante :

	31-12-2013	31-12-2012
Dettes Fournisseurs	58 409	58 715
Dettes d'impôt	3 450	4 048
Dettes sociales et fiscales	43 147	41 696
Autres dettes	5 031	6 087
Avances et acomptes reçus sur commandes	19 696	19 109
Produits constatés d'avance	2 324	3 622
Autres passifs financiers	70 198	70 514

L'échéance des autres passifs financiers est à moins d'un an à l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes et des produits constatés d'avance dont l'échéance peut varier en fonction des termes contractuels.

Les contrats par affaires peuvent s'analyser comme suit :

	31-12-2013	31-12-2012
Actif	7 459	8 303
- Stocks et encours nets	2 889	2 260
- Créances clients nets	13 646	17 448
- Avances et acomptes reçus sur commande	-8 593	-10 149
- Provisions courantes	-483	-1 256
Passif	-3 743	-1 785
- Stocks et encours nets	696	233
- Créances clients nets	4 312	5 900
- Avances et acomptes reçus sur commande	-8 608	-7 603
- Provisions courantes	-143	-315

NOTE 10 – IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs découlent de l'incidence :

	31-12-2013	31-12-2012
- des charges temporairement non déductibles	4 023	4 448
- des provisions sur actifs liées aux tests de perte de valeur	1 248	1 296
- des déficits fiscaux reportables	699	202
- des retraitements de consolidation suivants :		
Crédit baux et locations financières	-314	-364
Marges internes	651	401
Retraites et pensions	8 332	8 906
Ajustements aux normes groupe des taux d'amortissement et des règles de provisions des sociétés étrangères	2 353	2 017
Divers	0	4
Total consolidé	16 992	16 910

LES IMPOTS DIFFERES PASSIFS SONT PRINCIPALEMENT AFFERENTS A LA REVALORISATION DES ACTIFS DE DOM ALLEMAGNE RESTANT A AMORTIR POUR 2 130 K€ (CONTRE 2 422 K€ AU 31 DECEMBRE 2012).

NOTE 11 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Pôle Securidev	Pôle NEU	Pôle MAC	Pôle MMD	Pôle ERYMA	SFPI & Autres	Total 31-12-2013	Total 31-12-2012
Cautions données		6 535	1 176	4 938	2 832	2 500	17 981	21 960
Cautions reçues	94	788	488		3		1 373	1 563
Total consolidé	94	7 323	1 664	4 938	2 835	2 500	19 354	23 523

NOTE 12 – CHIFFRE D'AFFAIRES, MARGE, RESULTAT OPERATIONNEL

La répartition du chiffre d'affaires selon les secteurs opérationnels est la suivante :

	Variation		2013		2012	
	en K€	%	en K€	%	en K€	%
Pôle Securidev	-2 112	-1,43%	145 260	29,32%	147 372	30,25%
Pôle NEU	532	0,74%	72 835	14,70%	72 303	14,84%
Pôle MMD	-2 608	-5,12%	48 356	9,76%	50 964	10,46%
Pôle MAC	15 205	8,72%	189 599	38,27%	174 394	35,80%
Pôle ERYMA	-2 551	-6,10%	39 277	7,93%	41 828	8,59%
Pôle Autres	-165	-63,71%	94	0,02%	259	0,05%
Total consolidé	8 301	1,70%	495 421	100,00%	487 120	100,00%

Par zone géographique, la répartition du chiffre d'affaires est la suivante :

	2013		2012	
	France	Etranger	France	Etranger
Pôle Securidev	56 330	88 930	55 023	92 349
Pôle NEU	45 888	26 948	46 321	25 982
Pôle MMD	16 207	32 150	18 173	32 791
Pôle MAC	182 071	7 528	166 713	7 681
Pôle ERYMA	38 449	826	41 044	784
Pôle Autres	53	41	159	100
Total consolidé	338 998	156 423	327 433	159 687

Le compte de résultat par branche est le suivant :

2013	Pôle Securidev	Pôle NEU	Pôle MMD	Pôle MAC	Pôle ERYMA	Autres et retraitements	Total
Chiffre d'affaires	145 460	72 879	48 385	189 599	39 277	-179	495 421
Marge	107 134	35 498	27 186	104 942	25 711	59	300 530
en % production	73,50%	48,90%	55,80%	55,30%	66,30%		60,70%
en % CA	73,65%	48,71%	56,19%	55,35%	65,46%		60,66%
Résultat Opérationnel Courant	10 871	3 204	3 214	5 627	1 554	-952	23 518
Résultat Opérationnel	8 240	3 204	3 070	5 753	1 554	-951	20 870
Résultat Financier	289	-203	92	14	-113	-20	59
Impôt	-2 696	-1 174	-995	-2 163	-743	308	-7 463
Résultat net	5 864	1 827	2 167	3 604	698	-664	13 496

2012	Pôle Securidev	Pôle NEU	Pôle MMD	Pôle MAC	Pôle ERYMA	Autres et retraitements	Total
Chiffre d'affaires	147 518	72 330	51 021	174 394	41 828	29	487 120
Marge	107 508	33 602	28 690	94 053	26 801	198	290 852
en % production	73,34%	46,55%	56,96%	54,18%	64,71%		60,07%
en % CA	72,88%	46,46%	56,23%	53,93%	64,07%		59,71%
Résultat Opérationnel Courant	11 364	1 959	4 730	6 780	1 450	-648	25 635
Résultat Opérationnel	10 137	956	4 729	6 765	1 329	369	24 285
Résultat Financier	57	-80	4	-54	-225	-3	-301
Impôt	-3 547	-853	-1 552	-2 188	-848	101	-8 887
Résultat net	6 673	23	3 181	4 523	256	467	15 123

La colonne « Autres et Retraitements » comprend

- L'activité holding du Groupe
- les éliminations entre les secteurs opérationnels,

Répartition des actifs et des passifs

La répartition des actifs nets totaux et des passifs courants en fonction des branches d'activité est la suivante :

	Total des Actifs (valeur nette)		Total des Passifs non courants		Total des Passifs courants	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Pôle Securidev	157 113	154 758	39 528	41 486	36 124	34 753
Pôle NEU	57 146	65 003	4 351	3 603	39 663	49 436
Pôle MMD	43 411	42 318	3 215	3 357	18 237	16 687
Pôle MAC	106 596	101 778	10 538	9 645	44 070	44 204
Pôle ERYMA	23 872	25 407	1 246	1 277	10 821	12 235
Pôle Autres	24 690	28 977	18 750	16 583	10 846	9 153
Total consolidé	412 828	418 241	77 628	75 951	159 761	166 468

NOTE 13 – AMORTISSEMENTS, VARIATION DES PROVISIONS ET PERTE DE VALEUR

a) Amortissements

Les amortissements du résultat opérationnel courant, soit 12 396 K€ comprennent ceux provenant des retraitements de crédits-baux et des locations financières pour 616 K€.

b) Variation des Provisions

Les valeurs positives indiquent un profit ou une diminution de la provision.

	31-12-2012	Reclassement	Dotations/reprises en Compte de résultat			Dotations/reprises en Capitaux propres		31-12-2013
			Résultat courant	Résultat opérationnel non courant	Résultat financier	Ecart de conversion	Autres (écarts actuariels)	
Provisions sur Stocks	15 354		570			-25		15 899
Provisions sur Clients	9 315		-1 299			-12		8 004
Provisions pour Créances	3 004		-39		55	-8		3 012
Provisions non courantes	48 271		1 743	-225		-21	-1737	48 031
Provisions courantes	12 890	-2 524	-304	202				10 264
Total	88 834	-2 524	671	-23	55	-66	-1 737	85 210

Les provisions pour charges à payer sur contrats en cours ont été reclassés dans le poste Fournisseurs (2,5 M€ au 01/01/2013).

Les provisions sur stocks ont eu pour contrepartie des charges liées aux destructions de stocks pour un montant de 315K€ et les reprises de provisions sur créances clients ont eu pour contrepartie des charges liées à la constatation de pertes sur créances irrécouvrables pour 2 284 K€.

c) Variation des pertes de valeur

Les pertes de valeurs au compte de résultat concernent, en 2013, le pôle Securidev pour 0,7 M€ et le pôle MAC pour 0,3 M€.

Les calculs décrits en note I.9 ont été effectués sur la base d'une prime de risque de 6,55 %, et d'un taux d'emprunt sans risque de 2,21 % (TEC à 10 ans). Ces taux en 2012 étaient respectivement de 6,55% et 2,52 %.

Une hausse de 0,5 point de ces deux taux n'aurait aucune incidence significative sur la dépréciation des goodwill du Groupe.

Une amélioration ou une détérioration de 5 % des EBIT prévisionnels n'auraient pas eu d'impact sur l'exercice.

NOTE 14 – RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	2013	2012
Produits des placements	1 322	1 409
Produits de change	310	399
Autres produits financiers	825	991
Intérêts et charges financières assimilés	-1 140	-1 404
Intérêts sur crédit-bail	-101	-222
Charges de change	-392	-675
Autres charges financières	-765	-799
Total consolidé	59	-301

NOTE 15 – IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt net consolidé se décompose ainsi :

	2013	2012
Impôt Sociétés France	7 774	5 790
Impôt Sociétés Etranger	782	2 531
Impôt différé net	-1 093	566
Impôt net consolidé	7 463	8 887

Les mouvements du compte d'impôts différés s'analysent comme suit :

	Actif	Passif	Solde
Impôts différés au 31-12-2012	16 910	2 908	14 002
Variation de la période			
<i>dont variation dans le compte de résultat</i>	<i>703</i>	<i>-390</i>	<i>1 093</i>
<i>dont variation dans les capitaux propres</i>	<i>-621</i>		<i>-621</i>
Impôts différés au 31-12-2013	16 992	2 518	14 474

Le tableau de ventilation de l'impôt société se présente comme suit :

Résultat avant impôt	20 929
CVAE (inclus dans IS)	-2 583
CICE (inclus dans les charges de personnel)	-2 405
Crédit d'impôt (inclus dans les subventions)	-1 099
Résultat imposable	14 842
Charge d'impôt théorique (taux de la mère consolidante 33,33%)	4 947
CVAE	2 583
Différence de taux d'imposition	-478
Impact des résultats négatifs	240
Impact des déficits reportés non activés	-101
Impact des différences permanentes	272
Charge d'impôt effective	7 463

⁽¹⁾ hors de l'intégration fiscale et dont les déficits ne sont pas activés

Le pourcentage d'impôt société étranger moyen est inférieur à celui de la France du fait des taux d'imposition des sociétés étrangères variant entre 12 % et 30 %, sauf en Italie où le taux d'imposition est de 36 %.

NOTE 16 – RESULTAT PAR ACTION

Le nombre d'actions retenues pour ce calcul est égal au nombre total d'actions émises duquel sont déduites les actions détenues en auto-contrôle.

Aucun instrument dilutif du capital n'a été émis par la société.

	31-12-2013	31-12-2012
Nombre d'actions au capital	1 665 769	1 665 769
Actions d'auto-contrôle	0	0
Nombre d'actions au capital	1 665 769	1 665 769
Résultat net par action en €	6,29	6,88

NOTE 17 – EFFECTIFS

Les effectifs moyens du groupe SFPI se ventilent de la manière suivante :

	31-12-2013	31-12-2012
Cadres	694	645
Agents de maîtrise et employés	1 494	1 463
Ouvriers	1 810	1 790
Total	3 998	3 898

Les effectifs réels en fin d'année se répartissent comme suit :

	France		Etranger		Total	
	31-12-2013	31-12-2012	31-12-2013	31-12-2012	31-12-2013	31-12-2012
Pôle Securidev	537	574	948	992	1 485	1 566
Pôle NEU	335	346	23	21	358	367
Pôle MMD	241	245	141	147	382	392
Pôle MAC	1 370	1 315	36	39	1 406	1 354
Pôle ERYMA	319	330	0	0	319	330
Pôle Autres	13	13	4	5	17	18
Total consolidé	2 815	2 823	1 152	1 204	3 967	4 027

NOTE 18 - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

La liste des principales filiales et sociétés associées du Groupe figure dans la partie « *Principes comptables, méthode d'évaluation, options IFRS retenues* ».

Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées lors de la consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes.

Les transactions et soldes avec les parties liées et les sociétés associées sont détaillées ci-dessous :

	Produits		Charges		Créances		Dettes	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Parties liées en amont	0	0	414	421	0	0	157	125
Sociétés associées (mises en équivalence)	1 101	1 171	64	98	288	307	8	14
Total	1 101	1 171	478	519	288	307	165	139

L'unique mandataire au sens de la norme IAS 24 perçoit une rémunération à court terme dans deux des sociétés du groupe.

Le montant est le suivant :

	2013	2012
Rémunération à court terme hors charges patronales	413	413
Charges patronales sur rémunération	168	140

NOTE 19 – DIVIDENDES PROPOSES

Le dividende qui sera proposé aux Actionnaires lors de l'Assemblée générale du 30 juin 2014 est de 1,20 euros par action.

NOTE 20 – PASSIFS EVENTUELS

Une obligation constitue un passif éventuel si le montant ne peut être estimé avec suffisamment de fiabilité, ou s'il est improbable que celle-ci donne lieu à une sortie de ressource. Les passifs éventuels constituent des engagements du Groupe et ne sont pas comptabilisés au bilan, sauf s'ils sont identifiés dans le cadre des acquisitions. Dans ce dernier cas, ils font partie des éléments identifiables reconnus.

Il n'existe pas de passif éventuel significatif au 31 décembre 2013.

NOTE 21 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, le 13 mai 2014, aucun événement significatif n'est intervenu.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société S.F.P.I. S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La direction de votre Groupe est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations figurent les goodwill et les actifs à durée de vie indéfinie.

Le Groupe procède à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie selon les modalités décrites dans le paragraphe 9 des principes comptables et dans la note 13 c) des états financiers.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et vérifié que le paragraphe 9 des principes comptables et la note 13 c) des états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 13 juin 2014

Neuilly-Sur-Seine, le 13 juin 2014

5.7.1.5 Comptes annuels consolidés de SFPI au 31 décembre 2014**BILAN CONSOLIDE ACTIF**

en K€ - en normes IFRS	Note	31.12.2014	31.12.2013
Goodwill	1	33 453	31 028
Immobilisations Incorporelles	2	8 748	9 109
Immobilisations Corporelles	3	59 744	58 209
Participations dans les entreprises associées	4	1 151	1 038
Autres actifs financiers non courants	6.1	4 419	4 306
Impôts différés Actifs	10	18 029	16 992
TOTAL des Actifs non courants		125 544	120 682
Actifs destinés à être cédés		0	0
Stocks et En Cours	5	62 674	58 778
Créances Clients et Comptes Rattachés	6.2	105 969	107 291
Autres actifs financiers courants	6.3	26 237	16 554
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6.4	91 076	109 523
TOTAL des Actifs courants		285 956	292 146
TOTAL de l'ACTIF		411 500	412 828

BILAN CONSOLIDE PASSIF

en K€ - en normes IFRS	Note	31.12.2014	31.12.2013
Capital		24 987	24 987
Réserves Consolidées / Part Groupe		116 395	109 655
Résultat Part Groupe		8 626	10 479
Capitaux Part Groupe		150 008	145 121
Intérêts Minoritaires		29 332	30 318
Capitaux Propres de l'ensemble Consolidé		179 340	175 439
Provisions non courantes	7	51 801	48 031
Dettes financières à long terme	8	20 071	27 079
Impôts différés Passifs	10	2 447	2 518
Passifs non Courants		74 319	77 628
Passifs des activités destinées à être cédées			
Provision courantes	7	13 156	10 264
Dettes Financières à court terme	8	16 013	17 440
Dettes fournisseurs	9	57 946	58 409
Passifs d'impôts exigibles	9	2 082	3 450
Autres passifs financiers	9	68 644	70 198
Passifs Courants		157 841	159 761
TOTAL du PASSIF		411 500	412 828

COMPTE DE RESULTAT

en K€ - en normes IFRS	Note	2 014	en % du CA	2 013	en % du CA
= Chiffre d'affaires Net	12	491 764		495 421	
Production Stockée		-102		-249	
Achats consommés y compris Sous-traitance		-189 901		-194 642	
Marge Brute	12	301 761		300 530	
% de production		61,38%		60,69%	
Autres produits d'exploitation et subvention		3 860		4 636	
Dotations nettes aux provisions	13	-256		-670	
Charges Externes		-83 986		-80 997	
Impôts, Taxes & assimilés		-6 271		-6 703	
Frais de Personnel (y compris participation et intéressement)		-175 522		-175 840	
Dotation aux Amortissements	13	-11 972		-12 396	
Autres Charges		-5 087		-5 042	
=RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		22 527	4,58%	23 518	4,75%
Coût des Restructurations		-4 331		-2 770	
Cession immobilière					
Autres produits & Charges non Récurrents		-128		1 136	
Dépréciation des goodwill et Variation des Pertes de Valeur	13	-736		-1 014	
=RESULTAT OPERATIONNEL		17 332	3,52%	20 870	4,21%
Produits financiers	14	2 425		2 457	
Charges financières	14	-3 544		-2 398	
= RESULTAT FINANCIER	14	-1 119		59	
=RESULTAT DES ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES		0		0	
=RESULTAT AVANT IMPOTS		16 213		20 929	
Impôt société		-6 629		-7 463	
Résultat mis en équivalence		24		30	
=RESULTAT NET DES ENTREPRISES CONSOLIDEES		9 608	1,95%	13 496	2,72%
Part des Minoritaires		982		3 017	
Part Groupe		8 626		10 479	
Résultat net par action (hors autocontrôle), en €	16	5,18		6,29	

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL

	2 014	2 013
Résultat de l'exercice	9 608	13 496
<i>Autres éléments du résultat global pouvant ultérieurement être reclassés dans le résultat consolidé (brut)</i>		
- Ecart de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	-300	-230
- Instruments financiers, réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente, excédent de réévaluation	-176	289
Impôts sur ces autres éléments du résultat global		
<i>Autres éléments du résultat global définitivement reclassés hors du résultat consolidé (brut)</i>		
- Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	-2 750	1 738
Impôts sur ces autres éléments du résultat global	852	-570
= Résultat global total	7 234	14 723
attribuable aux :		
- porteurs de capitaux propres de la société mère	6 828	11 461
- Intérêts minoritaires	406	3 262

TABLEAU DE FLUX CONSOLIDE

en K€ - en normes IFRS

	2 014	2 013	
Résultat avant impôt	16 213	20 929	(*)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie			
-Dotations aux amortissements d'exploitation	11 972	12 396	(*)
-Variation des provisions d'exploitation, financière et non courantes	3 293	701	(*)
-Variation des provisions pour perte de valeur et dépréciation goodwill	736	1 014	(*)
-Plus ou moins values de cession	721	253	(*)
Variation du besoin en fonds de roulement			
-Variation des Stocks & Encours	-3 383	-276	
-Variation des Clients, avances et acomptes clients et produits constatés d'avance	-265	8 266	
-Variation des Fournisseurs et charges constatés d'avance	-2 100	-3 279	
-Variation des autres Créances et Dettes sociales	220	1 104	
-Variation des autres Créances et Dettes fiscales	-10 275	-1 487	
Flux de trésorerie provenant des activités	17 132	39 621	
Impôts sur le résultat	-6 732	-8 556	(*)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	10 400	31 065	
Cessions d'Immobilisations	410	1 011	
Acquisition de titres consolidés	-2 837	-12 101	
Trésorerie provenant des sociétés acquises	277	109	
Incidence des variations de périmètre			
Acquisitions d'Immobilisations Incorporelles et Corporelles	-14 477	-13 328	
Acquisitions d'Immobilisations Financières	-595	-1 015	
Variation des Dettes sur Immobilisations	274	1 827	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-16 948	-23 497	
Augmentation des crédits baux et locations financières	597		
Augmentation des Dettes auprès des Etablissements de Crédit	5 025	16 444	
Augmentation des Autres Dettes Financières	220	389	
Remboursement des Crédits baux et locations financières	-1 045	-1 072	
Remboursement des Dettes auprès des Etablissements de Crédit	-11 641	-12 361	
Remboursement des Autres Dettes Financières	-406	-602	
Dividendes versés par SFPI	-1 999	-1 999	
Dividendes versés aux Minoritaires des Filiales	-1 348	-1 180	
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	-10 597	-381	
Variation de trésorerie	-17 145	7 187	
Trésorerie à l'ouverture de la période (1)	105 439	98 330	
Impact des variations de taux de change	11	-78	
Trésorerie à la clôture de la période (1)	88 305	105 439	
Variation de trésorerie constatée	-17 145	7 187	
Contrôle	0	0	
(*) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	26 203	26 737	

(1) 'La trésorerie se décompose en

	2 014	2 013
Disponibilités	24 019	30 707
Equivalents de trésorerie	67 057	78 816
Trésorerie active	91 076	109 523
Découverts et crédits spots	-2 771	-4 084
Trésorerie	88 305	105 439

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en K€ - en normes IFRS	Part du groupe						Total des CP
	Capital	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat	Total	Intérêts minoritaires	
Solde au 01/01/2013	24 987	99 918	-663	11 464	135 706	40 156	175 862
Affectation du résultat		9 465		-9 465	0		0
Dividendes versés				-1 999	-1 999	-1 180	-3 179
Augmentation/Reduction de capital					0		0
Actions autocontrôle					0		0
Annulations des Actions d'autocontrôle					0		0
<i>Total des transactions avec les actionnaires</i>	<i>0</i>	<i>9 465</i>	<i>0</i>	<i>-11 464</i>	<i>-1 999</i>	<i>-1 180</i>	<i>-3 179</i>
<i>Variation de périmètre</i>			-47		-47	-11 920	-11 967
Profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 153	-171		982	245	1 227
Résultat de la période				10 479	10 479	3 017	13 496
<i>Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période</i>	<i>0</i>	<i>1 153</i>	<i>-171</i>	<i>10 479</i>	<i>11 461</i>	<i>3 262</i>	<i>14 723</i>
Solde au 31/12/2013	24 987	110 536	-881	10 479	145 121	30 318	175 439
Affectation du résultat		8 480		-8 480	0		0
Dividendes versés				-1 999	-1 999	-1 348	-3 347
Augmentation/Reduction de capital					0		0
Actions autocontrôle					0		0
Annulations des Actions d'autocontrôle					0		0
<i>Total des transactions avec les actionnaires</i>	<i>0</i>	<i>8 480</i>	<i>0</i>	<i>-10 479</i>	<i>-1 999</i>	<i>-1 348</i>	<i>-3 347</i>
<i>Variation de périmètre</i>		58			58	-44	14
Profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-1 560	-238		-1 798	-576	-2 374
Résultat de la période				8 626	8 626	982	9 608
<i>Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période</i>	<i>0</i>	<i>-1 560</i>	<i>-238</i>	<i>8 626</i>	<i>6 828</i>	<i>406</i>	<i>7 234</i>
Solde au 31/12/2014	24 987	117 514	-1 119	8 626	150 008	29 332	179 340

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

Introduction

En date du 13 mai 2015, le Conseil d'administration de la société anonyme SFPI a arrêté les comptes et autorisé la publication des états financiers consolidés du groupe SFPI pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les comptes consolidés sont établis en euros. Sauf mention spécifique, tous les chiffres sont donnés en milliers d'euros.

Faits marquants

SFPI SA a décidé d'ouvrir son capital en bourse à l'horizon 2015 et a entrepris d'acquérir une société déjà cotée sur la place de Paris.

Pôle SECURIDEV :

SECURIDEV a acquis, fin octobre 2014, une participation majoritaire de 85% dans la société française OMNITECH SECURITY spécialisée essentiellement dans la conception et l'installation de protections de sites recevant du public (Métro, Aéroports...). Le prix d'acquisition des titres s'est élevé à 2,8 M€, générant un goodwill de 2,7 M€. L'impact sur le chiffre d'affaires 2014 est de 1,3 M€.

Le Groupe SECURIDEV a fait l'objet de deux contrôles fiscaux, en France et en Allemagne. Le Groupe conteste les positions des administrations, mais a, par prudence, provisionné ces redressements.

L'impact sur les comptes consolidés est de 0,4 M€ au titre du résultat courant, 1,2 M€ au titre des intérêts et 1,3 M€ dans l'impôt, impactant ainsi le résultat net de la période de 3,0 M€.

Pôle MMD :

Le pôle MMD a connu une amélioration de son chiffre d'affaire de 10,5% par rapport à l'exercice 2013.

Pôle ERYMA :

Le pôle ERYMA a connu une baisse de son chiffre d'affaire de 3,8% par rapport à l'exercice 2013.

Pôle MAC :

Le pôle MAC a connu une baisse de son chiffre d'affaire de 7,5% par rapport à l'exercice 2013. Dans un environnement très concurrentiel et sur un marché en recul, la société Franciflex a eu un résultat d'exploitation négatif en 2014, l'ayant conduite à initier sur le second semestre 2014 un projet de réorganisation de ces activités donnant lieu à un Plan de Sauvegarde de l'emploi en Mars 2015. Les charges en découlant ont été provisionnées sur l'exercice 2014 pour 2,2 M€.

Pôle NEU :

Le pôle NEU a connu une amélioration de son chiffre d'affaire de 3,3% par rapport à l'exercice 2013.

Liste des sociétés consolidées

Nom	Pays	% de contrôle		N° Siren	Activité	Méthode de consolidation
		31/12/2014	31/12/2013			
SFPI	France	Société Mère		349.385.930	 Holding	I.G.
SECURIDEV	France	69,33	69,33	378.557.474	 Holding du pôle	I.G.
Dény Fontaine	France	99,73	99,73	552 105 603	Serrurerie	I.G.
Metalux	France	99,91	99,91	572 020 394	Serrurerie	I.G.
Picard-Serrures	France	99,99	99,99	341 148 823	Serrurerie	I.G.
Ronis	France	99,99	99,99	345 004 147	Serrurerie	I.G.
Ronis-Dom Ltd	G.B.	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
CR Serrature	Italie	100,00	100,00	5988590013	Serrurerie	I.G.
Elzett-Fek	Hongrie	50,00	50,00	/	Galvanisation	M.E.
Euro-Elzett	Hongrie	100,00	100,00	11404006	Serrurerie	I.G.
Metalplast	Pologne	100,00	100,00	5730003798	Serrurerie	I.G.
Securidev Tchequie	Rép Tché	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Titan	Slovénie	93,91	93,72	34816712	Serrurerie	I.G.
Titan Zagreb	Croatie	30,00	30,00	/	Serrurerie	M.E.
Titan Belgrade	Serbie	49,00	49,00	/	Serrurerie	M.E.
TSS Ronis diffusion	France	100,00	100,00	348541798	Serrurerie	I.G.
Dom Suisse	Suisse	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Dom Gmbh & Co KG	Allemagne	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Dom Participations	France	100,00	100,00	485.054.860	Holding	I.G.
Dom Polska	Pologne	99,91	99,91	9451999111	Serrurerie	I.G.
Secu Beteiligungs Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	/	Serrurerie	I.G.
Securidev Romania	Roumanie	100,00	100,00		Serrurerie	I.G.
Securidev Hongrie	Hongrie	100,00	100,00		Serrurerie	I.G.
Ucem Sistemas de Seguridad	Espagne	100,00	100,00		Serrurerie	I.G.
Securidev Iberica	Espagne	52,00	52,00		Serrurerie	I.G.
Omnitech Security	France	85,00	-	482.646.015	Système sécurité	I.G.
Proactive	France	33,90	-	429.665.482	Système sécurité	M.E.
NEU SA.	France	99,96	99,96	454.500.315	 Holding du pôle	I.G.

Neu International Railways	France	95,01	95,01	351.221.361	Traitement de l'air	I.G.
Neu Inc	USA	100,00	100,00		Traitement de l'air	I.G.
Delta Neu	France	99,99	99,99	301.468.146	Traitement de l'air	I.G.
Delta Neu Pays-Bas	Pays-Bas	100,00	100,00		Traitement de l'air	I.G.
RLS Delta Neu	France	99,96	99,96		Traitement de l'air	I.G.
Delta Neu GB	GB	100,00	100,00		Traitement de l'air	I.G.
Neu automation	France	99,85	99,85	329.529.614	Traitement de l'air	I.G.
Delta Neu Benelux	Belgique	100,00	100,00		Traitement de l'air	I.G.
Fonciere Neu	France	100,00	100,00	433.336.138	Immobilier	I.G.
Neu International Process	France	100,00	100,00	479.988.453	Traitement de l'air	I.G.
Fevi SAS	France	52,73	52,73	410.582.134	Traitement de l'air	I.G.
Fevi International	France	52,73	52,73	394.466.569	Traitement de l'air	I.G.
Fevi Gmbh	Allemagne	52,73	52,73		Traitement de l'air	I.G.
SCI La Vespière	France	-	52,73	401.256.813	Immobilier	I.G.
SCI Fevi	France	-	52,73	450.799.317	Immobilier	I.G.
Lcat Tranding	HK	100,00	100,00		Traitement de l'air	I.G.
Delta Neu Shangai	Chine	70,00	70,00		Traitement de l'air	I.G.

MMD	France	99,99	99,99	379.575.434	Holding	I.G.
Financière Barriquand	France	97,84	97,84	349.967.836	Holding	I.G.
Barriquand SAS	France	99,84	99,84	405.782.590	Holding	I.G.
Steriflow	France	100,00	100,00	352.960.702	Stérilisateur	I.G.
Barriquand Echangeurs	France	99,99	99,99	352.960.777	Echangeurs	I.G.
Aset	France	98,98	98,98	969.508.217	Echangeurs	I.G.
Barriquand Technologies Thermiques	France	100,00	100,00	479.868.853	Commercial	I.G.
Steriflow Service Maroc	Maroc	75,00	75,00		Stérilisateur	I.G.
Barriquand Do Brasil	Brésil	99,50	99,50		Commercial	I.G.
Spomasz Wronki	Pologne	100,00	100,00		Centrifugeuses	I.G.

MAC	France	91,05	91,05	327.997.714	Holding	I.G.
France Fermetures	France	100,00	100,00	329.403.422	Fermetures	I.G.
Franciaflex	France	100,00	100,00	433.802.147	Fermetures	I.G.
SMVO	France	100,00	100,00	712.004.076	Fonderie	I.G.
Baie Ouest	France	100,00	100,00	383.336.260	Fermetures	I.G.
Storistes de France	France	96,00	96,00	352.122.675	Animateur Réseau	I.G.

Boflex	Belgique	100,00	100,00	436.158.718	Fermetures	I.G.
Fabstore	France	100,00	100,00	512.226.572	Fermetures	I.G.
Faber	France	100,00	100,00	662.025.345	Fermetures	I.G.
MAC Industries	France	100,00	100,00	529.037.640	Sans activité	I.G.
OPEN B	France	100,00	100,00	749.811.220	Animateur Réseau	I.G.
SIPA	France	100,00	100,00	402.295.174	Fermetures	I.G.
SIPOSE	France	100,00	100,00	423.015.270	Fermetures	I.G.

Eryma Holding	France	99,99	99,99	381.618.131	 Holding	I.G.
Eryma SAS	France	95,69	95,69	529.040.677		I.G.
Anjou Sécurité	France	100,00	100,00	351.740.717		I.G.
CDTM	France	100,00	100,00	390.089.902		I.G.
ETLS	France	100,00	100,00	329.277.529		I.G.
ATTI	France	100,00	100,00	437.527.211		I.G.
ALINEA	France	69,92	69,92	391.001.864		I.G.

Autres Sociétés

Point Est	France	66,59	66,59	382.591.949	Partenariat Pays de l'Est	I.G.
Datagroupe	France	95,37	95,37	347.812.752	Services	I.G.
Point-Est Polska	Pologne	100,00	100,00	118.001.475 3	Partenariat Pays de l'Est	I.G.
France Investissement	Bulgarie	94,68	94,68	851.322.239	Conseil Négoce Pays de l'Est	I.G.
Expart Développement	France	-	100,00	538.765.058	Sans activité	I.G.
SCI NEU	France	100,00	100,00	789.092.145	Immobilier	I.G.
SCI La Chapelle d'Armentières	France	100,00	100,00	789.092.384	Immobilier	I.G.
SCI STERIMMO	France	100,00	100,00	752.815.001	Immobilier	I.G.
SCI Georges Nuttin	France	100,00	100,00	751.978.172	Immobilier	I.G.
SCI VR des 2 Vallées	France	100,00	100,00	752.815.001	Immobilier	I.G.
SCI ALU des 2Vallées	France	100,00	100,00	752.053.595	Immobilier	I.G.

Principes comptables, méthodes d'évaluation, options IFRS retenues

45. REFERENTIEL

Les états financiers consolidés couvrent les périodes de douze mois arrêtées aux 31 décembre 2014 et 2013.

LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014 DU GROUPE SFPI ONT ETE PREPARES EN CONFORMITE AVEC LE REFERENTIEL IFRS (INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING STANDARDS) ADOPTE PAR L'UNION EUROPEENNE AU 31 DECEMBRE 2014.

CE REFERENTIEL INTEGRE LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (IAS ET IFRS) ET LES INTERPRETATIONS DU COMITE D'INTERPRETATION (SIC ET IFRIC) APPLICABLES DE MANIERE OBLIGATOIRE AU 31 DECEMBRE 2014.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2014 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, à l'exception des normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 :

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés »,
- IFRS 11 « Partenariats »,
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »,
- Amendements sur IAS 27 et 28 consécutifs à IFRS 10, 11, 12
- Amendement de transition à IFRS 10, 11, 12,
- Amendements à IFRS 10,12 et IAS 27 « Entités d'investissement »,
- Amendements IAS 32 « Instruments financiers : Présentation – Compensation d'actifs et de passifs financiers »,
- Amendements IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers »,
- Amendements IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »,

L'entrée en vigueur des normes sur les méthodes de consolidation, IFRS 10, 11, 12 n'ont pas eu d'impact sur le périmètre de consolidation.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation la norme IFRIC 21 Taxes.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Le Groupe SFPI publie des états financiers annuels au 31 décembre, conformément aux principes du référentiel. Les principales conventions de présentation sont les suivantes :

- Regroupement par postes : par nature;
- Classement des actifs et passifs : par ordre croissant de liquidité et d'exigibilité en distinguant les éléments non courants et courants, selon que leur réalisation ou exigibilité est à plus ou moins douze mois après la date de clôture ;
- Classement des produits et charges : par nature et incorporation au coût d'un élément d'actif ou de passif en application d'une norme ou interprétation ;
- Compensation : en application d'une norme ou interprétation pour les actifs et passifs d'une part et les produits et charges d'autre part ;

METHODES COMPTABLES, ERREURS ET ESTIMATIONS

Un changement de méthode comptable n'est appliqué que s'il répond aux dispositions d'une norme ou interprétation ou permet une information plus fiable et plus pertinente. Les changements de méthode comptable sont comptabilisés de manière rétrospective, sauf en cas de disposition transitoire spécifique à la norme ou interprétation. Les états financiers affectés par un changement de méthode comptable sont modifiés pour tous les exercices présentés, comme si la nouvelle méthode avait toujours été appliquée. Une erreur, lorsqu'elle est découverte, est également ajustée de manière rétrospective.

Les incertitudes inhérentes à l'activité nécessitent de recourir à des estimations dans le cadre de la préparation des états financiers. Les estimations sont issues de jugements destinés à donner une appréciation raisonnable des dernières informations fiables disponibles. Une estimation est révisée pour refléter les changements de circonstances, les nouvelles informations disponibles et les effets liés à l'expérience. Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective : ils affectent l'exercice sur lequel ils sont intervenus et le cas échéant, les exercices suivants.

Les principales estimations réalisées lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour la valorisation et la durée d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et goodwill, le calcul des provisions pour avantages du personnel et des autres provisions. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel stagnant et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture.

46. PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Le Groupe consolide par intégration globale les entités contrôlées, et par mise en équivalence celles sur lesquelles il exerce une influence notable.

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

47. CHANGEMENT DE METHODE

AUCUN CHANGEMENT DE METHODE N'A ETE APPLIQUE CETTE ANNEE.

48. CHANGEMENT DE PRESENTATION

AUCUN CHANGEMENT DE PRESENTATION N'A ETE APPLIQUE CETTE ANNEE.

49. CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES

LES POSTES DU BILAN SONT CONVERTIS AU TAUX DE CHANGE EN VIGUEUR A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

LES CHARGES ET PRODUITS DU COMPTE DE RESULTAT SONT CONVERTIS AU COURS MOYEN DE L'EXERCICE.

LES ECARTS RESULTANT DE CETTE METHODE DE CONVERSION SONT COMPTABILISES DIRECTEMENT DANS L'ETAT DU RESULTAT GLOBAL ET FIGURENT AU BILAN DANS LES CAPITAUX PROPRES AU POSTE « ECARTS DE CONVERSION ».

Les taux utilisés sont les suivants :

	Taux clôture 2014	Taux moyen 2014	Taux clôture 2013	Taux moyen 2013
CHF (Suisse)	1,20	1,21	1,23	1,23
GBP (Angleterre)	0,78	0,80	0,83	0,85
USD (Etats-Unis)	1,21	1,32	1,38	1,32
HUF (Hongrie)	315,54	308,83	297,04	297,86
ZLO (Pologne)	4,27	4,19	4,15	4,2
RON (Roumanie)	4,48	4,44	4,45	4,45

50. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des frais de développement, les brevets et logiciels évalués. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les principales durées d'amortissement retenues pour ces immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- Logiciels 1 à 3 ans
- Brevets durée de protection juridique
- Frais de développement 3 ans à compter de la commercialisation
- Autres immobilisations incorporelles 1 à 5 ans

Les frais de développement ne sont immobilisés que s'ils concernent un investissement significatif. Les coûts sont immobilisés à partir du moment notamment où le projet est techniquement faisable, son marché identifié et sa rentabilité calculée avec une fiabilité raisonnable. Les dépenses antérieures ne sont jamais recyclées. Au titre de l'exercice, aucun frais de recherche et développement n'a été immobilisé.

Les fichiers de clientèle, comme ceux d'ETLS dans le pôle ERYMA, font l'objet de sortie d'actifs partielle lorsque les clients d'origine réduisent leur volume d'activité ou totales lorsqu'ils cessent de commander ou sont cédés. La valeur nette de ces actifs incorporels est testée annuellement et provisionnée si sa valeur devient inférieure aux prix du marché de transactions précédentes de taille similaire.

Les marques ou fonds de commerce générés en interne ne sont pas immobilisés. Les marques acquises au travers de rachats d'entreprise ne font pas l'objet d'une identification distincte dans la mesure où elles ne présentent pas un caractère séparable ou mesurable de façon fiable. En effet, deux cas de figure sont envisageables :

- si la marque est vendue avec les savoir-faire techniques, les outillages donnant accès au marché de remplacement et les fichiers du parc installé, la société vendeuse se trouve de fait vidée de sa substance et dans l'incapacité de poursuivre son activité. Ce schéma revient à évaluer l'entreprise globalement et non pas sa marque ;
- si, cas irréaliste, la marque est vendue sans les savoir-faire et outillage, l'acquéreur n'ayant pas accès au marché de remplacement en proposera un prix réduit sans rapport avec la perte d'image que subira la société vendeuse. Sans marché actif, ni référence à des transactions similaires, la marque n'est pas évaluable de façon fiable et la conséquence directe pour le vendeur s'avère inchiffable.

51. GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée au 1^{er} janvier 2010 :

- Les frais d'acquisition sont désormais comptabilisés en charges ;
- Les intérêts minoritaires peuvent, sur option prise individuellement pour chaque regroupement, être évalués à la juste valeur, en intégrant leur quote-part de goodwill ;
- Les variations de pourcentages d'intérêt dans les filiales sans changement de contrôle sont comptabilisées directement en capitaux propres, sans création de goodwill complémentaire ;
- En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle, cette réévaluation étant enregistrée directement en résultat de l'exercice et non pas en capitaux propres.

Les goodwill sont affectés au plus tard 12 mois après la date d'acquisition, aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur. Les actifs acquis destinés à être cédés sont minorés des coûts de la re-vente.

L'écart entre le coût du regroupement et la quote-part des capitaux propres après affectation revenant à l'acquéreur constitue le goodwill.

Le goodwill n'est pas amorti. Il est testé, au moins une fois par an, ou plus en cas d'indice de perte de valeur, et fait l'objet éventuel d'une dépréciation irréversible.

52. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées conformément à la méthode de référence à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le montant amortissable est déterminé après déduction d'une valeur résiduelle généralement nulle car peu importante et significative.

Les amortissements sont calculés principalement selon le mode linéaire en fonction de sa durée d'utilité. Les durées d'amortissements généralement retenues sont les suivantes :

▪ Constructions	20-25 ans
▪ Mobilier, agencements et matériels de bureau	3-10 ans
▪ Matériels de production et équipements	3- 8 ans
▪ Biens d'occasion	2- 3 ans

Les leasings sont immobilisés avec constatation en contrepartie d'une dette financière déterminée d'après les taux d'intérêt du contrat. Ils sont amortis sur les durées suivantes :

▪ Constructions	20 ans
▪ Matériel de production	3- 8 ans

Les locations financières sont retraitées si le contrat a une durée supérieure à deux années et ne concerne pas un véhicule. Le bien est immobilisé pour la valeur actualisée des flux du contrat au taux d'intérêt de celui-ci et par défaut aux taux TEC à 10 ans de l'année majoré de 2 %.

Le bien est amorti sur la durée du contrat sauf pour les locations de moins de quatre ans ne concernant pas du matériel informatique où il est alors considéré que le contrat sera renouvelé une fois.

Les installations de traitement de surface ne font pas l'objet d'une obligation légale de démantèlement entraînant la comptabilisation d'un actif à amortir.

53. PERTE DE VALEUR

Les immobilisations incorporelles, les goodwill et les immobilisations corporelles des sociétés ayant un goodwill font l'objet d'un test de dépréciation calculé au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT). Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux filiales du groupe SFPI.

Ce test, réalisé en fin d'année lorsque les budgets sont connus, peut être anticipé si un indice de perte de valeur est détecté.

La valeur nette comptable d'un actif, ou de l'UGT elle-même, est comparée à sa valeur recouvrable correspondant au montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente (valeur de vente ou de marché moins coût de sortie) et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des cash-flows futurs.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré des capitaux permanents en retenant :

- 40 % d'endettement forfaitaire rémunéré au taux d'intérêt moyen de l'année du TEC à 10 ans majoré de 1 %, puis diminué de la déductibilité fiscale ;
- 60 % de fonds propres à rémunérer au taux sans risque (TEC à 10 ans) plus une prime de risque moyenne publiée majorée d'un coefficient Bêta de risque propre à chaque société variant entre 1,3 et 2,5.

Les flux futurs ont pour point de départ le budget de l'année suivante multiplié par un coefficient de probabilité égal au ratio écarté constaté sur les dix précédentes années entre les résultats d'exploitation réalisés et ceux qui avaient été budgétés.

Ces flux sont, à défaut de perspectives spécifiques, augmentés chaque année de l'inflation sur les quatre années suivantes. La valeur terminale de la cinquième année est obtenue en divisant le flux par le coût moyen pondéré des capitaux permanents sans minoration de l'inflation ce qui revient techniquement à considérer que les résultats s'effriteront chaque année de l'inflation.

Lorsque cela est possible, les terrains et constructions sont soustraits des actifs immobilisés, l'amortissement neutralisé et remplacé par un loyer. Cette correction revient à ne pas justifier de goodwill du fait de bâtiment totalement amorti et inversement à ne pas déprécier les terrains et constructions en dessous de leur valeur nette comptable.

A cette réserve près, il est considéré que la juste valeur des actifs ne peut jamais être connue de façon fiable.

En conséquence, la valeur d'utilité ainsi calculée doit couvrir le montant des actifs immobilisés et du goodwill.

Toute insuffisance entraîne une dépréciation irréversible du goodwill voire, au-delà, une dépréciation réversible sur les actifs immobilisés engagés plafonnée à leur valeur nette comptable.

54. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement, s'il en existe, sont comptabilisés selon la méthode de référence au coût minoré du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

55. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et par ses amendements.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan du Groupe, lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers

La norme IAS 39 distingue quatre catégories d'actifs financiers, faisant l'objet d'un traitement comptable spécifique résultant d'une évaluation spécifique (classement selon IFRS 7) :

- actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- prêts et créances : l'essentiel de la catégorie des prêts et créances correspond aux créances clients résultant des produits des activités ordinaires et à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie
- actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- actifs disponibles à la vente :
 - Les actifs financiers disponibles à la vente sont constitués par les titres de participation non consolidés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Si cette juste valeur n'est pas déterminable de manière fiable, les actifs financiers sont comptabilisés au coût d'acquisition.
 - Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres à l'exception des variations négatives constituant des preuves objectives de pertes de valeur qui sont comptabilisées en résultat. La juste valeur est notamment déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité.

Les passifs financiers

La norme IAS 39 distingue plusieurs catégories de passifs financiers, faisant l'objet d'un traitement comptable spécifique :

- passifs financiers évalués à leur juste valeur : les emprunts sont initialement évalués à la juste valeur des montants reçus diminuée des coûts de transactions,
- autres passifs financiers non détenus à des fins de transactions. Ils sont évalués au coût amorti.

56. TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La catégorie des prêts et créances comprend également la trésorerie, c'est-à-dire les caisses, les dépôts à vue et les équivalents de trésorerie. Ces derniers sont des placements très liquides à trois mois au plus, indexés sur un taux du marché monétaire et dont le montant est connu ou sujet à une incertitude négligeable. Dans l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et équivalents de trésorerie incluent également le poste "Concours bancaires" présenté au passif.

57. STOCKS

Les matières et marchandises sont évaluées selon la règle du FIFO et, par défaut, au dernier coût d'achat, ce qui, compte tenu de la rotation rapide de ces stocks, est proche d'une valorisation de type « premier entré - premier sorti ».

Les produits finis et les encours de productions sont évalués à leur coût de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Par ailleurs, une probabilité d'utilisation des stocks est déterminée d'après le taux de rotation des articles créés depuis plus d'un an.

Lorsque la valeur nette probable de réalisation est inférieure au prix de revient, une provision pour dépréciation est constituée.

58. CRÉANCES

Les créances sont retenues à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

59. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Une provision est comptabilisée lorsque, à la date de clôture, une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers existe, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce dernier sans contrepartie au moins équivalente d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

60. ENGAGEMENTS DE RETRAITE, MEDAILLES DU TRAVAIL

Ils sont comptabilisés en provisions non courantes.

Les indemnités de fin de carrière et médailles du travail sont évaluées selon une méthode prospective actualisée. Les hypothèses principales retenues sont que les départs en retraite se feront à l'initiative des salariés à l'âge de 67 ans pour les cadres et 62 ans pour les non-cadres. Les pensions de retraite complémentaire du personnel de DOM Allemagne sont aussi évaluées selon la même méthode prospective actualisée.

La provision tient compte d'un pourcentage d'espérance de vie et de présence aux dates de réalisation des événements générateurs de paiements.

La norme comptable impose d'appliquer comme taux actuariel les taux de rendement des obligations des sociétés de catégories AA pour des durations reflétant le calendrier des décaissements. Le taux actuariel ainsi retenu est de 2,2 % en 2014, contre 3,0 % en 2013. Symétriquement il est pris en compte une inflation (1,0 % en 2014) et une progression des salaires due aux promotions hors inflation (1,0 % environ), variables par pays.

Les écarts actuariels générés par des changements d'hypothèses sont comptabilisés directement dans le résultat global avant d'être classés en réserves au bilan.

61. CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVICES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les goodwill dégagés lors de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en monnaie étrangère et convertis par la suite au cours de clôture.

62. IMPOT SOCIETE

Le montant des impôts effectivement dû à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés calculés selon la méthode bilancielle, c'est-à-dire sur la base, des différences temporelles existant entre les valeurs comptables telles qu'elles ressortent des comptes consolidés et les valeurs fiscales.

L'excédent des impôts différés actifs, y compris ceux se rapportant au déficit reportable, sur les impôts différés passifs, est constaté dès lors que la probabilité de la réalisation de résultats futurs bénéficiaires est établie dans l'entité fiscale concernée.

LA CVAE, REpondant à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables ») est incluse à la rubrique « impôt société ».

63. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constaté au moment du transfert de propriété correspondant généralement au transfert des risques et avantages, sauf décalage imposé par le client. Pour les activités ayant des contrats à long terme, le chiffre d'affaires est déterminé en appliquant la méthode dite de l'avancement.

64. DISTINCTION ENTRE RESULTAT OPERATIONNEL ET RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les coûts de restructuration sont présentés sur une ligne distincte, tout comme les autres produits et charges significatifs à caractère non récurrent et les cessions d'actif.

De même, l'incidence de la comparaison entre les valeurs comptables nettes des actifs des sociétés et leur valeur recouvrable est comptabilisée séparément sur une ligne « variation des pertes de valeur » intégrant les dépréciations irréversibles des goodwill ainsi que les variations des dépréciations sur actifs immobilisés.

65. SECTEURS OPERATIONNELS

Les activités du Groupe se partagent entre les différents pôles d'activité :

- le pôle SECURIDEV : serrures, cylindres et contrôles d'accès
- le pôle NEU : matériels et systèmes aérauliques de ventilation, dépoussiérage et transfert pneumatique
- le pôle MMD : échangeurs thermiques et stérilisateurs
- le pôle MAC : fenêtres, volets, stores, portes, portes de garage, fermetures industrielles
- le pôle ERYMA : solutions de sûreté, prévention, surveillance, maintenance, télégestion
- le pôle Autres : holdings et sociétés immobilières

Le principal décideur opérationnel analyse une information établie par secteur opérationnel qui sert de base à son analyse de la performance du Groupe.

66. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Ce tableau est conçu de manière à faire ressortir les flux opérationnels, les flux d'investissements et les flux de capitaux retraités de toutes les opérations internes au Groupe.

Autres notes annexes aux états financiers consolidés

Sauf indication contraire, les chiffres ci-après sont exprimés en milliers d'euros.

NOTE 1 – GOODWILL

Les valeurs des goodwill pour chaque Unité Génératrice de Trésorerie au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

	Valeurs brutes 31-12-2014	Dépréciations 31-12-2014	Valeurs nettes 31-12-2014	Valeurs nettes 31-12-2013
Pôle SECURIDEV	81 626	48 293	33 333	30 908
<i>dont PICARD - SERRURES</i>	7 525	2 588	4 937	4 937
<i>dont DOM METALUX</i>	4 047	2 799	1 248	1 518
<i>dont DENY FONTAINE</i>	27 814	10 796	17 018	17 018
<i>dont Groupe DOM</i>	7 435	0	7 435	7 435
<i>dont Omnitech Security</i>	2 696	0	2 696	
Pôle NEU	1 003	1 003	0	0
<i>dont Groupe FEVI</i>	1 003	1 003	0	0
Pôle ERYMA	120	0	120	120
Total	82 749	49 296	33 453	31 028

Suite à l'acquisition, dans le pôle SECURIDEV, de la société OMNITECH SECURITY (cf. Faits marquants), un goodwill provisoire de 2 696 K€ a été comptabilisé sur l'exercice 2014.

Le goodwill Dom-Metalux a été déprécié pour 270 K€ sur l'exercice 2014.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

	31-12-2014	31-12-2013
Frais de recherche & développement	693	693
Brevets, licences, marques	57 733	56 688
Autres immobilisations incorporelles	6 644	7 081
Immobilisations incorporelles en cours et avances	698	175
Total consolidé	65 768	64 637

La répartition des amortissements est la suivante :

	31-12-2014	31-12-2013
Frais de recherche & développement	688	685
Brevets, licences, marques	53 928	52 575
Autres immobilisations incorporelles	2 404	2 268
Total consolidé	57 020	55 528
Net	8 748	9 109

La variation de ces immobilisations incorporelles nettes est la suivante :

	31-12-2014	31-12-2013
Net début d'exercice	9 109	12 284
Investissements (y compris crédits-baux)	1 527	769
Cession / mises au rebut	-527	-358
Amortissement	-1 492	-1 778
Différence de change	-3	-6
Reclassement	130	-1 802
Variation de périmètre	4	0
Net	8 748	9 109

Les investissements concernent principalement les pôles SECURIDEV (757 K€), MAC (362 K€) et NEU (265 K€).

La répartition de ces immobilisations nettes par activité est la suivante :

	31-12-2014	31-12-2013
Pôle Securidev	922	665
Pôle NEU	320	305
Pôle MMD	87	115
Pôle MAC	3 127	3 188
Pôle ERYMA	4 141	4 671
Pôle Autres	151	165
Total consolidé	8 748	9 109

La répartition de ces immobilisations nettes par secteur géographique est la suivante :

	31-12-2014	31-12-2013
France	7 904	8 599
Etranger	844	510
Total consolidé	8 748	9 109

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Après incorporation des locations financières, la ventilation des immobilisations corporelles se présente de la façon suivante :

	31-12-2014	31-12-2013
Terrains et Aménagements	11 417	11 263
Terrains en crédit-bail	211	211
Constructions hors immeuble de placement	74 557	71 299
Constructions en crédit-bail	10 040	10 078
Installations techniques, matériel industriel	156 352	151 664
Matériel & outillage en crédit-bail	3 599	3 894
Autres immobilisations	32 794	31 371
Immobilisations corporelles en cours et avances	3 288	3 932
Total consolidé	292 258	283 712

La répartition des amortissements, incluant les dépréciations sur actifs dues aux tests de valeur, est la suivante :

	31-12-2014	31-12-2013
Terrains et Aménagements	1 806	1 861
Constructions	51 984	49 799
Constructions en crédit-bail	5 576	5 279
Perte de valeur cumulée	4 559	5 074
Installations techniques, matériel industriel	139 721	135 342
Matériel & outillage en crédit-bail	3 398	3 463
Autres immobilisations	25 470	24 685
Total consolidé	232 514	225 503
Net	59 744	58 209

La variation de ces immobilisations corporelles nettes est la suivante :

	31-12-2014	31-12-2013
Net début d'exercice	58 209	55 656
Investissements (y compris crédits-baux)	12 950	12 559
Cession / mises au rebut	-328	-143
Amortissement / dépréciation	-10 946	-11 632
Différence de change	-49	-34
Reclassement	-130	1 802
Variation de périmètre	38	1
Net	59 744	58 209

La répartition de ces immobilisations nettes par activité est la suivante :

	31-12-2014	31-12-2013
Pôle Securidev	25 470	24 753
Pôle NEU	5 687	4 881
Pôle MMD	5 093	4 676
Pôle MAC	15 619	17 595
Pôle ERYMA	126	59
Pôle Autres	7 749	6 245
Total consolidé	59 744	58 209

Les investissements se répartissent ainsi :

	31-12-2014	31-12-2013
Pôle Securidev	6 586	4 256
Pôle NEU	1 617	1 824
Pôle MMD	1 431	1 221
Pôle MAC	1 280	3 050
Pôle ERYMA	130	25
Pôle Autres	1 906	2 183
Total consolidé	12 950	12 559

La répartition de ces immobilisations nettes par secteur géographique est la suivante :

	31-12-2014	31-12-2013
France	36 902	36 288
Etranger	22 842	21 921
Total consolidé	59 744	58 209

NOTE 4 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Elles correspondent aux sociétés TITAN ZAGREB (291 K€), TITAN BELGRADE (-10 K€) et ELZETT-FEK (735 K€) auxquelles est venue s'ajouter PROACTIVE (135 K€), filiale à 33,9% d'OMNITECH SECURITY.

Leurs données bilancielles, chiffres d'affaires et résultats, avant retraitements de consolidation, pour une détention à 100 %, sont :

	ELZETT - FEK		TITAN ZAGREB		TITAN BELGRADE	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Total des actifs	3 682	3 786	1 250	1 200	73	108
Situation nette	1 891	1 969	553	496	-24	0
Chiffre d'affaires	9 762	9 846	1 513	1 507	124	152
Résultat net	39	14	54	70	-24	4

NOTE 5 - STOCKS

La répartition des stocks est la suivante :

	31-12-2014			31-12-2013
	Brut	Provisions	Net	Net
Matières premières	47 684	11 701	35 983	34 347
Encours de productions de biens	14 674	2 081	12 593	12 098
Produits intermédiaires et finis	10 248	1 519	8 729	8 164
Marchandises	6 870	1 501	5 369	4 168
Total	79 476	16 802	62 674	58 777

NOTE 6 – ACTIFS FINANCIERS - REPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS PAR CLASSE (IFRS 7) ET PAR CATEGORIE (IAS 39)

Catégories d'actifs financiers (IAS 39)	Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Hors champ IAS 39	Total 31-12-2014
Classe d'actifs financiers (IFRS 7)	Evalués à la juste valeur	Evalués au coût amorti	Evalués au coût amorti	Hors champs IFRS 7	
Actifs financiers non courants	91 076		4 419		4 419
Autres actifs non courants			0		
Créances clients et autres créances			105 969		105 969
Trésorerie et équivalents de trésorerie			91 076		91 076
Autres actifs courants			23 494		2 743

Catégories d'actifs financiers (IAS 39)	Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Hors champ IAS 39	Total 31-12-2013
Classe d'actifs financiers (IFRS 7)	Evalués à la juste valeur	Evalués au coût amorti	Evalués au coût amorti	Hors champs IFRS 7	
Actifs financiers non courants	109 523		4 306		4 306
Autres actifs non courants			0		
Créances clients et autres créances			107 291		107 291
Trésorerie et équivalents de trésorerie			109 523		109 523
Autres actifs courants			13 996		2 558

NOTE 6.1 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	31-12-2014	31-12-2013
Autres participations financières	108	121
Prêts, dépôts de couverture de pensions	2 838	2 619
Autres immobilisations financières	1 473	1 566
Total consolidé	4 419	4 306

CES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ONT UNE ECHEANCE SUPERIEURE A UN AN.

NOTE 6.2 – CLIENTS

La rubrique se présente comme suit :

	31-12-2014	31-12-2013
Brut	113 596	115 295
Provision	-7 627	-8 004
Net	105 969	107 291

NOTE 6.3 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

	31-12-2014	31-12-2013
Créances d'exploitation	23 494	13 996
Charges constatées d'avance	2 743	2 558
Total consolidé	26 237	16 554

Il n'y a pas de créance à plus d'un an.

NOTE 6.4 – TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

Ils se détaillent comme suit en valeur nette :

	31-12-2014	31-12-2013
Valeurs mobilières de placement	67 057	78 816
Disponibilités	24 019	30 707
Total consolidé	91 076	109 523

Les valeurs mobilières de placement sont exclusivement constituées de certificat de dépôt auprès de banque de premier ordre, et de Sicav de trésorerie pure.

NOTE 7 - PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Les provisions pour risques et charges inscrites au bilan consolidé ont évolué de la manière suivante :

	31-12-2014	31-12-2013
Indemnités de fin de carrière et Médailles du travail	50 239	46 455
Droits des représentants en Allemagne	1 562	1 576
a/ Provisions non courantes	51 801	48 031
Restructuration	4 018	1 089
Litiges, réclamations et garanties	8 166	8 512
Divers	972	663
b/ Provisions courantes	13 156	10 264
Total Provisions	64 957	58 295

Les variations des provisions pour indemnités de fin de carrière et pensions se détaillent comme suit :

	31-12-2014	31-12-2013
Indemnité de fin de carrière et pensions en début de période	46 455	46 220
<i>Eléments comptabilisés dans le compte de résultat</i>	996	1 973
Coûts des services de l'exercice	1 405	2 382
Coûts financiers	1 364	1 256
Prestations versées	-1 773	-1 665
Coûts des services passés		
<i>Eléments comptabilisés dans les capitaux propres</i>	2 788	-1 738
Ecart actuariels	2 750	-1 738
Entrée de périmètre	38	
Indemnité de fin de carrière et pensions en fin de période	50 239	46 455

Une hausse de 0,5 point du taux d'actualisation aurait eu pour conséquence une diminution des indemnités de retraite de 3,5 M€. Ce montant aurait été comptabilisé pour 2,3 M€ net après impôt dans les autres éléments du résultat global, conformément aux règles appliquées par le Groupe.

Une baisse de 0,3 point du taux d'actualisation aurait eu pour conséquence une augmentation des indemnités de retraite de 2,3 M€. Ce montant aurait été comptabilisé pour 1,5 M€ net après impôt dans les autres éléments du résultat global, conformément aux règles appliquées par le Groupe.

NOTE 8 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts et dettes financières sont des passifs enregistrés au coût amorti.

Leur répartition au 31 décembre 2014, par échéance et par catégorie est la suivante :

Emprunts et Dettes	Total au 31-12-2014				Total 31-12-2013
	<1 an	>1 an à <5 ans	>5 ans	Total	
Emprunts et Dettes	11 612	16 071	1 927	29 610	35 752
Crédits-baux et locations financières	1 005	1 059	337	2 401	2 393
Intérêts courus sur les emprunts	5			5	6
Concours bancaires courants	2 771			2 771	4 084
Auprès des établissements de crédit	15 393	17 130	2 264	34 787	42 235
Autres dettes financières	486	276		762	1 767
Participation	134	401		535	517
Auprès d'autres organismes	620	677	0	1 297	2 284
Total	16 013	17 807	2 264	36 084	44 519
Soit à court terme et long terme	16 013	20 071			

Risque de liquidités :

Les emprunts et dettes financières ci-dessus sont à rapprocher des liquidités et placements au 31 décembre 2014, soit 91 076 K€ contre 109 523 K€ au 31 décembre 2013.

La trésorerie nette a donc évolué comme suit :

	31-12-2014	31-12-2013
Disponibilités et autres titres placés	91 076	109 523
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	-34 787	-42 235
Trésorerie nette auprès des établissements de crédits	56 289	67 288
Autres dettes financières	-1 297	-2 284
Trésorerie globale nette	54 992	65 004

Il n'y a pas d'emprunts et dettes financières libellés dans des devises autres que celles de la zone de l'euro.

	Pôle Securidev	Pôle NEU	Pôle MAC	Pôle MMD	Pôle ERYMA	SFPI & Autres	Total 31-12-2014
Dettes < 1 an	1 992	2 055	3 191	559	11	8 205	16 013
Dettes > 1 an et < 5 ans	2 942	1 385	1 707	1 064	4	10 705	17 807
Dettes > 5 ans	7	360	330			1567	2 264
Total	4 941	3 800	5 228	1 623	15	20 477	36 084
Trésorerie	23 156	11 262	23 080	20 076	2 838	10 664	91 076
Total Trésorerie nette 2014	18 215	7 462	17 852	18 453	2 823	-9 813	54 992
Total Trésorerie nette 2013	31 056	6 471	18 637	14 866	3 805	-9 831	65 004

Risque de taux :

Le Groupe SFPI n'utilise pas d'instrument de couverture de taux sauf lorsque les clauses des contrats d'emprunt l'y obligent. Au 31 décembre 2014, le Groupe a conclu différents instruments (cap et swap de taux). La valorisation des ces derniers s'élève à -385 K€ et est comptabilisé dans les autres passifs financiers. La variation figure dans les autres éléments du résultat global.

Le taux d'intérêt moyen des emprunts ressort à 2,5 % en 2014 contre 2,4 % en 2013.

Sûretés réelles :

Les emprunts et dettes financières font l'objet des sûretés réelles suivantes :

Pôle MAC

- Nantissement de 109 153 titres FRANCIAFLEX chez MAC couvrant un emprunt d'acquisition résiduel de 2 140 K€.
- Nantissement de divers outillages et matériels chez SIPA (595 K€). Les emprunts résiduels restant dus s'élèvent à 86 K€.

Pôle SECURIDEV

- Nantissement des 850 titres OMNITECH chez SECURIDEV couvrant un emprunt d'acquisition de 2 000 K€.

S.F.P.I.

- Nantissement de 552 327 titres SECURIDEV pour un emprunt résiduel de 5 001 K€
- Nantissements de 633 327 titres ERYMA HOLDING (anciennement Expart Partenaires) par SFPI SA et de 300 100 titres ERYMA SAS par ERYMA HOLDING pour un emprunt résiduel de 3 667 K€.
- Nantissement de 1 024 titres MAC pour un emprunt résiduel de 7 200 K€

NOTE 9 – DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les dettes fournisseurs et autres passifs financiers sont des passifs enregistrés au coût amorti.

La répartition par nature est la suivante :

	31-12-2014	31-12-2013
Dettes Fournisseurs	57 946	58 409
Dettes d'impôt	2 082	3 450
Dettes sociales et fiscales	43 154	43 147
Autres dettes	5 202	5 031
Avances et acomptes reçus sur commandes	18 747	19 696
Produits constatés d'avance	1 541	2 324
Autres passifs financiers	68 644	70 198

L'échéance des autres passifs financiers est à moins d'un an à l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes et des produits constatés d'avance dont l'échéance peut varier en fonction des termes contractuels.

Les contrats par affaires peuvent s'analyser comme suit :

	31-12-2014	31-12-2013
Actif	6 907	7 459
- Stocks et encours nets	1 172	2 889
- Créances clients nets	15 294	13 646
- Avances et acomptes reçus sur commande	-9 269	-8 593
- Provisions courantes	-290	-483
Passif	-2 563	-3 743
- Stocks et encours nets	644	696
- Créances clients nets	4 405	4 312
- Avances et acomptes reçus sur commande	-7 495	-8 608
- Provisions courantes	-117	-143

NOTE 10 – IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs découlent de l'incidence :

	31-12-2014	31-12-2013
- des charges temporairement non déductibles	4 685	4 023
- des provisions sur actifs liées aux tests de perte de valeur	1 142	1 248
- des déficits fiscaux reportables	422	699
- des retraitements de consolidation suivants :		
Crédit baux et locations financières	-101	-314
Marges internes	495	651
Retraites et pensions	9 118	8 332
Ajustements aux normes groupe des taux d'amortissement et des règles de provisions des sociétés étrangères	2 255	2 353
Divers	13	0
Total consolidé	18 029	16 992

LES IMPOTS DIFFERES PASSIFS SONT PRINCIPALEMENT AFFERENTS A LA REVALORISATION DES ACTIFS DE DOM ALLEMAGNE RESTANT A AMORTIR POUR 2 046 K€ (CONTRE 2 130 K€ AU 31 DECEMBRE 2013).

NOTE 11 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Pôle Securidev	Pôle NEU	Pôle MAC	Pôle MMD	Pôle ERYMA	SFPI & Autres	Total 31-12-2014	Total 31-12-2013
Cautions données		16 536	1 095	5 372	2 632		25 635	17 981
Cautions reçues	415	7 325	478				8 218	1 373

Le Groupe NEU bénéficie d'une promesse de vente sur les 47,27 % du capital de la société FEVI SAS qui doit être débouclée en 2015.

NOTE 12 – CHIFFRE D'AFFAIRES, MARGE, RESULTAT OPERATIONNEL

La répartition du chiffre d'affaires selon les secteurs opérationnels est la suivante :

	Variation		2014		2013	
	en K€	%	en K€	%	en K€	%
Pôle Securidev	4 461	3,07%	149 721	30,45%	145 260	29,32%
Pôle NEU	2 418	3,32%	75 253	15,30%	72 835	14,70%
Pôle MMD	5 086	10,52%	53 442	10,87%	48 356	9,76%
Pôle MAC	-14 165	-7,47%	175 434	35,67%	189 599	38,27%
Pôle ERYMA	-1 488	-3,79%	37 789	7,68%	39 277	7,93%
Pôle Autres	31	32,98%	125	0,03%	94	0,02%
Total consolidé	-3 657	-0,74%	491 764	100,00%	495 421	100,00%

Par zone géographique, la répartition du chiffre d'affaires est la suivante :

	2014		2013	
	France	Etranger	France	Etranger
Pôle Securidev	53 419	96 302	56 330	88 930
Pôle NEU	49 185	26 068	45 888	26 948
Pôle MMD	17 299	36 143	16 207	32 150
Pôle MAC	168 128	7 306	182 071	7 528
Pôle ERYMA	36 609	1 180	38 449	826
Pôle Autres	97	28	53	41
Total consolidé	324 737	167 027	338 998	156 423

Le compte de résultat par branche est le suivant :

2014	Pôle Securidev	Pôle NEU	Pôle MMD	Pôle MAC	Pôle ERYMA	Autres et retraitements	Total
Chiffre d'affaires	149 845	75 287	53 442	175 434	37 792	-36	491 764
Marge	110 027	37 950	30 609	99 064	24 028	83	301 761
en % production	73,10%	50,43%	57,30%	56,51%	64,49%		61,38%
en % CA	73,43%	50,41%	57,28%	56,47%	63,58%		61,36%
Résultat Opérationnel Courant	9 591	4 241	6 568	2 894	648	-1 415	22 527
Résultat Opérationnel	7 015	4 241	6 568	274	648	-1 414	17 332
Résultat Financier	-986	-48	96	7	-93	-95	-1 119
Impôt	-3 194	-1 319	-2 138	-43	-433	498	-6 629
Résultat net	2 859	2 874	4 525	238	121	-1 009	9 608

2013	Pôle Securidev	Pôle NEU	Pôle MMD	Pôle MAC	Pôle ERYMA	Autres et retraitements	Total
Chiffre d'affaires	145 460	72 879	48 385	189 599	39 277	-179	495 421
Marge	107 134	35 498	27 186	104 942	25 711	59	300 530
en % production	73,50%	48,90%	55,80%	55,30%	66,30%		60,70%
en % CA	73,65%	48,71%	56,19%	55,35%	65,46%		60,66%
Résultat Opérationnel Courant	10 871	3 204	3 214	5 627	1 554	-952	23 518
Résultat Opérationnel	8 240	3 204	3 070	5 753	1 554	-951	20 870
Résultat Financier	289	-203	92	14	-113	-20	59
Impôt	-2 696	-1 174	-995	-2 163	-743	308	-7 463
Résultat net	5 864	1 827	2 167	3 604	698	-664	13 496

La colonne « Autres et Retraitements » comprend

- L'activité holding du Groupe
- les éliminations entre les secteurs opérationnels,

Répartition des actifs et des passifs

La répartition des actifs nets totaux et des passifs courants en fonction des branches d'activité est la suivante :

	Total des Actifs (valeur nette)		Total des Passifs non courants		Total des Passifs courants	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Pôle Securidev	162 882	157 113	43 844	39 528	40 467	36 124
Pôle NEU	57 311	57 146	4 735	4 351	37 440	39 663
Pôle MMD	46 503	43 411	3 419	3 215	17 712	18 237
Pôle MAC	100 191	106 596	8 512	10 538	40 054	44 070
Pôle ERYMA	24 160	23 872	1 345	1 246	10 609	10 821
Pôle Autres	20 453	24 690	12 464	18 750	11 559	10 846
Total consolidé	411 500	412 828	74 319	77 628	157 841	159 761

NOTE 13 – AMORTISSEMENTS, VARIATION DES PROVISIONS ET PERTE DE VALEUR

a) Amortissements

Les amortissements du résultat opérationnel courant, soit 11 972 K€ comprennent ceux provenant des retraitements de crédits-baux et des locations financières pour 504 K€.

b) Variation des Provisions

Les valeurs positives indiquent un profit ou une diminution de la provision.

	31/12/2013	Variation périmètre	Reclasse- ment	Dotations/reprises en Compte de résultat			Dotations/reprises en Capitaux propres		31-12-2014
				Résultat courant	Résultat opérationnel non courant	Résultat financier et Impot	Ecart de conversion	Autres (écarts actuariels)	
Provisions sur Stocks	15 899	136		793			-26		16 802
Provisions sur Clients	8 004	22		-375			-24		7 627
Provisions pour Créances	3 012			-397		47	8		2 670
Provisions non courantes	48 031	38		1 008			-26	2750	51 801
Provisions courantes	10 264	55	50	-773	2993	559	8		13 156
Total	85 210	251	50	256	2 993	606	-60	2 750	92 056

Les provisions sur stocks ont eu pour contrepartie des charges liées aux destructions de stocks pour un montant de 240 K€ et les reprises de provisions sur créances clients ont eu pour contrepartie des charges liées à la constatation de pertes sur créances irrécouvrables pour 1 610 K€.

c) Variation des pertes de valeur et dépréciation des goodwill

Les dotations pour pertes de valeur et dépréciation de goodwill comptabilisées au compte de résultat concernent principalement le pôle SECURIDEV (700 K€).

Les calculs décrits en note I.9 ont été effectués sur la base d'une prime de risque de 6,55 %, et d'un taux d'emprunt sans risque de 1,64 % (TEC à 10 ans). Ces taux en 2013 étaient respectivement de 6,55% et 2,21 %.

Une hausse de 0,5 point de ces deux taux n'aurait aucune incidence significative sur la dépréciation des goodwill du Groupe.

Une amélioration ou une détérioration de 5 % des EBIT prévisionnels n'auraient pas eu d'impact sur l'exercice.

NOTE 14 – RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	2014	2013
Produits des placements	1 038	1 322
Produits de change	485	310
Autres produits financiers	903	825
Intérêts et charges financières assimilés	-2 356	-1 140
Intérêts sur crédit-bail	-69	-101
Charges de change	-334	-392
Autres charges financières	-786	-765
Total consolidé	-1 119	59

Le résultat financier comprend pour 1,3 M€ les intérêts de retard applicables aux redressements fiscaux dans le pôle SECURIDEV (cf. Faits marquants).

NOTE 15 – IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt net consolidé se décompose ainsi :

	2014	2013
Impôt Sociétés France	5 191	7 774
Impôt Sociétés Etranger	1 541	782
Impôt différé net	-103	-1 093
Impôt net consolidé	6 629	7 463

Les mouvements du compte d'impôts différés s'analysent comme suit :

	Actif	Passif	Solde
Impôts différés au 31-12-2013	16 992	2 518	14 474
Variation de la période			
<i>dont variation dans le compte de résultat</i>	32	-71	103
<i>dont variation dans les capitaux propres</i>	1 005		1 005
Impôts différés au 31-12-2014	18 029	2 447	15 582

Le tableau de ventilation de l'impôt société se présente comme suit :

Résultat avant impôt	16 213
CVAE (inclus dans IS)	-2 657
CICE (inclus dans les charges de personnel)	-3 617
Crédit d'impôt (inclus dans les subventions)	-345
Dépréciation goodwill	270
Résultat imposable	9 864
Charge d'impôt théorique (taux de la mère consolidante 33,33%)	3 288
CVAE	2 657
Différence de taux d'imposition	-497
Impact des résultats négatifs (1)	223
Impact des déficits reportés non activés	-160
Impact des différences permanentes	328
Impact des régularisations sur exercices antérieurs	569
Autres	221
Charge d'impôt effective	6 629

⁽¹⁾ hors de l'intégration fiscale et dont les déficits ne sont pas activés

Le pourcentage d'impôt société étranger moyen est inférieur à celui de la France du fait des taux d'imposition des sociétés étrangères variant entre 12 % et 30 %, sauf en Belgique et en Italie où le taux d'imposition est entre 34 et 36%.

NOTE 16 – RESULTAT PAR ACTION

Le nombre d'actions retenues pour ce calcul est égal au nombre total d'actions émises duquel sont déduites les actions détenues en auto-contrôle.

Aucun instrument dilutif du capital n'a été émis par la société.

	31-12-2014	31-12-2013
Nombre d'actions au capital	1 665 769	1 665 769
Actions d'auto-contrôle	0	0
Nombre d'actions au capital	1 665 769	1 665 769
Résultat net par action en €	5,18	6,29

NOTE 17 – EFFECTIFS

Les effectifs moyens du groupe SFPI se ventilent de la manière suivante :

	31-12-2014	31-12-2013
Cadres	671	694
Agents de maîtrise et employés	1 483	1 494
Ouvriers	1 753	1 810
Total	3 907	3 998

Les effectifs réels en fin d'année se répartissent comme suit :

	France		Etranger		Total	
	31-12-2014	31-12-2013	31-12-2014	31-12-2013	31-12-2014	31-12-2013
Pôle Securidev	565	537	927	948	1 492	1 485
Pôle NEU	334	335	27	23	361	358
Pôle MMD	240	241	151	141	391	382
Pôle MAC	1 288	1 370	35	36	1 323	1 406
Pôle ERYMA	297	319	0	0	297	319
Pôle Autres	13	13	3	4	16	17
Total consolidé	2 737	2 815	1 143	1 152	3 880	3 967

NOTE 18 - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

La liste des principales filiales et sociétés associées du Groupe figure avant la partie « *Principes comptables, méthode d'évaluation, options IFRS retenues* ».

Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées lors de la consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes.

Les transactions et soldes avec les parties liées et les sociétés associées sont détaillées ci-dessous :

	Produits		Charges		Créances		Dettes	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Parties liées en amont		0	408	414		0	92	157
Sociétés associées (mises en équivalence)	1 133	1 101	179	64	269	288	73	8
Total	1 133	1 101	587	478	269	288	165	165

L'unique mandataire au sens de la norme IAS 24 perçoit une rémunération à court terme dans deux des sociétés du groupe.

Le montant est le suivant :

	2014	2013
Rémunération à court terme hors charges patronales	521	413
Charges patronales sur rémunération	193	168

NOTE 19 – DIVIDENDES PROPOSES

Le dividende qui sera proposé aux Actionnaires lors de l'Assemblée générale du 23 juin 2015 est de 1,20 euros par action.

NOTE 20 – PASSIFS EVENTUELS

Une obligation constitue un passif éventuel si le montant ne peut être estimé avec suffisamment de fiabilité, ou s'il est improbable que celle-ci donne lieu à une sortie de ressource. Les passifs éventuels constituent des engagements du Groupe et ne sont pas comptabilisés au bilan, sauf s'ils sont identifiés dans le cadre des acquisitions. Dans ce dernier cas, ils font partie des éléments identifiables reconnus.

Il n'existe pas de passif éventuel significatif au 31 décembre 2014.

NOTE 21 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

SFPI SA a acquis, fin mars 2015, 97,54% de la société EMME, cotée sur Euronext Compartiment C. SFPI a annoncé son intention de maintenir l'admission aux négociations sur le marché des actions EMME SA, de procéder à la fusion-absorption de SFPI par EMME SA avant le 31 décembre 2015 et de réorienter l'activité sociale de cette dernière. La reconstitution du flottant du nouveau groupe sera ensuite réalisée selon les conditions de marché.

5.7.1.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société S.F.P.I. S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La direction de votre groupe est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations figurent les goodwill et les actifs à durée de vie indéfinie.

La direction de votre groupe procède à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie selon les modalités décrites dans le paragraphe 9 des principes comptables et dans la note 13 c) des états financiers.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et vérifié que le paragraphe 9 des principes comptables et la note 13 c) des états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense, le 29 mai 2015

Neuilly-Sur-Seine, le 29 mai 2015

KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Nahid Sheikhalishahi

Philippe Soumah

Associée

Associé

5.7.1.7 Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour les exercices clos au 31 décembre 2012, 2013 et 2014

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

1. Convention de cession de parts sociales conclue avec la société MAC SAS

Une convention de cession de parts sociales a été conclue le 27 décembre 2012 avec la société MAC SAS. 99 parts sociales de la SCI VR DES DEUX VALLEES ont été cédées moyennant le prix de 1.980 euros.

La société MAC SAS est une filiale détenue à 76,02% par SFPI SA.

2. Convention de cession de parts sociales conclue avec la société MAC SAS

Une convention de cession de parts sociales a été conclue le 27 décembre 2012 avec la société MAC SAS. 99 parts sociales de la SCI ALU DES DEUX VALLEES ont été cédées moyennant le prix de 1.980 euros.

La société MAC SAS est une filiale détenue à 76,02% par SFPI SA.

3. Convention de cession de parts sociales conclue avec la société MAC SAS

Une convention de cession de parts sociales a été conclue le 27 décembre 2012 avec la société MAC SAS. 99 parts sociales de la SCI AVENUE GEORGES NUTTIN ont été cédées moyennant le prix de 1.980 euros.

La société MAC SAS est une filiale détenue à 76,02% par SFPI SA.

4. Convention de cession de parts sociales conclue avec la société MMD SAS

Une convention de cession de parts sociales a été conclue le 27 décembre 2012 avec la société MAC SAS. 99 parts sociales de la SCI STERIMMO ont été cédées moyennant le prix de 1.980 euros.

La société MMD SAS est une filiale détenue à 100% par SFPI SA.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Conventions de prestations de services conclues avec les filiales et sous-filiales

La société S.F.P.I. a facturé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, les montants hors taxes indiqués ci-après :

DENY FONTAINE	218.600 euros
METALUX	115.060 euros
PICARD SERRATURES	157.570 euros
RONIS	152.670 euros
SECURIDDEV	14.190 euros
MMD	140.203 euros

NEU SA	381.123 euros
POINT EST	18.294 euros
BAIE OUEST	24.668 euros
SMVO	16.184 euros
MAC	674.016 euros
TITAN D.D.	67.109 euros
DOM SICHERHEITSTECHNIK GMBH & CO KG	425.321 euros
CR SERRATURE	29.001 euros
EURO ELZETT	27.531 euros
BOFLEX	43.806 euros
FRANCE FERMETURES	557.590 euros

2. Contrat de consultant conclu avec la société SPRING MANAGEMENT

La société S.F.P.I. a pris en charge au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, une redevance d'un montant hors taxes de 360.000 euros.

3. Contrat de prestations de services conclu avec la société DATAGROUPE

La société S.F.P.I. a pris en charge au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, des prestations d'assistance et conseils dans les domaines financier et comptable, commercial, personnel, management et informatique, facturées par DATAGROUPE. Le montant s'élève à 1.078.400 euros hors taxes.

4. Bail commercial conclu avec la société SCI BGM

La société S.F.P.I. a pris en charge au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, une redevance d'un montant hors taxes de 313.408 euros au titre des loyers.

5. Intégration fiscale

La société S.F.P.I. a conclu une convention d'intégration fiscale avec ses filiales et sous-filiales.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 10 juin 2013

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Nahid SHEIKHALISHAHI
Associée

Philippe SOUMAH
Associé

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

1. Convention de prestations de services avec la société ERYMA SAS

Une convention de prestations de services, en matière de direction opérationnelle, gestion, finance, comptabilité et assistance juridique, a été conclue le 1^{er} mars 2013 avec la société ERYMA SAS.

La société S.F.P.I a facturé à la société ERYMA SAS au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 un montant hors taxes de 214 577 euros.

2. Convention de prestations de services avec la société ERYMA TELESURVEILLANCE SAS

Une convention de prestations de services, en matière de direction opérationnelle, gestion, finance, comptabilité et assistance juridique, a été conclue le 1^{er} mars 2013 avec la société ERYMA TELESURVEILLANCE SAS.

La société S.F.P.I a facturé à la société ERYMA TELESURVEILLANCE SAS au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 un montant hors taxes de 40 880 euros.

Nous vous précisons que la conclusion de ces deux conventions n'a pas été soumise, par omission, à autorisation préalable de votre Conseil d'administration, comme prévu à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Conventions de prestations de services conclues avec les filiales et sous-filiales

La société S.F.P.I. a facturé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les montants hors taxes indiqués ci-après :

DENY FONTAINE	239.220 euros
DOM-METALUX	132.632 euros
PICARD SERRATURES	169.841 euros
RONIS	144.160 euros
SECURIDEV	0 euros
MMD	126.385 euros
NEU SA	421.474 euros
POINT EST	18.294 euros
BAIE OUEST	23.849 euros
SMVO	15.127 euros
MAC	724.990 euros
TITAN D.D.	62.139 euros
DOM SICHERHEITSTECHNIK GMBH & CO KG	365.192 euros
CR SERRATURE	29.610 euros
EURO ELZETT	28.944 euros
BOFLEX	42.133 euros
FRANCE FERMETURES	555.900 euros

2. Contrat de consultant conclu avec la société SPRING MANAGEMENT

La société S.F.P.I. a pris en charge, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, une redevance d'un montant hors taxes de 360.000 euros.

3. Contrat de prestations de services conclu avec la société DATAGROUPE

La société S.F.P.I. a pris en charge, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, des prestations d'assistance et conseils dans les domaines financier et comptable, commercial, personnel, management et informatique, facturées par la société DATAGROUPE.

Le montant s'élève à 1.080.750 euros hors taxes.

4. Bail commercial conclu avec la société SCI BGM

La société S.F.P.I. a pris en charge, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, une redevance d'un montant hors taxes de 550.000 euros au titre des loyers.

5. Intégration fiscale

La société S.F.P.I. a conclu une convention d'intégration fiscale avec ses filiales et sous-filiales.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 13 juin 2014

Les Commissaires aux comptes

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Nahid SHEIKHALISHAHI
Associée

Philippe SOUMAH
Associé

**Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Convention de prestations de services avec la société OMNITECH SECURITY SAS

Personne concernée : Monsieur Henri MOREL, PDG de SFPI et Président d'OMNITECH SECURITY SAS.

Une convention de prestations de services, en matière de direction opérationnelle, gestion, finance, comptabilité et assistance juridique, a été conclue le 21 novembre 2014 avec la société OMNITECH SECURITY SAS.

La rémunération de ces prestations correspond à 1% du chiffre d'affaires annuel hors taxes d'OMNITECH SECURITY SAS et est facturée mensuellement.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la convention n'a pas donné lieu à facturation. Elle s'appliquera à compter de 2015.

Nous vous précisons que la conclusion de cette convention n'a pas été soumise, par omission, à autorisation préalable de votre Conseil d'administration, comme prévu à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Conventions de prestations de services conclues avec les filiales et sous-filiales

La société S.F.P.I. a facturé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les montants hors taxes indiqués ci-après :

DENY FONTAINE	235.340 euros
DOM-METALUX	130.820 euros
PICARD SERRATURES	162.180 euros
RONIS	142.170 euros
SECURIDEV	0 euros
MMD	155.673 euros
NEU SA	456.708 euros
POINT EST	18.294 euros
BAIE OUEST	25.725 euros
SMVO	15.470 euros
MAC	672.945 euros
TITAN D.D.	61.663 euros
DOM SICHERHEITSTECHNIK GMBH & CO KG	400.316 euros
CR SERRATURE	34.293 euros
EURO ELZETT	28.406 euros
BOFLEX	43.575 euros
FRANCE FERMETURES	523.930 euros
ERYMA SAS	200.599 euros
ERYMA TELESURVEILLANCE	41 972 euros
FABER FRANCE	41 020 euros

2. Contrat de consultant conclu avec la société SPRING MANAGEMENT

La société S.F.P.I. a pris en charge, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, une redevance d'un montant hors taxes de 360.000 euros.

3. Contrat de prestations de services conclu avec la société DATAGROUPE

La société S.F.P.I. a pris en charge, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, des prestations d'assistance et conseils dans les domaines financier et comptable, commercial, personnel, management et informatique, facturées par la société DATAGROUPE.

Le montant s'élève à 1.019.727 euros hors taxes.

4. Bail commercial conclu avec la société SCI BGM

La société S.F.P.I. a pris en charge, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, une redevance d'un montant hors taxes de 550.000 euros au titre des loyers.

5. Intégration fiscale

La société S.F.P.I. a conclu une convention d'intégration fiscale avec ses filiales et sous-filiales.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 mai 2015

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Nahid SHEIKHALISHAHI

Philippe SOUMAH

Associée

Associé

5.7.2 Extraits significatifs des annexes nécessaires à l'appréciation correcte des données extraites du compte de résultats et du bilan

Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012

Faits marquants 2012

Pôle SECURIDEV

- Le pôle SECURIDEV a connu une baisse de son chiffre d'affaires de 2% au cours de l'exercice
- Deux opérations juridiques internes au Groupe ont eu lieu mais n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés, toutes les entités étant historiquement consolidées :
 - o les titres de la société DOM France ont été cédés par DOM Participations à la société METALUX. Cette cession a été réalisée à la valeur nette comptable (1 642 K€) et n'a aucune incidence sur les comptes consolidés du Groupe.
Suite à cette acquisition, les deux sociétés METALUX et DOM France ont, en juillet 2012, fusionné par transmission universelle de patrimoine. Cette réorganisation a eu pour conséquence la fermeture du site de DOM France avec un transfert de l'activité sur le site de production de METALUX à Saint-Dizier.
 - o la société EURO-TOOLS a été fusionnée dans la société TITAN au 30 novembre 2012.
- la société SECURIDEV IBERICA a été créée en Espagne dans le but d'y associer les agents commerciaux d'UCEM. Cette société n'a pas eu d'activité en 2012.

Pôle NEU

- Fin juin 2012, la société DELTA NEU France a pris le contrôle de la société FEVI SAS en prenant part à 52,73% de son capital. Le prix d'acquisition des titres s'est élevé à 1 M€, générant un goodwill de 1 M€ qui a été entièrement déprécié sur l'exercice suite au test de valeur de cet actif incorporel.
- FEVI SAS détient les sociétés FEVI International, FEVI GmbH ainsi que deux SCI, SCI FEVI et SCI La Vespierre. Le chiffre d'affaires annuel est d'environ 11 M€.
- Dans le cadre de l'acquisition du groupe FEVI, la société FONCIERE NEU a acquis le crédit bail anciennement détenu par la SCI La Vespierre concernant l'ensemble immobilier industriel.

Pôle MMD

- Le pôle MMD a connu une hausse de son chiffre d'affaires de 4,6 % au cours de l'exercice

Pôle MAC

- Fin juin 2012, la société MAC a acquis les titres des sociétés SIPA Menuiseries SAS et SIPOSE SARL, sociétés spécialisées dans la fabrication et la commercialisation de menuiseries et volets roulants en PVC et en aluminium,
- A la suite de la mise en redressement judiciaire de la société NOËL, la société FRANCIAFLEX a repris l'activité fabrication de menuiseries PVC exploitée à Luzech (46) et la société FRANCE FERMETURES a repris l'activité fabrication de volets battants bois, PVC et aluminium exploitée à Lagardelle (46) pour la rapatrier sur son site de Capdenac.

Pôle ERYMA

- La société ERYMA SAS a procédé à un « coup d'accordéon » afin d'apurer ses pertes. A cette occasion, la société SECURIFRANCE EXPANSION SARL, filiale du groupe SERIS, a souscrit à l'augmentation de capital et détient désormais 4,3% du capital d'ERYMA SAS

Pôle Autres

La société SFPI a créée six sociétés civiles immobilières (SCI), pour acquérir de nouveaux locaux industriels. Elles ont acquis au cours de l'exercice, les trois usines de la société SIPA MENUISERIES à Cambrai (pôle MAC), et les nouveaux bureaux de STERIFLOW SAS (pôle MMD) à Clichy. Les deux dernières SCI sont constituées en vue de l'extension des surfaces dont le pôle NEU a besoin.

NOTE 9 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts et dettes financières sont des passifs enregistrés au coût amorti.
Leur répartition au 31 décembre 2012, par échéance et par catégorie est la suivante :

Emprunts et dettes	Total au 31-12-12			Total au 31-12-12	Total au 31-12-11
	<1an	>1 an à <5 ans	>5 ans	par catégorie	par catégorie
Emprunts	11 168	19 650	1 098	31 917	40 190
Crédits-Baux et locations financières	1 031	2 023	414	3 469	4 326
Intérêts courus sur les emprunts	83	-	-	83	138
Concours bancaires courants	7 014	-	-	7 014	1 977
Auprès des établissements de crédit	19 296	21 673	1 512	42 482	46 631
Autres dettes financières	538	1 065	-	1 603	962
Participation	467	520	-	987	1 198
Auprès d'autres organismes	1 005	1 585	-	2 590	2 160
Total au 31-12-12	20 301	23 259	1 512	45 072	
Total au 31-12-11	17 717	30 492	582		48 791

Risque de liquidités :

Les emprunts et dettes financières ci-dessus sont à rapprocher des liquidités et placements au 31 décembre 2012, soit 105 343 K€ contre 105 304 K€ au 31 décembre 2011.

La trésorerie nette a donc évolué comme suit :

	31-12-12	31-12-11
Disponibilités et autres titres placés	105 343	105 304
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédits	-42 482	-46 549
Trésorerie nette auprès des établissements de crédit	62 861	58 755
Autres dettes financières	-2 590	-2 160
Trésorerie globale nette	60 271	56 595

Il n'y a pas d'emprunts et dettes financières libellés dans des devises autres que celles de la zone de l'euro.

	Pôle Securidev	Pôle NEU	Pôle MAC	Pôle MMD	Pôle ERYMA	SFPI & Autres	Total 31-12-12
Dettes < 1 an	1 817	4 292	6 383	1 660	29	6 120	20 301
Dettes >1an et<5ans	2 455	809	3 467	1 248	-	15 280	23 259
Dettes >5 ans	35		379			1 098	1 512
Total	4 307	5 101	10 229	2 908	29	22 498	45 072
Trésorerie	27 541	10 900	21 892	18 282	4 979	21 749	105 343
Total Trésorerie nette	23 234	5 799	11 663	15 374	4 950	-749	60 271

Risque de taux :

Le Groupe SFPI n'utilise pas d'instrument de couverture de taux sauf lorsque les clauses des contrats d'emprunt l'y obligent. Au 31 décembre 2012, le Groupe a conclu différents instruments (cap et swap de taux). La valorisation des ces derniers s'élève à -530 K€ et est comptabilisé dans les autres passifs financiers. La variation figure dans les autres éléments du résultat global.

Le taux d'intérêt moyen sur l'exercice 2012 s'élève à 2,2 %.

Sûretés réelles :

Les emprunts et dettes financières font l'objet des sûretés réelles suivantes :

Pôle MAC

- Nantissement des titres FRANCIAFLEX et France FERMETURES chez MAC couvrant l'emprunt d'acquisition 2 400 K€ restant dû.

Pôle SECURIDEV

- Nantissement de matériel chez PICARD-SERRURES (415 K€), METALUX (95 K€) et TITAN (1 600 K€). Les emprunts résiduels restant dus s'élèvent à 410 K€.

S.F.P.I.

- Nantissement de 552 327 titres SECURIDEV pour un emprunt résiduel de 11 667 K€
- Nantissements de 633 327 titres ERYMA HOLDING (anciennement Expart Partenaires) par SFPI SA et de 300 100 titres ERYMA SAS par ERYMA HOLDING pour un emprunt résiduel de 8 556 K€.

NOTE 13 – CHIFFRE D'AFFAIRES, MARGE, RESULTAT OPERATIONNEL

La répartition du chiffre d'affaires selon les secteurs opérationnels est la suivante :

	Variation		2012		2011	
	en K€	%	en K€	%	en K€	%
Pôle Securidev	-2 808	-1,9%	147 372	30,3%	150 180	30,8%
Pôle NEU	3 674	5,4%	72 303	14,8%	68 629	14,1%
Pôle MMD	2 210	4,5%	50 964	10,5%	48 754	10,0%
Pôle MAC	7 326	4,4%	174 394	35,8%	167 068	34,3%
Pôle ERYMA	6 419	18,1%	41 828	8,6%	35 409	7,3%
Pôle FLI	-16 778	-100,0%	-	-	16 778	3,4%
Pôle Autres	105	68,2%	259	0,1%	154	0,0%
Total consolidé	148	0,0%	487 120	100,0%	486 972	100,0%

Par zone géographique, la répartition du chiffre d'affaires est la suivante :

	2012		2011	
	France	Etranger	France	Etranger
Pôle Securidev	55 023	92 349	54 628	95 552
Pôle NEU	46 321	25 982	48 811	19 818
Pôle MMD	18 173	32 791	18 958	29 796
Pôle MAC	166 713	7 681	159 859	7 209
Pôle ERYMA	41 044	784	34 004	1 405
Pôle FLI	-	-	3 131	13 647
Pôle Autres	159	100	102	52
Total consolidé	327 433	159 687	319 493	167 479

Le compte de résultat par branche est le suivant :

2012	SECURIDEV	NEU	MMD	MAC	ERYMA	Autres et Retraitements	Total
Chiffre d'affaires	147 518	72 330	51 021	174 394	41 828	29	487 120
Marge	107 508	33 602	28 690	94 053	26 801	198	290 852
en % de production	73,34%	46,55%	56,96%	54,18%	64,71%		60,07%
en % de CA	72,88%	46,46%	56,23%	53,93%	64,07%		59,71%

Résultat opérationnel Courant	11 364	1 959	4 730	6 780	1 450	-648	25 635
Résultat opérationnel	10 137	956	4 729	6 765	1 329	369	24 285
Résultat Financier	57	-80	4	-54	-225	-3	-301
Impôt	-3 547	-853	-1 552	-2 188	-848	101	-8 887
Résultat net	6 673	23	3 181	4 523	256	467	15 123

2011	SECURIDEV	NEU	MMD	MAC	ERYMA	Autres et Retraitements	Total
Chiffre d'affaires	150 180	68 629	48 754	167 068	35 409	16 832	486 972
Marge	110 216	31 388	25 011	91 182	24 347	10 881	293 025
en % de production	73,1%	45,71%	49,74%	54,44%	65,77		59,55%
en % de CA	73,39%	45,74%	51,30%	54,55%	68,76%		60,17%
Résultat Opérationnel Courant	13 241	4 179	4 391	6 860	673	-1 123	28 221
Résultat opérationnel	12 262	4 179	4 165	6 522	673	-352	27 449
Résultat Financier	141	-43	164	-210	-224	-240	-412
Impôt	-4 290	-1611	-1 312	-2 586	-387	991	-9 195
Résultat net	8 150	2 525	3 017	3 726	62	399	17 879

La colonne « Autres et Retraitements » comprend

- L'activité holding du Groupe
- les éliminations entre les secteurs opérationnels,

En 2011, la colonne « Autres et Retraitements » comprend également l'activité du pôle FLI du 1^{er} janvier au 18 mai 2011, date de sa cession.

Répartition des actifs et des passifs

La répartition des actifs nets totaux et des passifs courants en fonction des branches d'activité est la suivante :

	Total des Actifs (valeur nette)		Total des Passifs non courants		Total des Passifs courants	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Pôle Securidev	154 758	153 245	41 486	35 122	34 753	37 947
Pôle NEU	65 003	56 686	3 603	2 154	49 436	40 580
Pôle MMD	42 318	40 518	3 357	3 144	16 687	17 441
Pôle MAC	101 778	95 021	9 645	8 926	44 204	38 725
Pôle ERYMA	25 407	26 200	1 277	1 008	12 235	12 179
Pôle Autres	28 977	28 291	16 583	20 453	9 153	10 821
Total consolidé	418 281	399 961	75 951	70 807	166 468	157 693

Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013

Faits marquants

Pôle ERYMA :

- Le pôle ERYMA a connu une baisse de son chiffre d'affaires de 6,1 % par rapport à l'exercice 2012.
- La société ERYMA HOLDING a acquis fin juin 2013, 70% de la société ALINEA, petite structure d'installations de systèmes de surveillance dans le centre de la France. Cette société génère un chiffre d'affaires d'environ 400 K€ par an. Un goodwill a été constaté dans les comptes consolidés pour 120 K€.

Pôle MAC :

- En décembre 2013, la société SFPI a acquis 23,7 % des intérêts minoritaires de sa filiale MAC pour une valeur de 12 Millions d'€uros. Elle a emprunté 9 Millions d'€uros. Son pourcentage de détention de la société MAC est désormais de 91.05%. L'impact de cette variation dans les comptes consolidés est non significatif, la valeur d'acquisition correspondant à la quote-part de situation nette consolidée du pôle MAC.
- Par jugement du tribunal le 12 avril 2013, la société FRANCIAFLEX a acquis les actifs et activités du groupe CREAL. Afin d'aider Franciافlex à financer son BFR liée à cette acquisition, la société MAC a souscrit un emprunt de 5 M€ dans le cadre de la convention de crédit négociée en décembre 2009 par la société mère SFPI.
- Le pôle MAC a connu une hausse de son chiffre d'affaires de 8,7 % par rapport à l'exercice 2012 liée aux acquisitions des actifs de la société Noël, des sociétés SIPA menuiseries et SIPOSE et des actifs du groupe CREAL. L'impact sur 2013 est un apport de CA complémentaire de 16,5M€. Hors acquisition le CA est stable.

Pôle NEU :

- Le pôle NEU a réalisé un chiffre d'affaires stable par rapport à 2012. En 2012, le groupe FEVI avait été acquis fin juin 2012. L'impact d'une année complète de chiffre d'affaires s'élève à environ 4 M€.
- En fin d'exercice 2013, la société DELTA NEU France a créée une société à Hong Kong, cette dernière ayant participé, à hauteur de 70% à la création d'une société en Chine. Ces deux nouvelles entités n'ont pas eu d'activité sur l'exercice.

Pôle SECURIDEV :

- Le pôle SECURIDEV a connu une baisse de son chiffre d'affaires de 1,4 % par rapport à l'exercice 2012.

Pôle MMD :

- Le pôle MMD a connu une baisse de son chiffre d'affaires de 5,1 % par rapport à l'exercice 2012.

NOTE 8 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts et dettes financières sont des passifs enregistrés au coût amorti.

Leur répartition au 31 décembre 2013, par échéance et par catégorie est la suivante :

Emprunts et Dettes	Total au 31-12-2013				Total 31-12-2012
	<1 an	>1 an à <5 ans	>5 ans	Total	
Emprunts et Dettes	11 489	21 982	2 281	35 752	31 917
Crédits-baux et locations financières	976	1 048	369	2 393	3 469
Intérêts courus sur les emprunts	6			6	83
Concours bancaires courants	4 084			4 084	7 014
Auprès des établissements de crédit	16 555	23 030	2 650	42 235	42 483
Autres dettes financières	554	1 213		1 767	1 603
Participation	331	186		517	986
Auprès d'autres organismes	885	1 399	0	2 284	2 589
Total	17 440	24 429	2 650	44 519	45 072
Soit à court terme et long terme	17 440	27 079			

Risque de liquidités :

Les emprunts et dettes financières ci-dessus sont à rapprocher des liquidités et placements au 31 décembre 2013, soit 109 523 K€ contre 105 343 K€ au 31 décembre 2012.

La trésorerie nette a donc évolué comme suit :

	31-12-2013	31-12-2012
Disponibilités et autres titres placés	109 523	105 343
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	-42 235	-42 482
Trésorerie nette auprès des établissements de crédits	67 288	62 861
Autres dettes financières	-2 284	-2 590
Trésorerie globale nette	65 004	60 271

Il n'y a pas d'emprunts et dettes financières libellés dans des devises autres que celles de la zone de l'euro.

	Pôle Securidev	Pôle NEU	Pôle MAC	Pôle MMD	Pôle ERYMA	SFPI & Autres	Total 31-12-2013
Dettes < 1 an	1 219	3 123	4 297	855	10	7 936	17 440
Dettes > 1 an et < 5 ans	1 378	1 042	4 102	1 049	15	16 843	24 429
Dettes > 5 ans	13	564	356	0	0	1 717	2 650
Total	2 610	4 729	8 755	1 904	25	26 496	44 519
Trésorerie	33 666	11 200	27 392	16 770	3 830	16 665	109 523
Total Trésorerie nette	31 056	6 471	18 637	14 866	3 805	-9 831	65 004

Risque de taux :

Le Groupe SFPI n'utilise pas d'instrument de couverture de taux sauf lorsque les clauses des contrats d'emprunt l'y obligent. Au 31 décembre 2013, le Groupe a conclu différents instruments (cap et swap de taux). La valorisation des ces derniers s'élève à -215 K€ et est comptabilisé dans les autres passifs financiers. La variation figure dans les autres éléments du résultat global.

Le taux d'intérêt moyen des emprunts ressort à 2,4 % en 2013 contre 2,2 % en 2012.

Sûretés réelles :

Les emprunts et dettes financières font l'objet des sûretés réelles suivantes :

Pôle MAC

- Nantissement de 109 153 titres FRANCIAFLEX chez MAC couvrant un emprunt d'acquisition résiduel de 3 570 K€.
- Nantissement de divers outillages et matériels chez SIPA (595 K€). Les emprunts résiduels restant dus s'élèvent à 156 K€.

Pôle SECURIDEV

- Nantissement de matériel chez PICARD-SERRURES (415 K€), METALUX (95 K€). Les emprunts résiduels restant dus s'élèvent à 32 K€.

S.F.P.I.

- Nantissement de 552 327 titres SECURIDEV pour un emprunt résiduel de 8 334 K€
- Nantissements de 633 327 titres ERYMA HOLDING (anciennement Expart Partenaires) par SFPI SA et de 300 100 titres ERYMA SAS par ERYMA HOLDING pour un emprunt résiduel de 6 112 K€.
- Nantissement de 1 024 titres MAC pour un emprunt résiduel de 9 000 K€

NOTE 12 – CHIFFRE D'AFFAIRES, MARGE, RESULTAT OPERATIONNEL

La répartition du chiffre d'affaires selon les secteurs opérationnels est la suivante :

	Variation		2013		2012	
	en K€	%	en K€	%	en K€	%
Pôle Securidev	-2 112	-1,43%	145 260	29,32%	147 372	30,25%
Pôle NEU	532	0,74%	72 835	14,70%	72 303	14,84%
Pôle MMD	-2 608	-5,12%	48 356	9,76%	50 964	10,46%
Pôle MAC	15 205	8,72%	189 599	38,27%	174 394	35,80%
Pôle ERYMA	-2 551	-6,10%	39 277	7,93%	41 828	8,59%
Pôle Autres	-165	-63,71%	94	0,02%	259	0,05%
Total consolidé	8 301	1,70%	495 421	100,00%	487 120	100,00%

Par zone géographique, la répartition du chiffre d'affaires est la suivante :

	2013		2012	
	France	Etranger	France	Etranger
Pôle Securidev	56 330	88 930	55 023	92 349
Pôle NEU	45 888	26 948	46 321	25 982
Pôle MMD	16 207	32 150	18 173	32 791
Pôle MAC	182 071	7 528	166 713	7 681
Pôle ERYMA	38 449	826	41 044	784
Pôle Autres	53	41	159	100
Total consolidé	338 998	156 423	327 433	159 687

Le compte de résultat par branche est le suivant :

2013	Pôle Securidev	Pôle NEU	Pôle MMD	Pôle MAC	Pôle ERYMA	Autres et retraitements	Total
Chiffre d'affaires	145 460	72 879	48 385	189 599	39 277	-179	495 421
Marge	107 134	35 498	27 186	104 942	25 711	59	300 530
en % production	73,50%	48,90%	55,80%	55,30%	66,30%		60,70%
en % CA	73,65%	48,71%	56,19%	55,35%	65,46%		60,66%
Résultat Opérationnel Courant	10 871	3 204	3 214	5 627	1 554	-952	23 518
Résultat Opérationnel	8 240	3 204	3 070	5 753	1 554	-951	20 870
Résultat Financier	289	-203	92	14	-113	-20	59
Impôt	-2 696	-1 174	-995	-2 163	-743	308	-7 463
Résultat net	5 864	1 827	2 167	3 604	698	-664	13 496

2012	Pôle Securidev	Pôle NEU	Pôle MMD	Pôle MAC	Pôle ERYMA	Autres et retraitements	Total
Chiffre d'affaires	147 518	72 330	51 021	174 394	41 828	29	487 120
Marge	107 508	33 602	28 690	94 053	26 801	198	290 852
en % production	73,34%	46,55%	56,96%	54,18%	64,71%		60,07%
en % CA	72,88%	46,46%	56,23%	53,93%	64,07%		59,71%
Résultat Opérationnel Courant	11 364	1 959	4 730	6 780	1 450	-648	25 635
Résultat Opérationnel	10 137	956	4 729	6 765	1 329	369	24 285
Résultat Financier	57	-80	4	-54	-225	-3	-301
Impôt	-3 547	-853	-1 552	-2 188	-848	101	-8 887
Résultat net	6 673	23	3 181	4 523	256	467	15 123

La colonne « Autres et Retraitements » comprend

- L'activité holding du Groupe
- les éliminations entre les secteurs opérationnels,

Répartition des actifs et des passifs

La répartition des actifs nets totaux et des passifs courants en fonction des branches d'activité est la suivante :

	Total des Actifs (valeur nette)		Total des Passifs non courants		Total des Passifs courants	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Pôle Securidev	157 113	154 758	39 528	41 486	36 124	34 753
Pôle NEU	57 146	65 003	4 351	3 603	39 663	49 436
Pôle MMD	43 411	42 318	3 215	3 357	18 237	16 687
Pôle MAC	106 596	101 778	10 538	9 645	44 070	44 204
Pôle ERYMA	23 872	25 407	1 246	1 277	10 821	12 235
Pôle Autres	24 690	28 977	18 750	16 583	10 846	9 153
Total consolidé	412 828	418 241	77 628	75 951	159 761	166 468

Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014

Faits marquants

SFPI SA a décidé d'ouvrir son capital en bourse à l'horizon 2015 et a entrepris d'acquérir une société déjà cotée sur la place de Paris.

Pôle SECURIDEV :

SECURIDEV a acquis, fin octobre 2014, une participation majoritaire de 85% dans la société française OMNITECH SECURITY spécialisée essentiellement dans la conception et l'installation de protections de sites recevant du public (Métro, Aéroports...). Le prix d'acquisition des titres s'est élevé à 2,8 M€, générant un goodwill de 2,7 M€. L'impact sur le chiffre d'affaires 2014 est de 1,3 M€.

Le Groupe SECURIDEV a fait l'objet de deux contrôles fiscaux, en France et en Allemagne. Le Groupe conteste les positions des administrations, mais a, par prudence, provisionné ces redressements.

L'impact sur les comptes consolidés est de 0,4 M€ au titre du résultat courant, 1,2 M€ au titre des intérêts et 1,3 M€ dans l'impôt, impactant ainsi le résultat net de la période de 3,0 M€.

Pôle MMD :

Le pôle MMD a connu une amélioration de son chiffre d'affaire de 10,5% par rapport à l'exercice 2013.

Pôle ERYMA :

Le pôle ERYMA a connu une baisse de son chiffre d'affaire de 3,8% par rapport à l'exercice 2013.

Pôle MAC :

Le pôle MAC a connu une baisse de son chiffre d'affaire de 7,5% par rapport à l'exercice 2013. Dans un environnement très concurrentiel et sur un marché en recul, la société Franciflex a eu un résultat d'exploitation négatif en 2014, l'ayant conduite à initier sur le second semestre 2014 un projet de réorganisation de ces activités donnant lieu à un Plan de Sauvegarde de l'emploi en Mars 2015. Les charges en découlant ont été provisionnées sur l'exercice 2014 pour 2,2 M€.

Pôle NEU :

Le pôle NEU a connu une amélioration de son chiffre d'affaire de 3,3% par rapport à l'exercice 2013.

NOTE 8 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts et dettes financières sont des passifs enregistrés au coût amorti.

Leur répartition au 31 décembre 2014, par échéance et par catégorie est la suivante :

Emprunts et Dettes	Total au 31-12-2014				Total 31-12-2013
	<1 an	>1 an à <5 ans	>5 ans	Total	
Emprunts et Dettes	11 612	16 071	1 927	29 610	35 752
Crédits-baux et locations financières	1 005	1 059	337	2 401	2 393
Intérêts courus sur les emprunts	5			5	6
Concours bancaires courants	2 771			2 771	4 084
Auprès des établissements de crédit	15 393	17 130	2 264	34 787	42 235
Autres dettes financières	486	276		762	1 767
Participation	134	401		535	517
Auprès d'autres organismes	620	677	0	1 297	2 284
Total	16 013	17 807	2 264	36 084	44 519
Soit à court terme et long terme	16 013	20 071			

Risque de liquidités :

Les emprunts et dettes financières ci-dessus sont à rapprocher des liquidités et placements au 31 décembre 2014, soit 91 076 K€ contre 109 523 K€ au 31 décembre 2013.

La trésorerie nette a donc évolué comme suit :

	31-12-2014	31-12-2013
Disponibilités et autres titres placés	91 076	109 523
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	-34 787	-42 235
Trésorerie nette auprès des établissements de crédits	56 289	67 288
Autres dettes financières	-1 297	-2 284
Trésorerie globale nette	54 992	65 004

Il n'y a pas d'emprunts et dettes financières libellés dans des devises autres que celles de la zone de l'euro.

	Pôle Securidev	Pôle NEU	Pôle MAC	Pôle MMD	Pôle ERYMA	SFPI & Autres	Total 31-12-2014
Dettes < 1 an	1 992	2 055	3 191	559	11	8 205	16 013
Dettes > 1 an et < 5 ans	2 942	1 385	1 707	1 064	4	10 705	17 807
Dettes > 5 ans	7	360	330			1 567	2 264
Total	4 941	3 800	5 228	1 623	15	20 477	36 084
Trésorerie	23 156	11 262	23 080	20 076	2 838	10 664	91 076
Total Trésorerie nette 2014	18 215	7 462	17 852	18 453	2 823	-9 813	54 992
Total Trésorerie nette 2013	31 056	6 471	18 637	14 866	3 805	-9 831	65 004

Risque de taux :

Le Groupe SFPI n'utilise pas d'instrument de couverture de taux sauf lorsque les clauses des contrats d'emprunt l'y obligent. Au 31 décembre 2014, le Groupe a conclu différents instruments (cap et swap de taux). La valorisation des ces derniers s'élève à -385 K€ et est comptabilisé dans les autres passifs financiers. La variation figure dans les autres éléments du résultat global.

Le taux d'intérêt moyen des emprunts ressort à 2,5 % en 2014 contre 2,4 % en 2013.

Sûretés réelles :

Les emprunts et dettes financières font l'objet des sûretés réelles suivantes :

Pôle MAC

- Nantissement de 109 153 titres FRANCIAFLEX chez MAC couvrant un emprunt d'acquisition résiduel de 2 140 K€.
- Nantissement de divers outillages et matériels chez SIPA (595 K€). Les emprunts résiduels restant dus s'élèvent à 86 K€.

Pôle SECURIDEV

- Nantissement des 850 titres OMNITECH chez SECURIDEV couvrant un emprunt d'acquisition de 2 000 K€.

S.F.P.I.

- Nantissement de 552 327 titres SECURIDEV pour un emprunt résiduel de 5 001 K€
- Nantissements de 633 327 titres ERYMA HOLDING (anciennement Expart Partenaires) par SFPI SA et de 300 100 titres ERYMA SAS par ERYMA HOLDING pour un emprunt résiduel de 3 667 K€.
- Nantissement de 1 024 titres MAC pour un emprunt résiduel de 7 200 K€

NOTE 12 – CHIFFRE D’AFFAIRES, MARGE, RESULTAT OPERATIONNEL

La répartition du chiffre d’affaires selon les secteurs opérationnels est la suivante :

	Variation		2014		2013	
	en K€	%	en K€	%	en K€	%
Pôle Securidev	4 461	3,07%	149 721	30,45%	145 260	29,32%
Pôle NEU	2 418	3,32%	75 253	15,30%	72 835	14,70%
Pôle MMD	5 086	10,52%	53 442	10,87%	48 356	9,76%
Pôle MAC	-14 165	-7,47%	175 434	35,67%	189 599	38,27%
Pôle ERYMA	-1 488	-3,79%	37 789	7,68%	39 277	7,93%
Pôle Autres	31	32,98%	125	0,03%	94	0,02%
Total consolidé	-3 657	-0,74%	491 764	100,00%	495 421	100,00%

Par zone géographique, la répartition du chiffre d’affaires est la suivante :

	2014		2013	
	France	Etranger	France	Etranger
Pôle Securidev	53 419	96 302	56 330	88 930
Pôle NEU	49 185	26 068	45 888	26 948
Pôle MMD	17 299	36 143	16 207	32 150
Pôle MAC	168 128	7 306	182 071	7 528
Pôle ERYMA	36 609	1 180	38 449	826
Pôle Autres	97	28	53	41
Total consolidé	324 737	167 027	338 998	156 423

Le compte de résultat par branche est le suivant :

2014	Pôle Securidev	Pôle NEU	Pôle MMD	Pôle MAC	Pôle ERYMA	Autres et retraitements	Total
Chiffre d'affaires	149 845	75 287	53 442	175 434	37 792	-36	491 764
Marge	110 027	37 950	30 609	99 064	24 028	83	301 761
en % production	73,10%	50,43%	57,30%	56,51%	64,49%		61,38%
en % CA	73,43%	50,41%	57,28%	56,47%	63,58%		61,36%
Résultat Opérationnel Courant	9 591	4 241	6 568	2 894	648	-1 415	22 527
Résultat Opérationnel	7 015	4 241	6 568	274	648	-1 414	17 332
Résultat Financier	-986	-48	96	7	-93	-95	-1 119
Impôt	-3 194	-1 319	-2 138	-43	-433	498	-6 629
Résultat net	2 859	2 874	4 525	238	121	-1 009	9 608

2013	Pôle Securidev	Pôle NEU	Pôle MMD	Pôle MAC	Pôle ERYMA	Autres et retraitements	Total
Chiffre d'affaires	145 460	72 879	48 385	189 599	39 277	-179	495 421
Marge	107 134	35 498	27 186	104 942	25 711	59	300 530
en % production	73,50%	48,90%	55,80%	55,30%	66,30%		60,70%
en % CA	73,65%	48,71%	56,19%	55,35%	65,46%		60,66%
Résultat Opérationnel Courant	10 871	3 204	3 214	5 627	1 554	-952	23 518
Résultat Opérationnel	8 240	3 204	3 070	5 753	1 554	-951	20 870
Résultat Financier	289	-203	92	14	-113	-20	59
Impôt	-2 696	-1 174	-995	-2 163	-743	308	-7 463
Résultat net	5 864	1 827	2 167	3 604	698	-664	13 496

La colonne « Autres et Retraitements » comprend

- L'activité holding du Groupe
- les éliminations entre les secteurs opérationnels,

Répartition des actifs et des passifs

La répartition des actifs nets totaux et des passifs courants en fonction des branches d'activité est la suivante :

	Total des Actifs (valeur nette)		Total des Passifs non courants		Total des Passifs courants	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Pôle Securidev	162 882	157 113	43 844	39 528	40 467	36 124
Pôle NEU	57 311	57 146	4 735	4 351	37 440	39 663
Pôle MMD	46 503	43 411	3 419	3 215	17 712	18 237
Pôle MAC	100 191	106 596	8 512	10 538	40 054	44 070
Pôle ERYMA	24 160	23 872	1 345	1 246	10 609	10 821
Pôle Autres	20 453	24 690	12 464	18 750	11 559	10 846
Total consolidé	411 500	412 828	74 319	77 628	157 841	159 761

5.7.3 Tableaux des filiales et participations

5.7.3.1 Organigramme juridique du Groupe SFPI

Se reporter à la section 5.3.5 du présent Document.

5.7.3.2 Filiales et participations

Se reporter à la section 5.3.5 du présent Document.

5.7.4 Comptes intermédiaires du semestre écoulé lorsque la demande est présentée plus de trois mois après la fin du premier semestre

N/A.

5.8 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE DE SFPI

Se reporter à la Section 5.3 relative à l'activité de SFPI.

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 - Rapport des commissaires à la fusion sur la rémunération des apports.

Annexe 2 - Rapport des commissaires à la fusion sur la valeur des apports.

Annexe 3 - Rapports de gestion de SFPI sur les exercices clos le 31 décembre 2012, le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014.

Annexe 4 - Projet de traité relatif à la fusion-absorption de SFPI par EMME SA.

Annexe 1

Didier KLING
28, avenue Hoche
75008 PARIS

Maurice NUSSENBAUM
11, rue LEROUX
75016 PARIS

FUSION-ABSORPTION
DE LA SOCIETE FINANCIERE DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE SA
PAR LA SOCIETE EDITION MULTI MEDIA ELECTRONIQUES SA

Rapport des commissaires à la fusion
sur la rémunération des apports

**Rapport des commissaires à la fusion
sur la rémunération des apports**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 22 avril 2015 concernant la fusion par voie d'absorption de la Société Financière de Participation Industrielle SA (ci-après SFPI) par la société Edition Multi Media Electroniques SA (ci-après EMME), nous avons établi le présent rapport sur la rémunération des apports prévus par l'article L 236-10-I du Code de commerce, étant précisé que notre appréciation sur la valeur des apports fait l'objet d'un rapport distinct.

La rémunération des apports résulte du rapport d'échange qui a été arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 26 juin 2015. Il nous appartient d'exprimer un avis sur le caractère équitable du rapport d'échange. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et, d'autre part, à analyser le positionnement du rapport d'échange par rapport aux valeurs relatives jugées pertinentes.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nos constatations et conclusions sont présentées ci-après selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération
2. Vérification de la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération
3. Appréciation du caractère équitable du rapport d'échange proposé
4. Conclusion

I. PRESENTATION DE L'OPERATION

1. Contexte de l'opération

La réalisation de la fusion permettrait à SFPI (société absorbée) d'être admise à la négociation sur le marché réglementé Euronext Paris. Cette opération se traduira par une « réorientation » de l'activité de EMME (société absorbante) qui aura, après la date de réalisation de la Fusion, pour objet social celui de SFPI.

La présente opération fait suite :

- à la conclusion par SFPI d'un accord, en date du 17 février 2015, avec Avanquest portant sur la cession des 2.455.131 actions de EMME qu'elle détenait (ci-après « le Bloc d'actions »), représentant 97,54% du capital et des droits de vote de EMME. Cette cession a été effective en date du 31 mars 2015 ;
- à la cession par EMME, concomitamment à l'acquisition du Bloc d'actions par SFPI, de l'ensemble de ses actifs opérationnels à une filiale à 100% d'Avanquest. A partir de cette date, EMME est devenue un véhicule coté dépourvu d'actifs et d'activités opérationnels.

Parallèlement à la présente opération de fusion, et dans la mesure où plus de 30% du capital et des droits de vote de EMME est détenu par SPFI, celle-ci a déposé, en date du 23 juin 2015, une offre publique d'achat simplifiée portant sur les actions représentant le flottant de EMME soit 61.859 actions.

2. Présentation des sociétés concernées et liens entre elles

2.1 *Edition Multi Media Electroniques SA, société absorbante*

La société Edition Multi Media Electroniques SA, désignée par les termes EMME, est une société anonyme à conseil d'administration de droit français au capital de 2.516.990 euros divisé en 2.516.990 actions, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, de même catégorie, entièrement libérées.

Préalablement à l'opération de fusion, EMME procédera à la réduction de son capital social par voie de réduction de la valeur nominale qui passera de 1 euro à 0,90 euro. Le capital social de EMME s'élèvera ainsi, et sous réserve d'approbation par

l'assemblée des actionnaires, à 2.265.291 euros divisé en 2.516.990 actions d'une valeur nominale de 0,90€.

EMME est cotée sur le marché Euronext – Paris sous le code ISIN FR0004155000.

Son siège social est situé 20 rue de l'Arc de Triomphe, 75008 à Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393 588 595.

Jusqu'au 31 mars 2015, EMME était une société spécialisée dans l'édition et la distribution de logiciels de contenus multimédias interactifs sous forme de CD-Rom et de DVD-Rom. Jusqu'à cette date, l'activité de EMME se limitait quasi-exclusivement à la commercialisation au Royaume-Uni d'œuvres multimédias, et plus particulièrement, de cartouches de jeux vidéo.

A la suite de la cession, au 31 mars 2015, de l'ensemble de ses actifs opérationnels EMME est devenue une coquille vide.

La date de clôture de l'exercice social de EMME était précédemment fixée au 30 juin de chaque année. Par décision des actionnaires en date du 31 mars 2015, la date de clôture a été fixée au 31 décembre. Ainsi, à titre exceptionnel, l'exercice social en cours aura une durée de dix-huit mois soit du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2015.

EMME n'a émis ni emprunts obligataires, ni valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des titres représentatifs de son capital social.

2.2 Société Financière de Participation Industrielle SA, société absorbée

La Société Financière de Participation Industrielle SA, désignée par les termes SFPI, est une société anonyme à conseil d'administration de droit français au capital de 24.986.535 euros divisé en 1.665.769 actions, d'une valeur nominale de 15 euros chacune, de même catégorie, entièrement libérées et non amorties. Ses actions ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

Son siège social est situé 20 rue de l'Arc de Triomphe, 75008 à Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 349 385 930.

SFPI est la société holding d'un groupe industriel dont l'objet principal est la conception, la fabrication et la commercialisation de biens d'équipements pour le

bâtiment et l'industrie et plus particulièrement elle est spécialisée dans les systèmes de sécurité, d'ouvertures et de fermetures pour le bâtiment.

SFPI n'a émis ni emprunts obligataires, ni valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des titres représentatifs de son capital social.

SFPI clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année.

2.3 Lien entre les sociétés concernées

2.3.1. Lien en capital

A la date de signature du projet de traité de fusion, SFPI détient 2.455.131 actions de EMME, soit 97.54% du capital social et des droits de vote de la société absorbante suite à la signature d'un contrat d'acquisition d'actions en date du 17 février 2015 entre Avanquest SA (Cédant) et SFPI (Cessionnaire).

2.3.2. Dirigeants et administrateurs communs

EMME et SFPI ont pour administrateurs et/ou dirigeants communs :

	SFPI	EMME
Monsieur Henri MOREL	Président Directeur Général	Président Directeur Général
Monsieur Jean-Bertrand PROT	Administrateur - Directeur Général délégué	Administrateur - Directeur Général délégué
Monsieur Hervé HOUDART	Administrateur	Administrateur

3. Description de l'opération

3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport

Les modalités de réalisation de l'opération, qui sont mentionnées de façon détaillée dans le projet de traité de fusion du 26 juin 2015, peuvent se résumer comme suit :

Date d'effet

La société absorbante sera propriétaire des biens et droits apportés par la société absorbée à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion, soit la date d'approbation de la fusion par l'assemblée générale des actionnaires de SFPI et de EMME.

La fusion aura, au plan comptable et fiscal, un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015.

En conséquence, le montant de l'actif net apporté par la société SFPI a été déterminé à partir de ses actifs et passifs tels qu'ils sont identifiés dans les comptes sociaux au 31 décembre 2014, étant précisé que la société absorbée transfèrera à la société absorbante l'intégralité de ses actifs et passifs dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive de la fusion objet du présent rapport.

Régime fiscal applicable à l'opération

L'opération de fusion sera placée sous le régime de faveur des fusions et bénéficiera des dispositions de l'article 210 A du Code général des impôts en matière d'impôt sur les sociétés et de l'article 816 du même Code en matière de droits d'enregistrement.

Conditions suspensives

La présente fusion sera définitivement réalisée sous réserve de la réalisation cumulative des conditions suspensives suivantes :

- enregistrement du document E par l'AMF ;
- approbation par l'assemblée générale des actionnaires d'EMME de la réduction préalable du capital social par réduction de la valeur nominale de 1 € à 0,9 € ;

- approbation par l'assemblée générale des actionnaires de SFPI de la fusion-absorption de cette société par EMME dans les conditions prévues par le projet de traité de fusion ;
- approbation par l'assemblée générale des actionnaires de EMME de l'absorption de SFPI, et de l'augmentation de capital corrélative.

Si l'ensemble de ces conditions n'étaient pas réalisées le 30 octobre 2015 au plus tard, et sauf prorogation d'un commun accord entre les parties, le projet de fusion serait considéré comme nul et non avenue, sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de la part des parties.

3.2 Description et évaluation des apports

Les parties ont retenu la date du 31 décembre 2014, date de clôture de l'exercice social de SFPI, comme date de référence pour établir les conditions de l'opération.

S'agissant d'une opération de fusion entre sociétés sous contrôle commun, et conformément au règlement de l'ANC n° 2014-03, titre VII relatif à la « Comptabilisation et évaluation des opérations de fusions et opérations assimilées », les éléments d'actif transmis et de passif pris en charge ont été repris dans le projet de fusion pour leur valeur nette comptable telle qu'elle figure dans les comptes de SFPI arrêtés au 31 décembre 2014, qui ont fait l'objet d'une certification pure et simple par les commissaires aux comptes.

Sur cette base, la valeur de l'actif net apporté par la société SFPI de 81.7321.133 euros se détaille comme suit :

En euros	
Actif apporté	106 438 992
Passif pris en charge	(22 707 936)
Dividendes versés pendant la période intercalaire	(1 998 923)
Total	81 732 133

L'assemblée générale ordinaire annuelle de la société SFPI qui s'est tenue en date du 23 juin 2015, avant la date de réalisation de la présente fusion, a décidé de la distribution d'un dividende de 1,20 euro par action, soit un montant total de 1.998.923 euros.

3.3 Rémunération des apports

La rémunération des apports de la société SFPI a été déterminée conventionnellement par les parties sur la base des valeurs réelles de SFPI et de EMME déterminées selon une approche multicritère.

Le rapport d'échange a été arrêté par les parties à 105 actions de EMME pour 2 actions de SFPI (dividende 2014 détaché).

Ainsi, compte tenu de l'actif net apporté par la Société SFPI et sous réserve de la décision par l'assemblée générale des actionnaires de EMME de réduire le capital social par la réduction de la valeur nominale de l'action EMME de 1€ à 0,9€, et conformément au rapport d'échange (cf § II-1), la société EMME émettra 87.452.872 actions nouvelles pour un montant nominal de 78.707.585 euros au profit des actionnaires de la société SFPI.

SFPI détient 2.455.131 actions du capital de EMME. En cas de réalisation de l'opération de fusion, EMME recevra ses propres actions.

Toutefois, de convention expresse, EMME renonce à l'annulation de ses actions propres pour les conserver dans la mesure où elles ne représenteront que 2,73% de son capital.

La différence entre :

- d'une part, la valeur de l'actif net apporté par SFPI, soit 81.732.133 euros ;
- et, d'autre part, la valeur nominale des actions créées à titre d'augmentation de capital par EMME, soit 78.707.585 euros ;

constituera une prime de fusion d'un montant de 3.024.548 euro sur laquelle porteront les droits des actionnaires de EMME anciens et nouveaux.

De convention expresse, il est précisé qu'il sera proposé aux actionnaires de EMME d'autoriser son conseil d'administration :

- de procéder à l'imputation sur la prime de fusion de tous frais, droits et honoraires résultant de la fusion ;
- de prélever sur ladite prime les sommes nécessaires à la dotation de la réserve légale ;
- d'imputer sur ladite prime tout passif omis ou non révélé lié aux biens transférés.

II. VERIFICATION DE LA PERTINENCE DES VALEURS RELATIVES ATTRIBUEES AUX ACTIONS DES SOCIETES PARTICIPANT A L'OPERATION

1. Méthodes d'évaluation et valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés parties au projet de traité de fusion

Pour les besoins de la détermination de la rémunération de la fusion, il a été procédé à une évaluation de SFPI et de EMME selon une approche multicritère.

1.1 Evaluation de SFPI

SFPI a mandaté Aforge Degroof Finance pour établir l'évaluation de SFPI, étant précisé que EMME a pris connaissance de ces travaux d'évaluation.

SFPI a été évaluée par la méthode de la somme des parties, consistant à appliquer plusieurs méthodes de valorisation aux deux principaux pôles d'activité du groupe, à savoir :

- le pôle « Bâtiment » composé de Dom Security (anciennement Sécuridev), Mac et Eryma ;
- le pôle « Industrie » composé de MMD et Neu.

Pour les besoins de l'évaluation, il a été retenu les éléments suivants :

- Les plans d'affaires 2015-2018 des deux pôles d'activité, déclinés au niveau des cinq sous-pôles (Dom Security, Mac, Eryma, MMD et Neu), fournis par la direction générale de SFPI.
- Les éléments de passage de la valeur d'entreprise à la valeur des capitaux propres calculés, à la date du 31 décembre 2014, en faisant la somme de la trésorerie financière nette consolidée, de la valeur des participations dans les entreprises associées, de la valeur des intérêts minoritaires, du montant des provisions pour retraites après impôt normatif ainsi que de la valeur des actifs immobiliers détenus par l'intermédiaire de SCI.

Les méthodes de valorisation retenues ont été :

- la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF) ;
- la méthode des multiples de comparables boursiers ;

- la méthode des multiples de transactions comparables.

1.1.1. Méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs

Les principales hypothèses retenues au titre de cette méthode, sont :

- pour le pôle Bâtiment : une croissance annuelle moyenne de 2,8% sur la durée du plan d'affaires, un taux de marge d'EBITDA normatif de 11,2% et des investissements annuels compris entre 11 et 13 millions d'euros ;
- pour le pôle Industrie : une croissance annuelle moyenne de 3,1% sur la durée du plan d'affaires un taux de marge d'EBITDA normatif de 10,1% et des investissements annuels de 2,5 millions d'euros ;
- un coût moyen pondéré du capital de 10,6% pour le pôle Bâtiment et de 9,2% pour le pôle Industrie ;
- un taux de croissance à l'infini de 1,5% ;
- un taux d'impôt normatif de 32,3% pour le pôle Bâtiment et de 35,0% pour le pôle Industrie.

Cette méthode aboutit à une valeur par action de SFPI comprise entre 170,3 euros et 194,4 euros.

Soit une parité comprise entre 53,2 et 60,7 sur la base d'une valeur par action de EMME de 3,2 euros (cf § II- 1.2 infra).

1.1.2. Méthode des multiples de comparables boursiers

Des échantillons distincts ont été retenus pour chacun des pôles extériorisant des multiples de la valeur d'entreprise rapportée au résultat opérationnel (EBIT) :

- pour le pôle Bâtiment : 12,2 pour l'année 2015 et 11,1 pour l'année 2016 ;
- pour le pôle Industrie : 10,7 pour l'année 2015 et 9,7 pour l'année 2016.

Cette méthode aboutit à une valeur par action de SFPI comprise entre 178,7 euros et 193,2 euros.

Soit une parité comprise entre 55,8 et 60,4 sur la base d'une valeur par action de EMME de 3,2 euros (cf § II- 1.2 infra).

1.1.3. Méthode des multiples de transactions comparables

Des échantillons distincts ont été retenus pour chacun des pôles extériorisant des multiples « spot » de la valeur d'entreprise rapportée à l'EBITDA et à l'EBIT :

- pour le pôle Bâtiment : 7,7x l'EBITDA et 11,6x l'EBIT ;
- pour le pôle Industrie : 10,1x l'EBITDA et 13,1x l'EBIT.

Cette méthode aboutit à une valeur par action de SFPI comprise entre 149,0 euros et 179,1 euros.

Soit une parité comprise entre 46,6 et 56,0 sur la base d'une valeur par action de EMME de 3,2 euros (cf § II- 1.2 infra).

1.1.4. Synthèse

Il ressort des méthodes d'évaluation retenues une valeur de l'action SFPI comprise entre 149,0 euros et 194,4 euros.

Sur cette base, la valeur de SFPI a été arrêtée conventionnellement par les parties à 168,09 € par action après déduction du dividende dû au titre de l'exercice 2014 de 1,2 euros par action.

1.2 Evaluation de EMME

La valeur par action EMME a été arrêtée par référence :

- au prix unitaire d'acquisition par SFPI des 2.455.131 actions EMME détenues par Avanquest (soit 97,54% du capital et des droits de vote), en date du 31 mars 2015 ;
- au prix de l'offre publique d'achat simplifiée lancée par SFPI sur les actions EMME.

La valeur par action EMME ressort ainsi à 3,20€.

1.3 Synthèse des approches mises en œuvre par les parties

Le tableau suivant synthétise le rapport d'échange résultant des approches mises en œuvre par les parties :

	Valeur par action SFPI	Rapport d'échange induit (1)
Méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF)		
Bas de fourchette	170,3 €	53,2
Milieu de fourchette	182,3 €	57,0
Haut de fourchette	194,4 €	60,7
Méthode des comparables boursiers		
Bas de fourchette	178,7 €	55,8
Milieu de fourchette	186,0 €	58,1
Haut de fourchette	193,2 €	60,4
Méthode des transactions comparables		
Bas de fourchette	149,0 €	46,6
Milieu de fourchette	164,0 €	51,3
Haut de fourchette	179,1 €	56,0

(1) Nombre d'actions Emme pour 1 action SFPI

En conséquence, les approches mises en œuvre par les parties conduisent à un rapport d'échange compris entre 1 action SFPI pour 46,6 actions EMME et 1 action SFPI pour 60,7 actions EMME.

Dans ce contexte, il a été décidé d'arrêter le rapport d'échange à 1 action SFPI pour 52,5 actions EMME, soit 2 actions SFPI pour 105 actions EMME.

2. Diligences mises en œuvre par les commissaires à la fusion

Notre mission a pour objet d'éclairer les actionnaires de EMME et de SFPI sur les valeurs relatives retenues afin de déterminer le rapport d'échange et d'apprécier le caractère équitable de ce dernier.

Elle ne saurait être assimilée à une mission de *due diligence* effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc être utilisé dans ce contexte.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission.

Nous avons en particulier effectué les travaux suivants :

- Nous avons pris connaissance de l'opération de fusion envisagée et avons tenu des réunions avec les représentants des sociétés en présence, tant pour comprendre le contexte dans lequel cette fusion se situe, que pour analyser les modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées.
- Nous avons examiné le projet de fusion du 26 juin 2015 et ses annexes.
- Nous avons analysé la documentation juridique relative aux sociétés participant à la présente fusion.
- Nous avons pris connaissance des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014 de SFPI, qui ont été certifiés sans réserve ni observation par les commissaires aux comptes.
- Nous avons pris connaissance de la situation de EMME arrêtée par la direction au 31 mars 2015, faisant état de sa situation de coquille vide, attestée par les commissaires aux comptes.
- Nous avons analysé les données prévisionnelles disponibles (business plan, données budgétaires).
- Nous avons tenu différentes réunions de travail avec les responsables des sociétés en présence, en particulier sur le déroulement des affaires au début de l'année 2015, sur les modalités de réalisation des prévisions des plans d'affaires, sur la revue des risques de provisions pour risques et charges.
- Nous avons visité des sites de fabrication situés en France.
- Nous nous sommes entretenus avec les commissaires aux comptes de SFPI.

- Nous avons examiné les méthodes d'évaluation mises en œuvre dans le cadre de la fusion et nous sommes assurés qu'elles étaient adaptées aux sociétés en présence et au contexte de l'opération proposée.
- Nous avons mis en œuvre des évaluations complémentaires reposant notamment sur des hypothèses alternatives arrêtées par nos soins.
- Nous avons obtenu une lettre d'affirmation signée du Président Directeur Général de SFPI et de EMME nous confirmant les éléments significatifs utilisés dans le cadre de notre mission et notamment l'absence tout évènement de nature à remettre en cause les évaluations réalisées.

3. Commentaires et observations des commissaires à la fusion sur les évaluations exposées dans le projet de traité de fusion

SFPI étant une société holding disposant d'une activité opérationnelle et EMME étant devenue une coquille vide suite à la cession de ses activités opérationnelles, la détermination du rapport d'échange ne peut pas être réalisée en retenant des méthodes identiques pour chaque partie.

Dans ce contexte, il nous paraît pertinent de retenir la démarche consistant à établir des valeurs relatives en comparant :

- i. la valeur des titres SFPI résultant de la mise en œuvre de méthodes de valorisation pertinentes pour cette société ;
- ii. et la valeur des titres EMME en référence à la transaction avec Avanquest et au prix d'offre de l'offre publique d'achat simplifiée lancée par SFPI.

Dans les paragraphes suivants, nous présentons donc successivement nos commentaires concernant les méthodes et références mises en œuvre pour SFPI (3.1) et EMME (3.2) et le rapport d'échange (3.3).

3.1 Commentaires et observations sur l'évaluation de SFPI

3.1.1. Critères d'évaluation écartés

a) Référence à l'actif net comptable

Cette approche consiste à estimer la valeur des titres d'une société à partir de la référence à son actif net comptable.

Or, les principaux éléments d'actifs de SFPI ne sont pas nécessairement inscrits à son bilan pour leur valeur de marché. Cela résulte notamment du fait que SFPI a développé en interne des actifs incorporels qui n'ont pas nécessairement été activés.

Dès lors, cette référence ne paraît pas pertinente pour évaluer SFPI.

b) Méthode de l'actif net réévalué

Cette méthode consiste à ajuster les capitaux propres de la mise en valeur de marché des actifs et passifs apparaissant au bilan.

Or, dans le cas d'espèce, la réévaluation des principaux éléments d'actifs serait redondante avec les autres approches mises en œuvre.

Dès lors, cette méthode n'a pas été retenue pour évaluer SFPI.

c) Méthode de l'actualisation des dividendes

Cette méthode consiste à actualiser les flux de dividendes attendus. Elle s'envisage, généralement, pour les sociétés matures qui mettent en œuvre une politique de dividende régulière et représentative de leur capacité de distribution.

En l'absence d'informations sur la politique de dividende future de SFPI, cette méthode ne peut pas être mise en œuvre.

3.1.2. Critères d'évaluation retenus

a) Méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs

La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs constitue une méthode pertinente d'évaluation de SFPI de manière à fixer les valeurs relatives, car elle permet d'apprécier son potentiel de croissance et de rentabilité future.

Le plan d'affaires préparé par SFPI reflète une certaine ambition résultant de la prise en compte de plans de développement spécifiques sur certaines branches d'activité, des effets positifs des mesures de restructuration engagées dans d'autres branches, et d'une manière générale du retour à une conjoncture plus favorable dans le secteur du bâtiment, qui souffre depuis plusieurs années d'un niveau d'activité particulièrement faible.

Nous avons procédé à notre propre évaluation par actualisation des flux de trésorerie afin de tenir compte :

- i. des réalisations récentes qui s'avèrent en deçà du budget sur certains sous-pôles ;
- ii. du caractère ambitieux des prévisions de certaines activités de SFPI ;
- iii. et enfin, de l'absence de prise en compte du coût récurrent des mesures d'adaptation de l'outil industriel dans un contexte de croissance faible nécessitant, a fortiori, une poursuite des gains de productivité.

Les modifications que nous avons apportées au plan d'affaires réalisé par SFPI nous conduisent à prendre en compte les hypothèses révisées suivantes pour le pôle Bâtiment :

- une croissance annuelle moyenne de 1,5% sur la durée du plan d'affaires,
- un taux de marge d'EBITDA normatif de 9,8%.

Par ailleurs, nous avons déterminé notre propre taux d'actualisation (arrondi à 9,5%), qui s'avère équivalent pour les deux pôles, sur la base des paramètres suivants :

- un taux sans risque de 1,2% (moyenne 1 mois, source : Bloomberg) ;
- une prime de risque de marché de 5,0% (source : travaux de Dimson, Marsh et Staunton) ;
- une prime de taille de 3,74% (source : Duff & Phelps) ;
- un bêta désendetté de 1,0 ;
- un coût de l'endettement avant impôt de 2,0% ;
- un ratio dette sur fonds propres de 15%.

Le bêta et la structure financière ont été déterminés par référence à un échantillon de sociétés intervenant dans le domaine du bâtiment et des machines-outils.

Nous avons retenu un taux de croissance à l'infini de 1,0% équivalent entre les deux pôles.

Pour le calcul des éléments d'ajustement entre la valeur d'entreprise et la valeur des fonds propres, nous avons tenu compte de la trésorerie financière nette consolidée, des participations dans les entreprises associées, des intérêts minoritaires estimés sur la base des valeurs individuelles des sociétés concernées intégrant nos propres hypothèses de valorisation, des provisions pour retraites après prise en compte des impôts différés actifs inscrits au bilan, et des actifs immobiliers détenus par l'intermédiaire de SCI.

Nous avons effectué des analyses de sensibilité sur les valeurs obtenues en modifiant les taux de marge normatifs, les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini.

b) Méthode des multiples de comparables boursiers

La méthode des comparables boursiers consiste à déterminer la valeur d'une société par application de multiples, observés sur un échantillon d'autres sociétés cotées du même secteur d'activité, aux agrégats jugés pertinents.

Dans le cas d'espèce :

- Nous avons sélectionné un échantillon sur la base des sociétés envisagées par les parties et en effectuant des recherches complémentaires. Nous avons retenu les sociétés qui nous paraissaient les plus comparables à chaque pôle sur la base de leur activité, leurs perspectives de croissance, leur niveau de marge et leur taille. De ce fait, nous avons retenu des échantillons légèrement différents de celui des parties.
- Nous avons considéré que les agrégats d'EBITDA et d'EBIT étaient pertinents pour évaluer SFPI.
- Nous avons retenu la référence à l'année 2015 - en retraitant la partie non récurrente des charges de restructuration budgétées pour le pôle Bâtiment - ainsi que l'année 2016.

Nous avons ainsi retenu les multiples suivants :

- pour le pôle Bâtiment :
 - ✓ un multiple d'EBITDA 2015 de 7,1 et 2016 de 6,8 ;
 - ✓ un multiple d'EBIT 2016 de 12,4 et 2016 de 11,2.
- pour le pôle Industrie :
 - un multiple d'EBITDA 2015 de 10,3 et 2016 de 9,4 ;
 - un multiple d'EBIT 2016 de 13,7 et 2016 de 11,6.

c) Méthode alternative d'évaluation de SFPI par référence aux multiples de sa filiale cotée en bourse Dom Security (anciennement Securidev)

Dans la mesure où la société Dom Security, filiale du groupe SFPI, est cotée en bourse, nous avons analysé de manière alternative la valorisation de l'ensemble du pôle Bâtiment de SFPI à partir des multiples extériorisés par sa filiale.

La valeur de son pôle industrie, quant à lui, reste estimée à partir de son propre échantillon de comparables.

Nous avons ainsi retenu pour le pôle Bâtiment les multiples alternatifs suivants :

- un multiple d'EBITDA 2015 de 6,4 et 2016 de 5,8 ;
- un multiple d'EBIT 2015 de 10,9 et 2016 de 8,5.

d) Méthodes des multiples de transactions comparables

La méthode des transactions comparables consiste à déterminer la valeur d'une société par application de multiples, observés sur un échantillon de transactions portant sur des sociétés du même secteur d'activité, aux agrégats jugés pertinents.

Nous avons analysé les transactions comparables envisagées par les parties en considérant leur pertinence en termes de secteur d'activité, de taille, de niveau de marge et de perspectives de croissance et cherché s'il existait des transactions complémentaires pertinentes.

Pour le pôle Bâtiment, nous avons retenu le même échantillon que les parties auquel nous avons ajouté les références à l'acquisition de 24% de MAC en 2013 et à l'opération de rapprochement entre Kaba et Dorma en 2015.

Pour le pôle Industrie, nous avons retenu leur échantillon de transactions mais limité à celles datant de moins de quatre ans, complété des transactions ciblant les sociétés : KSW Inc, Walter Meier GmbH, Lindab International AB, Centrifugal Compression business et Environmental Filtration Technologies.

Nous avons ainsi retenu les multiples suivants :

- pour le pôle Bâtiment : un multiple d'EBITDA de 8,4 et un multiple d'EBIT de 12,6 ;
- pour le pôle Industrie : un multiple d'EBITDA de 8,5 et un multiple d'EBIT de 9,3.

3.2 Commentaires et observations sur l'évaluation de EMME

3.2.1. Critère d'évaluation écarté : Référence au cours de bourse

Outre le fait que nous avons écarté pour EMME les critères d'évaluation écartés pour SFPI (actif net comptable, actif net réévalué, actualisation du cours de bourse) et les critères qui ont été appliqués à SFPI (méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, méthodes des comparables boursiers et de transactions), compte tenu de son statut de coquille vide qui les rend non pertinents, nous avons également écarté le critère du cours de bourse.

Cela se justifie par le fait que la liquidité du titre EMME est très limitée et que son cours ne reflète donc pas nécessairement les informations disponibles sur la société.

Cette illiquidité se traduit de manière cumulative par (i) un nombre important de jours de bourse où le titre n'est pas échangé (76 jours avec des échanges sur les 250 derniers, à la date du 17 février 2015 où le cours de EMME a été suspendu en attente du communiqué annonçant l'opération), (ii) un volume faible les jours où le titre est échangé et (iii) des variations significatives à la hausse et à la baisse, dans des volumes très étroits, qui ne peuvent pas s'expliquer par l'intégration par le marché de nouvelles concernant la société.

3.2.2. Critères d'évaluation retenues

Nous avons tout d'abord retenu la référence à la transaction réalisée par SFPI sur le Bloc d'actions détenu par Avanquest qui a été réalisée au prix unitaire de 3,2 €.

Cette transaction réalisée entre des parties indépendantes constitue une référence pertinente pour apprécier la valeur de EMME.

Nous avons ensuite retenu la référence au prix de l'offre lancée par SFPI en application de l'article 234-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (ci-après « AMF ») suite à la cession du Bloc d'actions et pour purger l'obligation de lancer une offre de retrait, en application de l'article 236-6 du Règlement Général de l'AMF, au titre de la cession de l'intégralité des actifs de EMME et de la présente fusion absorption.

Ce prix d'offre représente également une référence pertinente dans la mesure où il constitue un prix proposé à l'ensemble des actionnaires minoritaires de EMME se situant au-dessus de son actif net comptable de telle manière qu'il tient compte

d'une prime de coquille, correspondant à la valorisation de l'avantage pour une société d'être cotée et de permettre ainsi à une autre société d'éviter certains coûts liés à une introduction en bourse.

3.3 Synthèse

Les critères d'évaluation examinés respectivement pour SFPI (méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs et méthode des multiples de comparables boursiers et de transactions comparables) et pour EMME (référence à une transaction récente sur le capital et au prix d'une offre publique) apparaissent adaptés à l'opération considérée et aux objectifs recherchés.

En complément des analyses menées par les parties, nous avons considéré des hypothèses alternatives pour la mise en œuvre de l'actualisation des flux de trésorerie futurs et des comparables ainsi qu'une méthode alternative basée sur les multiples de la filiale cotée de SFPI.

Tableau de synthèse des valeurs par action SFPI et du rapport d'échange résultant des analyses alternatives effectuées par les commissaires à la fusion

	Valeur par action SFPI	Rapport d'échange induit (1)
Méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF)		
Bas de fourchette	151,8 €	47,4
Milieu de fourchette	165,8 €	51,8
Haut de fourchette	183,6 €	57,4
Méthode des comparables boursiers		
Bas de fourchette	161,2 €	50,4
Milieu de fourchette	186,7 €	58,3
Haut de fourchette	212,1 €	66,3
Méthode des comparables boursiers (avec multiples SECURIDEV)		
Bas de fourchette	151,5 €	47,3
Milieu de fourchette	168,2 €	52,6
Haut de fourchette	185,0 €	57,8
Méthode des transactions comparables		
Bas de fourchette	143,8 €	44,9
Milieu de fourchette	162,7 €	50,8
Haut de fourchette	181,6 €	56,7

(1) Nombre d'actions Emme pour 1 action SFPI

En conclusion, les résultats obtenus compte tenu de notre analyse complémentaire mise en œuvre, confortent globalement ceux présentés par les parties dans le projet de traité de fusion.

III. APPRECIATION DU CARACTERE EQUITABLE DU RAPPORT D'ECHANGE PROPOSE

1. Rapport d'échange proposé par les parties

Sur la base de l'analyse effectuée par les parties (cf § II-1), celles-ci ont arrêté le rapport d'échange à 1 action SFPI pour 52,5 actions EMME, soit 2 actions SFPI pour 105 actions EMME.

2. Diligences effectuées pour vérifier le caractère équitable du rapport d'échange

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes pour apprécier le caractère équitable du rapport d'échange proposé.

Dans ce cadre, nous avons :

- analysé le positionnement du rapport d'échange par rapport aux valeurs relatives jugées pertinentes déterminées par référence à une approche multicritère ;
- appréhendé l'incidence du rapport d'échange sur la situation future des actionnaires des deux sociétés.

3. Appréciation et positionnement du rapport d'échange proposé

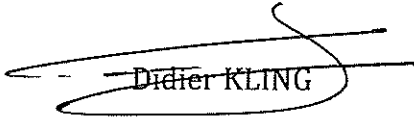
Pour chacun des critères d'évaluation examinés et décrits précédemment, le rapport d'échange proposé de 1 action SFPI pour 52,5 actions EMME apparaît dans la fourchette des rapports d'échange résultant des méthodes d'évaluation des valeurs relatives jugées pertinentes.

Ce rapport d'échange apparaît proche du milieu de la fourchette définie par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui permet de prendre en compte le potentiel de croissance et de rentabilité future de SFPI, et par la méthode des comparables boursiers mise en œuvre à partir du cours de bourse de la société DOM Security, qui permet de prendre en compte les conditions de valorisation de l'une des principales filiales de SFPI

IV. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que le rapport d'échange de 105 actions Edition Multi Media Electroniques SA pour 2 actions Société Financière de Participation Industrielle SA arrêté par les parties présente un caractère équitable.

Fait à Paris, le 8 juillet 2015
Les Commissaires à la Fusion


Didier KLING


Maurice NUSSENBAUM

Annexe 2

Maurice NUSSENBAUM
11, rue LEROUX
75016 PARIS

Didier KLING
28, avenue Hoche
75008 PARIS

FUSION-ABSORPTION
DE LA SOCIETE FINANCIERE DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE SA
PAR LA SOCIETE EDITION MULTI MEDIA ELECTRONIQUES SA

Rapport des commissaires à la fusion
sur la valeur des apports

Rapport des commissaires à la fusion sur la valeur des apports

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 22 avril 2015, relative à la fusion par voie d'absorption de la Société Financière de Participation Industrielle SA (ci-après SFPI), par la société Edition Multi Media Electroniques SA (ci-après EMME), nous avons établi le présent rapport prévu par les articles L. 236-10 et L. 225-147 du Code de commerce. Nous rendons compte dans un rapport distinct de notre avis sur la rémunération des apports.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 26 juin 2015. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société absorbante augmentée de la prime de fusion.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Le présent rapport vous est présenté selon le plan suivant :

- 1. Présentation de l'opération et description des apports**
- 2. Diligences et appréciation de la valeur des apports**
- 3. Conclusion**

1 PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Contexte de l'opération

La réalisation de la fusion permettra à SFPI (société absorbée) d'être admise à la négociation sur le marché réglementé Euronext Paris. Cette opération se traduira par une « réorientation » de l'activité EMME (société absorbante) qui aura après la date de réalisation de la Fusion, pour objet social celui de SFPI.

La présente opération fait suite :

- à la conclusion par SFPI d'un accord, en date du 17 février 2015, avec Avanquest portant sur la cession des 2.455.131 actions de EMME qu'elle détenait (ci-après « le Bloc d'actions »), représentant 97,54% du capital et des droits de vote de EMME. Cette cession a été effective en date du 31 mars 2015 ;
- à la cession par EMME, concomitamment à l'acquisition du Bloc d'actions par SFPI, de l'ensemble de ses actifs opérationnels à une filiale à 100% d'Avanquest. A partir de cette date, EMME est devenue un véhicule coté dépourvu d'actifs et d'activités opérationnels.

Parallèlement à la présente opération de fusion, et dans la mesure où plus de 30% du capital et des droits de vote de EMME est détenu par SPFI, celle-ci a déposé, en date du 23 juin 2015, une offre publique d'achat simplifiée portant sur les actions représentant le flottant de EMME soit 61.859 actions.

1.2 Présentation des sociétés concernées et liens entre elles

1.2.1 Edition Multi Media Electroniques SA, société absorbante

La société Edition Multi Media Electroniques SA, désignée par les termes EMME, est une société anonyme à conseil d'administration de droit français au capital de 2.516.990 euros divisé en 2.516.990 actions, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, de même catégorie, entièrement libérées.

Préalablement à l'opération de fusion, EMME procédera à la réduction de son capital social par voie de réduction de la valeur nominale qui passera de 1 euro à 0,90 euro. Le capital social de EMME s'élèvera ainsi, et sous réserve d'approbation par l'assemblée des actionnaires, à 2.265.291 euros divisé en 2.516.990 actions d'une valeur nominale de 0,90€.

EMME est cotée sur le marché Euronext – Paris sous le code ISIN FR0004155000.

Son siège social est situé 20 rue de l'Arc de Triomphe, 75008 à Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393 588 595.

Jusqu'au 31 mars 2015, EMME était une société spécialisée dans l'édition et la distribution de logiciels de contenus multimédia interactifs sous forme de CD-Rom et de DVD-Rom. Jusqu'à cette date, l'activité de EMME se limitait quasi-exclusivement à la commercialisation au Royaume-Uni d'œuvres multimédia, et plus particulièrement, de cartouches de jeux vidéo.

A la suite de la cession, au 31 mars 2015, de l'ensemble de ses actifs opérationnels EMME est devenue une coquille vide.

La date de clôture de l'exercice social de EMME était précédemment fixée au 30 juin de chaque année. Par décision des actionnaires en date du 31 mars 2015, la date de clôture a été fixée au 31 décembre. Ainsi, à titre exceptionnel, l'exercice social en cours aura une durée de dix-huit mois soit du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2015.

EMME n'a émis ni emprunts obligataires, ni valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des titres représentatifs de son capital social.

1.2.2 Société Financière de Participation Industrielle SA, société absorbée

Société Financière de Participation Industrielle SA, désignée par les termes SFPI, est une société anonyme à conseil d'administration de droit français au capital de 24.986.535 euros divisé en 1.665.769 actions, d'une valeur nominale de 15 euros chacune, de même catégorie, entièrement libérées et non amorties. Ses actions ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

Son siège social est situé 20 rue de l'Arc de Triomphe, 75008 à Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 349 385 930.

SFPI est la société holding d'un groupe industriel dont l'objet principal est la conception, la fabrication et la commercialisation de biens d'équipements pour le bâtiment et l'industrie et plus particulièrement, il est spécialisé dans les systèmes de sécurité, d'ouvertures et de fermetures pour le bâtiment.

SFPI n'a émis ni emprunts obligataires, ni valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des titres représentatifs de son capital social.

SFPI clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année.

1.2.3 *Lien entre les sociétés concernées*

1.2.3.1 *Lien en capital*

A la date de signature du projet de traité de fusion, SFPI détient 2.455.131 actions d'EMME SA, soit 97.54% du capital social et des droits de vote de la société absorbante suite à la signature d'un contrat d'acquisition d'actions en date du 17 février 2015 entre Avanquest Software SA (Cédant) et SFPI (Cessionnaire).

1.2.3.2 *Dirigeants et administrateurs communs*

EMME et SFPI ont pour administrateurs et/ou dirigeants communs :

	SFPI	EMME
Monsieur Henri MOREL	Président Directeur Général	Président Directeur Général
Monsieur Jean-Bertrand PROT	Administrateur - Directeur Général délégué	Administrateur - Directeur Général délégué
Monsieur Hervé HOUDART	Administrateur	Administrateur

1.3 Description de l'opération

1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport

Les modalités de réalisation de l'opération, qui sont mentionnées de façon détaillée dans le projet de traité de fusion du 26 juin 2015, peuvent se résumer comme suit :

Date d'effet

La société absorbante sera propriétaire des biens et droits apportés par la société absorbée à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion, soit la date d'approbation de la fusion par l'assemblée générale des actionnaires de SFPI et de EMME.

La fusion aura, au plan comptable et fiscal, un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015.

En conséquence, le montant de l'actif net apporté par la société SFPI a été déterminé à partir de ses actifs et passifs tels qu'ils sont identifiés dans les comptes sociaux au 31 décembre 2014, étant précisé que la société absorbée transférera à la société absorbante l'intégralité de ses actifs et passifs dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive de la fusion objet du présent rapport.

Régime fiscal applicable à l'opération

L'opération de fusion sera placée sous le régime de faveur des fusions et bénéficiera des dispositions de l'article 210 A du Code général des impôts en matière d'impôt sur les sociétés et de l'article 816 du même Code en matière de droits d'enregistrement.

Conditions suspensives

La présente fusion sera définitivement réalisée sous réserve de la réalisation cumulative des conditions suspensives suivantes :

- Enregistrement du document E par l'AMF ;
- approbation par l'assemblée générale des actionnaires d'EMME de la réduction préalable du capital social par réduction de la valeur nominale de 1 € à 0,9 € ;

- approbation par l'assemblée générale des actionnaires de SFPI de la fusion-absorption de cette société par EMME dans les conditions prévues par le projet de traité de fusion ;
- approbation par l'assemblée générale des actionnaires de EMME de l'absorption de SFPI, et de l'augmentation de capital corrélative.

Si l'ensemble de ces conditions n'étaient pas réalisées le 30 octobre 2015 au plus tard, et sauf prorogation d'un commun accord entre les parties, le projet de fusion serait considéré comme nul et non avenu, sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de la part des parties.

1.3.2 Rémunération de l'apport

La rémunération des apports de la société SFPI a été déterminée conventionnellement par les parties sur la base des valeurs réelles de SFPI et de EMME. Le rapport d'échange a été arrêté à 105 actions de la société absorbante pour 2 actions de la société absorbée (dividende 2014 détaché).

Ainsi, compte tenu de l'actif net apporté par la Société SFPI et sous réserve de la décision par l'assemblée générale des actionnaires de EMME de réduire le capital social par la réduction de la valeur nominale de l'action EMME de 1€ à 0,9€, et conformément au rapport d'échange, la société EMME émettra 87.452.872 actions nouvelles pour un montant nominal de 78.707.585 euros au profit des actionnaires de la société SFPI.

La différence entre la valeur de l'actif net apporté par SFPI, soit 81.732.133 euros, et le montant de l'augmentation nominale du capital de EMME de 78.707.585 euros, constituera une prime de fusion d'un montant de 3.024.548 euros.

Aucun avantage particulier n'est octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4 Présentation des apports

1.4.1 Méthode d'évaluation retenue

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-03, titre VII, du 5 juin 2014 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, s'agissant d'une opération de fusion entre sociétés sous contrôle commun, les éléments d'actif transmis et de passif pris en charge ont été repris dans le projet de fusion pour leur valeur nette comptable telle qu'elle figure dans les comptes de la société SFPI au 31 décembre 2014.

1.4.2 Description des apports

Aux termes du projet de traité de fusion, l'actif apporté et le passif pris en charge y compris le hors bilan consistent, sans exception ni réserve, en l'ensemble des droits, biens et obligations de la société absorbée tels qu'ils existeront au jour de réalisation définitive de la fusion.

La valeur de l'actif net de la société SFPI identifiée à partir des comptes sociaux au 31 décembre 2014 qui ont fait l'objet d'une certification pure et simple par les commissaires aux comptes, se compose des éléments suivants :

Les éléments d'actif apportés sont les suivants :

En euros	VNC
Immobilisations incorporelles	98 657
Immobilisations corporelles	630 847
Immobilisations financières	76 003 192
Créances	19 360 676
Autres actifs (dont trésorerie)	10 153 478
Comptes de régularisation	192 142
Total	106 438 992

Les éléments de passif pris en charge sont les suivants :

En euros	VNC
Emprunts et dettes financières	15 900 209
Dettes fournisseurs	1 451 998
Dettes fiscales et sociales	4 373 891
Autres dettes	981 838
Total	22 707 936

L'assemblée générale ordinaire annuelle de la société SFPI qui s'est tenue en date du 23 juin 2015, avant la date de réalisation de la présente fusion, a décidé de la distribution d'un dividende de 1,20 euro par action, soit un montant total de 1.998.923 euros. Les dividendes versés pendant la période intercalaire doivent être appréhendés en diminution de l'actif net déterminé sur la base des comptes annuels de la société SFPI au 31 décembre 2014.

Après prise en compte de l'ensemble de ces éléments, l'actif net apporté de 81.732.133 euros se détaille comme suit :

En euros	
Actif apporté	106 438 992
Passif pris en charge	(22 707 936)
Dividendes versés pendant la période intercalaire	(1 998 923)
Total	81 732 133

2 DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences mises en œuvre par les commissaires à la fusion

Notre mission a pour objet d'éclairer les actionnaires de la société EMME sur l'absence de surévaluation des apports effectués par la société absorbée. En conséquence, elle ne relève pas d'une mission d'audit ou d'une mission d'examen limité. Elle n'implique pas non plus validation du régime fiscal applicable à l'opération.

Elle ne saurait être assimilée à une mission de *due diligence* effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc pas être utilisé dans ce contexte.

Notre opinion est exprimée à la date du présent rapport qui constitue la fin de notre mission. Il ne nous appartient pas d'assurer un suivi des événements postérieurs survenus éventuellement entre la date du rapport et la date des assemblées appelées à se prononcer sur l'opération de fusion.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission.

En particulier, les diligences spécifiques suivantes ont été réalisées :

- prise de connaissance de l'opération proposée et du contexte juridique, économique et financier dans lequel elle se situe ;
- examen du projet de traité de fusion et ses annexes ;

- revue des valeurs comptables attribuées aux apports sur la base des comptes annuels et des comptes consolidés de la société SFPI au 31 décembre 2014, ceux-ci ayant fait l'objet d'une certification pure et simple par les commissaires aux comptes ;
- entretien avec les commissaires aux comptes de la société SFPI ;
- revue des procès-verbaux des assemblées générales et des conseils d'administration;
- contrôle de la réalité et de la propriété des actifs apportés par la société SFPI ;
- visite de sites de fabrication situés en France ;
- revue des approches de valorisation de la société SFPI et des titres de participation détenus sur la base du rapport d'évaluation de SFPI et des sous-pôles d'activité, en date du 25 mars 2015 établi par la banque-conseil Aforge Degroof Finance ;
- vérification des valeurs individuelles proposées dans le projet de traité de fusion ;
- vérification que la valeur réelle des apports est au moins égale à la valeur des apports proposée dans le projet de traité de fusion.
- obtention d'une lettre d'affirmation signée du Président Directeur Général de SFPI nous confirmant les éléments significatifs utilisés dans le cadre de notre mission, et notamment l'absence de (i) tout élément, de toute nature, susceptible d'affecter la libre transmission des actifs et passifs de SFPI et de (ii) tout événement de nature à remettre en cause les évaluations réalisées par la banque-conseil au titre des actifs financiers évalués ou plus généralement la valeur attribuée à l'actif net apporté.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité avec la réglementation comptable

En application du règlement de l'ANC n° 2014-03, titre VII, relatif à la « Comptabilisation et évaluation des opérations de fusions et opérations assimilées », s'agissant d'une opération de fusion entre sociétés sous contrôle commun, les éléments d'actif transmis et de passif pris en charge ont été repris dans le projet de fusion pour leur valeur nette comptable telle qu'elle figure dans les comptes de SFPI arrêtés au 31 décembre 2014.

Ce mode d'évaluation, requis par la réglementation comptable en vigueur, n'appelle pas d'observation particulière de notre part.

2.3 Appréciation de la valeur des apports

2.3.1. *Evaluation retenue par les parties*

Pour estimer la valeur réelle des apports, les deux parties ont retenu une valeur résultant d'une évaluation selon une approche multicritère.

Dans ce cadre, SFPI a mandaté Aforge Degroof Finance pour établir l'évaluation de SFPI, étant précisé qu'Emme a pris connaissance de ces travaux d'évaluation.

SFPI a été évaluée par la somme des parties, méthode consistant à appliquer plusieurs méthodes de valorisation aux deux principaux pôles d'activité du groupe, à savoir :

- Le pôle « Bâtiment » composé de Dom Security (anciennement Securidev), Mac et Eryma ;
- Le pôle « Industrie » composé de MMD et Neu.

Il convient de préciser que les titres de participation détenus par SFPI sont principalement constitués de sociétés holdings représentant chacun des cinq sous-pôles d'activité.

Pour le besoin de l'évaluation, il a été pris en compte les hypothèses suivantes :

- Plans d'affaires 2015-2018 des deux pôles d'activité, déclinés au niveau des cinq sous-pôles (Dom Security, Mac, Eryma, MMD et Neu), fournis par la direction générale de SFPI.
- Eléments de passage de la valeur d'entreprise à la valeur des capitaux propres calculés, à la date du 31 décembre 2014, en faisant la somme de la trésorerie financière nette consolidée, de la valeur des participations dans les entreprises associées, de la valeur des intérêts minoritaires, du montant des provisions pour retraites après impôt normatif ainsi que de la valeur des actifs immobiliers détenus par l'intermédiaire de SCI.
- Absence de prise en compte du dividende au titre de l'exercice 2014.

Les méthodes de valorisation retenues sont :

a) Méthode des flux de trésorerie disponibles actualisés (DCF) : les principales hypothèses retenues par Aforge Degroof Finance, sont :

- ✓ pour le pôle Bâtiment : une croissance annuelle moyenne de 2,8% sur la durée du plan d'affaires, un taux de marge d'EBITDA normatif de 11,2% et des investissements annuels compris entre 11 et 13 millions d'euros ;

- ✓ pour le pôle Industrie : une croissance annuelle moyenne de 3,1% sur la durée du plan d'affaires, un taux de marge d'EBITDA normatif de 10,1% et des investissements annuels de 2,5 millions d'euros ;
- ✓ un coût moyen pondéré du capital de 10,6% (pôle Bâtiment) et de 9,2% (pôle Industrie) ;
- ✓ un taux de croissance à l'infini de 1,5% ;
- ✓ un taux d'impôt normatif de 32,3% (pôle Bâtiment) et de 35,0% (pôle Industrie) ;

b) Méthode des comparables boursiers dans l'univers des équipements des marchés du bâtiment et de l'industrie, extériorisant des multiples de résultat opérationnel (Ebit) 2015 et 2016 de respectivement 12,2x et 11,1x (pôle Bâtiment) et 10,7x et 9,7x (pôle Industrie) ;

c) Méthode des transactions comparables dans les deux branches d'activité extériorisant des multiples d'EBITDA et de résultat opérationnel « spot » de respectivement 7,7x et 11,6x (pôle Bâtiment) et 10,1x et 13,1x (pôle Industrie).

Il ressort des méthodes d'évaluation retenues une valeur des capitaux propres de SFPI comprise entre 248 millions d'euros et 324 millions d'euros.

Dans ce contexte, la valeur de SFPI a été arrêtée conventionnellement par les parties à un montant de 280 millions d'euros après déduction du dividende au titre de l'exercice 2014 d'un montant de 2 millions d'euros.

2.3.2. *Appréciation de la valeur individuelle des apports*

L'identification des éléments d'actif et de passif transférés a été réalisée à partir des comptes sociaux de la société SFPI au 31 décembre 2014 qui ont fait l'objet d'une certification pure et simple par les commissaires aux comptes.

Dans le cadre de la valorisation des capitaux propres de SFPI, il a été procédé à une évaluation par la somme des parties constituées des cinq sous-pôles d'activité.

Les actifs transférés par SFPI sont principalement constitués de titres de participation représentant chacun de ces sous-pôles d'activité ainsi que des titres de sociétés détenant des actifs immobiliers.

Nous avons examiné les paramètres de valorisation retenus par Aforge Degroof Finance tant en ce qui concerne la valorisation de chacun des sous-pôles que celle liée aux actifs immobiliers, et nous nous sommes assurés de leur cohérence.

Nous avons également pris connaissance des diligences effectuées par les commissaires aux comptes, dans le cadre de leurs travaux sur les comptes consolidés du groupe SFPI, concernant notamment leur appréciation des méthodes comptables retenues et des valeurs des actifs et passifs des sous-pôles d'activité.

La mise en œuvre des approches de valorisation précitées n'appelle pas de remarque de notre part.

Ni la revue juridique, ni les diligences indiquées au § 2.1 n'ont fait ressortir d'élément de nature à remettre en cause la valeur individuelle des autres actifs apportés et des passifs transférés par la société SFPI.

Par ailleurs, nous nous sommes fait confirmer, par lettre d'affirmation, l'absence de toute restriction dans le transfert des actifs et passifs apportés, à l'exception des éléments cités dans l'annexe 1 du projet de traité de fusion relatifs, notamment, aux titres de participation nantis au profit des banques prêteuses et pour lesquels EMME accepte d'assumer toutes les charges ou obligations.

En conséquence, nous n'avons pas d'observation particulière sur la valeur individuelle de ces actifs et passifs apportés.

2.3.3. *Appréciation de la valeur globale des apports*

Comme indiqué supra, l'actif net apporté de la société SFPI correspond aux éléments d'actif et de passif déterminés à partir des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2014.

Afin d'apprécier la valeur globale de l'apport, nous nous sommes assurés que cette valeur était inférieure ou égale à la valeur réelle de la société absorbée SFPI.

Nous avons examiné les évaluations de la société absorbée, réalisées par Aforge Degroof Finance, mises en œuvre pour calculer la parité de fusion dans le cadre de la présente opération selon une approche multicritère et décrite supra en § 2.3.1. Nous estimons que ces méthodes d'évaluation retenues sont pertinentes au regard de la nature de l'activité du groupe SFPI.

Dans le cadre de notre appréciation de la valeur globale, nous avons procédé à des vérifications alternatives consistant :

En ce qui concerne la méthode des flux de trésorerie (DCF)

Les flux de trésorerie attendus sont tirés des plans d'affaires 2015 – 2018 préparés par les entités opérationnelles dans le cadre de la procédure budgétaire et validés par le management de la société SFPI.

Ces prévisions reflète une certaine ambition résultant de la prise en compte de plans de développement spécifiques sur certaines branches d'activité, des effets positifs des mesures de restructuration engagées dans d'autres branches, et d'une manière générale du retour à une conjoncture plus favorable dans le secteur du bâtiment qui souffre depuis plusieurs années d'un niveau d'activité particulièrement faible.

Nous nous sommes assurés de la cohérence des hypothèses retenues (au plan des taux d'actualisation, des taux de marge et des taux de croissance notamment) et avons pris connaissance du processus d'établissement des plans d'affaires.

Nous avons mis en œuvre des tests de sensibilité sur les valeurs obtenues en modifiant les taux de marge normatifs, les taux d'actualisation, et les taux de croissance à l'infini.

Par ailleurs, nous avons calculé nos propres taux d'actualisation et nous avons également procédé à des études de sensibilité sur les flux futurs, reposant, notamment, sur une révision à la baisse des taux de croissance des sous-pôles DOM Security et MAC, sur une minoration des taux de marge pour les sous-pôles DOM Security et MAC, sur une prolongation d'engagement de frais de restructuration pour ces mêmes sous-pôles et sur l'application d'un taux d'imposition normatif unique.

Enfin, pour le calcul de la dette nette permettant le passage de la valeur d'entreprise à la valeur des capitaux propres, nous avons ajusté la valeur des sociétés mises en équivalence et des intérêts minoritaires en référence aux résultats issus des méthodes de valorisation par sous-pôle et nous avons retenu les impôts différés actifs relatifs aux provisions pour retraites

Les valeurs obtenues apparaissent peu sensibles aux tests réalisés.

Il ressort de cette méthode une valeur globale de la société absorbée supérieure à la valeur de l'actif net apporté.

Cette méthode n'appelle pas d'autres observations de notre part.

En ce qui concerne la méthode des multiples de comparables boursiers

Selon cette approche, la société absorbée a été valorisée par application de multiples de résultat opérationnel (Ebit) au titre de 2015 et de 2016.

Nous avons procédé à des recherches de sociétés comparables autres que celles retenues par Aforge Degroof Finance et ainsi vérifié que les valeurs issues de l'application des multiples extériorisés à l'Ebit et, également, à l'Ebitda ajustés (cf. méthode de DCF supra) au titre de 2015 et de 2016 corroborent les valeurs retenues par SFPI.

Il ressort de cette méthode également une valorisation de la société absorbée supérieure à la valeur de l'actif net apporté.

Cette méthode n'appelle pas d'autres observations de notre part.

En ce qui concerne la méthode des multiples de transactions comparables

Selon cette approche, la société absorbée est valorisée par application de multiples d'Ebit et d'EBITDA constatés lors de transactions intervenues sur des sociétés comparables. Nous avons recherché des transactions comparables complémentaires et vérifié que les multiples extériorisés appliqués à l'Ebit et à l'EBITDA au titre de 2014 et de 2015 conduisent à des valeurs ne remettant pas en cause la valorisation retenue par SFPI.

Cette méthode n'appelle pas d'autres observations de notre part.

Sur la base de nos travaux concernant la valorisation de la société SFPI, présentés ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'élément susceptible de remettre en cause la valeur globale des apports.

De même, à la date du présent rapport, aucun évènement ou fait significatif susceptible de remettre en cause la valeur des apports sur la période intercalaire n'a été porté à notre connaissance.

3 CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à **81.732.133 euros** n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société absorbante, majoré de la prime de fusion.

Fait à Paris, le 8 juillet 2015
Les Commissaires à la Fusion


Maurice NUSSENBAUM


Didier KLING

Annexe 3
Rapport de gestion SFPI 2012

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE

S. F. P. I.

Société Anonyme au capital de 24 986 535 €.
Siège social : 20 rue de l'Arc de Triomphe - 75017 PARIS.
349 385 930 RCS PARIS.

RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2013



Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice ;

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

COMPTES ANNUELS

*
* *

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 2 845 351 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

RESULTATS FINANCIERS ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE.

1. - Présentation des résultats financiers de la Société :

Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent le résultat ci-après, en comparaison avec l'exercice 2011 :

	Exercice 2012	Exercice 2011
Chiffre d'affaires	3 343 047	3 294 786
Produits d'exploitation	3 350 338	3 306 147
Charges d'exploitation	4 305 375	4 172 033
RESULTAT D'EXPLOITATION	-955 037	-865 885
Produits financiers	6 100 009	5 190 185
Charges financières	754 947	549 577
RESULTAT FINANCIER	5 345 062	4 640 608
RESULTAT COURANT	4 390 025	3 774 722
Produits exceptionnels	1 000 000	19 500 000
Charges exceptionnelles	2 736 050	4 249 031
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 736 050	15 250 969
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0
Impôts sur les bénéfices	-191 376	-1 837 233
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 845 351	20 862 924

2. - Activité de la Société

Notre chiffre d'affaires est essentiellement constitué des sommes perçues dans le cadre des prestations fournies aux sociétés du Groupe.



La Société a créé six sociétés civiles immobilières (SCI) dont elle est propriétaire à 99,99 %. Ces SCI sont destinées à acquérir les locaux industriels des sociétés du Groupe. Elles sont actuellement propriétaires des locaux industriels occupés par :

- SIPA MENUISERIES SAS : - Cambrai (59400) – Avenue Georges Nuttin
- Raillencourt Saint-Ollé (Nord), Lieudit « Vers la Chapelle »
- Rallencourt-Sainte-Ollé (Nord) – Parc d'Activités de l'A2
- STERIFLOW SAS : Clichy (Hauts de Seine) - 84 à 108 boulevard Victor Hugo
- Prochainement, DELTA NEU SAS et NEU INTERNATIONAL PROCESS SAS : La Chapelle d'Armentières (59930) – Zone Industrielle – Rue André Ampère

En terme économique, les passifs retraités des dettes intra-groupe et les charges afférentes ont évolué de la manière suivante (en K€) :

	Exercice 2012	Exercice 2011
Provisions pour charges	0	2
Découverts, emprunts, participatifs ⁽¹⁾	20 331	27 000
TOTAL	20 331	27 002
Frais financiers ⁽²⁾	747	538

⁽¹⁾ dont 11 000 K€ ont été apportés en compte courant à ERYMA HOLDING SAS

⁽²⁾ de ce montant, 221 K€ ont été refacturés à ERYMA HOLDING SAS

ACTIVITE JURIDIQUE.

⊙ Approbation des comptes de l'exercice 2011

Par assemblée générale mixte en date du 12 juin 2012, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 faisant apparaître un bénéfice net comptable de 20 862 924 €, qu'ils ont décidé d'affecter de la façon suivante :

- A la distribution de dividende : 3 081 672,65 €, soit 1,85 € par action.
- Le solde, du résultat de l'exercice, au compte Report à nouveau : 17 781 251,35 €.

Le dividende a été éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2^o paragraphe de l'article 158-3 du Code général des impôts.

⊙ Conventions réglementées

Nous avons donné à nos Commissaires aux comptes toutes les indications utiles pour leur permettre de présenter leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

⊙ Affectation du résultat de l'exercice 2012

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à la somme de 2 845 351 €, de la manière suivante :

- A la distribution de dividende : 1 998 922,80 €, soit 1,20 € par action,
- Le solde, du résultat de l'exercice, 846 428,20 € au compte Report à nouveau dont le solde créditeur d'un montant de 39 279 093 € sera porté à 40 125 521,20 €.

⊗ Rappel des dividendes distribués au cours des exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende	Dividende par action	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
2009	1 998 922,32 €	1,08 €	135 001,08 €	1 863 921,24 €
2010	3 997 844,64 €	2,16 €	270 002,16 €	3 727 842,48 €
2011	3 081 672,65 €	1,85 €	221 298,85 €	2 860 373,80 €

⊗ Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

⊗ Autorisation de cautions, avals et autres garanties

Conformément aux dispositions des articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce, le Conseil d'administration a autorisé le Président à donner au nom de la Société, lors de sa réunion en date du 15 mai 2013, des cautions, avals et autres garanties dans la limite du plafond global de 150 000 €.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de un an.

⊗ Activité en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a pas souhaité immobiliser de frais de cette nature au cours de l'exercice 2012 poste « Frais de recherche et de développement » à l'actif du bilan.

⊗ Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats des cinq derniers exercices prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

⊗ Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs

En application des dispositions des articles L. 441-6-1 al. 1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons dans le tableau ci-après, à la clôture des deux derniers exercices, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs en K€, par date d'échéance :

Echéances	Dettes échues à la clôture	Echéances entre J et J + 30	Echéances entre J + 31 et J + 60	Echéances au-delà de J + 60	Factures non parvenues	Total dettes fournisseurs
Fournisseurs (401 + 403)	8	47	525	--	--	580
Fournisseurs d'immobilisations (404 + 405)	--	--	--	--	--	--
Total à payer	8	47	525	--	--	580
Factures non parvenues (408)	--	--	--	--	619	619
Autres	--	--	--	--	--	--

Total au 31-12-2012	8	47	525	--	619	1 199
Total au 31-12-2011	72	84	149	78	337	720

J = Date de clôture

ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL.

⊙ Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au dernier jour de l'exercice 2012, aucun salarié ne détenait de titres de la Société.

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, nous avons soumis à votre approbation lors de l'assemblée générale mixte du 8 juin 2012, un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants. Cette proposition ayant été rejetée, nous vous rappelons qu'un nouveau projet de résolution devra être soumis à votre approbation au plus tard en juin 2015.

PRISE ET CESSIION DE PARTICIPATION OU DE CONTROLE.

⊙ Participations prises au cours de l'exercice

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé aux comptes annuels.

⊙ Cession de participations

Notre Société n'a cédé aucune participation.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX.

⊙ Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Monsieur Henri MOREL :

Société concernée	Mandat / fonction exercé(e) dans la société concernée
FEVI SAS FEVI INTERNATIONAL SA	Administrateur
SECURIDEV SA – NEU SA SOREMEC SA	Président Directeur Général
PICARD-SERRURES SAS – MÉTALUX SAS – ERYMA HOLDING SAS DELTA NEU SAS - LA FONCIERE NEU SAS ARC MANAGEMENT SAS - TELESKI DES VIEUX PRES SAS AUBERGE HAZEMANN SAS	Président

DENY FONTAINE SAS	Directeur Général-adjoint
SCI B.G.M. - MP ASSOCIES SARL SCI AVENUE GEORGE NUTTIN SCI NEU – SCI LA CHAPELLE D'ARMENTIERES SCI HOTEL DU CHAMP DU FEU – SCI 1896	Gérant

Monsieur Jean-Bertrand PROT :

Société concernée	Mandat / fonction exercé(e) dans la société concernée
SECURIDEV SA NEU SA	Administrateur
FRANCE FERMETURES SAS – FRANCIAFLEX SAS MMD SAS – ASET SAS – FINANCIERE BARRIQUAND SAS ERYMA SAS – MAC INDUSTRIES SAS SPRING MANAGEMENT SAS – LB SAS	Président
ERYMA HOLDING SAS	Directeur Général
MAC SAS	Président du Conseil de Surveillance
SECURIDEV SA STORISTES DE FRANCE SA - BAIE OUEST SA	Représentant permanent
SCI ALU DES DEUX VALLEES SCI STERIMMO	Gérant

Monsieur Hervé HOUDART :

Société concernée	Mandat / fonction exercé(e) dans la société concernée
DATAGROUPE SA	Administrateur

Monsieur Bruno DENIS (représentant permanent de BANQUE POPULAIRE DEVELOPPEMENT SCR) :

Société concernée	Mandat / fonction exercé(e) dans la société concernée
MAC SAS	Représentant permanent

JETONS DE PRESENCE.

- © Nous vous proposons de fixer à la somme de 15 000 euros le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration.

**ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE
DE L'EXERCICE ET LA DATE À LAQUELLE LE RAPPORT EST ÉTABLI.**

La Convention de Crédit en date du 21 décembre 2009, a été modifiée essentiellement par la prorogation de la période de disponibilité qui est passée du 30 avril 2013 au 30 avril 2014.

PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ.

Notre Société a une activité de holding, l'essentiel de son résultat provient des dividendes versés par les filiales et des sommes perçues dans le cadre des prestations fournies aux sociétés du Groupe.

COMPTES CONSOLIDES

*
* *

Périmètre de consolidation :

- ⊙ SFPI

- ⊙ Pôle NEU (*Traitement de l'Air*)

- ⊙ Pôle SECURIDEV (*Serrurerie*)

- ⊙ Pôle MMD (*Echangeurs thermiques*)

- ⊙ Pôle MAC (*Fermeture industrielle*)

- ⊙ Pôle ERYMA HOLDING, (*Systèmes de protection et télésurveillance*)

- ⊙ Autres : DATAGROUPE, POINT EST, POINT EST POLSKA, FRANCE INVESTISSEMENT, EXPART DEVELOPPEMENT, SCI AVENUE GEORGES NUTTIN, SCI ALU DES DEUX VALLEES, SCI VR DES DEUX VALLEES, SCI STERIMMO, SCI NEU, SCI LA CHAPELLE D'ARMENTIERES

Les sociétés ELZETT FEK, TITAN Zagreb et TITAN Belgrade du pôle SECURIDEV, sont consolidées par mise en équivalence.

L'effectif total de ces sociétés au 31 décembre 2012 était de 4 027 personnes.

La Société a modifié la présentation et l'établissement des états financiers des comptes consolidés du Groupe SFPI à compter de l'exercice 2012, en adoptant le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2012.

Les comptes qui vous sont présentés ci-après, ont donc été établis conformément aux normes IFRS.

L'exercice N-1 est également présenté selon le référentiel IFRS afin de respecter les règles relatives à la « première adoption des IFRS ».

Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent le résultat suivant (en K€) :

RESULTATS	Exercice 2012	% du CA	Exercice 2011
Chiffre d'affaires	487 120	--	486 972
Résultat opérationnel courant	25 635	5,3	28 221
Résultat opérationnel	24 285	5,0	27 449
Résultat financier	-301	--	-412
Impôts	-8 887	--	-9 195
RESULTAT CONSOLIDE NET	15 123	3,1	17 879
Part des minoritaires	3 658	--	3 825
Part de la Société mère	11 465	--	14 054

L'ACTIVITE ET LES RESULTATS DES PRINCIPAUX POLES.

Commentaires sur l'activité de chacun des pôles durant l'exercice 2012

Nous vous informons que les sociétés des pôles NEU, MMD, MAC et ERYMA HOLDING sont consolidées au niveau de la S.F.P.I. Les comptes consolidés de ces pôles repris ci-dessous à titre d'information, ont été contrôlés par les commissaires aux comptes, mais ne font pas l'objet d'une publication légale.

Les principaux comptes de charges et de produits consolidés de l'exercice écoulé engendrent dans les différents pôles les résultats ci-après (*en milliers d'Euros*) :

POLE NEU	Exercice 2012	Exercice 2011
Chiffre d'affaires	72 330	68 629
Résultat opérationnel courant	1 959	4 179
Résultat opérationnel	956	4 179
Résultat net	23	2 525
Trésorerie nette	5 799	10 996
Situation nette consolidée	11 982	13 240

Au 31 décembre 2012 l'effectif total du pôle NEU était de 367 personnes.

Au cours du deuxième semestre 2012, DELTA NEU a pris le contrôle de la société FEVI INTERNATIONAL, suite à l'acquisition de 52,73 % du capital social de sa maison mère, FEVI SAS (anciennement IDP). FEVI INTERNATIONAL exploite à La VESPIERE (14), une activité de fabrication et de commercialisation de ventilateurs industriels centrifuges et hélicoïdes.

POLE SECURIDEV	Exercice 2012	Exercice 2011
Chiffre d'affaires	147 518	150 180
Résultat opérationnel courant	11 364	13 242
Résultat opérationnel	10 137	12 262
Résultat net	6 673	8 150
Trésorerie nette	23 234	19 016
Situation nette consolidée	78 169	79 941

Au 31 décembre 2012, l'effectif total du pôle SÉCURIDEV était de 1 566 personnes.

Dans le cadre du nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 29 novembre 2011, aucun titre n'a été acheté au cours de l'exercice.

L'autorisation relative à ce programme de rachat d'actions arrive à expiration le 24 mai 2013.

Une filiale dénommée « SECURIDEV IBERICA, S.L. » a été créée en Espagne. Elle est détenue à 52 % par SECURIDEV et à 48 % par des agents commerciaux locaux. Cette filiale est destinée à commercialiser en Espagne les produits fabriqués par UCEM et par DOM Kg.

En juillet 2012, la société DOM France a été absorbée par METALUX. Cette opération a eu pour conséquence, la fermeture du site de DOM France à Bonneuil Sur Marne (94) avec un transfert de l'activité sur le site de production de METALUX à Saint-Dizier (52).

Au cours du dernier trimestre de l'année 2012, TITAN d.d. a absorbé sa filiale, la société EURO-TOOLS.

Afin de compléter sa gamme de produits, UCEM SISTEMAS DE SEGURIDAD a racheté au cours du premier trimestre 2013, dans le cadre d'un plan de cession, les activités et les actifs de la société espagnole dénommée TÉLESCO. Ces actifs sont essentiellement liés à l'activité de fabrication et de commercialisation de ferme-porte.

POLE MMD	Exercice 2012	Exercice 2011
Chiffre d'affaires	51 021	48 754
Résultat opérationnel courant	4 730	4 391
Résultat opérationnel	4 729	4 165
Résultat net	3 181	3 017
Trésorerie nette	15 374	13 427
Situation nette consolidée	22 341	20 525

Au 31 décembre 2012, l'effectif total du pôle MMD était de 392 personnes.

- ⊙ Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de conception et fabrication d'Echangeurs exploitée par les sociétés ASET, BARRIQUAND ECHANGEURS et BATT, s'élève à 22 072 K€.
- ⊙ Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de fabrication d'autoclaves par stérilisation exploitée par la société STÉRIFLOW, s'élève à 18 654 K€.
- ⊙ Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de conception et fabrication de centrifugeuses exploitée par la société SPOMASZ-WRONKI GRUPA SFPI Sp. Z o.o., s'élève à 10 294 K€.

POLE MAC	Exercice 2012	Exercice 2011
Chiffre d'affaires	174 394	167 068
Résultat opérationnel courant	6 764	6 860
Résultat opérationnel	6 765	6 522
Résultat net	4 523	3 726
Trésorerie nette	11 663	9 219
Situation nette consolidée	47 810	44 759

Au 31 décembre 2012, l'effectif total du pôle MAC était de 1 354 personnes.

Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de production et de commercialisation de stores intérieurs et extérieurs et matériels de fermetures et de menuiserie en P.V.C. exploitée par FRANCIAFLEX et ses filiales, FABER FRANCE, SIPOSE et SIPA MENUISERIES s'élève à 118 744 K€.

Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de fabrication de portes de garages et volets pour les maisons par FRANCE FERMETURES, s'élève à 55 650 K€.

Le 27 juin 2012, MAC a acquis les titres des sociétés SIPA MENUISERIES SAS et SIPOSE SARL. Ces sociétés sont spécialisées dans la fabrication et la commercialisation de toutes menuiseries intérieures et extérieures, bois et PVC.

Dans le cadre d'un jugement en date du 28 septembre 2012 arrêtant le plan de cession de la société NOËL, MAC s'est substituée à ses filiales FRANCIAFLEX SAS et FRANCE FERMETURES SAS pour la reprise des actifs et des activités de NOËL. FRANCIAFLEX a repris l'activité fabrication de menuiseries PVC exploitée à Luzech (46) et FRANCE FERMETURES a repris l'activité fabrication de volets battants bois, PVC et aluminium exploitée à Lagardelle (46), sans reprendre le bail commercial des locaux. 58 salariés ont été repris dans cette opération.

FRANCIAFLEX avait déposé auprès du Tribunal de commerce de Grasse une offre de reprise des actifs et des activités des cinq sociétés du Groupe CRÉAL (CRÉAL SAS, CRÉAL ALUMINIUM, CRÉAL FERMETURES, CRÉAL PLAST & COLOR AZUR), dont la principale activité est la fabrication et la commercialisation de portes et fenêtres haut de gamme destinées au marché de la rénovation de maisons individuelles. Par jugements en date du 12 avril 2013, le Tribunal de commerce de Grasse a décidé la cession des actifs et des activités des sociétés du Groupe CRÉAL au profit de FRANCIAFLEX.

MAC a adhéré en qualité d'emprunteur additionnel, à la Convention de Crédits en date du 21 décembre 2009 conclue par SFPI. A cet effet, elle a tiré une somme de 5 M€ destinée à sa filiale FRANCIAFLEX, dans le cadre du financement de l'acquisition des actifs et des activités des sociétés du Groupe CREAL.

POLE ERYMA HOLDING	Exercice 2012	Exercice 2011
Chiffre d'affaires	41 828	35 409
Résultat opérationnel courant	1 450	673
Résultat opérationnel	1 329	673
Résultat net	256	62
Trésorerie nette	4 950	4 718
Situation nette consolidée	1 522	1 333

Au 31 décembre 2012, l'effectif total du pôle ERYMA HOLDING était de 330 personnes.



ERYMA SAS a procédé à un « coup d'accordéon » afin d'apurer ses pertes. A cette même occasion, la société SÉCURIFRANCE EXPANSION SARL, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 000 euros, dont le siège social est situé à Saint-Nazaire (44600) - 86 Route du Bois Joalland, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Nazaire sous le n° 391 355 591, filiale du Groupe SÉRIS a souscrit à l'augmentation de capital social, afin d'en détenir 4,3 %.

Cette entrée dans le capital social d'ERYMA SAS est liée aux accords commerciaux conclus entre ERYMA SAS et la société SÉCURIFRANCE EXPANSION SARL.

ANALYSE DU RISQUE DE TAUX ET DE CHANGE.

Le Groupe SFPI a une trésorerie nette excédentaire. Il n'utilise pas d'instrument de couverture de taux sauf lorsque les clauses des contrats d'emprunt l'y obligent.

PERSPECTIVES D'AVENIR.

Le Groupe continue sa politique de croissance externe.

*
* *

Nous souhaitons que ces diverses explications vous permettront d'avoir une bonne vision de la situation du Groupe S.F.P.I. et qu'ainsi vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

. Le Président Directeur Général :

.
. .
. .
. .
. .
. .
. .
. .
. .

. Henri MOREL

. Un Administrateur :

.
. .
. .
. .
. .
. .
. .
. .
. .

. SCR BANQUE POPULAIRE DEVELOPPEMENT
Représenté par Bruno DENIS

Annexe 3
Rapport de gestion SFPI 2013

Société Financière de Participation Industrielle

S.F.P.I.

Société Anonyme au capital de 24 986 535 €.
Siège social : 20 rue de l'Arc de Triomphe - 75017 PARIS.
349 385 930 RCS PARIS.



RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2014

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice ;

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.



COMPTES ANNUELS

*
* *

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 4 806 203 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

RESULTATS FINANCIERS ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE.

1. - Présentation des résultats financiers de la Société :

Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent le résultat ci-après, en comparaison avec l'exercice 2012 :

	Exercice 2013	Exercice 2012
Chiffre d'affaires	3 322 043	3 343 047
Produits d'exploitation	3 378 582	3 350 338
Charges d'exploitation	4 800 539	4 305 375
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 421 956	-955 037
Produits financiers	6 259 222	6 100 009
Charges financières	507 487	754 947
RESULTAT FINANCIER	5 751 735	5 345 061
RESULTAT COURANT	4 327 340	4 390 024
Produits exceptionnels	72 899	1 000 000
Charges exceptionnelles	--	2 736 050
RESULTAT EXCEPTIONNEL	72 899	-1 736 050
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	--	--
Impôts sur les bénéfices	-405 963	-191 376
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 806 203	2 845 351

2. - Activité de la Société

Notre chiffre d'affaires est essentiellement constitué des sommes perçues dans le cadre des prestations fournies aux sociétés du Groupe.

Au cours de l'exercice, la SFPI a racheté l'intégralité des titres de la société MAC détenus par le Groupe NAXICAP PARTENAIRES, correspondant à 23,6 % du capital social de MAC. SFPI détient donc à ce jour, 91,5 % du capital social de MAC dont 33,32 % en actions de préférence.

En terme économique, les passifs retraités des dettes intra-groupe et les charges afférentes ont évolué de la manière suivante (en K€) :

	Exercice 2013	Exercice 2012
Provisions pour charges	0	0
Découverts, emprunts, participatifs ⁽¹⁾	23 465	20 331
TOTAL	23 465	20 331
Frais financiers ⁽²⁾	507	747

⁽¹⁾ dont 11 000 K€ ont été apportés en compte courant à ERYMA HOLDING SAS
⁽²⁾ de ce montant, 147 K€ ont été refacturés à ERYMA HOLDING SAS

ACTIVITE JURIDIQUE.

⊙ **Approbation des comptes de l'exercice 2012**

Par assemblée générale ordinaire en date du 25 juin 2013, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 faisant apparaître un bénéfice net comptable de 2 845 351 €, qu'ils ont décidé d'affecter de la manière suivante :

- A la distribution de dividende : 1 998 922,80 €, soit 1,20 € par action,
- Le solde, du résultat de l'exercice, 846 428,20 € au compte Report à nouveau dont le solde créditeur d'un montant de 39 279 093 € sera porté à 40 125 521,20 €.

⊙ **Conventions réglementées**

Nous avons donné à nos Commissaires aux comptes toutes les indications utiles pour leur permettre de présenter leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

En outre, nous vous demandons de bien vouloir approuver les conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice. Il s'agit des conventions de prestations de services conclues le 1^{er} mars 2013 avec les sociétés ERYMA SAS et ERYMA TÉLÉSURVEILLANCE SAS.

En effet, ces conventions qui n'ont pas été au préalable autorisées par le Conseil d'administration ont pour objet, la fourniture par SFPI de son assistance et ses conseils, dans les domaines suivants : direction opérationnelle, gestion, finances, comptable et juridique et ce, moyennant une rémunération mensuelle égale à 0,7 % du chiffre d'affaires des sociétés ERYMA et ERYMA TELESURVEILLANCE.

⊙ **Affectation du résultat de l'exercice 2013**

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à la somme de 4 806 203 €, de la façon suivante :

- A la distribution de dividende : 1 998 922,80 €, soit 1,20 € par action,
- Le solde, du résultat de l'exercice, 2 807 280,2 € au compte Report à nouveau dont le solde créditeur d'un montant de 40 125 521 € sera porté à 42 932 801,2 €.

⊙ **Rappel des dividendes distribués au cours des exercices précédents**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :



Exercice	Dividende	Dividende par action	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
2010	3 997 844,64 €	2,16 €	270 002,16 €	3 727 842,48 €
2011	3 081 672,65 €	1,85 €	221 298,85 €	2 860 373,80 €
2012	1 998 922,80 €	1,20 €	143 545,50 €	1 855 377,60 €

⊙ **Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

⊙ **Autorisation de cautions, avals et autres garanties**

Conformément aux dispositions des articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce, le Conseil d'administration a autorisé le Président à donner au nom de la Société, lors de sa réunion en date du 13 mai 2014, des cautions, avals et autres garanties dans la limite du plafond global de 150 000 €.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de un an.

⊙ **Activité en matière de recherche et de développement**

Notre Société n'a pas souhaité immobiliser de frais de cette nature au cours de l'exercice 2013 poste « Frais de recherche et de développement » à l'actif du bilan.

⊙ **Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices**

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats des cinq derniers exercices prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

⊙ **Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs**

En application des dispositions des articles L. 441-6-1 al. 1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons dans le tableau ci-après, à la clôture des deux derniers exercices, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs en K€, par date d'échéance :

Echéances	Dettes échues à la clôture	Echéances entre J et J + 30	Echéances entre J + 31 et J + 60	Echéances au-delà de J + 60	Factures non parvenues	Total dettes fournisseurs
Fournisseurs (401 + 403)	42	46	266	--	--	355
Fournisseurs d'immobilisations (404 + 405)	--	--	--	--	--	--
Total à payer	42	46	266	--	--	355
Factures non parvenues (408)	--	--	--	--	651	651
Autres	--	--	--	--	--	--
Total au 31-12-2013	42	46	266	--	651	1 006
Total au 31-12-2012	8	47	525	--	619	1 199

J = Date de clôture

ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL.

- ⊙ Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au dernier jour de l'exercice 2013, aucun salarié ne détenait de titres de la Société.

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, nous avons soumis à votre approbation lors de l'assemblée générale mixte du 8 juin 2012, un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants. Cette proposition ayant été rejetée, nous vous rappelons qu'un nouveau projet de résolution devra être soumis à votre approbation au plus tard en juin 2015.

PRISE ET CESSION DE PARTICIPATION OU DE CONTROLE.

- ⊙ **Participations prises au cours de l'exercice**

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé aux comptes annuels.

SFPI a augmenté sa participation dans le capital social de la société MAC de 23,6 %.

- ⊙ **Cession de participations**

Notre Société n'a cédé aucune participation.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX.

- ⊙ **Liste des mandats sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Monsieur Henri MOREL :

<u>Société concernée</u>	<u>Mandat / fonction exercé(e) dans la société concernée</u>
FEVI SAS FEVI INTERNATIONAL SA	Administrateur
SECURIDEV SA – NEU SA SOREMEC SA	Président Directeur Général
PICARD-SERRURES SAS – DOM-MÉTALUX SAS DÉNY FONTAINE SAS - ERYMA HOLDING SAS DELTA NEU SAS - LA FONCIERE NEU SAS ARC MANAGEMENT SAS - TELESKI DES VIEUX PRES SAS AUBERGE HAZEMANN SAS	Président
SCI B.G.M. - MP ASSOCIÉS SARL SCI AVENUE GEORGE NUTTIN SCI NEU – SCI LA CHAPELLE D'ARMENTIERES SCI HOTEL DU CHAMP DU FEU – SCI 1896	Gérant

Monsieur Jean-Bertrand PROT :

Société concernée	Mandat / fonction exercé(e) dans la société concernée
SECURIDEV SA NEU SA	Administrateur
FRANCE FERMETURES SAS – FRANCIAFLEX SAS MMD SAS – ASET SAS – FINANCIERE BARRIQUAND SAS ERYMA SAS – MAC INDUSTRIES SAS SPRING MANAGEMENT SAS – LB SAS	Président
ERYMA HOLDING SAS	Directeur Général
MAC SAS	Président du Conseil de Surveillance
SECURIDEV SA STORISTES DE FRANCE SA - BAIE OUEST SA	Représentant permanent
SCI ALU DES DEUX VALLEES SCI STERIMMO	Gérant

Monsieur Hervé HOUDART :

Société concernée	Mandat / fonction exercé(e) dans la société concernée
DATAGROUPE SA	Administrateur

JETONS DE PRESENCE.

- ⊙ Nous vous proposons de fixer à la somme de 15 000 euros le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS.

- ⊙ Le mandat d'administrateur de BANQUE POPULAIRE DEVELOPPEMENT, arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée, nous vous proposons de ne pas renouveler ledit mandat, et de nommer en remplacement, la société NAXICAP PARTNERS, société anonyme au capital de 1 510 016 euros, ayant son siège social à Paris 7^{ème} au 5-7 rue de Montessuy, identifiée au R.C.S. de Paris sous le n° SIREN 437 558 893, pour une période de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Le représentant permanent de NAXICAP PARTNERS au Conseil d'administration de SFPI sera Monsieur Cyrille SEYDOUX, demeurant à Paris 8^{ème} – 48 rue de la Bienfaisance.

SITUATION DES MANDATS DES CENSEURS.

- ⊙ Les mandats des censeurs de BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT et de CM-CIC INVESTISSEMENT, arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée, nous vous proposons de renouveler lesdits mandats pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE
DE L'EXERCICE ET LA DATE À LAQUELLE LE RAPPORT EST ÉTABLI.

Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport est établi.

PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ.

Notre Société a une activité de holding, l'essentiel de son résultat provient des dividendes versés par les filiales et des sommes perçues dans le cadre des prestations fournies aux sociétés du Groupe.



COMPTES CONSOLIDES

*
* *

Périmètre de consolidation :

- ⊙ SFPI
- ⊙ Pôle NEU (*Traitement de l'Air*)
- ⊙ Pôle SECURIDEV (*Serrurerie*)
- ⊙ Pôle MMD (*Echangeurs thermiques*)
- ⊙ Pôle MAC (*Fermeture industrielle*)
- ⊙ Pôle ERYMA HOLDING, (*Systèmes de protection et télésurveillance*)
- ⊙ Autres : DATAGROUPE, POINT EST, POINT EST POLSKA, FRANCE INVESTISSEMENT, EXPART DEVELOPPEMENT, SCI AVENUE GEORGES NUTTIN, SCI ALU DES DEUX VALLEES, SCI VR DES DEUX VALLEES, SCI STERIMMO, SCI NEU, SCI LA CHAPELLE D'ARMENTIERES

Les sociétés ELZETT FEK, TITAN Zagreb et TITAN Belgrade du pôle SECURIDEV, sont consolidées par mise en équivalence.

L'effectif total de ces sociétés au 31 décembre 2013 était de 3 967 personnes.

Les comptes qui vous sont présentés ci-après, ont été établis conformément aux normes IFRS.



Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent le résultat suivant (en K€) :

RESULTATS	Exercice 2013	% du CA	Exercice 2012
Chiffre d'affaires	495 421	--	487 120
Résultat opérationnel courant	23 518	4,8	25 635
Résultat opérationnel	20 870	4,2	24 285
Résultat financier	59	--	-301
Impôts	-7 463	--	-8 887
RESULTAT CONSOLIDE NET	13 496	2,7	15 123
Part des minoritaires	3 017	--	3 658
Part de la Société mère	10 479	--	11 465

L'ACTIVITE ET LES RESULTATS DES PRINCIPAUX POLES.

Commentaires sur l'activité de chacun des pôles durant l'exercice 2013

Nous vous informons que les sociétés des pôles NEU, M.M.D., MAC et ERYMA HOLDING sont consolidées au niveau de la S.F.P.I. Les comptes consolidés de ces pôles repris ci-dessous à titre d'information, ont été contrôlés par les commissaires aux comptes, mais ne font pas l'objet d'une publication légale.

Les principaux comptes de charges et de produits consolidés de l'exercice écoulé engendrent dans les différents pôles les résultats ci-après (en milliers d'Euros) :

POLE NEU	Exercice 2013	Exercice 2012
Chiffre d'affaires	72 879	72 330
Résultat opérationnel courant	3 204	1 959
Résultat opérationnel	3 204	956
Résultat net	1 827	23
Trésorerie nette	6 471	5 799
Situation nette consolidée	12 531	11 982

Au 31 décembre 2013 l'effectif total du pôle NEU était de 358 personnes.

Le fait marquant du début de l'exercice 2014, est le regroupement de NEU SA et de ses principales filiales (NEU INTERNATIONAL PROCESS & NEU AUTOMATION) à l'exception de NEU INTERNATIONAL RAILWAYS, sur le site de DELTA NEU à La Chapelle d'Armentières (59). En effet, il a été édifié sur ce site de nouveaux locaux à usage de bureau d'une superficie de 659 m² ainsi qu'une station d'essai et un centre de formation d'une superficie de 1 675 m².

POLE SECURIDEV	Exercice 2013	Exercice 2012
Chiffre d'affaires	145 460	147 518
Résultat opérationnel courant	10 871	11 364
Résultat opérationnel	8 240	10 137
Résultat net	5 863	6 673
Trésorerie nette	31 056	23 234
Situation nette consolidée	81 505	78 169

Au 31 décembre 2013, l'effectif total du pôle SÉCURIDEV était de 1 485 personnes.

RONIS a réorganisé son unité de production de Sancoins (Cher) et redynamisé sa politique commerciale dans le cadre du projet de fusion des catalogues et des forces commerciales de DOM GmbH KG et RONIS pour les serrures industrielles.

Une division commerciale Ronis- DOM OEM est créée à compter de janvier 2014.

DOM-MÉTALUX a engagé une réorganisation de son activité commerciale et de son offre produits, afin de créer une nouvelle dynamique commerciale pour les années à venir.

POLE M.M.D.	Exercice 2013	Exercice 2012
Chiffre d'affaires	48 385	51 021
Résultat opérationnel courant	3 214	4 730
Résultat opérationnel	3 070	4 729
Résultat net	2 167	3 181
Trésorerie nette	14 866	15 374
Situation nette consolidée	22 646	22 341

Au 31 décembre 2013, l'effectif total du pôle M.M.D. était de 382 personnes.

- ⊗ Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de conception et fabrication d'Echangeurs exploitée par les sociétés ASET, BARRIQUAND ECHANGEURS et BATT, s'élève à 21 383 K€.
- ⊗ Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de fabrication d'autoclaves par stérilisation exploitée par la société STÉRIFLOW, s'élève à 18 139 K€.
- ⊗ Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de conception et fabrication de centrifugeuses exploitée par la société SPOMASZ-WRONKI GRUPA SFPI Sp. Z o.o., s'élève à 8 863 K€.

POLE MAC	Exercice 2013	Exercice 2012
Chiffre d'affaires	189 599	174 394
Résultat opérationnel courant	5 627	6 972
Résultat opérationnel	5 753	6 974
Résultat net	3 604	4 523
Trésorerie nette	18 637	11 663
Situation nette consolidée	51 351	47 810

Au 31 décembre 2013 l'effectif total du pôle MAC était de 1 406 personnes.

Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de production et de commercialisation de stores intérieurs et extérieurs et matériels de fermetures et de menuiserie en P.V.C. exploitée par FRANCIAFLEX et ses filiales, FABER FRANCE, SIPOSE et SIPA MENUISERIES s'élève à 136 072 K€.

Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de fabrication de portes de garages et volets pour les maisons par FRANCE FERMETURES, s'élève à 53 527 K€.

FRANCIAFLEX a acquis en juillet 2013, les actifs et les activités des sociétés du Groupe CREAL. L'activité CREAL a généré un chiffre d'affaires de 12 345 K€, alors que le chiffre d'affaires escompté était de 16 667 K€.

Dans le cadre du financement de l'acquisition des actifs et des activités des sociétés du Groupe CREAL, MAC a apporté à FRANCIAFLEX la somme de 5 M€ qu'elle a tiré en sa qualité d'emprunteur additionnel de la Convention de Crédits du 21 décembre 2009 conclue par SFPI. En contrepartie de ce tirage, MAC a donné en nantissement 25 % du capital social de FRANCIAFLEX.

POLE ERYMA HOLDING	Exercice 2013	Exercice 2012
Chiffre d'affaires	39 277	41 828
Résultat opérationnel courant	1 554	1 450
Résultat opérationnel	1 554	1 329
Résultat net	698	256
Trésorerie nette	3 805	4 950
Situation nette consolidée	2 250	1 522

Au 31 décembre 2013, l'effectif total du pôle ERYMA HOLDING était de 319 personnes.

En juin 2013, ERYMA HOLDING a acquis 70 % du capital social de la société ALINEA HI-TEC, spécialisée dans l'installation de systèmes de sécurité.

Cette société a réalisé en 2013, un chiffre d'affaires de 268 K€ pour un résultat net de 67 K€.

Au début de l'exercice 2014, la société ERYMA TELESURVEILLANCE a acquis, dans le cadre d'un plan de reprise, les actifs de la société AQUITAINE TECHNIQUE, constitués essentiellement de contrats de télésurveillance avec des particuliers.

ANALYSE DU RISQUE DE TAUX ET DE CHANGE.

Le Groupe SFPI a une trésorerie nette excédentaire. Il n'utilise pas d'instrument de couverture de taux sauf lorsque les clauses des contrats d'emprunt l'y obligent.

PERSPECTIVES D'AVENIR.

Le Groupe continue sa politique de croissance externe.

*
* *

Nous souhaitons que ces diverses explications vous permettront d'avoir une bonne vision de la situation du Groupe SFPI et qu'ainsi vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

. Le Président Directeur Général :

.
.
.
.
.
.

. Henri MOREL

. Un Administrateur :

.
.
.
.
.
.

. Hervé HOUDART

Annexe 3
Rapport de gestion SFPI 2014

Société Financière de Participation Industrielle

S.F.P.I.

Société Anonyme au capital de 24 986 535 €.
Siège social : 20 rue de l'Arc de Triomphe - 75017 PARIS.
349 385 930 RCS PARIS.

RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MAI 2015

A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

DU 23 JUIN 2015

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour :

- 1) dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire, vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice ;
- 2) dans le cadre de l'assemblée générale extraordinaire, soumettre à votre approbation la modification de la dénomination sociale de la Société ainsi que le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

COMPTES ANNUELS

*
* *

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 5 555 423 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

RESULTATS FINANCIERS ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE.

1. - Présentation des résultats financiers de la Société :

Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent le résultat ci-après, en comparaison avec l'exercice 2013 :

	Exercice 2014	Exercice 2013
Chiffre d'affaires	3 588 319	3 322 043
Produits d'exploitation	3 594 362	3 378 582
Charges d'exploitation	5 271 545	4 800 539
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 677 183	-1 421 956
Produits financiers	7 188 024	6 259 222
Charges financières	588 693	507 487
RESULTAT FINANCIER	6 599 330	5 751 735
RESULTAT COURANT	4 973 260	4 327 340
Produits exceptionnels	1 000	72 899
Charges exceptionnelles	1 000	--
RESULTAT EXCEPTIONNEL	--	72 899
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	--	--
Impôts sur les bénéfices	-582 163	-405 963
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 555 423	4 806 203

2. - Activité de la Société

Notre chiffre d'affaires est essentiellement constitué des sommes perçues dans le cadre des prestations fournies aux sociétés du Groupe.

Au cours de l'exercice, la SFPI a supporté des charges d'exploitation significatives de 650 K€ correspondant à des frais engagés en vue de racheter la société cotée EMME.

Par ailleurs, les passifs retraités des dettes intra-groupe et les charges afférentes ont évolué de la manière suivante (en K€) :

	Exercice 2014	Exercice 2013
Provisions pour charges	0	0
Découverts, emprunts, participatifs	15 900	23 465
TOTAL	15 900	23 465
Frais financiers	589	507

ACTIVITE JURIDIQUE.

⊙ **Approbation des comptes de l'exercice 2013**

Par assemblée générale ordinaire en date du 30 juin 2014, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 faisant apparaître un bénéfice net comptable de 4 806 203 €, qu'ils ont décidé d'affecter de la manière suivante :

- A la distribution de dividende : 1 998 922,80 €, soit 1,20 € par action,
- Le solde, du résultat de l'exercice, 2 807 280,20 € au compte Report à nouveau dont le solde créditeur d'un montant de 40 125 521,20 € sera porté à 42 932 801,20 €.

⊙ **Conventions réglementées**

Nous avons donné à nos Commissaires aux comptes toutes les indications utiles pour leur permettre de présenter leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

⊙ **Affectation du résultat de l'exercice 2014**

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à la somme de 5 555 423 €, de la façon suivante :

- A la distribution de dividende 1 998 922,80 €, soit 1,20 € par action,
- Le solde, du résultat de l'exercice, 3 556 500,20 € au compte Report à nouveau dont le solde créditeur d'un montant de 42 932 801,20 € sera porté à 46 489 301,40 €.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Nous vous informons que, suite à la Loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21 %.

⊙ **Rappel des dividendes distribués au cours des exercices précédents**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende	Dividende par action	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
2011	3 081 672,65 €	1,85 €	221 298,85 €	2 860 373,80 €
2012	1 998 922,80 €	1,20 €	143 545,50 €	1 855 377,60 €
2013	1 998 922,80 €	1,20 €	143 545,50 €	1 855 377,60 €

⊗ Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

⊗ Autorisation de cautions, avals et autres garanties

Conformément aux dispositions des articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce, le Conseil d'administration a autorisé le Président à donner au nom de la Société, lors de sa réunion en date du 13 mai 2015, des cautions, avals et autres garanties dans la limite du plafond global de 150 000 €.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de un an.

⊗ Activité en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a pas souhaité immobiliser de frais de cette nature au cours de l'exercice 2014 poste « Frais de recherche et de développement » à l'actif du bilan.

⊗ Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats des cinq derniers exercices prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

⊗ Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs

En application des dispositions des articles L. 441-6-1 al. 1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons dans le tableau ci-après, à la clôture des deux derniers exercices, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs en K€, par date d'échéance :

Echéances	Dettes échues à la clôture	Echéances entre J et J + 30	Echéances entre J + 31 et J + 60	Echéances au-delà de J + 60	Factures non parvenues	Total dettes fournisseurs
Fournisseurs (401 + 403)	153	156	430	--	--	739
Fournisseurs d'immobilisations (404 + 405)	--	--	--	--	--	--
Total à payer	153	156	430	--	--	739
Factures non parvenues (408)	--	--	--	--	713	713
Autres	--	--	--	--	--	--
Total au 31-12-2014	153	156	430	--	713	1 452
Total au 31-12-2013	42	46	266	--	651	1 006

J = Date de clôture

PRISE ET CESSION DE PARTICIPATION OU DE CONTROLE.

⊗ Participations prises au cours de l'exercice

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé aux comptes annuels.

⊗ Cession de participations

Notre Société n'a cédé aucune participation.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX.

⊗ Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Monsieur Henri MOREL :

Société concernée	Mandat / fonction exercé(e) dans la société concernée
FEVI SAS FEVI INTERNATIONAL SA	Administrateur
SECURIDEV SA – NEU SA SOREMEC SA	Président Directeur Général
PICARD-SERRURES SAS – DOM-MÉTALUX SAS DÉNY FONTAINE SAS - ERYMA HOLDING SAS DELTA NEU SAS - LA FONCIERE NEU SAS	Président
ARC MANAGEMENT SAS - TELESKI DES VIEUX PRES SAS AUBERGE HAZEMANN SAS – RONIS SAS NEU INTERNATIONAL PROCESS SAS – OMNITECH SECURITY SAS	
SCI B.G.M. - MP ASSOCIÉS SARL SCI AVENUE GEORGE NUTTIN SCI NEU – SCI LA CHAPELLE D'ARMENTIERES SCI HOTEL DU CHAMP DU FEU – SCI 1896	Gérant

Monsieur Jean-Bertrand PROT :

Société concernée	Mandat / fonction exercé(e) dans la société concernée
SECURIDEV SA NEU SA	Administrateur
FRANCE FERMETURES SAS – FRANCIAFLEX SAS MMD SAS – ASET SAS – FINANCIERE BARRIQUAND SAS ERYMA SAS – MAC INDUSTRIES SAS SPRING MANAGEMENT SAS – LB SAS BARRIQUAND ECHANGEURS SAS – SIPA MENUISERIES SAS	Président
ERYMA HOLDING SAS	Directeur Général
MAC SAS	Président du Conseil de Surveillance
SECURIDEV SA STORISTES DE FRANCE SA - BAIE OUEST SA	Représentant permanent au Conseil d'administration
SCI ALU DES DEUX VALLEES SCI STERIMMO	Gérant

Monsieur Hervé HOUDART :

Société concernée	Mandat / fonction exercé(e) dans la société concernée
DATAGROUPE SA	Administrateur
H2 CONSULTANT SAS	Président

Monsieur Cyrille SEYDOUX :

Société concernée	Mandat / fonction exercé(e) dans la société concernée
BERTRAND DEVELOPPEMENT SAS FINANCIERE UN JOUR AILLEURS NEWCO GB - SPC	Représentant permanent au Conseil de Surveillance
BURGER KING FRANCE SAS - FUJA HOLDING LA CHAISE LONGUE – NEWCO JVC FINANCIERE DE CORTON - FUJATRIA	Représentant permanent au Comité de Surveillance
CD 17	Représentant permanent à la Présidence du Conseil de Surveillance
CONCERTO FINANCE	Membre du Conseil de Surveillance

JETONS DE PRESENCE.

- ⊙ Nous vous proposons de fixer à la somme de 15 000 euros le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS.

- ⊙ Le mandat d'administrateur de Monsieur Henri MOREL, arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée, nous vous proposons de renouveler ledit mandat, pour une période de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.
- ⊙ Le mandat d'administrateur de Monsieur Hervé HOUDART, arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée, nous vous proposons de renouveler ledit mandat, pour une période de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.

Les mandats de :

- ♦ DELOITTE & ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire et de BEAS son suppléant,
- ♦ KPMG SA, commissaire aux comptes titulaire,

arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

Cependant, en ce qui concerne le suppléant de KPMG SA, Monsieur Jean-Marie DEQUEKER, nous vous proposons de nommer en lieu et place, SALUSTRO REYDEL SA – 3 cours du Triangle – 92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

ÉVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ÉTABLI.

En date du 31 mars 2015, la SFPI a acquis définitivement 97,54 % de la société EMME SA.

PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ.

Notre Société a une activité de holding, l'essentiel de son résultat provient des dividendes versés par les filiales et des sommes perçues dans le cadre des prestations fournies aux sociétés du Groupe.

Par ailleurs, SFPI SA a acquis, fin mars 2015, 97,54 % de la société EMME, cotée sur Euronext Compartiment C. SFPI a annoncé son intention de maintenir l'admission aux négociations sur le marché des actions EMME SA, de procéder à la fusion-absorption de SFPI par EMME SA avant le 31 décembre 2015 et de réorienter l'activité sociale de cette dernière. La reconstitution du flottant du nouveau groupe sera ensuite réalisée selon les conditions de marché.

COMPTES CONSOLIDES



Périmètre de consolidation :

- ⊙ SFPI

- ⊙ Pôle NEU (*Traitement de l'Air*)

- ⊙ Pôle SECURIDEV (*Serrurerie*)

- ⊙ Pôle MMD (*Echangeurs thermiques*)

- ⊙ Pôle MAC (*Fermeture industrielle*)

- ⊙ Pôle ERYMA HOLDING, (*Systèmes de protection et télésurveillance*)

- ⊙ Autres : DATAGROUPE, POINT EST, POINT EST POLSKA, FRANCE INVESTISSEMENT, SCI AVENUE GEORGES NUTTIN, SCI ALU DES DEUX VALLEES, SCI VR DES DEUX VALLEES, SCI STERIMMO, SCI NEU, SCI LA CHAPELLE D'ARMENTIERES

Les sociétés ELZETT FEK, TITAN Zagreb, TITAN Belgrade et Proactive du pôle SECURIDEV, sont consolidées par mise en équivalence.

L'effectif total de ces sociétés au 31 décembre 2014 était de 3 880 personnes.

Les comptes qui vous sont présentés ci-après, ont été établis conformément aux normes IFRS.

Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent le résultat suivant (en K€) :

RESULTATS	Exercice 2014	% du CA	Exercice 2013
Chiffre d'affaires	491 764	--	495 421
Résultat opérationnel courant	22 527	4,6	23 518
Résultat opérationnel	17 332	3,5	20 870
Résultat financier	-1 119	--	59
Impôts	-6 629	--	-7 463
RESULTAT CONSOLIDE NET	9 608	2,0	13 496
Part des minoritaires	982	--	3 017
Part de la Société mère	8 626	--	10 479

L'ACTIVITE ET LES RESULTATS DES PRINCIPAUX POLES.

Commentaires sur l'activité de chacun des pôles durant l'exercice 2014

Nous vous informons que les sociétés des pôles NEU, M.M.D., MAC et ERYMA HOLDING sont consolidées au niveau de la S.F.P.I. Les comptes consolidés de ces pôles repris ci-dessous à titre d'information, ont été contrôlés par les commissaires aux comptes, mais ne font pas l'objet d'une publication légale.

Les principaux comptes de charges et de produits consolidés de l'exercice écoulé engendrent dans les différents pôles les résultats ci-après (*en milliers d'Euros*) :

POLE NEU	Exercice 2014	Exercice 2013
Chiffre d'affaires	75 287	72 879
Résultat opérationnel courant	4 241	3 204
Résultat opérationnel	4 241	3 204
Résultat net	2 874	1 827
Trésorerie nette	7 462	6 471
Situation nette consolidée	14 353	12 531

Au 31 décembre 2014 l'effectif total du pôle NEU était de 361 personnes.

La société DELTA NEU a acquis dans le cadre d'un plan de reprise, deux (2) brevets, liés à l'activité de traitement photo catalytique de l'air, précédemment exploités par la société BIOWIND.

POLE SECURIDEV	Exercice 2014	Exercice 2013
Chiffre d'affaires	149 845	145 460
Résultat opérationnel courant	9 591	10 871
Résultat opérationnel	7 015	8 240
Résultat net	2 859	5 863
Trésorerie nette	18 215	31 056
Situation nette consolidée	78 203	81 505

Au 31 décembre 2014, l'effectif total du pôle SÉCURIDEV était de 1 492 personnes.

SÉCURIDEV a acquis, au cours de l'exercice, la société OMNITECH SECURIDEV.

A compter du 10 juin prochain, SECURIDEV changera sa dénomination sociale pour adopter celle de DOM SECURITY.

Par ailleurs, à compter de l'exercice 2015, l'activité du Groupe SÉCURIDEV ne sera plus subdivisée en deux branches : Professionnelle et Grand Public. En effet, le Groupe s'est engagé dans un projet de réorganisation de son activité commerciale, destinée à développer sa croissance et sa rentabilité.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, le développement de l'activité du Groupe SÉCURIDEV se fera autour de trois domaines stratégiques d'activité (Business Units) et à l'intérieur de cinq zones géographiques opérationnelles (Areas).

Les trois Business Unit sont :

- ⇒ Distributeurs Professionnels
- ⇒ Industriels
- ⇒ Activités Projets

Les cinq zones géographiques dirigées par cinq directeurs sont :

- ⇒ Europe de l'ouest
- ⇒ Europe du nord
- ⇒ Europe du sud et Russie
- ⇒ Europe centrale
- ⇒ Reste du monde

La présentation opérationnelle se fera par Area.

En conséquence de cette nouvelle organisation, la quasi-totalité des filiales vont modifier leur dénomination sociale.

Ainsi, RONIS deviendra : DOM RONIS, TSS RONIS DIFFUSION deviendra : DOM TSS, DENEY FONTAINE deviendra : DÉNEY SÉCURITY, RONIS-DOM LTD deviendra : DOM UK, CR SERRATURE deviendra : DOM CR, EURO-ELZETT deviendra : DOM ELZETT, TITAN deviendra : DOM TITAN.

POLE M.M.D.	Exercice 2014	Exercice 2013
Chiffre d'affaires	53 442	48 385
Résultat opérationnel courant	6 568	3 214
Résultat opérationnel	6 568	3 070
Résultat net	4 525	2 167
Trésorerie nette	18 453	14 866
Situation nette consolidée	24 834	22 646

Au 31 décembre 2014, l'effectif total du pôle M.M.D. était de 391 personnes.

- ⊙ Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de conception et fabrication d'Echangeurs exploitée par les sociétés ASET, BARRIQUAND ECHANGEURS et BATT, s'élève à 23 748 K€.
- ⊙ Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de fabrication d'autoclaves par stérilisation exploitée par la société STÉRIFLOW, s'élève à 20 660 K€.
- ⊙ Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de conception et fabrication de centrifugeuses exploitée par la société SPOMASZ-WRONKI GRUPA SFPI Sp. Z o.o., s'élève à 9 034 K€.

BARRIQUAND SAS doit construire deux bâtiments industriels destinés à l'exploitation de STERIFLOW et de BARRIQUAND ECHANGEURS. Le coût des travaux devrait s'élever à environ 2 M€ et a été financé par un emprunt.

A fin 2014, le montant des travaux déjà engagés s'est élevé à environ 390 K€.

POLE MAC	Exercice 2014	Exercice 2013
Chiffre d'affaires	175 434	189 599
Résultat opérationnel courant	2 894	5 627
Résultat opérationnel	274	5 753
Résultat net	238	3 604
Trésorerie nette	17 852	18 637
Situation nette consolidée	50 882	51 351

Au 31 décembre 2014 l'effectif total du pôle MAC était de 1 323 personnes.

Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de production et de commercialisation de stores intérieurs et extérieurs et matériels de fermetures et de menuiserie en P.V.C. exploitée par FRANCIAFLEX et ses filiales, FABER FRANCE, SIPOSE et SIPA MENUISERIES s'élève à 125 202 K€.

Le chiffre d'affaires contributif de l'activité de fabrication de portes de garages et volets pour les maisons, des activités liées à l'équipement de la baie et des activités fermetures exploitées par FRANCE FERMETURES s'élève à 175 434 K€.

FRANCIAFLEX a conclu un accord collectif majoritaire sur les mesures du plan de sauvegarde de l'emploi en date du 20 mars 2015.

POLE ERYMA HOLDING	Exercice 2014	Exercice 2013
Chiffre d'affaires	37 792	39 277
Résultat opérationnel courant	648	1 554
Résultat opérationnel	648	1 554
Résultat net	121	698
Trésorerie nette	2 823	3 805
Situation nette consolidée	2 334	2 250

Au 31 décembre 2014, l'effectif total du pôle ERYMA HOLDING était de 297 personnes.

Au début de l'exercice 2014, la société ERYMA TELESURVEILLANCE a acquis, dans le cadre d'un plan de reprise, les actifs de la société AQUITAINE TECHNIQUE, constitués essentiellement de contrats de télésurveillance avec des particuliers.

ANALYSE DU RISQUE DE TAUX ET DE CHANGE.

Le Groupe SFPI a une trésorerie nette excédentaire. Il n'utilise pas d'instrument de couverture de taux sauf lorsque les clauses des contrats d'emprunt l'y obligent.

PERSPECTIVES D'AVENIR.

Le Groupe continue sa politique de croissance externe et va poursuivre les opérations de fusion avec la société EMMÉ en vue de son introduction en bourse.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL.

© Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au dernier jour de l'exercice 2014, aucun salarié ne détenait de titres de la Société.

En application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, nous avons soumis à votre approbation lors de l'assemblée générale mixte du 8 juin 2012, un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants. Cette proposition ayant été rejetée, nous vous soumettons un nouveau projet de résolution.

Principe d'une augmentation de capital social réservée aux salariés, conformément à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du code de commerce, après avoir constaté que le personnel ne détient aucune action de la Société, délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires ci-après, afin :

- ↳ d'établir, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-4 du Code du travail, un plan d'épargne d'entreprise, dans un délai maximum de six mois à compter de la date de la présente assemblée ;
- ↳ de déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, dans les conditions définies par les articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail ;
- ↳ de réaliser l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'assemblée, au profit des salariés, après avoir établi un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par l'article L. 3332-4 du Code du travail, et fixer le montant de l'augmentation de capital dans la limite du plafond global de 749 596,05 euros ;
- ↳ de déterminer les conditions d'attribution éventuelles des actions nouvelles ainsi émises au profit desdits salariés dans les conditions légales, en ce compris les conditions d'ancienneté, arrêter la liste des bénéficiaires, ainsi que le nombre de titres susceptibles d'être attribués à chacun d'entre eux, dans la limite du plafond de l'augmentation de capital ;

Cette résolution vous est soumise afin de satisfaire aux exigences légales impératives.

*
* *

Nous souhaitons que ces diverses explications vous permettront d'avoir une bonne vision de la situation du Groupe SFPI et qu'ainsi vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

. Le Président Directeur Général :

.
.
.
.
.
.

. Henri MOREL

. Un Administrateur :

.
.
.
.
.
.

. NAXICAP PARTNERS représentée par :
. Cyrille SEYDOUX

Annexe 4

**PROJET DE TRAITE RELATIF A LA FUSION-ABSORPTION
DE SFPI PAR EMME SA**

ENTRE

**EDITION MULTI MEDIA ELECTRONIQUES SA
(EMME)**

ET

**SOCIETE FINANCIERE DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE SA
(SFPI)**

En date du 26 juin 2015

↩

↪

PROJET DE TRAITE DE FUSION

Entre les soussignées :

© **EDITION MULTI MEDIA ELECTRONIQUES SA (EMME),**

Société anonyme au capital de 2 516 990 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 393 588 595, dont le siège social est situé à Paris 17ème au 20 rue de l'Arc de Triomphe.

Représentée par Henri MOREL, Président Directeur Général, spécialement habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil d'administration en date du 22 juin 2015.

Ci-après également désignée par les termes « EMME » ou « Société Absorbante »,

D'une part,

Et,

© **SOCIETE FINANCIERE DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE SA (SFPI),**

Société anonyme au capital de 24 986 535 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 349 385 930, dont le siège social est situé à Paris 17ème au 20 rue de l'Arc de Triomphe.

Représentée par Jean-Bertrand PROT, Directeur Général-délégué, spécialement habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil d'administration en date du 22 juin 2015.

Ci-après également désignée par les termes « SFPI » ou « Société Absorbée »,

D'autre part,

EMME et SFPI sont ci-après collectivement désignées les « parties ».

Il a été déclaré et convenu ce qui suit, en vue de réaliser la fusion par voie d'absorption de SFPI par EMME la « Fusion » dans les conditions prévues aux articles L. 236-1 et suivants du code de commerce.

TABLE DES MATIERES

Table des matières

EXPOSE	5
1. Présentation des sociétés absorbante et absorbée	5
1.1 - <i>Présentation d'EMME</i>	5
1.2 - <i>Présentation de SFPI</i>	5
2 - Liens en capital	5
3 - Dirigeants et administrateurs communs	6
4 - Commissaires à la fusion	6
5. - Consultation des instances représentatives du personnel	6
6. - Évènements importants survenus depuis la clôture au 31 décembre 2014	6
7. - Autorisation de la signature du présent Traité de Fusion	6
8. – Offre publique d'achat simplifiée	6
9. – Réduction de capital de EMME	7
COMPTES DE REFERENCE ET METHODES D'EVALUATION.....	8
Article 1 - Projet de fusion	8
1.1 <i>Fusion envisagée - Apport de la Société Absorbée à la Société Absorbante</i>	8
1.2 <i>Motifs et buts de la fusion</i>	8
Article 2 - Comptes utilisés pour arrêter les conditions de l'opération de fusion	8
DESIGNATION ET EVALUATION DU PATRIMOINE TRANSMIS.....	9
Article 3 - Désignation et évaluation de l'actif et du passif	9
3.1 <i>Éléments d'actif transmis par SFPI à EMME</i>	9
3.2 <i>Éléments de passif transmis par SFPI à EMME</i>	9
3.3 <i>Engagements hors bilan</i>	10
3.4 <i>Actif net apporté</i>	10
DISPOSITIONS GENERALES ET DECLARATIONS	10
Article 4 - Propriété - Jouissance	10
4.1 <i>Bail commercial</i>	10
Article 5 - Engagements réciproques	11
Article 6 - Charges et conditions	11
DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE - REMUNERATION DES APPORTS	12
Article 7 - Détermination du rapport d'échange	12
Article 8 - Rémunération des apports - Augmentation de capital d'EMME - Prime d'émission	12
8.1 <i>Augmentation de capital</i>	12
8.2 <i>Rompus</i>	12
8.3 <i>Titres EMME détenus par SFPI</i>	13
8.4 <i>Prime de fusion</i>	13
DATE D'EFFET DE LA FUSION DISSOLUTION DE SFPI	13
Article 9 - Date d'effet de la fusion	13
Article 10 - Dissolution de SFPI - Remise des actions nouvelles	13
CONDITIONS SUSPENSIVES.....	14

Article 11 - Réalisation de la fusion - Conditions suspensives	14
DECLARATIONS	14
Article 12 - Déclarations de SFPI et de EMME	14
ENGAGEMENTS FISCAUX	15
Article 13 - Dispositions générales	15
13.1. <i>Date d'effet de la fusion pour l'application des règles fiscales</i>	15
13.2. <i>Engagement déclaratif général</i>	15
Article 14 - Impôt sur les sociétés	15
Article 15 - Taxe sur la valeur ajoutée	16
Article 16 - Enregistrement	16
Article 17 - Opérations antérieures	16
Article 18 - Taxes annexes	16
DISPOSITIONS DIVERSES	17
Article 19 - Remise de titres	17
Article 20 - Frais et droits	17
Article 21 - Formalités	17
Article 22 - Pouvoirs	17
Article 23 - Élection de domicile	17
Article 24 - Affirmation de sincérité	17
Article 25 - Loi applicable - Attribution de juridiction	18
Article 26 - Annexes	18

EXPOSE

1. Présentation des sociétés absorbante et absorbée

1.1 - Présentation d'EMME

EMME est spécialisée dans l'édition de contenus multimédia. La date de clôture de son exercice social est le 31 décembre de chaque année. Cette date de clôture d'exercice était précédemment fixée au 30 juin de chaque année. Par décision des actionnaires en date du 31 mars 2015, la date de clôture a été fixée au 31 décembre. Ainsi, à titre exceptionnel, l'exercice social en cours aura une durée de dix-huit (18) mois soit du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2015.

Son capital s'élève à la date des présentes à 2 516 990 euros divisé en 2.516.990 actions d'une valeur nominale de un (1) euro, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties. Ses actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris, Compartiment C.

A la date des présentes, EMME n'a émis ni emprunts obligataires ni valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des titres représentatifs de son capital social.

Il n'existe pas actuellement de projet d'émission de valeurs mobilières, autre que celui résultant de la Fusion.

La situation nette d'EMME au 31 mars 2015, post acquisition et cession de ses actifs opérationnels réalisée à cette date au profit d'une filiale du groupe Avanquest, a été arrêtée par Monsieur Henri MOREL et attestée sans réserve ni observation par les commissaires aux comptes.

1.2 - Présentation de SFPI

SFPI est la société holding d'un groupe industriel dont l'objet principal est la conception, la fabrication et la commercialisation de biens d'équipements pour le bâtiment et l'industrie. Ledit groupe est plus particulièrement spécialisé dans les systèmes de sécurité, d'ouvertures et de fermetures pour le bâtiment.

La date de clôture de l'exercice social de SFPI est le 31 décembre de chaque année.

Son capital s'élève à la date des présentes à 24 986 535 euros divisé en 1 665 769 actions d'un montant nominal de 15 euros, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties. Ses actions ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

A la date des présentes, SFPI n'a émis ni emprunts obligataires, ni valeurs mobilières, donnant accès immédiatement, ou à terme, à des titres représentatifs de son capital social.

Il n'existe pas actuellement de projet d'émission de valeurs mobilières, autre que celui résultant de la Fusion.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de la même année.

Les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le Conseil d'administration de SFPI en date du 13 mai 2015 et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de cette dernière réunie le 23 juin 2015. Ces comptes ont été certifiés sans réserve ni observation par les commissaires aux comptes de SFPI.

2 - Liens en capital

Suite à la conclusion d'un contrat d'acquisition d'actions en date du 17 février 2015 entre Avanquest Software SA en qualité de cédant et SFPI en qualité de cessionnaire, SFPI, Société Absorbée, détient 2 455 131 actions de EMME, Société Absorbante, représentant 97,54 % du capital et des droits de vote de cette dernière.

3 - Dirigeants et administrateurs communs

EMME et SFPI ont pour administrateurs et/ou dirigeants sociaux communs :

- Henri MOREL
- Jean-Bertrand PROT
- Hervé HOUDART

4 - Commissaires à la fusion

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-10 du code de commerce, Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Paris a, par ordonnance du 22 avril 2015, désigné, en qualité de commissaires à la Fusion :

- Maurice NUSSENBAUM, demeurant à Paris 75116 au 11 rue Leroux.
- et Didier KLING, demeurant à Paris 75008 au 28 avenue Hoche.

En application des dispositions susvisées, Maurice NUSSENBAUM et Didier KLING avaient pour mission :

- ↳ de vérifier que les valeurs relatives attribuées à EMME et à SFPI sont pertinentes et que le rapport d'échange est équitable ;
- ↳ d'apprécier la valeur des apports en nature et, le cas échéant, des avantages particuliers qui seraient consentis; de vérifier que le montant de l'actif net apporté par la Société Absorbée est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la Société Absorbante, augmenté de la prime de fusion ;
- ↳ d'établir les rapports sur la valeur et sur la rémunération des apports prévus aux articles L. 225-147 et L. 236-10 du code de commerce, contenant les mentions prévues par la réglementation applicable, qui seront mis à la disposition des actionnaires d'EMME et de SFPI dans les conditions définies par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

5. - Consultation des instances représentatives du personnel

EMME et SFPI ne disposent pas d'instances représentatives du personnel.

6. - Évènements importants survenus depuis la clôture au 31 décembre 2014

Suite à la conclusion d'un contrat d'acquisition d'actions en date du 17 février 2015 entre Avanquest Software SA en qualité de cédant et SFPI en qualité de cessionnaire, SFPI a acquis 97,54 % du capital d'EMME le 31 mars 2015. A cette même date, EMME SA a cédé à EMME SAS, filiale d'Avanquest SA, l'ensemble de ses éléments d'actif et a pris en charge une partie du passif (la « Cession d'Actifs et de Passifs »).

7. - Autorisation de la signature du présent Traité de Fusion

Le conseil d'administration d'EMME réuni le 22 juin 2015 et le conseil d'administration de SFPI, réuni à cette même date, ont décidé d'autoriser la signature du présent traité de Fusion.

8. – Offre publique d'achat simplifiée

Préalablement à l'opération de Fusion, objet du présent Traité, SFPI initiera une offre publique d'achat simplifiée en application des dispositions légales et réglementaires applicables, au prix unitaire de 3,20 euros par action. Cette offre purge également l'obligation d'initier une offre publique de retrait au titre de la Cession d'Actifs et de la prise en charge de Passifs et de la Fusion, en vertu de l'article 236-6 du règlement général de l'AMF, étant précisé qu'aucun retrait obligatoire des titres de la Société ne sera sollicité par SFPI à l'issue de l'offre publique précitée et de la Fusion.

9. – Réduction de capital de EMME

Préalablement à la Fusion, une assemblée générale extraordinaire d'EMME sera convoquée aux fins de procéder à la réduction de son capital social non motivée par des pertes, réalisée par voie de réduction de la valeur nominale des actions Emme qui passera de 1 € à 0,90 €. Le capital d'EMME sera ainsi porté de 2 516 990 € à 2 265 291 € divisé en 2.516.990 actions de 0,90 € de nominal, la différence de 251 699 € étant inscrite en prime d'émission.

Cette opération de réduction du capital sera réalisée afin de satisfaire à l'obligation juridique de libération du capital résultant d'une opération d'apport (l'actif net de SFPI apporté dans le cadre de la Fusion donnant lieu, avant cette réduction de capital, et compte tenu du rapport d'échange arrêté sur la base de valeurs réelles, à une augmentation de capital d'EMME d'un montant supérieur).

L'opération de Fusion décrite ci-après tient compte de la réalisation de cette réduction de capital.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

COMPTES DE REFERENCE ET METHODES D'EVALUATION

Article 1 - Projet de fusion

1.1 Fusion envisagée - Apport de la Société Absorbée à la Société Absorbante

Aux termes des présentes, la Société Absorbée apporte, sous les garanties ordinaires et de droit, et sous réserve de la réalisation définitive des conditions suspensives énoncées à l'article 11 ci-dessous, à la Société Absorbante, qui l'accepte, l'ensemble de ses biens, droits et obligations, actifs et passifs avec un effet comptable et fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2015, sans exception, ni réserve, contre la prise en charge de leur passif à la même date et ce, selon les conditions et modalités stipulées ci-après.

La Fusion sera réalisée dans les conditions prévues aux articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du code de commerce. En conséquence, du fait de la réalisation de la Fusion et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives décrites à l'article 11 ci-dessous :

- ↳ le patrimoine de SFPI sera transféré par transmission universelle de patrimoine à EMME et ledit patrimoine de SFPI sera dévolu à EMME dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la Fusion ; il comprendra tous les éléments d'actifs, biens, droits et valeurs appartenant à SFPI à cette date, sans exception ni réserve ainsi que tous les éléments de passif et les obligations de cette société à cette date ;
- ↳ EMME deviendra débitrice de tous les créanciers de SFPI en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

1.2 Motifs et buts de la fusion

La Fusion est notamment réalisée en vue de permettre l'admission aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris des activités portées par le groupe SFPI et se traduira par une « réorientation » de l'activité d'EMME qui aura après réalisation de ladite Fusion, et suite à la modification de ses statuts, pour objet social, l'objet social actuel de SFPI.

En effet, EMME ayant cédé l'intégralité de son actif le 31 mars 2015, elle est aujourd'hui une coquille vide.

Article 2 - Comptes utilisés pour arrêter les conditions de l'opération de fusion

EMME clôturait son exercice social le 30 juin de chaque année et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2014 ont été certifiés par les commissaires aux comptes le 2 février 2015 et approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires réunie le 31 mars 2015.

Préalablement à la signature du présent traité de fusion, les actionnaires de EMME ont, par délibération en date du 31 mars 2015, procédé à la modification de cette date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre, et ce, afin de s'aligner sur celle de SFPI. Ainsi, à titre exceptionnel, l'exercice social en cours aura une durée de dix-huit (18) mois.

Une situation nette d'EMME au 31 mars 2015, reflétant ainsi l'état de coquille vide de cette dernière, a été arrêtée par Monsieur Henri MOREL et attestée par les commissaires aux comptes de cette dernière.

SFPI clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été certifiés par les commissaires aux comptes et approuvés par les actionnaires de SFPI réunis en assemblée générale extraordinaire le 23 juin 2015.

C'est sur la base de ces documents comptables qu'ont été établies les conditions des opérations de Fusion, en tenant compte de la cession de l'intégralité des actifs d'EMME.

DESIGNATION ET EVALUATION DU PATRIMOINE TRANSMIS

Article 3 - Désignation et évaluation de l'actif et du passif

La présente Fusion entre dans le champ d'application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03, titre VII, du 5 juin 2014 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. La fusion sera réalisée sur la base de la valeur nette comptable des actifs et passifs de SFPI telle que figurant dans les états financiers de SFPI au 31 décembre 2014.

Sous réserve la satisfaction des conditions suspensives visées à l'article 11 du présent traité de fusion, tous les éléments actifs et passifs, droits, valeurs mobilières et obligations de la Société Absorbée, sans exception ni réserve, composant son fonds de commerce et plus largement, son patrimoine, y compris les éléments actifs et passifs résultant des opérations réalisées depuis le 31 décembre 2014, sont transmis à la Société Absorbante. L'évaluation des éléments d'actif et de passif de SFPI devant être repris par EMME a été effectuée pour la dernière fois le 31 décembre 2014, sur la base de leurs valeurs nettes comptables.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine actif et passif de SFPI devant être intégralement dévolu à EMME dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la Fusion, résultant de la satisfaction de l'ensemble des conditions suspensives précitées.

3.1 Éléments d'actif transmis par SFPI à EMME

Les actifs transférés par SFPI à EMME dans le cadre de la Fusion comprennent notamment les biens, droits et valeurs ci-après désignés, tels qu'ils figurent au bilan de SFPI au 31 décembre 2014 :

Actif immobilisé	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	630 823,66	532 166,36	98 657,30
Immobilisations corporelles	1 000 754,94	369 907,71	630 847,23
Immobilisations financières ¹	87 117 692,76	11 114 501,27	76 003 191,49
Total actif immobilisé	88 749 271,36	12 016 575,34	76 732 696,02
Actif circulant	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Créances	19 489 616,97	128 941,44	19 360 675,53
Divers (disponibilités et valeurs mobilières de placement)	10 153 478,14	0	10 153 478,14
Comptes de régularisation	192 141,97	0	192 141,97
Total actif circulant	29 835 237,08	128 941,44	29 706 295,64
Montant total des actifs transférés	118 584 508,44	12 145 516,78	106 438 991,66

¹ La liste des filiales figure à l'Annexe 6.

La valeur nette comptable des éléments de l'actif apporté par SFPI s'élève donc à 106 438 991,66 euros.

3.2 Éléments de passif transmis par SFPI à EMME

EMME prendra en charge et acquittera en lieu et place de SFPI, la totalité du passif de cette dernière dont le montant dans les comptes au 31 décembre 2014 est ci-après indiqué.

En tant que de besoin, la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit des éventuels créanciers de SFPI, lesquels seront au contraire tenus d'établir en tout état de cause leurs droits et de justifier de leurs titres.

Passif pris en charge	Montant au 31-12-2014
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 900 208,78
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 451 997,96
Dettes fiscales et sociales	4 373 891,10
Autres dettes	981 838,08
Total du passif	22 707 935,92

Le montant total du passif pris en charge, avant distribution de dividendes par SFPI, s'élève donc à 22 707 935,92 euros.

3.3 Engagements hors bilan

Il est précisé qu'en dehors des éléments de passif susvisés, EMME prendra à sa charge tous les engagements contractés par SFPI constituant des engagements hors bilan et plus généralement assumera toutes les charges ou obligations de SFPI. Les engagements hors bilan sont listés en **Annexe 1** au présent traité de fusion.

3.4 Actif net apporté

La valeur de l'actif net apporté par SFPI à EMME dans le cadre de la fusion correspond à la différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge et s'élève à :

Montant total des actifs apportés	106 438 991,66
Montant total du passif pris en charge	22 707 935,92
Actif net apporté (avant distribution de dividendes)	83 731 055,68

Le montant net de l'apport s'élève donc à 81 732 132,88 euros, déduction faite du montant du dividende de 1 998 922,80 euros (1,20 euros par action) voté, avant la Fusion, par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 23 juin 2015 de la Société Absorbée.

En raison de la transmission à EMME de l'intégralité du patrimoine de SFPI dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion, tous les autres biens (y inclus les immeubles) ainsi que les droits ou obligations de SFPI de quelque nature que ce soit (en ce compris l'ensemble des contrats conclus par cette dernière) seront transférées à EMME, nonobstant le fait qu'ils aient été omis du présent traité de fusion ou non comptabilisés dans les comptes sociaux annuels de SFPI au 31 décembre 2014.

DISPOSITIONS GENERALES ET DECLARATIONS

Article 4 - Propriété - Jouissance

Conformément aux dispositions des articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce, SFPI transmettra à EMME l'universalité de son patrimoine dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la Fusion, telle que résultant de la satisfaction des conditions suspensives visées à l'article 11 du présent traité de fusion.

EMME aura la propriété du patrimoine qui lui sera transmis par SFPI, y compris ceux des éléments qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité de SFPI, à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion, et ce dans l'état où il se trouvera alors, tout gain ou perte par rapport au patrimoine décrit aux présentes faisant son bénéfice ou sa perte, sans recours envers quiconque. A compter de cette date, EMME sera subrogée de plein droit dans tous les droits, actions, obligations et engagements de SFPI (en ce compris tout contrat conclu par cette dernière).

L'ensemble du passif de SFPI à la date de réalisation définitive de la Fusion, en ce compris toutes dettes et charges, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires, y compris les charges fiscales et d'enregistrement, occasionnées par la dissolution de SFPI seront transmis à EMME.

4.1 Bail commercial

EMME sera, à compter de la date de réalisation définitive de la Fusion, substituée de plein droit à SFPI dans les droits et obligations qui lui incombent en sa qualité de preneur au titre du bail commercial conclu avec la SCI B.G.M. et portant sur les locaux sis à Paris 17^{ème} au 20 rue de l'Arc de Triomphe.

Article 5 - Engagements réciproques

EMME et SFPI conviennent expressément qu'à compter de la signature des présentes et jusqu'à la date de réalisation de la Fusion, les deux sociétés se concerteront sur leur politique générale et, qu'en particulier, aucune d'elles ne prendra sans l'accord de l'autre, d'engagements susceptibles de modifier de manière significative la consistance de son actif ou l'importance de son passif, en dehors de ceux résultant des opérations de gestion courante s'inscrivant dans le cadre du cours normal des affaires.

Article 6 - Charges et conditions

6.1

EMME prendra l'ensemble des éléments d'actif et de passif transmis dans l'état où SFPI les détient à la date de réalisation définitive de la fusion sans pouvoir exercer aucun recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit; elle sera purement et simplement substituée à cet égard dans tous ses droits et obligations (notamment ceux résultant des contrats conclus par SFPI).

6.2

EMME sera tenue à l'acquit du passif pris en charge dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts, à l'exécution de toutes conditions d'actes d'emprunts ou de titres de créances pouvant exister dans les conditions où SFPI serait tenu de le faire, et même avec toutes exigibilités anticipées, s'il y a lieu. D'une manière générale, elle sera débitrice de tous les créanciers de SFPI en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

6.3

EMME poursuivra tous les contrats de travail conclus par SFPI et en assumera toutes les conséquences, en application de l'article L. 1224-1 du code du travail. Les parties s'obligent à faire le nécessaire afin d'effectuer toutes démarches pour maintenir au profit des salariés de SFPI leur statut social, ainsi que leurs droits individuels et collectifs (en ce compris tout élément de protection sociale).

6.4

EMME sera subrogée, à compter de la date de réalisation définitive de la Fusion, dans le bénéfice et la charge de tout contrat, traité, convention, marché de toute nature liant valablement SFPI à tout tiers pour la réalisation de son activité ainsi que dans le bénéfice ou la charge de toutes autorisations administratives qui auraient été consenties à SFPI. En particulier, EMME sera tenue à l'exécution des engagements de cautions, avals et garanties pris par SFPI et bénéficiera de toutes contre-garanties et sûretés ayant pu être obtenues par SFPI.

6.5

EMME accomplira, le cas échéant, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposables aux tiers la transmission du patrimoine reçu. Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, SFPI sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à EMME au plus tard au jour de la réalisation définitive de la fusion.

6.6

EMME fera son affaire des oppositions qui pourraient être pratiquées par tous créanciers à la suite de la publicité de l'avis de Fusion relatif au présent projet de traité de fusion, qui sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur ; elle fera également son affaire personnelle des garanties qui pourraient être à constituer pour la levée des oppositions qui seraient formulées. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite de la fusion.

6.7

EMME supportera et acquittera, à compter de la date de réalisation définitive de la fusion, tous impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens apportés, et celles qui sont ou seront inhérentes à leur propriété ou à leur exploitation ; elle reprendra notamment, le cas échéant, les engagements souscrits par SFPI vis-à-vis de l'administration fiscale ou sociale en matière de taxes, d'impôts directs, de droits d'enregistrement et de taxes sur le chiffre d'affaires.

6.8

EMME sera subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge de tous contrats, marchés et engagements qui pourront exister au jour de la réalisation définitive de la fusion, comme de tous accords commerciaux ainsi que dans le bénéfice et la charge de toutes autorisations administratives et autres pouvant profiter à SFPI.

6.9

Elle aura, à compter de la réalisation définitive de la Fusion, tous pouvoirs pour, en lieu et place de SFPI, intenter ou suivre toutes actions judiciaires et procédures arbitrales relatives aux biens et droits apportés ou aux passifs pris en charge, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues en suite de ces décisions.

DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE - REMUNERATION DES APPORTS

Article 7 - Détermination du rapport d'échange

Sur la base des méthodes d'évaluation retenues dans l'**Annexe 2** au présent traité de fusion, l'évaluation de la valeur de l'action de chaque société est la suivante :

- SFPI : 279 849 192 euros / 1 665 769 = 168 euros, soit une valeur de l'action SFPI d'un montant de 168 euros.
- EMME 8 054 368 euros / 2 516 990 = 3,20 euros, soit une valeur de l'action EMME d'un montant de 3,20 euros.

En conséquence, le rapport d'échange des actions, arrêté par les conseils d'administration de SFPI et d'EMME du 22 juin 2015 est fixé à 105 actions EMME (société absorbante) pour 2 actions SFPI (société absorbée).

Article 8 - Rémunération des apports - Augmentation de capital d'EMME - Prime d'émission

8.1 Augmentation de capital

Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que les actionnaires de SFPI recevront en échange des 1 665 769 actions SFPI, 87 452 872 actions EMME d'une valeur nominale de 0,90 euros (après réduction du capital non motivée par des pertes, telle que visée à l'article 11 ci-après).

En conséquence, EMME procédera à une augmentation de son capital social d'un montant de 78 707 584 ,80 euros, pour le porter de 2 265 291 euros à 80 972 875,80 euros, par création de 87 452 872 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,90 euro chacune qui seront directement attribuées aux actionnaires de SFPI, selon la répartition figurant en **Annexe 3** au présent traité de fusion, à raison de 2 actions SFPI pour 105 actions EMME.

Ces 87 452 872 actions nouvelles porteront jouissance à compter de la réalisation définitive de la fusion, et donneront droit, à compter de cette date, aux dividendes qui seraient distribués et à toute autre distribution qui interviendrait après cette date et bénéficieront des mêmes droits et seront entièrement assimilées aux actions anciennes et composant le capital social de EMME.

8.2 Rompus

Les actionnaires de SFPI qui ne posséderaient pas le nombre d'actions nécessaires pour obtenir sans rompus les actions de EMME correspondantes, devront procéder à l'achat ou à la vente du nombre de titres nécessaires.

8.3 Titres EMME détenus par SFPI

SFPI est propriétaire de 2 455 131 actions d'EMME.

Si la Fusion se réalise, EMME recevra 2 455 131 de ses propres actions.

En conséquence, si la fusion se réalise, EMME ne procédera pas à la réduction de son capital social par voie d'annulation des 2 455 131 titres auto détenus. EMME conservera donc ses titres qui représenteront 2.73 % de son capital.

8.4 Prime de fusion

La différence entre le montant de l'actif net transféré par SFPI (soit 81 732 132,88 euros) et le montant nominal de l'augmentation de capital de EMME (soit 78 707 584,80 euros, après prise en compte de la réduction du nominal de l'action EMME telle que visée à l'article 11 ci-après), compte tenu du sens de l'opération, va entraîner la création d'une prime de fusion d'un montant de 3 024 548,08 euros qui sera inscrite au passif du bilan de EMME et sur laquelle porteront les droits de tous les actionnaires de EMME.

Il est précisé qu'il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EMME appelée à statuer sur la Fusion, d'autoriser le conseil d'administration de EMME (avec faculté de subdélégation) à :

- ↳ imputer sur la prime de fusion l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par la fusion, ainsi que toutes sommes nécessaires à la reprise des engagements de SFPI par EMME ;
- ↳ prélever sur la prime de fusion la somme nécessaire pour doter partiellement la réserve légale ;
- ↳ prélever sur la prime de fusion tout passif omis ou non révélé concernant les biens transférés.

DATE D'EFFET DE LA FUSION DISSOLUTION DE SFPI

Article 9 - Date d'effet de la fusion

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du code de commerce, les parties au présent traité de fusion conviennent que la Fusion prendra effet rétroactivement d'un point de vue comptable et fiscal le 1^{er} janvier 2015, soit antérieurement à la date à laquelle la Fusion sera soumise aux assemblées générales de EMME et de SFPI, de sorte que, corrélativement, les résultats de toutes les opérations effectuées par SFPI à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de réalisation définitive de la Fusion seront exclusivement, selon le cas, au profit ou à la charge de EMME, ces opérations étant considérées comme accomplies par EMME depuis le 1^{er} janvier 2015.

D'un point de vue juridique, la Fusion sera définitivement réalisée à la date de réalisation définitive de la fusion et donc qu'à compter du jour où les conditions suspensives mentionnées à l'article 11 ci-dessous seront satisfaites.

Article 10 - Dissolution de SFPI - Remise des actions nouvelles

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du code de commerce, SFPI sera dissoute par anticipation et de plein droit, par le seul fait de la Fusion et à compter du jour de la réalisation définitive de cette dernière.

Le passif de SFPI sera entièrement pris en charge par EMME et ce rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2015. La dissolution de SFPI ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

EMME assurera l'inscription en compte, au profit des actionnaires de SFPI, des actions nouvelles émises en contrepartie des apports effectués par cette dernière.

CONDITIONS SUSPENSIVES

Article 11 - Réalisation de la fusion - Conditions suspensives

La réalisation définitive de la fusion et l'augmentation de capital d'EMME qui en résulte sont soumises à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- ↳ enregistrement du document E de EMME par l'AMF dans le cadre de l'admission aux négociations des titres de cette dernière issue de la Fusion;
- ↳ réduction du capital social d'EMME non motivée par des pertes, réalisée par voie de réduction de la valeur nominale des actions EMME de 1 € à 0,90 € ;
- ↳ approbation de la Fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SFPI (y inclus notamment l'approbation de la parité d'échange, de la dissolution anticipée, sans liquidation de SFPI et de la transmission universelle de son patrimoine à EMME) ; et
- ↳ approbation de la Fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'EMME (y inclus notamment l'approbation de la valeur des apports, de la parité d'échange et de l'augmentation de capital d'EMME en rémunération de la fusion) ;

Les dirigeants sociaux des sociétés intéressées contractent, par leurs seules signatures, l'engagement de soumettre avant le 15 novembre 2015 la fusion aux assemblées générales extraordinaires desdites sociétés, statuant dans les conditions prévues par la loi.

De plus, il est convenu que si la Fusion n'est pas définitivement réalisée avant le 15 novembre 2015, sauf prorogation d'un commun accord entre les parties au présent traité de fusion, le présent traité de fusion sera caduc de plein droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due par l'une ou l'autre des parties au présent traité de fusion.

DECLARATIONS

Article 12 - Déclarations de SFPI et de EMME

SFPI déclare :

- ↳ avoir toute capacité pour conclure le présent traité de fusion et procéder aux opérations y afférentes ;
- ↳ avoir la pleine propriété des biens transmis et que les biens transmis ne sont menacés d'aucune confiscation ou d'autre mesure d'expropriation ;
- ↳ que les éléments de l'actif apporté, notamment les divers éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce compris dans les apports, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant ou gage quelconque, autres que ceux énumérés en **Annexes 1 & 4** au présent traité de fusion et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de SFPI, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation;
- ↳ qu'elle ni aucune de ses filiales et sous-filiales, ne sont pas en état de cessation de paiement, ni en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, et ne font l'objet d'aucune procédure de sauvegarde ;
- ↳ qu'elle a 13 actionnaires ;
- ↳ que ses états financiers au 31 décembre 2014 reflètent fidèlement sa situation comptable et financière à cette date et toutes ses dettes financières à cette date sont dûment comptabilisées dans ces états financiers ;
- ↳ qu'elle ne détient aucun immeuble à l'exception de ceux détenus par l'intermédiaire des SCI visées en **Annexe 5** qu'elle contrôle.

EMME déclare avoir toute capacité pour conclure le présent traité de fusion et procéder aux opérations y afférentes ;

ENGAGEMENTS FISCAUX

Article 13 - Dispositions générales

13.1. Date d'effet de la fusion pour l'application des règles fiscales

La présente fusion prendra effet à la date d'effet indiquée à l'article 9 ci-dessus pour l'application des règles fiscales. De ce fait, le résultat réalisé depuis cette date par SFPI sera repris dans le résultat imposable d'EMME.

13.2. Engagement déclaratif général

SFPI et EMME s'engagent à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés comme de toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

Il est rappelé qu'EMME et SFPI sont toutes deux soumises à l'impôt sur les sociétés en application de l'article 206 du code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 223 L, 6-c du CGI, la société EMME optera pour le régime de l'intégration fiscale dans les trois (3) mois suivant la date de la réalisation de la fusion.

Article 14 - Impôt sur les sociétés

SFPI et EMME sont des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, et la présente fusion entre dans le champ d'application de l'article 210-0 A du code général des impôts.

Les soussignés, ès qualités, déclarent soumettre la présente Fusion au régime spécial des fusions prévu à l'article 210 A du code général des impôts.

En conséquence, EMME prend l'engagement :

- ↳ de reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez SFPI, et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion ;
- ↳ de reprendre à son passif la réserve spéciale où SFPI a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement aux taux réduits de l'impôt sur les sociétés, telle que cette réserve figure au bilan de SFPI à la date de réalisation définitive de la fusion, ainsi que la réserve où ont été portées par SFPI les provisions pour fluctuation des cours, en application de l'article 39, I, 5°, alinéa 6 du code général des impôts ;
- ↳ de se substituer, le cas échéant, à SFPI pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- ↳ de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport, ou des biens qui leur sont assimilés en application de l'article 210 A, 6 du code général des impôts, d'après la valeur que ces biens avaient du point de vue fiscal dans les écritures de SFPI, à la date de prise d'effet de l'opération de fusion ;
- ↳ de réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, selon les modalités prévues à l'article 210 A-3-d du code général des impôts, les plus-values éventuellement dégagées par SFPI, dans le cadre de l'apport, sur les biens amortissables. A cet égard, EMME précise que cet engagement comprend l'obligation qui lui est faite, en vertu des dispositions de l'article 210 A-3-d précité, de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value d'apport éventuelle afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée à la date de ladite cession ;
- ↳ d'inscrire à son bilan les éléments d'actifs qui lui sont apportés, autres que les immobilisations ou que les biens qui leur sont assimilés en application des dispositions de l'article 210 A-6 du code général des impôts, pour la valeur que ces éléments avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de SFPI ou à défaut, à comprendre dans ses résultats le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, d'un point de vue fiscal dans les écritures de SFPI ;

- ↳ l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, de reprendre à son bilan les écritures comptables de SFPI (valeurs brutes, amortissements et provisions) relatives aux éléments de l'actif immobilisé apportés et à continuer à calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de SFPI ;
- ↳ d'accomplir les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septième du code général des impôts et de joindre à sa déclaration de résultat un état conforme au modèle fourni par l'administration (dit « état de suivi des plus-values ») faisant apparaître, pour chaque nature d'élément, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, et contenant les mentions précisées par l'article 38 quinzième de l'Annexe III au code général des impôts.

EMME s'engage également à procéder aux mentions nécessaires, au titre de la fusion, sur le registre de suivi des plus-values sur biens non amortissables, conformément au II de l'article 54 septième, II du code général des impôts.

En application de l'article 145 1.c 2^{ème} alinéa du code général des impôts, les titres de participation de SFPI sont réputés acquis par EMME à compter de leur date de souscription ou d'acquisition par SFPI, pour le calcul du délai de conservation prévu au 1^{er} alinéa du même article, exigé pour bénéficier du régime des sociétés mère et filiales.

A compter de la date de la réalisation de la fusion, EMME se substituera à SFPI pour l'exécution de tous engagements et obligations de nature fiscale relatifs aux éléments d'actifs lui étant transmis dans le cadre de la présente fusion, dont notamment l'exécution de la convention d'intégration fiscale existant entre SFPI, ses filiales et sous-filiales.

Article 15 - Taxe sur la valeur ajoutée

Conformément aux dispositions de l'article 257 bis du code général des impôts, la présente fusion emportant transmission d'une universalité de biens, les livraisons de biens et les prestations de services réalisées entre redevables de la TVA sont dispensées de cette taxe.

EMME sera réputée continuer la personne de SFPI, notamment à raison des régularisations qui auraient été exigibles si SFPI avait continué à exploiter elle-même l'universalité.

Conformément au c du 5 de l'article 287 du code général des impôts, SFPI et EMME devront faire figurer sur leur déclaration de chiffre d'affaires le montant total hors taxe de la transmission.

SFPI déclare transférer purement et simplement à EMME qui sera ainsi subrogée dans tous ses droits et obligations, le crédit de taxe sur la valeur ajoutée dont elle disposera à la date où elle cessera juridiquement d'exister. EMME s'engage à adresser aux services des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent traité de fusion, et dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré et s'engage à en fournir la justification comptable.

EMME s'engage à satisfaire aux obligations déclaratives correspondantes.

Article 16 - Enregistrement

SFPI et EMME entendent placer la présente opération d'apport sous le régime spécial prévu aux articles 816 et 817 du code général des impôts, en application desquels la formalité de l'enregistrement sera effectuée au droit fixe.

Article 17 - Opérations antérieures

Le cas échéant, EMME s'engage à reprendre le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par SFPI à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxes sur le chiffre d'affaires, et notamment tous engagements de conservation de titres.

Article 18 - Taxes annexes

EMME s'engage à prendre en charge la totalité du paiement de la taxe d'apprentissage et de la participation au financement de la formation professionnelle continue pouvant être due par SFPI depuis le 1^{er} janvier 2015.

EMME s'engage notamment à reprendre à son bilan les investissements réalisés antérieurement par SFPI et à se soumettre aux obligations pouvant incomber à cette dernière du chef de ces investissements. Elle présentera, le cas échéant, à l'administration fiscale la déclaration prévue par l'article 161 de l'Annexe II du code général des impôts dans le délai de soixante (60) jours prescrit par l'article 202 dudit code. SFPI annexera le cas échéant à sa déclaration le présent engagement d'EMME, le tout présenté en deux (2) exemplaires, conformément aux dispositions de l'article 161 précité.

EMME demande, en tant que de besoin, à bénéficier de la faculté de report des excédents de dépenses qui auraient pu être réalisées par SFPI et existant à la date de prise d'effet de la Fusion.

Au regard de tous autres impôts et taxes se rapportant à l'activité de SFPI, EMME sera subrogée dans tous les droits et obligations de SFPI.

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 19 - Remise de titres

Il sera remis à EMME, à la date de réalisation définitive de la Fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de SFPI ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété ou leur copie authentique, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces et documents relatifs aux biens et droits apportés par SFPI dans le cadre de la fusion.

Article 20 - Frais et droits

Tous les frais, droits d'enregistrement et honoraires auxquels donnera lieu la fusion, ainsi que ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par EMME qui s'y oblige.

Article 21 - Formalités

EMME procédera dans les délais légaux à l'accomplissement de toutes les formalités de publicité légales et de dépôts légaux relatifs à la fusion, ainsi que, le cas échéant, celles qui seraient requises en vue de rendre opposable aux tiers la transmission du patrimoine de SFPI.

EMME fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations afin de faire mettre à son nom les biens qui lui ont été apportés.

Article 22 - Pouvoirs

EMME et SFPI donnent tous pouvoirs aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conforme du présent traité de fusion et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour effectuer toutes formalités légales relatives à la fusion et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres, notamment en vue des dépôts au greffe du tribunal de commerce de Paris.

Article 23 - Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels que figurant en tête des présentes.

Article 24 - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que le présent traité de fusion exprime l'intégralité de la rémunération de la fusion et reconnaissent être informées des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette information.

Article 25 - Loi applicable - Attribution de juridiction

Le présent traité de fusion est régi et sera interprété conformément au droit français.

Tout litige relatif notamment à la validité, l'exécution ou l'interprétation du présent traité de fusion sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris.

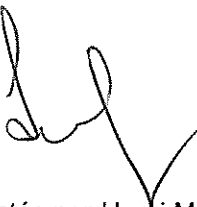
Article 26 - Annexes

Les annexes ci-dessous font partie intégrante du présent acte :

- Annexe 1 : Engagements hors bilan.
- Annexe 2 : Méthodes d'évaluation
- Annexe 3 : Répartition des actions SFPI.
- Annexe 4 : Etat des privilèges et nantissements.
- Annexe 5 : Liste des biens immobiliers détenus par les SCI.
- Annexe 6 : Liste des titres de participations.
- Annexe 7 : Liste des conventions.
- Annexe 8 : Liste des emprunts.
- Annexe 9 : Liste des salariés.

En 7 exemplaires dont un pour l'enregistrement, un pour chaque partie, quatre pour les dépôts au greffe.

. EMME SA, société absorbante :



. Représentée par Henri MOREL

. SFPI SA, société absorbée :



. Représentée par Jean-Bertrand PROT

ANNEXE 1

571

ANNEXE 1 : ENGAGEMENTS HORS BILAN
(extrait- reproduit de l'annexe des comptes sociaux SFPI clos au 31 décembre 2014)

XV – Engagements hors bilan

L'emprunt dont le solde est de 5.001K€ est garanti par 552.327 titres SECURIDEV. Par ailleurs, l'emprunt ayant servi à acquérir ERYMA, dont le solde est de 3.667K€ est garanti par la totalité des titres ERYMA HOLDING.

L'emprunt dont le solde est de 7.200K€ contracté en 2013 est garanti par le nantissement de 1.024 actions de la société MAC.

Il n'y a plus de cautions données, la dernière étant échue en 2014.

Les engagements de retraite sont de 102 K€.

L'engagement au droit à la formation est non significatif.



ANNEXE 2

6)

2

Pour les besoins de la détermination de la rémunération de la fusion, il a été procédé à une évaluation de SFPI et d'Emme selon une approche multi-critères.

1) Évaluation de SFPI

SFPI a mandaté Aforge Degroof Finance pour établir l'évaluation de SFPI, étant précisé qu'Emme a pris connaissance de ces travaux d'évaluation.

SFPI a été évalué par la somme des parties, méthode consistant à appliquer plusieurs méthodes de valorisation aux deux principaux pôles d'activité du groupe, à savoir :

- Le pôle « Bâtiment » composé de Dom Security (anciennement Sécuridev), Mac et Eryma ;
- Le pôle « Industrie » composé de MMD et Neu.

Dans ses travaux d'évaluation, Aforge Degroof Finance a pris en compte les hypothèses suivantes :

- Plans d'affaires 2015-2018 de ces deux pôles d'activité, fournis par la direction générale de SFPI ;
- Eléments de passage de la valeur d'entreprise à la valeur des capitaux propres retenus au 31 décembre 2014 (en ce compris notamment la trésorerie financière nette consolidée, les participations dans les entreprises associées, les intérêts minoritaires et la provision pour retraites après impôt normatif) ;
- Absence de dividende au titre de l'exercice 2014.

Les méthodes de valorisation suivantes ont été appliquées par Aforge Degroof Finance :

- Méthode des flux de trésorerie disponibles actualisés (DCF), avec un coût moyen pondéré du capital de 10,6% (pôle Bâtiment) et de 9,2% (pôle Industrie) ;
- Méthode des comparables boursiers dans l'univers des équipements des marchés du bâtiment et de l'industrie, extériorisant des multiples de résultat opérationnel 2015 et 2016 de respectivement 12,2x et 11,1x (pôle Bâtiment) et 10,7x et 9,7x (pôle Industrie) ;
- Méthode des transactions comparables dans le même univers extériorisant des multiples d'EBITDA et de résultat opérationnel « spot » de respectivement 7,7x et 11,6x (pôle Bâtiment) et 10,1x et 13,1x (pôle Industrie).

Le tableau de synthèse ci-dessous présente les valeurs par action SFPI issues des travaux d'évaluation d'Aforge Degroof Finance.

2) Évaluation d'Emme

La valeur par action Emme, qui ressort à 3,20 €, soit 8.054.368 € pour 100% des capitaux propres d'Emme, est égale :

- Au prix unitaire d'acquisition par SFPI des 2.455.131 actions Emme détenues par Avanquest, en date du 31 mars 2015 (soit 97,54% du capital et des droits de vote d'Emme) ;
- Au prix de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par SFPI sur les actions Emme.

3) Détermination du rapport d'échange

Les fourchettes de rapport d'échange issues des méthodes qui précèdent s'établissent comme suit :

	Valeur par action SFPI	Rapport d'échange induit ¹⁾ (nombre d'actions Emme pour 1 action SFPI)
Méthode des flux de trésorerie disponibles actualisés (DCF)		
Bas de la fourchette	170,3 €	53,2
Milieu de la fourchette	182,3 €	57,0
Haut de la fourchette	194,4 €	60,7
Méthode des comparables boursiers		
Bas de la fourchette	178,7 €	55,8
Milieu de la fourchette	186,0 €	58,1
Haut de la fourchette	193,2 €	60,4
Méthode des transactions comparables		
Bas de la fourchette	149,0 €	46,6
Milieu de la fourchette	164,0 €	51,3
Haut de la fourchette	179,1 €	56,0

(1) Etant précisé qu'une action Emme est évaluée à 3,20 €.

En conséquence, les méthodes retenues conduisent à un rapport d'échange compris entre 1 action SFPI pour 46,6 actions Emme et 1 action SFPI pour 60,7 actions Emme.

Dans ce contexte, il a été décidé de prévoir un rapport d'échange de 1 action SFPI (dividende 2014 détaché) pour 52,5 actions Emme, soit 2 actions SFPI (dividende 2014 détaché) pour 105 actions Emme.

ANNEXE 3

↪
↓

ANNEXE 3 : REPARTITION DES ACTIONS NOUVELLES

Nombre d'actions nouvelles à répartir : 87 452 872

	Titres SFPI	Actions nouvelles à attribuer
ARC MANAGEMENT	878 988	46 146 870
CM-CIC INVESTISSEMENT	222 347	11 673 217
SPRING MANAGEMENT	221 069	11 606 122
BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT	70 783	3 716 107
FPCI NAXICAP COINVEST I	70 505	3 701 512
NAXICAP SECONDARY OPPORTUNITIES III	37 637	1 975 943
NAXICAP SECONDARY OPPORTUNITIES I	33 764	1 772 610
FINANCIERE VECTEUR	11 054	580 335
NAXICAP PARTNERS	1	53
MOREL HENRI	97 223	5 104 207
PROT JEAN-BERTRAND	22 396	1 175 790
MOREL ALICE	1	53
HOUDART HERVE	1	53
TOTAL	1 665 769	87 452 872

ANNEXE 4

5

DÉBITEURS

Imprimer

SA FINANCIERE PARTICIPATION INDUSTRIELLE SFPI

349 385 930

R.C.S. PARIS

Adresse : 20 R L ARC DE TRIOMPHE 75017 PARIS

Greffé du Tribunal de Commerce de PARIS

*En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.***POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ
ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER**

RECEVOIR PAR COURRIER

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHER À JOUR AU	SOMMES CONSERVÉES
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	18/05/2015	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	18/05/2015	-
Protêts	Néant	18/05/2015	-
Privilèges de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	Néant	18/05/2015	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	18/05/2015	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	18/05/2015	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	18/05/2015	-
Déclarations de créances	Néant	18/05/2015	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	Néant	18/05/2015	-

57

6

Publicité de contrats de location	Néant	18/05/2015	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	18/05/2015	-
Gage des stocks	Néant	18/05/2015	-
Warrants	Néant	18/05/2015	-
Prêts et délais	Néant	18/05/2015	-
Biens inaliénables	Néant	18/05/2015	-

67
6

ANNEXE 5

67

ANNEXE 5 : liste des biens immobiliers détenus par les SCI

	Société	Lieu du Siège			Occupation	Lieu du bien	Description du Bien	Surface m2
		Ville	Code postale	Pays				
SCI	SCI ALU DES DEUX VALLEES	PARIS	75017	France	Crédit-Bail	RAILLENCOURT SAINT OLLE (59)	Immeuble à usage industriel	15000m2
	SCI VR DES DEUX VALLEES	PARIS	75017	France	Propriétaire	RAILLENCOURT SAINT OLLE (59)	Immeuble à usage industriel	2400 m2
	SCI AVENUE GEORGES NUTTIN	PARIS	75017	France	Propriétaire	CAMBRAI (59)	Immeuble à usage industriel	6102 m2
	SCI LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	PARIS	75017	France	Propriétaire	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES (59)	Terrains et bâtiments	765 m2
	SCI STERIMMO	PARIS	75017	France	Propriétaire	CLICHY (92)	Immeuble de bureaux et terrains	399 m2
	SCI NEU	PARIS	75017	France	Propriétaire	MARCO EN BAROEUL (59)	Immeuble à usage d'atelier	2180 m2

5

ANNEXE 6

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2014 Article L.233-1 du Code de commerce
(Milliers d'euros)

Sociétés	Capital <i>Nb. actions</i>	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en) <i>Nb. actions</i>	Valeur comptable brute des titres détenus	Dont capital non libéré	Provisions	Prêts, avances consentis non remboursés	Prêts, avances reçus non remboursés	Dividendes nets encaissés en 2014	Résultat du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos
<u>Participations consolidées</u>											
NEU SA	6 285 <i>419 036</i>	2 648	99,97% <i>418 940</i>	20 652		8 378	-	-	1 005	1 302	1 126
SECURIDEV SA	36 659 <i>2443 952</i>	41 545	69,32% <i>1 694 389</i>	36 834		-	9	-	2 965	-6 386	1 382
POINT EST SAS	188 <i>12 500</i>	208	66,59% <i>8 326</i>	127		-	-	-	17	31	390
MMD SAS	1 798 <i>119 853</i>	4 632	100,00% <i>119 847</i>	6 256		-	5	-	2 097	2 364	400
MAC SAS	66 <i>4 325</i>	32 819	91,05% <i>3 938</i>	18 905		-	-	-	432	613	961
DATAGROUPE SA	45 <i>3 000</i>	474	95,37% <i>2 861</i>	42		-	-	-	143	126	1 020
ERYMA HOLDING	3 800 <i>633 333</i>	-1 185	99,99% <i>633 328</i>	4 017		2 736	9 447	-	-	682	55
SCI NEU	10 <i>500</i>	-2	99,80% <i>499</i>	10		-	44	-	-	-2	-
SCI LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	10 <i>500</i>	2	99,80% <i>499</i>	10		-	717	-	-	2	180
SCI GEORGE NUTTIN	10 <i>500</i>	10	99,80% <i>499</i>	10		-	884	-	-	10	212
SCI VR des 2 VALLEES	10 <i>500</i>	-21	99,80% <i>499</i>	10		-	457	-	-	-21	85
SCI ALU des 2 VALLEES	10 <i>500</i>	-5	99,80% <i>499</i>	10		-	-	1	-	-5	-
SCI STERIMMO	10 <i>500</i>	9	99,80% <i>499</i>	10		-	802	-	-	9	128
<u>Autres Titres</u>											
Divers		NS	NS	41			-	-	6	NS	NS

5

ANNEXE 7

5
6

ANNEXE 7: LISTE DES CONVENTIONS

Type de convention : Société avec laquelle la convention a été conclue : Date de signature de la convention : Principales caractéristiques de la convention : Montant enregistré en Produit en 2014 :	Prestations de services DENY FONTAINE 3 mai 1991 Conseils et assistance dans les domaines : gestion, finance, organisation administrative, comptable et juridique et informatique 235 340 € HT
Type de convention : Société avec laquelle la convention a été conclue : Date de signature de la convention : Principales caractéristiques de la convention : Montant enregistré en Produit en 2014 :	Prestations de services DOM-METALUX 30 mai 1994 Conseils et assistance dans les domaines : gestion, juridique, informatique, organisation administrative et comptable et stratégie industrielle 130 820 € HT
Type de convention : Société avec laquelle la convention a été conclue : Date de signature de la convention : Principales caractéristiques de la convention : Montant enregistré en Produit en 2014 :	Prestations de services PICARD-SERRURES 18 octobre 1991 Conseils et assistance dans les domaines : gestion, finance, juridique, organisation administrative et comptable, informatique, marketing/commercial et recherche et développement (brevets) 162 180 € HT
Type de convention : Société avec laquelle la convention a été conclue : Date de signature de la convention : Principales caractéristiques de la convention : Montant enregistré en Produit en 2014 :	Prestations de services RONIS 3 mai 1991 Conseils et assistance dans les domaines : gestion, finance, organisation administrative, comptable et juridique et informatique 142 170 € HT
Type de convention : Société avec laquelle la convention a été conclue : Date de signature de la convention : Principales caractéristiques de la convention : Montant enregistré en Produit en 2014 :	Prestations de services SECURIDEV 30 septembre 1991 Conseils et assistance dans les domaines : gestion, finance, organisation administrative, comptable et juridique, informatique, marketing/commercial, recherche et développement 0 €
Type de convention : Société avec laquelle la convention a été conclue : Date de signature de la convention : Principales caractéristiques de la convention : Montant enregistré en Produit en 2014 :	Prestations de services M.M.D. 23 septembre 1992 & Avenant n° 1 du 15 janvier 2009 Prestations de services en matières de : gestion, finance, organisation administrative, comptable et juridique 155 673 € HT
Type de convention : Société avec laquelle la convention a été conclue : Date de signature de la convention : Principales caractéristiques de la convention : Montant enregistré en Produit en 2014 :	Prestations de services NEU SA 11 mai 1989 Prestations de services en matières de : gestion, finance, organisation administrative et comptable, juridique, informatique, marketing/commercial et recherche et développement (brevets) 456 708 € HT

Type de convention : Société avec laquelle la convention a été conclue : Date de signature de la convention : Principales caractéristiques de la convention : Montant enregistré en Produit en 2014 :	Prestations de services NEU SA 11 mai 1989 Prestations de services en matières de : gestion, finance, organisation administrative et comptable, juridique, informatique, marketing/commercial et recherche et développement (brevets) 456 708 € HT
Type de convention : Société avec laquelle la convention a été conclue : Date de signature de la convention : Principales caractéristiques de la convention : Montant enregistré en Produit en 2014 :	Prestations de services POINT EST 30 septembre 1991 Prestations de services en matières de : gestion, informatique, finance, organisation administrative, comptable et juridique, informatique, marketing/commercial et recherche et développement (brevets) 18 294 € HT
Type de convention : Société avec laquelle la convention a été conclue : Date de signature de la convention : Principales caractéristiques de la convention : Montant enregistré en Charge en 2014 :	Prestations de services DATAGROUPE 31 octobre 2000 & Avenants n° 1 du 4 avril 2001, n° 2 du 12 mars 2002, n° 3 du 26 juin 2005, n° 4 du 4 juillet 2007 et n° 5 du 15 février 2008 Assistance et conseils dans les domaines : financier et comptable, commercial, personnel, management et informatique 1 019 727 € HT
Type de convention : Société avec laquelle la convention a été conclue : Date de signature de la convention : Principales caractéristiques de la convention : Montant enregistré en Charge en 2014 :	Contrat de consultant SPRING MANAGEMENT 15 juin 1999 & Avenants n° 1 du 20 mai 2003, n° 2 du 11 février 2005, n° 3 du 13 mai 2008 & n° 4 du 12 mai 2011 Fourniture de conseils et assistance en matière de direction générale, d'organisation en entreprise, de stratégie commerciale, de marketing et de politique générale, d'investissement industriel, de rationalisation des coûts industriels, de politique financière et de préparation des budgets annuels 360 000 € HT
Type de convention : Société avec laquelle la convention a été conclue : Date de signature de la convention : Principales caractéristiques de la convention : Montant enregistré en Charge en 2014 :	Bail commercial SCI BGM 30 juin 1998 Location d'un ensemble immobilier à usage de bureaux situé à Paris (75017) – 20 rue de l'Arc de Triomphe 550 000 € HT (Loyers)
Type de convention : Société avec laquelle la convention a été conclue : Date de signature de la convention : Principales caractéristiques de la convention : Montant enregistré en Produit en 2014 :	Prestations de services BAIE OUEST 19 septembre 2006 Fourniture de prestations de services en matière de direction opérationnelle, gestion, finance, comptabilité et assistance juridique 25 725 € HT
Type de convention : Société avec laquelle la convention a été conclue : Date de signature de la convention : Principales caractéristiques de la convention : Montant enregistré en Produit en 2014 :	Prestations de services SMVO 19 septembre 2006 Fourniture de prestations de services en matière de direction opérationnelle, gestion, finance, comptabilité et assistance juridique 15 470 € HT

Type de convention Société avec laquelle la convention a été conclue Date de signature de la convention : Principales caractéristiques de la convention : Montant enregistré en Produit en 2014 :	Prestations de services MAC 20 décembre 2006 Fourniture de prestations de services en matière de direction opérationnelle, gestion, finance, comptabilité et assistance juridique 672 945 € HT
Type de convention Société avec laquelle la convention a été conclue Date de signature de la convention : Principales caractéristiques de la convention : Montant enregistré en Produit en 2014 :	Prestations de services DOM SICHERHEITSTECHNIK GMBH & CO KG 25 janvier 2007 Fourniture de prestations de services en matière de direction opérationnelle, gestion, finance, comptabilité et assistance juridique 400 316 € HT
Type de convention Société avec laquelle la convention a été conclue Date de signature de la convention : Principales caractéristiques de la convention : Montant enregistré en Produit en 2014 :	Prestations de services TITAN D.D. 8 février 2005 Fourniture de prestations de conseils et d'assistance dans les domaines de direction opérationnelle, financier et comptable, juridique, commercial, personnel, informatique et contrôle interne 61 663 € HT
Type de convention Société avec laquelle la convention a été conclue Date de signature de la convention : Principales caractéristiques de la convention : Montant enregistré en Produit en 2014 :	Prestations de services CR SERRATURE 8 février 2005 Fourniture de prestations de conseils et d'assistance dans les domaines de direction opérationnelle, financier et comptable, juridique, commercial, personnel, informatique et contrôle interne 34 293 € HT
Type de convention Société avec laquelle la convention a été conclue Date de signature de la convention : Principales caractéristiques de la convention : Montant enregistré en Produit en 2014 :	Prestations de services EURO-ELZETT 8 février 2005 Fourniture de prestations de conseils et d'assistance dans les domaines de direction opérationnelle, financier et comptable, juridique, commercial, personnel, informatique et contrôle interne 28 406 € HT
Type de convention Société avec laquelle la convention a été conclue Date de signature de la convention : Principales caractéristiques de la convention : Montant enregistré en Produit en 2014 :	Prestations de services BOFLEX 19 septembre 2006 Fourniture de prestations de conseils et d'assistance dans les domaines de direction opérationnelle, gestion, financier et comptable 43 575 € HT
Type de convention : Société avec laquelle la convention a été conclue : Date de signature de la convention : Date d'effet de la convention : Principales caractéristiques de la convention : Rémunération : Montant enregistré en Produit en 2014 :	Prestations de services FRANCE FERMETURES 15 janvier 2009 1 ^{er} novembre 2008 Prestations de services en matière de gestion, finance, assistance juridique, organisation administrative, comptable et informatique 1 % du Chiffre d'affaires HT 523 930 € HT
Type de convention : Date de signature de la convention: Sociétés avec lesquelles la convention a été conclue : Principales caractéristiques de la convention :	Intégration fiscale 30 septembre 1999 et son Avenant n° 1 du 16 mai 2011 Ses filiales et sous-filiales Centralisation des impôts

Type de convention :	Prestations de services
Société avec laquelle la convention a été conclue :	ERYMA SAS
Principales caractéristiques de la convention :	Fourniture de prestations de services en matière de direction opérationnelle, gestion, finance, comptabilité et assistance juridique
Date de signature de la convention :	1 ^{er} mars 2013
Montant enregistré en Produit en 2014 :	200 599 € HT
Personnes concernées	Jean-Bertrand PROT (Président d'ERYMA SAS et administrateur et DGD de SFPI) & SFPI (société mère)
Type de convention :	Prestations de services
Société avec laquelle la convention a été conclue :	ERYMA TELESURVEILLANCE
Principales caractéristiques de la convention :	Fourniture de prestations de services en matière de direction opérationnelle, gestion, finance, comptabilité et assistance juridique
Date de signature de la convention :	1er mars 2013
Montant enregistré en Produit en 2014 :	41 972 € HT
Personnes concernées	M. Henri MOREL (PDG de SFPI, Président d'ERYMA HOLDING, elle-même PRESIDENT D'ETLS) M. Jean-Bertrand PROT (administrateur et DGD de SFPI et DG d'ERYMA HOLDING, elle-même PRESIDENT D'ETLS) & SFPI (société mère)
Type de convention	Prestations de services
Société avec laquelle la convention a été conclue	FABER FRANCE
Date de signature de la convention :	1 ^{er} mars 2013
Principales caractéristiques de la convention :	Fourniture de prestations de services en matière de direction opérationnelle, gestion, finance, comptabilité et assistance juridique
Montant enregistré en Produit en 2014 :	41 020 € HT
type de convention :	Prestations de services
Société avec laquelle la convention a été conclue :	OMNITECH SECURITY SAS
Principales caractéristiques de la convention :	Conseils et assistance dans les domaines : direction opérationnelle, gestion, finance, comptable et juridique
Date de signature de la convention :	21 novembre 2014
Rémunération :	1 % du chiffre d'affaires annuelle hors taxes d'OMNITECH SECURITY, facturée mensuellement
Montant enregistré en Produit en 2014 :	0,00 €
Personnes concernée	M. Henri MOREL (PDG de SFPI, Président d'OMNITECH SECURITY SAS)
Type de convention :	Accord de détachement
Société avec laquelle la convention a été conclue :	POINT EST
Date de signature de la convention :	28 juin 1991 & Avenant n° 1 du 1 ^{er} juillet 1992
Principales caractéristiques de la convention :	Définition des conditions de mise à disposition d'un cadre commercial export et modalités des refacturations
Montant enregistré en Produit en 2014 :	124 721 € HT
Type de convention :	Apport en compte courant d'associé
Société avec laquelle la convention a été conclue :	ERYMA HOLDING (anc. EXPANSION-PARTENAIRES)
Date de signature de la convention :	5 janvier 2011
Principales caractéristiques de la convention :	Mise en œuvre de la Convention de Crédits du 21 décembre 2009, par le tirage de la somme de 11 M€ qui a été apportée en courant à ERYMA HOLDING, qui sera remboursée pour 11,11 % de la masse empruntée, semestriellement chaque 30 juin et 31 décembre, à compter du 30 juin 2012, avec une dernière échéance de 11,12 % le 30 juin 2016. Cet apport en compte courant est rémunéré au même taux que celui supporté par SFPI dans le cadre de la Convention de Crédits du 21 décembre 2009
Solde de l'avance en compte courant au 31-12-2014	9 447 377,46 €, intérêts inclus
Montant enregistré en Produit en 2014 :	145 057 € HT

Type de convention :	Compte courant d'associé
Société avec laquelle la convention a été conclue :	SCI AVENUE GEORGES NUTTIN
Date de signature de la convention :	26 juin 2012
Principales caractéristiques de la convention :	Versement au 26 juin 2012 de la somme de 2 032 998,13 € à titre d'avance en compte courant d'associé
Solde de l'avance en compte courant au 31-12-2014	883 783,27 € intérêts inclus
Montant enregistré en Produit en 2014 :	0 €
Type de convention :	Compte courant d'associé
Société avec laquelle la convention a été conclue :	SCI VR DES DEUX VALLEES
Date de signature de la convention :	26 juin 2012
Principales caractéristiques de la convention :	Versement au 26 juin 2012 de la somme de 1 158 156,44 € à titre d'avance en compte courant d'associé
Solde de l'avance en compte courant au 31-12-2014	456 857,13 € intérêts inclus
Montant enregistré en Produit en 2014 :	0 €
Type de convention :	Compte courant d'associé
Société avec laquelle la convention a été conclue :	SCI STERIMMO
Date de signature de la convention :	20 septembre 2012
Principales caractéristiques de la convention :	Versement au 20 septembre 2012 de la somme de 521 217 € à titre d'avance en compte courant d'associé
Solde de l'avance en compte courant au 31-12-2014	801 610,72 €
Montant enregistré en Produit en 2014 :	0 €
Type de convention :	Compte courant d'associé
Société avec laquelle la convention a été conclue :	SCI LA CHAPELLE D'ARMENTIERES
Date de signature de la convention :	21 décembre 2012
Principales caractéristiques de la convention :	Versement au 21 décembre 2012 de la somme de 555 000 € à titre d'avance en compte courant d'associé
Solde de l'avance en compte courant au 31-12-2014	716 718,18 €
Montant enregistré en Produit en 2014 :	0 €

ANNEXE 8

5 1

ANNEXE 8 : LISTE DES EMPRUNTS
Synthèse au 22 juin 2015

Les comptes SFPI au 31 décembre 2014 font apparaître 3 lignes d'encours à savoir, la tranche A1 pour 3.667K€, la tranche A3 pour 7.200K€ et la tranche B pour 5.000K€ outre une ligne de 2.140K€ SFPI dans les comptes MAC es qualité d'emprunteur additionnel de SFPI. Ces tranches seront remplacées par un emprunt unique à compter du 30 juin 2015, pour un montant de 18.000€ dont le détail est listé ci-dessous.

Société emprunteur	Prêteur	Montant	Durée	Objet	Intérêt
SFPI	CIC, BNP, LCL, NATIXIS	18.000.000€	5 ans à compter du 30/06/2015	Refinancement tranche A1 du crédit dont le solde au 30/06/2015 est de 3.667.400 €	Euribor 3 mois + marge
				Refinancement tranche A2 du crédit dont le solde au 30/06/2015 est de 2.140.000€	
				Refinancement tranche A3 du crédit dont le solde au 30/06/2015 est de 7.200.000€	
				Refinancement tranche B du crédit dont le solde au 30/06/2015 est de 5.000.000€	

Ce nouvel emprunt est lié à l'évolution de certains ratios d'endettement financier.

5


ANNEXE 9

5
1

ANNEXE 9 : LISTE DES SALARIES**Au 31 mai 2015**

NOM	PRENOM	EMPLOI
BLIC	Olivier	Cadre commercial export
DA ROCHA	Félicité	Assistante de Direction – Responsable Service Généraux
DROUAZI	Farida	Hôtesse- standardiste dactylo
ETCHEGOYEN	Joseph	Contrôleur de Gestion
FINI	Pierre-Paul	Directeur Juridique
HOPPELEY	Lucie	Assistante Juridique
LACOMA	Pascal	Comptable unique
MOREL	Sophie	Juriste
SADIGH YAZDTCHI	Brigitte	Assistante de direction

5 1